

# HISTOIRE L'ÉLOQUENCE ROMAINE

DEPUIS LA MORT DE CICÉRON JUSQU'À L'AVÈNEMENT DE L'EMPEREUR HADRIEN  
(43 av. J.-C. - 117 ap. J.-C.)

PAR VICTOR CUCHEVAL

1893

## PRÉFACE

### CHAPITRE PREMIER — L'ÉLOQUENCE À ROME SOUS LE TRIUMVIRAT

L'édit de proscription. - Le discours d'Hortensia. - Deux éloges funèbres.

### CHAPITRE II — L'EMPEREUR AUGUSTE ORATEUR

Caractères de l'éloquence d'Auguste. - Éloges funèbres. - Harangues militaires. - Discours au peuple. - Édits. - Son éloquence au sénat.

### CHAPITRE III — AUGUSTE ÉCRIVAIN

Ouvrages divers d'Auguste. - Ses mémoires. - Ses poésies. - Correspondance politique avec Antoine. - Correspondance privée avec sa famille. - Lettres à Tibère. - Lettres à Horace. - Testament politique d'Auguste ou monument d'Ancyre.

### CHAPITRE IV — ORATEURS CONTEMPORAINS D'AUGUSTE - I

M. Vipsanius Agrippa. - C. Cilnius Maecenas. - Quintus Ælius Tubéro. - Cornelius Gallus. - Lucius Munatius Plancus.

### CHAPITRE V — ORATEURS CONTEMPORAINS D'AUGUSTE - II

C. Asinius Pollion. - Son rôle politique. - Rapports avec Virgile et Horace. - Son éloquence. - Œuvres historiques et poétiques. - Jugements sur divers écrivains. - La patavinité de Tite-Live. - Pollion et les écoles des rhéteurs.

### CHAPITRE VI — ORATEURS CONTEMPORAINS D'AUGUSTE - III

M. Valerius Messala Corvinus. - L. Manlius Torquatus. - Quintus Dellius. - Transition entre l'ancienne école d'éloquence et la nouvelle. - Titus Labienus.

### CHAPITRE VII — LA NOUVELLE ÉLOQUENCE. - CASSIUS SEVERUS

Les caractères de la nouvelle éloquence. - Le *Dialogue des orateurs*. - Aper et Maternus. - Cassius Severus et la nouvelle école. - Éloquence de Cassius Severus. - Son esprit caustique au forum et dans les écoles des rhéteurs. - Une déclamation de Cassius Severus. - Sa mort en exil.

### CHAPITRE VIII — LES ÉCOLES DES RHÉTEURS - I

Les écoles des rhéteurs depuis leur origine à Rome. - Les écoles sous le principat d'Auguste. - Accusations portées contre elles. - Le bien qu'on en peut dire.

### CHAPITRE IX — LES ÉCOLES DES RHÉTEURS - II

Enseignement donné dans les écoles. - Devoirs des élèves. - Intervention des maîtres et des auditeurs. - Émulation de tous. - Justification partielle des sujets de *controverses*. - Les Apollodoriens et les Théodoriens. - Les divisions dans les *controverses*. - Les *couleurs*, leur grand danger. - Le style. - Conclusion sur les écoles des rhéteurs.

### CHAPITRE X — LES ÉCOLES DES RHÉTEURS - III

Les maîtres. - Sénèque le Père, historien des rhéteurs. - Le *tetradeum* ou *quadrivirat*. - Porcius Latro, un de ses discours, - Fuscus Arellius. - Junius Gallio. - C. Albucius Silus. - Une controverse composée par Ovide écolier.

### CHAPITRE XI — TIBÈRE ORATEUR

Tibère pendant le règne d'Auguste. - Tibère empereur. - Discours, lettres édits. - Caractère de son éloquence.

### CHAPITRE XII. — L'ÉLOQUENCE AU SÉNAT SOUS LE RÈGNE DE TIBÈRE

Le sénat réduit à l'adulation. - Asinius Gallus, fils d'Asinius Pollion. - Mamercus Scaurus. - Junius Othon. - Valerius Messalinus Cotta, fils de Valerius Messala. - Quintus Haterius. - L. Arruntius. - Montanus. - Votiénus. - Lucius Calpurnius Pison.

## APPENDICE I

### CHAPITRE XIII — LES DÉLATEURS SOUS TIBÉRE

Les accusateurs au temps de la République. - Les délateurs sous l'empire. Les profits et les dangers du métier. - Domitius Afer, délateur. - Domitius Afer au barreau. - Son ouvrage sur les *Témoins*. - Ses bons mots. - Son éloquence.

### CHAPITRE XIV — L'ÉLOQUENCE IMPÉRIALE. - CALIGULA. - CLAUDE.

Caligula, orateur. - Ses jugements en littérature. - Jeunesse de Claude. - Son instruction variée. - Il ajoute trois lettres à l'alphabet. - Écrits historiques. - Son éloquence. - Discours relatif aux sénateurs gaulois. - Table de Lyon. - Même discours dans Tacite.

### CHAPITRE XV — SÉNÈQUE LE PHILOSOPHE.

L. Annaeus Sénèque. - Sénèque, orateur. - Discours consolatoires (consolations) de Sénèque. - 1° À Marcia. - 2° À Helvia. - 3° À l'affranchi Polybe. - Sénatus-consulte en l'honneur de l'affranchi Pallas.

### CHAPITRE XVI — L'ÉLOQUENCE À ROME SOUS LE RÈGNE DE CLAUDE

Le délateur Publius Sullius. - Réveil de la loi Cincia. - Deux avocats honnêtes : Crispus Passienus ; Julius Africanus.

### CHAPITRE XVII — L'ÉLOQUENCE SOUS LE RÈGNE DE NÉRON

Néron orateur. - L'inscription d'Acraephiae en Béotie. - Discours aux jeux Isthmiques. - Néron, poète. - Les délateurs : Cossutianus Capito. - Caius Eprius Marcellus.

### CHAPITRE XVIII — L'ÉLOQUENCE SOUS LES SUCCESEURS DE NÉRON

Le sénat de Vespasien. - Le sénatus-consulte en faveur de Vespasien. - L'orateur Galerius Trachalus. - Quintilien avocat. - *L'Institution oratoire*.

### CHAPITRE XIX — L'ÉLOQUENCE SOUS LES EMPEREURS.

Les interlocuteurs du *Dialogue sur les orateurs*. - Marcus Aper. - Curvatus Maternus. - Vipstanus Messala. - Julius Secundus. - L'empereur Domitien. - Le délateur Vibius Crispus.

### CHAPITRE XX — LES DÉLATEURS SOUS LE RÈGNE DE DOMITIEN

Palfurius Sura. - Metius Carus. - Fabricius Veiento. - Catullus Messalinus. - Montanus. - Marcus Aquilius Regulus.

### CHAPITRE XXI — AVOCATS ET ORATEURS DE LA FIN DU 1er SIÈCLE - I

Salvius Liberalis. - Pompeius Saturninus. - Cornelius. Tacite, avocat et orateur au sénat.

### CHAPITRE XXII — AVOCATS ET ORATEURS DE LA FIN DU 1er SIÈCLE - II

Pline le Jeune. - Sa biographie. - Pline avocat dans les causes civiles et centumvirales

### CHAPITRE XXIII — PLINE LE JEUNE DANS LES CAUSES PUBLIQUES DEVANT LE SÉNAT.

Procès de la Bétique contre Bebius Massa. - Accusation contre Publicius Certus. - Procès de la province d'Afrique contre Marius Priscus : Deuxième procès de la Bétique contre

Cæcilius Classicus. - Procès des Bithyniens centre Julius Bassus. - Deuxième procès des Bithyniens contre Pomponius Rufus Varenus

#### **CHAPITRE XXIV — PLINE LE JEUNE, ORATEUR POLITIQUE.**

Panegyrique de Trajan. - Le plan. - Le style. - Le côté politique du discours. - L'adoption dans la famille impériale. - Autres écrits. - Biographie de Vestricius Cottius. - Poésies. - Libéralité de Pline attestée par les inscriptions.

**CONCLUSION**

**APPENDICE II**

## PRÉFACE

*L'Histoire de l'éloquence romaine depuis la mort de Cicéron jusqu'à l'avènement de l'empereur Hadrien*, que nous publions aujourd'hui, fait suite à notre *Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron*<sup>1</sup> et elle en est la conclusion. Entre les deux ouvrages, il reste une lacune que nous essayerons de combler plus tard par un volume sur Cicéron et sur l'éloquence de son temps. On aura ainsi une histoire complète de l'éloquence romaine, comprenant les premiers efforts d'un art qui commence, son apogée et sa perfection avec Cicéron, enfin les phases successives de sa décadence jusqu'au moment où il cesse d'offrir un intérêt suffisant à la curiosité des lettrés.

Dans cet intervalle d'un siècle et demi, entre l'époque du triumvirat et la fin du règne de Trajan, l'éloquence continue d'être étudiée et pratiquée avec ardeur. Tous, empereurs et simples particuliers, avocats, rhéteurs, délateurs s'y livrent passionnément. Le champ de l'éloquence a beau s'être rétréci par la disparition de l'éloquence politique, le nombre des orateurs ne cesse pas de se multiplier. Malheureusement, les œuvres oratoires ont disparu pour la plupart. Il nous a donc fallu réunir les témoignages divers que présentent les biographies des empereurs, les livres des rhéteurs, les ouvrages de rhétorique, rassembler les courts fragments d'éloquence, épars çà et là, interroger les inscriptions, et reconstituer patiemment les portraits d'orateurs souvent célèbres, dont le nom seul semblait avoir été conservé<sup>2</sup>.

Le chapitre Ier examine les conditions nouvelles où se trouve l'éloquence romaine à la suite des proscriptions du triumvirat et de l'établissement du régime impérial. L'édit de proscription des triumvirs, le discours d'Hortensia pour les dames romaines, des éloges funèbres négligés jusqu'à ce jour ou complétés par des découvertes récentes, permettent de juger l'éloquence de cette période tourmentée.

L'étude que nous avons consacrée à l'éloquence impériale comprend les membres de la famille d'Auguste qui ont régné depuis ce prince jusqu'à Néron. Nous avons passé en revue les édits, les lettres, les discours, les fragments de toute sorte qui ont échappé aux injures du temps. Nous nous sommes appuyé principalement sur les ouvrages de Suétone, de Tacite et des deux Sénèque, en confirmant à l'aide des histoires politiques les indications fournies par les ouvrages des contemporains.

Après l'éloquence impériale, l'examen des derniers orateurs appartenant à l'école de Cicéron, des Asinius Pollion et des Messala, pour ne citer que les principaux, nous a conduit à l'époque où commence avec Cassius Severus ce que les rhéteurs appellent la *nouvelle éloquence*. Nous avons recherché en quoi celle-ci consiste et en quoi elle se sépare de l'éloquence ancienne. Nous croyons avoir éclairé cette question d'une lumière nouvelle. On pourra, du moins lire avec plus de fruit et mieux comprendre le *Dialogue des orateurs*.

L'ordre des temps nous fait ensuite pénétrer dans les écoles des rhéteurs. Nous les avons étudiées minutieusement dans leur vie intime, dans leurs procédés, leur méthode, leurs résultats. Nous avons donné la biographie de Sénèque le Père leur historien, et celle des rhéteurs les plus célèbres, des membres du

---

<sup>1</sup> Hachette, 3e édition, 1892.

<sup>2</sup> Nous avons trouvé une aide précieuse dans l'histoire littéraire de Teulfel et dans la réunion des textes latins classés par nom d'écrivains et d'orateurs, dont Adolphe Berger s'est servi autrefois pour faire à la Sorbonne ses Cours d'éloquence latine si estimés. C'étaient d'utiles matériaux ; mais il restait à en tirer parti.

**tetradeon** ou **quadrivirat**, en traduisant quelques passages de leurs discours, sans oublier une *controverse* d'Ovide, leur meilleur élève. L'ouvrage de Sénèque le Père, trop délaissé, est une mine inépuisable de renseignements, d'anecdotes curieuses, de citations dont nous avons tiré parti.

Le second volume aborde l'éloquence des délateurs. Mais quelle est cette espèce nouvelle d'orateurs ? En quoi peut consister une éloquence qui s'appuie sur la délation ? Ce nom sinistre éveille d'ordinaire en nous l'idée de misérables qui pratiquent de basses intrigues et non d'hommes habiles à parler. Ces délateurs sont, il est vrai, des ambitieux sans scrupules, mais ce sont, malheureusement, les meilleurs orateurs de leur temps. Nous avons rassemblé tous les passages qui concernent les plus célèbres d'entre eux, et la liste en est longue, et nous avons essayé de caractériser leur éloquence, en rappelant le rôle considérable qu'ils ont joué pendant la pire époque de l'empire romain.

On sait d'une manière générale que Sénèque, Quintilien, Tacite et Pline le Jeune ont passé par les écoles des rhéteurs ou exercé l'art oratoire, avant de composer les œuvres qui font leur gloire. Nous avons analysé et réuni les souvenirs relatifs à leur jeunesse, à leur présence au barreau et nous avons suppléé ainsi à l'insuffisance des histoires littéraires. Celles-ci se bornent à dire de chacun d'eux *qu'il avait commencé par plaider au forum*. On saura mieux quels enseignements ils ont suivis, quelles causes ils ont soutenues, quels jugements leurs contemporains ont portés sur leurs débuts. Sénèque le Philosophe et Pline le Jeune surtout, l'un par ses *Discours consolatoires*, l'autre par son *Panegyrique de Trajan*, ouvrages qui ont survécu, ont donné lieu à des études naturellement plus complètes et plus précises.

Tacite et Pline le Jeune nous ont conduit à la fin du règne de Trajan et à la conclusion de cet ouvrage. Sans dire précisément que l'éloquence romaine meurt avec eux, et que les orateurs qui les suivent *ne valent pas l'honneur d'être nommés*, on peut considérer que l'histoire de l'éloquence envisagée comme *art* est dès lors terminée. Avec les Antonins commence l'âge des grammairiens et des philosophes.

Nous avons profité à plusieurs reprises ; dans le cours de ces deux volumes, des ressources que pouvait offrir l'épigraphie. Des inscriptions connues déjà, d'autres restées longtemps incompréhensibles et éclairées par des travaux récents ; d'autres, enfin, tout à fait nouvelles, témoin le discours prononcé par Néron aux jeux Isthmiques et retrouvé par M. Holleaux en 1888, nous ont servi à compléter et à contrôler les témoignages des auteurs anciens. Dans l'espoir de rendre service aux candidats à la licence et à l'agrégation des lettres, nous avons publié les textes principaux à l'*Appendice* et nous en avons donné la traduction.

En un mot nous avons voulu faire connaître une époque presque ignorée de l'éloquence romaine, et appeler l'attention sur des questions d'histoire littéraire qu'on laisse de côté le plus souvent, ou qui rebutent la curiosité par leur apparente aridité. Des amis, à qui quelques-unes de ces pages ont été communiquées, nous ont assuré qu'elles leur avaient paru intéressantes et instructives. Ils nous ont engagé à les réunir et à les livrer au public. A celui-ci de dire s'ils n'ont pas péché par excès d'indulgence<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous avons conservé aux noms propres les plus connus l'orthographe admise en français et consacrée par l'usage, Pollion Pison, Othon ; nous avons laissé aux autres leur forme latine plus correcte. Capito, Gallio, Latro.

## CHAPITRE I – L'ÉLOQUENCE À ROME SOUS LE TRIUMVIRAT

Cicéron est le plus complet et le plus parfait des orateurs latins : il en est en même temps le dernier. Avec lui la grande éloquence, l'éloquence politique, périclité de mort violente. Déjà le dictateur César lui avait signifié l'heure fatale, quand il osa déplacer la vieille tribune du forum, ces glorieux *rostris*, où avaient paru tant d'hommes illustres, et où la sagesse et la vertu romaines avaient fait entendre de si nobles accents. Élevée autrefois à l'entrée des comices, près de la curie Hostilie, sous l'œil du sénat, la tribune exprimait, pour ainsi dire, par sa situation même, la constitution de Rome libre. César fit établir une nouvelle tribune, et l'érigea... près du temple de la Fortune !

Qui donc parlera du haut de ces nouveaux rostris ? Il n'y a plus d'orateurs. Tous ont succombé avant le chef du chœur. Plus heureux que lui, Curion le Père (64 av. J.-C.), Hortensius (51), Licinius Calvus (48), n'ont pas vu la chute de la liberté et sont morts dans leur lit. En revanche, les autres périssent de mort violente, Calpidius, à Plaisance après avoir déjà porté les armes contre sa patrie ; et la même année, Curion le Fils en Afrique, sous les coups des Numides. M. Cœlius Rufus est tué par les Italiens en 48 ; et, en 47, L. Manlius Torquatus est englouti dans les flots. Quelques années plus tard, le vieux Sulpicius meurt de fatigue en courant après Antoine qu'il essaye de réconcilier à la République. On sait comment Caton a mis fin à ses jours. Son exemple sera bientôt suivi par Brutus et Cassius, qui ont déjà quitté l'Italie. La disparition de tous ces illustres orateurs laisse la place libre à l'unique orateur qui se fera entendre désormais à la tribune. Cet orateur est le prince.

Une seule phrase suffit à caractériser le nouvel ordre qui va s'établir après les dernières convulsions des guerres civiles. Tacite dit en parlant d'Auguste : *// établit une constitution qui nous donna la paix sous un prince*. La paix ! ce mot signifie l'absence de vie et de liberté, le silence causé par la mort et l'exil de tout ce qui pouvait élever une voix libre et indépendante. Quant à l'appellation de *prince*, elle n'est pas nouvelle. Jusque-là, elle voulait dire le *premier*. Le *princeps senatus* était le premier des sénateurs, mais ce titre purement honorifique ne lui conférait aucun pouvoir, aucun privilège. Le mot indiquera désormais qu'au-dessus de tous les citoyens, égaux en servitude, un seul homme réunit en ses mains toutes les magistratures autrefois divisées, qu'il a le proconsulat perpétuel et le commandement des armées devenues permanentes, c'est-à-dire la force ; la puissance tribunitienne, c'est-à-dire l'inviolabilité ; le souverain pontificat, c'est-à-dire l'autorité religieuse ; enfin la préfecture des mœurs, c'est-à-dire la censure et son pouvoir discrétionnaire. Ce n'est pas tout encore à Rome, il nomme le préfet de la ville, pendant qu'au dehors, par ses lieutenants et ses procurateurs, il détient les provinces frontières.

Qu'importe alors que le prince laisse subsister des consuls, des préteurs, des édiles, des tribuns du peuple ; que les élections se fassent, comme autrefois, par tribus et par centuries ; qu'Auguste aille voter dans sa tribu ; qu'il paraisse en *advocatus* devant les tribunaux et sollicite les juges pour ses amis ? Toutes ces apparences de liberté ne changent rien au fait. Sous le nom de prince, les Romains ont un maître. Voilà le seul orateur politique qui montera à la nouvelle tribune ; bientôt même il s'y fera remplacer par le héraut, chargé de lire ses *édits*, ou, en d'autres termes, de dicter ses volontés.

L'éloquence politique, outre le forum, avait encore un autre théâtre, le sénat. Elle ne peut plus trouver place dans cette assemblée, épurée à plusieurs reprises, pensionnée par Auguste, présidée par lui, et réduite à des attributions purement administratives. L'éloquence politique disparaît donc et sans retour, faute d'orateurs, faute, d'aliments, faute de tribune. L'éloquence judiciaire seule survit. Mais elle n'a plus, sauf de rares exceptions<sup>1</sup>, à plaider ces grandes causes qui passionnaient les orateurs de la République et servaient aux partis politiques à mesurer leur force et leur crédit. Elle s'amointrit et voit son horizon se borner aux tournois oratoires du sénat, où toutes les paroles sont surveillées, et aux causes centumvirales, quand elle ne se réfugie pas dans les écoles des rhéteurs. Enfin, à la place des orateurs, apparaissent les *avocats* dont le rôle, comme le dit Aper, avec une ironie douloureuse, dans le *Dialogue des Orateurs* ; se réduit à parler *sur un vol, une formule, ou un interdit*. L'éloquence judiciaire, qui n'a pas plus que le reste échappé à la décadence universelle, à la corruption de la langue et du style, s'épuise peu à peu dans ces causes secondaires, et finit par disparaître, comme ces fleuves immenses et majestueux à leur source et dans la plus grande partie de leur parcours, qui s'affaiblissent en mille petits ruisseaux en approchant de leur embouchure, et se perdent dans les sables avant d'être arrivés jusqu'à la mer.

Si la postérité, éclairée par les événements que l'histoire déroule sous ses yeux, peut rattacher avec certitude les effets les plus éloignés à leurs véritables causes, il n'en est pas de même des contemporains. Ils ne voient qu'un accident dans ce qui paraîtra une cause à leurs descendants ; ils en gémissent peut-être, mais il leur est impossible d'en deviner la portée et d'en prévoir les dernières conséquences. C'est ce qui arriva aux Romains qui avaient connu et entendu Cicéron. Le jour où le grand orateur périt assassiné est pour nous la date funèbre où l'éloquence politique meurt sans espoir de retour, et où l'éloquence proprement dite commence à décliner. Les jeunes gens qui se destinaient à l'art oratoire ne virent dans son trépas qu'un des malheurs amenés par les guerres civiles, semblables à ceux qui avaient frappé les orateurs Lutatius Catulus, Antoine et tant d'autres, au temps des proscriptions de Marius et de Sylla. Ils continuèrent de s'adonner à l'éloquence, sans s'apercevoir que le but auquel ils visaient n'était plus digne de leurs efforts. Ils s'imaginaient renouer une tradition un moment interrompue. Ils ne comprenaient pas que tout était changé, et la forme du gouvernement et les conditions de l'éloquence<sup>2</sup>.

Avant d'aborder l'étude des orateurs contemporains de Cicéron et morts sous l'empire, qui avaient connu la République, et qui conservaient encore les traditions de la grande éloquence, nous sommes ramené forcément en arrière par l'ordre chronologique. Le premier monument littéraire, la première œuvre oratoire qui date de l'époque du triumvirat, est l'édit même de proscription qui a décrété la mort de Cicéron. Ce sinistre morceau d'éloquence ouvre dignement une histoire où l'on rencontrera trop souvent des souvenirs de deuil et de sang. Heureusement que la conscience humaine n'abdique jamais tous ses droits, même au milieu des scènes de meurtres et de violences. A l'édit de proscription nous pourrions aussitôt opposer des protestations hardies, ou des paroles touchantes qui nous consoleraient par le contraste.

---

<sup>1</sup> Par exemple, les accusations dirigées par Tacite et par Pline le Jeune, contre des gouverneurs de province, nouveaux Verrés.

<sup>2</sup> Sénèque le Père, *Suasoria*, VI, à la fin.



Octave, Antoine et Lépide s'étaient rencontrés à la fin d'octobre 43, près de Bologne, dans une petite île du fleuve Reno, pour y conclure le triumvirat. Ils avaient été bientôt d'accord sur le nom des principales victimes qu'ils sacrifieraient à leurs ressentiments, et avaient, au bout de quelques jours, envoyé l'ordre au consul Pedius de faire égorger dix-sept des plus illustres personnages. Cicéron était du nombre. Ils mirent plus de temps à dresser la liste des autres proscrits et la tinrent secrète. Puis ils entrèrent dans Rome successivement, entourés chacun de leurs soldats les plus fidèles. Pendant deux jours la, terreur, l'incertitude régnèrent dans la ville. Les citoyens les plus humbles se demandaient avec inquiétude quel sort leur était réservé. Enfin, le 28 novembre, au lever du jour, ils purent lire dans tous les carrefours l'édit de proscription<sup>1</sup> qui y avait été affiché pendant la nuit. Le texte de ce document ne nous est pas parvenu en latin. Mais l'historien grec Appien, l'auteur des *Guerres civiles*, l'a reproduit dans son ouvrage en attestant qu'il le traduisait *littéralement*. C'est donc, même sous cette forme, une pièce officielle, authentique, de la littérature latine à une époque où il y en a si peu. En outre, par ses affirmations audacieuses, par ses apologies mensongères, par sa cruauté froide, cette proclamation en apprend plus, et est plus éloquente en un sens, que les récits les plus pathétiques des violences et des massacres dont elle donna le signal.

L'édit débute par un long préambule, où les triumvirs rappellent la mort de César. Ils reprochent aux *méchants* d'avoir assassiné un homme qui, ayant sur eux tous les droits des vainqueurs, les avait épargnés, comblés de biens et d'honneurs et nommés ses héritiers. En récompense, les meurtriers l'avaient percé de vingt-trois coups de poignard, dans un temple, en plein sénat, sous l'œil des dieux, et s'étaient partagé les magistratures et les commandements. Instruits par leur ingratitude, les triumvirs prendront les précautions nécessaires : *Nous avons résolu, disent-ils, de prévenir nos ennemis plutôt que d'attendre leurs coups. La mesure à laquelle nous recourons ne sera donc trouvée ni injuste, ni cruelle, ni excessive, si l'on veut bien songer à ce que César et nous-mêmes nous avons enduré.* Les triumvirs ajoutent qu'à la vérité ils ont déjà puni quelques-uns de leurs adversaires, mais ils se préparent à marcher contre les meurtriers de César qui ont passé là mer. Ce serait donc une imprudence qu'ils ne commettront pas, de laisser derrière, eux des ennemis qui exploiteraient leur absence et leur créeraient des difficultés.

Le lecteur s'attend, à ces mots, à voir paraître aussitôt la liste et les noms des proscrits. Mais les triumvirs semblent hésiter, ils ont besoin encore de justifier la rigueur de leur édit. Ils seront pleins de douceur, et se garderont bien d'imiter la conduite de Sylla, *d'un homme que vous avez surnommé l'Heureux à cause de ses succès.* Ils ne frapperont pas tous leurs ennemis, ni tous ceux que distinguent leur richesse et leur puissance. *Non, disent-ils, notre vengeance n'atteindra, entre tous, que les plus pervers et les plus coupables. Ces mesures sont pour votre bien autant que pour le nôtre. Car, sommes-nous en discorde, c'est sur vous que retombent les malheurs. Elles sont aussi pour le bien de l'armée. Il faut une consolation à ces soldats qui ont été déclarés rebelles à la patrie par nos ennemis communs.* Ce mot de *consolation* aux soldats est gros de menaces de massacre et de pillage. Mais les triumvirs, toujours cléments, rassurent aussitôt les citoyens, et leur raisonnement sinistre en dit plus que leurs menaces directes : *Nous pouvions, notre liste étant faite, saisir les coupables avant qu'ils fussent avertis. Nous avons mieux aimé publier leurs noms à*

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice I.

*l'avance, dans votre intérêt. Les soldats irrités auraient pu outrepasser nos ordres quant au nombre et aux personnes. Au contraire, s'ils ont le chiffre exact et les désignations nominatives, ils ne manqueront pas, comme il leur est enjoint, de respecter les autres.* Ainsi, c'est par bonté, par une humaine prévoyance, que les triumvirs livrent leurs ennemis aux assassins.

Il ne leur reste plus alors qu'à faire appel aux meurtriers, aux dénonciateurs, aux esclaves, et à acheter leur concours par l'appât des récompenses. Ils n'y manquent pas : *Appelant donc sur cette mesure la faveur des dieux, nous décrétons : Ceux qui sont inscrits sur la présente liste, il est défendu de les accueillir, de les cacher, de les faire évader, d'en recevoir de l'argent. Quiconque aura, auteur ou complice, sauvé ou secouru l'un d'eux, nous décidons, prévenant ainsi toute excuse et tout espoir de grâce, que, par le fait même, il sera proscrit. Les têtes nous seront apportées à nous-mêmes par ceux qui les auront coupées. Pour chacune, l'homme libre recevra 25.000 drachmes attiques, l'esclave 40.000 avec la liberté et le droit de citoyen à la place de son maître. Mêmes récompenses pour les délateurs. Aucun de ceux qui recevront de l'argent ne sera inscrit nominativement dans nos comptes, afin qu'on n'en puisse faire plus tard une preuve contre lui*<sup>1</sup>. Puis suivait une liste de cent trente noms ; une seconde liste de cent cinquante noms parut presque aussitôt, et comme les appétits ne cessaient de croître, d'autres listes succédèrent, toujours plus nombreuses.

La cruauté froide et implacable du dernier paragraphe donne le frisson. Cette précaution de n'inscrire aucun nom sur les livres de comptes, pour encourager les assassins et les délateurs, et les rassurer contre la crainte de représailles dans l'avenir, montre, en outre, que l'instrument des proscriptions s'est perfectionné. Sylla avait promis et donné de l'argent aux meurtriers, mais il avait tenu registre des noms et des sommes payées. Plus tard, le dépouillement de ses livres par les intéressés avait permis, sinon de punir tous les assassins, du moins de vouer leurs noms au mépris et à l'exécration publics. Il n'y a plus rien de pareil à redouter. L'impunité est assurée aux crimes, il n'en restera pas de preuves. Tout le préambule de l'édit est d'une habile hypocrisie. Les triumvirs rappellent les bienfaits dont César avait comblé ses ennemis. Pour l'en récompenser, ceux-ci l'ont percé de vingt-trois coups de poignard. Aujourd'hui il s'agit de punir les assassins, de venger les soldats défenseurs du dictateur, mis hors la loi et déclarés, avec leurs chefs, ennemis de la patrie. La cause des triumvirs est celle de tous les Romains, de tous les bons citoyens. Le châtement des coupables est nécessaire pour assurer le bien public. Cependant les triumvirs, plus cléments que Sylla, ne frapperont pas tous leurs adversaires, comme lui ; ils n'ordonnent que la punition des plus pervers, et ils prennent les mesures les plus humaines pour que les innocents soient épargnés ; que les criminels seuls soient atteints.

Assurément cette justification spécieuse de la proscription, ces précautions oratoires, ne pouvaient tromper les esprits clairvoyants. Elles étaient, cependant, de nature à agir sur la masse de la population. Les triumvirs, en se donnant comme les vengeurs de César, étaient sûrs de lui plaire ; en même temps, ils calmaient ses inquiétudes, en lui montrant que les rigueurs passeraient au-dessus de sa tête, pour frapper seuls les chefs du parti opposé. Le préambule suggère encore une autre réflexion. Marius et Sylla, les premiers auteurs des proscriptions, se contentent, en entrant dans Rome, de dresser la liste des

---

<sup>1</sup> Appien, *Guerres civiles*, IV, 8 ; voyez le texte entier traduit à l'Appendice I.

proscrits, et d'inviter tous les citoyens à leur courir sus et à les tuer. Ils n'ont nul souci de justifier leurs vengeances. Ils sont vainqueurs, ils usent du droit de la guerre, et partout ils font égorger leurs ennemis : c'est le droit antique. Au contraire, les triumvirs se croient obligés de faire appel à l'opinion publique, et cherchent à la prévenir en leur faveur par d'adroits sophismes. Ne pourrait-on pas voir dans les artifices auxquels ils se soumettent, une sorte de progrès et d'adoucissement des mœurs publiques, si de pareilles expressions étaient applicables à un arrêt de proscription ? En tout cas, il y a là une différence qu'il convient de signaler. Il ne suffit plus aux triumvirs d'avoir pour eux la victoire et la force, ils veulent encore paraître avoir la justice et la légalité.

A qui faut-il attribuer la rédaction de l'édit de proscription ? Sans doute, la responsabilité retombe égale ment sur les trois ambitieux qui l'ont adopté, signé et fait exécuter. Mais si les termes en ont été pesés, discutés, arrêtés entre les triumvirs, l'un d'eux l'a seul composé, et seul l'a écrit avant de le soumettre à l'approbation de ses collègues. L'opinion générale désigne Octave, de préférence à Antoine et à Lépide. Les précautions du préambule, les longueurs, les répétitions des mêmes idées et des mêmes expressions, les souvenirs sans cesse évoqués du dictateur César, semblent, en effet, plutôt convenir à l'esprit cauteleux, prudent d'Octave, qu'à la violence et à l'emportement, farouche de ses deux complices. En outre, un passage de Sénèque, racontant la conspiration de Cinna et les hésitations d'Auguste à le punir, semblent désigner formellement Octave. *Il ne pouvait plus ordonner la mort d'un seul homme, lui qui, à table, avait dicté à Antoine l'édit de proscription*<sup>1</sup>. Aussi, de bons juges des choses de l'antiquité n'ont pas hésité à placer cet édit sanguinaire au nombre des écrits d'Auguste. Toutefois la phrase de Sénèque peut n'être qu'une antithèse, comme cet auteur aime à en faire, et non l'énonciation positive de la réalité. C'est Octave, probablement, qui a tenu la plume, mais il a le droit de bénéficier du plus petit doute, et ses collègues doivent partager avec lui la responsabilité de cet acte monstrueux.

Les historiens ont raconté les crimes et les massacres auxquels la proscription servit de prétexte. Ils ont mentionné aussi quelques traits de dévouement et d'héroïsme accomplis pour sauver les victimes désignées au fer des assassins. Ces exemples furent rares, il faut l'avouer. Les Romains assistèrent muets, et frappés de terreur, aux scènes de carnage qui ensanglantèrent la ville. Les plus hardis se bornaient à relire les vers prophétiques qu'Horace avait écrits l'année précédente, après le sac de Pérouse. Saisi de douleur à la vue des maux de sa patrie, Horace avait déploré en termes magnifiques la ruine de Rome *succombant sous ses propres forces, et déserté, retentissant du pas des chevaux du barbare victorieux*. Puis, emporté par l'enthousiasme poétique, il avait proposé aux Romains d'imiter la conduite des Phéaciens, de monter sur leurs vaisseaux, et de s'enfuir dans les îles Fortunées pour échapper au spectacle de tant d'horreurs. Les Romains avaient pu alors taxer d'exagération le tableau de Rome tracé par le poète. Mais il était devenu, en un an, l'expression de la réalité, et c'était avec le regret de n'avoir pas suivi le conseil d'Horace, qu'ils répétaient tout bas ces conseils éloquentes

Nos manet Oceanus circumvagus : arva, beata  
Petamus arva, divites et insulas !...<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Sénèque, *De la Clémence*, I, 9.

<sup>2</sup> Horace, *Épode*, XVI.

*Pour nous l'Océan nous appelle sur ses ondes qui nous entourent. Oui, gagnons ces champs fortunés, ces îles riches, où règnent la paix et le bonheur !*

Toutefois, pendant les jours sinistres où l'on massacrait encore les citoyens, au lendemain de l'arrivée des -triumvirs, au tribunal même des nouveaux maîtres, le forum entendit retentir une voix libre et éloquente. Cette voix était celle d'une femme. Si le motif qui lui fit prendre la parole nous paraît secondaire au milieu de tant d'atrocités, il faut reconnaître qu'elle ne craignit pas de les flétrir, avec un courage que les hommes n'avaient pas osé montrer. C'était Hortensia, la fille de l'orateur Quintus Hortensius et de Lutatia, fille de Lutatius Catulus.

Les confiscations avaient paru insuffisantes aux triumvirs pour payer les assassins et les soldats. Ils eurent recours à un moyen auquel ni Marius ni Sylla, leurs devanciers, n'avaient songé. Ils dressèrent une liste des quatorze cents femmes les plus riches de Rome, et leur enjoignirent de faire la déclaration de leurs biens, afin de contribuer aux frais de la guerre pour une somme que les triumvirs fixeraient. Ils menaçaient d'une amende toutes celles qui feraient une déclaration fautive ou insuffisante, et promettaient une récompense au dénonciateur, qu'il fût esclave ou libre.

Cet édit excita une profonde émotion parmi les matrones qu'il atteignait. C'était en outre une violation flagrante des lois séculaires qui réglaient les droits des femmes et l'administration de leurs biens. Les intéressées se réunirent donc pour se défendre. Elles s'adressèrent d'abord aux femmes de la famille des triumvirs afin de les gagner à leur cause. Bien accueillies d'Octavie sœur d'Octave et de la mère d'Antoine, elles furent repoussées par Fulvie, femme de ce dernier, qui leur ferma sa porte. Irritées de cet affront, elles se dirigèrent vers le forum et se rendirent au tribunal des triumvirs. Le peuple attiré par ce spectacle, les gardes mêmes se retirèrent devant elles. Hortensia prit aussitôt la parole et protesta contre l'édit des triumvirs.

Nous n'avons pas le discours même d'Hortensia. Cependant il fut recueilli, et pendant longtemps il fut étudié dans les écoles à cause de son éloquence, et *non pas seulement à cause du sexe de l'orateur*, dit Quintilien<sup>1</sup>. Mais Appien nous l'a conservé<sup>2</sup>. Sous la traduction grecque on sent l'inspiration primitive, le souffle de la liberté. Il y a des accents admirables que l'historien était incapable d'inventer, et vraiment dignes de ces Romaines, qui seules, pendant les proscriptions, lorsque les pères trahissaient leurs enfants et que les enfants dénonçaient leurs pères, montrèrent de la fidélité à leurs proches et résistèrent à la tyrannie. *L'âme d'Hortensius*, dit Valère Maxime, *sembla revivre chez une femme et respira dans le discours de sa fille, tant elle traita hardiment la question et fit valoir les droits des femmes*<sup>3</sup>.

*Nous avons une prière à vous adresser, dit-elle. Prenant une détermination qui convenait à des femmes de notre rang, nous avons eu d'abord recours aux femmes de votre famille. Traitées par Fulvie d'une manière inconvenante, nous sommes forcées, à cause d'elle, de paraître au forum. Vous nous avez déjà privées de nos pères, de nos enfants, de nos maris, de nos frères, sous prétexte*

---

<sup>1</sup> Quintilien, *Inst. Orat.*, I, 1, 6.

<sup>2</sup> Appien, IV, 32. Freinshemius l'a traduit en latin dans ses suppléments de Tite-Live, lib. CXXII, 44. Rollin l'a reproduit en français dans son *Histoire romaine*.

<sup>3</sup> Valère Maxime, VIII, 3, 3.

*qu'ils vous avaient offensés. Si, de plus, vous nous enlevez nos biens, vous nous placerez dans une situation indigne à la fois de notre naissance, de notre éducation et de notre sexe. Si vous prétendez avoir été offensés par nous comme par nos maris, proscrivez-nous comme eux. Mais, si jamais les femmes n'ont déclaré aucun de vous ennemi public, n'ont détruit sa maison, n'ont séduit son armée, n'ont levé des soldats contre lui, si jamais nous n'avons contribué à l'exclure d'un commandement ou d'une charge, pourquoi aurions-nous part au châtement, n'en ayant pas eu à la faute ?*

*Pourquoi contribuerions-nous de nos biens, quand nous n'avons pas eu la moindre part aux combats, aux magistratures, aux commandements des armées, en un mot à ce gouvernement que vous vous disputez au prix de tels désastres ? Parce que, dites-vous, il y a guerre. Quand n'y a-t-il pas eu guerre ? Quand les femmes ont-elles contribué ? C'est une charge dont notre sexe est exempt chez tous les peuples. Une seule fois, malgré les droits de leur sexe, nos mères ont contribué. C'est quand l'empire, c'est quand Rome même fut en péril, pendant l'invasion des Carthaginois : encore contribuèrent-elles volontairement. La contribution ne porta point sur leurs terres, leurs fonds, leur dot ou leur maison : sans tout cela, comment vivrait une femme libre. ? mais seulement sur leurs bijoux et sur leurs meubles précieux, sans qu'on leur en demandât l'évaluation, sans que l'on provoquât les dénonciations et les accusations ! Enfin, libres de toute contrainte, elles fixaient elles-mêmes le chiffre de leur don. Or, quelle crainte avez-vous maintenant pour l'empire ou pour la patrie ? Vienne une guerre avec les Gaulois ou avec les Parthes, nous montrerons le même dévouement que -nos mères pour le salut de l'État ! Quant aux guerres civiles, loin de nous l'idée de contribuer jamais, et de vous aider les uns contre les autres ! Nous n'avons contribué ni pour César ni pour Pompée. Marius n'a rien exigé de nous, ni Cinna, ni Sylla. Cependant celui-ci était un tyran, et vous, vous prétendez reconstituer la République !*

Ce sont là de fières et généreuses paroles, qui doivent se rapprocher de très près de l'original, et qui nous en font d'autant plus regretter la perte. L'audace de cette réclamation fit pâlir les triumvirs. Dans le premier mouvement de colère, ils ordonnèrent de chasser les femmes de la tribune et du forum. Il y eut aussitôt une telle explosion de murmures et un tel tumulte dans la foule, que les satellites des triumvirs reculèrent effrayés. Leurs maîtres interdits levèrent la séance, et renvoyèrent au lendemain leur arrêt. Après avoir violé ouvertement toutes les lois morales et politiques, ils hésitèrent devant une loi civile, tant était encore puissant, chez les Romains, ce respect de la légalité et de la forme qui est un des caractères de la nation. De quatorze cents, les triumvirs réduisirent à quatre cents le nombre des femmes imposées, et ils n'exigèrent de celles-ci qu'une assez faible contribution. Hortensia rentra dans le silence, dont une occasion exceptionnelle avait seule pu la tirer. Dès lors l'éloquence politique se tut : elle était pacifiée, selon le mot de Tacite : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*<sup>1</sup>.

Si l'édit de proscription des triumvirs et si le discours d'Hortensia ne nous ont été conservés qu'en grec, il reste heureusement deux textes latins de l'éloquence romaine à cette époque. L'un a été composé dix ans environ avant notre ère, mais il relève directement du triumvirat par les faits qu'il constate. L'autre ne se rattache à aucun fait historique qui permette de lui assigner une date, mais il est

---

<sup>1</sup> *Vie d'Agricola*, 30.

considéré généralement comme contemporain d'Auguste. Ce sont deux éloges funèbres, et ce caractère commun permet de les rapprocher ici l'un de l'autre.

On sait ce qu'avaient été les éloges funèbres à l'époque glorieuse de la République. Après des funérailles somptueuses, où tout était calculé pour donner une grande idée du citoyen illustre, du magistrat éminent qui venait de mourir, le chef de la gens ou le plus proche parent du mort montait à la tribune, et prononçait publiquement son éloge. Les femmes de l'aristocratie furent, elles-mêmes, l'objet de semblables panégyriques. La première qui reçut cet honneur, d'après Cicéron, en l'an 102, au temps de Marius, fut Popilia, mère de Catulus. César aussi, pendant sa questure, prononça l'éloge de sa tante Julie et de sa femme Cornélie. Son but ; il est vrai, était moins de célébrer leurs vertus que d'affirmer hautement son origine divine et ses prétentions ambitieuses<sup>1</sup>.

Enfin, à côté de ces obsèques solennelles, de ces discours d'apparat, s'établit peu à peu l'usage d'éloges plus simples et plus modestes. Il paraissait cruel de quitter des morts chéris, sans leur dire un mot d'adieu, sans retracer aux assistants les qualités, les vertus, que seul souvent l'orateur avait pu apprécier. L'habitude même en devint si fréquente, que ces allocutions finirent par prendre place dans les traités de rhétorique, et que les auteurs des manuels oratoires et Quintilien lui-même se crurent obligés d'en donner des règles<sup>2</sup>. Seulement l'orateur, dans ces éloges, pour ainsi dire privés, ne montait pas à la tribune, il ne parlait même pas toujours sur le forum ; il se tenait auprès du bûcher ou du monument funèbre.

Par une circonstance heureuse un de ces éloges, connu depuis longtemps, mais qui nous était parvenu mutilé, a pu être tout récemment reconstitué. Trois fragments d'inscriptions, l'un de 69 lignes, l'autre de 41 lignes, le troisième de 11 lignes, exerçaient vainement la perspicacité des archéologues ; les lignes étaient tronquées, et ils restaient inintelligibles. On ne croyait même pas qu'ils appartenissent au même monument. Rapprochés par le savant M. de Rossi d'une inscription incomplète de 40 lignes trouvée dans les papiers du père Sirmond (mort en 1651) qui l'avait copiée à Rome, ils devinrent d'une interprétation facile, et d'une lecture courante, surtout depuis les travaux de MM. Mommsen et Degenkobb en 1863. Les lignes retrouvées par de Rossi complètent les lignes interrompues des fragments précédents, et sauf quelques lignes initiales détruites et une légère lacune au point de jonction des morceaux de marbre, on possède désormais un des plus curieux monuments de l'éloquence latine.

Cet éloge funèbre est le panégyrique d'une femme par son mari. On ne sait le nom ni de l'un ni de l'autre. Le seul nom propre conservé sur le marbre est celui du beau-frère, C. Cluvius, et ce détail ne nous apprend rien. Les deux époux devaient appartenir à une grande famille de Rome, puisque le mari se trouvait compris dans les listes de mort dressées par les triumvirs. Le proscrit se cacha pour se soustraire au fer des meurtriers, et grâce au dévouement et à la prudence de sa femme, réussit à leur échapper. Ces circonstances, révélées par l'inscription, ont fait croire à des savants qui ne veulent rien ignorer, que cette femme était Turia, de la famille des Turii, qui, d'après Valère Maxime et Appien, sauva par un heureux stratagème son mari Q. Lucretius Vespillio<sup>3</sup>. Valère Maxime et Appien rapportent à peu près de même le dévouement de Turia. Mais

---

<sup>1</sup> Voir *Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron*, vol. I, chap. VII. Voir l'excellent chapitre de M. Martha dans les *Études morales sur l'antiquité*.

<sup>2</sup> Quintilien, III, 7.

<sup>3</sup> Valère Maxime, VI, 7, 2 ; Appien, *Guerres civiles*, IV, 41.

les détails qu'ils donnent sont en désaccord avec l'inscription. Et, bien que celle-ci soit classée sous le nom d'*Éloge de Turia*<sup>1</sup>, l'opinion générale est qu'il ne s'agit pas de l'épouse de Quintus Lucretius.

Les premières lignes de l'inscription manquent, comme nous l'avons dit. Il est à penser que, selon l'usage, l'orateur y mentionnait les noms de sa femme et de sa famille, et énumérait les titres d'honneur et les services rendus à la patrie. A l'endroit où commence l'inscription, il rappelle, en s'adressant directement à sa femme, la conduite énergique qu'elle a tenue quelque temps avant leur mariage. Son père et sa mère ayant été assassinés, la fille, malgré l'absence de son futur mari qui était en Macédoine, malgré l'éloignement de son beau-frère, C. Cluvius, qui se trouvait en Afrique, réussit à découvrir et à faire condamner les coupables. Plus tard, après son mariage, elle eut à défendre contre des attaques intéressées le testament de son père, qui associait son gendre à l'héritage de sa fille. Le mari fait un grand éloge du désintéressement de sa femme, et de la tendresse qu'elle manifesta pour lui dans cette occasion.

Il passe ensuite à l'énumération de ses qualités privées, et des vertus qui ont assuré le bonheur de leur union pendant quarante-cinq années. *Plût aux dieux*, dit-il, *que mon destin seul eût mis fin à ce bonheur consacré par le temps, et qu'il était plus juste de voir cesser par la mort du plus âgé que par la tienne !* Il vante sa douceur, sa facilité de caractère, l'assiduité de son travail, et (détail bien romain !) son habileté à conserver le patrimoine de ses pères, et à gérer la fortune commune. Généreuse, elle recueillit chez elle des jeunes filles pauvres de sa famille, les éleva, et avec le secours de son mari leur assura des dots honorables. L'orateur, suivant l'ordre des temps, arrive alors à l'époque du triumvirat, et aux circonstances où éclatèrent le dévouement et l'énergie de sa femme. Grâce à elle, il put d'abord se cacher dans une retraite sûre ; plus tard, quand les premières fureurs des proscriptions se furent modérées, sa femme réussit à obtenir d'Octave que son mari fût rendu à sa patrie et réintégré. Mais Octave était alors absent d'Italie, et luttait en Macédoine contre Brutus et Cassius. Lépide, qui était resté à Rome et y commandait, refusa, d'exécuter la sentence gracieuse, et alla jusqu'à maltraiter la femme du proscrit. Celle-ci ne put obtenir satisfaction qu'après la disgrâce de Lépide lui-même, et après le retour d'Octave à Rome. Voici comment l'orateur présente toutes ces circonstances

*Évoquerai-je ici le souvenir de nos tourments intérieurs et de nos secrètes tribulations ? Dirai-je comment j'ai souvent échappé à des périls imminents, grâce à des avis parvenus par tes soins ? Combien de fois tu m'as courageusement sauvé de ma témérité, ou préparé des asiles plus surs dans ma détresse ! Ma gratitude doit comprendre et- ta sœur et son époux, complices de tes soins, et associés dans le danger commun du dévouement à un proscrit. Je n'en finirais pas si je voulais tout dire. Il me suffit, et il suffit à ta mémoire que je proclame ici ce que je dois à la retraite salubre que tu m'as ménagée.*

*J'avouerai cependant qu'à cette occasion j'éprouvai l'une des plus grandes amertumes de ma vie, lorsque après avoir obtenu de César Auguste, alors absent de Rome, d'être rendu à ma patrie citoyen utile encore peut-être, tu vins solliciter, en personne, de son collègue Lépide, gouverneur de la ville, mon rétablissement et l'exécution de la sentence gracieuse. Tu le trouvas opposant inflexible, et, prosternée devant lui, te traînant à ses pieds, non seulement il ne*

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice II.

*te releva pas, mais il te laissa outrager et meurtrir par ses satellites, comme une vile esclave ; pendant que d'une voix inflexible et ferme, tu lui rappelais l'édit de grâce, et la lettre de félicitation qui l'accompagnait, bravant les grossières injures et les brutalités de ses gens, dénonçant au peuple ses cruautés, et signalant, comme l'unique auteur de tous mes maux, ce triumvir qui ne tarda pas d'ailleurs à recevoir son châtement. Ton courage pouvait-il rester sans effet ? Non, ta patience inébranlable fournit à César l'occasion clé confirmer sa clémence, décida du sort de ma vie, et flétrit la cruauté importune du tyran.*

Après avoir rendu cet éclatant hommage au dévouement de sa femme, l'orateur revient sur ses qualités privées. Il parle de leurs années de bonheur qu'attrista seulement l'absence d'enfants. Dévouée jusqu'au bout, et témoin du chagrin de son mari, la femme lui propose de divorcer, pour qu'il puisse s'unir à une épouse plus féconde. Il refuse avec indignation : *Irrité d'une telle proposition, dit-il, j'eus de la peine à contenir mon courroux, et à rester maître de moi. Je ne pouvais te pardonner d'avoir conçu l'idée de nous séparer, avant que la nature nous en eût imposé la loi, et je ne comprenais pifs que, vivante encore, tu ne fusses pas mon épouse, toi, qui pendant les jours de l'exil, avais été ma compagne fidèle et inséparable.*

*Plût aux dieux, s'écrie-t-il un peu plus loin, que, restant unis, nous eussions avancé dans la vie jusqu'à ce que, moi, le plus vieux, je fusse arrivé au terme de mes jours, soutenu' par tes soins, et mourant dans tes bras, après m'être substitué une fille adoptive qui m'eût remplacé auprès de toi. Mais tu m'as précédé dans la tombe, me laissant la douleur, les deuils, les regrets et le triste sort de vivre seul. J'accommoderai mon existence selon tes intentions et j'adopterai celle que tu préparais à cette destinée.... Mais avec toi j'ai perdu le calme de mon esprit ; tu n'es plus là pour être mon témoin et mon soutien dans les périls ; je demeure brisé par le malheur, et me sens incapable d'y résister. La nature accablée m'en refuse les forces. Noyé dans la douleur, je ne trouve plus d'équilibre pour mon âme. Repassant en mémoire mes anciennes infortunes et le sort que l'avenir me réserve, je perds toute espérance. Privé d'un si grand et si constant appui, et plein de ton souvenir, j'ai moins foi à la résignation qu'à la peine éternelle de mon affliction. La conclusion de ce discours sera que tu as tout mérité, et que je reste avec le chagrin de n'avoir pu tout te donner. Tes désirs ont toujours été pour moi une loi suprême ; ce qu'il me sera permis de leur accorder encore je n'y manquerai pas — que les dieux, que tes mânes assurent et protègent ton repos !<sup>1</sup>*

Tel est cet éloge funèbre où ne manquent ni l'éloquence ni le sentiment. Le plan en est simple et régulier. L'orateur suit l'ordre chronologique des événements qui ont marqué l'existence de sa femme. Il y a des répétitions d'idées et de mots qui trahissent l'inexpérience ; mais l'auteur dit ce qu'il veut faire entendre, dans une langue correcte et pure qui n'est pas indigne d'un contemporain de Tite-Live. Il n'a pas d'envolées sublimes, de transports passionnés ; mais il a le ton simple et naturel d'un homme sincèrement ému, qui ne songe pas aux artifices de l'éloquence, et qui exprime ce qu'il éprouve. Certains passages ont plus de vivacité et plus de chaleur ; à côté de détails familiers, il y a des expressions touchantes qui marquent une véritable douleur, mais c'est une douleur romaine, une douleur digne et qui se contient. Ce discours fait involontairement penser, non à ces éloges d'apparat qu'on entend parfois dans notre pays, à certaines

---

<sup>1</sup> Giraud, *Journal des savants*, août 1870 ; voyez le texte et la traduction de toute l'inscription à l'Appendice.



funérailles, mais à ces allocutions, sinon d'un pasteur protestant, au moins d'un de ces orateurs d'Angleterre ou d'Amérique, qui parlent sans grande méthode, sans plan savamment arrêté, et qui, tout en ne s'interdisant ni les négligences ni les redites, s'expriment avec émotion, et arrivent souvent à l'éloquence.

Tout autre est le caractère de l'éloge funèbre dit de *Murdia*<sup>1</sup>, d'après le nom qu'on lit à la première ligne. Il nous a été conservé par une inscription dont le commencement et la fin sont perdus, et qui, toute mutilée, est encore assez développée. C'est le discours prononcé par un fils aux obsèques de sa mère. Le dévouement conjugal et les hautes vertus de Turia (pour lui conserver ce nom) justifient, comme on l'a vu, le long et touchant panégyrique de son mari. Mais pour quelle raison impérieuse ce fils inconnu donne-t-il à sa mère cet honneur inusité, non de vanter ses mérites, on sait que l'usage en était fréquent, mais de graver sur le marbre des paroles destinées à la postérité ? A en juger parla moitié de l'inscription qui nous reste, des motifs assez vulgaires ont inspiré sa conduite. Murdia est morte, après avoir été plusieurs fois mariée à des époux honorables, *dignis viris*, et, dans son testament, elle a partagé sa fortune entre tous ses fils ; elle en a laissé une part à sa fille déjà mariée, et a légué à son mari une somme déterminée, en témoignage de son affection pour lui. L'orateur, le plus jeune enfant de cette nombreuse famille semble, bien qu'il s'en défende, avoir été avantagé par Murdia, et c'est la reconnaissance qui lui inspire cet éloge.

Est-ce sa jeunesse, son inexpérience, ou la froideur du sujet qu'il faut incriminer ? Le style de l'orateur manque de naturel et de simplicité. Il a l'air de rechercher l'élégance, il arrondit ses phrases, et fait des périodes laborieuses. Quand il rappelle les legs laissés par sa mère, il est net et précis, comme il est naturel, mais il n'évite pas toujours l'obscurité : aussi cette partie de l'oraison offre-t-elle plus d'intérêt au jurisconsulte qu'au littérateur. La seconde moitié, la péroraison, est mieux écrite. Après avoir vanté la soumission de sa mère à ses maris, sa fidélité, sa probité, l'orateur se hâte d'arriver à la conclusion dans laquelle il épuise tous les trésors de son éloquence. *Pour ces raisons, dit-il, comme l'éloge de toutes les femmes de bien est simple et semblable ; que les qualités naturelles, conservées par elles soigneusement, n'ont pas besoin d'expressions variées ; comme il suffit que toutes aient fait les mêmes actes louables ; qu'il est difficile aux femmes d'acquérir des gloires nouvelles ; comme leur vie est soumise à de moindres vicissitudes ; et qu'il leur faut nécessairement pratiquer les devoirs communs à toutes, de peur que l'omission d'une de ces justes préoccupations ne fasse tort au reste, la plus chère de toutes les femmes, ma mère, a mérité une gloire d'autant plus grande que par sa modestie, sa probité, sa pudeur, sa complaisance, son assiduité à filer la laine, son activité, sa fidélité, elle a été égale et semblable à toutes les femmes honnêtes, elle n'a cédé à aucune en vertu, en travail, en sagesse... mais sa principale gloire...* (le reste manque)<sup>2</sup>.

Ce langage a une tout autre allure que la première moitié du discours. Le style est plus net, plus facile, plus abondant. Mais que le jeune orateur nous pardonne, si, surpris de cette éloquence inattendue, nous en faisons honneur à sa mémoire plutôt qu'à son cœur. Dans ces généralités sur les devoirs communs à toutes les femmes, sur la difficulté qu'elles éprouvent à se distinguer les unes des autres,

---

<sup>1</sup> Cf. Appendice III.

<sup>2</sup> Inscriptions d'Orelli, n° 4860 ; voyez le texte et la traduction à l'Appendice.

n'y a-t-il pas un souvenir des écoles de rhéteurs ? N'est-ce pas là un développement habituel, un *lieu commun* ; applicable à toutes les mères, et que tous les fils peuvent répéter à leurs obsèques ? Ce mot même, *son assiduité à filer la laine*, ne révèle-t-il pas la convention, la recommandation du maître de ne pas oublier ce trait essentiellement romain et que l'on retrouve dans toutes les inscriptions ? Quintilien n'a pas encore écrit son chapitre relatif aux éloges ; mais ses devanciers en ont déjà réuni les règles, et le fils de Murdia les a appliquées. Il n'a ni l'émotion ni le naturel du mari de Turia. C'est peut-être, après tout, un adolescent d'une quinzaine d'années, qui répète docilement l'œuvre de son maître, ou qui s'efforce de son mieux à bien parler.

## CHAPITRE II – L'EMPEREUR AUGUSTE ORATEUR

L'empereur Auguste est bien connu comme triumvir et comme fondateur de l'empire romain. Il l'est moins comme orateur et comme écrivain. Éblouis par le renom éclatant des Tite-Live, des Horace et des Virgile, les historiens de la littérature latine concentrent toute leur attention sur leurs ouvrages. Ils mentionnent à peine le chef même de ce *chœur* grandiose. Ils se bornent à rappeler l'heureuse influence qu'Auguste a exercée sur la littérature de son siècle, la bienveillante protection dont il a entouré les hommes de lettres ; ils n'oublient qu'une chose, en France du moins, ses propres écrits<sup>1</sup>. Il en résulte, comme le remarquait, il y a déjà longtemps, le savant Egger : *Que le moins connu peut-être des écrivains du règne d'Auguste est Auguste lui-même*. Nous essayerons de combler cette lacune, sans sortir de notre domaine. L'histoire politique, s'il est nécessaire d'y toucher incidemment, servira uniquement à encadrer les fragments des œuvres impériales qui nous sont parvenus.

AUGUSTE appartenait à la famille *Octavia*, originaire de Vellétri. Quand il fut empereur, on lui chercha des aïeux illustres, et on le fit descendre d'une ancienne famille élevée d'abord au rang des gentes romaines par Tarquin l'Ancien, puis au patriciat par Servius Tullius. La vérité est que sa famille habitait Vellétri depuis une époque reculée, et y était arrivée à la fortune et au rang : de chevalier par son économie et son industrie. Le père d'Auguste, Octavius, fut le premier qui tira les siens de leur obscurité provinciale. Il vint à Rome et brigua d'abord les plus modestes magistratures. Ses richesses lui facilitèrent l'entrée des honneurs, et son mérite l'y soutint. Il remplit avec distinction toutes les charges qui lui furent confiées. Après la préture, il obtint au sort l'administration de la Macédoine. Il se rendait dans sa province, lorsqu'il s'acquitta, sur son chemin, d'une mission extraordinaire que le sénat lui avait déferée par surcroît. Il rencontra et anéantit les restes des bandes de Spartacus et de Catilina qui dévastaient le territoire de Thurium. Cette victoire lui mérita des populations le surnom de *Thurinus*, qu'Auguste lui-même porta pendant un certain temps. Dans son gouvernement, Octavius défit complètement les Besses et les Thraces, et mit sa province à l'abri de leurs attaques. Après l'avoir défendue, il l'administra- avec assez de justice et d'habileté pour que Cicéron, dans ses lettres à son frère Quintus, proconsul d'Asie, l'engage à prendre modèle sur la conduite d'Octavius<sup>2</sup>.

A son retour de Macédoine, Octavius songeait à se mettre sur les rangs pour demander le consulat lorsqu'il mourut subitement, laissant de sa première femme, Ancharia, une fille nommée Octavie, et de sa seconde femme, Atia, une autre Octavie et un fils qui fut Auguste. Atia était fille d'Atius Balbus, d'une famille sénatoriale, et de Julie, sœur de Jules César. C'est ainsi que le jeune Octave était parent du dictateur, et bien qu'il n'ait jamais été adopté par son oncle, dans les formes légales, il put prendre et porter le nom de son fils adoptif en l'absence d'héritier légitime. Atia était une femme intelligente et dévouée, qui s'occupa avec le plus grand soin de l'éducation de ses deux jeunes enfants. Les flatteurs, plus tard, voulurent en faire une seconde Cornélie. Sans admettre cette légende complaisante, il est avéré qu'elle surveilla leur enfance avec une extrême sollicitude. On sait ce qu'a été Auguste. Quant à Octavie, mariée plus

---

<sup>1</sup> En Allemagne A. Weichert : *De Imp. Cæsaris Augusti scriptis commentatio*, 1835, *Ejusdem reliquiae*, 1841-1846.

<sup>2</sup> Suétone, *Vie d'Auguste*, 3.

tard à Antoine, les ennemis mêmes d'Auguste s'accordèrent à vanter son mérite et sa vertu.

Auguste naquit sous le consulat de Cicéron et d'Antoine, l'an 611 avant Jésus-Christ, le neuvième jour avant les calendes d'octobre (21 septembre) un peu avant le lever du soleil, dans le quartier Palatin, près d'un endroit appelé les *Têtes de bœufs*. Il fut élevé à Vellétri dans la maison de ses aïeux, située à l'extrémité de la ville, logis fort modeste, puisque Suétone compare la petite chambre qu'il occupait à un office — *cella penaria* —. Dès sa première jeunesse, il montra, pour l'éloquence et les études libérales une véritable passion, et leur consacra beaucoup de temps et d'efforts<sup>1</sup>. Partout où il se trouvait, il se livrait à l'étude. A Munda il étudiait, tandis que son oncle luttait contre les fils de Pompée, et livrait cette bataille, où, selon sa propre expression, il combattit non pour la victoire, mais pour la vie. Il étudiait encore à Apollonie, où César l'avait envoyé préparer sa grande expédition contre les Parthes, quand la nouvelle de la mort du dictateur qui l'instituait son héritier vint l'y surprendre<sup>2</sup>. Plus tard, pendant la guerre de Modène, lorsqu'il avait à soutenir contre Antoine une lutte difficile, et à nouer les fils multipliés de ses intrigues, au milieu des soucis les plus graves de la politique et des affaires, il ne passait pas un seul jour sans lire, sans écrire et sans déclamer.

Il s'appliqua aussi avec zèle à l'étude des lettres grecques. Il avait pour maître d'éloquence dans cette langue Apollodore de Pergame, qu'il emmena malgré son grand âge à Apollonie. Il puisa également une foule de connaissances dans la société du philosophe grec Areus et de ses deux fils Nicanor et Denys. C'est appuyé sur le bras d'Areus qu'après la victoire d'Actium, il entra en vainqueur dans la ville d'Alexandrie. Cependant, malgré un zèle si persévérant, il ne semble pas avoir jamais parlé le grec avec une grande facilité. Il se refusa toujours à composer dans cette langue. Avait-il à publier en grec des proclamations, il les écrivait d'abord en latin et les faisait ensuite traduire par des interprètes. Il entra peut-être plus de calcul que de timidité dans cette réserve ; car il citait volontiers, de mémoire et avec à-propos, des vers d'Homère et des tragiques grecs ; c'est en grec qu'il prononça, au moment de mourir, ces paroles si fameuses, où il demandait aux assistants de l'applaudir *s'ils trouvaient qu'il avait bien joué la comédie de la vie*<sup>3</sup>.

Auguste donna beaucoup de soins à sa prononciation, et garda pendant longtemps un maître chargé de rectifier son débit. Il lui dut d'avoir un timbre de voix doux et insinuant qui ne manquait pas de grâce. Cependant sa voix resta toujours faible, et ne put jamais acquérir assez d'ampleur pour se faire entendre, comme celle de Cicéron et celle d'Hortensius, d'un nombreux auditoire. Il fut même obligé, dans la seconde partie de sa vie, de se servir d'un héraut pour s'adresser au peuple et lui faire connaître ses volontés<sup>4</sup>. Malgré tant de soins donnés à l'éloquence, malgré ces exercices de déclamation prolongés au milieu même des circonstances les moins favorables, Auguste ne fut pas un orateur proprement dit. Il n'eut jamais cette qualité, sans laquelle il n'y a pas de bon orateur : la faculté d'improviser et l'abondance. Suétone prétend, il est vrai, qu'Auguste aurait pu improviser s'il l'avait voulu. Mais comme il ne le voulut jamais, il est plus probable que la nature lui avait refusé ce talent, et que la

---

<sup>1</sup> Suétone, 84.

<sup>2</sup> Suétone, 8.

<sup>3</sup> Suétone, 99 : *Si tout est bien, applaudissez la pièce, et tous battez des mains avec allégresse.*

<sup>4</sup> Suétone, 84.

prudence lui interdit de chercher à l'acquérir ou à le développer. Entraîné par l'improvisation, l'orateur laisse souvent sa parole *courir la bride sur le cou*, selon l'expression de Mme de Sévigné. Il ne peut pas toujours en maîtriser les écarts, et quelquefois il regrette de ne pouvoir pas rattraper le mot qui lui est échappé. Auguste n'eut jamais à éprouver un de ces regrets ; la politique l'engageait à surveiller trop étroitement chacune de ses paroles.

Aussi, avait-il à prononcer une harangue dans le sénat, ou au forum, ou devant ses soldats, il avait soin de ne se présenter à ses auditeurs, qu'après avoir longtemps travaillé et pesé ses expressions. Il alla plus loin. Pour ne pas s'exposer à manquer de mémoire, et pour ne pas perdre de temps à apprendre ses discours par cœur, il prit le parti de lire ce qu'il avait préparé. Rien, comme l'on sait, n'est plus contraire à la véritable éloquence que la lecture froide d'un discours, où aucun mot, aucun geste ne sont abandonnés à l'improvisation, où tout, au contraire, est calculé et mesuré d'avance. Rien, en revanche, n'est plus propre à prévenir les surprises et les engagements irréfléchis. Auguste rédigeait même d'avance ses conversations politiques importantes. Certains entretiens avec Livie, ceux probablement où fut agitée la question de la succession à l'empire avaient été tracés par lui sur ses tablettes. Il parla d'après ses notes, disent les historiens, de peur que l'improvisation ne lui fit dire trop ou trop peu<sup>1</sup>. C'était sa façon d'appliquer le fameux adage : *Verba volant, scripta manent*.

Il n'est pas resté de fragment assez considérable des discours d'Auguste, pour que nous puissions juger par nous-mêmes de la valeur de son éloquence. On est obligé de s'en rapporter sur ce point aux jugements des écrivains anciens, qui lisaient et appréciaient ceux qu'il avait prononcés. D'après Suétone, *son genre d'éloquence était élégant et tempéré, aussi éloigné de l'afféterie que de la rusticité*. Auguste évitait avec soin les expressions surannées ; il les qualifiait *de vieux mots moisis*. Il cherchait surtout à rendre clairement sa pensée. Pour y parvenir plus aisément, pour se faire mieux entendre du lecteur et de l'auditeur, il ne craignait pas d'ajouter aux verbes des prépositions, et de multiplier les conjonctions, quoique ce procédé n'évite l'obscurité qu'aux dépens de la grâce. Il avait un égal dédain pour ceux qui écrivaient d'une manière affectée et ceux qui préféraient les expressions archaïques. Ainsi, il se moquait des *tresses parfumées* de Mécène, et s'amusait à parodier son style. En retour, il raillait Tibère de son goût pour les termes obscurs et démodés. Dans une lettre à sa petite-fille Agrippine, où il louait son esprit, il terminait par ces mots : *Mais aie bien soin d'écrire et de parler avec simplicité*<sup>2</sup>.

Tacite est moins explicite que Suétone ; il se borne à dire que *l'élocution d'Auguste était facile, coulant de source et telle qu'il convient à un prince*<sup>3</sup>, ce qui veut dire qu'elle avait de la dignité et de la gravité. Fronton, de son côté, y trouve *la trace de l'élégance de son siècle, et plutôt de la correction que de l'abondance*<sup>4</sup>. Enfin Aulu-Gelle y remarque *de l'élégance sans recherche, de la facilité et de la simplicité*<sup>5</sup>. Ces témoignages d'écrivains appartenant à des époques différentes s'accordent entre eux. Le jugement de Tacite, qui s'écarte le plus des autres au premier abord, les contredit moins en réalité qu'en apparence. L'espèce d'abondance, qu'il constate dans l'éloquence d'Auguste est une

---

<sup>1</sup> Suétone, 84.

<sup>2</sup> Suétone, 86.

<sup>3</sup> *Annales*, XIII, 3.

<sup>4</sup> Fronton, *Épître à Verus*.

<sup>5</sup> Aulu-Gelle, XV, 1.

conséquence de la facilité qu'il lui reconnaît avec tous les autres juges. Ces appréciations se résument donc à dire que l'éloquence d'Auguste était simple, élégante, facile, pleine de dignité, et surtout de clarté. C'est bien là l'éloquence d'un homme politique tout-puissant, qui cherche à éclairer plus encore qu'à convaincre, et qui impose ses opinions plutôt qu'il ne discute celles de ses adversaires.

Auguste avait débuté de bonne heure comme orateur. A l'âge de douze ans, il fit à la tribune l'éloge de Julie, sa grand'mère<sup>1</sup>. Nicolas de Damas dit même à l'âge de neuf ans, mais il se trompe sur les dates. Si Auguste avait eu quelques années de plus, on pourrait le croire l'auteur de cette oraison funèbre. Il dut se borner à lire les phrases que ses maîtres avaient préparées. Il prononça dans la suite plusieurs autres oraisons funèbres. Lorsque le jeune Marcellus mourut, l'an 24 avant notre ère, Auguste lut son éloge au forum. Une des expressions dont il se servit a été conservée par Servius. En parlant des espérances si brillantes que les Romains et lui-même avaient fondées sur ce jeune homme, et que la volonté des dieux avait anéanties en un moment, il dit que *Marcellus avait été dévoué à une mort prématurée*<sup>2</sup>. Bientôt, les deuils se précipitent et se succèdent dans la famille d'Auguste. A chaque fois, l'empereur, plus triste et plus désolé, apparaît à la tribune. L'an 13 avant notre ère, il perd, dans la même année, deux personnes qui lui étaient bien chères, sa sœur Octavie et son fidèle Agrippa<sup>3</sup>. Auguste tint à prononcer lui-même leur éloge. Quatre ans plus tard, quand Drusus, fils de Livie et son beau-fils, fut enlevé à la suite de grands exploits militaires par une mort prématurée, il laissa Tibère, à qui ce devoir appartenait comme frère aîné, rendre hommage sur le forum à la mémoire de Drusus, mais en même temps il prenait lui-même la parole dans le cirque de Flaminius. Là, parmi les regrets qu'il exprima, parmi les louanges qu'il adressa à la mémoire de Drusus, il demanda aux dieux *de rendre les Césars semblables à Drusus et de leur accorder une mort aussi glorieuse*. Non content de cette oraison funèbre, il composa en vers l'éloge de Drusus et écrivit l'histoire de sa vie<sup>4</sup>.

Ce sont là les seuls souvenirs qui restent de l'éloquence dynastique d'Auguste, si l'on peut s'exprimer ainsi. Ceux de son éloquence militaire sont plus brefs encore. Cependant Auguste fut obligé souvent de haranguer ses armées. Que de fois, au milieu des guerres civiles, il eut à rappeler aux soldats le meurtre de César, son père adoptif, pour les exciter à venger sa mémoire, ou pour : les entraîner, contre Antoine, leur ancien général ! Ces harangues n'ont pas survécu : il est même probable qu'Auguste, après les avoir écrites, puisque telle était sa coutume, se hâta ensuite de les détruire. En effet, il n'y était jamais question que de promesses d'argent, de butin, de distributions de terres, et ce sont des engagements qu'on est prompt à contracter avant la bataille, mais qu'on n'aime pas à publier après la victoire, un peu par pudeur, et surtout par crainte d'être obligé de les tenir. Un seul fait servirait à conjecturer ce que pouvait être l'éloquence militaire d'Auguste, et montrera quel terrible orateur il était au prétoire, lorsqu'il s'appelait Octave, et qu'il s'agissait d'enlever les soldats. Au plus fort des guerres civiles, pendant le triumvirat, il haranguait un jour les soldats dans leur camp. On avait permis à la foule des paysans de s'approcher. Tout à coup Octave remarqua un chevalier romain, nommé Pinarius, qui prenait des notes sur son discours. Il s'interrompit aussitôt, s'emporta violemment

---

<sup>1</sup> Suétone, 8.

<sup>2</sup> Servius, *Énéide*, I, vers 712.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LIV, 35, 28.

<sup>4</sup> Dion Cassius, LV, 2 ; Suétone, *Claude*, 1.

contre Pinarius, le traita d'indiscret et d'espion, et, sans plus tarder, le fit mettre à mort<sup>1</sup>. C'était, il faut en convenir, un moyen efficace de prévenir les réclamations, et d'empêcher qu'on ne sût, à Rome, de quelle ville ou de quelle classe de citoyens il avait promis les dépouilles à son armée.

A la tribune du forum, Auguste ne montra pas la même cruauté, mais il fit preuve du même despotisme. Montesquieu parle longuement *des ménagements qu'Auguste, observa vis-à-vis des citoyens pour éviter le sort de César, qui n'avait pas assez ménagé leur orgueil et leur vanité*. Ce jugement est vrai, appliqué à l'aristocratie et au sénat ; il ne l'est pas de la *plèbe* et des assemblées au forum. Au contraire, comme Auguste ne craignait ni les révoltes, ni les conjurations de la populace, il la traitait avec arrogance, et ne lui épargnait pas les vérités. Un jour, voyant la foule se presser sur le forum pour l'entendre, et au lieu de la toga blanche des anciens Romains, robe agréable à l'œil mais facile à salir, porter, par économie, des vêtements noirs et de laine grossière, il fut pris d'un sentiment de dégoût et de mépris. Cette foule déguenillée lui rappela, par contraste, ces générations nombreuses de citoyens libres qui avaient fait la conquête du monde et y avaient péri. Il ne vit plus alors autour de lui, à leur place, que des affranchis et fils d'affranchis, descendant des esclaves que les vrais Romains avaient amenés à Rome. Il oublia combien il avait contribué pour sa part à la destruction de la race libre, et, plein d'indignation : *Les voilà donc, s'écria-t-il* :

*Ces Romains, peuple-roi, revêtus de la toga !*

Et il leur jeta à la face, comme un outrage, le fameux vers de Virgile<sup>2</sup>. Le même-sentiment, un siècle auparavant, animait Scipion Émilien lorsqu'il répondait fièrement aux murmures de la foule : *Silence donc, vous que l'Italie ne reconnaît pas pour ses enfants !* Auguste ne se borna pas à une invective. Il ordonna aux édiles d'empêcher que personne ne prît place au forum et au cirque, sans être revêtu de la toga nationale. Il voulait au moins avoir l'air de commander à des hommes libres et à des citoyens.

Mais en vain Auguste cherche à rendre aux Romains le sentiment de leur dignité, en vain il refuse, dans ses lettres à Tibère et à Livie<sup>3</sup>, d'accorder le droit de cité à leurs protégés, et cherche à restreindre le nombre des affranchis, il se charge lui-même, par les sujets qu'il traite dans ses discours au peuple, de lui rappeler qu'il n'a plus que le nom et le costume des hommes libres. Au lieu d'exposer à la tribune aux harangues les affaires qui concernent -l'État tout entier, au lieu de consulter les Romains sur la guerre et sur la paix, d'ouvrir ces grandes discussions, passionnées et violentes, mais toujours importantes par la grandeur des intérêts en suspens, il leur parle des questions les plus vulgaires, et même parfois d'affaires domestiques qu'il eût mieux fait de dissimuler. On connaît les désordres honteux des deux Julies, sa fille et sa petite-fille. Après de vains efforts pour éviter le scandale, Auguste dut les reléguer toutes deux en exil, et les y tenir sous une étroite surveillance.

C'était par un édit qu'il avait signalé leurs turpitudes ; il en avait cependant pesé tous les termes. Mais quand sa première indignation fut calmée, il regretta d'avoir donné tant de publicité à ses affaires privées, et, à en croire Sénèque, déclara plus d'une fois que si Mécène et Agrippa avaient vécu, il n'aurait pas agi

---

<sup>1</sup> Suétone, 27.

<sup>2</sup> Suétone, 40 ; *Énéide*, I, 286.

<sup>3</sup> Suétone, 40.

ainsi<sup>1</sup>. Aussi le peuple romain, pendant longtemps, ne put croire à la persistance de la colère de l'empereur. Il crut même lui faire sa cour et prévenir ses secrets désirs, en lui demandant, avec instance et à plusieurs reprises, de rappeler les deux Julies et de leur rendre leurs anciens honneurs. Auguste, fatigué de ces prières qui renouvelaient sa honte, rejeta avec impatience et hauteur la demande de la foule. Il s'emporta contre les Romains, et, dans le discours qu'il prononça, il alla jusqu'à leur souhaiter *d'avoir de telles filles et de telles femmes*<sup>2</sup>. Le peuple se le tint pour dit : il n'insista plus. Les Satires de Juvénal prouvent que le souhait d'Auguste devait se réaliser.

Ce n'est pas la seule circonstance, où Auguste malmena la populace du haut de la tribune. Un jour, le peuple se plaignait de la rareté et de la cherté du vin. Auguste le réprimanda avec sévérité, et blâma son intempérance. Il commença, sans cloute, par lui rappeler la sobriété des ancêtres qui buvaient à peine quelques gouttes de vin, et seulement aux jours de fête. Puis il conclut son discours en disant aux Romains, d'un ton rude et dédaigneux : *Grâce à mon gendre Agrippa, dont la prévoyance a conduit à Rome par des aqueducs les eaux de tant de sources, chacun peut apaiser amplement sa soif*<sup>3</sup>. Il eût pu leur citer, à ce propos, l'anecdote que le vieil historien national, Calpurnius Piso Frugi, attribuait au premier roi de Rome : *Invité à souper, Romulus but avec une grande modération, parce que le lendemain il avait une affaire*. On lui dit : *Romulus, si tous en faisaient autant, le vin serait à bon marché*. — *Au contraire*, répondit-il ironiquement, *il serait cher si chacun en buvait autant qu'il veut ; car, pour moi ; j'en ai bu autant que j'ai voulu*<sup>4</sup>. Mais cette foule avilie n'aurait pas compris la finesse de la réponse de Romulus ; et elle aurait, suivi à la lettre le conseil ironique qu'il donnait aux autres convives.

Tous les brefs souvenirs qui subsistent des discours adressés par Auguste au peuple, témoignent du même abaissement des Romains et des mêmes dédains de l'empereur. Si la multitude réclame une distribution d'argent qu'il faisait attendre malgré ses promesses, il se contente de répondre : *Que sa parole est une bonne valeur*. Il s'exécuta cependant. Mais comme, une autre fois, le peuple, encouragé par le succès de sa requête, sollicitait une nouvelle gratification qu'il n'avait pas promise, Auguste ne lui fit pas l'honneur de lui adresser la parole. Il publia un édit dans lequel *il lui reprochait son impudence et son infamie, et lui déclarait, qu'il ne lui donnerait rien, quoiqu'il eût l'intention de lui donner*<sup>5</sup>. Il n'y a pas lieu d'excuser ici l'usurpation d'Auguste, mais la vue d'une telle bassesse inspire le dégoût, et semble justifier ce mot tant de fois répété : Un peuple n'a jamais que le gouvernement qu'il mérite.

C'était par un édit qu'Auguste avait repoussé les réclamations de la multitude. Il usait souvent de ce moyen pour faire connaître aux Romains sa volonté. Il y trouvait plusieurs avantages. Il évitait ainsi la fatigue de parler en public, ou de composer un long discours répété par le héraut. En outre, ce procédé supprimait les surprises et l'imprévu de ces grandes réunions d'hommes. Il n'y avait plus dès lors d'interpellation à prévenir, plus de murmures même timides à craindre. L'assemblée du peuple, si dégénéré qu'il fût, rappelait encore trop l'ancienne forme du gouvernement. Auguste trouva plus conforme à la dignité et au nouvel

---

<sup>1</sup> Sénèque, *Des Bienfaits*, VI, 32.

<sup>2</sup> Suétone, 64.

<sup>3</sup> Suétone, 42.

<sup>4</sup> Aulu-Gelle, XI, 14.

<sup>5</sup> Suétone, 42.



état de choses qu'il voulait fonder, d'annoncer de loin, sans discussion, sans marque de déférence, ce que sa sagesse avait décidé. Du reste, les édits n'étaient pas une innovation. La République libre les avait connus sous une autre forme. Il y avait eu, de tout temps, les édits des préteurs et des divers magistrats, sorte d'exposé des règles et des principes qu'ils se proposaient de suivre dans l'administration de la justice ou de leurs charges. Le consul Bibulus, le collègue de César, les introduisit le premier dans la politique. Entravé par les menaces et les violences du futur dictateur, qui disposait des armées et l'empêchait de remplir ses devoirs de consul, il se retira dans sa demeure. Mais chaque fois que César faisait adopter une décision par le sénat complaisant, ou promulguait une mesure nouvelle, Bibulus publiait un édit pour protester contre l'illégalité du sénatus-consulte, et en défendre l'exécution. Ces édits étaient affichés sur le forum, et n'avaient point d'effet. Ils servaient seulement à attester au public l'opposition de Bibulus, et la puissance de César<sup>1</sup>. Auguste reprit et perfectionna l'emploi des édits. Possesseur de toutes les magistratures, il voulait avoir l'apparence de continuer les traditions et les institutions de la République. En réalité, c'étaient des ordres qu'il donnait.

Un des édits les plus curieux d'Auguste, dont l'histoire ait conservé le souvenir et quelques expressions, est celui où l'empereur parlait du projet conçu deux fois par lui de déposer l'autorité suprême, et de rétablir l'ancienne forme de gouvernement. *La première fois qu'il avait nourri ce dessein*, dit Suétone, c'était immédiatement après la défaite d'Antoine à Actium, parce qu'il se souvenait que celui-ci lui avait souvent reproché d'être le seul obstacle au retour de la liberté. La seconde fois, ce projet lui fut imposé par les dégoûts d'une longue maladie. Il fit même venir chez lui les magistrats et les sénateurs, et leur remit l'état des comptes de l'empire, *rationarium imperii*<sup>2</sup>. Cette résolution si extraordinaire d'Auguste, si inattendue chez un homme qui n'avait jamais eu d'autre but, d'autre préoccupation que le pouvoir, a fourni à Corneille la scène si belle et si intéressante qui fait le nœud et amène le dénouement de *Cinna*. Le fond en est donc vrai ; mais le projet d'Auguste était-il sérieux ? Tel n'est pas l'avis de Montesquieu. *On a mis en question*, dit-il, *si Auguste avait eu véritablement le dessein de se démettre de l'empire. Mais qui ne voit que, s'il l'eût voulu, il était impossible qu'il n'y eût réussi ? Ce qui fait voir que c'était un jeu, c'est qu'il demanda, tous les dix ans, qu'on le soulageât de ce poids, et qu'il le porta toujours. C'étaient de petites finesses pour se faire encore donner ce qu'il ne croyait pas avoir assez acquis*. Le jugement de l'illustre historien est l'expression de la vérité. Les actions et les paroles que l'on rapporte d'Auguste prouvent qu'il n'a jamais conçu sérieusement l'idée de se démettre du pouvoir.

Ainsi, l'empereur écrit d'abord au sénat : *Qu'il veut enfin vivre pour lui-même ; que son repos ne sera pas privé de dignité, et ne démentira pas sa gloire précédente*. Mais il se hâte d'ajouter : *De tels projets seraient encore plus beaux à réaliser qu'à concevoir. Toutefois, dans mon impatience de voir arriver un moment tant désiré, j'ai pu me permettre, puisque ce bien se fait encore attendre, d'en goûter d'avance la douceur par le seul plaisir d'en parler*<sup>3</sup>. Auguste n'alla pas plus loin que ce plaisir-là. S'il eut un instant l'idée de s'illustrer par une abdication pareilles celle de Sylla, il y renonça bientôt. *Il songea qu'en redevenant simple particulier il s'exposerait au péril, et qu'il y aurait de*

---

<sup>1</sup> Suétone, *César*, 20.

<sup>2</sup> Suétone, 28.

<sup>3</sup> Sénèque, *De la brièveté de la vie*, 5.

*l'imprudence à abandonner la République entre les mains de plusieurs. Il ne voulut pas commettre cette faute, et résolut de continuer à se sacrifier au bien public. Revenu à la santé, il rendit compte au peuple de sa nouvelle détermination par un édit où se trouvaient ces termes : *Puissé-je consolider la République dans son état actuel de sécurité et de prospérité ! Puissé-je obtenir le fruit que j'ambitionne par, mes efforts, d'être l'auteur de la meilleure constitution — optimi status auctor —, et emporter, en mourant, l'espérance que les fondements de la République, posés par mes soins, ne seront pas ébranlés*<sup>1</sup>.*

La comédie était jouée avec un plein succès. L'histoire ne le dit pas, mais il est permis de supposer que des députations du sénat et des magistrats étaient venues spontanément supplier Auguste de conserver le pouvoir, et qu'elles avaient vaincu successivement ses hésitations et ses refus, en mettant à ses pieds tous les privilèges et toutes les prérogatives sur lesquels il n'avait pas encore porté la main. Dès lors Auguste, devenu plus maître que jamais, pouvait dédaigner sans crainte les apparences de l'autorité, et repousser les titres qui flattent la vanité. On voulait l'appeler *maître* — *domine* —, il refusa. Un jour qu'il assistait à des jeux, un mime ayant prononcé, dans son rôle les mots : *Ô maître juste et bon !* la foule applaudit à outrance en se tournant vers lui ; elle lui montra par ses gestes et ses regards qu'elle lui faisait l'application de ces paroles. C'était la contrepartie d'une représentation antérieure à la bataille d'Actium. Un acteur ayant prononcé ce vers : *Voyez ce débauché gouverner l'univers !*

Les spectateurs avaient saisi l'allusion et l'avaient soulignée par leurs applaudissements<sup>2</sup>. Octave avait dédaigné l'outrage : Auguste feignit d'être irrité du compliment. Le lendemain un édit, conçu en termes très durs, blâma vivement le peuple de cette flatterie déplacée<sup>3</sup>. L'empereur alla plus loin. Il interdit à ses enfants et à ses petits-enfants de lui donner ce nom à l'intérieur du foyer domestique, soit sérieusement, soit par jeu, et même d'user entre eux de ce mot par politesse.

Cette affectation d'Auguste à conserver les apparences de l'ancien état de choses, se démentit rarement. Il laissa, mais seulement dans la seconde partie de son règne, apercevoir qu'il ne se considérait pas comme un simple particulier. *Il décerna, dit Suétone, les plus brillants honneurs après ceux des dieux Immortels, à la mémoire des généraux qui avaient porté l'empire romain, si faible d'abord, au plus haut degré de puissance. Il restaura tous les monuments qu'ils avaient élevés, en y laissant les anciennes inscriptions, et rangea les statues triomphales sous les deux portiques du forum qu'il avait construits. Puis il déclara, par un édit, qu'il avait rétabli et disposé ces monuments pour que l'imitation de ces grands hommes fût exigée par les citoyens, et de lui-même, tant qu'il vivrait, et des princes qui viendraient après lui*<sup>4</sup>. Cet édit est loin, en effet, de celui où il parlait de son projet de déposer le pouvoir, puisqu'il y est question des princes ses successeurs. Et ce qui prouve qu'il se regardait alors comme le maître, c'est qu'attaqué par des plaisanteries diffamatoires et des libelles virulents, au lieu de répondre en simple particulier, il riposta par un édit,

---

<sup>1</sup> Suétone, 28.

<sup>2</sup> Suétone, 63.

<sup>3</sup> Suétone, 53.

<sup>4</sup> Suétone, 31.

acte public, acte officiel<sup>1</sup>. N'était-il pas, il est vrai, le magistrat unique et permanent, réunissant en sa personne toutes les chargés de la République ?

Superbe et dédaigneux jusqu'au mépris, lorsqu'il s'adresse au peuple dans ses discours et ses édits, l'éloquence d'Auguste n'a plus le même caractère au sénat. Là en effet, au lieu d'une tourbe composée d'anciens esclaves et de mendiants décorés du nom de citoyens, il a devant lui de vrais Romains. En vain, ils ont dégénéré comme le reste de l'empire ; ce sont les descendants des anciennes familles patriciennes, et ils portent le titre si glorieux autrefois de sénateurs. Ce n'est plus l'assemblée de rois dont parlait Cinéas, mais c'est toujours *l'ombre d'un grand nom, magni nominis timbra*. Aussi l'empereur ne cesse-t-il de prodiguer aux sénateurs les marques d'une déférence et d'un respect au moins extérieurs, et qui étaient d'une bonne politique.

En réalité, cette assemblée était bien déçue. Ce n'était plus cette réunion composée des citoyens les plus éminents, qui, au milieu même des premières guerres civiles, était restée l'âme et le cœur de la République. Ce n'était même plus le sénat que César avait élevé au chiffre de mille membres pour étouffer, sous les votes complaisants de ses Gaulois, les dernières voix libres. Trois cents membres avaient péri égorgés pendant le triumvirat. On les avait remplacés par les *Orcines*. On désignait sous ce nom qui veut dire *venant de l'enfer*, les intrigants de toute nature qu'Antoine et Octave avaient tour à tour appelés au sénat, sous prétexte que César, dans son testament, les avait marqués pour cette dignité. Ils n'avaient ni crédit ni influence dans l'assemblée, et la déshonoraient par leur présence. Auguste sentit le besoin d'en débarrasser le sénat, mais il ne voulut pas prendre sur lui-même l'odieux de cette mesure. Il invita les sénateurs à revenir à leur ancien chiffre de six cents membres, et à ne conserver dans l'assemblée que ceux d'entre eux qui auraient été choisis et désignés par un autre membre. Il espérait ainsi écarter, et ceux dont l'indépendance l'offensait, et ceux que leur infamie faisait mépriser de leurs collègues. Il présida lui-même la séance d'élimination. Mais, en homme prudent et qui se rappelait l'exemple de César, il portait sous sa robe une cuirasse et une épée. En outre, dix amis robustes l'entouraient : ils ne s'écartaient pas de son siège et ne laissaient personne approcher<sup>2</sup>.

Le résultat, si bien préparé cependant, ne répondit pas tout à fait à son attente. Trop de membres indépendants, et qui se souvenaient encore de l'ancienne République ; avaient été conservés par le choix de leurs collègues. Aussi, après Actium, Auguste, se sentant les coudées plus franches, se chargea lui-même d'épurer et de reconstituer le sénat. Il se fit d'abord nommer préfet des mœurs avec Agrippa. C'était le nouveau nom de la Censure. Armé ainsi de l'autorité légale, il inscrivit sur la liste des sénateurs ceux qui lui plurent, et ceux qu'il n'osa pas en retrancher. Il éleva le cens sénatorial de huit cent mille à un million deux cent mille sesterces, et le compléta pour ceux qui ne pouvaient réunir cette somme. Après avoir ainsi épuré et pensionné l'assemblée, il réduisit ses séances à deux réunions par mois, avec deux mois de vacances en septembre et en octobre, où ne devaient siéger, après tirade au sort, que le nombre de sénateurs suffisant pour rendre un décret. Une commission, désignée par le sort tous les six mois, préparait avec, l'empereur les affaires soumises à la délibération

---

<sup>1</sup> Suétone, 55.

<sup>2</sup> Suétone, 35.

publique. Enfin on ne vota plus en suivant l'ordre indiqué par les dignités et -par l'âge. Auguste interrogeait d'abord, ceux qu'il voulait, et entraînait ainsi la majorité.

Toutes ces mesures, que nous avons brièvement résumées, avaient pour but de faire du sénat un instrument docile. Il est bien difficile d'admettre .que l'empereur ait rencontré ensuite quelque obstacle à ses volontés dans une assemblée choisie avec tant de soin, et enlacée dans les liens d'une si savante organisation. Cependant, quelques anecdotes conservées par les anciens, montrent que tout vestige d'indépendance n'avait pas disparu. Les historiens n'indiquent pas, il est vrai, si les faits qu'ils racontent sont antérieurs ou postérieurs à la seconde épuration du sénat accomplie par Auguste. Sans qu'on puisse déterminer l'époque où ils se passèrent, il y eut au sénat une opposition, dont les efforts se bornaient à quelques paroles hardies, ou à quelques murmures. Il était impossible, du reste, qu'il n'y eût pas quelques opposants. Auguste n'avait pas osé écarter de sa liste certains personnages que leur notoriété et leur ancienneté dans le sénat lui imposaient malgré lui, ou dont l'omission aurait discrédité sa nouvelle assemblée. En outre, quelle que fût la docilité du plus grand nombre, on était encore si près de l'ancien état de choses, que même les plus complaisants éprouvaient, parfois, des velléités d'indépendance. Puisque rien n'était changé, agi moins en apparence, dans la forme de la République, n'étaient-ils pas le sénat de Rome, la seule autorité légitime, les arbitres souverains de toutes choses ?

C'est ce que ne cessait de leur répéter ou de leur représenter à toute occasion, le chef de l'*opposition*, Antistius Labéon. Ce personnage était de ceux qu'Auguste n'avait pas osé écarter du sénat. Il avait été préteur et passait pour le jurisconsulte le plus éminent de Rome. Il avait fait une étude approfondie des anciennes lois de la République, et chaque fois que l'une d'elles n'avait pas été spécialement abrogée, il l'invoquait avec énergie, et l'opposait opiniâtrement à la nouvelle constitution. La liberté de son langage était extrême : elle n'épargnait personne, pas même l'empereur. Ainsi, lorsque Auguste procéda à la première épuration du sénat, où chaque membre avait la liberté de désigner un collègue, Labéon, interrogé à son tour, choisit M. Æmilius Lépide. C'était l'ancien triumvir, celui qu'Auguste avait dépouillé de sa puissance et relégué en exil. La stupéfaction fut générale, et tous les yeux se tournèrent vers Auguste. Celui-ci, interdit un moment, essaya de dissimuler sa colère : il demanda à Labéon, d'une voix mal assurée, s'il ne connaissait pas de sénateur plus digne.

*Non*, répondit Labéon, *chacun a sa manière de voir. Pourquoi, du reste, ne laisserais-je pas sénateur un homme que tu laisses grand pontife ?*<sup>1</sup> Auguste ne trouva rien à répondre, et dut laisser cette hardiesse impunie. Il savait aussi qu'elle n'aurait pas beaucoup d'imitateurs. Dès lors, à chaque mesure qu'il présentait à la décision du sénat, il était sûr de voir Labéon se lever pour la combattre, et d'entendre quelque parole mordante qui arrivait toujours à son adresse. Il ne voulut pas, ou n'osa pas l'en punir. Labéon n'avait pas d'autre appui que l'opinion publique. Celle-ci colportait et commentait ses répliques. Auguste essaya de la tourner contre lui. Il fit attaquer Labéon par ses hommes de lettres, et voulut le faire passer pour fou.

De là ce mot d'une *Satire* d'Horace : *Si un maître, en apercevant l'esclave qui dessert la table avaler des débris de poisson et lécher la sauce à demi refroidie,*

---

<sup>1</sup> Suétone, 54 ; Dion Cassius, LIV, 15.

*s'avisait de le faire mettre en croix, les gens de bon sens ne le déclareraient-ils pas plus fou que Labéon ?*<sup>1</sup> Le poète, s'il faut en croire le commentaire de Porphyre sur ce passage, *écrivit ce vers à cause de l'opposition que Labéon, ancien préteur, bon jurisconsulte, ne cessait de faire à Auguste*<sup>2</sup>.

En face du chef de l'opposition, il convient de présenter le chef des partisans dévoués à l'empereur. C'était aussi un jurisconsulte, nommé Ateius Capito. Son origine était assez obscure. Son aïeul avait été centurion de Sylla, mais son père, servi par les circonstances et par les guerres civiles, s'était élevé jusqu'à la préture. Le fils s'était fait un nom par ses connaissances juridiques, à une époque où l'étude des lois était délaissée pour le maniement des armes. Les impérialistes opposaient son savoir à la renommée de Labéon. Auguste prit soin d'élever de bonne heure Capito au consulat pour lui donner la prééminence des dignités sur son rival. Mais la faveur populaire a toujours été pour les membres de l'opposition. *Plus Auguste entassait les honneurs sur Capito, courtisan habile et dévoué, plus l'opinion publique les lui reprochait, comme autant d'injustices commises à l'égard de son favori Antistius Labéon*<sup>3</sup>. Nous ne savons point ce qu'Ateius Capito, pouvait dire au sénat. Mais dans un fragment d'une lettre qui a été conservée, nous le voyons apprécier le chef du parti opposant.

Il lui reproche surtout d'en être encore, sous le principat d'Auguste, aux mœurs et aux usages antiques. En effet, appelé en justice par une femme, Labéon refusait de comparaître devant les tribuns, sous prétexte qu'ils n'avaient pas le droit de l'appeler, ni lui, ni personne. Il maintenait que les anciens, en leur accordant le droit de l'appréhender au corps, leur avait dénié celui de le citer. Il les prévenait donc qu'il ne répondrait pas à leur citation, et il les invitait à l'appréhender s'ils le voulaient. Labéon avait pour lui l'usage et la *lettre* de la loi, et l'on sait quelle en était la puissance chez les Romains. Capito s'indigne de ces scrupules de légalité. Il reconnaît, il est vrai, chez son rival *une grande science du droit, des lois et des traditions du peuple romain*. Mais il continue en ces termes : *Par malheur, cet homme est tourmenté d'un certain esprit de liberté excessif et insensé — vecors — ; il le porte jusqu'au point de ne regarder comme permis et légitime, lorsque le divin Auguste est à la tête du gouvernement et administre la République, que ce qu'il a vu dans les antiquités romaines avoir été regardé autrefois comme juste et consacré* !<sup>4</sup> La doctrine de Capito avait pour effet de confondre ensemble le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Labéon protestait contre une confusion qui reparait toujours aux époques de despotisme. Il est juste de lui tenir compte de la dignité et de la hardiesse de sa conduite.

Le parti que représentait Capito était naturellement le plus nombreux et le mieux partagé. C'était à lui que revenaient les honneurs, les dignités, les gratifications, les récompenses de toute nature. En face de leur bataillon serré, les amis politiques qui se groupaient autour de Labéon faisaient piètre figure. C'étaient pour la plupart d'anciens partisans d'Antoine, condamnés par leurs antécédents à ne jamais devenir même des amis du second degré. Après la bataille d'Actium, ils s'étaient d'abord, tenus à l'écart et avaient gardé le silence. Mais Auguste ayant déclaré qu'il avait jeté au feu la correspondance trouvée chez Antoine, ils s'étaient rassurés.

---

<sup>1</sup> Horace, I, *Satires*, III, 80.

<sup>2</sup> Porphyre, *Ad floral.*, I, *Sermon*, III, 82.

<sup>3</sup> *Annales*, III, 75.

<sup>4</sup> Aulu-Gelle, XIII, 12.

Ils prirent peu à peu de l'audace et s'élevèrent plus d'une fois contre Auguste jusqu'au jour où celui-ci leur montra, par quelques rigueurs, qu'il n'avait pas tout brillé et qu'il avait conservé certains papiers<sup>1</sup>. C'étaient ces membres sans doute, qui, poussés par Labéon, s'écriaient après un discours d'Auguste : *Je n'ai pas compris !* ou bien : *Je soutiendrais l'opinion contraire, si j'en avais la liberté !* ou bien, lorsqu'un jour, irrité d'une discussion opiniâtre, il quittait le sénat d'un pas précipité, qui répétaient derrière lui de façon à être entendus : *que les sénateurs devaient avoir le droit de parler sur les affaires publiques*<sup>2</sup>.

C'étaient ceux-là qui commentaient, en faisant tapage, les accidents survenus aux jeux Troyens qu'Auguste avait établis, et que Virgile a décrits au V<sup>e</sup> livre de l'Énéide. Tantôt on s'apitoyait sur le sort de C. Nonius Asprenas grièvement blessé d'une chute de cheval, et l'on accusait la tyrannie du prince qui exposait à de tels dangers la fine fleur de la noblesse. Puis l'empereur, afin de consoler Asprenas, lui offrait-il un collier d'or avec le titre de Torquatus pour lui et ses descendants, on s'indignait de cette distinction, on rappelait avec amertume que, pour la mériter, il avait fallu à Manlius tuer en combat singulier le plus vaillant des Gaulois. On levait les mains au ciel avec horreur, et l'on répétait le mot ordinaire : *Ô temps ! ô mœurs !* L'année suivante, c'était Æserminus, le petit-fils de l'orateur Asinius Pollion, qui se cassait la jambe dans les mêmes jeux. On amenait au sénat le grand-père fou de douleur, et l'on accueillait avec tant de sympathie bruyante les paroles amères, où il se laissait emporter contre le goût de l'empereur pour ces dangereux exercices, que celui-ci les déclarait supprimés<sup>3</sup>. Ce jour-là, on, rentrait chez soi, plus fier de ce succès que d'une victoire remportée sur les Germains. Ne les raillez pas trop ; plaignons-les plutôt. Tous les peuples ont connu des jours où la liberté est réduite à compter d'aussi misérables triomphes, où un mot fier demande du courage, et où une attitude indépendante se transforme en héroïsme ! Enfin, c'étaient ces irréconciliables qui répandaient, dans la salle du sénat et sur les sièges des fidèles, les libelles diffamatoires, et qui composaient ou colportaient les épigrammes anonymes qui couraient dans Rome, et qu'on avait, jusqu'à sa mort, attribuées à Cassius de Parme.

En France, on chansonnait, l'adversaire tout-puissant ; dans la Rome papale, on écrivait des épigrammes sur les statues de Pasquin et de Marforio. C'était déjà l'usage dans la Rome d'Auguste, et c'était sur les propres statues du prince, qu'on traçait l'épigramme dirigée contre lui. En voici un exemple. A l'époque des proscriptions, où tant de victimes avaient péri, et à cause de leur opposition aux triumvirs, et surtout à cause de leurs richesses, Auguste se fit remarquer par l'avidité avec laquelle il s'appropriait les vases d'airain de Corinthe. On écrivit alors au bas de sa statue un vers qui rappelait à la fois le métier de banquier, exercé, dit-on, par son père, et le goût d'Auguste pour les vases de bronze. Ce vers peut se traduire à peu près par celui-ci :

*Mon père était argentier, et moi je suis bronzier.*

Quoique la finesse de l'expression latine ait disparu dans cette traduction, l'épigramme n'est point méchante, et le trait n'est ni perçant ni acéré. On en peut dire autant de l'épigramme en trois distiques qui courut, sous le manteau, à propos d'une orgie appelée *δωδεκάθεος* ou *repas des douze divinités*, qu'on

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LII, 42.

<sup>2</sup> Suétone, 43.

<sup>3</sup> Suétone, 54.

reprocha à Auguste. Douze convives, parmi lesquels étaient Auguste et Livie, sous le nom de Mallia, y avaient pris part avec le costume des dieux et des déesses de l'Olympe. Auguste présidait sous le nom et avec les attributs d'Apollon. L'épigramme disait : *Aussitôt que les convives, dans leur costume de louage, firent voir à Mallia (Livie) les six dieux et les six déesses, le jour oit l'impiété de César se joua sous les attributs de Phœbus, et renouvela, au compte des dieux, leurs anciens adultères, toutes les puissances célestes se détournèrent des hommes, et Jupiter lui-même s'enfuit de son trône d'or.* » Ce qui augmenta encore le scandale, c'est que Rome était alors en proie à la disette. Aussi le lendemain, on s'écriait dans Rome *que les dieux avaient mangé tous les grains, et, que César était vraiment Apollon, mais Apollon Bourreau, surnom sous lequel ce dieu était révéré dans un quartier de la ville*<sup>1</sup>.

Ces épigrammes appartiennent plutôt à l'époque où Auguste s'appelait encore Octave : nul doute qu'on ne les ait reproduites et rappelées lorsqu'il porta le nom d'Auguste. Ces satires innocentes faisaient le bonheur des membres du sénat qui partageaient les idées de Labéon. Il en était d'autres, sans doute plus cruelles, que les historiens n'ont pas osé conserver. Les membres de l'opposition se les passaient, en séance, avec des ris étouffés, et les communiquaient à leurs collègues, en y joignant les libelles qu'une main clandestine avait soin de semer dans le sénat. Auguste, il lui faut rendre cette justice, s'émut médiocrement de ces attaques sans portée, qu'il n'était pas fâché au fond de voir se produire. Cette apparence d'opposition donnait à son gouvernement une apparence de liberté. Il ne voulut pas qu'on recherchât les auteurs des libelles semés dans le sénat. Il proposa seulement aux sénateurs d'informer dorénavant contre ceux qui, sous un faux nom, attaqueraient un citoyen quelconque par des libelles ou des vers infamants. Cette mesure était principalement dirigée contre Junius Novatus, qui, sous le nom du jeune Agrippa proscrit par Auguste, avait publié une lettre violente contre l'empereur. Le sénat rendit la décision qu'on lui demandait. Mais Auguste se montra clément ; il condamna, seulement Novatus à l'amende. Les libelles et les satires diminuèrent de nombre et de vivacité, même au sénat, sans toutefois disparaître. Auguste feignit alors de les ignorer et n'en tint plus compte. Tibère, plus violent, ne cessait d'accuser l'indulgence et la mollesse de l'empereur. Il lui écrivit même une lettre pour se plaindre des propos tenus contre lui par les indépendants, et réclamer des mesures de sévérité. Auguste lui répondit avec bon sens et esprit : *Résiste à cette vivacité qui est de ton âge, mon cher Tibère, et ne t'indigne pas trop s'il y a au monde quelqu'un qui dise du mal de moi. Tenons-nous pour contents s'il n'y a personne qui puisse nous en faire*<sup>2</sup>.

Devant ce sénat docile, et en même temps un peu frémissant, où quelques hostilités opiniâtres se cachaient toujours sous la servilité générale, Auguste prononça de nombreux discours, ou plutôt eut de nombreux entretiens relatifs à l'administration de l'empire. Quelques-uns de ces discours, par l'importance de leur objet, et l'utilité des conseils qu'ils contenaient, obtinrent l'honneur d'être gravés sur des colonnes d'airain. Le sénat rendit même un décret portant qu'ils seraient lus chaque année en séance solennelle, aux calendes de janvier.

L'adulation du sénat accorda le même honneur à certains édits de Tibère. Mais l'empereur Claude, instruit que les séances se prolongeaient jusqu'à la nuit par la lecture de cette littérature impériale, supprima l'usage en faisant observer qu'il

---

<sup>1</sup> Suétone, 70.

<sup>2</sup> Suétone, 51.

était inutile de relire ces discours, puisqu'ils étaient gravés sur des stèles<sup>1</sup>. Aucun d'eux n'a survécu.

Il ne nous reste donc de l'éloquence d'Auguste au Sénat, que des souvenirs insignifiants, et de l'ordre le plus modeste. Ainsi, quand il eut exilé Tibère à cause de son ambition, à l'époque où il avait encore des héritiers, il se plaignit au sénat de l'abandon où, malgré ses instances, son beau-fils ne craignait pas de le laisser<sup>2</sup>. Après le retour de Tibère, le voyant choquer les sénateurs par ses manières hautaines et arrogantes, marcher le cou raide, la tête renversée en arrière, le front contracté, sans presque jamais échanger de parole avec ceux, qui l'entouraient, Auguste pria le sénat de l'excuser, alléguant que c'était en Tibère un défaut de nature et non du cœur<sup>3</sup>. Tacite ne veut pas voir dans les paroles d'Auguste un acte de déférence envers le sénat ; il prétend que l'empereur faisait la satire de Tibère sous prétexte d'apologie, et en présentant sous ces traits son héritier, cherchait de la gloire dans un odieux contraste<sup>4</sup>.

Deux séances du sénat montrent, cependant, qu'en certaines circonstances Auguste savait s'incliner devant la majesté de l'ordre, à qui il avait rendu de sérieuses prérogatives. Les accusations et les décrets du sénat avaient contraint à se tuer Cornélius Gallus, gouverneur d'Égypte, qui avait payé d'une noire ingratitude les bienfaits de l'empereur. Auguste loua le sentiment de ceux qui avaient manifesté en sa faveur une telle indignation, mais il pleura, et se plaignit du sort qui lui interdisait, à lui seul, d'arrêter, où bon lui semblait, les effets de sa colère contre ses amis<sup>5</sup>. Une autre fois Nonius Asprenas, un de ses amis, dont il a été question plus haut, ayant été accusé d'empoisonnement par Cassius Severus, Auguste consulta le sénat sur la conduite qu'il devait tenir. *Il craignait, dit-il, qu'en se tenant auprès d'Asprenas, il n'arrachât l'accusé à la vindicte des lois. S'il s'éloignait, il avait peur qu'on ne lui reprochât d'abandonner son ami, et qu'il n'eût l'air de le condamner lui-même par avance.* De l'avis du sénat, il quitta sa place, et alla s'asseoir pendant plusieurs heures sur les bancs des sénateurs ; il s'y tint sans prononcer une seule parole, sans même user, à l'égard de l'accusé, des *louanges judiciaires* usitées en pareille circonstance<sup>6</sup>. Regrets menteurs pour Cornélius Gallus, larmes feintes, comédie, à propos d'Asprenas, dira-t-on et dirons-nous nous-mêmes. Mais enfin, il y a quelque mérite, quand on est tout-puissant, à rendre hommage, même en apparence, à l'autorité et à l'indépendance des juges !

Les sénateurs le pensèrent ainsi. Ils voulurent que leur assemblée, après avoir reçu l'écho des plaintes d'Auguste, fût enfin le théâtre de son triomphe. Ils confirmèrent par leurs acclamations le nom de *Père de la Patrie* que le peuple lui avait déjà décerné. Sur l'invitation expresse de tous les sénateurs — Où était donc Labéon ? —, Valerius Messala lut, au moment où Auguste entrait dans la curie, un sénatus-consulte ainsi conçu : *Bonheur et prospérité à toi et à ta maison, César Auguste ! En formant un tel vœu, nous croyons souhaiter une félicité perpétuelle à la République elle-même ! Aussi le sénat, d'accord avec le peuple romain, te salue Père de la Patrie !* Auguste, quoique averti de l'ovation, fut touché des paroles de Messala. Il se voyait enfin au comble des vœux que son ardente ambition avait jamais pu former. Les labeurs de sa carrière, les

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LX, 5.

<sup>2</sup> Suétone, *Tibère*, 10.

<sup>3</sup> Suétone, *Tibère*, 68.

<sup>4</sup> Annales, I, 10.

<sup>5</sup> Suétone, *Auguste*, 66.

<sup>6</sup> Suétone, *Auguste*, 56.



trahisons, les remords de sa longue et extraordinaire existence, tout fut oublié pour un instant, et c'est avec une réelle émotion qu'il répondit ces paroles : *Parvenu au comble de mes vœux, Pères Conscrits, que me reste-t-il à demander aux dieux immortels, sinon de mériter de votre part, jusqu'à la fin de ma vie, la même approbation ?*<sup>1</sup> Un dernier écho de cette séance mémorable se retrouve dans le testament politique d'Auguste. Il rappelle, en terminant, le titre glorieux que le sénat, l'ordre équestre et tout le peuple romain, lui donnèrent pendant son treizième consulat.

---

<sup>1</sup> Suétone, *Auguste*, 58.

### CHAPITRE III – AUGUSTE ÉCRIVAIN

Si des discours prononcés par Auguste devant le peuple et devant le sénat, on passe aux écrits de l'empereur, on trouve quelques renseignements succincts qui ne sont pas dénués d'intérêt. On peut mettre d'abord au nombre de, ses écrits, les discours qui ont été rappelés plus haut, puisque Auguste se gardait d'improviser, et se bornait à lire, ou même à faire lire, ce qu'il voulait communiquer aux Romains. Mais il avait composé en outre beaucoup d'ouvrages en prose, dont les titres mêmes ne nous sont pas tous connus. C'étaient, sans doute, de petits opuscules, traitant de matières politiques ou littéraires, analogues aux déclamations qu'on lisait dans les lectures publiques. Auguste, qui redoutait les nombreux auditoires, les lisait lui-même dans cette salle des jardins de Mécène, retrouvée il y a quelques années à Rome, et qui contenait 334 places ; mais il aimait surtout à les lire en petit comité, dans le cercle de ses familiers. De ce nombre est sa *Réponse à Brutus au sujet de Caton*, où il avait probablement voulu imiter l'*Anti-Caton* du dictateur César. On en est réduit aux conjectures sur cette œuvre, sorte de déclamation d'école, où il cherchait à démontrer à Brutus que Caton avait eu tort de se tuer à Utique. Ce qui donnerait lieu de penser que cet opuscule était plutôt un exercice littéraire qu'un écrit politique, c'est qu'Auguste était déjà vieux quand il le composa. Malgré sa brièveté, il ne put le lire complètement ; il fut obligé de recourir à l'aide de Tibère, auquel il remit son manuscrit. Celui-ci en acheva la lecture au milieu des applaudissements complaisants de l'auditoire. Un autre exercice avait pour titre : *Exhortations à la philosophie*. Nous n'avons aucun détail sur ce petit ouvrage<sup>1</sup>.

La perte de ces deux déclamations est moins regrettable que celle des Mémoires qu'Auguste avait composés et qu'il avait intitulés : *De memoria vitæ meæ*. Il en avait écrit treize livres dédiés à Agrippa et à Mécène, qui s'étendaient depuis sa naissance jusqu'à la guerre des Cantabres (an 23 av. J.-C.). La fatigue l'empêcha d'aller plus loin. Il est fâcheux que rien n'en ait survécu. Il eût été curieux d'entendre Auguste lui-même raconter les débuts de sa vie politique, ses rapports avec Cicéron et sa lutte contre Antoine. Si la biographie que Plutarque avait consacrée à Auguste n'avait pas péri, nous aurions pu, au moins, avoir un écho fidèle des *Mémoires* d'Auguste, tandis que nous en sommes réduits à l'indication de quelques faits auxquels les historiens renvoient le lecteur.

Le premier livre des *Mémoires* d'Auguste roulait sur sa naissance, et sûr l'origine de la famille de son père Octavius. Auguste y, démentait les traditions flatteuses que les courtisans faisaient courir sur l'antiquité de sa race. Il répondait aussi aux attaques que ses ennemis avaient longtemps répandues contre l'honorabilité de ses ancêtres paternels et maternels. Il disait avec simplicité que sa famille appartenait seulement à l'ordre équestre, et que son père en était le premier membre qui eût été admis au sénat<sup>2</sup>. Le deuxième livre traitait du dictateur Jules César, des derniers temps de sa vie et des présages qui annoncèrent sa mort. Auguste y racontait que l'apparition de la comète de l'an 46, regardée ensuite comme un présage de la mort de César, avait excité une grande émotion parmi le peuple. L'aruspice Vulcatius, interrogé sur ce prodige, se refusait à répondre. Vaincu enfin par les instances de l'assemblée, il déclara que la venue de la comète annonçait la fin du IX<sup>e</sup> siècle de l'existence de Rome et le

---

<sup>1</sup> Suétone, *Auguste*, 85.

<sup>2</sup> Suétone, *Auguste*, 2.

commencement du x Il ajouta que pour lui, en punition d'avoir révélé le secret des dieux malgré leur volonté, il allait mourir sur l'heure. En effet, racontait Auguste, l'aruspice tomba frappé de mort avant d'avoir achevé son discours<sup>1</sup>.

Les livres suivants exposaient les luttes politiques qui avaient été la conséquence de la mort de César. Sans doute, Auguste ne disait pas tout, et il n'expliquait pas d'une façon bien sincère sa propre conduite à l'égard de Cicéron. Cependant il lui rendait justice, au moins en partie. Il reconnaissait qu'il devait beaucoup à l'éloquence du grand orateur et à l'appui qu'il lui avait fourni contre Antoine<sup>2</sup>. Auguste racontait également la bataille de Philippes et le rôle qu'il y avait joué. Il insistait principalement sur une circonstance restée mystérieuse, même pour ses partisans. On sait que les légions de Brutus attaquèrent à l'improviste les soldats d'Octave, les mirent en fuite et s'emparèrent de leur camp. Octave, malade, était resté couché dans sa tente. Cette nouvelle excite l'ardeur des soldats de Brutus. Ils se précipitent vers la tente du général, rencontrent en route sa litière qu'on emportait, et la mettent en pièces avec leurs piques. Ils tuent quelques-uns des officiers d'Octave, croyant le tuer lui-même, et répandent le bruit qu'Octave a été frappé à mort. Quelques-uns même se vantent à Brutus de l'avoir immolé, lui montrent leurs épées sanglantes, et lui dépeignent son visage et son âge. Mais un songe, comme racontait Auguste dans ses *Mémoires*, lui avait sauvé la vie. Un de ses amis, Marcus Artorius, averti par une vision, avait conseillé à Octave de s'éloigner de ses retranchements, et celui-ci avait obéi au conseil des dieux<sup>3</sup>. C'était donc leur volonté et non sa lâcheté, comme le prétendait Antoine, qui avait préservé ses jours, et qui l'avait écarté du champ de bataille.

Les Romains ne semblent pas avoir accepté cette explication commode. Ils y opposaient les récits des ennemis de l'empereur, d'après lesquels Octave avait pris la fuite pendant la bataille de Philippes, et s'était tenu caché pendant trois jours dans un marais. Au contact de l'eau, il avait contracté une anasarque, sorte d'hydropisie, et ils invoquaient sur ce point le témoignage d'Agrippa et de Mécène. Ce n'est pas du vivant d'Auguste, que Pline l'Ancien, à qui nous devons ces détails, aurait osé démentir ainsi une assertion des *Mémoires* de l'empereur<sup>4</sup>.

Un autre passage du même écrit rétablissait la vérité d'un fait, que les calomnies de ses ennemis dénaturaient, pour lui reprocher un acte inouï de cruauté. Le préteur Gallius, disait-on à Rome, s'était présenté à Auguste encore triumvir pour le saluer. Il tenait de la main placée sous son vêtement des tablettes doubles, c'est-à-dire dont l'une se refermait sur l'autre. Auguste crut qu'il cachait un poignard. Il n'osa pas s'en assurer sur le moment, mais, quelques instants après, il envoya un centurion et des soldats arracher le préteur de son tribunal, et le fit appliquer à la question. Gallius n'ayant rien avoué, Auguste le maltraita, lui creva les yeux de ses propres doigts et l'envoya au supplice. Voilà, du moins, ce que racontait le groupe des sénateurs hostiles. Auguste présentait les faits d'une tout autre manière. D'après lui, Gallius, sous prétexte de lui demander un entretien, avait attenté à ses jours. Jeté d'abord en prison, il avait été remis en liberté, mais avec défense de reparaître à Rome. Gallius était parti en exil, et il avait péri sur mer, soit dans un naufrage, soit égorgé par des pirates. Suétone se borne à raconter le fait et l'explication d'Auguste, mais sans se prononcer<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Servius, *Églogue IX*, 47.

<sup>2</sup> Plutarque, *Compar. de Démosthène et de Cicéron*, 3.

<sup>3</sup> Plutarque, *Vie de Brutus*, 41.

<sup>4</sup> Pline, *Hist. nat.*, VII, 46.

<sup>5</sup> Suétone, 27.

Disons cependant, à l'honneur d'Auguste, qu'Appien confirme le récit de ses *Mémoires*. Selon lui, Gallius, irrité de se voir refuser le gouvernement d'Afrique, aurait tenté d'assassiner Octave. Le peuple avait pillé la maison du meurtrier, et le sénat l'avait condamné à mort. Octave lui fit grâce de la vie et l'exila. Gallius partit pour l'Afrique où se trouvait son frère, partisan d'Antoine. Mais on n'eut plus de nouvelles ni de lui ni du vaisseau sur lequel il s'était embarqué<sup>1</sup>.

De petites circonstances mêmes étaient rapportées dans les *Mémoires*. Ainsi, après avoir répété, d'après Valerius Messala, qu'Auguste n'invita jamais d'affranchis à sa table, excepté Menas qui lui avait livré la ; flotte de Pompée, et encore après lui avoir conféré les droits de l'ingénuité, Suétone ajoute : *Auguste lui-même a écrit dans ses Mémoires qu'un jour, en voyage, il avait invité à sa table un homme dans la maison duquel il habitait ; cet homme avait été autrefois attaché à sa garde personnelle — speculator suus*<sup>2</sup> —. Un dernier fait, d'un ordre un peu plus relevé, avait été encore relaté par Auguste. Pendant une grande disette à laquelle il était difficile de remédier, Auguste chassa de home les troupes d'esclaves à vendre, les gladiateurs et tous les étrangers, saut les médecins, les précepteurs et un petit nombre d'esclaves. *Mais lorsque l'abondance revint à Rome, il forma, à ce qu'il dit dans ses Mémoires, le projet de renoncer aux distributions de blé, parce que, comptant sur elles, les citoyens négligeaient la culture des terres ; cependant il ne persévéra pas dans sa résolution, convaincu qu'après lui, on ne manquerait pas de les rétablir un jour pour plaire au peuple*<sup>3</sup>.

Tels sont les faits peu nombreux et peu importants que les historiens anciens ont cités comme provenant des *Mémoires* d'Auguste. Ils ne suffisent pas à nous donner une grande idée de l'intérêt que nous trouverions dans leur lecture. Les anciens, il est vrai, ne comprenaient pas ce genre comme les modernes ; ils en ont fait une couvre froide, abstraite en quelque sorte, et d'où est absent ce que précisément nous y cherchons, la personne. Toutefois, même sous cette réserve, telle est l'importance des événements auxquels Auguste a été mêlé, que la perte de ses *Mémoires* est regrettable pour l'histoire.

Outre ces ouvrages en prose, Auguste s'était exercé à la poésie. Avec l'éloge en vers de Drusus, que nous avons cité, il avait écrit un petit poème en vers hexamètres, intitulé *la Sicile*, et qui roulait tout entier sur cette province. On conservait de lui également un court recueil d'*épigrammes* qu'il s'amusa à composer dans son bain. Ce mot a une acception plus large chez les anciens que chez nous. Il comprend une foule de petites pièces de sujets très variés, et même les vers licencieux que, d'après Pline le Jeune, une foule de personnages illustres, parmi lesquels il cite Auguste, se délassaient à écrire<sup>4</sup>. Enfin, il avait commencé avec un grand enthousiasme une tragédie d'Ajax, imitée de Sophocle. Mécontent du style, il détruisit tout ce qu'il avait fait. Ses amis lui demandant, un jour, comment se portait Ajax, il leur répondit spirituellement en faisant allusion à la mort du héros grec qui se jette sur son épée : *Mon Ajax s'est précipité sur une éponge*<sup>5</sup>.

Les seuls vers attribués à Auguste, qui nous soient parvenus, sont apocryphes. Dans cette pièce, l'empereur se demande s'il faut exécuter l'ordre de Virgile,

---

<sup>1</sup> Appien, *Guerres civiles*, III, 95.

<sup>2</sup> Suétone, 74.

<sup>3</sup> Suétone, 42.

<sup>4</sup> Pline le Jeune, V, 3.

<sup>5</sup> Suétone, 45.

condamnant au feu l'*Énéide* inachevée. *Quoi ! dit-il, une voix criminelle à pu, dans ses dernières paroles, ordonner un si affreux sacrilège ! Quoi ! on livrerait aux flammes et à la, mort la muse puissante de l'éloquent Virgile ! Mais les lois doivent être obéies : une volonté dernière ordonne et décide ; il faut accomplir l'arrêt. Non, non, brisons plutôt l'autorité révéree des lois, et ne laissons pas détruire en un seul jour l'œuvre accumulée de tant de jours et de tant de nuits !*<sup>1</sup> Ces vers sont beaux, dit Voltaire, et semblent partir du cœur<sup>2</sup>. Oui, mais ils ne sont pas d'Auguste, comme le prétend le grammairien Donat. C'est un de ces sujets qu'on aimait à traiter dans les écoles, et ces vers sortent de l'officine d'un rhéteur.

Une des occupations principales d'Auguste était la lecture. Un ouvrage grec ou latin lui plaisait-il, il le copiait de sa main d'un bout à l'autre. S'il rencontrait, çà et là, dans une œuvre de second ordre, des préceptes ou des exemples utiles à la vie privée ou publique, il les recueillait soigneusement, et envoyait ces extraits .soit à ses intendants domestiques, soit aux chefs d'armées, ou aux gouverneurs de province, soit aux magistrats de Rome, selon l'avertissement particulier dont chacun d'eux avait besoin. C'étaient tantôt clés maximes grecques comme celle-ci : *Hâte-toi lentement*, ou :

*Mieux vaut un chef prudent qu'un général hardi.*

ou bien la maxime latine

*Qui peut faire assez bien, fait toujours assez vite.*

ou bien encore : *Combat ou guerre, il ne faut rien entreprendre, à moins que le gain ne surpasse de beaucoup le dommage possible. Car risquer beaucoup pour peu gagner, c'est pêcher avec un hameçon d'or. Il n'y a point de capture qui puisse compenser un seul hameçon perdu*<sup>3</sup>. Le cardinal de Retz était de l'avis de l'empereur Auguste ; il allait même plus loin. *C'est une maxime du cardinal de Retz*, dit Vauvenargues, *qu'il faut tâcher de former ses projets, de façon que leur irréussite même soit suivie de quelque avantage. Et cette maxime est très bonne*, ajoute l'auteur des *Conseils à un jeune homme*.

L'œuvre la plus considérable d'Auguste, celle du moins dont il nous reste le plus de fragments, parfois assez étendus, est sa correspondance. Elle s'est longtemps conservée à Rome dans les archives impériales, et Suétone, secrétaire d'Hadrien, a pu l'étudier sur les autographes mêmes. On doit à son indiscrétion certains détails curieux sur le style et sur les expressions qu'Auguste aimait à employer dans ses lettres. Voulait-il engager quelqu'un à supporter le présent, quel qu'il fût, il disait : *Contentons-nous de ce Caton-là*. Pour exprimer la rapidité, il mettait : *En moins de temps qu'il n'en faut pour cuire une asperge*. Enfin c'est à lui que remonte la locution devenue proverbe, et qu'il appliquait aux débiteurs insolubles : *Payer aux calendes grecques*.

Outre ces phrases familières, Auguste affectionnait des mots bizarres qu'il avait forgés du grec, ou empruntés à la langue populaire. Au lieu de *stultus* (sot) il disait toujours *baceolus* ; pour brun, *pulleiaceus* ; pour furieux, *vacerrosus*. Il n'écrivait pas : *Je me porte mal*, mais *Je me porte vaporeusement*. A la place de *lachanizare* (languir) il se servait du mot *betizare*. Il disait encore *simus* pour *sumus*, *domos* au génitif pour *domûs*, et *die quinte* ou *quinti* pour *die quinto*. A la

---

<sup>1</sup> Donat, *Vie de Virgile*.

<sup>2</sup> Voltaire, *Poésie épique*, chap. III.

<sup>3</sup> Suétone, 25.

fin d'une ligne, il ne divisait jamais ses mots pour renvoyer à la ligne suivante les lettres excédentes, il les plaçait sous la ligne et les enfermait dans un trait. Ce qui est plus remarquable encore que ces singularités, c'est sa théorie sur l'orthographe. Les révolutionnaires modernes de l'orthographe ne se doutent pas, en prétendant qu'on doit écrire comme l'on parle, qu'ils reproduisent le système de l'empereur Auguste. C'était en effet une de ses idées favorites ; et pour la mettre en pratique, il passait dans sa correspondance, ou intervertissait de la manière la plus audacieuse, les lettres et même les syllabes. Aussi l'on s'effraye de le voir enseigner à ses petits-enfants les premiers éléments de la langue latine, et leur apprendre à imiter surtout son écriture. Il est probable cependant qu'il ne fit pas sur eux l'expérience de ses théories. Quant aux correspondances importantes, Auguste se servait d'un chiffre peu compliqué. Il mettait un **b** pour un **a** et un **c** pour un **b** et ainsi de suite. Au lieu du **s**, il mettait deux **a**<sup>1</sup>.

Ces bizarreries de style et d'orthographe ont naturellement disparu des fragments qui nous restent. Les différents copistes qui se sont succédé à travers les siècles ; y ont mis bon ordre, et ont corrigé ce qu'ils prenaient pour des fautes de leurs devanciers. Le style d'Auguste a le laisser aller et la facilité de la conversation ; il est très souvent entremêlé d'expressions et même de phrases grecques, mais il n'offre ni ces conjonctions répétées, ni ces prépositions surabondantes, ni ces termes singuliers dont parlent les biographes. Il est clair et élégant, sans qualités ni défauts saillants. Cette observation s'applique aussi bien aux lettres assez longues écrites par Auguste à différents membres de sa famille, qu'aux fragments nombreux mais très courts de sa correspondance politique avec Antoine. C'est de celle-ci que, fidèle à l'ordre chronologique, on parlera en premier lieu.

Les guerres civiles sont des époques de luttes et de violences, où il semble que la force règne seule et sans partage. Cependant, comme la force repose, et sur le chiffre des armées que les chefs mettent en avant, et sur le nombre des partisans qu'ils ont su rallier à leur cause, il n'est pas étonnant qu'Antoine et Auguste aient cherché, chacun de leur côté, à se concilier l'opinion publique, et à la tourner, l'un contre l'autre. C'est une puissance nouvelle avec laquelle il faut compter. De là ces lettres qu'ils s'écrivent pour s'attaquer, ces édits qui sont une nouvelle forme de correspondance, et, pour ainsi dire, leur manière de s'écrire publiquement. Ces lettres et ces édits ont existé longtemps. Sous le règne de Tibère, Crémutius Cordus fut accusé d'avoir fait l'éloge de Brutus dans ses *Annales*, et d'avoir appelé Cassius *le dernier des Romains*. Il répondit à cette accusation de lèse-majesté en invoquant les lettres d'Antoine, et les discours de Brutus qui faisaient la satire d'Auguste. Au nom de la tolérance qui avait laissé subsister ces témoignages de libre pensée, il réclamait pour l'histoire le droit de dire la vérité<sup>2</sup>. Malheureusement, la sollicitude des empereurs pour la mémoire d'Auguste les fit supprimer, et l'on ne connaît des attaques dirigées contre lui que les indications conservées par Suétone.

Cette guerre de plume avait commencé presque aussitôt après la mort de César. Dès qu'Antoine vit Octave s'appuyer sur le sénat pour rivaliser avec lui d'autorité et d'influence, il chercha à le discréditer auprès des soldats qui composaient son armée. Comme l'adoption d'Octave par César n'avait pas été régularisée, il attaqua d'abord sa naissance. D'après lui, le bisaïeul d'Auguste du côté paternel

---

<sup>1</sup> Suétone, 87-88 ; Aulu-Gelle, X, 24.

<sup>2</sup> *Annales*, IV, 3, 4.

était un affranchi, un cordier de Thurium et son grand-père un banquier, ou même un courtier d'élection et un brocanteur de suffrages. Quant à sa famille maternelle, elle était aussi peu honorable. Son bisaïeul était un Africain tour à tour parfumeur et boulanger dans la petite ville d'Aricie. Cette dernière allégation avait un tel succès que le républicain Cassius de Parme la relevait dans une de ses *Lettres contre Auguste* et lui disait : *Ta farine maternelle provient du plus grossier moulin d'Aricie. C'est là que ton père le banquier de Nerulum, l'a prise et pétrie de ses mains noircies par l'argent*<sup>1</sup>. En revanche, il est vrai, Virgile faisait descendre lanière d'Auguste d'Atys, le compagnon d'Iule, et l'un des chers qui exécutèrent les *jeux Troyens* sous les yeux d'Énée<sup>2</sup>.

Les imputations d'Antoine ne ménageaient rien. Il reprochait à Octave, ou lui faisait reprocher par son frère Lucius Antonius, de se brûler le poil des jambes avec des coques de noix, de s'être prostitué à César pour être adopté par lui, et à Aulus Hirtius pour en obtenir 300.000 sesterces<sup>3</sup>. Cicéron, qui était alors le champion d'Octave, se chargea de répondre à Antoine. Il réfuta, dans la *Troisième Philippique*, tout ce que son adversaire avait avancé. Il fit l'éloge du père d'Octave, de sa mère, d'Octave lui-même, puis, transportant la -lière chez l'ennemi, il attaqua Antoine sur les mêmes points, dans sa famille, dans sa femme, et dans ses mœurs surtout, qui lui donnaient une large prise. Auguste aurait pu se borner à la défense si complète de Cicéron. Il prit cependant la plume, mais il se borna à rétablir la vérité des faits relatifs à l'origine de sa famille et au rôle joué par son père Octavius. Quant au surnom de Thurinus, qu'Antoine lui, donnait par mépris, et qui signifiait, dans sa bouche, descendant du cordier de Thurium, Auguste disait avec bon sens qu'il était étrange de lui reprocher son premier nom. Il rappelait alors, comme on l'a vu plus haut, les succès remportés par son père sur les fugitifs de Thurium. Il aurait pu même invoquer les médailles de bronze frappées en mémoire de cet événement et gravées de ce nom, puisque Suétone en possédait une dont il fit présent à l'empereur Hadrien<sup>4</sup>.

Si l'avantage resta à Auguste dans ce premier assaut, s'il n'eut pas de peine à réfuter les grossièretés qu'Antoine écrivait contre lui, ou inspirait aux pamphlétaires à ses gages, il est un reproche plus sanglant qu'Antoine lui adressa à plusieurs reprises, et dont il ne lui fut pas aussi facile de se disculper. C'était celui de manquer de courage à la guerre, et d'être toujours absent des combats décisifs, gagnés par ses alliés ou ses lieutenants. Nous avons déjà vu qu'averti par un songe venu fort à propos, Octave ne s'était pas trouvé à la bataille de Philippes. Mais dans la guerre de Modène, où les deux rivaux s'étaient rencontrés dans des camps opposés, où les consuls Hirtius et Pansa avaient infligé à Antoine une défaite sanglante, Octave avait donné lieu de suspecter sa bravoure. Les deux combats livrés sous les murs de la ville avaient eu un résultat différent. Dans le premier, Antoine obtint l'avantage sur Pansa ; dans le second, il fut défait par Hirtius, et perdit deux aigles et soixante drapeaux. Mais les consuls ne purent jouir de leur triomphe. Hirtius et Pansa périrent, l'un sur le champ de bataille, l'autre des suites de ses blessures. Leur mort servait trop bien les projets ambitieux d'Octave pour qu'on ne l'accusât pas d'avoir fait assassiner ses deux alliés. Antoine n'eut garde d'y manquer. Si Octave n'eut pas besoin de réfuter cette calomnie, il n'en resta pas moins sous le coup des autres

---

<sup>1</sup> Suétone, 2, 4.

<sup>2</sup> Virgile, V, 568.

<sup>3</sup> Suétone, 68.

<sup>4</sup> Suétone, 7.

imputations de son adversaire. Antoine racontait qu'à la suite du premier combat où il avait obtenu l'avantage et défait les troupes de Pansa, Octave épouvanté, et croyant tout perdu, s'était hâté de prendre la fuite sur un cheval, Nul ne savait ce qu'il était devenu. Au bout de deux jours, ne se sentant pas poursuivi, il avait reparu dans son propre camp, avec l'apparence d'un fuyard, sans cheval et sans manteau de guerre<sup>1</sup>. On ignore si Octave répondit aux railleries d'Antoine, Cicéron, du reste, s'en chargea, en prononçant contre Antoine la *Quatorzième Philippique*, qui fut à la fois son chef-d'œuvre et son dernier discours écrit.

Antoine relate encore une autre circonstance où Octave aurait fait preuve de lâcheté. Au moment où sa flotte allait livrer une bataille décisive à la flotte de Sextus Pompée, entre Myles et Nauoque, on chercha vainement Octave pour qu'il donnât le signal du combat. On finit par le trouver au fond du navire, dormant ou feignant de dormir d'un profond sommeil. Ses officiers durent le secouer pour prendre ses derniers ordres. On connaît la célèbre phrase où Bossuet rappelle qu'à la veille de la bataille de Rocroy, le duc d'Enghien reposa plus paisiblement qu'il ne le fut jamais, et que le jour du combat, il *fallut réveiller cet autre Alexandre*. Les amis d'Octave tinrent peut-être le même langage, mais comme celui-ci ne donna jamais de preuves d'intrépidité, on accueillait leurs explications avec des sourires d'incrédulité. Le public fit des gorges chaudes sur le sommeil d'Octave, et donna raison à la lettre où son adversaire lui reprochait *de n'avoir jamais osé regarder en face une armée rangée en bataille, d'être resté, le jour du combat de Myles, couché sur le dos, regardant le ciel, plongé dans l'abattement ; enfin de ne s'être levé de son lit et de ne s'être montré aux soldats qu'après la victoire, lorsque son lieutenant Agrippa avait déjà mis en fuite la flotte ennemie*<sup>2</sup>. Octave n'avait rien à répondre à ce sanglant reproche, aussi il garda le silence. Montesquieu s'étonne, à ce propos, que seul de *tous les capitaines romains, Octave ait gagné l'affection des soldats, en leur donnant sans cesse des marques d'une lâcheté naturelle*. Il en conclut que les soldats de ces temps-là faisaient plus de cas de la libéralité de leur chef que de son courage. Mais il ajoute à cette remarque une observation plus profonde : *Peut-être même, dit-il, que ce fut un bonheur pour Octave de n'avoir point eu cette valeur qui peut donner l'empire, et que cela même l'y porta : on le craignit moins. Il n'est pas impossible que les choses qui le déshonorèrent le plus aient été celles qui le servirent le mieux. S'il avait d'abord montré une grande âme, tout le monde se serait méfié de lui ; et, s'il eût eu de la hardiesse, il n'aurait pas donné à Antoine le temps de faire toutes les extravagances qui le perdirent*<sup>3</sup>.

La lettre d'Antoine, au sujet de la conduite d'Octave à la bataille de Myles, date de la rupture définitive des cieux rivaux. Mais avant qu'elle éclatât, pendant un espace de six à sept années, Octave et Antoine avaient vécu à peu près en bonne intelligence. Le seul fragment de lettre qui appartienne à cette époque est écrit par Octave. Il s'y moque spirituellement des grands mots et des tirades pompeuses qu'Antoine entend en Asie, et qu'il reproduit dans son style. Il l'accuse d'abord *de manquer de sens — insanum —, et d'écrire des phrases qu'il est plus facile d'admirer que de comprendre*. Puis, raillant son mauvais goût et son inconstance dans le choix de ses modèles de style, il ajoute : *Tu ne peux décider si c'est Annius Cimber ou Véranius Flaccus qu'il te faut imiter ; si tu dois user, comme eux, des mots que Salluste a tirés des Origines de Caton, ou s'il ne*

---

<sup>1</sup> Suétone, 10, 11.

<sup>2</sup> Suétone, 16.

<sup>3</sup> Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. XIII.



*vaut pas mieux faire passer dans notre langue les pensées frivoles, ou le torrent des paroles des orateurs asiatiques*<sup>1</sup>. Ce qui rend plus curieuses ces critiques du style d'Antoine, c'est qu'Octave était en ce moment occupé à la guerre de Sicile, si longue et si dangereuse, et que son bras droit, le fidèle instrument de ses succès, Agrippa, était loin de lui, et faisait la guerre en Aquitaine et dans le nord de l'Espagne, singulières préoccupations littéraires au milieu de si graves soucis !

Mais l'accord entre Octave et Antoine ne tarda pas à se rompre. La passion d'Antoine pour Cléopâtre l'entraîna bientôt à des folies et à des extravagances que son rival eut soin d'exploiter contre lui. Il avait d'ailleurs un excellent prétexte à faire valoir. Antoine n'était-il pas le mari de sa sœur ? Ne la délaissait-il pas ignominieusement pour une indigne rivale, pour une étrangère, une ennemie de Rome ? Mais, avant d'en venir à une rupture, Octave chercha à se donner le beau rôle. Il se plaignit à Antoine de l'abandon où il laissait sa sœur Octavie, et des amours étrangères qu'il lui préférait. Antoine répondit ironiquement aux lettres d'Octave. Il se montra étonné d'entendre Octave lui parler de moralité et d'amour conjugal. Il ajouta en essayant de plaisanter, mais avec plus de cynisme que d'esprit

*Qui a donc changé tes sentiments à mon endroit ? Est-ce parce que je suis l'amant d'une reine ? Mais elle est ma femme. L'est-elle depuis aujourd'hui seulement, ou depuis neuf ans ? Et toi ne vis-tu qu'avec Drusilla ? Je parie qu'au moment où tu liras cette lettre, tu auras été l'amant de Tertulla, de Terentilla, de Ruffilla, de Salvia Titiscenia, ou de toutes à la fois. Qu'importe où l'on aime, et qui l'on aime ?*<sup>2</sup>

A cette lettre, dont nous avons adouci la crudité, Octave répondit par de plus vives et plus pressantes admonestations. Antoine à son tour riposta par une lettre plus sérieuse. On lui reprochait l'amour d'une reine étrangère ! Mais Octave ne lui avait-il pas donné l'exemple ? *N'avait-il pas promis au jeune Antoine, son propre fils, la main de Julie qu'Octave avait eue de Scribonia, et malgré cet engagement, ne l'avait-il pas offerte ensuite à Cotison, un roi des Gètes, pendant qu'il demandait, pour lui-même, la fille de ce roi en mariage ?*<sup>3</sup> La conclusion qu'Antoine tirait de ce projet, vrai ou supposé, qu'il prêtait à Octave, était que maître de ses actions, Antoine était blessé de l'insistance de son adversaire.

La querelle s'envenimait, et la lutte ne devait pas tarder à éclater. Plus Octave se faisait le défenseur de la morale romaine outragée par la passion d'Antoine pour Cléopâtre, plus celui-ci se répandait en invectives et en grossièretés contre son rival. Il ne justifiait plus sa propre conduite, il attaquait celle d'Octave. *Il lui reprochait, dans des lettres publiques, son brusque mariage avec Livie, arrachée quoique enceinte des bras de son premier mari. Il l'accusait d'avoir, en présence de son mari, emmené une femme consulaire de la salle à manger dans un cabinet, d'où elle serait revenue à table, les oreilles ronges et les cheveux en désordre. Il prétendait même que Scribonia, la première femme d'Octave, n'avait été répudiée par lui que pour s'être plainte trop vivement de l'influence d'une rivale ; enfin que les amis d'Octave le pourvoyaient de femmes mariées et de filles nubiles, après les avoir déshabillées et examinées comme des esclaves vendues par Toranius*<sup>4</sup>. A ces outrages, Octave répondit d'abord par le décret du

---

<sup>1</sup> Suétone, 86.

<sup>2</sup> Suétone, 69.

<sup>3</sup> Suétone, 63.

<sup>4</sup> Suétone, 69.

sénat qui déclarait Antoine ennemi public, et bientôt après par la bataille d'Actium.

Pendant longtemps la famille d'Auguste avait été très nombreuse. S'il n'avait eu, il est vrai, qu'une fille, la célèbre Julie, celle-ci avait eu d'Agrippa trois fils, Caius, Lucius et Agrippa, et deux filles, Julie et Agrippine. Mais la mort enleva coup sur coup à Auguste, son neveu, le fils d'Octave, le jeune Marcellus chanté par Virgile, puis ses petits-fils Caius et Lucius. Quant aux deux Julies, la mère et la fille, et au jeune Agrippa, ils se rendirent si odieux, les unes par leurs débauches et ce dernier par ses violences, qu'Auguste fut obligé de les reléguer en exil. Ainsi, comme Louis XIV, il finissait son règne dans le deuil et l'isolement. Vers les dernières années de sa vie, il ne lui restait plus comme descendants que Tibère, son beau-fils, et Germanicus, marié à Agrippine, sa petite-fille. Germanicus était lui-même fils de Drusus, frère de Tibère, et d'Antonie, fille d'Octavie et du triumvir Marc-Antoine.

Ces deuils répétés attristèrent l'âme d'Auguste. Longtemps ce prince s'était conduit à l'égard des siens en maître impérieux et absolu, faisant et défaisant leurs mariages sans consulter les intéressés, et dans l'unique but de rapprocher de lui-même ceux sur lesquels il jeta successivement les yeux pour leur léguer l'empire. Plus tard il montra quelque tendresse envers ceux que la mort avait épargnés. Plusieurs fragments de ses lettres révèlent d'affectueuses préoccupations sur leur sort. C'est Agrippine, la femme de Germanicus et ses enfants qu'il semble avoir préférés. Au moins, il trouvait chez eux l'honnêteté, la vertu, la chasteté qu'il ne rencontrait pas dans ses autres petits-enfants. Il avait placé dans sa chambre l'image de l'un des enfants d'Agrippine, et il ne manquait pas de l'embrasser chaque fois qu'il y entrait<sup>1</sup>. Cet enfant mourut : Auguste reporta alors sur le jeune Caius, depuis Caligula, l'affection qu'il avait vouée à son frère. Peu de temps avant sa mort, il écrivait à Agrippine : *Ton petit Caius partira, s'il plaît aux dieux, avec Talarius et Asellius le quinzième jour avant les calendes de juin. J'ai fixé hier avec eux la date de leur départ. Je le fais accompagner d'un de mes esclaves qui est médecin, et j'écris à Germanicus de le garder avec lui, s'il le désire. Porte-toi bien, ma chère Agrippine, et tâche d'arriver en bonne santé auprès de ton Germanicus*<sup>2</sup>.

Il y avait encore un autre descendant d'Auguste, dont il n'a pas été question, Tibère Claude Drusus, qui devint plus tard l'empereur Claude. Il était frère de Germanicus, fils de Drusus, par conséquent petit-fils de Livie. C'était de son père que Livie était enceinte, lorsque Auguste enleva celle-ci à son premier mari : Drusus naquit trois mois après ce mariage. La malignité publique prétendit qu'il était fils d'Auguste et de Livie, et lui appliqua un vers grec qui eut un grand succès dans les salons de Rome :

*Les gens heureux ont même un enfant en trois mois*<sup>3</sup>.

Quoi qu'il en soit, Auguste montra une vive affection pour ce Drusus qu'il préférait à Tibère, fils aussi de Livie. Après la mort de Drusus, il protégea Germanicus et lui prodigua les honneurs et les dignités. Sans l'influence de Livie, il est probable même qu'il l'eût choisi pour son héritier. Germanicus était digne de ces faveurs par son mérite. Il n'en fut pas de même *de l'imbécile Claude*. Des

---

<sup>1</sup> Suétone, *Caligula*, 7.

<sup>2</sup> Suétone, *Caligula*, 8.

<sup>3</sup> Suétone, *Claude*, 1.

maladies précoces, une faiblesse d'esprit naturelle, empêchèrent son intelligence de se développer. Sa mère Antonia l'appelait un monstre, une ébauche informe de la nature. Sa grand'mère Livie ne lui parlait jamais ; elle communiquait, avec lui par des billets durs et laconiques. Maltraité par sa mère, sa grand'mère et, même par sa sœur, Claude ne trouva de sympathie qu'auprès d'Auguste. Plusieurs lettres de celui-ci parlent du jeune Claude, et, par une ironie du hasard, le plus long passage qui ait survécu de la correspondance d'Auguste, concerne cet être si disgracié.

*Selon ton désir, ma chère Livie, écrit Auguste, j'ai causé avec Tibère de la conduite à tenir à l'égard de ton petit-fils Claude, pendant les jeux de Mars. Nous sommes tombés d'accord qu'il faut prendre un parti, une fois pour toutes, sur la manière d'en agir avec lui. Car, s'il est entièrement sain d'esprit, s'il jouit de toutes ses facultés, nul doute ; il faut qu'il arrive par le même chemin, par le même degré, à la même élévation que son frère. Si, au contraire, nous sommes convaincus de son infériorité, si nous reconnaissons qu'il y a dans son esprit comme dans son corps quelque chose d'essentiellement défectueux, il ne faut pas donner lieu de se moquer de lui et de nous, à ce public dont la gaieté maligne saisit avidement de pareilles occasions. Nous serons, en effet, dans une inquiétude perpétuelle, s'il nous faut en toute rencontre délibérer à nouveau, au lieu de décider si, dans notre pensée, il est capable ou non de gérer les magistratures. Aujourd'hui, cependant, je consens, comme tu le proposes, qu'il préside le banquet des prêtres à l'occasion des jeux de Mars, à condition toutefois qu'il se laissera guider par le fils de Silanus ; dont la famille est alliée à la sienne, afin qu'il ne fasse rien qu'on puisse remarquer et tourner en ridicule. Nous ne sommes pas d'avis qu'il assiste aux jeux du Cirque dans la loge impériale. Placé ainsi au premier rang, il serait trop en vue. Nous ne voulons, ni qu'il aille au mont Albain, ni qu'il commande à Rome pendant les Fêtes latines. En effet, s'il peut paraître au mont Albain, à côté de son frère, pourquoi ne pourrait-il pas commander à Rome ? Voilà, ma chère Livie, le résultat de notre conversation : nous voulons prendre un parti à toujours, et ne plus passer sans cesse par les alternatives de crainte et d'espérance. Tu pourras, s'il te convient, faire lire à notre chère Antonia (mère de Claude) une partie de cette lettre<sup>1</sup>.*

Cette lettre d'Auguste lui fait honneur. Elle marque une préoccupation très légitime chez un prince et chez un chef de famille. S'il a souci de la dignité impériale, il ne marque non plus aucune aigreur, aucun parti pris contre Claude. Deux autres fragments de lettres témoignent d'une certaine affection pour ce jeune homme abandonné de tous, et qui devait être empereur un jour. Dans l'un, Auguste s'exprime ainsi : *Pendant ton absence, j'inviterai tous les jours le jeune Claude à souper, de peur qu'il ne soupe tout seul avec son Sulpicius et son Athénodore. Que ne peut-il, avec plus de réflexion et une raison plus ferme, faire choix d'un homme dont il imiterait le geste, la tenue, la démarche, le pauvre malheureux ! Il ne mène à bien aucune affaire sérieuse ! Quand son esprit ne dévie pas, on reconnaît facilement la noblesse native de son âme<sup>2</sup>.*

Dans l'autre fragment, Auguste exprime l'étonnement où l'ont jeté les dispositions naturelles de Claude pour l'éloquence. *Que Claude, ton petit-fils, déclamant devant moi, ait pu me plaire, je veux mourir, ma chère Livie, si je n'en suis moi-même étonné. Par quelle merveille, lui qui ne peut se faire entendre quand il parle, se fait-il entendre nettement quand il déclame, je ne*

---

<sup>1</sup> Suétone, *Claude*, 4.

<sup>2</sup> Suétone, *Claude*, 4.

*puis me l'expliquer* <sup>1</sup> L'étonnement d'Auguste fut partagé par ses contemporains ; il redoubla même quand on vit Claude, sur le trône, prendre tour à tour les mesures les plus sages et les plus insensées, véritable girouette, tournant à tous les caprices d'une imagination malade et incomplète. L'intempérance de Claude acheva de détacher de lui Auguste. Il ne lui laissa, par son testament, que des legs de peu d'importance.

C'est avec Tibère, le fils préféré de Livie, qu'Auguste entretint la correspondance la plus fréquente. Chacun des deuils qui se multipliaient dans la famille impériale, rapprochait ce dernier du pouvoir suprême. Auguste commença par l'adopter ; il lui donna ensuite une plus grande part dans les affaires, et quoiqu'il l'aimât peu, il finit par l'instituer son héritier. La première partie de la correspondance d'Auguste et de Tibère que nous avons, nous montre l'empereur affectueux pour celui-ci, et l'entretenant de ces petits détails de vie domestique dont on ne parle que dans l'intimité. La frugalité d'Auguste était extrême : il ne mangeait que du pain de seconde qualité, de petits poissons, des fromages faits à la main, et des figues fraîches de l'espèce qui vient deux fois par an. Pour prendre de la nourriture, il n'attendait point l'heure des repas, il ne consultait que le besoin sans s'inquiéter du moment et du lieu. C'est de ces détails qu'il entretient Tibère. : *Quant à nous*, dit-il, *nous avons mangé en voiture du pain et des dattes* ; ou bien : *En revenant de la basilique à la maison, j'ai mangé une once de pain et quelques grains de raisin sec* ; ou bien encore : *Non, mon cher Tibère, il n'est pas de juif qui, le jour du sabbat, observe le jeûne plus exactement que je ne l'ai fait aujourd'hui. Ce n'est que dans le bain, après la première heure de la nuit, que j'ai mangé deux bouchées avant qu'on me frottât*<sup>2</sup>.

Auguste raconte encore à Tibère les parties de jeu qu'il a gagnées. Le jeu était, en effet, sa passion dominante. Ce prince, qui cherchait tant à dissimuler ses vices ou ses défauts, ne se cachait point pour se livrer à son plaisir favori. Il jouait sans déguisement et sans mystère, non seulement pendant le mois de décembre où l'usage autorisait le jeu, mais encore les autres jours de l'année, qu'il y eût fête ou non. Rien n'y faisait, ni les représentations de ses amis, ni les épigrammes qui circulaient dans le public. Une de celles-ci remonte à la guerre de Sicile.

Avant la bataille décisive de Myle, Auguste avait éprouvé un double échec sur mer. Une épigramme en deux vers y fait allusion : *Depuis que, deux fois battu sur mer, il a perdu ses flottes, dans l'espoir de gagner enfin une partie, il joue aux dés sans relâche*<sup>3</sup>.

Il n'est donc pas étonnant que la correspondance d'Auguste avec Tibère revienne à plusieurs reprises sur son goût pour le jeu : *J'ai soupé, mon cher Tibère, avec les mêmes personnes, sauf deux convives nouveaux, Vinicius et Silius le Père. Tout en soupant, hier et aujourd'hui, nous avons joué, mais joué en véritables vieillards. En effet, les dés jetés, selon qu'on avait amené le chien (tous les as), où les six, on mettait à la masse un denier par chaque de : et l'on ramassait tout, si l'on avait amené le coup de Vénus*<sup>4</sup> (celui ou tous les nombres étaient différents). Du reste, Auguste n'avait pas toujours joué en vieillard, comme il dit lui-même. Il avait joué en jeune homme, c'est-à-dire gros jeu, notamment avec Antoine, à l'époque où ils étaient en bonne intelligence. Il le gagnait toujours. Plus tard,

---

<sup>1</sup> Suétone, *Claude*, 4.

<sup>2</sup> Suétone, *Auguste*, 76.

<sup>3</sup> Suétone, *Auguste*, 70.

<sup>4</sup> Suétone, *Auguste*, 71.

l'esprit superstitieux des Romains vit dans ce succès constant un présage du triomphe définitif qui lui était réservé.

D'autres fois, Auguste perd et en prend gaiement son parti : *Pour nous, mon cher Tibère, lui écrit-il, nous avons passé assez agréablement les quinquatries, car nous avons joué pendant des jours entiers, et nous avons échauffé la table à jeu. Ton frère, à chaque coup, poussait des cris aigus. A la fin, il s'est trouvé qu'il perdait peu de chose, parce que, contre toute espérance, il a regagné insensiblement une bonne partie de sa perte. Moi j'ai perdu en mon nom vingt mille sesterces, mais parce que je me suis montré, dans mon jeu, libéral jusqu'à la prodigalité, comme c'est assez ma coutume. Car si j'avais exigé les mains dont j'ai fait remise à tels et tels, ou gardé ce que j'ai donné aux uns ou aux autres, j'aurais gagné au moins cinquante mille sesterces. Mais je l'aime mieux ainsi : ma générosité m'élèvera à une gloire divine.* La lettre est aimable et le dernier mot est spirituel. Sous cette plaisanterie, elle montre qu'indifférent au gain, Auguste jouait pour le plaisir de lutter et de vaincre. Il avait tant joué toute sa vie contre la fortune, dans des parties où le sort du monde et le sien étaient débattus, qu'il lui fallait à tout prix courir des hasards. Aussi, plutôt que de ne pas jouer, il allait jusqu'à donner de l'argent à ses adversaires. *Je t'ai envoyé, écrit-il à sa fille, deux cent cinquante deniers, comme je l'ai fait pour chacun de mes convives, afin que, pendant le souper, ils pussent, s'ils le voulaient, jouer aux dés, où à pair et impair*<sup>1</sup>. »

Il serait intéressant d'avoir les lettres relatives aux affaires publiques qu'Auguste dut écrire à Tibère et qui seraient si importantes pour l'Histoire politique. Suétone a bien eu entre les mains toute la correspondance autographe d'Auguste, mais il y a plutôt cherché les détails intimes et anecdotiques qui offraient, selon lui, plus d'intérêt à ses lecteurs, et qui jetaient la lumière sur les sentiments d'Auguste envers son héritier présomptif. A en croire deux lettres qu'il cite, Auguste aurait non seulement tenu en haute estime les talents de Tibère, mais il aurait éprouvé à son égard une véritable tendresse. Ainsi, dans l'une adressée à Tibère, au moment où celui-ci partait pour pacifier les frontières de l'empire, et lutter contre les Pannoniens (11 av. J.-C.), Auguste termine par ces mots affectueux : *Adieu, mon très aimable Tibère ; mène à bien cette campagne où tu commandes pour moi et sous l'œil des Muses. Mon très aimable, et, par mon bonheur ! le plus brave des hommes, et le plus méthodique des généraux, adieu !*<sup>2</sup>

La seconde lettre est une réponse à des détails que lui donnait Tibère sur son expédition, et à ses plaintes sur la mollesse de l'armée : *C'est merveille, s'écrie Auguste, que ton camp d'été ! Pour moi, mon cher Tibère, en voyant les difficultés de tout genre, et le peu d'élan de l'armée, je déclare qu'on ne pouvait montrer plus de prudence que tu ne l'as fait. De tous ceux qui étaient avec toi, il n'en est pas un qui ne confesse Qu'un seul homme par sa vigilance a rétabli nos affaires. Survient-il quelque circonstance embarrassante et qui demande attention ? ai-je quelque dégoût ? combien alors, par les dieux ! je regrette mon Tibère ! Ces vers d'Homère me reviennent alors à la mémoire : Que cet homme soit à mes côtés, et nous sortirons sains et saufs d'un brasier enflammé, tant sa prudence est supérieure ! Quand j'apprends par tes lettres ou par d'autres que ta santé décline, au milieu de ces fatigues sans cesse renaissantes, que les dieux m'exterminent si tout mon corps ne frémit ! Je t'en supplie, épargne-toi ; car si*

---

<sup>1</sup> Suétone, *Auguste*, 71.

<sup>2</sup> Suétone, *Tibère*, 21.

*nous venions à apprendre, ta mère et moi, que tu es tombé malade, le chagrin nous tuerait, et, le peuple romain aurait à craindre pour son salut. En effet, il importe peu que moi je conserve ou non la santé, si tu ne conserves la tienne. Puissent les dieux veiller sur toi, et te maintenir en bonne santé maintenant et toujours, s'ils ne haïssent pas le peuple romain !*<sup>1</sup>

Rien n'est plus tendre, plus affectueux, en apparence, que ces dernières paroles d'Auguste. Qu'on ne s'y trompe point cependant : Auguste n'aima jamais Tibère. Il ne dissimula pas son antipathie à son égard, tant qu'il eut des héritiers, et qu'il conserva l'espérance de laisser l'empire à des membres de sa famille. Mais lorsque la mort lui eut enlevé tous ceux qui, par leur naissance, pouvaient aspirer à sa succession, il ne put résister à l'influence sans cesse grandissante de Livie, et il se décida à prendre pour héritier le fils de la femme qu'il avait le plus aimée. Il fut donc obligé de refouler ses véritables sentiments. Il reporta alors toute son affection sur l'empire même, et sur la consolidation de son œuvre. Sous ce rapport, les talents de Tibère lui promettaient un digne successeur qui ne la laisserait pas dépérir. De là ces formules de tendresse, cette inquiète sollicitude qui, si elle n'est pas feinte, s'applique moins à la personne de son beau-fils qu'à l'héritier de la dignité impériale.

De temps en temps, cependant, il ne pouvait cacher le fond de sa pensée ; ce qui inquiétait à la fois Tibère et Livie. Un jour qu'il demandait au sénat d'accorder une seconde fois à Tibère la puissance tribunitienne, il ne put s'abstenir de lancer dans un discours, d'ailleurs à sa louange, certaines allusions à sa manière d'être, à ses mœurs, à ses principes, où la censure perçait à travers l'apologie<sup>2</sup>. Quelques instants même avant sa mort, au sortir d'un long entretien secret avec Tibère, où il lui avait donné ses dernières instructions, les serviteurs l'entendirent s'écrier en soupirant : *Que je plains les Romains de tomber sous cette lourde mâchoire* !<sup>3</sup> Les premiers mots mêmes du testament privé d'Auguste indiquent qu'il ne l'avait appelé à l'empire que contraint et forcé. Il y dit : *Puisque un sort funeste m'a enlevé mes fils, Caius et Lucius, je nomme Tibère César mon héritier pour une moitié plus un sixième. Cette rédaction, ajoute Suétone, fit soupçonner encore davantage qu'Auguste l'avait pris comme héritier, plutôt par nécessité que par choix, puisqu'il n'avait pu s'empêcher de le dire dans son préambule*<sup>4</sup>. Tacite va plus loin encore, et il prête à la multitude effrayée de l'avènement de Tibère, les propos suivants : *Oui, il a appelé Tibère à lui succéder, non pas par affection et dans l'intérêt de l'État, mais parce qu'il a pénétré jusqu'au fond son orgueil et sa cruauté, et qu'il a voulu relever sa propre gloire par un terrible contraste*. Tacite exagère : Auguste ne fit point un tel calcul. Mais, et ce fut sa punition ; il fut obligé d'adopter un héritier qui lui était antipathique, à la vue duquel, pendant longtemps, il interrompait la conversation la plus joyeuse et la plus animée. Il fût contraint de lui faire bon visage, et de lui écrire des lettres affectueuses.

La dernière partie de la correspondance d'Auguste, sa correspondance avec Horace, est celle qui lui fait le plus d'honneur. Il semble avoir éprouvé pour le poète une vive amitié, où, il ne faut voir aucun calcul intéressé. Sans doute, Horace a chanté les louanges d'Auguste ; il ne lui a ménagé ni l'encens ni les flatteries délicates. Mais pourquoi l'affection d'Auguste n'aurait-elle pas été

---

<sup>1</sup> Suétone, *Tibère*, 21.

<sup>2</sup> *Annales*, I, 10 ; Suétone, *Tibère*, 68.

<sup>3</sup> Suétone, *Tibère*, 21.

<sup>4</sup> Suétone, *Tibère*, 21.

sincère ? S'il a feint pour Horace des sentiments que son cœur ne partageait pas, il a bien joué son rôle, et toute l'antiquité s'y est méprise. Les historiens s'accordent à reconnaître qu'Auguste aimait à rire et à plaisanter, surtout dans la société d'Horace. L'empereur prenait souvent le poète pour but de ses railleries, il le taquinait volontiers sur sa petite taille et son embonpoint. Ses lettres reproduisent souvent les appellations familières qu'il lui donnait dans l'intimité : *purissimum penem, homuncionem lepidissimum* : Horace vient-il de lui envoyer son premier livre des *Épîtres*, l'empereur lui répond en termes affectueux et enjoués : *J'ai reçu par l'entremise de Denys, ton petit volume qui, sans reproche, est un peu court, mais toutefois excellent. Tu crains, je le vois bien, que tes livres ne soient plus hauts que ta personne. Mais comme tu regagnes en circonférence ce que tu perds en hauteur, tu pourrais leur donner la figure d'un setier. Ton volume alors imiterait la forme de ton abdomen*<sup>1</sup>.

En écrivant cette lettre, Auguste avait seulement parcouru le livre des *Épîtres*. Il le relit ensuite ; il remarque que toutes sont adressées à Mécène, à Lollius, à Torquatus, à des amis d'Agrippa ou de Tibère. Mais aucune ne porte le nom de l'empereur. Il s'en plaint dans une seconde lettre, où l'on retrouve ces reproches aimables : *Sache que je suis irrité contre toi, parce qu'en ces sortes d'écrits, ce n'est pas avec moi que tu converses de préférence. Crains-tu donc de te déshonorer auprès de la postérité, si tu parais avoir été de mes amis ?*<sup>2</sup> Ce regret d'Auguste, si affectueux dans la forme, valait un ordre. Horace répondit à son illustre correspondant en lui envoyant l'*Épître* ière du II<sup>e</sup> livre, qui est son chef-d'œuvre. Par une flatterie délicate, il choisit un sujet conforme aux goûts littéraires d'Auguste, et y célébra la littérature contemporaine, au détriment de la littérature antérieure. Horace trouvait rudes et grossières les œuvres des premiers poètes de Rome, il avait raison ; mais il allait trop loin dans ses critiques, et condamnait sans réserve les auteurs anciens. Auguste était du même avis : Il goûtait par-dessus tout la littérature de son temps. Aussi fit-il l'accueil le plus chaleureux à l'*Épître* d'Horace, et invita aussitôt le poète à composer le *Chant séculaire* (17 av. J.-C). Il voulut encore qu'il chantât les victoires remportées sur les Vindéliens par ses beaux-fils, Tibère et Drusus. Horace obéit et dut ajouter un IV<sup>e</sup> livre d'*Odes* aux trois autres depuis longtemps publiés. Mais on ne fait pas de bons vers par ordre : malgré de nombreuses qualités, ces pièces sont inférieures aux précédentes.

Auguste désira même attacher Horace à sa personne d'une façon permanente, et en faire son secrétaire. *Jusqu'à présent, écrit-il à Mécène, je n'ai eu besoin d'aucune aide pour correspondre avec mes amis. Aujourd'hui, j'ai plus d'occupations que, jamais et moins de santé. Je voudrais donc t'enlever notre cher Horace ; de parasite chez toi, devenu convive à ma table royale, il écrira pour moi une partie de mes lettres.* Une telle proposition convenait peu aux allures indépendantes d'Horace. Pour déguiser son refus, il alléguait la délicatesse de sa santé, qui lui avait servi tant de fois à éluder les instances aimables et gênantes de Mécène, et il sut faire agréer ses excuses. Auguste, sans se rebuter, le pria alors de lui adresser des lettres plus fréquentes, et de lui écrire familièrement. *Mets-toi à l'aise avec moi, lui dit-il, comme si tu étais mon commensal, tu auras toute raison d'agir ainsi, car c'était sur ce pied que je voulais vivre avec toi, si ta santé l'eût permis.* Comme Horace a peur d'avoir déplu à l'empereur en préférant son indépendance à ses séduisantes propositions

---

<sup>1</sup> Suétone, *Vie d'Horace*.

<sup>2</sup> Suétone, *Vie d'Horace*.

; celui-ci le rassure de nouveau avec une aimable insistance : *Quel souvenir je garde de toi, c'est ce que pourra t'apprendre notre cher Sulpicius, devant qui j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ton compte. Parce que tu as fièrement repoussé notre amitié, nous ne te rendons pas néanmoins orgueil pour orgueil*<sup>1</sup>.

Comment s'étonner qu'après une correspondance aussi affectueuse, où l'on ne sait ce que l'on doit admirer le plus, ou de la noble indépendance de l'homme de lettres ou de la gracieuse affabilité du souverain, Horace soit mort en ayant sur les lèvres le nom d'Auguste. Quant à celui-ci, on peut dire que les fragments de sa correspondance avec Horace font plus honneur à sa mémoire que le plus éloquent des panégyriques.

On doit ranger encore parmi les œuvres d'Auguste les divers écrits où il avait consigné ses dernières volontés, et dressé, pour ainsi dire, le bilan de l'empire romain. Il y avait d'abord son testament personnel qu'il avait commencé seize mois avant sa mort, et dont une partie avait été écrite par lui-même. Il y réglait l'ordre de sa succession, désignant Tibère César pour son héritier à l'empire. Des legs considérables étaient attribués aux membres de sa famille, à ses amis, aux soldats et au peuple<sup>2</sup>. A ce testament étaient joints trois paquets cachetés, confiés aux soins des Vestales. Ils furent ouverts et lus dans le sénat. L'un contenait les instructions relatives à ses funérailles. Un autre renfermait l'exposé de la situation de l'empire, écrit tout entier de sa main. Auguste y indiquait combien de citoyens et d'alliés étaient sous les armes, le nombre des flottes, des royaumes, des provinces, l'état des tributs, des péages, l'aperçu des dépenses nécessaires et des gratifications, l'état du Trésor et des diverses caisses publiques, les arrérages des revenus publics avec les noms des esclaves et des affranchis auxquels on pourrait en demander compte. Cette énumération se terminait par le conseil de ne plus reculer les limites de l'empire. *On ignore*, ajoute le satirique Tacite, *si cette recommandation était chez lui prudence ou jalousie*<sup>3</sup>.

Ces divers documents, et surtout le dernier qui serait si utile pour l'histoire politique de l'empire romain, ne nous ont pas été conservés. En revanche, il nous reste la plus grande partie des renseignements contenus dans le troisième paquet. C'est une sorte de sommaire de l'histoire d'Auguste, que Suétone désigne sous le nom d'*Index rerum a se gestarum*. Il devait être gravé sur l'airain et déposé devant le mausolée de l'empereur. Mais, comme l'explique ingénieusement le savant Egger, la flatterie et la reconnaissance multiplièrent très vite les exemplaires de cette espèce de testament politique ; et les villes de province, qui déjà élevaient des temples à la divinité d'Auguste, ne manquèrent pas de le reproduire. C'est grâce à cette circonstance que l'on a trouvé à Ancyre, en Galatie, les fragments d'un double texte, grec et latin, et dans les ruines d'Apollonie en Pisidie quelques lignes d'une traduction grecque de l'inscription.

Mais ces tables d'Ancyre, depuis longtemps connues, étaient dans un déplorable état de mutilation qui en rendait la lecture difficile, et permettait les interprétations les plus contradictoires. Il n'en est plus ainsi depuis les recherches heureuses de M. G. Perrot. Celui-ci a découvert, en 1864, à Ancyre, de nouveaux fragments de l'inscription, et a ainsi fourni aux savants Mommsen

---

<sup>1</sup> Suétone, *Vie d'Horace*.

<sup>2</sup> Voir pour plus de détails, Suétone, *Auguste*, 101.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, I, 11.



et Kirchhoff les éléments d'une reconstruction claire et facile<sup>1</sup>. Sauf quelques membres de phrases peu importants, on peut lire, tantôt en grec, tantôt en latin, le résumé qu'Auguste avait écrit des événements de son règne, et qui était intitulé : *Actions par lesquelles le divin Auguste a soumis l'univers à l'empire du peuple romain, et dépenses qu'il a faites pour la république et pour le peuple romain.*

Dans ce document, Auguste remonte jusqu'aux premiers événements auxquels il a pris part, aussitôt après la mort de Jules César. Mais il est loin de tout dire : il commet des omissions volontaires ; il supprime les faits qui le gênent, ou les arrange à sa guise avec un audacieux mépris de la vérité. Le début du testament politique est surtout curieux à ce point de vue. Voici comme Auguste s'exprime : *Agé de dix-neuf ans, j'ai levé, sans autre conseil que moi-même, et à mes propres frais, une armée avec laquelle j'ai rendu la liberté à la République opprimée sous la tyrannie d'une faction. En récompense, le sénat, par des décrets honorifiques, m'admit dans son sein, sous le consulat de C. Pansa et d'A. Hirtius, en me donnant rang de consulaire ; il me décerna en même temps l'Imperium, et, pour qu'il n'arrivât pas de malheur, il me chargea de veiller au salut de l'État avec les consuls Hirtius et Pansa. Les deux consuls ayant succombé à la guerre, le peuple, la même année, me créa consul, et pour cinq ans triumvir chargé d'organiser la République.* Tel est le résumé qu'il fait des premières années si difficiles de ses débuts : aucun mot ne rappelle sa politique tortueuse, ses compromissions avec tous les partis, ses trahisons envers Cicéron et le sénat. Il se borne à dire : *J'ai rendu la liberté à la République opprimée.* Quant aux proscriptions, il les ignore ou plutôt il emploie un odieux euphémisme : *J'ai été créé pour cinq ans triumvir chargé d'organiser la République.*

Ce n'est pas dans un ordre chronologique et régulier, c'est en quelque sorte du hasard des souvenirs qui se présentent à son esprit, qu'Auguste continue l'énumération de ses hauts faits. Il dit les deux batailles rangées qu'il a remportées sur les assassins de son père, ses victoires sur mer, les flottes qu'il a prises ; les honneurs qu'il a reçus, deux fois l'ovation, trois fois le grand triomphe avec les neuf rois ou fils de rois qui marchaient devant son char ; les consulats qui lui ont été décernés ; l'organisation donnée au sénat dont il a trois fois dressé la liste. Il énumère les dons faits au peuple, jeux, combats de gladiateurs, combats de toutes sortes, combat naval. Il rappelle qu'il a rétabli la paix sur terre et sur mer, reculé partout les frontières de l'empire, conquis l'Égypte, repris les aigles sur les Espagnols et sur les Parthes, et mérité du sénat le titre de Père de la Patrie.

Tel est l'abrégé de ce long document qui appartient à l'histoire politique plutôt qu'à ces études. Qu'il nous suffise d'en indiquer d'un trait le caractère littéraire. *La qualité qu'on remarque la première dans le testament politique, dit un juge excellent des choses de l'antiquité, c'est la grandeur. On voit bien à un certain ton dominateur que l'homme qui parle a gouverné pendant plus de cinquante ans le monde entier ; il connaît l'importance des choses qu'il a faites, il sait qu'il a créé un nouvel état social et présidé à l'une des plus grandes transformations de l'humanité. Aussi, quoi qu'il ne fasse guère que résumer des faits et citer des chiffres, tout ce qu'il dit a un grand air, et il sait donner à ces sèches énumérations un tour si majestueux qu'on se sent saisi en les lisant d'une sorte de respect involontaire<sup>2</sup>.* Mais la grandeur n'est pas le mérite qu'on puisse

---

<sup>1</sup> G. Perret, *Exploration archéologique de la Galatie*, Paris, 1869, 2 vol. in-folio, contenant texte et traduction.

<sup>2</sup> M. Gaston Boissier, *Cicéron et ses amis*.

constater dans le monument d'Ancyre. On y retrouve encore la simplicité, la concision, la clarté qu'Auguste recherchait par-dessus tout dans son style, et l'on est amené à conclure comme Tacite : *Que l'éloquence d'Auguste était bien celle d'un prince.*

## CHAPITRE IV – ORATEURS CONTEMPORAINS D'AUGUSTE – I

Il semble que l'établissement du pouvoir impérial, en supprimant l'éloquence politique, aurait dû être fatal aux études qui avaient pour objet de préparer à la carrière oratoire. Il n'en fut rien. Les Romains furent longtemps à s'apercevoir que, l'état politique ayant changé, ils auraient de renoncer à cultiver un art désormais stérile. Depuis deux siècles, tous les efforts, toutes les études de la jeunesse avaient eu pour but l'éloquence, c'est-à-dire les dignités et la puissance. Le but avait disparu, et l'on continuait d'y tendre, comme par une sorte de vitesse acquise, sans s'apercevoir que la route était sans issue. Les professeurs d'éloquence, on l'a plus d'une fois remarqué, ne furent jamais si nombreux, jamais ils ne réunirent une foule si considérable de disciples, que sous le règne d'Auguste. Mais, privée des nobles aliments qui l'avaient nourrie autrefois, l'éloquence dut s'enfermer peu à peu dans un cercle restreint. Aux grandes idées qui naissent spontanément des grands sujets, à la réunion de toutes les connaissances humaines que recommandait Cicéron et dont il offrait l'exemple, elle substitua l'étude méticuleuse des mots, l'agencement raffiné des phrases, l'antithèse ingénieuse, et les pensées subtiles.

Auguste ne tenait pas, il est vrai, à relever de ses ruines la grande éloquence qu'il avait pacifiée. Mais il était bon juge des ouvrages de l'esprit. Il aurait voulu, au moins, défendre l'intégrité de la langue et la pureté du style contre la décadence qu'il voyait arriver lentement. Mais la force des choses est plus grande que toute l'habileté humaine. Il se heurta à des impossibilités contre lesquelles toute sa puissance devait échouer. Il ne put, ni par des critiques, ni par des railleries, arrêter la corruption du style qui allait toujours grandissant. Il se trouva bientôt placé entre deux écoles également indociles à ses avis. L'une avait la prétention de renouer la tradition de l'antique éloquence, et remontait au delà de l'époque de Cicéron. C'était l'école archaïque. Elle affectait la concision, la sobriété et ne craignait pas la sécheresse. Mais elle dépassait la mesure, elle n'aimait que les termes surannés, *les mots moisis*, comme disait Auguste, les tours vieillis, et par des emprunts inconsidérés à Salluste, à Caton et à Fabius Pictor, elle arrivait à se rendre inintelligible. L'autre école, au contraire, avait le culte exagéré de la parure et de l'élégance. Elle n'accordait son approbation qu'aux tours prétentieux et maniérés ; elle surchargeait son style d'ornements, et finissait par l'accabler sous le poids de ce qu'Auguste appelait des tresses parfumées, *μυροβρεχείς*.

Ce qu'il y a de plus piquant, c'est que les deux systèmes, également blâmés par Auguste, pouvaient invoquer des autorités également puissantes ; c'est que la lutte existait même auprès de là personne du prince, entre les deux hommes qui ont le plus souvent occupé la tribune en son nom, qui avaient été les deux plus actifs artisans de sa fortune, et qui, malgré quelques mésintelligences, restèrent jusqu'à la fin ses amis les plus dévoués : Agrippa et Mécène.

M. VIPSANIUS AGRIPPA était né vers l'an 64 avant notre ère, d'une famille obscure ; son père se serait appelé Lucius. Selon Cornelius Nepos, sa famille aurait appartenu à l'ordre équestre. Il est plus connu, à la vérité, comme homme politique et général habile que comme orateur. Pour ne rappeler que les faits principaux où son intervention eut une influence capitale sur la fortune d'Auguste ; c'est lui qui donna au jeune Octave, âgé de dix-sept ans, le hardi conseil de venir à Rome réclamer l'héritage de César. La valeur d'Agrippa sur tous les

champs de bataille suppléa à la lâcheté d'Auguste. A Nauloque, il défit la flotte de Sextus Pompée, pendant qu'Octave jouait aux dés ou faisait semblant de dormir. A Actium ; son énergie, ses habiles dispositions décidèrent du gain de la bataille, et, par suite, donnèrent à Auguste l'empire du monde. Après Actium, il fut employé par Auguste à diverses missions, soit militaires, soit politiques. Pendant un voyage de l'empereur en Espagne, nommé gouverneur de Rome, il orna la ville de monuments somptueux, il construisit le Portique, le temple de Neptune et des bains magnifiques. Le Panthéon, auquel il donna, son nom, subsiste encore, et témoigne à la fois de son goût et de sa magnificence.

Malgré les soins donnés aux affaires publiques, auxquelles il ne resta jamais étranger, puisqu'il mourût, l'an 11 avant Jésus-Christ, au retour d'une expédition heureuse contre les Pannoniens, Agrippa trouva encore le temps de paraître au barreau. Nous ne parlons pas ici de l'accusation qu'il porta, à peine âgé de vingt ans, en 43, contre Cassius absent, lorsque le jeune Octave fit traduire devant les tribunaux ordinaires les meurtriers de César. C'était une lutte politique qu'il avait à soutenir plutôt qu'une cause judiciaire. Mais lorsqu'il était au comble de la faveur et de la puissance, il ne dédaigna pas de se présenter au barreau comme défenseur. Quelle était cette cause, on l'ignore. On ne connaîtrait même pas son intervention dans un débat judiciaire sans une anecdote racontée par Sénèque le Père. Le nom de la famille d'Agrippa était Vipsanius. Il l'avait supprimé Comme rappelant l'obscurité de son origine. Mais l'avocat, son adversaire, se fit un malin plaisir de l'appeler sans cesse Vipsanius, en omettant le nom d'Agrippa<sup>1</sup>.

La perte de ce plaidoyer est peu regrettable. Il n'en est pas de même de celle d'un discours *magnifique et digne du plus grand citoyen*, que Pline l'Ancien lui attribue<sup>2</sup>. Ce discours roulait sur l'avantage qu'il y aurait *à rendre publics tous les tableaux et toutes les statues, ce qui vaudrait mieux que de les tenir exilés dans les maisons de campagne*. Si tel est le sens de l'expression *tabulis signisque omnibus publicandis*, comme l'explication de Pline le laisse supposer, Agrippa eut, en cette circonstance, une grande et noble idée. Sans doute, il eût mieux valu que les consuls vainqueurs, au lieu d'emporter pêle-mêle en Italie les chefs-d'œuvre de l'art, au risque de les mutiler, les eussent laissés sur le sol natal. Mais le mal une fois fait, il aurait fallu, du moins, les exposer à Rome sur les places ou dans les temples où ils auraient servi à la civilisation. Perdues dans les villas des grands, ces œuvres étaient à la merci d'esclaves malveillants et négligents, ou périssaient obscurément dans un incendie vulgaire. Les barbares aussi sont venus à Rome, mais les statues de bronze et de marbre n'ont pas toutes péri, tandis qu'il n'est rien ou presque rien resté de ce qui a été enfoui dans les villas.

Dans une circonstance plus solennelle encore, Agrippa prit la parole. Il a déjà été question, à propos d'Auguste, de la résolution qu'il forma un jour, environ l'an 28 avant Jésus-Christ, d'abdiquer l'empire. Il consulta sur son projet Agrippa et Mécène. L'historien Dion Cassius rapporte les discours que les deux confidents prononcèrent en cette circonstance. Mais ils sont de lui seul et ne peuvent leur être attribués. Pendant que Mécène soutenait qu'Auguste devait conserver l'empire pour le bien du monde entier, Agrippa proposait de rétablir le gouvernement républicain. Quelles raisons put-il donner ? De quels arguments se servit-il ? Son discours serait curieux à connaître. Il n'en est resté que le souvenir, et que la harangue enflammée de Maxime, dans la tragédie de

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, II, 12.

<sup>2</sup> Pline, *Hist. Nat.*, XXXV, 9.

Corneille, où le grand poète a dû, plus souvent que le froid Dion Cassius, reproduire les raisonnements opposés par Agrippa à Mécène.

Quant au caractère de l'éloquence d'Agrippa, nous l'avons déjà indiqué. Il était, avec Tibère, de l'école archaïque ; il aimait les mots surannés et tombés en désuétude : *Son style, selon Pline, était plus voisin de la rusticité que de la délicatesse.* Mais, à tout prendre, le mal n'était pas grand. Ce ne sont jamais les antiquaires qui ont compromis l'intégrité d'une langue. La rudesse d'un esprit peu cultivé, comme Agrippa, sera toujours préférable à l'afféterie d'un Mécène.

C. CILNIUS MAECENAS ou Mécène est plus connu également comme protecteur d'Horace et ami d'Auguste, que comme orateur et écrivain. Né l'an 68 avant Jésus-Christ, d'une famille qui appartenait à l'ordre équestre, il ne porta jamais d'autre titre que celui de chevalier. Il prétendait descendre, cependant, des anciens rois étrusques, ou plutôt d'un des chefs qui étaient à la tête des lucumonies étrusques, un certain Cilnius qui avait régné à Arretium, et il ne se fâchait point lorsque Horace lui parlait dans ses vers de son origine *royale*. On suppose qu'il partageait les études du jeune Octave, à Apollonie, lorsque celui-ci reçut la nouvelle de la mort du dictateur, son oncle. Quoi qu'il en soit ; il resta obscur jusqu'au moment où il parut au premier rang. Il rendit à Octave les plus utiles services sur tous les champs de bataille, à Modène, à Philippes, pendant la guerre de Pérouse, à la victoire navale de Nauloque, et enfin à Actium où il commandait les galères liburnes. Pendant qu'Agrippa accompagnait Octave en Égypte, et soumettait les peuples, et les pays ennemis, Mécène revenait à Rome, chargé d'une mission plus difficile, celle d'administrer et de pacifier Rome et l'Italie<sup>1</sup>. Par un heureux mélange de fermeté et de modération, il réussit à calmer les haines et à étouffer les ressentiments : *C'était un homme, dit Velleius Paterculus<sup>2</sup>, qui, dès que les affaires l'exigeaient, ne dormait, plus, d'une prévoyance et d'une habileté consommées, mais qui, le moment des occupations passé, s'abandonnait comme une femme à l'inaction et à, la mollesse. Aussi cher à César que l'était Agrippa, il en reçut moins d'honneurs, car il se contenta, toute sa vie, de l'augusticlave, non qu'il ne pût, mais il ne voulut pas aspirer plus haut. Du sein de son repos, sans rien laisser voir, il assista aux projets d'un jeune téméraire, le jeune. Lépide fils du triumvir, qui avait formé le complot d'assassiner Octave à son retour d'Alexandrie, et merveilleusement prompt, sans bruit aucun, sans troubler personne, il enleva. Lépide, étouffant ainsi dans son germe la nouvelle guerre civile qui allait éclater. Lépide, reçut le juste prix de son forfait.*

Tous les écrivains anciens ont remarqué ce mélange d'activité et de mollesse dans la conduite de Mécène. Les exemples ne sont pas rares de ces natures faciles qui savent, unir les contrastes, et passent, avec tant d'aisance, du repos à l'action et de l'action au repos, que, chaque fois, l'état où elles se trouvent, semble ; être celui qui leur convient le mieux. Cependant, ce qui caractérise Mécène, c'est, qu'il paraît avoir fait deux parts de sa vie. La première fut tout active, tandis que dans la seconde il se livra tout entier à la mollesse et, ne voulut plus y renoncer. Le soldat intrépide, le diplomate ingénieux, l'administrateur habile, firent, place, pour toujours, au voluptueux qui ne chercha plus à attirer l'attention des Romains que par sa toilette efféminée, son goût pour

---

<sup>1</sup> *Annales*, VI, 11.

<sup>2</sup> Velleius Paterculus, II, 88.

la parure et les aliments singuliers. Était-ce chez lui un penchant véritable ? Était-ce un calcul afin de ne pas déplaire à Auguste en apportant dans les affaires là même sorte de talent que lui ? On ne sait. Les deux suppositions peuvent être vraies, car Mécène remplit trop bien son rôle de voluptueux et d'épicurien amolli, pour ne l'avoir pas joué au naturel.

Il existe un petit poème assez curieux, attribué faussement au poète Pedo Albinovanus, et qui roule tout entier *sur la mort de Mécène*. L'auteur inconnu n'a pas eu l'honneur, comme il le reconnaît lui-même, d'être admis dans l'intimité de Mécène. Il a seulement été invité par les amis de l'illustre chevalier à déplorer sa perte. Il écrit donc un panégyrique de Mécène ; il exalte ses vertus privées, mais il oublie qu'en disculpant ses mœurs, il nous les fait connaître. En vain, il justifie le goût de Mécène pour la paresse, sa démarche efféminée, ses deux tuniques superposées, sa ceinture lâche et dénouée ; en vain, il le compare à Bacchus et à Hercule qui, après leurs travaux, s'abandonnèrent au plaisir ; il confirme, sans le vouloir, les accusations portées contre Mécène par les écrivains de l'époque d'Auguste et, de l'âge suivant. *Envieux*, s'écrie-t-il dans son zèle, *quel mal t'ont fait ces tuniques flottantes, ces plis de la toge dont se jouaient les vents ? En était-il moins bon gardien de la ville, ami non moins fidèle de César ? N'en a-t-il pas moins rendu la sécurité aux rues de Rome ? Pendant qu'à la faveur de la nuit obscure, tu courais à tes amours, un larron a-t-il ravi ton manteau ? un fer assassin a-t-il percé ta poitrine ?* Malgré les apostrophes du panégyriste, la mollesse de Mécène passa bientôt en proverbe. Les *déliçats Mécènes* signifient, pour Juvénal<sup>1</sup>, les efféminés et les débauchés. C'est toujours le nom de Mécène qu'on voit revenir chez Sénèque dans des phrases de ce genre : *Certains hommes jouent tour à tour les Vatinius et les Caton. Naguère, pour eux, Curius n'était pas assez austère, Fabricius assez pauvre, Tubéron assez frugal ; maintenant ils luttent de prodigalité avec Crassus, de gourmandise avec Apicius, de mollesse avec Mécène*<sup>2</sup>.

En revanche, Mécène avait les qualités de ses vices Il était bon et humain. Jamais il n'usa de sa puissance et de son crédit pour nuire à personne. Ce n'est encore qu'un mérite négatif. Il fit plus. Pendant les proscriptions, voyant Octave assis sur son tribunal prononcer des sentences de mort, et multiplier, impassible, le nombre des victimes, il ne put maîtriser son indignation, et, pour arrêter Octave, s'écria, dit-on, avec colère : *Mais lève-toi donc, bourreau !* L'anecdote est peut-être controuvée ; en tout cas, c'est un honneur pour Mécène qu'on lui ait attribué ce cri éloquent. En outre, Mécène fut modeste : il sut borner son ambition, et, comme le dit son panégyriste, *il se montra au-dessus des hommes en les dédaignant*. Mais sa gloire principale, son plus grand mérite est d'avoir eu des amis, Virgile, Horace, Varius, Properce, Domitius Marsus, rival de Catulle, Plotius et Tucca, qui furent chargés par Auguste de réviser l'*Énéide*. Ce que les deux premiers surtout lui doivent, ce qu'il leur doit à son tour, est trop connu pour qu'on y insiste ici. Les écrits d'Horace sont un hymne perpétuel à la louange de Mécène. Ils supposent entre ces deux hommes des relations répétées d'amitié sincère, pleines d'abandon, aussi honorables pour le poète que pour l'homme d'État. La meilleure apologie de Mécène, aux yeux de la postérité, est d'avoir aimé Horace et d'en avoir été aimé.

Mécène, ne se bornait pas à protéger les hommes de lettres, il était auteur lui-même, à ses jours et à ses heures. L'écrivain sera-t-il, chez lui, différent de

---

<sup>1</sup> Juvénal, XII, 39.

<sup>2</sup> Sénèque, *Lettres à Lucilius*, CXX, 20.

l'homme que font connaître ces quelques détails biographiques ? Si l'on a jamais pu dire de quelqu'un : tel homme, tel style, c'est de Mécène. Les anciens avaient déjà fait cette remarque ; et c'est à leurs critiques, rapprochées de la vie efféminée de Mécène, que nous devons les rares fragments de son style qui ont été conservés. *On connaît trop, dit Sénèque<sup>1</sup>, pour qu'il soit nécessaire de la rappeler ici, la vie de Mécène, et son allure en marchant, et sa molle délicatesse, et son excessive manière d'être vu, et sa crainte, non moindre que ses vices restassent cachés. Eh bien, son style n'est-il pas aussi mou que sa personne, son expression aussi prétentieuse que sa parure, que son cortège, que sa maison, que son épouse ? C'est un homme d'un beau génie, s'il l'eût mieux dirigé, s'il n'avait pas eu peur de se faire comprendre, s'il n'avait pas, porté jusque dans son style la licence de ses mœurs. Voyez, son éloquence, c'est celle d'un homme ivre : elle est obscure, décousue, pleine de licences. Dans son Livre sur sa toilette ; quoi de plus pitoyable que lorsqu'il dit : Sur ce fleuve, entre des rives coiffées de leurs forêts, ils sillonnent son lit de leurs barques, et, bouleversant les eaux, font fuir derrière eux les jardins ? Et quel autre que lui a pu dire : Les lèvres en bec de pigeon, il embrasse la, femme aux cheveux crépus, puis il débute par un soupir : tels se plaignent, quand leur tête est fatiguée de la lutte, les rois de la forêt. — Irrémédiable faction, ils s'insinuent par les festins, tentent les maisons par la bouteille et poussent à la mort par l'espérance. — Un génie de peine témoin de sa propre fête, les fils d'une cire amincie, un gâteau de sel pétillant. — Un foyer autour duquel la mère ou l'épouse fait ceinture ?*

*Quand on lit de telles choses, continue le philosophe, ne vient-il pas soudain à la pensée que c'est, bien là l'homme qui allait toujours par la ville, la robe traînante, qui, même alors qu'il suppléait Auguste absent, donnait dans ce lâche accoutrement le mot d'ordre, ? Voilà, se dit-on, l'homme qui, du haut du tribunal et des rostrs, au milieu de toute assemblée publique, ne paraissait jamais que la tête couverte d'un manteau d'où ressortaient ses oreilles, comme on représente les esclaves fugitifs dans le mime intitulé les biches. Voilà celui qui, au fort des guerres civiles, quand Rome entière était en armes et sur le qui-vive, se faisait publiquement escorter de deux eunuques, plus hommes toutefois que lui. Voilà celui qui s'est marié mille fois, quoiqu'il n'ait jamais eu qu'une seule femme<sup>2</sup>. Ces locutions si mal construites, si négligemment jetées, placées d'une manière si contraire à l'usage, prouvent que ses mœurs ne, furent pas moins étranges, moins dépravées, moins singulières que son style. On lui accorde un grand mérite de mansuétude : il s'abstint du glaive, il épargna le sang, et ne montra son pouvoir que par sa licence. Mais lui-même a démenti ces éloges par la monstrueuse mignardise de Ses écrits qui trahit un caractère mou plutôt qu'indulgent. C'est ce que prouvent manifestement et cette élocution tout entortillée, et ces expressions contournées, et ces idées souvent grandes, il est vrai, mais énervées par la manière dont elles sont rendues. La tête était troublée par l'excès du bien-être, défaut qui tantôt est de l'homme, tantôt du siècle.*

Nous avons reproduit ce passage parce qu'il fait connaître à la fois dans Mécène l'homme et l'écrivain. Les citations de Sénèque nous expliquent le mot de *tresses parfumées*, *μυροβρεχεῖς*, qu'Auguste appliquait si spirituellement au style de son favori. On y voit la recherche affectée de l'expression, le désir prémédité d'attirer l'attention par la bizarrerie et l'extraordinaire. *De tels hommes*, ajoute Sénèque, *veulent bien qu'on les blâme, pourvu qu'on les regarde. Ainsi faisaient, en*

---

<sup>1</sup> Lettres à Lucilius, CXIV.

<sup>2</sup> Allusion aux séparations et aux réconciliations nombreuses de Mécène et de sa femme Terentia.

*écrivain, Mécène et tous ceux qui donnent dans le faux, non par erreur, mais sciemment, et de propos délibéré*<sup>1</sup>. Une de ces citations est empruntée au poème de Mécène sur sa toilette. Les autres peuvent appartenir au même ouvrage ; mais que ces passages en fassent ou non partie, ils ne fournissent aucune indication sur les matières que contenait un pareil livre. On ne peut pas même deviner quels développements l'auteur lui avait donnés. S'il s'agissait réellement de la toilette de Mécène, quel devait être l'intérêt d'un tel sujet ? Le titre et la matière sont aussi bizarres que le style.

Comme tous les Romains de distinction, Mécène avait plaidé dans sa jeunesse. C'était pour un jeune homme la conclusion obligée de son éducation oratoire. Devenu homme politique, il s'abstint de paraître au barreau, soit comme accusateur, soit comme défenseur. Un tel travail aurait trop coûté à sa mollesse. Auguste se présentait quelquefois devant les tribunaux pour y intercéder en faveur de ses amis. Mécène l'y accompagna souvent, mais en amateur et en curieux. Il est douteux qu'il ait pris la parole dans ces occasions, où les *advocati* adressaient quelques mots aux juges pour leur recommander les accusés. Il suivait aussi Auguste lorsque celui-ci se rendait dans les écoles de rhéteurs, pour y assister aux déclamations qui avaient le plus de succès. Mécène aimait alors à y prendre la parole, plutôt pour embarrasser le maître, pour le déconcerter par des saillies, que dans le but d'y perfectionner son éloquence. C'est à ces déclamations, probablement, et non à des causes plaidées par Mécène qu'appartiennent plusieurs expressions où Quintilien voit des exemples d'hyperbates excessives trahissant la recherche et l'afféterie : *Objets rougis du soleil et d'une aurore abondante. — Au milieu des objets sacrés, l'eau met en mouvement les frênes. — Assez malheureux pour ne pas voir même ces funérailles qui seront les miennes. Cette dernière phrase, ajoute Quintilien, est d'autant plus mauvaise que Mécène joue et plaisante sur un sujet déjà triste par lui-même*<sup>2</sup>.

Mécène avait, sinon composé, au moins commencé une *Histoire des guerres civiles*, où il racontait les luttes d'Octave. *C'est à toi, lui dit Horace, de raconter d'une manière plus éloquente, dans une histoire écrite en prose, les combats de César, et les rois jadis menaçants, traînés en triomphe à travers les rues de Rome*<sup>3</sup>. Un bref passage de Pline le Naturaliste fait allusion à cette œuvre, qui se rapprochait sans doute plus des *Mémoires* que de l'histoire proprement dite<sup>4</sup>. Mais les écrits en prose, sont de longue haleine. Le délicat Mécène préférait la poésie. S'il écrivait mal à dessein, il, ne manquait pas de goût, témoin un passage de Sénèque le Père. Celui-ci, dans son livre des *Suasoriae*, critique une expression de Dorion, traducteur de l'*Odyssée*. *Dorion met : Le cyclope aveuglé lança un roche dans la mer là où Homère avait dit : la crête d'une grande montagne. Eh bien, ajoute Sénèque, telle pensée, insupportable dans telle forme, peut rester grande et devenir sensée ; et c'est un art, disait Mécène, qu'on peut apprendre dans Virgile*. Le rhéteur cite alors le passage, suivant de Virgile : *Il saisit un rocher, débris énorme de la montagne ; l'image, dit-il, reste grande et n'est pas invraisemblable*. Les autres exemples de Virgile, sur lesquels s'appuie Sénèque, n'avaient peut-être pas été rappelés par Mécène, mais l'idée première est, de lui, et c'est, le jugement d'un homme, de goût.

---

<sup>1</sup> *Lettres à Lucilius*, CIIV.

<sup>2</sup> Quintilien, IX, 4, 28.

<sup>3</sup> Horace, livre II, *ode* XII, 9.

<sup>4</sup> Pline, *Hist. Nat.*, VII, 46 ; passage cité dans la *Vie d'Auguste*, chap. III.



Mécène ne paraît pas, malheureusement, avoir apporté dans, ses poésies le même, discernement. Il en avait composé dix livres. Plusieurs de ces pièces, de vers roulaient sur son amour pour Terentia, femme d'une grande beauté, mais d'un caractère, difficile, *avec laquelle et sans laquelle il ne lui fut jamais possible, de vivre*. Les vers relatifs à cette union malheureuse étaient des élégies à la façon de Tibulle et de Propertius. Il y dépeignait tour à tour ses misères lorsqu'il s'était séparé d'elle, ou les transports de sa passion lorsque, à force de prières, il avait fléchi son orgueil et obtenu une réconciliation. Il n'en est rien resté : la perte n'en est pas probablement bien regrettable. En revanche, on trouve dans l'*Anthologie* quelques vers qui ne manquent ni de verve ni de mouvement : *Viens à nous, s'écrie-t-il, viens, Cybèle, ô déesse, déesse des montagnes ! Allons, que le tambour résonne, que ta tête se meuve avec agilité ! Que tes flancs retentissent sous le fouet, que le chœur t'accompagne de ses hurlements !*<sup>1</sup> Ces vers rappellent, non sans mérite, ceux où Catulle prie Cybèle de lui épargner les maux dont elle a frappé le jeune Atys.

On attribue à Mécène deux tragédies, une *Octavie*, sur laquelle on n'a aucun détail, et un *Prométhée*. Sénèque cite de cette dernière pièce une expression qu'arracha, selon lui, à Mécène la torture des grandeurs : *La hauteur même nous foudroie ! Cette expression, ajoute Sénèque, est une ivresse de langage, elle veut dire : nous expose à la foudre, Mécène avait du génie, continue-t-il, il était fait pour donner des chefs-d'œuvre à l'éloquence romaine, si la prospérité ne lui eût ôté sa force et jusqu'à sa virilité*<sup>2</sup>. La critique de Sénèque est fondée : l'expression de Mécène est prétentieuse, surtout en latin, mais l'idée est grande et juste. Quant à la tragédie elle-même, était-ce une traduction, une imitation d'Eschyle ? nous l'ignorons. Le mot eût été bien placé dans la bouche de Prométhée, foudroyé par Jupiter pour être devenu le plus grand des hommes.

Ailleurs Sénèque cite avec éloge un vers hexamètre, où Mécène disait : *Peu m'importe le tombeau, la nature ensevelit les corps abandonnés ! C'est là, dit Sénèque, le langage d'un homme fièrement retroussé. Mécène avait le génie élevé, viril, s'il n'avait eu le tort, dans la prospérité, de se mettre plus qu'à son aise*<sup>3</sup>. Il est à remarquer que les critiques de Sénèque sont toujours accompagnées d'un éloge pour le génie de Mécène, génie affirmé par lui, mais dont on ne trouve guère la trace dans ses citations. On ne sait à quelle œuvre appartient ce vers. Il est bien fait, et a été imité par Lucain, au livre VII : *La terre reprend tout ce qu'elle a mis au jour : qui n'a pas d'urne, est couvert par le ciel*. Mais ces deux pensées, dont l'une est juste, sinon bien écrite, et dont l'autre est à la fois bien pensée et bien rendue, sont rares chez Mécène. Il chantait plutôt les plaisirs, la vie elle-même, malgré ses infirmités : *Qu'on me rende manchot, s'écrie-t-il, ou impotent du pied, de la hanche, bossu, qu'on me brise les dents, pourvu qu'on me laisse la vie ! Même assis sur le pal, prolonge mes jours !*<sup>4</sup> C'est un souhait que La Fontaine a imité dans ces vers si connus :

*Mécène fut un galant homme.  
Il a dit quelque part : Qu'on me rende impotent,  
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme  
Je vive, c'est assez ; je suis plus que content.*

---

<sup>1</sup> Horace, liv. I, *Ép.* 53 ; édition Bumann.

<sup>2</sup> *Lettres à Lucilius*, XIX.

<sup>3</sup> *Lettres à Lucilius*, XCII.

<sup>4</sup> *Lettres à Lucilius*, CI.

Sénèque, naturellement, ne laisse pas échapper cette occasion de reprocher à Mécène ce souhait vulgaire. Il élève et grossit la voix pour lui faire un crime de ce honteux amour de la vie, sans se demander si la boutade de Mécène méritait tant d'éloquence hors de propos. Il a tort ; les épicuriens aimaient la vie, mais ils la voulaient douce, agréable ; sinon ils préféreraient la mort. La facilité, l'aisance, on pourrait presque dire la coquetterie avec laquelle tant d'eux surent mourir, sous, les empereurs, en sont la preuve. Pourquoi Mécène, cet autre *arbitre de l'élégance*, se serait-il ouvert les veines avec moins de grâce que Pétrone ?

Il ne faut pas non plus prendre trop à la lettre les vœux que les poètes expriment dans leurs vers. On connaît l'ode admirable qu'Horace adressa à Mécène lors d'une grave maladie que fit celui-ci, l'an 25 ou 20 avant notre ère. Dans un beau mouvement de lyrisme, Horace lui disait que le jour de la mort de Mécène serait son dernier jour à lui-même et terminait par ces mots : *Je suis prêt, oui, je suis prêt, quand le moment sera venu, à partir avec toi pour le dernier voyage*<sup>1</sup>. Une coïncidence remarquable, à quinze ans de distance, réalisa le vœu du poète qui mourût vingt-sept jours après son bienfaiteur. Mais nul n'aurait reproché à Horace de n'avoir pas tenu cet engagement poétique, si le ciel avait prolongé ses jours de quelques années. L'expression et la tendresse du poète étaient si vives que Mécène en fut touché. A son tour, il témoigna en vers à son ami son affection pour lui. Mais que les vers du poète bel esprit et grand seigneur sont pâles auprès de ceux d'Horace ! Qu'ils sont froids et lui font peu d'honneur, si on les rapproche de l'ode citée plus haut ! *Si je ne t'aime plus que mes entrailles, ô Horace, puisses-tu me voir, moi, ton ami, plus sec qu'un mulet*<sup>2</sup> (proverbe). *Oui*, dit-il ailleurs, *quand tu brilles pour moi, ma chère âme, ni les émeraudes, ni les béryls, mon cher Flaccus, ni les anneaux brillants de perles fines, ni ceux qu'a polis l'adroit Bithynien, ni les jaspes taillés ne me sont plus d'aucun prix* !<sup>3</sup> Quels vers médiocres ! Un proverbe banal, une comparaison avec des bijoux, voilà les idées qui viennent à Mécène lorsqu'il veut peindre sa tendresse pour Horace.

Mécène mourut l'an 7 avant notre ère le 1er novembre. Depuis trois ans déjà, sa santé était fort ébranlée. Il était tourmenté par la fièvre et il ne pouvait goûter le sommeil. Pline le Naturaliste dit même avec exagération que, dans les trois dernières années de sa vie, il n'eut pas une heure pleine de sommeil<sup>4</sup>.

Il est à remarquer que Mécène et Agrippa, les plus constants et les plus chers amis d'Auguste, moururent à peu près dans la disgrâce de l'empereur. Mais les biographes donnent tort aux amis du prince. *Auguste*, dit Suétone, *eut à se plaindre de l'humeur violente d'Agrippa et de l'indiscrétion de Mécène*. Agrippa, soupçonnant une légère froideur dans Auguste, et se voyant préférer Marcellus comme futur héritier de l'empereur, s'était retiré à Mitylène, après avoir tout abandonné. Mécène, de son côté, avait averti sa femme Terentia que la conspiration ourdie par son frère Murena contre l'empereur (en 22 avant J.-C.) était découverte<sup>5</sup>. Déjà, selon Tacite, *il ne conservait plus que les apparences de la faveur*<sup>6</sup>. C'était donc à une demi disgrâce qu'avaient abouti pour Agrippa tant de services rendus, et pour Mécène, cette recherche de la vie heureuse, cette affectation à se faire oublier, à n'être plus qu'un homme de plaisir ! Le dernier mot du voluptueux fut, cependant, digne d'un homme de cœur : *Souviens-toi*,

---

<sup>1</sup> Horace, *Odes*, II, 17.

<sup>2</sup> Suétone, *Vie d'Horace*.

<sup>3</sup> *Anthologie*, II, *épigramme*, 224.

<sup>4</sup> Pline, *Hist. nat.*, VII, 52.

<sup>5</sup> Suétone, *Auguste*, 60.

<sup>6</sup> *Annales*, III, 30.

dit-il à Auguste au moment de mourir, *souviens-toi de moi et de mon cher Flaccus* !<sup>1</sup>

Il fut enterré dans les superbes jardins qu'il avait élevés en transformant le quartier inhabité des Esquilies. Cette région, qui servait jusque-là, de cimetière aux pauvres, et de théâtre nocturne aux opérations des sorcières, s'était métamorphosée grâce à ses soins. Au milieu de jardins habilement dessinés, il avait construit une élégante villa surmontée d'une tour connue sous le nom de Tour de Mécène. Là se trouvait aussi une salle de lecture somptueuse dont on a découvert les restes en 1874. Auguste et ses amis, Horace lui-même, venaient lire leurs ouvrages dans cet hémicycle éclairé d'en haut par une lanterne qui laissait pénétrer le jour. Les architectes ont calculé que trois cent trente-quatre auditeurs pouvaient s'y tenir sur sept rangées de gradins, dont la plus basse était élevée de 1m,10 au-dessus du sol. En face du public était la scène ou plutôt la tribune occupée par le lecteur. C'est sous les frais ombrages de ces jardins que Mécène fut inhumé, dans le tombeau qu'il s'était préparé. Fidèle à sa promesse, Horace mourait vingt-sept jours après (l'an 7 av. J.-C.) et y était enseveli à côté de son protecteur et de son ami. Si le poète dut beaucoup de son vivant à Mécène, en retour le grand seigneur lui doit plus encore depuis sa mort. C'est en effet un souvenir d'Horace que Mécène, personnage en somme peu estimable, est redevable de la sympathie dont la postérité entoure encore son nom. Sans le poète, l'homme d'État, le fin politique, l'épicurien indolent serait mort tout entier.

Si les orateurs officiels, tels qu'Agrippa et Mécène, n'ont pu, malgré les grands emplois dont ils étaient revêtus, apporter à la tribune ou dans leurs ouvrages l'élévation des pensées et l'éclat du style, il en sera de même, à plus forte raison, de ceux qui, élevés -sous l'ancien état de choses, sont amenés à comparer sans cesse à la libre carrière qui leur était ouverte autrefois, l'espace restreint et borné qui leur est accordé désormais, et qui se voient réduits à ne traiter que des sujets peu importants. Quelques-uns, de dégoût, se condamnent d'eux-mêmes au silence, et par prudence renoncent complètement à l'art oratoire. Ainsi fit l'orateur QUINTUS ÆLIUS TUBERO. Ce personnage était le fils de Lucius Ælius Tubero, qui avait servi de lieutenant à Q. Cicéron dans la province d'Asie. Lucius avait été élevé avec Cicéron, à ce que rapporte l'auteur du Brutus. Il avait porté les armes en même temps que lui, partagé sa tente, ses études, et était resté son ami<sup>2</sup>. Le jeune Quintus Tubero eut les goûts littéraires de son père. Il grandit sous les yeux de Cicéron qui s'intéressait à ses travaux et à ses succès. Il devint même son allié en épousant une femme de la famille Tullia, quelques-uns même disent la propre sœur de Cicéron, ce que la différence des âges rend peu vraisemblable<sup>3</sup>.

Lorsque éclata la guerre entre César et Pompée, Quintus Tubero se trouvait en Afrique avec son père qui commandait la province ; il se déclara pour Pompée et se rendit aussitôt en Macédoine auprès de lui. A Pharsale, il combattit avec acharnement pour la cause de -la liberté. Vaincu, il fit sa soumission à César, et s'attacha désormais à son parti. La conduite politique qu'il avait tenue jusque-là l'honorait : elle devait au moins lui interdire de se tourner contre ses anciens compagnons d'armes. Il n'en fut rien. Lorsque l'heureux succès du discours de

---

<sup>1</sup> Suétone, *Vie d'Horace*.

<sup>2</sup> Cicéron, *pro Ligario*, VII.

<sup>3</sup> Scoliaste sur le *Pro Ligario*, p. 415, 417.

Cicéron pour Marcellus eut démontré au grand orateur que César pouvait pardonner à ses ennemis déclarés, et lui eut inspiré l'idée de l'implorer pour. Q. Ligarius, Tubero intervint et soutint le débat contre son maître et son ami. Le jurisconsulte Pomponius attribue à une circonstance particulière la haine de Tubero contre Ligarius. Malade, et manquant d'eau potable, il s'était vu refuser la permission de descendre à terre et de renouveler sa provision d'eau par Ligarius qui occupait la côte d'Afrique<sup>1</sup>. Cette cause ou ce prétexte avait suffi à exciter un ressentiment implacable chez Tubero, dont l'humeur était violente et irascible, si l'on s'en rapporte à une lettre de Cicéron à Atticus où il le qualifie d'*esprit querelleur*, φιλαίτιος<sup>2</sup>. Le discours de Tubero existait encore au temps de Quintilien, qui engage ses disciples à le lire avec celui de Cicéron, malgré la disproportion de leur mérite, pour bien connaître les détails de la cause<sup>3</sup>. Tubero, en effet, s'appuyait sur les termes de la loi édictée par César, sur les faits matériels, puisque Ligarius avait refusé de se soumettre après Pharsale et avait soutenu la lutte jusqu'au bout, sur mer et en Afrique. Cicéron au contraire avait laissé de côté la question juridique et n'avait cherché qu'à émouvoir le cœur de César. L'échec de Tubero n'avait donc rien d'humiliant pour sa vanité.

Cependant, d'après Pomponius, cet insuccès le dégoûta de l'art oratoire, et le décida à s'occuper exclusivement du droit. Il est plus probable qu'après la mort de César il craignit les ressentiments de ses adversaires politiques, et prit par prudence une résolution que lui conseillait déjà son inclination naturelle. Les études nettes et précises convenaient mieux à ses qualités d'esprit judicieuses et méthodiques. Des nombreux ouvrages composés par lui, il ne subsiste qu'un témoignage qui ne manque pas d'importance pour l'histoire. César, d'après Tubero, n'avait pas cessé d'inscrire Cn. Pompée comme son héritier dans ses divers testaments, depuis son premier consulat jusqu'au début de la guerre civile. Lorsque la lutte s'engagea entre eux, il lut publiquement ces clauses à ses soldats pour les exciter contre son adversaire<sup>4</sup>. Les œuvres juridiques de Tubero, écrites avec une affectation de style archaïque qui en rendait la lecture difficile, tombèrent bientôt dans l'oubli. Une citation de Charisius renvoie au quatrième livre des *Histoires* de Tubero et tendrait à faire de celui-ci un historien<sup>5</sup>. Mais il s'agit probablement de son père Lucius Tubero qui, pendant qu'il était en Asie lieutenant de Quintus Cicéron, composait des *Annales* pour occuper ses loisirs<sup>6</sup>.

Pendant que Tubero d'orateur devenait jurisconsulte, CORNELIUS GALLUS, le protecteur dévoué de Virgile, renonçait au barreau et se livrait à la poésie. C'est comme poète que Cornelius Gallus est connu dans l'histoire littéraire, c'est comme poète d'un mérite supérieur que ses contemporains font son éloge et vantent son talent, mais aucun de ses vers ne nous est parvenu. Toutes les pièces placées sous son nom sont considérées comme apocryphes. En revanche, le seul fragment authentique de lui, qui nous ait été conservé, appartient à une de ses œuvres oratoires. Il se compose de deux lignes, courtes mais intéressantes ; elles déterminent les limites du petit bien que Virgile possédait près de Mantoue, et qu'il lui fallut disputer aux vétérans d'Octave. Elles prouvent en outre que Gallus ne se borna pas à recommander Virgile à Octave, mais qu'il surveilla l'exécution de la promesse faite par le triumvir. Gallus soutint la cause

---

<sup>1</sup> Pomponius, *Origines du Droit*, dig. I, 2, 46.

<sup>2</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XIII, 20.

<sup>3</sup> Quintilien, X, I, 23.

<sup>4</sup> Suétone, *César*, 83.

<sup>5</sup> Charisius, II, p. 181, au mot *inimiciter*.

<sup>6</sup> Cicéron, *Lettres à Quintus*, I, 1.

de Virgile devant les tribunaux ; il cita à comparaître en justice le proconsul de la Transpadane, Alfenus Varus, et l'obligea à respecter les limites de la région qu'Octave avait exemptée du partage aux vétérans, et où se trouvait la campagne de Virgile<sup>1</sup>. Celui-ci témoigna sa reconnaissance à son avocat par la neuvième et surtout par la dixième Églogue.

Ce n'est pas dans la science du jurisconsulte, comme Tubero, ni dans la poésie, comme Cornelius Gallus, c'est dans la satisfaction des sens et dans les plaisirs de la table, que LUCIUS MUNATIUS PLANCUS chercha l'oubli des agitations politiques et clés luttés oratoires. Le père de Plancus était lié avec Cicéron, même avant la naissance de son fils. Celui-ci, dès ses plus jeunes années, s'attacha au grand orateur, auquel *il ne cessa de prodiguer des marques particulières de déférence, de tendresse et d'attachement*<sup>2</sup>. Il s'occupait, à son exemple et d'après ses leçons, *de ces études et de ces arts qui font naître de la familiarité entre ceux qui les cultivent avec le même goût*<sup>3</sup>. Plancus se fit remarquer bientôt par son éloquence, et conquiert un des premiers rangs au barreau. Asconius Pedanius l'appelle même Plancus l'Orateur pour le distinguer de ses frères. Il quitta cependant le forum pour suivre César en Gaule, comme un de ses lieutenants<sup>4</sup>. Il l'accompagna ensuite en Espagne, où il lutta contre les lieutenants de Pompée, Afranius et Petreius, puis en Afrique, où il combattit Scipion et Juba. De retour à Rome, il jouit d'un grand crédit auprès du dictateur. Dans une lettre, Cicéron s'adresse à lui afin d'obtenir par son intermédiaire, de César, pour un de ses amis, une grâce importante. A la mort du dictateur, il était gouverneur de la Gaule Transalpine, où il fonda Lyon. Deux ans plus tard, il commandait la même province ; mais il avait les titres de consul désigné et d'Imperator ; il était à la tête d'une armée et pouvait jouer un rôle décisif dans les guerres civiles. *Te voilà, lui écrit Cicéron, consul à la fleur de l'âge, avec une grande éloquence, et dans un temps où la République a bien peu de citoyens tels que toi.* Aussi l'illustre vieillard l'engage-t-il à se dévouer à la bonne cause : *Il n'y a, dit-il, qu'une seule route qui mène à la vraie gloire, c'est de bien servir sa patrie*<sup>5</sup>. Plancus devait tromper ses espérances.

La plus grande partie du livre X des *Lettres familières* est consacrée à la correspondance échangée entre lui et Plancus à l'époque douloureuse qui précède la conclusion du triumvirat. Cicéron ne cesse de l'exciter à se joindre à son collègue Decimus Brutus et à Octave contre Antoine. Prières, flatteries, exhortations, il ne néglige rien pour le rallier au parti de la liberté. Il crut un instant y avoir réussi. L'ambitieux Plancus répondit d'abord par des promesses et des protestations chaleureuses de ses bonnes intentions. En ce moment, il est vrai, Antoine venait d'éprouver un revers ; aussi un des lieutenants de Plancus était-il sans cesse occupé à aller de la Gaule Transalpine à Rome et de Rome à la Transalpine, pour porter les lettres et les déclarations magnifiques de son général, adressées tantôt à Cicéron, tantôt au sénat, pour implorer de celui-ci des gratifications pour l'armée, des titres et des dignités pour lui-même et ses

---

<sup>1</sup> Servius, IXe églogue.

<sup>2</sup> Cicéron, *Lettres familières*, IX, 29.

<sup>3</sup> Cicéron, *Lettres familières*, IX, 29.

<sup>4</sup> César, *Guerre des Gaules*, V, 34.

<sup>5</sup> Cicéron, *Lettres familières*, X, 3.

officiers. Les lettres de Plancus ne traitent alors Antoine que de brigand abject et perdu<sup>1</sup>.

Mais bientôt l'échec d'Antoine est réparé ; à la place de Decimus Brutus qui a péri dans son triomphe, Lépide est nommé consul désigné et se rapproche d'Antoine. Aussitôt le ton de Plancus change ; le style de ses lettres se modifie ; il amuse encore Cicéron de belles promesses, mais il accumule excuses sur excuses. L'armée, tout à l'heure si fidèle et si dévouée, est prête à se révolter. Il attend, il espère, il ne veut plus avancer qu'à coup sûr. En réalité, il a obtenu du sénat tout ce qu'il pouvait lui arracher, et il négocie avec Octave et Lépide qui, quelques jours après, concluent eux-mêmes avec Antoine leur triumvirat. Fut-il trompé par Lépide, fut-il abandonné par ses soldats, comme J.-V. Le Clerc semble le croire, ou ne fit-il qu'obéir à son ambition peu scrupuleuse ? La dernière de ces suppositions est la plus conforme au caractère de Plancus. Consul désigné, il voulait obtenir le triomphe et le titre de consul. Il lui fallut acheter l'un et l'autre, comme Lépide, en sacrifiant, ainsi que lui, un de ses frères aux ressentiments des triumvirs. Ils triomphèrent tous deux, au moment même où Rome était inondée du sang des plus nobles victimes. Mais la conscience publique protesta contre ce honteux marché par la bouche des soldats eux-mêmes. Lépide et Plancus les entendirent, usant de leur antique privilège d'outrager les triomphateurs, jouer sur le double sens du mot *Germanus* en latin, et chanter derrière leur char : *Ce n'est pas des Gaulois, mais de leurs frères* (ou des Germains) *que nos consuls triomphent !*

Plancus inaugurerait ainsi cette série de trahisons qu'il devait continuer pendant tout le temps des guerres civiles. Il avait abandonné le sénat pour Octave, bientôt il abandonna celui-ci, et s'attacha à Antoine qui lui paraissait avoir plus de chances de succès. Il le suivit en Égypte. *Il se fit son secrétaire, son courtisan, son flatteur. Grand adulateur de Cléopâtre, il devint le conseiller et le ministre d'Antoine dans ses plus infâmes débauches. Vénal en tout et pour tout, il poussa le déshonneur jusqu'à danser la Glaucus dans un festin, le corps nu et bariolé de bleu et de vert, caeruleatus, la tête ceinte de roseaux, traînant une queue et appuyé sur ses genoux*<sup>2</sup>. Ces bassesses avaient pour but d'obtenir d'Antoine qu'il fermât les yeux sur ses rapines. Mais il poussa si loin ses exactions qu'Antoine ne put lui dissimuler son mécontentement. Plancus résolut alors de passer de nouveau dans le camp d'Octave. Il négocia sa trahison et se la fit payer. Il vendit à Octave les secrets d'Antoine, et, arrivé à Rome, lui révéla que le testament de son ancien protecteur était déposé entre les mains des Vestales. Octave l'enleva, l'ouvrit, et en fit lire au sénat les passages les plus importants. Antoine, dans son fol amour pour Cléopâtre, y choquait tous les préjugés des Romains. Il reconnaissait Césarion comme fils légitimé de César ; il donnait à Cléopâtre presque tous les pays dont il était maître, et demandait à être enseveli dans le même tombeau que la reine d'Égypte. La lecture de ce testament causa un scandale immense. Elle détacha d'Antoine ses derniers partisans, tous ceux au moins qui blâmaient ses folies, mais ne pouvaient se décider à se rallier à son adversaire. Elle contribua au succès de la bataille d'Actium. Pendant ce temps, Plancus, avec le zèle d'un nouveau converti, ne cessait de prononcer au sénat des discours contre Antoine, où il lui reprochait, plein d'indignation, les crimes et les attentats dont il avait pris sa part. Il s'attira ainsi, de la part d'un ancien préteur, Coponius, homme respectable, cette parole

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Lettres familières*, X, 15.

<sup>2</sup> Velleius Paterculus, II, 83.

spirituelle et mordante : *En vérité, Antoine a commis bien des mauvaises actions la veille du jour où tu l'as abandonnée !*<sup>1</sup>

Plancus vivait à une époque tristement féconde en lâchetés et en trahisons. Mais sa conduite si odieuse choquait même les plus endurcis à ce honteux spectacle. Elle lui valut la terrible expression que Velleius Paterculus, si favorable cependant au parti impérial, lui applique en disant qu'*il était tourmenté par la maladie de la trahison, morbo proditor*. Le succès définitif d'Octave empêcha seul Plancus de changer encore de parti. Au sénat il se fit remarquer par son adulation vis-à-vis du vainqueur, et son habileté à deviner ce qui pouvait lui plaire. C'est ainsi que, le 17 janvier de l'an 27, il proposa de décerner à Octave le nom d'*Auguste*, réservé jusque-là, aux dieux immortels. Le sénat accueillit avec enthousiasme sa proposition, et le sénatus-consulte, rédigé suivant l'usage par l'auteur de la résolution, fut acclamé par la multitude réunie sur le forum. Octave accepta ce titre qu'il souhaitait. Changer de nom, c'était pour lui rompre définitivement avec la période des guerres civiles, et ouvrir une ère nouvelle.

A partir de ce moment l'histoire politique de Plancus est terminée. Il fut cependant censeur l'an 12. Était-ce en récompense du sénatus-consulte qu'Auguste lui accordait cette dignité, ou pour déshonorer à jamais une magistrature républicaine avant de l'attribuer définitivement aux seuls empereurs ? Il se livra ensuite au culte des arts et de la littérature. Il fréquenta les écoles des déclamateurs et surtout celle du rhéteur Porcius Latro, pour lequel il professait une grande admiration. Sénèque le Père le montre, dans l'école de Latro, tranchant une discussion sur la valeur de deux expressions, l'une grecque, l'autre latine, et rendant une sentence conforme au bon goût<sup>2</sup>. Plancus, en effet, ne manquait pas de mérite. Il avait dû sa fortune aux circonstances politiques, exploitées habilement et sans pudeur. Mais c'était son talent, son éloquence appréciée et vantée par Cicéron qui l'avaient mis en lumière et appelé aux premières charges.

Il n'est rien resté des discours qu'il avait prononcés au barreau ou en présence du sénat, ni même de la harangue qui fit donner à Octave le nom d'Auguste. Nous avons une partie des lettres qu'il adressa à Cicéron et au sénat, l'année qui précéda le second triumvirat. Elles sont d'un style élégant et travaillé, mais elles manquent de naturel. On n'y sent pas l'abandon d'un cœur franc et ouvert, qui n'a point de réticences. Cependant elles sont assez habilement composées pour avoir trompé des critiques qui ont pris à la lettre les protestations de dévouement à la République que Plancus accumule. La vie de cet ambitieux, qui ne fut que trahisons, aurait dû les mettre en garde contre les maximes générales, les périphrases, les expressions vagues que Plancus entasse pour promettre beaucoup à Cicéron, sans prendre d'engagement définitif. Sous ce rapport, la lettre VIII adressée par *Lucius Munatius Plancus Imperator, consul désigné, au sénat, aux prêteurs, aux tribuns et au peuple* est un modèle. Elle est merveilleusement écrite. Cicéron a pu y admirer combien son élève avait réussi à lui emprunter son style et jusqu'à ses tournures de phrases. Mais elle n'était pas de nature à compromettre Plancus vis-à-vis du vainqueur futur, quel qu'il fût, des guerres civiles. Il n'y est pas prononcé un seul nom propre.

Dégoûté des affaires, et peut-être mis à l'écart maintenant qu'il n'était plus utile, Plancus se ressouvint d'avoir partagé la vie inimitable d'Antoine et de Cléopâtre.

---

<sup>1</sup> Velleius Paterculus, II, 83.

<sup>2</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, I, 8, 15.

Il se livra aux plaisirs de la bonne chère et, s'entoura de gens de lettres. Ceux-ci n'étaient pas très scrupuleux. Ils assistèrent à ses fins dîners et vantèrent la cuisine délicate de leur amphitryon. Horace était du nombre, et il le paya en vers, comme ses autres protecteurs. Jusqu'où Plancus poussa-t-il l'intempérante, il est difficile de le déterminer. Mais il dut aller très loin, si l'on se rappelle la danse du **Glaucus**, exécutée jadis par lui devant Cléopâtre, et si l'on en rapproche certains vers de la vie ode du livre Ier, qu'Horace adresse à Plancus : *Souviens-toi de même, ô Plancus, de terminer en sage ton chagrin et les épreuves de la vie, et cela en te livrant aux douceurs du vin, soit à la guerre, soit sous les frais ombrages de ta campagne de Tibur.* On ne sait à quelle date il convient de placer cette ode, ni de quel chagrin Horace veut le consoler par l'ivrognerie. En tout cas, cette fin est bien digne de l'homme qui s'était avili par tant de trahisons !



## CHAPITRE V – ORATEURS CONTEMPORAINS D'AUGUSTE – II

Pendant que les orateurs que nous venons de passer en revue renonçaient à leur art pour embrasser soit la jurisprudence, soit la poésie, ou s'abandonnaient aux plaisirs d'une vie voluptueuse, d'autres, plus fermes dans leurs goûts, restaient fidèles à l'éloquence, et, après avoir été mêlés à la vie politique, revenaient aux études de leur jeunesse. Le plus illustre d'entre eux est C. ASINIUS POLLION.

Il était né, l'an 75 avant notre ère, d'une famille qui appartenait à l'ordre équestre, mais non à la noblesse, à ce que l'on peut conjecturer d'un passage de Velleius Paterculus<sup>1</sup>. Il avait annoncé de bonne heure du talent et d'heureuses dispositions. Comme tous les jeunes gens du dernier siècle de la République, il chercha à se faire connaître au barreau, en intentant, à son début, des accusations contre des personnages considérables de l'État. C'était un usage que les plus grands orateurs avaient suivi. Cicéron ne l'avait pas pratiqué, peut-être par suite des circonstances politiques et des guerres civiles au milieu desquelles sa jeunesse s'était écoulée. Il ne l'aimait pas, mais il n'osait pas le proscrire, à cause des illustres exemples qui l'avaient consacré : Il permettait seulement d'y recourir une fois. Pollion entreprit, très jeune, beaucoup d'accusations difficiles, et traduisit en justice plusieurs grands citoyens<sup>2</sup>. Le plus célèbre est Caton d'Utique. Pollion avait alors vingt-deux ans, et s'était déjà attaché au parti de Jules César. C'était le moment où le futur dictateur, uni en apparence à Pompée, cherchait à miner son pouvoir, et faisait attaquer sous main ses principaux partisans. Pompée., du reste, usait de la même manœuvre, et opposait Milon à Clodius. Pollion accusa, l'an 53, C. Caton qui, tribun deux ans auparavant, avait favorisé l'élection de Pompée et de Crassus au consulat.

Pollion reprochait à Caton d'avoir violé deux lois. L'une, la loi *Junia Licinia*, défendait de faire passer aucune loi sans l'avoir auparavant exposée en public pendant trois nundines consécutives. L'autre, la loi *Fufia*, interdisait de soumettre aucune affaire au peuple en de certains jours où ces propositions étaient primitivement autorisées. Ces griefs étaient peu sérieux à une époque où les lois les plus révérees étaient si souvent violées. Caton fit cependant appel à l'éloquence de C. Licinius Calvus et de M. Severus. Il fut absous sur les deux chefs<sup>3</sup>. Mais Pollion avait atteint son but : il s'était signalé par un talent précoce qui avait fait impression sur ses contemporains. Une épigramme de Catulle en est la preuve. Le poète reproche à Asinius Marrucinus de lui avoir dérobé une serviette dans un repas. Il oppose à ce mauvais plaisant la conduite de son frère Asinius Pollion, qu'il appelle *le père éloquent de la grâce et de la bonne plaisanterie*<sup>4</sup>. Le discours de Pollion contre Caton était encore lu avec admiration au temps de Tacite<sup>5</sup>.

Pollion avait terminé par ce coup d'éclat son éducation du barreau. Il entra dès lors dans la vie active. Il partit pour la Gaule, où il servit sous les ordres de César, pendant les dernières années qui complétèrent la conquête de cette belliqueuse province. Il suivit ensuite son parti dans la guerre civile, et, grâce à son influence, il arriva au tribunat l'an 48. L'année suivante, il se trouvait en

---

<sup>1</sup> Velleius Paterculus, II, 123.

<sup>2</sup> Quintilien, XII, 6, 1.

<sup>3</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, IV, 15, 16 ; *Dialogue des orateurs*, 34.

<sup>4</sup> Catulle, *Épigramme XII*.

<sup>5</sup> *Dialogue des orateurs*, 34.

Espagne, occupé à combattre les lieutenants de Pompée. A ce moment, le bruit courut à home qu'en poursuivant la flotte pompéienne, il avait été assailli par une violente tempête ; que son collègue Staius Marcus, lieutenant de César, avait péri dans le naufrage, et que lui-même avait été fait prisonnier par les soldats de Pompée et emmené à Utique<sup>1</sup>. Heureusement le bruit était faux pour tous les deux, et, l'année suivante, en 46, Pollion était promu à la préture. Une circonstance pénible pour Cicéron le mit, à cette époque, en rapport avec l'illustre orateur. Le propre neveu de Cicéron, le fils de son frère Quintus, jeune homme aux mauvais instincts et au cœur dépravé, s'était déclaré à la fois contre son père et son oncle, et avait poussé l'infamie jusqu'à venir en Espagne demander au dictateur la mort de son oncle. Pollion écrivit à ce propos à Cicéron pour le prévenir de la lâche trahison de son neveu ; d'autres lettres adressées par des amis la lui avaient fait déjà vaguement connaître<sup>2</sup>.

Pollion fut confirmé par César dans le commandement de l'Espagne Ultérieure, au moment où celui-ci se préparait à entreprendre sa grande expédition contre les Parthes<sup>3</sup>. Il y fut surpris, bientôt après, par la nouvelle de la mort du dictateur, et par le commencement de la guerre civile qui en fut la conséquence. Il se tint d'abord sur la réserve, s'appliquant à gouverner sa province, et à maintenir la discipline dans ses légions. Il ramassa des vivres et de l'argent, observant la neutralité et attendant la tournure que prendraient les événements. Il écrivit même à Cicéron trois lettres<sup>4</sup> où il protestait de son dévouement à la République, et se déclarait prêt à se tourner contre celui, quel qu'il fût, qui prétendrait s'emparer du pouvoir et aspirerait à la tyrannie. Il terminait la dernière par ces mots plus éloquents que sincères : *Je ne veux ni manquer à la République ni lui survivre.*

La seconde de ces lettres n'a pas seulement. trait aux événements politiques, elle contient des détails curieux sur les abus de pouvoir auxquels s'était livré son questeur Balbus, avant de se sauver avec le fruit de ses rapines auprès de Bogude, roi de la Maurétanie Tingitane. C'était un questeur à la façon de Verrès. Comme celui-ci, Balbus avait pillé la province, retenu la solde des troupes, vendu les charges, et commis tous les excès. Ces exactions étaient habituelles aux questeurs, surtout à ces époques tourmentées. Mais Pollion cite, entre autres, deux faits qui rappellent dignement le triste héros du discours *Sur les supplices*. *Dans le combat des gladiateurs, dit-il, un certain Fadius, soldat pompéien, avait déjà combattu deux fois gratis. Il refusa de recommencer une troisième pour plaire au questeur, et se réfugia dans les rangs du peuple. Balbus lança, sur la foule qui lui avait jeté des pierres, ses cavaliers gaulois, arrêta le gladiateur, ordonna de l'enterrer à demi dans une fosse et le fit brûler vif. Quant à lui, sortant de table, il se promenait pieds nus ; la robe traînante, les mains derrière le dos. Le malheureux répétant : Je suis né citoyen romain, il lui répondait : Va donc, implore à présent la protection du peuple ! Mais, continue Pollion, n'a-t-il pas déjà exposé aux bêtes plusieurs citoyens, entre autres un marchand forain très connu de la ville d'Hispalis, sous prétexte qu'il était laid ? Voilà le monstre auquel j'avais affaire. Mais Je vous en dirai plus à mon retour*<sup>5</sup>. C'est sans doute à cause du souvenir de Verrès et de Gavius que Pollion donne ces détails à

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 2.

<sup>2</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 35, 39 ; XIII, 9, 38.

<sup>3</sup> Dion Cassius, XLV, 10.

<sup>4</sup> Cicéron, *Lettres familiales*, X, 31, 32, 33.

<sup>5</sup> Cicéron, *Lettres familiales*, X, 32.

Cicéron au milieu d'une lettre politique. Mais, sauf le mot *le monstre*, *portentum hujusce modi*, on ne voit pas qu'il soit très ému des actes odieux qu'il raconte.

Les protestations de dévouement à la République que Pollion adressait à Cicéron n'étaient pas bien sérieuses. Au fond il était resté césarien. Aussi il ne tarda pas à quitter son attitude de neutralité, et au mois de septembre 43 il remit son armée à Antoine. Il reçut de lui en récompense le gouvernement de la Gaule Cisalpine ; où il eut l'occasion de lui rendre de grands services, grâce à son habileté militaire, grâce surtout à l'armée considérable qu'il commandait<sup>1</sup>. Pollion resta trois ans à la tête de cette province. C'est la plus belle partie de sa vie. Il protégea Virgile, encouragea ses premiers essais, l'engagea à composer ses *Bucoliques*, et enfin le présenta à Octave. Le poète lui témoigna sa reconnaissance par ces vers de l'*Églogue III* où il dit : *Pollion aime notre muse bien que rustique : Muses, faites paître une génisse pour celui qui vous lit ; Pollion, lui aussi, fait des vers excellents : faites paître en son honneur un taureau qui déjà menace de la corne, et dont le pied fasse voler la poussière.*

Lorsque Pollion fut nommé consul l'an 40, Virgile composa en son honneur l'*Églogue IV*, où se trouve ce vers si célèbre : *Si nous chantons les forêts, que les forêts soient dignes d'un consul ! Sous ton consulat, dit-il encore, ô Pollion, naîtra cet enfant, ornement du siècle. De ton consulat dateront les années de gloire ; devant toi s'effaceront, s'il en reste, les derniers vestiges de notre crime ; et le monde secouera enfin son invincible terreur.* Quel est cet enfant dont la naissance, sous le consulat de Pollion, devait amener le retour de l'âge d'or ? On sait les discussions sans nombre auxquelles ont donné lieu les vers mystérieux de Virgile. Dès le IV<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne on y voyait l'annonce de la naissance du Christ. Selon Asconius Pedanius, Virgile avait voulu désigner Asinius Gallus, fils de Pollion, qui naquit cette année même. L'explication n'est guère admissible : quelle que fût la reconnaissance de Virgile et la haute position de Pollion, la flatterie aurait dépassé toute mesure. Les anciens supposaient avec plus de vraisemblance qu'il était question soit du jeune Marcellus dont Octavie était alors enceinte, soit plutôt encore de l'enfant que Scribonia, femme d'Octave, portait dans son sein, et qui fut la fameuse Julie. Le poète avait été mauvais prophète.

L'année qui suivit son consulat, Pollion fut envoyé contre les Parthes, peuplade d'Illyrie. Il remporta sur eux de brillants succès, auxquels Virgile fait allusion dans la *VIII<sup>e</sup> Églogue*. *Mais toi qui franchis en ce moment les sommets élevés du Timave, ou qui côtoies les rivages de la terre illyrienne, oh ! quand viendra ce jour où il me sera donné de chanter tes hauts faits ? Quand pourrai-je faire connaître de l'univers entier ces poèmes, qui seuls rappellent dignement le cothurne de Sophocle. Mes chants ont commencé, mes chants finiront par toi. Reçois les vers entrepris par tes ordres, et permets que le lierre du poète s'unisse sur ta tête au laurier du vainqueur !* Virgile aurait pu ajouter : au laurier du triomphateur. En effet, Pollion, en récompense de ses exploits, obtint les honneurs du triomphe, aux calendes du mois de novembre 39<sup>2</sup>. Il fit un noble usage des dépouilles de l'ennemi. Il s'en servit pour créer la première bibliothèque publique que l'on ait vue à Rome, dix ans avant qu'Auguste fondât la bibliothèque d'Apollon Palatin<sup>3</sup>. Il établit la sienne près de l'*Atrium de la Liberté*, sur le mont Aventin, et par cette libéralité, dit Pline, il fit du génie des

---

<sup>1</sup> Velleius Paterculus, II, 41.

<sup>2</sup> Dion Cassius, XLVIII, 41.

<sup>3</sup> Pline, *Hist. nat.*, VII, 3 ; XXXV, 2.

écrivains une propriété publique. Il décora sa bibliothèque des bustes d'airain, d'argent et même d'or des grands écrivains ; et fit sculpter d'imagination ceux, comme Homère, dont les traits étaient inconnus. Il ne voulut pas y placer les images des auteurs contemporains. Seul Varron, en considération de son immense savoir, reçut cet honneur par anticipation<sup>1</sup>.

Jusqu'à cette époque, Pollion était resté attaché à la cause d'Antoine, mais sans s'aveugler sur les imprudences et les folies de sa conduite. Aussi lorsque le triumvir voulut l'emmener avec lui en Asie, il refusa de le suivre, et demeura en Italie. Il assista dès lors en spectateur désintéressé aux luttes sourdes qui préparèrent la rupture définitive d'Octave et d'Antoine. Une telle neutralité était si contraire à l'esprit de l'époque, qu'Octave, partant pour la guerre d'Actium, sollicita Pollion de l'accompagner contre Antoine. Pollion répondit : *J'ai rendu trop de services à Antoine, et j'en ai reçu des bienfaits trop éclatants. Je nie tiendrai donc à l'écart de la lutte, et je serai la proie du vainqueur*<sup>2</sup>. Cette réponse honore Pollion, mais c'était une véritable abdication. Il ne reparut plus aux affaires. Auguste, cependant, ne cessa de lui témoigner, jusqu'à sa mort, de l'estime et de l'amitié.

Rendu à la vie privée, Pollion se livra tout entier à la culture des lettres et de l'éloquence. Il revint au barreau où il avait débuté jadis avec tant d'éclat, et mit au service des nombreux clients qui s'adressèrent à lui, un talent consommé, mûri encore parla pratique des affaires. Malheureusement nous avons peu de fragments de son éloquence. Nous sommes donc réduits, pour l'apprécier, à nous en rapporter aux jugements portés par les écrivains anciens sur ses discours. En les comparant, en les opposant les uns aux autres, on peut arriver à se faire une opinion assez exacte de l'éloquence de Pollion.

Voici l'idée générale que Quintilien en donne : *Pollion, dit-il, a beaucoup d'invention. Il apporte un soin si grand à traiter ses causes, que quelques-uns y trouvent de l'excès. Il y joint de l'habileté et de la vigueur. Quant à l'éclat et à l'agrément de Cicéron, il en est si éloigné qu'on pourrait le croire plus ancien d'un siècle*<sup>3</sup>. Ailleurs il dit encore de Pollion *que, par ses discours longuement élaborés, il est le modèle des écrivains renfrognés et stériles*<sup>4</sup>. Mais la prédilection de Quintilien pour Cicéron le rend peut-être injuste pour l'orateur qui se posait en rival de celui-ci. Toutefois. Tacite trouve aussi le style de Pollion trop archaïque. C'est, il est vrai, dans la bouche d'Aper, le partisan déclaré des modernes, qu'il place cette appréciation : *Asinius, quoique né dans des temps plus rapprochés de nous, me semble avoir étudié parmi les Menenius et les Appius. Il est certain, du moins, qu'il fait revivre Pacuvius et Attius, non seulement dans ses tragédies, mais encore dans ses discours, tant il est sec et dur*<sup>5</sup>.

L'adversaire d'Aper, Messala, est plus favorable à Pollion. Il le met au nombre des plus grands orateurs, des Calvus, César, Calius, Brutus et Cicéron. Il reconnaît chez tous, malgré des talents divers, un goût et des principes semblables, et comme un air de famille. Tout en regardant Pollion comme inférieur à Cicéron, il le trouve *plus nombreux* que tous les autres, *numerosior*<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Pline, *Hist. nat.*, VII, 30.

<sup>2</sup> Velleius Paterculus, II, 86.

<sup>3</sup> Quintilien, X, 1, 113 ; II, 25 ; XII, 10, 11.

<sup>4</sup> Quintilien, X, 2, 17.

<sup>5</sup> *Dialogue des orateurs*, 21.

<sup>6</sup> *Dialogue des orateurs*, 25.

Cette expression inattendue s'applique sans doute aux vers, surtout aux iambiques trimètres, que Pollion laissait échapper, ou aux citations poétiques dont il ornait son style à l'exemple de Cicéron, ce dont Quintilien les loue tous les deux<sup>1</sup>. Mais le mot de Messala laisse subsister l'appréciation d'Aper et celle de Quintilien. On peut donc les regarder comme vraies. Elles sont d'ailleurs confirmées par ce que Sénèque dit du style de Pollion : *Lis Cicéron*, écrit-il à Lucilius. *Sa phrase est uniforme : l'allure en est lente et pleine de mollesse, sans être efféminée. Au contraire, la phrase de Pollion est saccadée ; elle a des soubresauts, et, au moment où on s'y attend le moins, elle s'arrête brusquement. En un mot, chez Cicéron elle se termine : chez Pollion elle tombe*<sup>2</sup>.

De ces appréciations on peut conclure qu'Asinius Pollion avait de grandes qualités d'orateur. Il était de la bonne époque, il avait entendu les maîtres de l'éloquence, et il en était le cligne continuateur. La comparaison constante qu'on établit entre lui et Cicéron, même pour donner à celui-ci la supériorité, est la meilleure preuve de sa valeur. Quintilien lui accorde l'invention, le soin, l'habileté, la vigueur. Seulement, soit effet d'un goût particulier, soit par le long commerce qu'il entretenait avec les vieux poètes de Rome, il avait de la sécheresse dans le style, et employait avec trop de complaisance des tournures et des termes vieillies. Les grammairiens anciens relèvent, çà et là, chez lui, des mots archaïques qui sont de véritables solécismes au siècle de Cicéron. Ainsi, entre autres expressions, Pollion disait *vectigaliorum* pour *vectigalium*<sup>3</sup> ; et employait avec un sens passif les expressions *consolabar* et *experta*<sup>4</sup>. Ce sont là les défauts de style, les archaïsmes qui choquaient surtout Aper, et lui faisaient renvoyer, par boutade, Pollion aux âges antiques de Menenius et d'Appius Cœcus. Au XVII<sup>e</sup> siècle, il eût dit de lui avec Bélise :

*Il pue étrangement son ancienneté.*

Le théâtre où s'exerçait l'éloquence de Pollion n'était plus celui où il avait fait ses premières armes : contre Caton d'Utique. Du temps de la République, les causes plaidées en justice se divisaient en causes publiques et en causes privées. C'était pour les premières que les grands orateurs réservaient tous leurs efforts ; c'était par elles qu'ils acquéraient de la réputation et du crédit et parvenaient aux honneurs. Ils ne descendaient guère aux causes privées que par exception, pour obliger leurs amis ou leurs clients. Sous Auguste, au contraire, les causes publiques furent retirées aux tribunaux et réservées, pour la plupart, au sénat. Il ne resta donc plus aux avocats que les causes privées. On les plaidait devant le tribunal des centumvirs. La mesure d'Auguste avait pour but de tuer la grande éloquence ; les anciens ne s'y trompèrent pas.

*Les orateurs anciens, dit Tacite, avaient pour eux la grandeur des événements et l'importance des causes, sources si fécondes d'inspiration. La différence est grande, en effet, de parler sur un vol, une formule, un interdit ou sur les brigues des comices, les rapines des provinces, le massacre des citoyens... La force de l'esprit grandit avec les sujets, et l'on ne peut faire un discours éclatant et supérieur, si l'on n'a pas une cause importante à soutenir. L'ancien barreau exerçait davantage l'éloquence. On n'était pas obligé de restreindre sa plaidoirie à quelques heures ; les remises étaient libres. Chacun prenait le temps qui lui convenait, et il n'y avait de limite ni au nombre des jours ni à celui des avocats...*

---

<sup>1</sup> Quintilien, IX, 4, 70 ; I, 8, 10.

<sup>2</sup> Sénèque, *Lettres à Lucilius*, C, 16.

<sup>3</sup> Charisius, I, 19.

<sup>4</sup> Priscien, VIII, 4, p. 870, 372.

*Aujourd'hui les causes centumvirales ont le premier rang. Elles étaient alors si écrasées par l'importance des autres qu'on ne trouve ni dans Cicéron, César, Brutus, Cælius, Calvus, en un mot dans les grands orateurs, aucun discours prononcé devant les centumvirs, à l'exception des plaidoyers d'Asinius Pollion pour les héritiers d'Urbina. Encore ont-ils été prononcés vers le milieu du règne d'Auguste, lorsque le gouvernement d'un grand prince avait pacifié l'éloquence comme tout le reste*<sup>1</sup>.

Il reste quelques débris de l'éloquence de Pollion. Un jour qu'il plaidait devant Auguste, à quelle occasion, on l'ignore, il commençait ainsi son discours : *Si, ô César, entre tous les mortels qui sont ou qui ont été, il nous avait été permis de choisir l'arbitre de cette cause, nous n'aurions pu certainement en choisir un de préférence à toi-même*<sup>2</sup>. Celsus regardait cet exorde comme un modèle achevé. Il admirait l'agencement des brèves et des longues, et surtout l'adresse de cette entrée en matière : Quintilien en reconnaissait aussi le mérite. Mais, moins enthousiaste que Celsus, il ne voulait pas que tous les exordes fussent calqués sur celui-là. Il demandait que chacun d'eux variât suivant la cause, le juge, et l'impression à produire. L'observation de Quintilien est juste, mais il ne relève pas plus que Celsus l'expression *entre tous les mortels*, qui n'appartient pas à la prose. Faut-il voir dans ce mot, qui est du domaine de la poésie, l'explication du terme *numerosior*, par lequel Messala caractérisait l'éloquence de Pollion ?

Un autre fragment, aussi court, montre que Pollion prit la défense de M. Scaurus ; le fils de celui pour lequel Cicéron avait plaidé. Ce personnage était le petit-fils de Scaurus, le prince du sénat, et, par sa mère mariée à Pompée, le frère utérin de Sextus Pompée. Il portait un des plus grands noms de Rome, et devait, par lui-même et par ses alliances, trouver auprès de ses juges des sentiments de faveur et de sympathie. Pollion n'eut garde d'omettre aucun de ces titres, et, dans son exorde, il s'exprimait ainsi : *Je n'aurais jamais pensé que Scaurus serait un jour traduit en justice, et que, dans son procès, j'aurais à demander aux juges de ne point donner place, contre lui, à la faveur*<sup>3</sup>. Après la bataille d'Actium, Octave voulut faire périr Scaurus. Il l'épargna en considération de sa mère Mucia<sup>4</sup>. Est-ce à cette occasion qu'il fut défendu par Pollion ? Le personnage contre le crédit duquel l'orateur veut prémunir les juges, est-ce Auguste ? On aimerait à le penser.

Pollion plaida devant les centumvirs plusieurs procès d'héritages. Dans l'un il soutenait la cause d'une mère que son fils avait déshéritée au profit d'un étranger. Le testament laissé par le fils était conçu en ces termes :

*En reconnaissance des obligations que j'ai à P. Novanius Gallion, en considération de sa tendre amitié pour moi, je l'institue mon héritier. Pollion laissait l'avocat de la partie adverse lire le testament et en démontrer la validité. Il le prenait ensuite, et le lisait à sa façon en lui restituant sa véritable portée : *En reconnaissance de la tendresse que ma mère m'a toujours témoignée, et de l'attachement que j'ai eu pour elle ; en considération de ce fait qu'elle a toujours vécu pour moi, et qu'elle m'a donné la vie deux fois en un même jour, je la déshérite**<sup>5</sup>. Quintilien trouve avec raison ce trait heureux et éloquent. N'y peut-on pas voir plus encore ? c'est-à-dire la recherche de l'effet, préoccupation

---

<sup>1</sup> *Dialogue des orateurs*, 37, 33.

<sup>2</sup> Quintilien, II, 4, 132.

<sup>3</sup> Quintilien, VI, 1, 121.

<sup>4</sup> Dion Cassius, LI, 2, et LVI, 33.

<sup>5</sup> Quintilien, IX, 2, 34.

constante de la nouvelle école d'orateurs, et la trace de cette invention que Quintilien signale parmi les caractères de l'éloquence de Pollion ?

Un autre procès d'héritage soutenu par Pollion a déjà été mentionné par Tacite. Pollion parlait cette fois pour les *héritiers d'Urbina*. Il s'agissait d'une question d'identité de personne. L'héritage était contesté par Clusinius Figulus, qui se donnait comme le fils d'Urbina et prenait son nom. Pour justifier son intervention tardive et inopinée, il se présentait comme tale victime des guerres civiles, et racontait un long roman. *Voyant, disait-il, l'armée dont il faisait partie vaincue, il avait pris la fuite. Après diverses aventures, après avoir été retenu prisonnier par un roi, il avait enfin réussi à revenir en Italie et dans son pays natal, à Margines, où il avait été reconnu par les siens.* A ce roman, Pollion en opposait un autre, peut-être aussi peu fondé. Il soutenait que son adversaire était un imposteur, qu'il avait pour nom Sosipater, et qu'il avait servi à Pisaurum sous deux maîtres. Il y avait exercé la médecine ; puis, affranchi, il s'était mêlé à une troupe d'esclaves. Il avait demandé à servir avec eux et avait été acheté<sup>1</sup>.

Ce genre de causes, où il s'agit d'établir une identité contestée, a toujours le privilège de passionner les esprits. Nul n'est certain de la vérité, et les preuves avancées par les deux parties se contredisent sans se détruire. Le procès pour les héritiers d'Urbina eut donc un grand retentissement à Rome à cause de son caractère romanesque. Les allusions des écrivains contemporains en font foi. Il en reste malheureusement peu de chose. L'avocat opposé à Pollion était l'historien Labienus, parent de l'ancien lieutenant de César, et qui appartenait à une famille de Pompéiens. Aussi Pollion disait-il, en faisant allusion au parti jadis servi ou du moins préféré par son adversaire, *qu'il suffisait de sa personne pour montrer que sa cause était mauvaise*<sup>2</sup>. Ceci n'est qu'un mot auquel les circonstances politiques seules donnaient quelque valeur. Mais un trait plus heureux, intraduisible en français, était celui où Pollion jouant sur le nom du client de Labienus, Figulus, et sur la supercherie qu'il lui attribuait, ne l'appelait plus *Figulus*, celui qui façonne, mais *figulatus*, celui qui est façonné<sup>3</sup>.

Ces plaidoyers sont les seuls sur lesquels nous ayons quelques détails. Pollion en prononça beaucoup d'autres. Avaient-ils tous un égal mérite ? Cela est peu probable. Ils présentaient au moins un ensemble de qualités sérieuses. Mais leur répétition trop fréquente chez un orateur qui avait besoin de beaucoup travailler ses œuvres, pour n'être pas inférieur à lui-même, devait entraîner de nombreuses négligences. Un mot de Pollion semble le reconnaître. Il prouve au moins une modestie qu'il est rare de rencontrer chez les avocats célèbres : *Plaidant bien, cela me valut de plaider souvent : plaidant souvent, cela me valut de plaider moins bien*<sup>4</sup>. Ces défaillances, toutefois, n'empêchèrent pas Sénèque, qui avait lu toutes ses œuvres, de le compter au nombre des plus grands orateurs de Rome, et de le placer entre Cicéron et Tite-Live<sup>5</sup>.

L'éloquence de Pollion n'est pas tout entière dans ses plaidoyers. Il avait écrit en dix-sept livres une *Histoire des guerres civiles*. Horace y fait allusion par ce passage si connu de l'ode Ire du livre II : *La discorde civile éclatant sous le consulat de Metellus, les causes de la guerre, ses crimes et ses vicissitudes, les jeux de la Fortune, l'accord des chefs non moins funeste ; les armes teintes d'un*

---

<sup>1</sup> Quintilien, VII, 2, 4, 26.

<sup>2</sup> Quintilien, IV, 1, 11.

<sup>3</sup> Quintilien, VIII, 3, 32.

<sup>4</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 29.

<sup>5</sup> Sénèque, *Lettres*, C, 8.

*sang qui n'est pas expié, voilà, malgré les chances et les périls d'une telle œuvre, ce que tu racontes, et tu marches sur des feus recouverts d'une cendre trompeuse.* Cette *Histoire* allait jusqu'à la bataille de Pharsale, et probablement jusqu'à celle de Philippes. Pollion y racontait, entre autres choses, que César avait été poussé à franchir le Rubicon par les menées de ses adversaires, qui attendaient son retour à Rome pour le citer en justice. Il en donnait comme preuve le mot de César sur le champ de bataille de Pharsale, à la vue des cadavres de ses ennemis : *C'est eux qui l'ont voulu. Après tant d'exploits, moi César, j'eusse été condamné, si je n'avais pas demandé secours à mon armée*<sup>1</sup>. Ce n'est pas là une justification, c'est à peine une circonstance atténuante. César n'avait-il pas, par ses manœuvres antérieures, rendu sa condamnation nécessaire ?

Malgré son attachement au parti de César, Pollion s'était piqué d'impartialité dans son *Histoire*. Il rendait justice aux chefs du parti opposé. Tacite le loue de la manière dont il avait parlé de Brutus et de Cassius<sup>2</sup>. Pollion y réparait l'injustice commise par lui de longues années auparavant à l'égard de Cicéron. Lorsque les triumvirs rentrèrent à Rome, précédés par la terreur des proscriptions qu'ils avaient ordonnées, au milieu du silence universel qui livrait sans défense au poignard des assassins les victimes désignées, Pollion seul avait osé élever une voix de protestation, et défendre un proscrit, Lamia, amide Cicéron. Mais, dans un développement de son plaidoyer, il avait avancé que Cicéron, pour sauver ses jours, s'était abaissé à un acte d'insigne lâcheté. *Cicéron*, disait-il, *n'a jamais balancé à promettre qu'il désavouerait ces discours contre Antoine où sa passion s'en donne à cœur joie, et qu'il en publierait, dans le sens contraire, de plus nombreux et de mieux écrits : il s'engageait même à les prononcer en pleine assemblée.* Sénèque le Père, en reproduisant cette phrase, ajoute même un détail plus étrange. D'après lui, *Pollion n'avait pas prononcé ces paroles, car il n'aurait pas osé mentir à ce point, en face des triumvirs, mais il les avait introduites en écrivant son plaidoyer*<sup>3</sup>. L'imputation dirigée par Pollion contre la mémoire de Cicéron est invraisemblable, et se réfute par son absurdité même, mais Sénèque, à son tour, va trop loin. Il est possible qu'entraîné par l'improvisation, ou recourant à un argument désespéré pour sauver son client, Pollion ait prononcé les paroles qu'on lui prête. Mais il est inadmissible que, ne les ayant pas prononcées, il les ait ajoutées de sang-froid et avec préméditation. En tout cas, Pollion désavoua son discours parlé ou écrit par la manière éloquente dont il fit l'éloge de Cicéron dans son *Histoire*. Sénèque le reconnaît : *Pollion*, dit-il, *qui nous fait voir Verrès, l'accusé de Cicéron, mourant avec courage, est le seul de tous les historiens qui ait jeté de la défaveur sur la mort de Cicéron. Cependant, quoique malgré lui, il lui rend un plein témoignage. Voici ce qu'il en dit :*

Quand il s'agit d'un tel homme que tant et de si grandes œuvres feront vivre à jamais, il est inutile de vanter son talent et son activité. Il eut également à se louer de la nature et de la fortune ; car son visage resta beau, sa santé resta florissante jusqu'à la vieillesse, et, possédant tous les arts de la paix, il vécut à une époque paisible. Les jugements de son temps, s'exerçant encore avec l'antique sévérité, les accusés étaient nombreux. Il en défendit beaucoup, les sauva presque tous, et s'en fit autant d'amis. Heureux à demander le consulat,

---

<sup>1</sup> Suétone, *César*, 30.

<sup>2</sup> *Annales*, IV, 34.

<sup>3</sup> Sénèque le Père, *Suasoriæ*, VI, 14



heureux à gérer les grandes charges, avec l'inspiration des dieux et son propre génie, que n'a-t-il montré plus de modération dans la prospérité, plus de courage dans le malheur ? De l'une ou de l'autre fortune il ne croyait jamais voir la fin ; delà de grands orages suscités contre lui par l'envie ; de là, chez ses ennemis, une plus grande confiance à l'attaquer : car il mettait plus d'audace à provoquer les inimitiés qu'à les soutenir. Mais puisque aucun des mortels n'a eu la vertu parfaite, c'est par la plus longue partie de sa vie, c'est par le plus fréquent emploi de son génie, qu'il faut juger d'un homme. Sa mort même ne me paraîtrait pas si malheureuse, si lui-même n'avait pas regardé toute espèce de mort comme un grand malheur.

*Je puis vous affirmer*, reprend Sénèque, *que de toute l'Histoire de Pollion, le passage que je viens de citer est le plus éloquent. On dirait que l'auteur ne loue pas Cicéron, mais qu'il lutte avec lui. Je ne vous dis pas cela pour vous dégoûter du reste, et vous ôter l'envie de lire l'Histoire entière. Ayez cette envie, et ce sera une satisfaction donnée à Cicéron*<sup>1</sup>. Mais le mot de Basile sur la calomnie est vrai de tous les temps. Il en reste toujours quelque chose. Cicéron dut à la phrase malheureuse de Pollion de devenir, suivant l'expression de Juvénal, *un sujet de déclamation pour les enfants*. Les rhéteurs s'emparèrent de ses derniers instants pour en tirer des motifs de *suasoriæ* : *Cicéron délibère s'il demandera la vie à Antoine. Cicéron délibère s'il brillera les Philippiques, Antoine, à ce pris, lui promettant la vie. Sujet stupide !* dit Sénèque en parlant du dernier dont il attribue l'origine au discours de Pollion pour Lamia. L'exclamation de Sénèque est dure, mais ne pourrait-on pas l'appliquer aussi à d'autres sujets qu'il rapporte avec complaisance ?

Outre cette *Histoire de la guerre civile*, Pollion avait composé de nombreuses poésies et des tragédies. On a vu l'éloge que Virgile adresse dans ses *Églogues* aux tragédies de Pollion. Il les compare à celles de Sophocle. Horace, de son côté, y fait plusieurs allusions :

*Que la Muse de l'austère tragédie déserte quelque temps le théâtre ; une fois les affaires, rétablies, elle reprendra le cothurne et ses nobles fonctions*<sup>2</sup>.

*Pollion*, dit-il ailleurs, *chante en vers iambiques les hauts faits des rois*<sup>3</sup>.

Ces tragédies étaient représentées sur le théâtre, comme on peut l'inférer des vers d'Horace. On n'en connaît ni les sujets ni les titres. C'étaient, sans doute, comme l'ont été toutes les tragédies latines, des imitations grecques. Tacite, par la bouche d'Aper, accuse Pollion d'y avoir introduit le style de Pacuvius et d'Accius. Pollion avait peut-être fait plus encore. Il n'est pas impossible qu'il ait emprunté à ces vieux auteurs leurs sujets comme leur style. Quant à la comparaison enthousiaste de Pollion avec Sophocle, il n'y faut voir qu'une exagération poétique, un acte de reconnaissance de Virgile envers son protecteur.

Ce poète, cet orateur si occupé au barreau qu'il était obligé de négliger ses plaidoyers, avait encore trouvé le temps d'écrire sur la philosophie, s'il faut en croire un passage de Sénèque<sup>4</sup>. Il avait, en outre, composé contre L. Munatius Plancus une sorte d'ouvrage que Pline l'Ancien qualifie de discours, et Aulu-Gelle de lettres. Ces discours devaient être, suivant Pline, publiés, par Pollion ou par

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Suasoriæ*, VI, 24.

<sup>2</sup> Horace, II, *Odes*, I.

<sup>3</sup> Horace, I, *Satires*, X, 42.

<sup>4</sup> Sénèque, *Lettres à Lucilius*, C, 8.

ses enfants après la mort de Plancus, pour que ce dernier n'y pût répondre. Plancus en disait, spirituellement : *Il n'y a que les fantômes qui fassent la guerre aux morts*. Pline ajoute que *ce mot avait frappé d'un tel discrédit les discours de Pollion, que les savants les regardaient comme ce qu'il y avait de plus impudent*<sup>1</sup>. Quel était le thème de ces discours ? Les expressions de Pline ne permettent pas de le deviner. S'il y était question des palinodies de Plancus, de cet homme qui avait la maladie de la trahison, la matière était riche, et l'impudent n'était pas celui qui les lui reprochait. Aulu-Gelle ne nous fournit guère plus de renseignements. Il se borne à défendre contre Pollion plusieurs mots de Salluste, que celui-ci avait critiqués dans ses lettres à Plancus. C'était peut-être dans cet ouvrage que se trouvaient divers jugements littéraires, énoncés par Pollion, que les anciens relèvent et discutent avec vivacité, sans indiquer la source à laquelle ils les empruntent. Le terme employé par Pline, *les savants, eruditos*, est favorable à cette supposition. Quant à l'accusation d'impudence, elle s'explique très bien par certains jugements irrévérencieux, et d'autant plus intéressants pour nous, que Pollion portait sur les écrivains s'es contemporains.

Cicéron était un de ceux qu'il attaquait avec le plus d'aigreur. S'il lui rendait justice dans son Histoire, il n'avait pas pour son style l'admiration que professaient Sénèque le Père et Quintilien. Déjà, du vivant de Cicéron, Brutus et Calvus avaient reproché à son éloquence d'avoir un caractère asiatique. Pollion, qui avait, comme eux, des prétentions à l'atticisme, reproduisait leurs jugements ; et accusait Cicéron de pécher par excès d'abondance<sup>2</sup>. L'auteur du *De suppliciis*, il faut le reconnaître, mérite quelquefois cette critique. Mais Pollion, par la nature même de son talent, sec et nu, devait être plus sensible qu'un autre à un défaut qui était l'opposé des siens. En outre, l'habitude de s'entendre sans cesse comparer à Cicéron, pourvoir accorder constamment la supériorité à son rival, excitait son impatience. Sa mauvaise humeur, assez légitime, se traduisit un jour d'une façon plaisante. Messala Corvinus l'avait convoqué dans sa demeure pour écouter une pièce de vers de Sextilius Hena sur la mort de Cicéron. Le poète disait au début de la pièce :

*Deflendus Cicero est latiaëque silentia linguæ,*

*Pleurons Cicéron et le silence de l'éloquence latine*. Tout le monde applaudit ; seul Pollion impatienté se leva : *Messala, dit-il, tu peux faire dans ta maison ce qui te convient ; pour moi, je n'écouterai pas plus, longtemps un homme qui me regarde comme un muet*. Et il s'en alla. Le poète, Cornelius Severus assistait à la lecture ; le vers lui parut bon et il l'imita dans la pièce si célèbre qu'il a composée sur la *Mort de Cicéron*<sup>3</sup>.

Juste en somme, le jugement de Pollion sur Cicéron a d'inconvénient de n'être pas assez explicite. Celui qu'il portait sur Salluste est un peu plus détaillé. Il lui reprochait d'abord l'emploi de certains mots, par exemple celui de *transgressus* appliqué à la marche d'un navire. Il critiquait, d'une manière générale, l'affectation d'archaïsme qu'on relève dans la *Conspiration de Catilina* et dans la *Guerre de Jugurtha*. Il le blâmait d'avoir, entre deux expressions, choisi toujours la plus ancienne : *Personne*, ajoutait-il, *ne l'a plus aidé dans cette besogne qu'un certain Ateius Prætextatus, grammairien latin très connu, qui fut ensuite l'aide et*

---

<sup>1</sup> Pline, *Hist. nat.*, I, préface, XXIV ; Aulu-Gelle, X, 26.

<sup>2</sup> Quintilien, XII, I, 22.

<sup>3</sup> Sénèque le Père, *Suasoriæ*, VI, à la fin.

*le maître des déclamateurs, et qui finit par se décerner à lui-même le surnom de Philologus*<sup>1</sup>. L'observation de Pollion est fondée ; mais il est curieux de le voir critiquer dans Salluste l'emploi des mots et des tournures archaïques que ses contemporains reprochaient précisément à son style.

Pollion portait des accusations plus graves contre les Commentaires de César. Ce n'était pas le style du dictateur, mais la véracité de l'historien qu'il mettait en cause. *Pollion, dit Suétone*<sup>2</sup>, *regarde les Commentaires de César comme écrits avec peu de soin et peu de véracité. César, d'après lui, accueillait le plus souvent, et sans les vérifier, les rapports de ses officiers sur les événements auxquels il n'avait pas pris part lui-même. Quant à ses propres actions, il altérait profondément la vérité, soit par calcul, soit par erreur de mémoire. Il pensait enfin que César avait l'intention de les revoir et de les corriger.* L'assertion de Pollion ne tend à rien moins qu'à infirmer l'autorité des *Commentaires*, généralement admise. Il est fâcheux que l'on n'ait pas l'indication exacte des passages que Pollion contestait. Sa critique, en effet, a de la valeur et ne peut être rejetée de prime abord. Il était ami de César, il avait fait la guerre sous ses ordres, il avait vécu avec ses lieutenants. Il avait donc été bien placé pour juger par lui-même, et non par ouï dire de la fausseté de certaines allégations du conquérant des Gaules.

Le dernier jugement de Pollion est relatif à Tite-Live. C'est celui qui, par sa concision et sa forme énigmatique, a soulevé le plus de controverses dans l'antiquité et dans les temps modernes. Pollion, qui avait été pendant trois ans gouverneur de la Gaule Cisalpine, et qui, à ce titre, en connaissait bien la langue, *trouvait dans Tite-Live, malgré son admirable talent, quelque chose qui sentait le territoire de Padoue*<sup>3</sup>. C'est la fameuse *patavinité* de Tite-Live qui a tant intrigué les commentateurs. Cette critique, dont Quintilien, tout en la mentionnant, ne conteste pas la justesse, s'appliquait, à certaines locutions insolites, à quelques expressions inattendues que l'on rencontre dans Tite-Live. Si les modernes doivent avec modestie les imputer aux copistes des manuscrits, les anciens avaient le droit de les attribuer à la *patavinité* de l'auteur. En tout cas, comme Quintilien cite, sans le réfuter, le jugement de Pollion, on doit le tenir pour vrai, sans savoir en quoi il consiste. Telle n'était pas l'opinion du vénérable Daniel George Morhof (1639-1691). Ce savant ne pouvait pas pardonner à Pollion d'avoir blasphémé contre Tite-Live, et dans un plaisant accès d'indignation il concluait son travail sur la *patavinité* de Tite-Live par ces paroles que n'eût pas désavouées Scaliger : *Asinius a quelque chose de ce qu'indique son nom. On le reconnaît facilement à ce qu'il n'est jamais sans ruer ni sans braire. Car, au sujet de cette patavinité qu'il croit découvrir dans Tite-Live, c'est une véritable question de savoir s'il y a dans Tite-Live plus de patavinité ou dans Asinius plus d'asinité.*

Après ce que l'on a vu de Pollion, discours, histoires, tragédies, lettres, sa vie littéraire peut paraître remplie. Il en reste encore un côté à connaître. Pollion n'est pas un écrivain de profession, tout entier à son labeur. Il sait se partager entre ses devoirs publics, ses occupations favorites, et les jouissances de la société. On disait de lui qu'il était *l'homme de toutes les heures*<sup>4</sup> c'est-à-dire qu'il menait de front les affaires, les études et les plaisirs. Il consacrait la journée au

---

<sup>1</sup> Suétone, *Grammairiens illustres*, X ; Aulu-Gelle, X, 26.

<sup>2</sup> Suétone, *Vie de César*, 56.

<sup>3</sup> Quintilien, I, 5, 36 ; VIII, 1, 3.

<sup>4</sup> Quintilien, VI, 3, 110.

travail, mais, passé la dixième heure (4 heures du soir), il ne voulait plus d'occupation sérieuse. *Il ne lisait même pas ses lettres, de peur qu'elles ne fissent naître en lui quelque souci inattendu, et il se reposait ainsi de la fatigue de toute la journée*<sup>1</sup>. Il s'adonnait alors au culte des lettres et des arts ; il achetait des tableaux, des statues, le *Silène* de Praxitèle, la *Vénus* de Céphissodote, fils de Praxitèle, les *Porte-Flambeaux* et les *Canéphores* de Scopas. Il plaçait ces œuvres d'art et bien d'autres, dont Plinius l'Ancien donne la liste intéressante<sup>2</sup>, dans ce que l'historien appelle *les monuments de Pollion*, vraisemblablement la bibliothèque qu'il avait fondée. C'est ainsi qu'il contribuait pour sa part aux embellissements de Rome.

Pendant ces heures de loisir, Pollion réunissait autour de lui les artistes et les hommes de lettres de son temps. Virgile, quand il était à Rome, et Horace, pour ne citer que les principaux, lui soumettaient leurs œuvres et accueillaient avec déférence ses avis. A son tour, il leur lisait ses poésies, soit ses tragédies, soit, plus souvent, ces petites pièces légères, du genre *sotadique*, auxquelles la gravité romaine ne dédaignait pas de descendre<sup>3</sup>. Sa maison était ouverte à tous les hommes de mérite, même à ceux qui déplaisaient à l'empereur Auguste, comme l'historien Timagène. *Celui-ci s'était permis, sur Auguste, sa femme et toute sa famille, des mots qui ne furent pas perdus ; car, dit Sénèque, un trait piquant circule et vole de bouche en bouche, d'autant plus vite qu'il est plus hardi*. Auguste, après différentes observations à Timagène, finit par lui interdire l'entrée du palais. Timagène, irrité, brûla ses *Histoires* manuscrites et ses *Mémoires sur la vie d'Auguste*, où il faisait l'éloge du prince. Puis il se retira dans la maison de Pollion, et y vieillit en paix. Auguste, avec une douceur dont il faut lui savoir gré, se contenta de dire à Pollion : *Tu nourris chez toi un serpent !* Et comme Pollion voulait s'excuser : *Jouis, mon cher Pollion, jouis de ton hospitalité !* Pollion déconcerté offrit alors à Auguste de fermer sa porte à Timagène, s'il le désirait : *Crois-tu*, lui répondit spirituellement Auguste, *crois-tu que je puisse le vouloir, moi qui vous ai réconciliés tous les deux*. Pollion, en effet, avait été brouillé avec Timagène, et son seul motif pour le reprendre, d'après Sénèque<sup>4</sup>, était que César l'avait disgracié.

Nous n'aurions pas mentionné ce petit cénacle d'hommes éclairés, qu'à l'exemple de Mécène, Pollion réunissait auprès de lui, s'il n'avait pas donné naissance à un usage nouveau, qui fut, bientôt à la mode, et fleurit dans le I<sup>er</sup> siècle de l'empire. Nous voulons dire les lectures publiques. Elles naquirent dans la maison de Pollion. Le premier, il lut à ses invités des déclamations composées avec l'intention d'obtenir leurs applaudissements. Toutefois, par une réserve qui ne fut pas imitée, il n'admit pas indistinctement tout le monde à l'entendre. Jamais il ne prononça de déclamations en public. *De là*, dit Sénèque le Père, *le mot de Labienus dont l'esprit était plus aigre encore que les paroles : Ce vieux triomphateur n'admet jamais le peuple à ses lectures*. Pollion n'agissait pas ainsi par défiance de ses forces, il montrait seulement qu'il ne considérait les déclamations que comme de purs exercices d'école, destinés à entretenir la facilité de la parole. Il les pratiqua en tout temps, à l'époque de la maturité de son talent, et même à l'approche de la vieillesse. Plus tard, il ne prétendit plus qu'à former son petit-fils, Marcellus Æserninus. *D'abord*, dit Sénèque, *il écoutait la déclamation du jeune homme, et s'expliquait sur le côté de la cause que*

---

<sup>1</sup> Sénèque, *De la tranquillité d'âme*, XV, 13.

<sup>2</sup> Plinius, *Hist. nat.*, XXXV, 4, 11.

<sup>3</sup> Plinius le Jeune, V, 3.

<sup>4</sup> Sénèque, *De la colère*, III, 23.

*Marcellus avait soutenue, il montrait les omissions, remplissait sommairement les lacunes, critiquait les défauts ; puis il plaidait lui-même l'opinion contraire*<sup>1</sup>.

Ces exercices d'éloquence n'étaient pas une innovation. Déjà Cicéron et Hortensius les avaient pratiqués. Pollion y apportait tant d'assiduité que quatre jours après la mort de son fils Hérius, il déclama devant Sénèque le Père avec plus de véhémence que jamais. Sénèque admire beaucoup cette force d'âme, où nous verrions plutôt de l'insensibilité. Mais le stoïcisme avait mis à la mode cette ostentation de fermeté. Ainsi donc, soit dureté naturelle, soit affectation, Pollion ne changea rien à sa vie : *Il voulut montrer qu'il pouvait lutter contre la fortune*. Aussi lorsqu'à la mort de Caius César, héritier présomptif de l'empire, décédé en Orient, Auguste écrivit à Pollion pour se plaindre amicalement qu'il eût, malgré ce deuil, soupé ce jour-là en grande compagnie, Pollion lui répondit qu'il avait fait de même le jour de la mort de son fils Hérius. *Ô grands hommes ! ajoute emphatiquement Sénèque, incapables de succomber sous les coups de la Fortune, et dont l'adversité ne fait qu'éprouver la vertu ! Asinius Pollion déclama quatre jours après la mort de son fils. N'est-ce pas en quelque sorte, la protestation d'une grande âme qui défie ses malheurs ?*<sup>2</sup>

Cependant, malgré tout son zèle, Pollion était moins heureux dans ses déclamations que dans ses plaidoyers, au jugement même de son admirateur. *Il était plus fleuri, dit-il, dans ses déclamations que dans ses plaidoyers. Ce goût si scrupuleux, si austère, et trop parfait peut-être lorsqu'il plaidait, lui faisait alors défaut à ce point que souvent il avait besoin de cette indulgence qu'il n'accorda jamais à personne*. L'infériorité des déclamations de Pollion tient sans doute à ce qu'il ne les considérait que comme des exercices d'éloquence, et dédaignait d'y voir, comme Sénèque, le but suprême et dernier de la parole.

Il reste quelques souvenirs de la part que Pollion prenait à ces déclamations. Malgré l'aridité des détails, il ne sera peut-être pas sans intérêt d'en faire connaître quelques-uns. On comprendra mieux en quoi consistaient ces exercices, où chacun apportait son mot, son argument ; où un plaidoyer se trouvait élaboré et complété par le concours de tous ceux qui avaient assisté à la controverse. On verra ainsi quelques-unes de ces causes romanesques qu'imaginait la subtilité des rhéteurs, et qui contribuèrent tant à la décadence de l'éloquence. *Un tyran a abandonné aux esclaves les femmes et les filles des principaux citoyens qui se sont enfuis. Un seul a respecté la fille de son maître. Après la mort du tyran, les fugitifs reviennent et mettent en croix leurs esclaves. L'esclave fidèle reçoit de son maître la liberté et la main de sa fille. Mais le fils irrité accuse en justice son père de folie. Il s'agit de composer le plaidoyer prononcé par le fils*. Tel est le sujet. Les différents interlocuteurs ajoutèrent chacun un détail au discours du fils. Voici le passage que Sénèque attribue à Pollion. *Dans les chants Fescennins de la noce, on entendait répéter d'amères plaisanteries contre ce beau gendre. Jour affreux, je m'en souviens, celui où nous vîmes la servitude de la République ! Jour affreux encore celui où nous partîmes pour l'exil ! Mais jour non moins affreux, celui qui a vu le mariage de ma sœur ! Pauvre sœur, te voilà peut-être la belle-mère de quelques-uns de tes petits esclaves ! Mon père, je voudrais me marier ; à laquelle de tes servantes veux-tu me fiancer ?*<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Excerpta Controv.*, IV, préface.

<sup>2</sup> Sénèque le Père, *Excerpta Controv.*, IV, préface.

<sup>3</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, III, 21.

Autre déclamation. *Un veuf qui s'était remarié condamne un de ses fils à mort comme convaincu de parricide. Il ordonne au second, de le faire périr sur mer. Le jeune homme abandonne son frère dans un esquif privé de tout agrès. Mais il est recueilli par des pirates entre les mains desquels le père tombe plus tard. Son fils le sauve et le renvoie dans sa patrie. Le père, à son retour, déshérite le premier pour le punir de n'avoir pas exécuté son ordre, et de n'avoir pas fait tuer son frère. Parmi les raisons que le fils malheureux invoquait pour se justifier, Pollion lui prêtait ces paroles : Écoutez-moi sans prévention. Je me flatte de faire absoudre par vous celui même qui a été condamné. Mon père me dit : Ton frère est vivant. — Je n'en crois rien. — C'est lui qui m'a sauvé. — Ah ! je suis forcé de le croire. Mais reprenons l'histoire tout entière. Dans cette maison où l'on a cru si facilement à un parricide, l'un des fils n'a pas voulu tuer son frère, l'autre n'a pas voulu tuer son père ! Un peu plus loin, le fils accusait sa belle-mère et disait entre autres choses : Je me demandai ce qui était permis, ce qu'il fallait faire. Si un si grand crime a été commis, ce n'est pas, me dis-je, à moi de le châtier. Cela regarde les Triumvirs, les comices ; le bourreau ; le jugement et la punition d'un forfait aussi odieux ne relèvent pas d'un simple particulier<sup>1</sup>.*

Une autre déclamation avait un sujet moins extraordinaire, mais invraisemblable encore. Une femme meurt en couches, après avoir donné naissance à un fils qu'on envoie aussitôt à la campagne. Le père se remarie, et a un second fils qu'il fait élever avec l'aîné. Longtemps après, les deux enfants reviennent à la maison paternelle, sans que la mère puisse les distinguer l'un de l'autre et reconnaître le sien. Sur le refus de son mari de le lui indiquer, elle le traduit en justice. Que doit répondre le père ? *D'après Hirpo Romanus et Silo Pompeius, il doit prendre pour thème de sa défense : Je ne sais pas, voilà pourquoi je ne te l'indique pas. D'après Latro et Cestius : Je ne sais pas, mais quand je le saurais je ne te le dirais pas. Pollion blâmait les uns et les autres. Si le père, disait-il, répond je ne le sais pas, personne ne le croira. S'il ne pouvait pas le savoir lui-même, sa femme ne le lui demanderait pas. On peut en effet répondre au mari : Interrogez la nourrice, la personne qui a élevé l'enfant, il n'est pas vraisemblable que personne dans la maison ne connaisse la vérité. Si le père disait : Je ne sais pas, mais quand je le saurais je ne le dirais pas, il commettrait une maladresse, car ces mots : Quand même je le saurais feraient croire au juge qu'il connaît la vérité. Les mots je ne sais pas permettent de supposer qu'il le dirait s'il le savait. Le thème le plus simple consisterait à dire : Je le sais, mais je ne le dis pas. Cela vaut mieux pour les enfants et surtout pour ton fils. Car j'aimerais davantage celui qui paraîtra n'avoir pas de mère<sup>2</sup>.*

Tels sont, pour nous borner à ces exemples ; les sujets de déclamations qu'on discutait dans les écoles de rhéteurs au siècle d'Auguste. Il n'est pas étonnant que Pollion s'y soit montré inférieur à lui-même. Il est plutôt extraordinaire qu'il y ait pris une part aussi active. Il intervenait plus souvent, il est vrai, par ses conseils. Sénèque enregistre avec soin plusieurs avis donnés par lui dans différentes controverses, et qui font plus d'honneur à son goût et à sa critique. Ici, il disait qu'il fallait indiquer son thème dans la narration et l'épuiser dans l'argumentation. Il accusait d'imprudences ceux qui dépensaient, à propos de la narration, toutes les ressources de leur sujet, car ils mettaient dans celle-ci plus, et dans la preuve moins qu'elle ne demande<sup>3</sup>. Là, il soutenait avec raison qu'il ne

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, III, 16.

<sup>2</sup> Sénèque le Père, *Excerpta Controv.*, IV, 6.

<sup>3</sup> Sénèque le Père, *Excerpta Controv.*, 3.

fallait jamais, dans une cause respectable, soulever une question immorale<sup>1</sup>. Tantôt il approuvait les développements qui lui paraissaient justes et bons. Le plus souvent il raillait les interlocuteurs et blâmait leurs sujets comme invraisemblables et contraires à la nature<sup>2</sup>.

Ainsi, parfois, dans une déclamation, une plaisanterie juste lui suffisait à renverser un échafaudage d'arguments subtilement entassés. En voici un exemple : *Le prêtre doit jouir de tous ses membres ; or, le pontife Metellus sauve le Palladium au milieu de l'incendie du temple de Vesta, et perd la vue ; on lui refuse alors le droit d'exercer le sacerdoce. Un interlocuteur s'écriait déjà en défendant Metellus : Ton pontife t'a rendu un double service, ô Vesta, il a sauvé ton Palladium et ne l'a pas vu. — Non pas, dit Pollion en l'arrêtant, s'il avait été aveugle auparavant, il ne l'eût pas sauvé, s'il a été aveugle depuis, c'est qu'il l'a vu.* Et la cause en resta là. Plus judicieux, en cette circonstance, que dans les causes précédemment citées, Pollion blâmait ce sujet, le déclarait inepte, contraire à la réalité, et le traitait dédaigneusement de question d'école<sup>3</sup>. Ce jour-là, son goût naturel reprenait tous ses droits.

C'est au milieu de ces distractions innocentes que Pollion s'éteignit doucement dans sa villa de Tusculum, à l'âge de quatre-vingts ans l'an 5 de notre ère. Par son éloquence, ses poésies, ses livres d'histoire et de critique, par la fondation d'une bibliothèque, par les lectures publiques qu'il a inaugurées, Pollion a joué un rôle considérable dans la société de son temps. Malgré les concessions qu'il fait à la mode en fréquentant la réunion des déclamateurs, c'est encore un Romain de la bonne époque et de l'école de la grande éloquence. Il se plie à l'esprit nouveau, mais il appartient au siècle précédent par ses premières œuvres, comme par la nature de son esprit. C'est ce qu'Aper exprime de sa façon dédaigneuse, en le renvoyant à l'époque des Appius Cæcus. Les modernes regrettent de n'avoir ni ses tragédies, ni ses discours, ni surtout sa grande *Histoire*, qui serait précieuse. En tout cas, il a été homme de goût et de mérite, et au jugement de ceux qui le critiquent le plus sévèrement, orateur d'un talent supérieur, *non minima pars romani styli*, dit Valère Maxime<sup>4</sup>. C'est son nom qui se présente sur toutes les lèvres après celui de Cicéron. C'est pour Pollion un grand honneur, et comme Sénèque le Philosophe le dit d'un autre orateur, c'est encore être au premier rang que de venir après un tel maître<sup>5</sup>. Enfin Pollion fut un citoyen intègre, honnête, indépendant. On ne peut lui reprocher que ses paroles contre Cicéron, si éloquemment rétractées dans son *Histoire*. Mais il faut lui savoir gré d'avoir défendu Lamia devant les Triumvirs, d'avoir refusé de suivre Octave contre Antoine son bienfaiteur, et de s'être consolé de sa disgrâce politique par la culture des lettres. A côté de L. Munatius Plancus, Pollion est un caractère qui fait honneur à son temps et contraste avec la lâcheté d'un si grand nombre de ses contemporains.

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, III, 9.

<sup>2</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, II, 11 ; IV, 6 ; IV, 2.

<sup>3</sup> Sénèque le Père, *Excepta controv.*, IV, 2 ; II, 11.

<sup>4</sup> Valère Maxime, VIII, 13, 4.

<sup>5</sup> Sénèque, *Lettres à Lucilius*, C, 8.

## CHAPITRE VI – ORATEURS CONTEMPORAINS D’AUGUSTE – III

M. VALERIUS MESSALA CORVINUS, le rival d’Asinius Pollion en éloquence, fut comme lui un honnête homme. Tacite les associe tous deux dans le même éloge par une de ces expressions concises qu’il affectionne. Sous le règne de Claude, le consul Silius demandait au sénat de faire exécuter la loi *Cincia* qui défendait à tout citoyen de recevoir, pour plaider une cause, de l’argent ou des présents. L’orateur engageait les avocats à se souvenir *d’Asinius Pollion, de Messala, et, à une époque plus récente, d’Arruntius et d’Æsernius, qui tous étaient arrivés au faite des honneurs par une vie et une éloquence incorruptibles, incorrupta fama et facundia*<sup>1</sup>.

Messala appartenait à l’une, des plus illustres familles de Rome, et, comme son nom de *Corvinus* l’indique, descendait de ce Valerius Corvus, si célèbre par son combat contre un Gaulois, où, suivant la légende, un corbeau l’aida à triompher de son terrible adversaire. Il était un peu plus jeune que Pollion. Mais la *Chronique* d’Eusèbe le fait naître, à tort, l’an 60 avant notre ère, en confondant le consulat de Q. Cæcilius Metellus *Creticus* avec celui de Q. Cæcilius Metellus *Celer* qui eut lieu dix ans plus tôt. Sa naissance doit être reportée à l’année 70. Un fait le prouve. Quintilien cite à plusieurs reprises le procès d’Aufidia, accusée par Messala et défendue par Servius Sulpicius. Comme celui-ci est mort en 44, il en résulterait que Messala aurait plaidé, à seize ans, une cause de cette importance, ce qui est inadmissible.

Au mois de juillet de l’année 174, Brutus était en Macédoine où il préparait la guerre civile. Messala, âgé de vingt-six ans, alla l’y rejoindre, avec une lettre de recommandation de Cicéron. *Je t’envoie Messala*, disait celui-ci. Quelle lettre, si minutieuse qu’elle fût, te ferait mieux connaître que lui l’état de la République ? Il sait les affaires exactement, et il peut t’en faire un rapport élégant et fidèle. Ne va pas croire, Brutus — car s’il n’est pas nécessaire que je t’écrive ce que tu connais, je ne puis pas cependant passer sous silence un mérite si supérieur —, ne va pas croire que rien puisse égaler sa probité, sa fermeté, sa vigilance, son amour pour la République. Son éloquence, qui est admirable, paraît à peine mériter place dans son éloge. Elle témoigne encore de sa sagesse. Son goût si sûr l’a engagé à s’exercer avec le plus de soin dans le véritable genre oratoire. Tel est son zèle, telle est son ardeur à l’étude qu’il semble ne rien devoir à son heureux génie. Mais l’amitié m’entraîne. Ma lettre n’a pas pour but de faire l’éloge de Messala, surtout à Brutus, qui tonnait aussi bien que moi son mérite, et mieux que moi ses goûts que je loue. Son départ m’a chagriné, mais je me console par la pensée qu’en se rendant auprès d’un autre moi-même, il remplit son devoir, et suit le parti le plus honorable<sup>2</sup>. »

Pendant toute sa vie, qui fut longue, Messala resta digne de cet éloge. Des savants l’ont trouvé excessif, et ont voulu voir, dans cette lettre, une interpolation qu’une main amie de Messala y aurait introduite. Il est impossible à des modernes de décider ces questions, et de discerner entre ces phrases si bien agencées, celles qui appartiennent à Cicéron, et celles qui lui seraient faussement attribuées. D’ailleurs, le nom de Messala se retrouve encore deux fois dans la correspondance de Cicéron avec Atticus<sup>3</sup>, à une date antérieure à la

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, XI, 6.

<sup>2</sup> Cicéron, *Lettres à Brutus*, 15.

<sup>3</sup> Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 32 ; XV, 17.



lettre de Cicéron à Brutus. La première lettre du mois de mars 46 mentionne le départ de Messala pour Athènes, où il allait terminer ses études ; dans la seconde, datée du mois de juin de l'année suivante, Cicéron se réjouit, des bonnes nouvelles que Messala, en revenant d'Athènes, lui a données sur son fils qui y poursuivait ses études avec succès. On doit donc tenir pour authentique la lettre adressée à Brutus, quitte à y voir un peu de cette complaisance que les grands orateurs ont coutume, de tout temps, d'accorder à un jeune confrère qui montre au mérite.

Messala s'attacha à la cause de Brutus, et fut, pour cette raison, compris par Antoine dans les listes de proscriptions dressées par les Triumvirs, après la guerre de Modène<sup>1</sup>. Il était, heureusement, hors de leurs atteintes, et se trouvait dans l'armée de Cassius. Il prit part, à ses côtés, à la bataille de Philippes où il commandait une légion. Il vit de près les événements, et les raconta ensuite dans des *Mémoires*, dont nous reparlerons plus loin, et auxquels Plutarque a fait de nombreux emprunts. Les derniers partisans de Brutus et, de Cassius voulaient prolonger la résistance, et sollicitaient Messala de se placer à leur tête. Celui-ci comprit que la lutte était désormais impossible. Il fit sa soumission à Octave qui accueillit le jeune homme avec empressement et le combla de marques d'amitié. Il l'éleva même presque aussitôt à la dignité d'augure<sup>2</sup>. L'inclination de Messala le portait plutôt du côté d'Antoine, avec lequel il s'était réconcilié ; mais il s'en détacha complètement lorsqu'il le vit compromettre le nom et la dignité de Romain par son fol amour pour Cléopâtre. Cette rupture est probablement postérieure à la paix de Brindes et dut avoir lieu vers l'année 32. Antoine, irrité de cette désertion, s'en plaignit au sénat. Messala prononça un discours pour se disculper. C'est, sans doute, à cette occasion, qu'il reprocha à Antoine *d'employer des vases d'or pour les besoins les plus sales*<sup>3</sup>. En récompense, il obtint d'Octave d'être associé avec lui au consulat, à la place d'Antoine, à qui le sénat complaisant décida de l'enlever. C'était le signal de la guerre qui devait se terminer à Actium.

Après la lutte, Octave rendit de vives actions de grâces à Messala pour le concours qu'il lui avait prêté. Messala s'excusa avec modestie, et faisant allusion à la bataille de Philippes où il soutenait la cause de Brutus et de Cassius, lui répondit, non sans noblesse, *qu'il avait toujours été du parti le meilleur et le plus juste*<sup>4</sup>. Sa conduite en Égypte lui fait moins d'honneur. Antoine, trahi de tous, ne rencontra de fidélité que dans sa troupe de gladiateurs. Ils firent une résistance désespérée et inutile. Un petit nombre seulement se rendirent sur la parole du lieutenant d'Octave, Didius, qui leur promit la vie sauve. Messala survint après, et, malgré la promesse de Didius, les fit égorger sans pitié<sup>5</sup>. Ce trait fait tache dans sa vie. De retour à Rome, il prononça au sénat un discours *Sur les statues d'Antoine*<sup>6</sup>. Était-ce pour demander qu'elles fussent maintenues ou renversées ? Les honneurs qu'il reçut d'Octave rendent plus probable la seconde supposition. L'année suivante, il fut nommé proconsul de Syrie, et partit pour son gouvernement, en emmenant avec lui le poète Tibulle qu'il protégeait. Mais Tibulle tomba malade en route, et ne put qu'adresser de loin, à ses joyeux compagnons, ses regrets sur sa maladie et ses vœux pour leur heureux voyage.

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, XLVIII ; Appien, *Guerres civiles*, IV, 23.

<sup>2</sup> Velleius Paterculus, II, 71 ; Dion Cassius, XLIX.

<sup>3</sup> Charisius, I, p. 103, Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 10.

<sup>4</sup> Plutarque, *Brutus*, 53.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LI.

<sup>6</sup> Charisius, I, p. 80.

C'est à cette circonstance que l'on doit la III<sup>e</sup> élégie si gracieuse, du premier livre de Tibulle.

L'an 28, on retrouve Messala en Aquitaine, occupé à livrer de rudes combats aux populations soulevées de cette contrée. Le complaisant Tibulle célèbre maintenant les talents militaires de son bienfaiteur et les succès qu'il remporte<sup>1</sup>. Mais il chante surtout le triomphe que Messala obtint de la faveur d'Auguste, le septième jour avant les calendes d'octobre de la même année. *Ce jour, dit-il, a été chanté par les Parques qui filent la trame des destins, trame qu'aucun dieu ne peut briser. Cet enfant, ont-elles dit, mettra en fuite les nations de l'Aquitaine, et devant lui tremblera l'Atax, vaincu par ses courageux soldats. L'oracle s'est vérifié. La jeunesse romaine a vu de nouveaux triomphes et des chefs prisonniers, les mains chargées de chaînes. Et toi, Messala, le front ceint des lauriers de la victoire, un char d'ivoire te portait, traîné par de blancs coursiers, J'assistais aux honneurs qui te furent rendus. Tarbelle, au pied des Pyrénées, les rivages de l'océan Santonique, ont vu tes exploits. Ils ont eu encore pour témoins l'Arar, le Rhône rapide, la large Garonne, et les eaux bleues de la Loire qui arrosent le pays du blond Carnute*<sup>2</sup>.

Auguste ne se borna pas à accorder à Messala les honneurs du triomphe. Pour récompenser des services qu'on pourrait accuser le poète d'avoir exagérés, et en même temps, pour rester fidèle au plan qui lui faisait relever les images de tous les grands hommes de la République, il érigea, sur le forum, au héros de la famille, à Valerius Corvinus, une statue dont le casque portait le corbeau légendaire<sup>3</sup>. L'année suivante ou deux ans après, en 27 ou 26, il établit la préfecture de la ville *dans le but, dit Tacite, de contenir les esclaves et cette partie du peuple dont l'esprit remuant et audacieux ne connaît de frein que la crainte*. Il confia cette charge à Messala. Ce fut l'apogée et en même temps l'écueil de sa fortune. En effet, cette magistrature lui fut bientôt retirée comme étant au-dessus de ses forces, *quasi nescius exercendi*<sup>4</sup>. Tacite ne fait-il pas erreur ? Le mérite déployé par Messala en tant de circonstances permet de le croire. La *Chronique* d'Eusèbe donne une autre interprétation. Messala, à ce qu'elle rapporte, *se démit, au bout de six jours, de la préfecture de la ville, parce que ces fonctions étaient incompatibles avec la liberté des citoyens*. Cette explication est plus honorable pour Messala, et peut-être plus vraie.

Messala renonça dès lors aux charges publiques. Il rentra dans la vie privée, et reprit ses travaux oratoires au sénat et sur le forum. Nous avons vu deux circonstances où il parla au sénat : l'une en réponse à *la lettre d'Antoine*, l'autre au sujet des *Statues d'Antoine*. Il est probable que, dans la suite, il fut au sénat un des orateurs les plus écoutés, puisque le jour où cette assemblée décerna à Auguste le titre de *Père de la Patrie*, ce fut Messala qui lut au prince, et qui rédigea par conséquent le sénatus-consulte<sup>5</sup>.

Bien que Messala ait beaucoup plaidé au forum, on ignore les causes qu'il soutint, sauf un discours éloquent pour Pythodorus, et l'accusation contre Aufidia, citée plus haut, où il eut Servius Sulpicius pour adversaire. En revanche, plusieurs jugements portés sur son éloquence peuvent aider à en connaître les caractères. Sénèque le Père lui attribue un esprit cultivé dans tous les genres de

---

<sup>1</sup> Tibulle, *Élégie* IV, 1.

<sup>2</sup> Tibulle, *Élégie* I, 7.

<sup>3</sup> Aulu-Gelle, IX, 11.

<sup>4</sup> *Annales*, VI, 11.

<sup>5</sup> Voir chap. II, Auguste orateur ; Suétone, *Auguste*, 58.

littérature et un souci scrupuleux de la bonne latinité. Il donne, comme preuve à l'appui, un jugement de Messala sur une déclamation du rhéteur Latro. *Oui, il est éloquent, mais dans sa langue, dit Messala, louant le talent de Latro tout en blâmant son style*<sup>1</sup>. Tacite, dans le *Dialogue des orateurs*, accorde à Messala le même éloge : *Cicéron, dit-il, est plus varié, plus fin, plus élevé que Caius Gracchus et Crassus ; Messala est plus doux, plus gracieux, plus soigné dans le choix des mots que Cicéron*<sup>2</sup>. Quintilien s'exprime à peu près de la même façon : *Messala est brillant et pur ; la noblesse de sa race éclate, pour ainsi dire, dans son éloquence : mais il a moins de force qu'Asinius Pollion*<sup>3</sup>.

Si l'on rapproche ces jugements, l'on peut en conclure que Messala se préoccupait surtout de la forme, et portait à un haut degré le soin et l'amour des détails. Son éloquence semble manquer de souffle, et remplacer l'inspiration par (les phrases artistement composées, par l'élégance de la diction et les raffinements du style. A force de manier et de travailler sa langue., il était parvenu à faire passer dans une traduction latine, toute la finesse, la grâce, la délicatesse du discours d'Hypéride pour Phryné, *véritable tour de force pour un Romain*, ajoute Quintilien<sup>4</sup>. La vigueur, cependant, ne lui faisait pas défaut à l'occasion, témoin le discours dont parle Pline et qu'il qualifie d'*indignatio*, où Messala s'emporta contre l'introduction dans les images de sa famille, de celles des Levinus<sup>5</sup>. Tibulle, de même, tout en restant dans la généralité du panégyrique, nous montre Messala, soit à la tribune, soit au barreau, alliant la fermeté à la douceur, et sachant dompter les frémissements de la foule passionnée, aussi bien qu'adoucir la colère et les mauvaises dispositions du juge<sup>6</sup>.

Messala avait l'habitude de commencer ses exordes par se plaindre de sa santé, et par se déclarer incapable de lutter contre le talent de ses adversaires. Quintilien n'est pas loin d'approuver cette précaution oratoire. Aper n'est pas du même avis dans le *Dialogue des orateurs*. Il s'emporte contre ce qu'il appelle l'inexpérience des temps anciens. *Qui pourrait aujourd'hui, s'écrie-t-il, supporter un orateur excusant dans son début la faiblesse de sa santé ! Or tels sont presque tous les exordes de Messala Corvinus*<sup>7</sup>. Cependant Aper n'est pas trop défavorable à Messala. *Je ne veux pas, dit-il, attaquer Corvinus. Il n'a pas dépendu de lui qu'il ne déployât la richesse et l'éclat de l'éloquence moderne. C'est à nous de voir jusqu'à quel point la chaleur de son âme ou la puissance de son esprit ont secondé son jugement*<sup>8</sup>. Aper a tort de le réclamer comme un des fondateurs de la nouvelle éloquence. C'est à Cassius Severus qu'il faut laisser cet honneur. Quoi qu'il dise, Messala est encore un disciple de Cicéron. Peut-être Aper pensait-il à la prédilection que Tibère avait montrée dans sa jeunesse pour l'éloquence de Corvinus. Seulement l'obscurité du style de l'empereur rappelait peu l'élégance et la clarté de Messala<sup>9</sup>.

De même qu'Asinius Pollion, Messala fréquenta les écoles des rhéteurs, assista à leurs déclamations, et leur ouvrit même sa maison. Sénèque le Père rapporte de lui quelques observations et quelques jugements qui font honneur à son bon

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, II, 12.

<sup>2</sup> *Dialogue des orateurs*, 20.

<sup>3</sup> Quintilien, X, 1, 113.

<sup>4</sup> Quintilien, X, 2, 5.

<sup>5</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 2.

<sup>6</sup> Tibulle, IV, *Élégie* I, 38.

<sup>7</sup> Quintilien, IV, 1 ; *Dialogue des orateurs*, 20.

<sup>8</sup> Quintilien, IV, 1 ; *Dialogue des orateurs*, 21.

<sup>9</sup> Suétone, *Tibère*, 10.

sens et à son goût. Nous avons cité un peu plus haut le mot piquant qu'il avait appliqué à Latro. A propos d'un passage de Virgile, il se trouvait en désaccord avec Mécène. Voici le passage : « Tout le temps que dura la résistance de Troie, c'est le bras d'Hector, c'est celui d'Énée qui arrêtaient la victoire des Grecs et la firent reculer jusqu'à la dixième année. »

*Quidquid apud duræ cessalum est mania Trojæ,  
Hectoris Æneæque manu victoria Graium  
Hæsit — et in decimum vestigia rettulit annuna.*

Messala prétendait que Virgile aurait mieux fait de s'arrêter après le mot *hæsit*, et blâmait comme faisant longueur le dernier hémistiche. Mécène, au contraire, approuvait Virgile et admirait autant la fin du vers que le reste du passage<sup>1</sup>. Le jugement de Messala est un peu sévère, mais il ne manque pas de justesse.

Cet exemple et d'autres cités dans le chapitre sur Mécène, montrent qu'à peine mort, Virgile fut traité en ancien par ses contemporains, et que ses œuvres furent étudiées avec le soin le plus minutieux. Quelquefois même, ce scrupule religieux prenait des formes plaisantes. On peut en juger d'après cette anecdote racontée par Sénèque, qui a peu de rapport avec Messala, mais où il dit son mot : *Le rhéteur Fuscus insérait dans ses déclamations des imitations de Virgile pour plaire à Mécène. Il plaça une fois, avec assez d'à-propos, l'expression plena deo. Gallio l'avait recueillie, et s'était promis de ne pas la laisser perdre. Il sortait un jour, d'une déclamation de Nicétès qui, par sa verve, avait beaucoup plu aux rhéteurs grecs, et il alla voir Messala. Que penses-tu de Nicétès ? lui demanda Messala. — Plena deo, répondit Gallio. Aussi, toutes les fois qu'il venait entendre un de ces déclamateurs que les habitués des écoles appelaient caldos, Messala ne manquait pas de le questionner ainsi : Numquid plena deo ? L'expression était devenue si familière à Gallio qu'il s'en servait sans y penser. Un jour, Auguste lui parlant d'Haterius, Gallio répondit par habitude : Ille erit plena deo. Auguste ne comprit pas ; et il fallut que Gallio lui racontât comment, ayant fait un jour cette réponse à Messala, il la faisait maintenant en toute occasion. Gallio raconta l'anecdote à son ami Ovide qui trouva l'expression bonne à prendre et plaça l'hémistiche dans sa Médée : feror huc illuc ut plena deo<sup>2</sup>.*

Dans sa *Satire X*, contre Lucilius, Horace, entre autres griefs, reproche à son devancier d'avoir mêlé des mots de grec aux mots latins. Il blâme eu même temps ceux ses contemporains qui donnent dans le même travers. Ce mélange des deux langues était devenu fort à la mode. On parlait couramment le grec, on le citait dans la conversation, dans sa correspondance ; de là, il n'y avait pas loin à l'introduire dans les écrits plus sérieux. Horace oppose à ces néo-grecs l'exemple de Messala et de son frère Pedius *qui surent plaider en latin, au lieu d'intercaler dans leur style des mots étrangers, à la façon du Canusien aux deux langues<sup>3</sup>*. Le vieux scholiaste d'Horace, publié au xv<sup>e</sup> siècle par Cruquius, rapporte, en commentant ces vers, que Messala et son frère Pedius avaient tant d'aversion pour le mélange du grec et du latin que, pour ne pas prononcer le mot *schœnobates*, Messala se servit du mot *funambulus* emprunté au prologue de l'*Hecyre* de Térence. A l'autorité de Messala, de Pollion et d'Horace ; les partisans du style bigarré opposaient l'exemple de Cicéron. Cependant Cicéron ne parle guère grec que dans ses lettres à Atticus, et pour déjouer l'infidélité des

---

<sup>1</sup> Sénèque, *Suasoriæ*, 2, 19 ; Virgile, XI, 288.

<sup>2</sup> Sénèque, *Suasoriæ*, 3, 6 ; Lucain a dit aussi, IX, 564 : *Ille deo plenus*.

<sup>3</sup> Horace, I, *Satires*, X, 25.

messagers. Les mots grecs qu'il emploie sont la plupart du temps des citations plaisantes, ou des parodies de passages bien connus d'Atticus et de lui. Nulle part, on ne trouve cet amalgame de grec et de latin qu'on rencontre dans les lettres d'Auguste.

Protecteur de Tibulle, Messala fut aussi un ami d'Horace. Il recevait le poète et venait parfois souper chez lui. Dans une de ses plus jolies odes, Horace s'adresse à son amphore, et l'invite à verser à Corvinus un vin amolli par les années. *Ne crains pas*, ajoute le poète, tout imbu qu'il est des entretiens de Socrate, *qu'il te repousse d'un air farouche. Le vin, dit-on, échauffa la vertu même du vieux Caton*<sup>1</sup>. Ce passage, en nous révélant les rapports des deux amis, semble indiquer en outre que Messala n'était pas étranger à la philosophie. Un vers de *l'Art poétique* vante encore son éloquence, et le donne comme un des premiers orateurs de Rome<sup>2</sup>. Ces éloges sont la monnaie dont le poète payait l'amitié du grand personnage. Ovide aussi se rappelle, dans ses *Pontiques*, l'amitié de Messala, et écrit au fils de celui-ci : «Ton père n'a pas renié notre amitié : il encourageait mes études, les provoquait, enflammait mon ardeur<sup>3</sup>. »

Une lettre de Pline le Jeune, déjà citée à propos d'Asinius Pollion, donne une des raisons pour lesquelles Messala aimait et recherchait les poètes. C'est qu'il faisait aussi des vers, et même des vers assez libres, puisque Pline le Jeune le range au nombre des graves personnages qui n'ont pas dédaigné ce délassement, et dont il donne une liste fort curieuse<sup>4</sup>. Messala devait en avoir fait d'autres, si l'on s'en rapporte à l'auteur de l'Élégie à Valerius Messala, placée parmi les petits poèmes de Virgile. Le poète célèbre les talents militaires de Messala, son mariage avec Sulpicia, soit éloquence, et aussi les poésies grecques qu'il a composées. Il emploie cependant, à ce propos, une comparaison singulière. Il dit de ces poésies qu'*elles méritent de l'emporter sur le vieillard de Pylos*. Que vient faire ici le verbeux Nestor ? Le rapprochement n'est pas flatteur pour Messala. Aussi l'on sourit de voir l'auteur anonyme prétendre, avec exagération, qu'il bornera ses efforts à égaler la muse de son héros. Cette pièce ne révèle aucun fait nouveau. Elle prouve seulement, ainsi que la dédicace du *Ciris* à Messala, que le grand orateur aimait, recherchait et favorisait les poètes.

Le dictateur César, en se rendant d'Italie en Gaule par les Alpes, s'était amusé à composer un traité sur *l'Analogie* dont il n'est presque rien resté. A son exemple, Messala avait travaillé sur l'alphabet, ou du moins sur la lettre **S**. Quintilien le dit expressément : *Caton le Censeur*, dit-il, *n'écrivait jamais dicam, faciam, mais dicem et faciem ; et il terminait ainsi tous les futurs de la même conjugaison. On peut s'en convaincre par les anciens livres qui nous restent de lui, et par le témoignage de Messala dans son Traité sur la lettre S*<sup>5</sup>. Il ne nous en est rien parvenu, non plus que de l'ouvrage composé dans sa vieillesse *Sur les familles*. Pline se contente de raconter à quel propos il le composa. Traversant l'atrium de Scipion Pomponianus, il vit que, grâce à une adoption testamentaire, les *Salutions* (tel était le surnom) s'étaient, à la honte des Africains, accolés au nom des Scipions<sup>6</sup>. Messala était très fier de l'illustration de sa race, à en juger par l'objet de cet ouvrage, et par son invective contre les Levinus que nous avons rappelée plus haut.

---

<sup>1</sup> Horace, *Odes*, III, 21.

<sup>2</sup> Horace, *Art poétique*, 371.

<sup>3</sup> Ovide, *Pontiques*, I, 7, 27.

<sup>4</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, V, 3.

<sup>5</sup> Quintilien, I, 7.

<sup>6</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 2.

Mais l'œuvre de prose la plus considérable de Messala est l'histoire ou plutôt les *Mémoires* qu'il composa. Ils roulaient sur les événements de la guerre civile. Ils sont cités par Suétone. Ce dernier rapporte, d'après eux, qu'Auguste n'admit jamais d'affranchis à sa table, sauf Mena, et encore après lui avoir conféré l'ingénuité, pour lui avoir livré la flotte de Sextus Pompée<sup>1</sup>. Mentionnés par Tacite<sup>2</sup>, ces *Mémoires* ont surtout servi à Plutarque dans le récit de la bataille de Philippes. Le biographe grec avait eu recours à divers documents contemporains pour raconter la dernière lutte qui anéantit la liberté de Rome. Les *Mémoires* d'Auguste rapportaient ce qui s'était passé dans son camp et dans celui d'Antoine. Ceux du philosophe Publius Volumnius, ami de Brutus, concernaient plutôt les derniers moments de Brutus. Ceux de Messala, qui commandait une légion dans l'armée de Cassius, roulaient sur les événements militaires qui avaient précédé et suivi la mort de Cassius. Certains détails, rapportés par Plutarque, semblent traduits textuellement des *Mémoires* de Messala. *Cassius, dit-il, à ce que raconte Messala, soupa dans sa tente avec quelques amis, et, contre son naturel, il fut, pendant tout le repas, pensif et taciturne. Après le souper, il prit la main de Messala, et la lui serrant, affectueusement, selon son habitude : Messala, lui dit-il en grec, je te prends à témoin que, comme le grand Pompée, je suis forcé, malgré moi, de livrer le sort de ma patrie au hasard d'une seule bataille. Ayons pourtant bon courage et confiance dans la fortune. Il serait injuste de nous en défier, quand même nous prendrions un mauvais parti. En achevant ces mots, Cassius embrassa Messala et lui dit adieu. Messala le pria à souper pour le lendemain, jour de sa naissance*<sup>3</sup>.

Plutarque emprunte encore aux *Mémoires* de Messala le récit de la première bataille. *Messala, dit-il, donne comme preuve de la victoire de Brutus, que son parti prit trois aigles et plusieurs enseignes aux ennemis, tandis que ceux-ci n'en prirent pas une*<sup>4</sup>. Messala évaluait à 8.000 hommes, y compris les valets d'armée, les pertes de Brutus, et portait au double celles d'Octave et d'Antoine<sup>5</sup>. Il racontait aussi les derniers moments de Brutus, mais Plutarque semble plutôt avoir suivi sur ce point les mémoires de Volumnius qui n'avait pas quitté d'un instant l'infortuné général. Cependant Volumnius prétendait que Brutus avait appuyé son épée contre terre et s'était ensuite précipité dessus. Selon Messala, Straton, le maître d'éloquence de Brutus, cédant à ses instances, avait tenu l'épée contre laquelle Brutus s'était jeté. Messala était probablement dans le vrai. En tout cas, Straton ne le démentit pas, le jour où Messala, le présenta à Auguste en lui disant, les larmes aux yeux : *Voilà, César, celui qui a rendu à mon cher Brutus le dernier service*<sup>6</sup>.

Messala, qui se piquait d'impartialité, n'avait pas hésité à blâmer les fautes commises par Brutus. Après la mort de Cassius, Brutus voulant exciter ses soldats à reprendre la lutte, leur donna à chacun une gratification de deux mille drachmes, et eut la faiblesse de leur promettre le pillage de Thessalonique et de Lacédémone. Plutarque, en rapportant ce fait, condamne la conduite de Brutus avec une vivacité qui doit être un souvenir des *Mémoires* de Messala.

Les deux dernières années de la vie de Messala furent malheureuses. Il perdit la connaissance et la mémoire, et mourut volontairement de faim à l'âge de

---

<sup>1</sup> Suétone, *Auguste*, 74. Voir le chapitre sur Auguste.

<sup>2</sup> Tacite, *Annales*, IV, 34.

<sup>3</sup> Plutarque, *Brutus*, 40.

<sup>4</sup> Plutarque, *Brutus*, 42.

<sup>5</sup> Plutarque, *Brutus*, 45.

<sup>6</sup> Plutarque, *Vie de Brutus*, 53.

soixante-douze ans, laissant la réputation d'un honnête homme, et d'un des plus brillants orateurs de l'école antique<sup>1</sup>.

Après Messala, l'on peut citer encore les noms d'autres orateurs et d'autres écrivains ayant appartenu à peu près à la même époque. Mais leurs œuvres sont peu connues, et l'on recueille à peine quelques renseignements sur leurs personnes. Tel est L. MANLIUS TORQUATUS à qui Horace adresse l'ode VII du livre IV, et qu'il invite à souper dans l'épître V du 1er livre. Ce Manlius était le petit-fils du Torquatus, sous le consulat duquel Horace est né, comme il le rappelle lui-même, l'an 66 avant notre ère. Son père était déjà un orateur célèbre. Cicéron, dans le *Brutus*, vante l'élégance de son style, la sagesse de son goût, la force de sa parole et qualifie sa mémoire de divine<sup>2</sup>. On ignore si le fils hérita de toutes les qualités de son père. Mais les termes dans lesquels Horace l'invite à souper et excuse la modestie de son repas, la déférence qu'il lui témoigne, montrent qu'il jouissait à home d'une grande autorité. Horace parle même des nombreux clients qui cherchent à forcer la porte de Torquatus ; il l'engage à leur échapper par une issue dérobée pour se rendre à son invitation. A ce moment, Torquatus, suivant le récit d'Horace, se préparait à défendre la cause de Moschus. Ce dernier, d'après le *Commentaire d'Horace* publié par Cruquius, était un rhéteur de Pergame fort connu, que l'on accusait d'empoisonnement. Il prit pour défenseurs Asinius Pollion et L. Manlius Torquatus. Le discours de Manlius existait encore au temps du commentateur anonyme.

L'on ne connaît pas beaucoup plus QUINTUS DELLIIUS qui, comme tous les Romains de cette époque, avait cultivé l'éloquence et pratiqué le barreau dans sa jeunesse. Il en fut détourné de bonne heure par les guerres civiles, auxquelles il prit une part des plus actives. Dans un temps où l'on ne se piquait guère de fidélité à la cause vaincue, il surpassa tous les autres en inconstance, et s'attira de l'orateur Messala le surnom mérité de voltigeur des guerres civiles : *desultorem bellorum civilium*. On le voit s'attacher successivement à tous les partis. Ami de Dolabella, lieutenant de César, il l'abandonne pour passer dans le camp de Cassius où il connaît Horace. Après la bataille de Philippes, il se donne à Antoine et, quelque temps avant la bataille d'Actium, il le quitte pour revenir à Octave. L'époque la plus connue de sa carrière accidentée est celle où il s'était fait le compagnon d'Antoine. Il l'accompagna à Athènes, au moment où Antoine parcourait la Grèce, costumé en Bacchus, et faisait placer le nom du dieu *Liberum patrem* sur toutes ses statues. Les Athéniens, pour se concilier ses bonnes grâces, sortirent de la ville avec leurs femmes et leurs enfants, et, en gens qui entendent la plaisanterie, ils le saluèrent du nom de Dionysos. Ils poussèrent plus loin la flatterie ; ils lui offrirent en mariage la déesse Athénée, et le prièrent de l'épouser. En cela, le nez attique, comme dit Sénèque le Père, leur fit défaut. Antoine consentit au mariage ; mais avec un à-propos cruel dont on fait honneur à Dellius, il leur réclama une dot de mille talents. En vain l'un des Athéniens s'écria : *Mais, Seigneur, Jupiter a épousé ta mère Sémélé sans exiger de dot !* Antoine rit du bon mot, mais persista dans ses exigences, et il fallut s'exécuter. Les Athéniens demandèrent du temps pour réunir la somme. Ils ne

---

<sup>1</sup> On place l'an 2 ou l'an 12 de notre ère, la date de la mort de Messala suivant la date que l'on adopte pour sa naissance.

<sup>2</sup> Cicéron, *Brutus*, 68, 76.

purent en obtenir d'Antoine : *Sache cependant, lui dit Dellius en intervenant, qu'ils ne doivent te payer la dot qu'en trois échéances, au bout d'un an, de deux et de trois années, illostibi annua, bina, trima die debere.* Il lui appliquait plaisamment les expressions consacrées par la loi romaine, lorsque après un divorce, la dot était restituée à la femme ou payée à son second mari<sup>1</sup>.

Dellius accompagna encore Antoine en Asie, et fit avec lui la désastreuse campagne des Parthes. Il en raconta les douloureuses péripéties dans un ouvrage cité par Dion Cassius et dont Plutarque s'est inspiré. On attribuait encore à Dellius des lettres badines, *lascivæ*, adressées à Cléopâtre. C'était sur son conseil que celle-ci était venue trouver Antoine en Cilicie *parée de tout ce qui peut relever les charmes d'une femme*, et avait fait la conquête d'Antoine. Confident de leurs amours, peut-être même amant de Cléopâtre, il quitta brusquement le parti d'Antoine. Octave accueillit favorablement le transfuge malgré ses fréquentes palinodies, et le compta bientôt au nombre de ses intimes<sup>2</sup>. Dellius, en effet, était un homme de plaisir à qui son esprit donnait accès partout, et que la part qu'il avait prise à la vie inimitable faisait rechercher de tous, et surtout d'Auguste. Il avait passé au milieu des guerres civiles, ne cherchant que le bien-être, indifférent à toutes les causes, et ne désirant qu'une chose, se trouver du côté du vainqueur. Aussi, quand Horace lui adresse une ode, il l'engage... à boire : Il lui rappelle la brièveté de la vie, la nécessité pour riches et pauvres de mourir, et l'exhorte *à porter sous les frais ombrages, sur les bords d'un ruisseau au cours sinueux, du vin, des parfums, et les fleurs éphémères de la rose, tandis que les circonstances, son âge et les fils des Trois Sœurs le lui permettent encore*<sup>3</sup>.

Au début de ses *Annales*, Tacite, après avoir montré, non sans amertume, la révolution qui s'était accomplie dans l'esprit des Romains durant le long règne d'Auguste, ajoute, en parlant des dernières années de ce prince : *Combien restait-il de Romains qui eussent vu la République ?* On peut appliquer à l'éloquence ce que l'illustre historien dit de la politique, et se demander comme lui : Après Asinius Pollion et Valerius Messala Corvinus, combien restait-il d'orateurs qui eussent connu Cicéron ?

Toutefois, ce qui est mort avec Pollion et Messala, c'est la tradition cicéronienne, c'est l'art, tel que l'avait aimé, pratiqué Cicéron, tel qu'il l'avait enseigné par ses ouvrages de rhétorique et par son exemple. Ce n'est pas l'éloquence. Celle-ci n'est pas attachée à une forme particulière, ni à un temps déterminé. Elle n'est pas tout entière dans les traditions : elle peut leur survivre. Si elle eût trouvé un aliment suffisant dans la constitution de l'empire, on l'eût vue renaître. Elle essaya, du moins, de prolonger son existence, en se transformant, en s'adaptant par des modifications, devenues nécessaires, aux nouvelles conditions qui lui étaient faites.

Deux hommes, surtout, dignes, ce semble, d'un meilleur sort, ont soutenu des combats, et ont multiplié leurs efforts pour amener et consolider ces changements, T. Labienus et Cassius Severus. Le premier marque la transition entre l'ancienne école d'éloquence et la nouvelle. Il leur sert de lien et d'intermédiaire. C'est Cassius Severus que les futures générations d'orateurs, reconnaîtront à la fois, comme leur chef, et l'auteur incontesté de la révolution.

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Suasoriæ*, 1.

<sup>2</sup> Sénèque, *De la Clémence*, I, 10 ; Plutarque, *Vie d'Antoine*, 25.

<sup>3</sup> Horace, *Odes*, II, 3.



Labienus a l'honneur de l'avoir commencée, et de rattacher l'éloquence proprement dite, de l'empire à celle qui avait connu la République et entendu Cicéron.

TITUS LABIENUS était parent de Titus Attius Labienus qui avait accusé Rabirius, le client de Cicéron, puis était devenu lieutenant de César, avait abandonné le dictateur pour embrasser la cause de Pompée, et avait péri en combattant courageusement à la bataille de Munda. Titus Labienus, pour arriver à la renommée, eut à vaincre de plus grands obstacles que les orateurs, ses devanciers. En effet, sous l'empire, il n'y a plus de causes importantes à plaider. Il fallait donc au jeune orateur plus de temps, plus d'efforts et plus de talent pour attirer sur son nom l'attention publique.

Labienus eut encore contre lui sa pauvreté. La défection du premier Labienus avait excité chez les césariens d'ardents ressentiments, aussi les Triumvirs avaient proscrit et dépouillé sa famille. Sénèque le Père, qui nous a laissé de Labienus le portrait le plus complet, tout en rendant justice à son talent, flétrit son caractère et ses mœurs. *On ne savait, dit-il, s'il était plus pauvre, ou plus mal famé, ou plus détesté*<sup>1</sup>. » Plus pauvre ! on a vu d'où venait sa pauvreté.. Plus détesté ! oui, de ceux qu'il harcelait. Plus mal famé ! Le reproche est peut-être mérité ; le même Sénèque ajoute, en effet : *Sous le masque d'une austérité de censeur, il cachait une âme bien différente... il avait des vices*. Sénèque a peut-être raison ; mais le succès donne toutes les renommées, même celle des mœurs. Auguste victorieux est resté pour la postérité l'auteur des *lois Julia*. Son image a comme légende le magnifique début de l'épître d'Horace au livre II, et si Suétone ne trahissait pas les secrets intimes du dieu, nous ne saurions pas qu'il avait les mœurs de Louis XV.

Sénèque excepté, on n'a sur Labienus que les témoignages de ses ennemis. Vaincu dans la lutte qu'il soutenait contre le despotisme naissant, il a subi le sort des vaincus, le *Vae victis* ! Il a vu son portrait défiguré, et son caractère calomnié par la haine des vainqueurs. L'histoire adopte trop souvent les jugements tout faits qu'on lui transmet ; ses éloges sont pour ceux qui réussissent, et son blâme est pour les malheureux. Il est vraisemblable, cependant, que les mœurs de Labienus prêtaient aux accusations de ses adversaires, et nous n'avons nul dessein de le réhabiliter. Mais il est permis de supposer que ses vices et ses désordres ne surpassaient pas ceux de ses contemporains, et que s'il avait joui de la faveur du prince, et par suite de la faveur publique, on n'aurait pas songé à les lui reprocher avec autant d'amertume.

Malgré tant d'obstacles accumulés devant lui, Labienus arriva à se faire jour, et emporta de haute lutte le titre de *grand orateur* que Sénèque ne craint pas de lui accorder. *Vous voulez, dit-il, connaître Labienus ? Il déclamaient avec talent, mais jamais en public La coutume n'en était pas encore établie, et d'ailleurs il y voyait une prétention frivole, et quelque chose de honteux. Pour lui, sous le masque d'une austérité de censeur, il cachait une âme bien différente. Grand orateur, il s'était frayé le chemin à travers mille obstacles, et, sa réputation d'homme de talent, il l'avait conquise plutôt qu'obtenue. On ne savait s'il était plus pauvre, ou plus mal famé, ou plus détesté. Il n'est pas médiocre, le talent qui plaît même à des ennemis. C'est ordinairement la faveur publique qui met les talents en lumière, c'est elle qui les développe : quelle énergie doit avoir celui qui perce*

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, V, préface.

*malgré les obstacles ! Tout en accablant l'homme de mépris, on rendait hommage à son talent. Il avait le ton de l'ancienne éloquence, et la vigueur de la nouvelle. Son élégance rappelait le siècle précédent et annonçait le nôtre : en sorte que les deux époques pouvaient le revendiquer au même titre. Il poussait la liberté jusqu'au point où elle prend un autre nom, et, comme il déchirait à tout propos les différents ordres (le l'État et les particuliers, on l'appelait Rabienus. Ame grande malgré ses vices, violente comme son éloquence ; et qui exhalait encore, après une si longue paix, toutes les ardeurs pompéiennes !*<sup>1</sup>

Le dernier mot de Sénèque, *Pompeianos spiritus*, explique, à son insu, la cause des haines et des mépris que Labienus avait amassés contre lui. Il a pris le rôle d'opposant aux volontés du prince ; et ce rôle est, suivant les circonstances et les époques, tantôt le plus facile et le plus commode à jouer, tantôt le plus ingrat et le plus périlleux à soutenir. Labienus a le tort de rappeler les *ardeurs pompéiennes*, au moment où tous, grands et petits, se précipitent à l'envi, dans la servitude, et ne cherchent qu'à rivaliser de bassesse et d'adulation. Pour lui, il ne veut pas descendre au métier de déclamateur, et ne parler qu'en vue de vains applaudissements. Il exprime tout haut, avec une éloquence virile et vivante, ce qu'il pense dans le fond de son cœur ; et le spectacle de l'abaissement universel ne lui inspire que des sentiments de dégoût et d'indignation. S'il *déchire à tout propos les ordres de l'État*, c'est sans doute qu'il demande compte au sénat du rôle auquel il se réduit, et flétrit ses adulations et ses complaisances ; c'est qu'il reproche au peuple son avilissement et les comédies d'élection qu'il joue sur le forum, en faisant semblant de nommer les candidats que l'empereur lui, désigne. Enfin, si on le traite de *Rabienus*, c'est que, sortant de ces attaques générales contre ses contemporains, il a pris à partie l'un d'eux, quelque grand personnage, qui avait trouvé le moyen de se distinguer par l'excès de sa servilité.

Nous avons raconté plus haut à propos de l'orateur Asinius Pollion le procès relatif à l'héritage d'Urbinia, Pollion soutenait la cause des proches parents d'Urbinia, Labienus, celle de Clusinus Figulus qui se donnait comme le fils d'Urbinia, et cherchait à établir sa réclamation ; posthume par un récit romanesque. Nous ne reviendrons pas sur ce débat.

Labienus prononça également pour le *Bathylle de Mécène* un plaidoyer qui est perdu. Junius Gallio, ami de Sénèque, était son adversaire dans ce procès. La réponse de Gallio ne nous est pas non plus parvenue. On peut regretter la perte du discours de Labienus. Quant à celui de Gallio, dont on comparait l'éloquence au tintement d'une cloche, en vain Sénèque parle-t-il avec complaisance du feu que son ami y avait montré, et *de ses dents qu'il y avait aiguisées pour mordre*<sup>2</sup>, il n'y a peut-être pas lieu de s'affliger que son discours ne nous ait pas été conservé. Il nous aurait aidés, tout au plus, à deviner la nature des arguments produits par Labienus. Celui-ci plaida encore d'autres causes, dont nous n'avons pas même les noms. Quelques expressions rapportées par Quintilien, relevées par Pollion dans le style de Labienus ou par Labienus dans le style de Pollion, font croire, sans le prouver cependant, que ces deux illustres adversaires se sont trouvés plus d'une fois en présence<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, V, préface.

<sup>2</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, V, préface.

<sup>3</sup> Quintilien, IX, 3, 13 ; I, 5, 8.

On a un peu plus de renseignements sur la part que Labienus prit aux exercices des déclamateurs. Quelques-uns des sujets traités par lui présentent la même invraisemblance que les exemples cités plus haut dans la vie de l'orateur Pollion. Telle est la rareté des fragments de l'éloquence de Labienus qu'on en est réduit à chercher là aussi quelques vestiges de ses paroles.

Premier sujet. — Un père et un fils ont combattu avec courage. Le père prie son fils de lui céder le prix de la valeur. Le fils refuse ; de là un procès. Le fils obtient gain de cause, et, en récompense, demande une statue pour son père. Celui-ci le renonce pour son fils, *abdicat*, et l'exclut de la maison paternelle. — Dans cette déclamation, Labienus, d'après Sénèque, défendait la cause du père et prononçait ces paroles : *On permet aux déserteurs eux-mêmes de ne pas habiter avec leur adversaire. Le même domicile ne peut renfermer un brave et un vaincu. Je t'ai dressé, prétend-il, une statue, c'est-à-dire que, pour m'empêcher d'oublier jamais ma défaite, tu l'as consacrée sur l'airain*<sup>1</sup>. Si la cause est bizarre et absurde, le trait de Labienus est assez heureux et ne manque pas de finesse.

Deuxième sujet. — Une femme, après la mort de son mari tué dans la guerre civile, veut rentrer chez son père qui avait suivi le parti contraire, le parti victorieux. Celui-ci la repousse : *Comment*, dit-elle, *puis-je te donner satisfaction ? Meurs*, répond-il. La fille se pend à la porte de son père. Celui-ci est accusé de démente par son fils. — Dans un passage du discours prononcé par le fils, Labienus rappelait que la femme, soumise à son devoir, avait eu raison de suivre le parti de son mari, et ajoutait ces mots : *Qu'elle obtienne au moins, par cette obéissance, de mourir dans la maison paternelle ! M. Caton, la plus illustre victime de la guerre civile, aurait reçu la vie du bienfait de César, s'il eût voulu la devoir au bienfait de qui que ce fût. La guerre civile n'est jamais plus facilement excusable que lorsqu'elle oublie !* On reconnaît à ces paroles, à ce souvenir de Caton, l'entêté pompéien. Un peu plus loin, Labienus développait les excuses alléguées par le père et lui faisait dire : *Non, je ne me suis pas laissé toucher aussitôt par ses prières, et, si elle avait vécu, je n'aurais pas cédé à sa requête même plusieurs fois renouvelée. On me dit : Le vainqueur se laisse aussitôt fléchir. Oui, certes, mais il est plus facile de pardonner à un vaincu qu'à un parricide*<sup>2</sup>.

Ces deux sujets sont contraires à toute vraisemblance. Heureusement pour Labienus, Sénèque a conservé de lui quelques paroles éloquentes sur une matière d'école qui se rapprochait davantage de la réalité. On sait avec quelle inhumanité les anciens traitaient leurs esclaves. Les rigueurs recommandées par Caton à l'égard des serviteurs indociles et récalcitrants étaient pratiquées encore au siècle d'Auguste ; les écrits de Columelle en font foi. Mais la licence des guerres : civiles avait permis des violences dont les hommes libres eux-mêmes étaient victimes. Auguste, à ce que rapporte Suétone<sup>3</sup>, fut obligé de faire visiter les ateliers et les cachots où l'on retenait les esclaves, afin de rendre à la liberté les hommes libres que des brigands enlevaient sur les routes, aux portes mêmes de Rome, et vendaient aux possesseurs de domaines. On faisait même plus : des entrepreneurs recueillaient les enfants exposés, les mutilaient et les envoyaient mendier à leur profit dans les rues de Rome. Cet odieux abus était si commun qu'il devint le sujet d'une déclamation sur laquelle nous aurons plusieurs fois à revenir.

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, V, XXXI.

<sup>2</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, V, XXXII.

<sup>3</sup> Auguste, 32.

Labienus prit la parole dans ce débat, et plaida successivement pour et contre l'entrepreneur qu'on supposait accusé, à cause de ces cruautés, d'attentat contre la République. *Les hommes les plus éloquents, d'après Sénèque, comme pour faire l'expérience de leurs forces, avaient soutenu l'accusation avec chaleur. Labienus les surpassa tous par la manière dont il défendit l'accusé. Il est vrai qu'il parla moins en sa faveur qu'il ne s'éleva contre les vices et les mutilations pratiquées par les premiers citoyens de la ville.* Il cite ensuite ce fragment de son discours. *Voilà donc, dit Labienus au nom du défendeur, voilà donc ce qui occupe les hommes ! Ils s'enquèrent de ce que fait un mendiant parmi les mendiants ! Les premiers de Rome emploient leurs richesses à contrarier la nature ; ils ont des troupes de castrats. Pour que leurs mignons soient plus longtemps propres à leur infâme service, ils les mutilent ! Comme ils sont eux-mêmes honteux de compter pour hommes, ils font en sorte qu'il y en ait le moindre nombre possible. Personne ne songe à secourir ces beaux, ces mignons mutilés ! Vous, vous avez l'idée de rechercher qui va dans les lieux solitaires recueillir des enfants destinés cependant à une mort certaine, si personne ne les recueille. Mais vous ne prenez pas garde que, pour cultiver leurs domaines déserts, nos riches enlèvent des hommes libres, et en peuplent leurs maisons de force. Vous ne prenez pas garde qu'ils circonviennent les beaux adolescents d'esprit simple, et privent l'armée de ses meilleures recrues pour en faire des gladiateurs ! Vous songez tout à coup à prendre ceux-ci en pitié, parce qu'ils n'ont pas tous leurs membres. Ayez donc pitié de ceux qui les ont !*

*C'est ainsi, conclut Sénèque, qu'en faisant la guerre aux vices de son époque, Labienus, par cette figure habile, put alléguer, comme défense d'un misérable, l'impunité d'actes plus criminels encore<sup>1</sup>.* Sénèque n'a conservé que quelques mots du discours où Labienus accusait l'entrepreneur de difformités. *Je cite à part, dit-il, le trait de Labienus, parce qu'il fut très remarqué. Il dit : L'entrepreneur examine le compte de la journée et ce qu'a rapporté chacun de ses mendiants. — Toi, si peu aujourd'hui ! allons, les étrivières ! fort heureusement, je n'ai pas fait d'eux tous des manchots ! — Qu'as-tu à pleurer, à prier ? Tu aurais rapporté davantage, si tu avais demandé sur ce ton ! Labienus dit encore : Donnez, ô juges, à ces malheureux la seule joie qu'ils puissent désormais avoir. Que celui-ci voie, que celui-là entende condamner son patron ! Enfin, ajoutons, pour ne rien omettre, cette dernière citation : L'orateur Cassius Severus disait en s'adressant à l'accusé : Montre-nous les captifs ! l'orateur Julius Bassus : Montre-nous ceux qui t'apportent leur salaire ! Labienus dit avec plus de bonheur : Montre-nous tes élèves !*

Ces fragments de déclamation, auxquels il faut recourir au défaut de discours empruntés à la réalité, font comprendre, malgré leur brièveté, le jugement de Sénèque sur l'éloquence de Labienus. Ses attaques véhémentes contre l'immoralité des riches de Rome, l'indignation de ses paroles, rappellent jusqu'à un certain point les invectives de Caton contre ses contemporains. C'est dans ces accents énergiques que Sénèque retrouve *le ton de l'ancienne éloquence*. En revanche, la nouvelle école qui recherchait le trait, l'antithèse, les ornements du style, en un mot tout ce que les anciens entendent par l'expression *lætitiā et pulchritudinē orationis*<sup>2</sup>, voyait en lui un précurseur. Elle saluait de ses acclamations les phrases du genre de celles qui viennent d'être citées : *Pour m'empêcher d'oublier jamais ma défaite, tu l'as consacrée sur l'airain* ; ou bien :

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, V, XXXIII.

<sup>2</sup> Tacite, *Dialogue des orateurs*, 20.

*Vous songez à prendre ceux-ci en pitié, parce qu'ils n'ont pas tous leurs membres ; ayez donc pitié de ceux qui les ont ; ou telles que celle-ci : Qu'as-tu à pleurer, à prier ? Tu aurais rapporté davantage, si tu avais demandé sur ce ton !* etc. C'est là cette élégance, ou plutôt, cette recherche qui, d'après Sénèque, rappelait le siècle précédent et annonçant le suivant, en sorte que les deux époques, pouvaient, au même titre, revendiquer Labienus. En tout cas, ces traits plus ou moins heureux, ces passages tronqués font vivement regretter la perte des discours, où l'orateur Pompéien, comme on l'appelait, excitait à la fois l'admiration et les colères de ses ennemis.

Une autre œuvre de Labienus, et qui avait soulevé contre lui encore plus de haines, ne serait pas moins intéressante aujourd'hui. C'est l'*Histoire* qu'il avait composée, où il racontait les derniers efforts de la liberté expirante, et où il flétrissait les lâchetés, les trahisons de ceux qui, après avoir juré fidélité à toutes les causes, les avaient toutes désertées, et qui avaient reçu comme salaire de leur infamie les biens de leurs amis, de leurs parents proscrits et assassinés. *Je me rappelle*, dit Sénèque, *qu'un jour, nous lisant son Histoire, Labienus en passa une grande partie. Ce que je passe, nous dit-il, vous le lirez après ma mort. On peut deviner, ajoute le rhéteur, quelle en était la libre hardiesse, puisqu'elle fit reculer Labienus lui-même*<sup>1</sup>. On ignore si ce désir s'est accompli, si cette partie de son œuvre fut lue après sa mort. Ce qui est certain, c'est que son *Histoire* fut brûlée, de son vivant, sur la place publique, par ordre du sénat. *Ce fut pour Labienus*, dit Sénèque, *qu'on inventa un nouveau châtiment. Ses ennemis firent tant que tous ses livres furent condamnés au feu. Chose inouïe, sans exemple, on s'en prit aux ouvrages d'un homme !* Jusque-là on n'avait frappé que les personnes : l'exemple est donné. On saura qu'on peut aller plus loin dans la vengeance, et qu'après avoir tué un adversaire, on peut tuer même sa mémoire. Les successeurs d'Auguste s'en souviendront.

L'orateur Cassius Severus, ami intime de Labienus, eut, dans cette circonstance, un mot très heureux. Quand on vint lui annoncer que les œuvres de Labienus étaient condamnées au feu : *Qu'on me brûle donc tout vif !* s'écria-t-il, *je les sais par cœur !*<sup>2</sup> Cassius Severus en fit peut-être reproduire des exemplaires. Toujours est-il que l'empereur Caligula, pris d'un beau zèle pour Labienus, ordonna de rechercher ses écrits avec ceux de Cremutius Cordus et de Cassius Severus, détruits également par ordre du sénat, et de les recopier. Il fut alors permis à tout le monde de les avoir et de les lire<sup>3</sup>. Était-ce un caprice, une fantaisie de cet empereur qui en eut tant d'autres moins avouables ? Ne faut-il pas voir plutôt dans un tel ordre un reste de ce goût littéraire qui était un héritage de famille ? Germanicus, son père, était poète

Claude, son oncle, était orateur et historien, et Caligula se piquait lui-même de grandes dispositions pour l'éloquence. Enfin, dans sa jeunesse, il était si éloigné de l'empire, qu'il avait pu lire et goûter les œuvres de Labienus : on ne l'avait pas élevé en futur maître du monde.

Labienus n'assista pas à la résurrection de sa gloire et de ses ouvrages. Il avait placé dans son *Histoire* les pensées, les ressentiments, les colères si longtemps refoulées de toute son existence. Il avait vécu avec cette œuvre, elle était lui-même ; la détruire, c'était lui porter un coup mortel. Il ne voulut pas lui survivre.

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, V, préface.

<sup>2</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, V, préface.

<sup>3</sup> Suétone, *Caligula*, 16.

*Il ne put, dit Sénèque, supporter cet affront. Ne voulant pas survivre à ses écrits, il se fit porter et sceller dans le tombeau de ses ancêtres. Il craignait apparemment, ajoute-t-il en rhéteur, que le feu qui avait dévoré sa gloire ne fût refusé à son corps. Il se donna ainsi à lui-même et la mort et la sépulture.* Labienus est donc une victime à ajouter aux proscriptions. Auguste, il est vrai, ne tuait plus comme Octave, il faisait mourir. Il y a de la grandeur dans la résolution de Labienus, et l'âme qui l'a conçue et accomplie n'était pas une âme ordinaire.

## CHAPITRE VII – LA NOUVELLE ÉLOQUENCE. - CASSIUS SEVERUS

Labiéus marque la transition de l'ancienne éloquence à la nouvelle, mais l'orateur qui attache plus particulièrement son nom à ce grand changement, le chef de la nouvelle école, est, comme nous l'avons dit, CASSIUS SEVERUS. D'ordinaire, les modifications que subissent les mœurs, les usages ou la littérature, suivent une marche insensible et échappent aux yeux des contemporains. Placés trop près, ils constatent parfois les phases successives de l'évolution, ils n'en voient pas l'ensemble. Quand elle est terminée, ils sont obligés de reconnaître l'étendue de l'espace parcouru. Une tendance naturelle les porte alors à personnifier dans un homme la révolution dont ils n'ont ni aperçu ni soupçonné les lointains symptômes. On l'en déclare l'auteur parce que c'est en lui qu'on la remarque pour la première fois. C'est ce qui est arrivé pour Cassius Severus. Les anciens lui attribuaient l'introduction à Rome de l'éloquence nouvelle. Mais la révolution accomplie dans le goût et dans l'usage remontait plus haut que lui. C'est sous cette réserve que l'on peut le regarder comme le chef de la nouvelle école.

On possède sur Cassius Severus un certain nombre de traditions qui aident à constater la nature et la portée de ces changements. Dans les caractères de son talent, dans les souvenirs de ses discours et les succès de sa parole, on parvient à découvrir les traits distinctifs de cette éloquence qui croit être en progrès sur celle de Cicéron : Cette recherche est surtout facilitée par un ouvrage où la question est traitée complètement, et, pour ainsi dire, *ex professo*, le *Dialogue des orateurs*. APER, le champion des modernes, établit un parallèle prolongé entre les deux âges de l'éloquence romaine. En faisant la part de l'exagération qu'il apporte dans les critiques dirigées contre l'éloquence antique et dans les éloges qu'il adresse à la nouvelle, on arrive à se rendre compte du véritable sens de ces deux expressions. C'est un témoin qui a vu et qui sait. *Le public d'autrefois, dit-il, inculte et rude, supportait facilement, jusqu'au bout, de lourdes et interminables harangues ; c'était même un mérite de prolonger un discours jusqu'à la fin de la journée. Aussi les longues préparations de l'exorde, ces narrations qui remontaient si haut, ce luxe de divisions multipliées, cet enchaînement d'argumentations, enfin tous les préceptes que recommandent les aïeux traités d'Hermagoras et d'Apollodore, étaient alors en honneur. Pour peu qu'on eût une idée de la philosophie, et qu'on introduisit quelque lieu commun dans son discours, on était porté aux nues...* Cicéron lui-même ne trouve pas grâce devant Aper ; il le compare à *un édifice d'une architecture grossière, dont les murs sont solides et durables, mais qui manquent de brillant et de poli.... Je veux, dit-il en appliquant ses critiques à Cicéron, je veux qu'on fasse disparaître tous les mots entachés de la rouille du temps, ces phrases d'une construction négligée et traînante, comme celles des Annales ; les plaisanteries basses et insipides, les périodes sans variété, qui se terminent toutes d'une seule et même manière*<sup>1</sup>.

Ainsi, ce qui frappait Aper et ses contemporains dans l'ancienne éloquence, c'était la grandeur de ses proportions, la masse des monuments qu'elle élevait, la préoccupation de la solidité, et l'oubli de tout ornement, sauf quelque lieu commun de philosophie, admiré surtout à cause de sa nouveauté et de l'ignorance du public. Le style lui-même était accusé par eux de vieilleries, de

---

<sup>1</sup> *Dialogue des orateurs*, 19, 22.

langueur et de monotonie, et les plaisanteries de Crassus, d'Antoine, de César et de Cicéron étaient traitées de basses et d'insipides. Il y a une évidente exagération et un parti pris passionné dans ces critiques. Cependant le tableau qu'il couvre de si noires couleurs est ressemblant si l'on veut, comme une caricature ressemble à un portrait. Aper a vu les défauts de l'ancienne école, qui devaient s'accuser surtout dans les œuvres des orateurs secondaires que nous n'avons plus. Il les a grossis et dénaturés. Quand il compare l'éloquence de Cicéron à une œuvre d'architecture, il se sert d'une comparaison plus ingénieuse que juste. Celle d'un corps vaudrait mieux. Un monument est une chose morte, qui consiste tout entière dans la forme. Un corps, au moins, renferme une âme. Dans ce corps soi-disant grossier de l'éloquence ancienne, il y avait une âme qui s'expliquait par la voix des orateurs, et qui défendait avec courage l'Honneur, les lois et la liberté du peuple romain. Aper n'a vu que le côté extérieur de l'éloquence, il a oublié que l'orateur ne doit pas être seulement un artisan de beau langage, mais l'interprète hardi des généreuses pensées.

Cependant Aper partait d'une idée juste. Il soutenait que le changement des temps devait amener dans l'éloquence *des formes nouvelles et des genres différents*<sup>1</sup>. Seulement, tout changement n'est pas un progrès. Si Aper a raison, lorsqu'il énumère les modifications principales accomplies dans l'éloquence latine, lorsqu'il constate un progrès d'Appius Caecus à Caton ; de Caton aux Gracques ; des Gracques à Crassus et de Crassus à Cicéron, il ne s'ensuit pas qu'il y ait progrès de Cicéron aux orateurs contemporains d'Aper. Il en est de l'éloquence comme de tout le reste. Arrivée à son apogée, avec Cicéron, elle ne put s'y maintenir longtemps à cause des changements politiques, et après lui, elle entra aussitôt dans la période de la décadence.

Après avoir rabaisé l'éloquence ancienne, Aper exalte l'éloquence nouvelle. Certains caractères qu'il y remarque, et qui lui semblent avec raison des progrès, lui font illusion sur le reste. Il ne distingue plus le bien, ni le mal ; il embrasse tout dans son admiration complaisante. Il trouve d'abord que l'auditoire est devenu plus instruit, plus délicat, et que les développements, accueillis jadis avec applaudissement, paraîtraient aujourd'hui clés lieux communs rebattus, à des assistants qui ont toits au moins quelque teinture des lettres. Les juges aussi sont moins patients et plus pressés qu'autrefois. Ils imposent aux orateurs des limites de temps, au lieu de les subir. Si l'avocat tarde trop, à leur gré, à en venir au fait, ils l'y appellent, et l'y ramènent dès qu'il s'en écarte<sup>2</sup>. Aper a tort de voir dans ces conditions nouvelles un progrès. Ce sont de simples changements rendus nécessaires, par la nature des causes que les orateurs ont maintenant à soutenir, par les modifications que la composition des tribunaux, et le nouvel état politique ont forcément introduites.

S'il en restait là, on pourrait à la rigueur admettre sa manière de voir. Mais il prétend que la nouvelle éloquence est aussi puissante que l'ancienne. *Nos paroles*, dit-il, *ne sont pas moins puissantes parce qu'elles n'arrivent aux oreilles des juges qu'en leur procurant un plaisir*. C'est là, en effet, ce qui le frappe, ce qu'il admire chez ses contemporains. Il faut pour plaire aux juges *la marche rapide des arguments, l'éclat des pensées, l'élégance et la richesse des ornements*. L'auditoire, à son tour, *exige les fleurs et la beauté du langage*. Quant aux jeunes gens qui viennent écouter les orateurs pour se former à leur école, *ils veulent entendre et emporter chez eux quelques traits saillants et*

---

<sup>1</sup> Dialogue des orateurs, 18.

<sup>2</sup> Dialogue des orateurs, 19.



*dignes de mémoire, qu'ils pourront envoyer dans leurs provinces, soit qu'une pensée courte et ingénieuse ait brillé comme un éclair, soit que la poésie ait embelli quelque morceau de ses riches couleurs.* Dans son enthousiasme, il recommande l'usage de la poésie, non pas, naturellement, celle d'Accius et de Pacuvius, mais celle de Virgile ou de Lucain : *C'est*, ajoute-t-il en conclusion, *parce qu'elle complait au goût de son auditoire, que l'éloquence de notre âge se montre plus belle et plus ornée*<sup>1</sup>.

Si l'on dégage la pensée d'Aper des développements brillants et spécieux dont il la recouvre, le progrès de la nouvelle éloquence sur l'ancienne consiste moins encore dans la rapidité de l'exposition et de l'argumentation, que dans la parure donnée aux mots et aux idées, dans la richesse de l'ornement et du trait, et dans le mélange de la poésie et de la prose. Il serait superflu de montrer la fausseté de cette théorie, et les dangereuses conséquences que son application entraîne. L'adversaire d'Aper, Maternus, lés indique avec tant de précision et de verve que l'on ne peut rien ajouter à ses paroles. Après avoir comparé au fard et au vêtement d'une courtisane les ornements que recherchent ses contemporains, il continue en ces termes Convient-elle à un orateur et même à un homme cette parure qu'aiment la plupart de nos avocats, cette coquetterie d'expressions, cette frivolité de pensées, ces caprices d'harmonie qui font du discours une musique d'histrion ? Il est une chose que l'oreille devrait se refuser à entendre, et dont la plupart se vantent comme d'un succès qui les honore et qui prouve leur génie : *On chante*, disent-ils, et *on danse leurs plaidoyers* ; de là cette impertinente et honteuse exclamation si ordinaire dans quelques bouches, à propos de nos orateurs et de nos histrions : *Comme il plaide voluptueusement ! Quelle danse éloquente !*<sup>2</sup> Il est impossible d'énoncer sur l'éloquence nouvelle un jugement plus sévère et en même temps plus juste.

C'est à Cassius Severus que Tacite et Quintilien fuit remonter l'origine de ces changements qui aboutirent si rapidement à la décadence. En réalité, il fut le premier qui les subit, et, il est innocent du mauvais goût auquel la nouvelle école s'abandonna. Il vit naître la corruption ; mais, loin de céder à son entraînement, il la combattit sans relâche. Il fut vaincu, comme tous ceux qui, à tort ou à raison, veulent résister au courant de leur siècle. Quintilien lui-même, tout en le désignant formellement comme le chef des novateurs le sépare de ses disciples, et le rattache aux orateurs de la grande époque<sup>3</sup>.

De son côté, Sénèque le Père porte sur Cassius Severus un jugement très favorable : « Ses discours, dit-il, fortement travaillés, étaient pleins de pensées grandes. Jamais personne ne fut aussi sévère, ne rien souffrir d'oiseux dans ses plaidoyers. Chaque partie subsistait par sa propre force. Pas un détail que l'auditeur pût laisser échapper sans préjudice : tout avait une intention, un but. Notre Gallio n'a point exagéré en disant de lui : *Dès qu'il parlait, il était maître souverain ; tout obéissait à ses ordres. Il éveillait à son gré les colères ; et l'on craignait toujours de l'entendre, finir. N'allez donc pas le juger sur ce qu'il a publié : encore plaît-il à certains lecteurs. Son éloquence était beaucoup plus grande à l'audition qu'à la lecture. Mais, dira-t-on, c'est là un inconvénient commun, clans une certaine proportion, à tous les orateurs. Ils gagnent à être entendus plutôt qu'à être lus. Oui, mais chez Cassius la différence est beaucoup plus sensible.*

---

<sup>1</sup> Dialogue des orateurs, 20.

<sup>2</sup> Dialogue des orateurs, 20.

<sup>3</sup> Inst. Orat., XII, 10, 10.

*D'abord, aux dons de l'esprit il joignait les qualités du corps. Sa taille était haute ; sa voix était aussi suave que puissante. Ce sont là des mérites qu'on trouve réunis peu souvent ; il est rare qu'une voix forte soit en même temps harmonieuse. Son débit aurait fait la réputation d'un comédien, il avait même le défaut d'y faire songer. Rien en lui n'étonnait plus que de trouver dans son éloquence toute la dignité qui manquait à sa vie : tant qu'il retenait ses propos mordants, on aurait cru entendre un censeur. Ensuite son bonheur de parole dépassait la mesure de son talent. D'un esprit présent et plus fécond qu'orné, ce qu'il trouvait au moment même plaisait plus que ce qu'il avait préparé. Enfin, c'est dans la colère qu'il se surpassait lui-même. Aussi avait-on soin de ne jamais l'interrompre. Il était le seul orateur à qui fussent bonnes les secousses imprévues : quoi qu'il pût tenir de ses préparations, le hasard le servait toujours plus généreusement. Jamais pourtant il ne compta sur ce bonheur, au point de se permettre la moindre négligence.*

*Il plaidait le même jour plusieurs causes privées, ayant soin toutefois d'en plaider une dans la matinée, l'autre l'après-midi : pour les causes publiques, il n'en plaidait jamais qu'une seule en un jour. A vrai dire, je ne sais trop quel autre accusé que lui-même il a eu à défendre. Son éloquence n'eut d'autres malheurs à conjurer que les siens. Il ne parla jamais sans notes, je ne dis pas ces sortes de notes qui sont comme une table des articles : la plus grande part de son plaidoyer, jusqu'aux plaisanteries possibles, était écrite d'avance. Mais, s'il tenait à ne paraître qu'avec tous ces secours, il lui en coûtait peu de les laisser de côté. Qu'on le forçât d'improviser, aussitôt il se surpassait. Toujours il s'en tirait mieux, surpris que préparé : raison de plus pour admirer les précautions d'un homme qui se trouvait si bien de l'audace. Il avait donc toutes les ressources pour bien déclamer ; rien de commun et de bas dans son élocution choisie ; rien de languissant ni de mou dans son éloquence ardente, animée ; point de ces amplifications longues et creuses ; toujours plus de sens que de mots ; assez de préparation pour lui venir en aide, même s'il eut eu un talent médiocre<sup>1</sup>.*

Sénèque semble se complaire dans cette longue énumération des défauts et des qualités qu'il trouve en Cassius Severus. On dirait même qu'il admire autant les uns que les autres. Il ne faut accepter qu'avec réserve un jugement si favorable. C'est le conseil que donne Quintilien : *Lu avec discernement, Cassius Severus peut servir souvent de modèle. Si, à ses autres qualités oratoires, il eût joint le coloris et la gravité, il mériterait d'être placé parmi les orateurs de premier ordre. Il a beaucoup d'esprit, de mordant, et manie parfaitement la plaisanterie. Mais il a trop donné à son humeur caustique et pas assez à la prudence. En outre, ses sarcasmes et son amertume même touchent souvent au ridicule<sup>2</sup>.* A son tour, Maternus, dans le *Dialogue des orateurs*, tout en reconnaissant les grandes qualités de Severus, insiste sur les défauts que Sénèque indique avec trop d'indulgence : *Comparé, dit-il, à ses successeurs, Cassius Severus peut être appelé un orateur, mais dans la plupart de ses œuvres, il a plus de violence que de force réelle. Le premier, il a méprisé l'ordre logique, dédaigné la retenue et la convenance des mots. Il ne sait même pas se servir de ses armes. Emporté par l'ardeur de frapper, il se découvre presque toujours ; ce n'est plus une escrime, c'est un pugilat. Cependant, je le répète, si on le compare à ceux qui l'ont suivi,*

---

<sup>1</sup> *Controverses*, III, préface.

<sup>2</sup> Quintilien, X, 1, 116.

*il l'emporte de beaucoup par son érudition variée, sa grâce polie, la force même de sa constitution*<sup>1</sup>.

Ces témoignages s'accordent à signaler la causticité et l'amertume dans les plaisanteries, comme le caractère particulier de l'éloquence de Cassius Severus. Il avait le goût du trait vif, précis, enfermant moins de mots que de sens. Son auteur favori était Publius Syrus ; il le défendait contre l'accusation d'avoir introduit la mode des faux brillants ; il citait quelques-unes de ses pensées comme les mieux dites par n'importe quel poète, tragique ou comique, grec ou romain, et certains vers, comme les meilleurs qu'on pût faire. Tels étaient ceux-ci, par exemple : *Tam deest avaro quod habet quam quod non habet, autant manque à l'avare ce qu'il a que ce qu'il n'a pas ; Luxuriæ desunt multa, avaritiæ omnia, au luxe manquent beaucoup de choses, tout manque à l'avarice ; O vita misero longa, felici brevis ! Ô vie longue au misérable, courte pour l'heureux* !<sup>2</sup>

Mais si l'éloquence de Cassius Severus garda toujours quelque chose d'âpre et d'amer, c'est qu'elle se développa dans les mêmes conditions que celle de Labienus pour lequel il professait une vive amitié. Comme lui, il eut à lutter sans cesse contre des obstacles de toutes sortes, et il ne rencontra partout que des visages ennemis. Aussi n'est-il point étonnant que son caractère se fût aigri, et que sa mauvaise humeur s'exhalât en paroles mordantes. Du reste, il y a là un trait de mœurs nationales. Les Romains n'ont jamais été bien délicats en fait de plaisanteries. Ils ont connu de nom l'atticisme, mais sans le pratiquer, et leurs prétendus bons mots nous paraissent souvent des grossièretés. Devenus plus policés, sous l'empire, ils devaient supporter d'une oreille moins patiente les plaisanteries de l'ancien temps, comme celles de Severus, ce qu'Horace appelle *les derniers vestiges de l'antique rusticité*.

Si les témoignages et les renseignements sur l'éloquence de Cassius Severus ne manquent point, ils font presque complètement défaut sur sa biographie. D'après Tacite, il était d'une basse origine, et d'après Pline l'Ancien ; ses ennemis lui reprochaient malignement sa ressemblance avec un bouvier nommé Mirmillon<sup>3</sup>. On ignore entièrement quels furent sa jeunesse, ses études, le nom de ses maîtres. S'il fallait en croire Acron, et le scholiaste édité par Cruquius, Cassius Severus aurait annoncé de bonne heure son génie tracassier, et ce serait contre lui qu'Horace aurait dirigé sa *Sixième Épode* : *Pourquoi, dit Horace à un ennemi, pourquoi houspilles-tu des hôtes innocents, chien lâche contre des loups ? Tourne donc vers moi, si tu l'oses, tourne tes vaines menaces : viens mordre qui a des dents pour te le rendre !... Crois-tu si quelqu'un m'attaque d'une dent cruelle, que, comme un enfant désarmé, je répondrai par des pleurs ?*

Rien ne prouve que cette pièce soit dirigée contre Cassius Severus. Quelques manuscrits se bornent à lui donner pour titre cette vague désignation « contre un ennemi ». Acron appelle cet ennemi Cassius. Il ajoute que c'était un poète médisant, il ne parle pas d'un orateur. Cruquius, seul, nomme en toutes lettres Cassius Severus. Mais on se heurte ici à une impossibilité chronologique. L'*Épode* d'Horace est placée par les uns, l'an 39, par d'autres l'an 34 avant notre ère. Comme Cassius est mort l'an 33 après Jésus-Christ, c'est-à-dire au moins soixante-sept ans après la composition de l'*Épode*, il faudrait donc admettre qu'il a vécu jusqu'à une extrême vieillesse, et qu'il s'est attiré bien jeune les attaques,

---

<sup>1</sup> *Dialogue des orateurs*, 26.

<sup>2</sup> *Controverses*, III, 18.

<sup>3</sup> *Annales*, IV, 21 ; Pline, *Hist. nat.*, VII, 10.

d'Horace. Il y a ici une confusion de nom et Cassius Severus a été pris pour un homonyme. C'est ainsi, du reste, que Tertullien lui attribue un fragment qui appartient à l'historien Cassius Hemina.

Une épître d'Ovide, au livre Ier des *Pontiques*, est adressée à son ami Severus. Il ne s'agit pas non plus de l'orateur. En l'année 12 de notre ère, Cassius était exilé lui-même depuis quatre ans. Ovide n'aurait eu garde d'écrire à un ennemi du prince. Il n'aurait pas pu parler des occupations de son ami, *quittant tour à tour le Champ de Mars pour son portique sombre, et le forum pour ses champs albains*. En ce moment Cassius Severus supportait les rigueurs d'un bannissement auquel celui d'Ovide n'avait rien à envier. Les écrivains contemporains ne nous apportent aucun détail sur la biographie de Cassius, parce que sa vie n'en fournit pas l'occasion. Il ne remplit point de charges, il travailla et vécut en orateur, en avocat. Il n'est point resté de souvenirs de sa personne. Il en reste quelques-uns de son éloquence.

Les bons mots qui l'avaient rendu célèbre ne sont pas tous, cependant, parvenus jusqu'à nous, et ceux qui ont été conservés répondent peu à notre attente. Quintilien, à qui nous en devons le plus grand nombre, les trouve *mordants* et les oppose à ceux d'A. Galba qui sont plaisants, de Junius Bassius qui sont injurieux, et de Domitius Afer qui sont inoffensifs. Ils nous semblent fort ordinaires. Un avocat accablait Cassius d'injures : *Que feras-tu, lui dit celui-ci, quand j'aurai envahi ton domaine ?*, c'est-à-dire quand je t'aurai fait voir que tu n'entends rien à l'art de déchirer les gens. Une autre fois, quelqu'un objectait à Cassius que Proculus lui avait interdit sa maison. Il éluda le reproche en répondant : *Est-ce que j'y vais ?*<sup>1</sup> — Un jour, le puriste Pomponius Marcellus reprenait un solécisme dans les paroles du client de Cassius, celui-ci s'adressa aux juges en leur demandant, une remise de l'affaire : *Il faut, dit-il, à mon client quelque temps pour se pourvoir d'un autre grammairien ; car voici un homme déterminé à ne point alléguer contre nous des motifs de droit, mais à discuter sur les solécismes*<sup>2</sup>. Sénèque cite un trait plus mordant. Fabius Maximus, courtisan et favori de l'empereur Auguste, et qui passait même, aux yeux de certaines gens, pour avoir donné l'exemple de l'éloquence nouvelle, avait lancé quelques épigrammes contre Cassius ; où il l'accusait d'avoir *à peu près* du talent. Cassius répliqua brutalement : *Pour toi, tu es à peu près éloquent, à peu près beau, à peu près riche, il n'y a une seule chose que tu n'es pas à peu près, c'est... homme à souffleter*<sup>3</sup>.

Cassius Severus était, d'après Sénèque- le Père, très assidu au forum. Il y plaidait souvent. Il venait même sans y avoir affaire, parce que la présence des autres avocats, leur conversation, les mille incidents des audiences fournissaient à son esprit caustique les sarcasmes qu'il aimait à lancer, et, par suite, lui valaient les applaudissements des connaisseurs. Là, aucun bon mot n'était perdu ; au bout de quelques heures il avait couru la ville, et s'il était dirigé contre l'empereur ou l'un de ses courtisans, avant la fin de la journée, il était arrivé à son adresse. La salle des Pas Perdus, dans tout pays, a hérité de ces traditions. Cependant Cassius était plus qu'un diseur de bons mots. Au forum, il avait la prétention de s'ériger en gardien des traditions et de la modération dans le geste et dans l'action. Ainsi, voyant un jour son adversaire, selon un usage blâmé par Quintilien, s'avancer dans la partie des bancs qu'il occupait, comme pour essayer

---

<sup>1</sup> Quintilien, VI, 3, 78.

<sup>2</sup> Suétone, *Grammairiens illustres*, 22.

<sup>3</sup> *Controverses*, II, 12.

de le convaincre de plus près, il feignit plaisamment d'éprouver une grande frayeur, et demanda aux juges qu'on mît une balustrade entre eux deux<sup>1</sup>.

Il aimait, non sans raison, qu'on employât le mot propre. Un jour, il avait affaire à un de ces avocats qui se font scrupule d'appeler par leur nom des objets usuels. Celui-ci se servit plusieurs fois du terme les *herbes d'Ibérie*, périphrase qui lui semblait fort heureuse. Severus feignit d'admirer l'expression ; il prit la parole pour avertir les juges ; qui, sans lui, auraient été fortement embarrassés de le deviner, que les *herbes d'Ibérie* étaient simplement du *jonc*<sup>2</sup>. Il était impitoyable surtout pour les avocats qui, pleins de leurs souvenirs d'école, continuaient, au forum, à employer les artifices usités dans la déclamation. *Cassius*, dit Quintilien, *donna sous ce rapport une bonne leçon à un jeune avocat qui s'écriait : Pourquoi, Severus, me regardes-tu de cet air farouche ? — Moi, dit Cassius, par Hercule ! je n'en fais rien. Mais puisque c'est sur ton cahier, tiens ! Et il lui lança son coup d'œil le plus terrible*<sup>3</sup>. Cet esprit de saillies qui déconcertait ses adversaires, l'aidait lui-même à se tirer d'affaire en certains cas. Un jour, dans un des nombreux procès politiques qu'il eut à subir, les amis amenés par lui accablèrent d'outrages Lucius Varus, ami de César, qui était connu comme épicurien. Le préteur en fit des réprimandes à Cassius. *Je ne sais*, répondit celui-ci d'un air plein de candeur, *qui a pu l'insulter il faut que ce soient des stoiciens*<sup>4</sup>.

Certains plaidoyers de Cassius Severus, sinon tous, avaient été publiés, et existaient encore au temps de Quintilien. Tel était son plaidoyer *contre Asprenas* que défendait Asinius Pollion. Quintilien engageait les Romains à lire les deux discours et à les opposer l'un à l'autre<sup>5</sup>.

L'Asprenas accusé par Cassius était probablement Nonius Asprenas qui commandait, en qualité de proconsul, le camp de César, pendant que celui-ci marchait contre Scipion près de Thapsus, et peut-être le père d'Asprenas qui servait sous Varus, et qui sauva les débris des légions exterminées par Arminius<sup>6</sup>. Cassius accusait Asprenas d'avoir empoisonné dans un festin cent trente personnes<sup>7</sup>. A moins qu'il ne s'agisse d'un accident tout à fait extraordinaire, un tel crime paraît invraisemblable. Nonius était l'ami d'Auguste. Celui-ci, comme nous l'avons vu<sup>8</sup>, refusa d'intervenir auprès des juges, et se borna à s'asseoir à côté de l'accusé, sans dire un seul mot en sa faveur. Le début du discours de Cassius était blâmé par les connaisseurs : *Bons dieux ! s'écriait-il, je vis, et je me réjouis de vivre puisque je vois Asprenas accusé !* En effet, ajoute Quintilien, les juges peuvent croire qu'il n'y a pour lui ni juste motif, ni nécessité d'accuser, *mais seulement un caprice à satisfaire*<sup>9</sup>.

Les juges en décidèrent ainsi, et la présence d'Auguste aida à les convaincre. Asprenas fut absous. Beaucoup d'autres, tous ceux mêmes, disait-on, qu'accusait Cassius, l'étaient aussi. De là le bon mot ou plutôt le calembour d'Auguste jouant sur l'expression *absolvere* qui signifie *absoudre* et *terminer*. Il faisait bâtir un forum et se plaignait des lenteurs de l'architecte : *Je voudrais bien*, dit-il, *que*

---

<sup>1</sup> Quintilien, XI, 3, 133.

<sup>2</sup> Quintilien, VIII, 2, 1.

<sup>3</sup> Quintilien, VI, 1, 3.

<sup>4</sup> Quintilien, VI, 3, 78.

<sup>5</sup> Quintilien, X, I, 23.

<sup>6</sup> Hirtius, *Guerres d'Afrique*, 80 ; Velleius Paterculus, II, 120.

<sup>7</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 46.

<sup>8</sup> Voir chapitre II, Auguste orateur.

<sup>9</sup> Quintilien, XI, 1, 57.

*Cassius accusât aussi mon forum*<sup>1</sup>. En revanche, si Cassius servait à faire absoudre les amis du prince, son éloquence réussit aussi souvent à le faire absoudre lui-même. Caton avait été accusé quarante-quatre fois ; Cassius ne le fut pas beaucoup moins. Malgré les inimitiés puissantes qu'il s'était attirées en s'attaquant surtout aux amis d'Auguste, malgré les fâcheuses dispositions qu'il rencontrait chez ses juges, ceux-ci n'osèrent jamais le condamner, et si Cassius finit par succomber dans cette lutte inégale, c'est qu'on eut recours à d'autres armes que la justice ou la légalité.

Cet orateur, si occupé au barreau à accuser les autres et à se défendre lui-même, trouvait encore le temps de paraître dans les écoles de déclamateurs. Cependant il méprisait leurs exercices ; s'il s'y livrait parfois, c'était pour se conformer à l'usage, en cédant aux instances répétées de ses amis. Sur ce nouveau terrain, il était inférieur à lui-même, et il en indiquait les raisons à Sénèque le Père, qui s'étonnait de la faiblesse de ses déclamations. Il expliquait d'abord son insuffisance par des considérations générales, dont la justesse laisse à désirer. « La nature, disait-il, n'accorde à personne de réussir en tout ; Virgile est mauvais en prose, Cicéron en vers ; l'apologie de Platon pour Socrate est indigne du défenseur et de l'accusé, etc. ... Parmi les orateurs, l'un est bon dans l'argumentation, faible dans la narration ; l'autre excelle dans la préparation ; celui-ci réussit mieux dans les *suasoriæ*, celui-là dans les *controverses*. *Voici, en outre*, ajoutait-il, *une raison qui m'est personnelle : je ne m'occupe pas de l'auditeur, mais du juge ; j'ai l'habitude de répondre non à moi-même mais à un adversaire. J'évite plutôt encore ce qui est oiseux que ce qui est contradictoire. Qu'y a-t-il dans les écoles qui ne soit pas oiseux ? elles-mêmes sont inutiles. Or, selon moi, quand je parle au forum, j'agis et je fais quelque chose : Si je déclame, il m'arrive ce que Censorinus disait avec tant de raison des aspirants aux honneurs dans les municipes, il me semble faire des efforts dans un rêve. Tout est là. Autre chose est de combattre, autre chose de s'escrimer. L'école est un gymnase, le barreau est une arène*. Ces observations de Cassius sont justes. Il les continuait longuement, en exposant les difficultés que rencontrent au barreau les orateurs qui se livrent avec succès aux déclamations. Tacite ne fera que développer et présenter à sa manière les critiques énoncées par Cassius Severus.

Il n'avait pas, non plus, assez de railleries pour ces parleurs qui obtiennent des succès à domicile et sont regardés par leurs auditeurs comme supérieurs à Cicéron. Il racontait, à ce propos, les persécutions dont il tourmenta l'un d'eux, le rhéteur Cestius. Le récit est plaisant, et s'il fait honneur au zèle de Cassius pour la gloire de Cicéron, il montre en même temps qu'il était un fâcheux, et explique les inimitiés qu'il soulevait contre lui : *J'entrai un jour, dit-il, dans une classe, au moment où Cestius allait lire sa réponse à la Milonienne de Cicéron. Plein d'admiration pour ses propres œuvres suivant son habitude, il disait : Si j'étais gladiateur, je serais Fusius ; si j'étais pantomime, je serais Bathylle ; si j'étais cheval, je serais Melissio. Je ne pus contenir ma colère et je m'écriai : Et si tu étais un égout, tu serais la Cloaca maxima ! Tous de rire : les écoliers me regardent, et se demandent quel est cet homme à la cervelle si épaisse. Cestius, qui allait répliquer à Cicéron, ne trouva rien à me répondre à moi-même : il déclara qu'il ne continuerait pas si je ne sortais pas de la maison. Pour moi, j'affirmai que je ne sortirais de l'établissement de bains qu'après m'être lavé*<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Macrobe, *Saturnales*, II, 4.

<sup>2</sup> C'est-à-dire, je ne sortirais de l'école qu'après avoir entendu la déclamation.

*Plus tard, j'eus l'occasion, sur le forum, de venger Cicéron de Cestius. Un jour, je le rencontre et je le cite devant le préteur. Après m'être soulagé, en versant sur lui un torrent de plaisanteries et d'invectives, je demande au préteur de le poursuivre, d'après la loi *inscripti maleficii*<sup>1</sup>. Cestius fut si troublé qu'il réclama un délai pour consulter les jurisconsultes. Ensuite je le traînai devant l'autre préteur et l'accusai d'ingratitude ; déjà je demandais pour lui au préteur urbain un curateur. Sur la prière de mes amis qui étaient accourus à ce spectacle, j'affirmai que je cesserais de tourmenter Cestius, s'il jurait que Cicéron était plus éloquent que lui-même. Mais rien, ni plaisanteries, ni paroles sérieuses, ne put lui arracher cet aveu<sup>2</sup>.*

Cassius Severus termine en répétant que son bon sens l'empêche de prendre au sérieux de tels exercices. Il omet de dire qu'il devait une bonne partie de son éloquence aux interruptions de ses adversaires, aux incidents des audiences qui enflammaient sa verve et provoquaient ses saillies. Il ne rencontrait rien de tel dans les déclamations d'école, et, par suite, il les trouvait froides et dénuées d'intérêt. Il assistait cependant aux séances où on le conviait, et s'il n'avait pas toujours l'occasion de donner des leçons aussi rudes que celle qu'il avait infligée au malheureux Cestius, il ne ménageait pas les conseils aux déclamateurs. S'il les voyait emprunter des pensées ou des expressions aux auteurs grecs, et les introduire dans leurs discours, en dénaturant le sens et cri changeant quelques mots, *il les comparait aux voleurs de coupes qui en modifient la poignée pour dissimuler leurs larcins. Ils changent un mot, en ajoutent ou en retranchent un, et croient acquérir ainsi, à bon marché, les pensées d'autrui*<sup>3</sup>. Cassius n'aimait pas non plus ceux qui mêlaient des mots grecs à leurs discours, ou qui ; déposant la toge, prenaient le pallium pour déclamer en grec. Un jour, le rhéteur Sabinus Clodius ayant déclamé successivement en grec et en latin, on demanda à Cassius Severus, au sortir de la séance, comment Clodius avait parlé : *male kai kakōs*, *répondit-il spirituellement, en faisant, par ce jeu de mots intraduisible, la critique des discours de l'orateur*<sup>4</sup>.

S'il intervient lui-même dans les déclamations, s'il prend la parole, c'est toujours pour présenter des observations justes, et quand le sujet rappelle les causes véritables débattues au forum. Une accusation célèbre portée par Caton le Censeur contre le proconsul L. Quintus Flaminus était devenue un sujet d'école. Le consul, pour plaire, à une courtisane, avait coupé la tête à un captif pendant un festin<sup>5</sup>. Au milieu des subtilités développées par les déclamateurs présents pour atténuer la conduite de L. Quintus, Cassius Severus se bornait à établir la question d'une manière juridique, en quelques paroles sensées : *Un esclave même, disait-il, un captif ne peuvent être, sans violation de la loi, livrés au supplice, cri tout lieu, de toute manière, de toute main, en tout temps ; si le magistrat y assiste, c'est pour surveiller l'acte, et non pour s'en amuser*<sup>6</sup>.

Cassius assiste-t-il à la *suasoria* fameuse, où Cicéron délibère s'il demandera la vie à Antoine, il écoute d'abord en silence et avec dédain les arguments d'école présentés par les rhéteurs. Mais Varius Geminus ayant fait dire à Cicéron ces paroles : *Pourquoi perdrons-nous courage ? la République aussi a ses triumvirs, M. Brutus, C. Cassius, et Sextus Pompée* ; et ayant énuméré les pays où Cicéron

---

<sup>1</sup> Délits qui ne sont pas mentionnés d'une manière expresse dans la loi.

<sup>2</sup> *Controverses*, III, *Excerpta*.

<sup>3</sup> *Controverses*, V, 34.

<sup>4</sup> *Controverses*, IV, 26.

<sup>5</sup> Voir *l'Histoire de l'éloquence latine avant Cicéron*, t. II, au début.

<sup>6</sup> *Controverses*, IV, 25.

pouvait trouver asile, *la Sicile qu'il avait vengée ; la Cilicie où il avait fait bénir son proconsulat ; l'Achaïe où ses talents seraient comme en famille ; le royaume de Déjotarus qui aurait à lui payer ses bienfaits ; l'Égypte qui n'avait pas oublié d'antiques services, et qui avait une perfidie à se faire pardonner*, Cassius Severus commença à applaudir l'orateur. Puis, quand celui-ci exhorta Cicéron à partir pour l'Asie ou pour la Macédoine, c'est-à-dire *pour le camp de Cassius ou pour celui de Brutus*, il redoubla ses éloges en disant *que les autres avaient parlé en déclamateurs et que, seul, Varius Geminus avait parlé en homme politique*<sup>1</sup>. Ce jugement fait honneur au goût de Severus et au bon sens de Varius.

Il nous reste un passage d'une des rares déclamations que Severus consentit à prononcer. Il appartient à la controverse intitulée *Debilitans expositos*, dont il a été parlé à propos de Labienus. On a déjà vu la défense originale et nouvelle que Labienus présentait pour le fabricant de difformités. Cassius Severus soutint l'accusation contre lui, et Sénèque en reproduit ce passage : *C'est pour lui, dit Cassius, que marchent à l'aventure des aveugles appuyés sur leur bâton, qu'on étale aux yeux des passants des bras mutilés, des pieds sans orteils, et, des talons tordus. A l'un, il broie les jambes, à l'autre dont il épargne les jambes et les pieds, il écrase les cuisses. Ce briseur d'os variant les supplices, coupe à l'un les bras, à l'autre, les nerfs : il disloque celui-ci, il brise les reins à celui-là. D'autres fois, il dissimule les épaules pour les renfler en une affreuse bosse, et sa cruauté a pour but de provoquer les rires.* »

*Allons ! fais comparaître devant les juges toute ta maison ! voyons tes demi-morts, tes tremblotants, tes boiteux, tes manchots, tes aveugles, tes faméliques montre-nous tes captifs. Je suis curieux, par Hercule ! de connaître ton antre, cette officine des misères humaines, ce spoliaire de petits enfants. On donne à chacun sa difformité propre comme un métier. Celui-ci a les membres droits, et si rien ne contrarie la nature, sa taille sera élancée ; qu'on le brise, afin qu'il ne puisse se dresser comme un homme ; qu'on lui désarticule les pieds et les jambes, il rampera. A cet autre, on les coupera près du tronc. En voici un qui a une belle figure, on en peut faire un beau mendiant : qu'on lui déforme tous les membres, afin que ce mélange des faveurs et des cruautés de la fortune touche plus profondément les cœurs. De la tyrannie, il ne manque à cet homme que les satellites : c'est lui qui dispense les misères humaines !*<sup>2</sup>

Ce passage renferme de grandes beautés. Le tableau des cruautés que le *patron* fait subir à ses victimes est saisissant. Cependant, il est loin d'être parfait. En le traçant, Cassius tombe dans le défaut qu'il reproche aux déclamateurs, il songe plus à ses auditeurs qu'au juge, tant il insiste avec complaisance sur les difformités des mendiants, et n'oublie aucune de celles que cette industrie horrible peut inventer. Il pense moins à s'en indigner et à flétrir le misérable qui en est l'auteur, qu'à faire admirer les ressources de son style et la fécondité de son imagination. L'orateur disparaît et cède la place à l'artiste. Aussi, en lisant cette énumération, on se rappelle involontairement ce passage de Molière, dans *Monsieur de Pourceaugnac*, où le second médecin répond à son confrère : *Oui, monsieur, vous avez dépeint fort graphiquement, graphice depinxisti, tout ce qui appartient à cette maladie. Il ne se peut rien de plus doctement, sagement, ingénieusement conçu, pensé, imaginé...* Mais dans ces descriptions si savantes, le malade est oublié, de même Cassius Severus songe plus ici à lui-même qu'aux malheureux dont il défend la cause.

---

<sup>1</sup> *Suasoriae*, VI.

<sup>2</sup> *Controverses*, V, 33.



Cassius ne paraît pas avoir composé d'ouvrages historiques comme son ami Labienus. Il se borna à des travaux oratoires. Cependant Priscien cite de lui deux lettres adressées l'une à Mécène, l'autre à Tibère<sup>1</sup>. On ignore à quelle occasion. Ces lettres ne devaient guère être autre chose que des pamphlets. Cassius s'y livrait à son humeur caustique, et soit dans ces lettres, soit dans d'autres *libelles* ; il attaquait, il poursuivait de ses satires les principaux personnages, hommes et femmes, de la cour d'Auguste. La connaissance que l'on a de son caractère et de sa hardiesse permet de croire qu'il n'épargna personne. C'était l'avis de ses contemporains. Aussi lui attribuaient-ils, à tort ou à raison, tous les vers, toutes les épigrammes anonymes, toutes les inscriptions outrageantes pour l'empereur qui couraient ou qu'on lisait à Rome, et qui ont été citées plus haut dans le chapitre sur *Auguste*. Fondée ou non, l'opinion qui en déclarait Cassius l'auteur porta coup. Auguste ressuscita l'ancienne loi *de Majesté* qui, du temps de la République, s'appliquait à tous les délits non définis portant atteinte à la majesté du peuple romain. *Le premier*, dit Tacite, *il étendit cette loi aux libelles scandaleux* (diffamatoires), *indigné de l'audace de Cassius Severus, dont les écrits insolents avaient diffamé des hommes et des femmes d'un rang illustre*<sup>2</sup>. Le sénat se hâta de s'associer à la colère du prince ; bientôt un arrêt *rendu sous la religion du serment* condamna Cassius à l'exil, et le reléqua en Crète.

L'éloignement, loin de calmer les colères de Cassius Severus, ne fit que les irriter. De son exil, il continua en paroles, et par des pamphlets, d'attaquer les courtisans de l'empereur. Dans l'un d'eux, il prenait à partie le grand-père de l'empereur Vitellius, Vitellius de Nuceria, chevalier romain et administrateur des biens d'Auguste. Il était loin de lui attribuer la haute naissance que les auteurs complaisants de généalogies accordèrent plus tard à l'empereur Vitellius, en le faisant remonter à Faunus, roi des Aborigènes, et à la déesse Vitellia. Cassius, au contraire, reprochait à Vitellius *d'être le petit-fils d'un affranchi, savetier de son état, dont le fils, après s'être enrichi aux enchères et par ses délations, avait épousé une femme de mauvaise vie, fille d'un certain Antiochus, loueur de fours, et en avait eu un chevalier romain administrateur des biens d'Auguste*<sup>3</sup>.

Ces attaques soulevèrent de nouvelles inimitiés contre Cassius, et rallumèrent les anciennes. Un second arrêt du sénat fut rendu contre le pamphlétaire qui fut condamné à être dépouillé de ses biens, à être privé du feu et de l'eau, et à être jeté sur le rocher de Sériphe<sup>4</sup>. Cassius y vécut dix ans encore. Quelle était la situation d'un exilé privé du feu et de l'eau ? on ne le sait pas au juste. Eusèbe en donne à peu près l'idée dans sa *Chronique* relative à l'année 34 de notre ère : *Cassius Severus*, dit-il, orateur distingué, *mourut la vingt-cinquième année de son exil dans la plus affreuse misère, ayant à peine des haillons pour se couvrir*.

Avant de frapper l'écrivain, la vengeance impériale avait proscrit ses écrits, et les avait brillés sur le forum comme ceux de Labienus. Le caprice de Caligula leur permit de reparaître un moment. Il ne semble pas cependant que les exemplaires des pamphlets aient longtemps survécu. Sauf Priscien, qui mentionne les deux lettres rappelées plus haut, les grammairiens et Quintilien ont l'air de ne connaître que les discours de Cassius Severus. Ainsi finit d'une manière misérable, persécuté jusque dans son exil, le dernier orateur dont la hardiesse ait gêné les empereurs. Désormais ceux dont l'amertume et le génie

---

<sup>1</sup> Priscien, VII, 11 ; IX, 10.

<sup>2</sup> *Annales*, I, 72.

<sup>3</sup> Suétone, *Vitellius*, 2.

<sup>4</sup> *Annales*, IV, 21.

caustique pourraient évoquer le souvenir de Cassius ne trouveront plus chez les princes que protection et faveur : ce seront les délateurs. Cassius aurait rougi de se voir attribuer une descendance aussi odieuse. Elle n'en procède pas moins de lui, aussi bien que les orateurs de la décadence, désignés dès lors du nom de modernes, par opposition à l'école de Cicéron.

## CHAPITRE VIII – LES ÉCOLES DES RHÉTEURS - I

Il est un nom qui reparait constamment depuis le commencement de ces études, c'est celui des écoles de rhéteurs. Les orateurs qui ont été passés en revue jusqu'ici, y compris l'empereur Auguste, sont venus dans ces écoles. Ceux dont nous aurons à nous occuper par la suite les fréquenteront, même avec plus d'assiduité. Toutes les classes de la société s'y donnent rendez-vous. Les historiens et les philosophes y coudoient les hommes politiques et les orateurs de profession. Les uns sont attirés par le désir de se préparer à l'éloquence, les autres par le goût des exercices auxquels ils se sont livrés dans leur jeunesse, et qui ont conservé plus d'attrait pour eux qu'ils n'osent souvent se s'avouer à eux-mêmes. Il semblerait donc que ces écoles tant aimées et suivies avec tant de persévérance, ne devaient rencontrer, à cette époque, que des éloges et d'unanimes approbations. Au contraire, ceux qui en parlent n'ont pour elles que des paroles de blâme et de critique. Ils les dépeignent sous les plus noires couleurs, sans cesser, hâtons-nous de le dire, de les fréquenter assidûment, en sorte qu'on pourrait appliquer aux écoles ce qu'on disait alors d'un certain rhéteur : *Après l'avoir entendu, on ne sort jamais content, mais on revient toujours.*

D'où viennent cet amour et cette haine que les écoles inspirent aux mêmes personnes ? Qu'y a-t-il de fondé dans les sentiments contradictoires qu'elles excitent ? L'examen des reproches qu'on leur adresse, des arguments qu'on peut invoquer en leur faveur, l'indication des exercices auxquels on s'y livre, des méthodes et des usages qu'on y suit, permettront peut-être de répondre à ces questions. Mais auparavant il sera nécessaire de revenir quelque peu en arrière et de résumer rapidement l'histoire des écoles depuis leur origine à Rome jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus.

Le poète Livius Andronicus, amené à Rome comme esclave, après la prise de Tarente, sa patrie, par Papirius Cursor l'an 272 avant Jésus-Christ, est le premier qui ait enseigné publiquement — *domi forisque* — aux jeunes Romains, la langue grecque, l'histoire et les éléments de la philosophie. Plus tard, Ennius établit une école dans une maison que le sénat lui assigna pour cet usage, mais il ne paraît pas avoir reçu de salaire de ses élèves. Le premier maître qui ait fait payer ses leçons est un certain Spurius Carvilius, affranchi de ce Spurius Carvilius, célèbre pour avoir donné aux Romains, l'an 235, l'exemple d'un divorce que ne justifiait aucun motif légitime<sup>1</sup>.

Malgré l'humilité de leurs débuts, les écoles se multiplièrent rapidement, et au temps de Plaute elles étaient déjà communes. Les personnages que le poète comique met en scène en parlent comme d'établissements réguliers, nombreux et connus de tous<sup>2</sup>.

Si les écoles avaient leurs partisans, elles eurent aussi, dès l'origine, leurs adversaires implacables. Il se forma, en quelque sorte, autour d'elles un double courant de sympathies et d'aversions. Le parti des *vieux Romains* ne cessa jamais de les attaquer et de les représenter comme un foyer de pestilence et de corruption, tandis que la fraction de la société, qui avait le goût des arts et de la

---

<sup>1</sup> Plutarque, *Questions romaines*, 59 ; voir sur les débuts des écoles romaines l'*Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome*, ch. XI et XXI.

<sup>2</sup> Plaute, *passim*, notamment *le Marchand*, vers 238.

littérature, y accourait avec empressement pour y apprendre les lettres grecques et s'y former à l'éloquence. De là les vicissitudes de leur existence, suivant que l'un ou l'autre de ces deux partis l'emporte dans la République ; de là ces proscriptions prononcées avec éclat par le sénat ou les censeurs, et suivies de si peu d'effet qu'on voit les écoles se rouvrir aussitôt après avoir été fermées, et se multiplier plus nombreuses et plus florissantes qu'auparavant.

Le premier arrêt rendu contre les écoles est le sénatus-consulte de l'an 461 provoqué par le préteur M. Pomponius et appuyé vraisemblablement par le vieux Caton. Il chassait de Rome les philosophes et les rhéteurs. C'est à tort qu'Aulu-Gelle, démenti sur ce point par Suétone, ajoute l'épithète *latins* au mot rhéteurs. Aucun Romain n'enseignait alors la rhétorique dans la langue nationale. On ignore à quelle occasion, à la suite de quelle circonstance particulière, cette mesure de rigueur fut prise. Elle n'eut aucun résultat. Les écoles reparurent, et sept ans plus tard, les, trois philosophes envoyés en ambassade par Athènes, le stoïcien Diogène, le péripatéticien Critolaüs et l'académicien Carnéade, purent y professer ouvertement leurs doctrines, en attendant que le sénat eût réglé la contestation pour laquelle ils étaient venus en Italie. Le vieux Caton s'empressa, il est vrai, de faire juger la question par le sénat, pour éloigner de Rome ces dangereux orateurs qui enseignaient à plaider indifféremment le pour et le contre, mais il laissa les écoles tranquilles. Elles continuèrent donc à prospérer, sans être l'objet d'aucune attaque, jusqu'à la censure de l'orateur Crassus, car le fragment éloquent d'un discours de Scipion Émilien, qui nous a été conservé par Macrobe, ne s'applique point aux écoles des rhéteurs. Il n'est question que des écoles de danse tenues par des histrions. Scipion était trop éclairé, il avait l'esprit trop juste pour englober dans son accusation les écoles proprement dites<sup>1</sup>.

Nous n'avons pas d'indications bien précises, relativement à l'enseignement donné dans les écoles romaines jusqu'à l'époque de la censure de Crassus, 92 avant notre ère. Si l'on s'en rapporte à quelques brefs renseignements fournis par Cicéron sur ses premières années d'études, le caractère spécial de cette éducation, au commencement du 1<sup>e</sup> siècle avant notre ère, était d'être toute grecque, enseignement et exercices. Elle admettait les sciences les plus diverses, et les regardait comme propres à nourrir et à développer l'intelligence des jeunes gens ; mais elle s'occupait particulièrement de former des orateurs, et elle leur proposait à cet effet des exercices oratoires. Elle ne cherchait pas, encore, à reproduire plus ou moins fidèlement, comme on le fit au siècle d'Auguste, les causes plaidées au barreau. Au contraire, elle restait, à dessein, dans la sphère sereine et élevée des idées générales, de ce que l'on appela plus tard les *lieux communs* — *loci communes* —. Un passage de Quintilien, qu'on n'a peut-être pas assez remarqué, donne la liste détaillée et singulière des *sujets traités*, dit-il, *par les anciens, avant la censure de Crassus*, c'est-à-dire par les contemporains de Cicéron et peut être par Cicéron lui-même<sup>2</sup>.

En voici le relevé.

Il y avait : 1<sup>o</sup> Les narrations sur des sujets fabuleux ou historiques, avec la discussion contradictoire à laquelle ils peuvent donner lieu, par exemple : *Est-il croyable qu'un corbeau se soit placé sur la tête de Valerius pendant qu'il combattait le Gaulois son ennemi ?* — *Que faut-il penser du serpent dont serait*

---

<sup>1</sup> Voir le II<sup>e</sup> vol. de *l'Éloquence latine*, p. 133.

<sup>2</sup> Quintilien, II, 4.

né Scipion ? — de la louve de Romulus ? — de l'Égérie de Numa ? — 2° L'éloge des hommes illustres, le blâme des citoyens pervers avec des comparaisons de ce genre : *De ces deux hommes, lequel est le plus vertueux, ou le plus méchant ?* — 3° Des lieux communs proprement dits, c'est-à-dire des invectives contre l'adultère, la passion du jeu, l'impudicité. *Que l'on mette des noms propres*, dit Quintilien, *et voilà autant d'accusations*. — 4° Des thèses qui se tirent de la comparaison des choses : *La vie des champs est-elle préférable à celle des villes ?* — *La gloire du jurisconsulte l'emporte-t-elle sur celle de l'homme de guerre ?* Quintilien vante beaucoup l'utilité de cet exercice, et rappelle que la seconde de ces thèses a été reprise avec éclat par Cicéron, et traitée par lui dans le plaidoyer *Pour Murena*. Après ces sujets, Quintilien indique les questions qui touchent au genre délibératif : *Faut-il briguer les magistratures publiques ?* — *Faut-il se marier ?* D'autres préparaient aux causes conjecturales : *Pourquoi les Lacédémoniens représentaient-ils Vénus armée ?* — *Pourquoi Cupidon est-il dépeint sous la forme d'un enfant ailé, tenant une torche et des flèches ?* — *Faut-il s'en rapporter toujours aux témoins ?* — *Peut-on s'en rapporter à des preuves légères ?* - Enfin, on réservait aux jeunes gens déjà mûrs, et prêts à paraître au barreau, *l'éloge ou la censure des lois*. La critique d'une loi, soit dans les termes où elle est conçue, soit dans les prescriptions qu'elle impose, semblait demander un esprit capable de lutter contre les sujets les plus difficiles.

Tels étaient, selon Quintilien, les sujets traités dans les écoles à l'époque de la jeunesse de Cicéron. C'était par ces exercices et par l'art d'argumenter, emprunté aux dialecticiens grecs, que les rhéteurs formaient les jeunes gens à l'art de la parole. On n'a pas à discuter ici la valeur de cet enseignement ; qu'il suffise d'en faire remarquer le caractère vague et général. C'était justement celui qu'on voulait lui conserver. Avec de pareilles matières, l'élève n'a pas à se préoccuper des questions de temps et de personnes ; il n'a à songer qu'au style.

Les sujets qu'il développe sont de pures abstractions qui n'ont pas l'inconvénient de le distraire. Il n'a qu'un objet dans l'esprit : parer son style de toutes les beautés dont la rhétorique lui recommande l'emploi. C'est alors qu'il peut méditer à loisir l'avantage de telle ou telle figure, *de la synecdoque ou de la métonymie*. Il fait une simple étude de mots et de phrases. Quant aux pensées, la philosophie, la politique, la jurisprudence, les sciences abstraites elles-mêmes qu'il acquiert en dehors de l'école des rhéteurs, les lui fourniront. Il saura déjà écrire et développer un sujet, quand il viendra plus tard sur le forum ; et qu'en écoutant les maîtres qui y parlent, il apprendra à combattre sur le champ de bataille même.

Ce système d'éducation avait l'inconvénient d'être long, et de demander beaucoup d'efforts et d'application. Il n'avait pas l'air, par ces sortes d'exercices et par l'emploi constant de la langue grecque, de conduire d'une façon assez immédiate aux travaux du forum ! Aussi donna-t-il prise aux critiques des esprits soi-disant pratiques, disposés déjà à Rome, comme ils l'ont été de tout temps, à considérer comme inutiles et superflues toutes les connaissances qui ne sont pas manifestement indispensables. Il était donc déjà battu en brèche depuis longtemps, quand un certain Plotius ouvrit à Rome, vers l'an 95, une école d'un caractère particulier. Elle opéra une révolution complète dans l'enseignement. Il prit d'abord le nom de *rhéteur latin*, puis il supprima dans ses cours, non l'étude mais l'emploi du grec, et exclut tous les sujets généraux usités jusqu'alors. Il leur substitua des sujets qui reproduisaient d'une manière fictive les délibérations publiques, ou les causes judiciaires, ce qu'on appela plus tard du nom de *suasoriæ* et de *controverses*. Par ces nouveaux exercices, qui se rapprochaient

davantage des questions traitées dans les assemblées ou au forum, il se flattait de mettre les jeunes gens en état de paraître plus tôt au barreau.

Sa réforme eut aussitôt un immense succès. La foule accourut à ses leçons. *Les plus studieux*, raconte Cicéron, *allaient s'exercer chez lui. J'étais bien fâché*, ajoute-t-il naïvement, *qu'on ne me permit pas d'en faire autant. Mais j'étais retenu* (il avait alors de treize à quatorze ans) *par les conseils formels des honnies les plus savants qui se prononçaient pour les exercices en langue grecque, comme plus propres à nourrir l'esprit — ali melius ingenia<sup>1</sup> —*. Ces hommes les plus savants étaient Crassus et Antoine, qui surveillaient l'éducation du jeune orateur. Crassus surtout poursuivait de ses attaques les écoles nouvelles : il leur reprochait de ne rien apprendre aux jeunes gens, et de préparer la décadence de l'éloquence latine. Aussi, le jour où il put joindre la force matérielle au poids des paroles, il osa braver l'opinion publique. Nommé censeur en 92, il décida son collègue Domitius Ahenobarbus à signer le décret rappelé plus haut, qui fermait les écoles des rhéteurs latins : *Il nous a été rapporté*, disait le décret, *que certains maîtres ont introduit une nouvelle manière d'enseigner, et que la jeunesse fréquente leurs écoles ; que ces maîtres se sont donné le nom de rhéteurs latins, et que les jeunes gens passent auprès d'eux dans l'oisiveté des journées entières. Nos ancêtres ont déterminé ce qu'il convenait d'enseigner à leurs enfants, et dans quelles écoles ceux-ci devaient aller. C'est pourquoi, statuant sur ces écoles, nous faisons savoir à ceux qui les tiennent et à ceux qui les fréquentent, qu'elles sont interdites<sup>2</sup>.*

Il est difficile de se rendre un compte exact des griefs de Crassus contre les écoles des rhéteurs latins. Cicéron lui met dans la bouche, au Ier livre De l'orateur, une explication embarrassée de sa conduite, qui ne nous donne pas beaucoup de lumière : *En fermant*, dit-il, *les écoles des rhéteurs latins, je n'ai pas voulu, comme on m'en a accusé, empêcher les jeunes Romains de cultiver leur génie naturel. Au contraire, j'ai voulu prévenir les maux d'un enseignement vicieux, dont le seul résultat eût été d'accroître leur suffisance. Quelque incomplètes que fussent les doctrines des Grecs, je trouvais chez eux la facilité de la parole, quelque science et une certaine culture qui ne manquait pas de valeur. Quant à ces nouveaux maîtres, ils ne pouvaient enseigner qu'une excessive présomption. Comme c'était la seule chose qu'ils enseignassent, comme ils ne tenaient école que d'impudence, je crus que mon devoir de censeur était d'arrêter les progrès du mal. Voilà pourquoi j'ai fermé leurs écoles<sup>3</sup>.* En somme, Crassus se borne à commenter et à développer les termes de son décret. On peut supposer, cependant, qu'il reprochait à la méthode nouvelle de ne pas retenir assez longtemps les jeunes gens sur les travaux préparatoires à l'art de l'éloquence, et qu'il accusait les maîtres d'ignorance. C'est ce qu'indiqueraient les dernières paroles de Crassus, où il a l'air de passer condamnation sur la méthode employée, et se contente de réclamer des rhéteurs latins qu'ils soient instruits. *Il faut pour cela*, dit-il, *des hommes de goût, et jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu de Romains dans ce genre. S'il s'en présente, il faudra les préférer aux Grecs eux-mêmes.*

Quoi qu'il en soit, à peine Crassus avait-il quitté ses fonctions de censeur, que les rhéteurs latins reparaissaient, et rouvraient leurs écoles avec un succès qui ne devait pas se démentir. S'il y eut encore des protestations contre leurs

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Lettre à Tillinius*, citée par Suétone, *Rhéteurs célèbres*, 2.

<sup>2</sup> Aulu-Gelle, XV, 11.

<sup>3</sup> Cicéron, *De l'orateur*, III, 26.

exercices, l'écho n'en est pas venu jusqu'à nous. Il semble même que l'engouement devînt général. Au lendemain même de l'édit de Crassus, l'habitude de *déclamer* s'établit non seulement dans l'école, mais hors de l'école.

Le terme de *déclamation* continua de s'appliquer aux exercices faits par les jeunes gens qui se préparaient à l'éloquence ; toutefois, il reçut une acception nouvelle, et s'étendit à ces *méditations* particulières, à ces travaux accomplis dans le cabinet, par lesquels les orateurs, déjà éprouvés, cherchaient à entretenir et à fortifier leur talent.

Voici, en effet, ce que, dit Cicéron de la période de sa : jeunesse où il avait de vingt à vingt-deux ans, et où il composait, entre autres ouvrages, la *Rhétorique à Herennius* (88-86 av. notre ère) : *Malgré les leçons de Diodote, malgré les sciences diverses et multipliées dans lesquelles il m'instruisait, je ne passais pas un seul jour sans me livrer à des exercices oratoires. Je m'appliquais tous les jours à déclamer : c'est le nom qu'on donne aujourd'hui (47 av. J.-C.) à ces travaux. Je m'y livrais souvent avec M. Pison, parfois avec Q. Pompeius ou quelque autre. Je me servais fréquemment du latin, mais plutôt encore du grec, soit parce que le grec, plus riche, m'habitua à employer en latin de pareils ornements, soit parce que les grands maîtres de la Grèce (il veut dire ses professeurs, Diodote, etc.), n'auraient pas pu, si je n'avais pas parlé leur langue, corriger mes fautes et m'instruire*<sup>1</sup>. Hortensius en faisait autant. Cicéron raconte de son rival que, dans la première partie de sa carrière, il ne laissa pas s'écouler un seul jour sans s'exercer au forum ou dans son cabinet ; que souvent il faisait l'un et l'autre - dans le même jour : Plus discret pour ce qui le regarde, Cicéron ne parle dans ses livres que des exercices de sa jeunesse. Mais Suétone, dans ses *Rhétieurs célèbres*, nous révèle que Cicéron continua de déclamer en grec jusqu'à sa préture, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de quarante et un ans. Il ajoute que, vieillard, il ne cessa jamais de déclamer en latin ; qu'il se livrait encore à ce travail à soixante-quatre ans, l'année même de sa mort, sous le consulat d'Hirtius et de Pansa, avec ces deux personnages qu'il appelait ses grands écoliers, *discipulos et grandes prætextatos*<sup>2</sup>.

Quels étaient les sujets traités dans ces exercices oratoires ? Nous n'avons sur ce point aucun renseignement décisif. Mais l'absence même d'indications permet de conjecturer qu'ils se rapprochaient fort des exercices usités dans les écoles. S'ils en avaient différé, on l'eût dit, tandis que Cicéron et les autres écrivains en parlent d'une façon sommaire, comme de choses ordinaires et connues de tous. C'étaient, ainsi que dans les écoles, des amplifications des développements de lieux communs, des causes empruntées à la fable ou à l'histoire, ou à la fiction combinée avec la réalité. On tirait de l'histoire des sujets de discussions politiques ; de discours délibératifs, *suasoriæ* ; de la réalité ou de la fiction, des sujets de débats judiciaires, *controverses* ; une cause célèbre avait-elle été débattue au forum, on la reprenait, ou l'on y introduisait quelque complication nouvelle ; on supposait un débat entre deux personnages, et l'on plaidait tour à tour pour l'un et pour l'autre.

Un passage de Sénèque le Père autorise même à croire que tels étaient les sujets traités par Hortensius et par Cicéron. Dans la controverse IV du livre Ier, où il s'agit d'un fils à qui son père avait ordonné de tuer sa mère surprise en adultère, et qui avait désobéi, Sénèque rappelle que Cicéron avait déjà discuté une

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Brutus*, 90.

<sup>2</sup> Suétone, *Rhétieurs célèbres*, 1.

*controverse* semblable et que, parlant pour le fils, il avait invoqué cette circonstance atténuante *qu'il n'avait pas pu frapper sa mère et que, dans sa terreur, il l'avait laissée échapper*.

Aussi les écoles, dont de si graves personnages continuaient à imiter les exercices, jouirent alors d'une faveur universelle. On les fréquenta de plus en plus, et les commotions politiques, loin de leur nuire, ne firent qu'ajouter à leur crédit. En l'absence des orateurs dont les discours au forum étaient un enseignement perpétuel, et que les événements écartaient de la tribune, on vint chercher dans les écoles des leçons que, seules, elles pouvaient donner. Si l'éloquence politique avait péri, celle du barreau subsistait. Il y a tous les jours et plus que jamais des accusés à défendre, et de temps en temps, des accusations publiques à soutenir. On ne pratique peut-être plus dans les écoles tout ce qu'on faisait du temps de Cicéron, mais on ne s'y occupe que d'éloquence, aussi sont-elles florissantes et nombreuses. Vingt écoles sont ouvertes à la fois, tenues par des maîtres éprouvés qui se disputent la faveur du public. Ce ne sont plus de pauvres grecs affranchis, que leur instruction et leur talent ne sauvaient guère du mépris. Aujourd'hui des citoyens romains, des chevaliers même, renommés pour leur éloquence, se font gloire de tenir école. *Fabianus*, dit Sénèque, *eut encore pour maître de rhétorique Blandus, chevalier romain, qui ouvrit une école à Rome. Jusque-là l'enseignement du plus beau des arts ne sortait pas de la classe des affranchis : Préjugé regrettable ! il était honteux d'enseigner ce qu'il était honorable d'apprendre*<sup>1</sup>.

Ces nouveaux maîtres, supérieurs en autorité et en position, joignent eux-mêmes l'exemple aux préceptes, et complètent au barreau les leçons commencées sur les bancs. Avocats écoutés et applaudis, ils appliquent aux causes réelles, sous les yeux de leurs disciples et de leurs rivaux, les règles dont peu d'heures auparavant ils recommandaient l'emploi dans des causes fictives. Les élèves sont, comme à l'époque de Cicéron, les descendants des plus illustres familles. S'ils sont travaillés aussi par les fléaux du temps, le luxe et l'amour du plaisir, ils ne sont inférieurs à leurs devanciers ni en naissance ni même en talent. C'est le fils de Quintilius Varus, si célèbre par le désastre des légions, gendre de Germanicus et par suite allié à la famille d'Auguste, qui prononce la déclamation connue sous le titre d'*Incesta de saxo*<sup>2</sup>, et Sénèque le Père cite un fragment éloquent de son discours. Moins haut placé par la naissance, mais supérieur en talent, le jeune Ovide fréquente l'école d'Arellius Fuscus, et devient célèbre par son éloquence avant de s'illustrer par ses œuvres poétiques.

Telle est la situation des écoles des rhéteurs au commencement du principat d'Auguste. Nulle voix ne les attaque encore ; aucun bruit discordant n'interrompt le concert d'éloges qu'on leur adresse. Nulle critique ne trouble la quiétude des maîtres et l'enthousiasme des écoliers. Mais si l'on se transporte à l'époque où nous sommes arrivés, le changement est complet, on n'a plus pour les écoles que des paroles de blâme et de mépris. On ne cesse pas d'y venir, mais quand on en parle, c'est pour en faire la satire : *Maintenant*, dit Maternus dans le *Dialogue des orateurs*, *on conduit nos jeunes élèves aux tréteaux de ces pédants qu'on appelle rhéteurs. Ceux-ci apparurent peu avant l'époque de Cicéron, et plurent si peu à nos ancêtres qu'un édit des censeurs Crassus et Domitius ferma,*

---

<sup>1</sup> Sénèque, *Controverses*, II, préface.

<sup>2</sup> *Controverses*, II. Il s'agit d'une vestale précipitée de la roche Tarpéienne pour avoir violé son vœu de chasteté et qui ne meurt pas de sa chute. Recommencera-t-on le supplice, ou la laissera-t-on vivre ? Telle est la question débattue.



*suivant l'expression de Cicéron, cette école d'impudence. Là, je ne saurais dire ce qui gâte le plus l'esprit de nos enfants, du lieu même, ou des condisciples, ou du genre d'études. Le -lieu n'inspire aucun respect ; tous ceux qui le fréquentent sont également ignorants. Puis, quel profit à tirer de condisciples, enfants mêlés à des enfants, adolescents mêlés à des adolescents, qui ne s'inquiètent ni de ce qu'ils disent, ni de ce qu'ils entendent ? Les exercices vont en grande partie contre leur but. Deux sortes de matières sont traitées chez les rhéteurs, les délibératives — suasoriæ — et les judiciaires — controversiæ —. Les délibératives, comme plus faciles, et demandant moins de connaissances, sont abandonnées aux enfants. Les controverses sont le partage des plus capables ; mais quels sujets, grands dieux ! quelles incroyables suppositions ! Là où rien ne ressemble à la réalité, on ne peut avoir que de la déclamation. Les récompenses des tyrannicides, les remèdes à la peste, l'alternative offerte aux filles outragées ; les fils incestueux, telles sont les questions qui se débattent, chaque jour, dans les écoles, en termes emphatiques, mais qui ne se présentent que rarement ou plutôt jamais devant les tribunaux<sup>1</sup>.*

Telles sont les accusations dirigées par Maternus contre les écoles. Le *Dialogue des orateurs*, il est vrai, est censé avoir été tenu la sixième année du règne de Vespasien, l'an 114 ou 715 de notre ère, et ces reproches pourraient ne pas s'appliquer aux écoles d'Auguste ; mais le *Satyricon* de Pétrone, qui est antérieur, fait entendre les mêmes critiques. *N'est-ce pas, dit-il, une vraie furie qui harcèle les déclamateurs quand ils s'écrient : J'ai reçu ces blessures pour la liberté publique ! C'est pour vous que j'ai perdu cet œil ! Donnez-moi un guide qui me ramène à mes enfants, carmes jarrets coupés ne supportent plus mon corps ! Encore tout cela serait-il tolérable, si c'était une préparation à l'éloquence. Mais tout ce que les jeunes gens retirent de cette enflure et de ce vain cliquetis de paroles, c'est de se croire, lorsqu'ils viennent au forum, transportés dans un autre univers. S'ils s'abrutissent dans les écoles, c'est, selon moi, parce qu'ils n'y voient, parce qu'ils n'y entendent rien qui se rapporte à la vie réelle. Ce ne sont que pirates debout sur le rivage, des chaînes à la main ; tyrans ordonnant par édit aux fils de couper la tête à leurs pères ; oracles indiquant comme remèdes à la peste le sacrifice de trois ou quatre jeunes vierges ; des boulettes de paroles emmiellées avec assaisonnement de pavot et de sésame. Et ainsi élevés, ils auraient le sens commun ! Oui, comme peuvent sentir bon ceux qui, habitent-les cuisines. Permettez-moi de vous le dire : C'est vous, rhéteurs, qui, les premiers, avez perdu l'éloquence ! Quand tout a été réduit à des sons creux, à de vaines illusions, le corps du discours, énervé, n'a pu se soutenir<sup>2</sup>.*

Il n'est pas jusqu'à Sénèque, l'historien et le panégyriste des écoles, qui, déjà avant Pétrone, ne mette quelques restrictions à ses éloges. Il reconnaît que les orateurs, élevés dans les écoles, se sentent souvent troublés au forum et déconcertés. Ils ne voient plus autour d'eux les visages qui leur sont familiers : les clameurs, le silence, les rires de la multitude, l'aspect du ciel libre, tout, en un mot, les épouvante et les glace. Un des meilleurs déclamateurs de son temps, Porcius Latro, ayant un jour à défendre en justice Rusticus Porcius, fut si troublé qu'il débuta par un solécisme, et ne put reprendre son assurance qu'après avoir obtenu des juges qu'ils quittassent la place publique pour se transporter dans une basilique. S'il en était ainsi d'un déclamateur expérimenté, que de

---

<sup>1</sup> *Dialogue des orateurs*, 35.

<sup>2</sup> Pétrone, *Satyricon*, au début.

mésaventures devaient arriver à la foule des débutants jusqu'au moment, où ils avaient habitué leurs yeux à la vive lumière du jour et à l'agitation d'un auditoire intolérant ? Sénèque conclut comme Pétrone et comme Tacite, en attribuant leur effarement à des exercices de pure convention qui les préparaient mal aux véritables luttes du barreau<sup>1</sup>.

Toutefois, il ne faut rien exagérer et Sénèque eût pu se rassurer. Les mésaventures des avocats débutants se sont renouvelées depuis, et se renouvelleront toujours. Elles sont indépendantes des exercices traités dans les écoles. Quels qu'ils soient, l'orateur novice péchera souvent par jeunesse, par inexpérience, par timidité. Il lui faudra s'aguerrir à ses dépens, et il y aura toujours un moment où il parlera pour la première fois. Tacite et Pétrone ont négligé d'indiquer le moyen de supprimer un inconvénient qui résulte de la nature même des choses. Quant aux reproches qu'ils adressent aux sujets de déclamations traités dans les écoles, ils ne sont que trop fondés : On peut dire toutefois, à la décharge des contemporains de Sénèque ; qu'ils ne les ont pas inventés ; ils les ont reçus de leurs adversaires, et c'est plutôt à l'époque de Cicéron qu'à celle d'Auguste qu'il conviendrait de renvoyer l'accusation portée par les adversaires des écoles. Les anciens en sentaient l'inconvénient et l'étrangeté ; ils les ont conservés, tout en les condamnant : nous examinerons plus loin pour quelles raisons.

En attendant, on peut dire, en faveur des écoles, que ces sujets si justement critiqués, rachètent souvent leur étrangeté par l'élévation des sentiments et des idées. Si le mérite principal de l'adoucissement introduit dans les mœurs appartient à la philosophie, les écoles ont l'honneur d'avoir popularisé les idées nouvelles, celles mêmes qui sont les plus contraires à l'esprit romain. L'esclavage attaqué par Sénèque le Philosophe était, avant lui, flétri dans les écoles au nom de la raison et de l'humanité. *La liberté, l'esclavage sont des mots, l'esclavage n'est pas une honte, c'est le résultat de l'injustice ou du malheur : la nature ne fait ni hommes libres ni esclaves ; c'est la fortune qui fait cette distinction*<sup>2</sup>. Marc-Aurèle et Épictète diront-ils mieux et seront-ils plus hardis ? Quel écrivain, quel orateur a conçu une plus haute idée de l'éloquence que Sénèque le Père ? Qui a développé, avec plus d'éclat et d'élévation que lui la fameuse définition de l'orateur, par Marcus Caton : *L'orateur est l'honnête homme habile à parler ?* Sénèque ne dit-il pas encore : *Puissent les dieux prévenir ce malheur, que l'éloquence se rencontre jamais en des cœurs pervers ! L'éloquence ! mais je lui refuserais toute admiration, si, avant d'animer une âme, elle ne la choisissait pas*<sup>3</sup>. Ces nobles sentiments honorent à la fois Sénèque et les écoles où ils étaient professés.

On peut ajouter encore qu'elles étaient en une certaine mesure le refuge de la liberté sous Auguste. L'éloquence pacifiée au forum et au sénat élevait une voix indépendante dans les écoles. La liberté de penser et de parler, partout étouffée, punie de l'exil, de la mort ou de la confiscation, y régnait encore impunément. On y parlait de la vieille République, on y répétait des mots malsonnants. On y traitait le sujet suivant : *Cicéron, délibère s'il doit fléchir Antoine par des prières*, et tous les orateurs, sauf un seul, après avoir prêté de généreux accents à Cicéron, opinait pour qu'il mourût sans s'être déshonoré. C'était cependant le moment où la poésie, qui devrait avoir le privilège des

---

<sup>1</sup> *Controverses*, IV, préface.

<sup>2</sup> *Controverses*, III, 21.

<sup>3</sup> *Controverses*, I, préface.

nobles sentiments, se taisait, ou se confondait en de basses flatteries. Virgile n'ose pas prononcer le nom de Cicéron dans le VI<sup>e</sup> livre de l'*Énéide*, où il énumère toutes les gloires de Rome et fait l'apothéose d'Lin enfant, de Marcellus. Quant à Horace, autrefois républicain et combattant de Philippi, il raille agréablement ses velléités belliqueuses et ce qu'il appelle ses folies de jeunesse.

Les écoles ne méritent donc pas tout le mal que l'on en a dit chez les anciens, et que l'on a répété d'après eux chez les modernes. On leur impute à tort la corruption du goût et la décadence de l'éloquence. Elles en ont souffert les premières, elles n'en sont pas responsables. La cause du mal est ailleurs. Sénèque le Philosophe est plus juste et il approche davantage de la vérité : *Tu demandes, écrit-il à Lucilius, pourquoi à certaines époques le style se corrompt, et pourquoi les esprits inclinent tour à tour à deux défauts contraires, en sorte que la phrase est tantôt boursoufflée, tantôt réservée et traînante comme un récitatif ? Pourquoi l'on aime les pensées tantôt hardies, invraisemblables, tantôt écourtées, pleines de sous-entendus et donnant à comprendre plus qu'elles n'ont exprimé ? pourquoi telle époque a fait un abus outré de la métaphore ? Tout cela s'explique par une raison bien souvent répétée ; et qui, chez les Grecs est devenue proverbiale : Le style est ce que sont les hommes. Chaque orateur a ses gestes propres, de même, en tous les temps, le style est le reflet des mœurs. Si la discipline s'est relâchée, si le goût des plaisirs domine, les raffinements d'un peuple voluptueux se trahissent par la mollesse du style, et cette mollesse n'est pas le caractère particulier de tel ou tel écrivain, mais une exigence, une passion de l'époque. Il ne se peut, en effet, que les habitudes des esprits soient en contradiction avec celles des âmes. Quand les âmes sont saines, bien ordonnées, sérieuses, tempérantes, les esprits se distinguent par le bon sens et le bon goût. Si les âmes sont corrompues, la contagion s'étend jusqu'aux esprits. Partout donc où tu verras en honneur un style corrompu, les mœurs, n'en doute pas, sont hors de la bonne voie*<sup>1</sup>.

Sénèque a raison. Il ne lui manque, pour être complètement dans le vrai, que de rattacher la dépravation des mœurs elle-même à cet ensemble de causes et d'effets que l'on appelle la décadence. La société romaine allait en déclinant ; les écoles, reflet de la société, ont été atteintes du même mal. C'est à elles, à leur enseignement que les contemporains aveuglés s'en sont pris. Mais les écoles n'ont fait que rendre à la société ce qu'elles en avaient reçu, et encore en l'améliorant. C'est d'elles, en effet, et c'est leur meilleur éloge, que sont sortis ou sortiront les hommes qui ont honoré cette époque.

---

<sup>1</sup> Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 114.

## CHAPITRE IX – LES ÉCOLES DES RHÉTEURS - II

La première éducation des jeunes Romains, au siècle d'Auguste, comprenait la lecture, la grammaire, l'explication des auteurs latins, orateurs, poètes et historiens, le grec, la géométrie, la musique et la danse. Elle était donnée, sauf pour ces deux arts, par un précepteur particulier, ou bien, on allait la chercher dans les écoles des grammairiens. Beaucoup de ces derniers joignaient encore à l'enseignement de la grammaire, des exercices plus littéraires, des narrations, des thèses ou lieux communs dans le genre de celles que nous avons citées plus haut. Quelquefois même, et Quintilien les en blâme, ils empiétaient sur le domaine des rhéteurs et faisaient traiter par leurs élèves des *suasoriæ* ou causes délibératives, en prenant les sujets les plus simples. Au sortir de leurs mains, les enfants entraient dans les écoles des rhéteurs pour y recevoir un enseignement plus fort, et une préparation plus immédiate à l'éloquence. L'âge auquel ils y étaient admis variait suivant leurs dispositions naturelles et leur instruction. Il n'était pas rare d'y voir réunis et confondus ceux qu'on appelait encore *pueri* et ceux qu'on désignait sous le nom d'*adolescentuli*, c'est-à-dire les écoliers de treize à seize ans environ. La plupart des rhéteurs recevaient les uns et les autres, et leur donnaient à traiter ensemble des causes délibératives et des causes judiciaires, en passant par degrés des sujets simples aux plus difficiles.

Mais les maîtres les plus célèbres, ceux qui étaient à la fois professeurs et avocats estimés, n'admettaient d'ordinaire à leurs cours que les *adolescentes* déjà formés par les autres rhéteurs. C'était le degré d'enseignement le plus élevé, comme étude de l'éloquence, et pendant qu'ils suivaient ces cours, les jeunes gens apprenaient, avec des maîtres spéciaux, l'histoire, la philosophie, la jurisprudence. Le rhéteur ne s'occupait avec ses élèves que de l'art oratoire ; il débattait avec eux et devant eux les causes judiciaires, fictives ou vraies qui demandaient une maturité d'esprit plus grande et se rapprochaient davantage de la réalité. C'est de ces dernières écoles que parlent les auteurs anciens ; c'est là qu'affluaient, par goût de ces exercices ou par désœuvrement, les étrangers, les curieux, les avocats qui plaidaient encore au forum, et même ceux qui avaient abandonné la carrière oratoire.

Le maître proposait un sujet de controverse, le commentait pour les débutants, en leur indiquant les divisions, les points sur lesquels il convenait d'insister. Le plus souvent, il se bornait à dicter la matière, en abandonnant à leurs méditations le soin de trouver les arguments pour et contre la cause. Les jeunes gens traitaient à loisir l'accusation ou la défense, parfois même les deux parties de la controverse, écrivaient leur discours en donnant l'attention la plus minutieuse au choix des expressions et des idées, puis apprenaient leur œuvre par cœur. Quintilien blâme vivement cet usage qui lui paraît, une fatigue inutile, et expose les enfants à se graver dans l'esprit des idées fausses ou des expressions vicieuses. Il s'y opposait dans son école, mais il avait contre lui l'habitude et la pratique des autres maîtres. Au jour indiqué, les élèves *déclamaient* leur harangue de mémoire. Les condisciples huaient les mauvais passages et applaudissaient aux bons endroits. Il n'y avait pas de *places* proprement dites, comme chez les écoliers modernes. Cependant certains maîtres, entre autre le professeur de Quintilien, rangeaient chaque mois par séries les jeunes gens, d'après les discours qu'ils avaient prononcés, et commençaient par le premier la correction de la nouvelle controverse.

Le rhéteur reprenait ensuite la déclamation qu'on venait de débiter, et en critiquait soit l'ensemble soit les détails. Il ajoutait ou retranchait, suivant le cas, blâmait ou louait tantôt la division du sujet tantôt les pensées, tantôt les expressions isolées. Ces critiques étaient très redoutées, à cause de la passion que maîtres et élèves apportaient à ces exercices. Du reste, elles étaient parfois d'une extrême dureté. Ainsi, dans la controverse de Quintilius Varus, *Incesta de saxo*, mentionnée plus haut, le jeune homme, après avoir décrit les regrets qu'éprouvait la foule de voir le supplice de la vestale criminelle sitôt terminé, avait ajouté ces mots : *Les dieux immortels ont exaucé les vœux du peuple : cette sacrilège, qui croyait avoir si lestement traversé le supplice fournira une seconde carrière.* Le rhéteur Cestius Pius s'emporta contre cette pensée : *Oui, dit-il, elle fournira une seconde carrière, comme un char dans le cirque. Aussi bien avais-tu préparé ta figure, en disant tout à l'heure que les barrières de la prison étaient ouvertes pour elle. Il continua longtemps sur ce ton,* raconte Sénèque, puis il ajouta — et ceci souleva une réprobation unanime — *C'est par une semblable négligence que ton père a perdu son armée. Fallait-il en critiquant le fils, outrager le père ?*<sup>1</sup>

La correction terminée, le rhéteur, à son tour, déclamaient la cause, en introduisant dans l'accusation et la défense les arguments les meilleurs et les phrases les plus éloquentes, fournis par les élèves ou suggérés par les assistants. Ce corrigé, suivant l'habileté du maître et le talent qu'il avait déployé dans son œuvre, était salué par les applaudissements, ou accueilli par les huées des élèves eux-mêmes et des étrangers convoqués pour la solennité. Qu'on ne croie pas, en effet, que l'enseignement des rhéteurs fût froid et languissant. La passion animait leurs exercices. La vue d'un auditoire, souvent imposant et même agité, excitait et entretenait l'émulation des élèves et des maîtres. Les rhéteurs ne se donnaient pas comme des orateurs infailibles au-dessus de la critique et du jugement. Si, dans leur vanité, ils le pensaient quelquefois, ils étaient rappelés à la modestie par des railleurs impitoyables, comme Labienus et Cassius Severus. On a vu plus haut, dans l'étude consacrée à ce dernier orateur, les plaisanteries et les persécutions dont il harcela Cestius Pins pour avoir osé se déclarer supérieur, à Cicéron. Il serait facile de multiplier ces exemples.

En outre, la foule, qui avait conservé le goût de l'éloquence, ne trouvant plus de satisfaction au forum, accourait dans les écoles, où elle rencontrait encore la vie et la passion. Elle se pressait autour de la chaire du rhéteur, comme autrefois au pied de la tribune, et apportait la même mobilité d'impressions, la même franchise dans ses jugements, aussi disposée à la raillerie qu'à la louange, aussi prompte à manifester ses critiques par des sifflets que son admiration par des applaudissements. S'il y avait là un inconvénient pour les mauvais orateurs, quel encouragement pour les bons ! Quelles craintes pour tous d'être inférieurs à leurs déclamations précédentes et de laisser échapper une parole malheureuse que l'auditoire ou même un rival ne manquerait pas de relever ! Sénèque raconte en détail les mésaventures du rhéteur Alucius à qui une *figure* malencontreuse avait fait perdre un procès au forum. De dépit il avait renoncé au barreau et s'était enfermé dans son école, prétendant que là il pourrait, à l'aise et sans courir aucun risque, employer des figures de rhétorique. Il se trompait.

En effet, dans une controverse, croyant avoir trouvé un argument très ingénieux, il lui arriva, un jour, de dire : *Pourquoi un verre, s'il tombe, se brise-t-il ?*

---

<sup>1</sup> Sénèque le Père, *Controverses*, I, 3.

*pourquoi une éponge, si elle tombe, ne se brise-t-elle pas ?* — Les assistants se regardèrent étonnés : Albucius allait continuer, mais son rival, le rhéteur Cestius, l'interrompant : *Venez demain, dit-il, venez l'entendre, il vous expliquera pourquoi les grives volent, et pourquoi les citrouilles ne volent pas.* Une autre fois, dans la déclamation sur l'homme qui, chargé du supplice de son frère parricide, l'avait exposé aux flots sur un esquif sans agrès, Albucius faisant allusion au supplice ordinaire des parricides, jetés à l'eau dans un sac, hasarda cette figure : *Il mit son frère dans un sac de bois.* Tout le monde éclata de rire aux dépens d'Albucius. Cestius prit alors la parole à son tour, et acheva de couvrir de ridicule le malheureux rhéteur, en débutant ainsi : *Accusé par une belle-mère, un fils est condamné par son père. Le frère, chargé du supplice, plaça le coupable dans un sac de bois afin qu'il arrivât je ne sais où.*

Les rires recommencèrent de plus belle. Mais l'assemblée avait été mise en joyeuse humeur, les auditeurs n'écoutaient pas les brillantes phrases de Cestius, et oubliaient de l'applaudir. *Ah ! s'écria Cestius impatienté, on voit bien que ceux-là, personne ne les met dans un sac de bois, puisqu'ils abordent je ne sais où, sans doute dans le pays où les verres, quand ils tombent, se bri sent, et où les éponges ne se brisent pas*<sup>1</sup>. Ces plaisanteries ne sont peut-être pas d'un sel bien fin, mais elles montrent quelle vie animait les écoles, et combien les esprits des maîtres et des élèves étaient tenus en haleine par la crainte des critiques et par le désir d'obtenir des applaudissements.

On ne connaîtrait pas suffisamment les écoles des rhéteurs, si nous arrêtions ici nos recherches sur leur fonctionnement. Il est nécessaire d'entrer dans les détails, de montrer les côtés defectueux, d'étudier de plus près les sujets proposés, la méthode, les procédés employés par les rhéteurs, et de voir à quelles arguties, à quel mauvais goût, le système vicieux de leur enseignement amenait forcément les maîtres et les disciplines.

Il a été déjà- parlé des deux sortes d'exercices qui se faisaient dans les écoles des rhéteurs, suivant l'âge et l'intelligence des jeunes gens. Les sujets des *suasoriæ* ou causes délibératives, par lesquelles on débutait, sont acceptables même pour des modernes, et n'ont rien de contraire au bon sens et au bon goût. Aussi les adversaires des écoles ne les attaquent pas. Il n'en est pas de même des controverses ou causes judiciaires, et on ne leur ménage pas les railleries. Désiré Nisard a relevé avec soin, dans ses *Poètes latins de la décadence*, les sujets qui, par leur subtilité, leur absurdité même, sont les plus choquants, et il ne s'est pas fait faute de rire à leurs dépens : Deux ou trois controverses à peine pourraient, il est vrai, être proposées comme exercices aux élèves d'aujourd'hui. Tel est le discours contre le peintre Parrhasius qui avait torturé un esclave pour avoir un modèle plus saisissant de Prométhée déchiré par un vautour. Telle est encore l'accusation contre le misérable qui recueillait les enfants abandonnés et les mutilait à dessein pour exciter, par leurs misères, la charité des passants. Mais l'in vraisemblance des autres controverses, que les anciens voyaient aussi bien que nous, ne les préoccupait pas. Autrement, les railleries auraient fait prompt justice de ces sujets, tandis qu'ils se sont perpétués d'âge en âge, et que, traités déjà par Cicéron, ils l'étaient encore, un siècle plus tard, par les élèves de Sénèque, témoin la controverse *Vir fortis sine manibus*<sup>2</sup>. Les rhéteurs avaient, pour maintenir ces sujets, une raison particulière, erronée peut-être,

---

<sup>1</sup> Controverses, III, préface.

<sup>2</sup> Controverses, I, 4.

mais que Désiré Nisard n'a pas aperçue, ou dont, plutôt, il n'a pas tenu assez de compte.

Ils savaient bien que les avocats ne rencontreraient jamais au barreau des causes semblables à celles qu'ils imaginaient dans les écoles. Mais comme leur but était de rompre l'esprit des jeunes gens à toutes les difficultés de l'art oratoire, d'habituer leurs élèves à tirer parti de la cause, quelle qu'elle fût, bonne ou mauvaise, forte ou non, qu'ils auraient à défendre, de leur apprendre à inventer, à l'occasion, des excuses et des justifications plausibles pour les actes les moins avouables, ils ne croyaient pas pouvoir mieux y parvenir que par ces sujets romanesques et subtils. Traiter un sujet simple et vraisemblable leur eût paru une préparation insuffisante. L'élève le plus inexpérimenté y trouve aisément les arguments que comporte la cause et les développements nécessaires pour la soutenir. Mais comme il y a au barreau des concussionnaires avérés, des meurtriers et des adultères, pris en flagrant délit, à défendre, des pères qui déshéritent à tort leurs fils, des beaux-fils qui poursuivent injustement leurs belles-mères ou sont poursuivis par elles, en un mot, mille crimes ou délits de toute sorte à justifier bien qu'ils soient patents et reconnus, les rhéteurs croyaient assouplir l'esprit des futurs avocats de ces mauvaises causes, par ces sujets qui nous choquent aujourd'hui. Là, il fallait tout inventer, trouver en des controverses difficiles et, scabreuses des arguments au moins spécieux, des pensées ingénieuses, des traits brillants. Aussi, moins le sujet était naturel ; meilleur il était comme exercice, et plus il y avait de mérite à leurs yeux à composer une accusation ou une défense éloquente. Nous n'excusons pas ici leur manière de voir, nous nous bornons à l'expliquer. En effet, si au point de vue de l'avocat- et du métier, c'était une gymnastique accomplie, elle habitua au mauvais goût et à la subtilité. Elle devait introduire dans l'éloquence l'amour des arguties, des pensées maniérées, clés expressions vicieuses. C'est ce qui arriva. Il y avait excès dans cette méthode. Pour développer et fortifier le corps, les exercices physiques sont excellents. S'ensuit-il qu'on doive les pratiquer jusqu'à faire des jeunes gens des acrobates et des saltimbanques ?

L'invention et la disposition des arguments jouent un rôle essentiel dans la préparation d'un plaidoyer. La rhétorique de Cicéron et celle de ses successeurs en exposent les règles d'une façon minutieuse. Mais les rhéteurs en laissent l'étude aux débutants et aux maîtres inférieurs. Ils remplaçaient ces procédés - par d'autres qui leur paraissaient plus pratiques, et exerçaient leurs disciples à découvrir et à accumuler, ce qu'on appelait les divisions et les couleurs du sujet. Toutefois, là encore, la méthode employée ne fut pas toujours la même ; et subit des modifications. Il y eut, en effet, deux sectes de rhéteurs à l'époque d'Auguste, celle des *Apollodorien*s ou anciens, et celle des *Théodorien*s ou nouveaux. Les premiers reconnaissaient pour chef Apollodore de Pergame qui fut le maître de l'orateur M. Calidius et de l'empereur Auguste, et qui composa une rhétorique célèbre. Accusé d'empoisonnement et condamné, malgré une éloquente plaidoirie d'Asinius Pollion, il se retira à Marseille où il continua d'enseigner la rhétorique<sup>1</sup>. Les autres préféraient à sa méthode celle de Théodore de Gadare, qui fut le maître de Tibère.

Il est bien difficile aujourd'hui, faute de renseignements, de comprendre au juste en quoi ces deux méthodes différaient l'une de l'autre. Apollodore paraît avoir donné plus d'importance et de développement à la narration. Ainsi *Niger*

---

<sup>1</sup> Suétone, *Auguste*, 80 ; Quintilien, III, I, 17 ; Sénèque, *Controverses*, II, 13.

*Brutidius reprochant à son adversaire de n'avoir pas bien établi la cause, et de n'avoir pas raconté comment l'esclave avait été sollicité à l'adultère et introduit dans la chambre à coucher, Vellius Syriacus lui répondit : Nous n'avons pas étudié sous le même maître. Tu as suivi Apollodore qui veut toujours raconter, moi j'ai suivi Théodore qui n'est pas toujours de cet avis*<sup>1</sup>. Apollodore semble encore avoir eu pour règle, plus de circonspection, de mesure ; il faisait moins d'efforts pour se surpasser soi-même, et recommandait ce que Sénèque le Père exprime de cette expression un peu vague : *vires ex industria relundere*<sup>2</sup>. Enfin, si Tacite reproche *aux arides traités d'Apollodore les longues préparations de principes, la narration reprise de haut, l'étalage affecté des divisions, mille degrés d'arguments*<sup>3</sup>, Sénèque le Père, qui voyait les choses de plus près, préfère l'ancienne méthode. *La division antique des controverses, dit-il, était simple. La division moderne est-elle plus subtile, ou seulement plus laborieuse, c'est à vous de juger, mes enfants. Pour moi, je me bornerai à exposer ce que les anciens ont trouvé, ce que les modernes ont ajouté*<sup>4</sup>.

Après ces paroles, Sénèque indique les divisions d'arguments proposées par différents rhéteurs, dans la controverse suivante. Nous en relèverons quelques-unes, malgré l'aridité de ces détails, pour faire comprendre le sens et la valeur des termes techniques usités par les rhéteurs et reproduits par Quintilien : *Texte de la loi : Les enfants doivent nourrir leurs parents sous peine de la prison. Thème ou sujet : Deux frères, dont l'un a un fils, sont en désaccord. L'oncle tombe dans la misère. Malgré la défense du père, le neveu le nourrit. Son père le renonce*<sup>5</sup>, *sans qu'il se plaigne. L'oncle l'adopte, est enrichi par un testament, tandis que le père devient pauvre. Le fils, malgré la défense de son oncle, nourrit son père. Il est renoncé par son père adoptif.*

Le rhéteur Latro parla pour le jeune homme. Il *divisa* les preuves en arguments de droit et en arguments d'équité :

1° Le fils *peut-il* être renoncé ? — 2° *Doit-il* l'être ?

1° Arguments de droit. — Était-il dans la nécessité de nourrir son père ? - Peut-il être renoncé pour avoir obéi à la loi ? Cette question fut divisée par Latro en plusieurs autres : un fils renoncé ne cesse-t-il pas d'être fils ? — Celui-là cesse-t-il de l'être qui non seulement a été renoncé, mais qui a été adopté par un autre ? — Admettons qu'il fut fils : Est-on puni pour n'avoir pas nourri son père, si l'on est malade, en prison, captif ? La loi admet-elle quelque excuse ? Celui-ci est-il excusable ?

2° Arguments d'équité. — *Doit-il* être renoncé ? Latro indiqua deux *questions* : Quand bien même le père n'aurait pas mérité d'être nourri, le fils a-t-il eu raison de le nourrir ? Le père était-il indigne d'être nourri ?

*Les nouveaux déclamateurs, continue Sénèque, ajoutèrent cette première question : Un fils adoptif peut-il être renoncé ? — Cestius la traita. Gallio en ajouta une autre : Un fils adoptif peut-il être renoncé pour une faute qui, avant son adoption, était connue de celui qui l'a adopté ? — Ce point tient à l'équité,*

---

<sup>1</sup> *Controverses*, II, 9.

<sup>2</sup> *Controverses*, V, préface.

<sup>3</sup> *Dialogue des orateurs*, 19.

<sup>4</sup> *Controverses*, I, 1.

<sup>5</sup> *Abdicatur*, nous n'avons pas en français l'équivalent de ce mot : déshériter est insuffisant ; *abdicare* signifie le contraire d'*adopter*, repousser au nom de la loi. Faute de mieux, nous nous servirons de l'expression renoncer, être renoncé.



*c'est plutôt un développement qu'une question. Gallio redoubla en ces termes la première question de Latro, etc.*

Nous n'insistons pas davantage sur ces arguties. On peut blâmer la subtilité de ces divisions et de ces questions. Il faut reconnaître qu'elles avaient, au moins, l'avantage d'aiguiser singulièrement l'esprit, et de le préparer à trouver dans les causes réelles du forum, tous les arguments qu'on pouvait faire valoir en faveur d'un client ou contre un adversaire. Mais les rhéteurs ne s'en tenaient pas là : ils poussaient plus loin l'étude des controverses. Après les divisions, il y avait les couleurs. On appelait de ce nom la partie de la controverse dans laquelle l'accusateur ou le défendeur cherchait à couvrir et à *colorer* un fait pour l'atténuer et le rendre improbable aux yeux du juge, au moyen de conjectures tirées de loin, de soupçons et de prétextes spécieux habilement imaginés.. C'était encore un artifice employé par l'orateur pour donner un tour, favorable à sa cause, et se tirer d'un mauvais pas. Ainsi *Clodius se servait d'une couleur, en soutenant à l'aide de témoins subornés qu'il se trouvait à Interame, la nuit même où, suivant l'accusation, il avait commis à Rome un inceste*<sup>1</sup>.

Voici, dans la cause citée plus haut, les couleurs employées par les divers rhéteurs. Latro représente le fils se glorifiant de son acte, au lieu de s'en excuser : *Je n'ai pu soutenir ce spectacle, j'étais stupéfait, sans quoi je n'eusse pas attendu la prière de mon père.* Arellius Fuscus se servit de la conscience, couleur qu'il employait habituellement : *Tout m'émeut, la nature, la piété filiale, cet exemple si manifeste des vicissitudes humaines.* Albucius Silus proposa cette autre couleur : *Mon père s'approcha de moi, il me commanda de le nourrir, il me lut la loi ; je lui ai donné ce que j'ai pu soustraire à mon oncle.* Blandus usa d'une couleur opposée : *Mon père vint, le visage baigné de larmes. Cet homme naguère si riche, si superbe, demande l'aumône, et à son fils ! à son fils qu'il a renoncé !* etc.

L'énumération de toutes ces couleurs nous mènerait loin. Comme elles ne tenaient pas à la cause, mais dépendaient surtout de l'imagination du déclamateur, elles pouvaient varier. à l'infini. Aussi un rhéteur, Otho Junius le Père, avait fait sur les couleurs un ouvrage en quatre livres *que notre Gallio, dit Sénèque, appelait spirituellement les livres d'Antiphon, tant ils étaient pleins de songes. Othon avait puisé ce défaut chez les anciens maîtres. Ceux-ci, en effet, approuvent des couleurs qui ne peuvent être réfutées*<sup>2</sup>.

Cette sorte d'arguments était quelquefois utile, mais elle présentait plus d'inconvénients que d'avantages. C'était le côté dangereux et le plus défectueux des déclamations. Dans les causes fictives, en effet, les jeunes gens étaient libres d'inventer les excuses, les justifications, les *couleurs* qui leur semblaient bonnes, de multiplier les petites circonstances imaginaires, capables de leur fournir des arguments solides ou des développements éloquentes. Il n'y avait point d'adversaire en face d'eux pour contester la véracité des faits et pour réfuter les allégations présentées. Au barreau, le contraire arrivait. La partie la plus facile de la déclamation devenait aussitôt la partie la plus difficile du plaidoyer véritable. C'était là qu'échouaient les jeunes orateurs privés de leurs artifices si commodes : ils se déconcertaient et offraient à leurs adversaires plus expérimentés l'occasion de ces reparties foudroyantes qui décident du gain d'une

---

<sup>1</sup> Quintilien, IV, 2. — Forcellini, au mot *color*.

<sup>2</sup> *Controverses*, II, 9 ; Cicéron, *De divinit.*, I, 20 ; Antiphon, contemporain de Platon, était d'Athènes et se mêlait d'expliquer les songes.

cause. Nous avons eu déjà l'occasion d'en citer des exemples, notamment à propos du caustique Cassius Severus<sup>1</sup>.

Les inconvénients de ce genre d'exercice étaient si manifestes qu'ils éclataient jusque dans les écoles. Plus d'une fois, la couleur adoptée était oubliée ou mise de côté par ceux mêmes qui l'avaient proposée. Sénèque en fait l'aveu à propos du sujet suivant : *Un riche renonce ses trois fils, et à leur place veut adopter le fils d'un pauvre. Le fils du pauvre refuse ; il est renoncé par son père. — Couleur : Ceux mêmes, dit-il, qui s'étaient interdit d'attaquer le riche furent infidèles à leur dessein. Ils se laissèrent séduire par quelques traits brillants qui s'offrirent à eux. Un déclamateur sec est bien plus fidèle à la couleur choisie. Rien ne le sollicite, aucune figure, aucun bruit heureux ne l'attire. C'est ainsi qu'une femme laide est plus facilement chaste : ce n'est pas l'intention qui lui manque, c'est le séducteur*<sup>2</sup>. Cette indulgence de Sénèque pour un défaut de composition, déjà grave dans l'école, mais irrémédiable au forum, est vraiment singulière. Quant à la raison par laquelle il croit la justifier, elle est du dernier comique. Nous touchons ici, il est vrai, à l'écueil fatal de ces sortes d'exercices faits à huis clos, en vue de conquérir les applaudissements, nous voulons dire la recherche des traits, de ce qu'on appelle les *deliciae*. Le nom seul est la condamnation de la chose.

Tous les déclamateurs sont travaillés de ce mal, même ceux que Sénèque qualifie de secs. On a vu dans la vie de Pollion la part qu'il prit à une déclamation où il s'agissait d'un homme qui avait donné sa fille en mariage à son esclave, pour le récompenser d'avoir respecté la jeune fille, tandis que les autres esclaves, sur l'ordre du tyran, avaient déshonoré leurs maîtresses. Le fils accusait le père de folie : Pollion se borna à prononcer quelques mots pour le fils. Les autres rhéteurs insistèrent davantage, et dirent de telles choses que Sénèque ne peut s'empêcher, tout en les rapportant, de les traiter d'insensées.. Son expression s'applique surtout à Arellius Fuscus, un rhéteur sec, cependant, qui avait fait dire au fils : *L'esclave est le gendre, la maîtresse est la femme, le maître est le beau-père. Qui n'attribuerait un tel mariage à l'ordre du tyran ? J'accuse mon père des mêmes crimes que le tyran, le tyran des mêmes crimes que le père, que dirai-je du tyran ? Il ressemble au père, que ne dirai-je pas du père ? Il ressemble au tyran. Malheureuse sœur ! Sous le tyran, tu regrettais ton père, sous ton père, tu regrettes le tyran. Tu as contraint ta fille à un mariage que le tyran se bornait à permettre. C'est maintenant, mon père, si tu as du sens, qu'il faut nous exiler* !<sup>3</sup> Si de telles *deliciae* n'avaient pas été à la mode, Fuscus aurait-il pu les dire, sans soulever les huées de l'assistance ?

Voici un autre exemple où l'inconvénient de ces sortes de jeux d'esprit se montre sous une forme plus saisissante. Nous avons, vu, dans le sujet intitulé *debilitans expositos*, la manière dramatique dont Labienus avait fait le procès à la corruption des riches Romains, et les accents éloquents de Cassius Severus, dépeignant les tortures auxquelles les enfants abandonnés avaient été soumis par celui qui les recueillait pour les mutiler. Un rhéteur, Fulvius Sparsus, *homme d'un goût dépravé, parmi les gens d'école, et homme d'école parmi les gens de goût*<sup>4</sup>, parla contre le fabricant d'infirmités. Il énuméra les différents motifs qui poussent les hommes à se porter pour accusateurs, le désir de gloire, de

---

<sup>1</sup> *Controverses*, I, 4.

<sup>2</sup> *Controverses*, II, 9.

<sup>3</sup> *Controverses*, III, 21.

<sup>4</sup> Extraits des *Controverses*, I, 7.

vengeance ; l'espoir de récompenses : *Pour moi, dit-il, de tous ces motifs ordinaires, je ne puis en alléguer aucun.* Cependant, il y avait un motif d'humanité qui aurait dû se présenter à son esprit. Le rhéteur n'y songe nullement. Habitué à ses arguties d'école, à ses procédés factices, il oublie la raison, vraie, impérieuse qui lui aurait fourni les pensées les plus justes et les plus éloquents.

Ainsi, dans sa déclamation, il néglige d'accuser le criminel, de représenter l'horreur de sa conduite, pour se livrer à un développement d'idées inattendues dans la bouche d'un accusateur. *Ô malheureux êtres, s'écrie-t-il, condamnés à mendier ainsi ! Plus malheureux encore, ceux à qui vous demandez ! Tel se dit : Si mon fils vivait, il serait peut-être semblable à celui-ci ! — Un autre : Serait-ce mon fils, devant qui je viens de passer ? — Un troisième Le mien a peut-être rencontré un pareil maître : s'il l'avait rencontré ! Et alors tous donnent à tous, craignant, s'ils refusaient à un seul, de refuser à leur enfant !* Sans doute, les pères criminels, qui ont à se reprocher d'avoir abandonné leurs enfants à leur naissance, peuvent et devraient éprouver ces sentiments. Mais est-ce à l'accusateur du bourreau d'enfants d'insister sur cette peinture ? Ne trahit-il pas ici la cause qu'il défend ? Ne fait-il pas passer sur les pères dénaturés l'horreur que le coupable devrait inspirer ?

Ne semble-t-il pas, en incriminant leur conduite, excuser en quelque sorte la cruauté de celui qui exploite les infirmités des mendiants ? Peu importe à Fulvius Sparsus : il a trouvé un développement qui lui a paru ingénieux, des traits qui lui ont semblé heureux, cela lui suffit. La galerie applaudira : c'est la seule chose dont il se préoccupe !

Le défenseur, de l'accusé, Turrinus Clodius, avait une cause difficile à soutenir. Il n'était pas aisé de justifier la barbarie de ce spéculateur eu infirmités. Cependant il dépassa toute mesure par les arguments qu'il fit valoir. Il usa de la couleur suivante, à savoir que beaucoup de pères exposent les nouveau-nés qui les gênent. Puis, après avoir représenté que certains enfants naissaient difformes ou de faible complexion, et étaient, pour cette raison, abandonnés par leurs parents, il ajouta : *C'est parmi eux que l'accusé en a ramassé quelques-uns, il les a par pitié mutilés, afin que l'absence de certains membres les rendit plus dignes de compassion. Ils demandent l'aumône, et cette vie qu'ils doivent à la pitié d'un seul, ils la soutiennent par la pitié de tous !*

Ainsi, d'après cet orateur, ces mutilations ne seraient pas un acte de cruauté, mais un acte de pitié, de coin-' passion. L'accusé ne serait plus un monstre, mais un être bienfaisant, humain même, sauvant les enfants abandonnés, leur conservant la vie qu'ils auraient perdue sans lui, les mutilant, il est vrai, mais pour qu'ils puissent obtenir plus facilement leur subsistance de la charité publique ! C'est l'abus, l'excès condamnable encore une fois, auquel entraînait le désir de trouver des justifications dans une cause qui n'en présentait pas, et l'envie de surpasser ses rivaux en raffinant sur leurs idées, en inventant des traits, des pensées auxquels aucun d'eux n'avait songé. Aussi Turrinus dut-il éprouver un sentiment de jalousie, en entendant Pompeius Silo enchérir sur son idée et s'écrier : *Oui, il a été plein de compassion, il a voulu leur donner la vie, mais il n'a pas pu les nourrir, il a été obligé d'exiger de chacun d'eux qu'il sacrifiât une partie de son corps pour sauver le reste !*

Après la recherche excessive des pensées subtiles de ce qu'on appelle le trait, on est en droit de relever encore chez les rhéteurs, le goût des figures de style. Nous avons rappelé plus haut les mésaventures qu'attira au rhéteur Albucius Silus sa passion malencontreuse pour les figures. Il n'était pas le seul que poussât hors du droit chemin l'ardent désir de parer son stylé d'ornements alambiqués et prétentieux. Un autre rhéteur, Oscus, ne manquait pas de talent, au jugement de Sénèque, mais il se faisait tort à lui-même, en ne voulant exprimer aucune pensée sans se servir de figure. Aussi disait-on de son style qu'il n'était pas *figuré*, mais *défiguré*. *C'est pourquoi le rhéteur Pacatus, continue Sénèque, eut un mot heureux, lorsque, le rencontrant un matin à Marseille, il le salua par une figure en ces termes : Qui m'empêche de te dire : Bonjour, Oscus !*<sup>1</sup>

Il serait fastidieux de rappeler en détail tous les défauts dans lesquels tombaient les rhéteurs. Ils étaient la conséquence fatale et nécessaire de ces sujets où ni l'histoire ni la vraisemblance n'étaient ménagées, où l'émulation de trouver quelque chose de piquant et de neuf poussait les gens de mauvais goût à se surpasser les uns les autres par des imaginations absurdes. Sénèque, qui a du jugement et du bon sens, condamne ces insanités. Il les excuse, cependant, un peu. Il y voit une surabondance de force et de corps, comme il dit. On peut, suivant lui, guérir ces excès, quand il n'y a qu'à retrancher.

Son observation est vraie, appliquée à des jeunes gens, et non à des rhéteurs, hommes faits, dont rien ne pourra corriger le mauvais goût. Aussi Sénèque insiste peu sur cet essai de justification, et comme honteux de ce qu'il vient d'avancer, il se jette sur les plus coupables, et livre leurs belles imaginations à la risée du public. *Pour n'avoir pas l'air de justifier ces folies, continue-t-il, disons que sur le sujet de Flamininus égorgeant à table un criminel, Murrhidius — stupide comme à l'ordinaire, dit-il ailleurs*<sup>2</sup> — *poussa l'enflure au dernier degré : Dans ce souper funèbre, notre préteur, gorgé de nourriture, fut réveillé sur le sein de sa belle par le bruit de la hache ! Et cette période à quatre membres : Le forum fut mis au service de la chambre à coucher, le préteur de la courtisane, la prison du banquet, le jour de la nuit. Le quatrième membre, qui n'a pas de sens, n'est là que pour compléter la période. Que signifie en effet le jour fut mis au service de la nuit ? Je vous ai rapporté cet exemple parce que dans les périodes à trois membres, et dans les autres constructions de ce genre, on tient beaucoup à la perfection du rythme et point du tout au bon sens*<sup>3</sup>.

Le rhéteur Musa dépassait encore les absurdités de Murrhidius. Sénèque en donne des exemples, pour les flétrir. *Il poussait, dit-il, l'enflure à ce point où elle pèche non plus contre le bon goût, mais contre la nature. Qui pourrait supporter un homme disant des jets d'eau qu'ils ripostent à la pluie du ciel ; d'une aspersion de parfums, que c'est une pluie odorante ; d'arbres verts et taillés, que c'est une forêt ciselée ; d'un tableau que les arbres se lèvent ? Et ce qu'il dit des morts subites ; un jour que vous m'aviez mené la, je ne l'ai pas oublié : Oiseaux qui volent, poissons qui nagent, bêtes fauves qui courent, tous ont leurs tombeaux dans nos estomacs. Demandez maintenant pourquoi nous mourons subitement : nous virons de morts ! — Ah ! continue Sénèque, tout affranchi qu'il était alors, il devait être fouetté : nous avons droit à cette satisfaction. Je ne suis pas de ces juges extrêmement sévères qui ne souffrent pas qu'on s'écarte*

---

<sup>1</sup> *Controverses*, V, préface.

<sup>2</sup> *Controverses*, III, 17, 18 ; IV, 27.

<sup>3</sup> *Controverses*, IV, 25.

*en un seul point de la règle. Il faut accorder beaucoup à la liberté de l'invention : mais je veux qu'on pardonne les fautes et non les monstruosités !*<sup>1</sup>

Si les imaginations de Murrhidius, de Musa et de leurs pareils sont extravagantes, il convient de reconnaître qu'elles sont sévèrement châtiées par les paroles de Sénèque. Il ne serait donc pas juste, comme on le fait d'ordinaire, de relever dans les souvenirs qui nous restent des écoles de rhéteurs, les fautes de goût, les étrangetés, les pensées fausses, alambiquées qui y fourmillent, sans leur opposer les jugements sévères qui réprouvaient de tels écarts. Les modernes qui répètent par routine les accusations rebattues contre les écoles des rhéteurs, et qui en parlent souvent sans les bien connaître, triomphent de ces exemples d'enflure et de mauvais goût, sans tenir compte des critiques qui les flétrissent. Mais leur blâme a été devancé par celui des hommes de goût qui fréquentaient les écoles. Les rhéteurs comme Murrhidius et Musa étaient l'objet d'universelles risées. Par bonheur, ils étaient en petit : nombre, et formaient l'exception. Sénèque leur adresse à plusieurs reprises de durs reproches, et même, là où il omet de les juger, ce n'est pas sans une pointe d'ironie railleuse qu'il reproduit leurs arguments faux et déplacés.

Si l'on considère enfin le style employé dans les écoles, on lui trouvera, avec des qualités incontestables, des défauts sensibles, évidents, et en quelque sorte nécessaires. Ils n'appartiennent pas à l'école seule, ce sont les défauts inévitables à une époque -de décadence, où la liberté a cessé d'exister. Dès que la langue ne se ferme plus dans la vie publique, à la tribune, au barreau, mais à huis clos et dans de petits cénacles, elle s'altère et se raffine. Aussi les rhéteurs étaient puristes ; ils réprouvaient les termes bas, et regardaient comme dangereux l'emploi du style familier. Sénèque s'étonne de voir Albucius Silus, dont le style était brillant, ne pas hésiter à nommer les objets les plus vils, *du vinaigre, du pouliot, des lanternes, des éponges. Il n'y avait rien, selon Albucius, dit-il, qui ne prit être nommé dans une déclamation. En voici la raison : il craignait de passer pour un homme d'école. La peur d'un mal le jetait dans un autre et il ne voyait pas, en usant de cette fange, que l'éclat trop vif de son style n'en était pas tempéré, mais souillé.... Il employait les termes bas jusque dans la défense des accusés.... L'emploi du style familier peut être une beauté dans l'orateur : mais il est rare qu'il réussisse.... Un modèle de convenance en ce genre, c'est notre Gallio. Dès son adolescence, il savait traiter un sujet ; en assembler les parties, tout dire avec grâce, et cela, quoiqu'il usât du style familier. Je m'en étonnais, d'autant plus que le jeune âge, surtout, répugne à tout ce qui est bas, et même à ce qui semble être bas*<sup>2</sup>.

Quintilien, de son côté, reprochait aux écoles de se montrer sur le choix des mots d'une sévérité dédaigneuse, au point de s'interdire une grande partie de la langue. Cependant lui-même, pour des raisons qu'il est impossible à des modernes d'apprécier, blâmait, par exemple, l'emploi du mot **porcus** au masculin, et approuvait le mot **porca**, parce que Virgile s'en était servi dans l'*Énéide*. Il trouve ridicule l'emploi du mot **mures** dans le vers d'un poète contemporain :

*Prætextam in cista mures rosere Camilli ;*

*Les rats mangèrent dans la corbeille la robe prétexte de Camille*, parce que le poète n'avait pas eu soin de joindre une épithète au mot **mures**, et il s'extasie,

---

<sup>1</sup> *Controverses*, V, préface.

<sup>2</sup> *Controverses*, III, préface.

par contre, sur l'*exiguus mus* de Virgile, et sur le *ridiculus mus* d'Horace<sup>1</sup>. Si le blâme dirigé par Quintilien contre les rhéteurs est fondé, il peut déjà s'appliquer, on le voit, à lui-même. Mais il passe au-dessus des écoles, et il atteint la littérature tout entière. La décadence est partout : les rhéteurs y ont leur part, comme leurs contemporains ; ils n'en sont pas les auteurs.

En résumé, si l'on veut se défaire des opinions préconçues, il semble résulter de cette étude minutieuse des enseignements et des exercices usités dans les écoles, qu'elles ne méritent pas toutes les accusations portées contre elles. Les défauts qu'elles présentent sont le plus souvent ceux de l'époque et de la société. Ceux qui leur sont propres trouvent immédiatement, non pas des approbateurs, comme on se le figure, mais, la plupart du temps, des juges sévères qui ne ménagent ni les railleries ni les critiques. En revanche, les écoles ont le culte de la saine et belle littérature. Les noms les plus honorés sont ceux de Cicéron et de Virgile. A une époque de jouissances matérielles, elles ont le respect des choses de l'esprit et s'en occupent avec passion. Il est facile de tourner en plaisanterie le sujet des trois cents Spartiates délibérant s'ils fuiront avec les autres Grecs du défilé des Thermopyles, ou s'ils y mourront. Mais les pensées que ce sujet et de semblables inspirent à plusieurs rhéteurs inconnus, à un Dorion, à un Attale, à un Cornelius Severus, sont grandes et belles. Toutes les vertus qu'on est habitué, à respecter, la piété filiale, l'humanité, le courage, la chasteté, sont célébrées et défendues avec éloquence. Si la société romaine ne les connaît plus, si les empereurs voient en elles une atteinte à leur autorité et les proscrivent, ce n'est pas la faute des écoles. Elles ont fait ce qu'elles ont pu. Elles les ont honorées, vantées, et elles ont cherché à en inspirer le goût et le respect à la jeunesse.

---

<sup>1</sup> Quintilien, VIII, 3, 17. L'usage latin, il est vrai, est de désigner l'animal en général par le nom de la femelle, plutôt que par le nom du male ; mais Quintilien invoque ici non l'usage, mais une raison d'élégance qui échappe à des modernes.

## CHAPITRE X – LES ÉCOLES DES RHÉTEURS - III

Si, après avoir recherché et apprécié les exercices pratiqués dans les écoles, on passe aux maîtres qui y enseignaient, on trouve chez eux les mêmes qualités et surtout les mêmes défauts. Tous ont la passion et le culte de l'éloquence, ils ont du savoir, des dispositions naturelles ; mais le désir de briller, de se surpasser les uns les autres en arguments imprévus dans des causes déjà invraisemblables, les entraîne à des excès de mauvais goût dont on a cité plus haut de nombreux exemples. Corrompus par leurs devanciers, par les sujets qu'ils ont hérités d'eux, ils corrompent à leur tour les générations qui les suivent. Le seul qui fasse exception, dont le goût et les critiques sévères auraient dû arrêter les progrès de la décadence, est l'auteur même des *Controverses* et des *Suasoriæ*, c'est Sénèque le Père.

Malheureusement, nous le connaissons peu, et malgré la biographie que son fils le Philosophe lui avait consacrée et qui a péri, il semble avoir été peu connu des auteurs anciens. Par une modestie singulière, Sénèque le Père parle à peine de lui-même dans ses ouvrages. Il se borne à rappeler les rhéteurs qu'il a connus ou entendus, et que ses fils n'ont pu entendre à cause de leur âge, à enregistrer les assauts oratoires auxquels il a assisté ; en un mot, il se renferme exclusivement dans son rôle d'historien de la déclamation et des rhéteurs. A-t-il tenu une école, lui-même ? A-t-il été rhéteur au sens propre du mot ? rien ne le prouve. Il a vécu assidûment dans les écoles, et il a étudié l'éloquence avec passion toute sa vie, voilà le seul fait qu'on puisse affirmer. C'est donc à tort que l'usage a prévalu de l'appeler Sénèque *le Rhéteur*.

Il était né à Cordoue d'une famille riche qui appartenait à l'ordre équestre. On place l'époque de sa naissance vers l'an 54 avant notre ère, d'après un passage des *Controverses*<sup>1</sup>, où il assure que l'éloignement, et non l'âge, ne lui a pas permis d'entendre Cicéron : *Il me semble, dit-il, avoir entendu tous les orateurs renommés, excepté Cicéron. Ce n'était pas mon âge qui m'a empêché de l'entendre, mais la fureur des guerres civiles qui sévissait sur tout l'univers. Elle me renferma dans ma colonie. D'ailleurs, dans ce petit atrium où ses deux disciples déjà mûrs, Hirtius et Pansa, avaient l'habitude de déclamer avec lui, j'ai pu connaître ce génie égal en grandeur à l'empire romain, et ce que l'on dit d'un autre, mais qui doit être dit de lui au propre, j'ai pu entendre sa voix vivante.* Comme Cicéron périt en 43, on peut supposer que Sénèque avait une dizaine d'années au moment de sa mort.

Il vécut jusqu'à une extrême vieillesse, quatre-vingt-seize ans environ ; et mourut vers l'an 42 de notre ère, si l'on s'en rapporte à certains passages de ses ouvrages postérieurs au règne de Tibère<sup>2</sup>. Il vint à Rome tout jeune, y fréquenta les écoles des rhéteurs, entre autres celles de Marullus et d'Alfius Flavus. Il y entendit Asinius Pollion, jeune encore<sup>3</sup>, et s'y lia avec les déclamateurs les plus renommés, Porcius Latro, Fuscus Arellius, Junius Gallio. De retour à Cordoue et déjà d'âge mûr, il épousa Helvia, qui appartenait à une famille ancienne et d'une grande rigidité de mœurs<sup>4</sup>. Il en eut trois fils. L'aîné, M. Annæus Novatus, fut adopté par Junius Gallio et prit alors le nom de Junius Gallio ; le second est le

---

<sup>1</sup> *Controverses*, I, préface.

<sup>2</sup> *Suasoriæ*, 3, 7 ; *Controverses*, X, préface.

<sup>3</sup> *Controverses*, IV, préface.

<sup>4</sup> Sénèque, *Ad Helviam*, 2, 16.

philosophe Sénèque ; le troisième, Annæus Mela, fut le père du poète Lucain. Sénèque revint à Rome pour y suivre l'éducation de ses enfants. Mais s'il aimait les études d'éloquence, *il haïssait la philosophie*. Son fils le Philosophe le lui reproche avec une certaine amertume : *Autant que te l'a permis l'antique sévérité de mon père*, dit-il dans sa *consolation* à sa mère Helvia, *tu as, sinon possédé, du moins abordé toutes les nobles connaissances. Plût aux dieux que, moins attaché aux usages de ses ancêtres, mon père, le meilleur des époux, t'eût laissée approfondir plutôt qu'effleurer les doctrines des sages... Ce fut à cause de ces femmes pour qui les lettres ne sont pas un moyen de sagesse, mais un instrument de corruption, que mon père encouragea si peu ton goût pour les études*<sup>1</sup>.

Au témoignage de son fils, il avait composé beaucoup d'ouvrages d'une grande valeur, qu'il l'avait chargé de publier et qui *lui auraient assuré une grande renommée d'écrivain*. Parmi ces ouvrages dont le fils n'indique pas le sujet, se trouvaient des *Histoires* qui commençaient à l'origine des guerres civiles et allaient presque jusqu'au jour de sa mort. Ce livre fut-il jamais publié ? On l'ignore ; il ne l'était pas encore au moment où Sénèque le Philosophe écrit la biographie de son père<sup>2</sup>. Sans doute, la prudence et les rigueurs exercées par Tibère contre les écrivains l'avaient décidé à garder ses *Histoires* en portefeuille. De là, sans doute, l'origine de l'éloquente indignation avec laquelle il parle des livres de Labienus condamnés aux flammes<sup>3</sup>.

Les seuls ouvrages que nous ayons de Sénèque le Père sont les *Controverses* et les *Suasoriæ* qui ne parurent qu'après sa mort. Il composa les premières, à la demande de ses fils, pour leur faire connaître les déclamateurs de la génération précédente qu'ils n'avaient pas entendus. *Vous voulez, dit-il, savoir mon opinion sur les déclamateurs que j'ai entendus, et que je reproduise leurs paroles qui n'ont pas échappé à ma mémoire ? ... Oui, il m'est agréable de revenir à mes anciennes études, et aux années plus heureuses. Mais la vieillesse m'a enlevé bien des facultés, elle a affaibli l'éclat de mes yeux, émoussé mon ouïe, et détruit la vigueur de mon corps. Seule, la mémoire me reste, cette faculté si délicate et si fragile que l'âge attaque d'abord. Elle était très grande chez moi, et même, je l'avoue, elle tenait du prodige. On pouvait prononcer devant moi deux mille mots, je les répétais dans le même ordre, et, lorsque ceux, qui étaient venus entendre notre maître, avaient récité plus de deux cents vers, chacun n'en débitant qu'un à son tour, je les reproduisais, en commençant par le dernier et en remontant jusqu'au premier. Ma mémoire était non seulement prompte à apprendre, mais elle conservait fidèlement ce qu'elle avait une fois su*<sup>4</sup>. Quoiqu'il la trouve affaiblie, Sénèque exauça la prière de ses fils. Il rappelle, dans ses dix livres de *Controverses*, les déclamations auxquelles il a assisté, les arguments présentés par les différents rhéteurs, sans suivre un ordre régulier, mais en réunissant, comme il le déclare lui-même, ce qu'il a entendu dire en plusieurs occasions sur le même sujet. Il reproduit même des discours entiers avec une telle sûreté qu'on finit par se demander s'il n'en impose pas au public, et si, par une coquetterie de vieillard, il n'attribue pas à sa mémoire l'exacritude des souvenirs qu'il doit à des notes.

---

<sup>1</sup> Sénèque, *Ad Helviam*, 2, 12 ; *Lettres à Lucilius*, 103.

<sup>2</sup> Sénèque, *De vita patris, fragment*, III.

<sup>3</sup> Voir Labienus, au chapitre VI.

<sup>4</sup> *Controverses*, I, *préface, passim*.



Les *Controverses* sont divisées en dix livres, dont cinq, seulement, nous sont parvenus, et encore avec des lacunes.

Un abrégé de l'ouvrage, fait au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle de notre ère, contient, avec quelques fragments des livres perdus, des passages importants des cinq premiers livres. Chaque livre était précédé d'une préface où l'orateur faisait le portrait d'un ou de plusieurs rhéteurs célèbres. Ces préambules, souvent fort détaillés<sup>1</sup>, sont d'une pureté de style et d'une latinité remarquables : ils sont surtout précieux par les renseignements qu'ils fournissent sur les écoles des rhéteurs, au siècle d'Auguste. Arrivé à la fin de son œuvre, l'auteur confesse qu'il éprouve de la fatigue, mais il s'en prend moins à l'âge qu'à l'ennui causé par le sujet qu'il traite. Malgré sa complaisance à énumérer les sujets des controverses, son goût proteste contre les subtilités et les étrangetés qu'il a enregistrées trop souvent. *Permettez-moi, dit-il à ses fils, de laisser de côté ces études de jeunesse, et de revenir à ma vieillesse. Oui, je vous l'avouerai, cette œuvre m'est à charge depuis quelque temps. J'y ai souscrit d'abord avec empressement, comme si elle devait me rendre la meilleure partie de ma vie ; ensuite, j'ai honte de prolonger si longtemps une tâche qui n'est pas sérieuse*<sup>2</sup>.

Cependant, pour compléter son œuvre, ou parce que les causes délibératives lui offraient des sujets plus vraisemblables et des développements plus heureux, après les *Controverses* il composa le livre unique des *Suasoriæ*, dont on peut fixer la composition, en s'appuyant sur certains détails, à l'année 32, qui suivit la chute de Séjan<sup>3</sup>. Ces causes délibératives sont au nombre de sept ou même de huit, selon que les éditions réunissent ou séparent les deux parties de la dernière *Suasoria*. Parmi ces sujets destinés, comme nous l'avons dit, aux élèves plus jeunes, se trouve celui-ci : *Les Athéniens délibèrent s'ils doivent détruire les trophées élevés en souvenir de leurs victoires sur les Perses, Xerxès les menaçant d'entreprendre une nouvelle expédition, s'ils ne les détruisent pas*, sujet qui paraît tout à fait admissible et satisfaisant. Il y a encore deux autres sujets dont il a été parlé plus haut, et qui sont relatifs à Cicéron : *1° Cicéron délibère s'il demandera la vie à Antoine. 2° Il délibère s'il doit brûler ses écrits, Antoine lui promettant la vie sauve à cette condition*. Ces deux *Suasoriæ* sont peu vraisemblables, mais elles n'ont rien d'absurde. Les déclamateurs qui traitèrent la première partie firent même preuve de jugement ; tous furent d'avis que Cicéron ne devait pas supplier Antoine : *Personne, dit Sénèque, n'osa engager Cicéron à prier Antoine, tant ils jugèrent bien de l'âme de Cicéron*. Dans la seconde partie, aucun d'eux ne voulut admettre que Cicéron consentît à brûler ses ouvrages pour sauver sa vie. Ces deux *Suasoriæ*, si critiquées par les modernes, ont d'autant plus droit à notre indulgence. que, grâce à elles, nous connaissons le beau récit de la mort de Cicéron par Tite-Live, l'éloge éloquent de Cicéron par Asinius Pollion que nous avons cité plus haut<sup>4</sup>, et enfin les vers admirables où le poète Cornelius Severus déplore la mort du grand orateur. Si, d'après le mot de Quintilien, c'est avoir déjà profité que de se plaire à la lecture de Cicéron, c'est, pour Sénèque le Père, un titre d'honneur et une excuse à ses défaillances, de nous avoir conservé ces passages remarquables à la gloire de l'illustre écrivain qu'il vante en toute circonstance, et qu'il propose, malheureusement en vain, à l'étude et à l'admiration de ses contemporains.

---

<sup>1</sup> Il manque seulement les préfaces des livres V, VI et VIII.

<sup>2</sup> *Controverses*, X, *vulgo*, V, *préface*.

<sup>3</sup> *Controverses*, II, 12 ; *Suasoriæ*, VI, 27.

<sup>4</sup> Voir le chapitre sur Asinius Pollion.

Sobre sur lui-même, Sénèque est plus abondant en détails sur les rhéteurs de profession qu'il a connus. Mais il serait sans intérêt de relever les témoignages qu'il donne avec Quintilien sur les cinquante-six rhéteurs principaux dont ils citent l'un et l'autre les noms et mentionnent des passages<sup>1</sup>. Il suffira de passer en revue les quatre déclamateurs que Sénèque déclare les maîtres de l'éloquence de son temps, et dont il compose ce qu'il appelle un *letradeum* ou quadrivirat<sup>2</sup>. Il y comprend Porcius Latro, Fuscus Arellius, Junius Gallio et C. Albucius Silus. C'est Porcius Latro qu'il met à la tête de tous, et dont il parle avec le plus de complaisance. Il l'avait connu dès son enfance, il avait vécu avec lui dans la plus étroite intimité, et l'avait suivi dans sa carrière jusqu'à son dernier jour. On peut donc le considérer comme le type du déclamateur à l'époque d'Auguste.

Porcius Latro était né en Espagne, probablement à Cordoue, dans la même ville, et vers la même époque que Sénèque (54 ans av. J.-C.). Il eut avec lui pour maître, à Rome, le rhéteur Marullus, dont l'élocution péchait surtout par la sécheresse. L'élève, au contraire, aimait les pensées vives et imagées, et supportait impatiemment ce défaut de son maître. Un jour que Marullus excusait son style sec par la difficulté du sujet, et disait : *Marchant dans des sentiers épineux, je ne dois poser le pied qu'avec précaution*, Latro lui répliqua avec cette liberté qui était le caractère des écoles : *Ce n'est pas sous le pied, c'est dans le pied même que tu as les épines*. Et aussitôt il prit la parole, et prodigua les pensées brillantes qui pouvaient s'encadrer dans la déclamation de Marullus<sup>3</sup>.

Latro avait une constitution vigoureuse, fortifiée par des exercices répétés, une poitrine excellente. Sa voix était forte dans sa jeunesse, mais il la fatigua en la surmenant, et elle finit, grâce à sa négligence, par être tout à fait voilée. Cependant elle s'élevait au besoin, et si, au début, elle annonçait peu de force, elle en trouvait dans la suite du discours. *Vrai paysan espagnol, dit Sénèque, il vivait au gré des circonstances ; négligeant les précautions ordinaires des rhéteurs, passant sans transition du ton le plus bas au plus élevé, et refusant de se laisser froter pour enlever la sueur qui l'inondait à la fin de ses déclamations. Extrême en tout, il n'écoutait aucun conseil et n'observait aucune mesure. Il ne savait ni quitter ni reprendre le travail. Il s'acharnait à la besogne, sans aucune relâche, jusqu'à ce qu'il fût trahi par ses forces. Il se précipitait alors dans les amusements et les plaisirs, et ne pouvait plus en être arraché. Il s'enfonçait dans les forêts et les montagnes. Il luttait de patience à la fatigue et d'adresse à la chasse avec les gens du pays, les harassait, et se plaisait si fort à ce genre de vie qu'il ne voulait plus le quitter, et qu'on avait de la peine à le ramener à son école. Rendu à ses études, loin d'avoir perdu, il semblait avoir gagné des forces nouvelles, et s'être rajeuni. Il travaillait avec plus d'énergie que jamais, il se mettait à écrire le soir, aussitôt après le souper, ce qui troublait sa digestion, passait la nuit sans dormir, prenait un peu de nourriture le matin, et commençait aussitôt à déclamer. Sa robuste constitution lui permit de supporter assez longtemps cette vie anormale. Ces excès de travail eurent, cependant, pour résultat d'affaiblir sa vue et de lui donner un teint d'une extrême pâleur. Alors ses disciples qui l'adoraient se mirent à boire du cumin pour avoir aussi le teint pâle, justifiant ainsi à leur insu, le mot d'Horace : Ô imitateurs, troupe servile ! si*

---

<sup>1</sup> Sénèque, pour sa part, cite des fragments de trente-deux rhéteurs. En outre, il mentionne les noms d'au moins quatre-vingt-quinze autres rhéteurs grecs ou latins. Si l'on y ajoute tous ceux qui ont été laissés de côté par Sénèque et par Quintilien, on est en droit de dire : *rethorum numerus est infinitus*.

<sup>2</sup> *Controverses*, X, *vulgo*, V, *préface*. Les textes portent *letradeum*, mot peut-être contestable, mais dont le sens n'est pas douteux.

<sup>3</sup> *Controverses*, I, *préface* : la moitié en est consacrée à Latro.

par hasard, je devenais pâle, ils se mettraient à boire le cumin qui jaunit le teint !

Quand Latro était disposé au travail, et qu'il n'avait pas de sujet particulier à déclamer, il usait d'une singulière méthode. Il préparait son mobilier, suivant son expression. Un jour, il n'écrivait rien que des épichérèmes ; un autre jour, des enthymèmes ; un autre encore, des pensées détachées ne faisant pas corps avec un seul sujet, mais qui pouvaient s'appliquer à tous, par exemple, des maximes sur la fortune, la cruauté, le siècle, l'opulence.

Il combinait encore des figures de style pour s'exercer, et sans aucune application particulière. Ce mobilier ou plutôt cet arsenal lui fournissait ensuite des armes pour les déclamations qu'il devait traiter. Aussi, quand il avait une controverse à développer, il ne connaissait ni les lenteurs ni les soucis de la composition. Il écrivait avec le même entraînement qu'il parlait. Sa mémoire naturelle, excellente et développée par un art, consommé, lui permettait de saisir aussitôt tout ce qu'il devait retenir, sans l'oublier jamais. Il se rappelait même toutes les déclamations qu'il avait prononcées. Aussi, quand il prenait la parole à l'école, il n'avait point besoin de notes et de cahiers. *J'écris*, disait-il, *dans mon esprit*. Il devait en outre à cette mémoire précieuse la connaissance de l'histoire, ce qui lui fournissait des exemples nombreux à l'appui de ses arguments : *Il se faisait*, dit Sénèque, *donner le nom d'un général, et aussitôt, sans hésiter, il racontait sa vie tout entière*.

Latro avait un enseignement d'un genre particulier. Il ne s'astreignait pas à écouter ni à corriger les déclamations de ses élèves. Il trouvait cette besogne fastidieuse et indigne de lui. Il aimait mieux, suivant l'expression pittoresque de Sénèque, vendre son éloquence que sa patience. Il ne laissait personne déclamer devant lui. Il déclamait lui-même, disant qu'il n'était pas un maître, mais un modèle. C'était le seul rhéteur latin, comme Nicétès était le seul rhéteur grec, dont les élèves n'exigeassent pas que le maître écoutât leurs déclamations. Dans le commencement, cette prétention de Latro excitait les rires, et, par moquerie, on ne disait pas : les *disciples*, on disait les *auditeurs* de Latro. Mais le succès justifie tout. L'éloquence de Latro servit d'excuse à ses exigences. Les élèves n'en accoururent pas moins en foule à son école. Bien plus, le mot d'*auditeurs* passa dans l'usage, et devint un peu plus tard, synonyme de *disciples*<sup>1</sup>.

Quand un sujet de controverse avait été proposé dans l'école de Latro, c'était donc lui qui le traitait. Mais afin d'enseigner à ses élèves l'art de la composition, avant de développer le sujet, avant même de se lever pour prendre la parole, il dictait toutes les divisions de sa controverse, et indiquait d'avance à ses auditeurs le plan de son discours, afin qu'ils pussent discerner si, entraîné par la chaleur du débit, il omettait quelque partie essentielle de la cause, ou négligeait l'un des moyens qu'il avait promis de développer. Il se bornait à des divisions générales et ne les multipliait pas, à l'exemple d'autres rhéteurs de talent secondaire ; mais il s'exposait par là au reproche de confusion que ceux-ci ne lui épargnaient pas, et contre lequel Sénèque le défend avec énergie. Il affirme que si Latro avait un mérite, c'était celui de l'ordre, non pas de l'ordre apparent qui sert souvent à masquer la pauvreté du fond, mais de l'ordre réel qui surprend mieux, parce qu'on le voit moins, et qui se trahit seulement par ses effets. En outre, il condensait, autant que possible, ses arguments et supprimait ceux qui n'étaient pas absolument nécessaires. Il diminuait le nombre des *questions* et

---

<sup>1</sup> *Controverses*, IV, 25.

n'insistait jamais sur les *lieux communs*. Quand il y recourait, il les traitait en peu de mots pleins de force. Un de ses préceptes, à cet égard, était qu'à l'exemple du préteur, le déclamateur devait tendre à diminuer la longueur du débat.

Ainsi, dans une controverse où il défendait un personnage de l'accusation de trahison, il prétendait qu'il ne devait pas établir qu'il n'y avait pas eu trahison, mais seulement que son client ne s'en était pas rendu coupable<sup>1</sup>.

Écolier, il avait eu déjà le goût des figures. Maître lui-même, il en usa avec passion, mais sans dépasser d'ordinaire les limites du goût et du bon sens. Cependant, telle était sa réputation sous ce rapport, qu'on lui prêtait même les traits souvent absurdes de ses auditeurs. L'un d'eux, Florus, ayant dit dans la controverse de Flamininus accusé d'avoir décapité un criminel pour plaire à une courtisane : *Dans un festin particulier, on vit reluire le tranchant de la hache publique ; autour des convives enivrés, on balaya avec les autres débris la tête d'un homme*, on répéta que la phrase était de Latro. Sénèque s'emporte contre ceux qui attribuent à son ami ce vain cliquetis de mots. *Jamais*, dit-il, *Latro n'écrivit ainsi : ce n'est pas lui qui, ayant à parler de la hache publique, eût parlé d'abord d'un festin particulier. Sa pensée ne se serait pas évaporée en une fin de phrase si languissante. Il ne soudait pas ainsi les figures les plus incohérentes pour s'amuser à décrire, au milieu d'une salle de festin, parmi les lits, devant la table, au milieu des joyeux propos, le supplice d'un homme frappé de la hache*<sup>2</sup>.

La méthode d'enseignement de Latro par la déclamation de ses propres discours était nécessairement incomplète. Elle apprenait à ses auditeurs comment ils devaient faire pour composer une bonne controverse, mais elle ne leur montrait pas à éviter ce qui était mal, et à se défendre des fautes contre le goût. Habitué à admirer d'avance les compositions de Latro, ils étaient, plus que les autres écoliers, dépourvus de critique. Au lieu d'écouter la controverse avec la défiance qu'ils auraient eue pour les devoirs d'un condisciple, ils applaudissaient en quelque sorte, avant d'avoir entendu. Latro en fit plus d'une fois l'expérience. Un jour, dans la controverse, *du Brave*, qui retient son troisième fils, après que le premier a perdu les yeux en essayant de frapper le tyran, et le second les mains sur le champ de bataille, un vieux rhéteur nommé Crispus, représentait, le brave s'adressant à ses deux fils aînés et leur criant : *Cadavres vivants, levez-vous ! Priez pour votre frère ! Mais que dis-je ? Quelle amère dérision, mes enfants ! L'un ne voit pas ceux qu'il doit implorer ; l'autre n'a pas avec quoi supplier !* La symétrie et l'harmonie de la période en imposèrent à l'auditoire. Au lieu de siffler cette phrase et cette pensée d'un goût si faux, les écoliers applaudirent.

Latro voulut corriger ses élèves de ce défaut. Il cherchait surtout à les mettre en garde contre les artifices de langage d'un rhéteur, Triarius, qui, grâce à l'habile agencement de ses phrases, réussissait à surprendre la bonne foi des auditeurs, et obtenait des applaudissements de mauvais aloi. En conséquence, quelque temps après, dans une controverse sur laquelle Sénèque omet de nous donner des détails, Latro prononça un développement rapide, plein de chaleur, et le termina par ces mots : *Et les monuments sont des tombeaux !* Aussitôt les écoliers applaudirent et poussèrent des clameurs enthousiastes. Latro s'interrompit alors, pour leur reprocher leur mauvais goût, et les inviter à écouter avec plus de discernement. Il les engagea à peser ce qu'il disait, à juger avec circonspection, et à ne pas jurer dorénavant, comme ils le faisaient, sur la parole

---

<sup>1</sup> *Controverses*, III, 22 ; voir encore III, 19 ; IV, 25.

<sup>2</sup> *Controverses*, IV, 25.

du maître. Les écoliers baissèrent la tête et profitèrent de la leçon à leur manière. Dans la suite, lors même que Latro disait de belles choses ; ils l'applaudissaient avec hésitation, de crainte qu'il ne leur eût, cette fois encore, tendu un piège<sup>1</sup>. Cette anecdote suffit à montrer que, tout en étant le premier des déclamateurs, Latro n'était qu'un professeur médiocre. Le maître doit s'oublier, ne pas songer à lui, mais à ses disciples, et ne pas se faire valoir, mais les faire valoir eux-mêmes. Latro ne pensait qu'à montrer son éloquence.

Sénèque cite souvent des fragments étendus des controverses traitées par Latro. Nous les laisserons de côté pour prendre un discours qu'il a reproduit à peu près en entier. On pourra de cette façon juger de son éloquence. Voici le sujet : *Un homme, qui avait épousé une femme d'une grande beauté, s'absente. Un marchand étranger vient s'établir dans le voisinage. Trois fois il essaye de séduire la femme, et emploie les prières. Refus de la femme. L'étranger meurt, et par son testament, lègue à la femme tous ses biens avec ces mots : parce que je l'ai trouvée chaste. La femme accepte l'héritage. Retour du mari, qui accuse sa femme d'adultère sur soupçons ex suspicione<sup>2</sup>.* », Sénèque n'a pas indiqué les divisions, ni les couleurs du discours de Latro. Cela est fâcheux, parce ; qu'il est moins facile de reconnaître, dans la pratique, les procédés d'école, que de s'en rendre compte théoriquement. Cependant l'argumentation en faveur de la femme, qu'il a résumée en quelques lignes, peut servir d'utile indication. Le défendeur, s'exprimait ainsi : *Elle est belle, c'est la faute de la nature. Elle était loin de son époux : c'est la faute du mari. Elle a été sollicitée : c'est la faute d'autrui. Elle a refusé : c'est de la vertu. Elle a été instituée héritière : c'est du bonheur. Elle accepte l'héritage : c'est de la sagesse.*

Voici maintenant le plaidoyer de Latro pour le mari :

*Quoique, dans la dégradation de nos mœurs, on s'expose peu à passer pour crédule en soupçonnant un adultère, cependant, j'ai été toujours si éloigné de ce défaut, que ma crainte aujourd'hui, c'est qu'on ne trouve ma plainte trop tardive, et qu'on en accuse ou ma patience ou ma stupidité.*

*Division. Je l'accuse d'adultère, parce qu'elle est riche. Je l'amène sur ces bancs, en l'arrachant d'une maison oit rien ne m'appartient plus. J'ai voyagé longtemps ; j'ai affronté tous les périls sur terre et sur ruer, cependant, ma femme a plus gagné dans son voisinage que moi dans tous les coins du monde. En présence de ces richesses, prix du déshonneur, si je pouvais me taire, il me faudrait avouer que j'ai voulu seulement, en m'exilant, disputer avec ma femme à qui augmenterait le plus notre patrimoine. Ce qui fait mon tourment, juges, c'est que condamnée par votre arrêt, perdant sa dot et plus que sa dot, elle possède par son infâme gain, elle possédera toujours bien au delà de ce qu'elle va perdre. Telle a été la profusion de son opulent séducteur, que l'adultère, même puni, lui est avantageux. Quels conseils en partant j'ai prodigués à ma femme, je le sais. Mais comment un jeune homme beau, riche, étranger, est-il venu s'établir dans le voisinage d'une femme belle et malheureusement trop libre par l'absence de son époux ? Comment leur liaison s'est-elle établie. ? Comment, épuisé par les excès du jour et de la nuit a-t-il succombé ? La rumeur publique vous le dira. Je vous le demande, juges, que devais-je faire ? Pouvais-je sauver mon honneur, en feignant d'ignorer un héritage que ma femme réclame en se prévalant de mon*

---

<sup>1</sup> Controverses, III, 13.

<sup>2</sup> Controverses, II, 15.

*autorisation ? En vérité, tout ce que j'ai à faire, c'est de déplorer mon malheur. Pour la cause, vous la connaissez mieux que moi.*

*En ce temps, juges, il est permis de le croire Quoique liée à un époux, une femme si belle a pu être aimée. Oui, mais honnête femme, elle aurait pu être aimée sans être attaquée. Qu'elle ne dise pas : Que pouvais-je faire ? Ne vous y trompez pas, juges : ce qui enflamme les séducteurs, c'est l'espoir de réussir auprès de ce sexe aimable et fragile. Si, pour donner de l'espérance, il suffisait de plaire, chaque belle traînerait à sa suite le peuple tout entier. Une femme qui veut détourner les prétendants, ne se montre parée qu'autant que la décence l'exige. Elle a des suivantes d'un âge assez respectable pour effrayer les amants, et tient ses yeux attachés à la terre. Lui fait-on la politesse de la saluer ? Elle, a plutôt le tort d'être fière que celui d'être trop gracieuse, et pour rendre le salut, elle se montre tellement confuse que sa rougeur, bien avant sa parole, annonce un refus. Une pudeur ainsi gardée peut défier tous les assauts. Mais paraissez en public avec un visage instruit à toutes les agaceries, le corps un peu plus provocant que s'il était nu, une conversation charmante, pour ne pas dire engageante, telle, en un mot, que quiconque vous voit, s'approche de vous sans crainte ; puis étonnez-vous que ; lorsque vous annoncez la défaite de votre pudeur par votre parure, votre démarche et vos sourires, il se trouve quelqu'un qui court à vous, et se prend aux filets de l'adultère ! Ah ! si elle avait fait saisir le messenger d'amour ; si elle l'eût fait dépouiller, fouetter, flageller : si elle eût épuisé sur lui tous les tourments ; si elle eût en peine à empêcher sa main délicate de prendre part au supplice du coquin ! Une femme qui refuse ainsi n'est pas attaquée deux fois !*

*Couleurs. Qui t'a entendue te plaindre une seule fois de ne pas partager l'exil de ton mari ? Qui a reçu la confidence de tes regrets ? Tu crois faire assez pour ton honneur en niant que tu aies franchi le dernier pas, comme si ce n'était pas là un, artifice des femmes perdues qui veulent se faire acheter plus cher ? Quand as-tu écrit à ton mari l'injure qu'on te faisait ? Quand l'as-tu supplié de hâter son retour, pour que ta solitude ne t'exposât plus à un pareil outrage ? Et combien il eût été plus convenable que je fusse instruit de l'injure faite à ma maison par une lettre de ma femme, que par le testament de son poursuivant ? Ne suis-je pas de tous, les maris le plus malheureux ? Grâce à mon absence, j'aurais pu ignorer éternellement mon déshonneur, s'il eût plu au coupable de garder le silence ! Pourquoi attirais-tu les regards sur ce visage qui t'exposait à des poursuites renouvelées ? Que ne jurais-tu haine éternelle à la parure qui te valait ces affronts ? Elle est bien près de promettre, celle qui, sollicitée, n'en dit rien à personne !.... (Suit une phrase dont le texte altéré n'offre aucun sens.)*

*Division. Qu'elle soit, mon unique héritière. Et à quel titre ? Tu le sais, dit-elle, il a dit ses motifs : Parce que l'ayant sollicitée une fois, deux fois, trois fois, je n'ai pu la séduire. En vérité, nous sommes trop heureux ; nous vivons, comme on dit, dans le siècle d'or, si ceux mêmes qui cherchent des femmes faciles, honorent les honnêtes femmes ! Qu'elle soit l'héritière unique de tous mes biens, de toute ma fortune, parce qu'on n'a pu la séduire, parce qu'elle a gardé son honneur. Oublions un instant le nom du testateur. Qui né croirait entendre le testament d'un mari ? C'est un homme qui croit que sa chaste épouse lui rend amour pour amour. Supposez-moi près de ma dernière heure ; j'écris mon testament ; je veux justifier le bien que je fais à ma femme où prendrai-je mes motifs ? Il me faudra copier le testament du séducteur ! Qu'elle soit mon unique héritière, quoique étrangère, quoique inconnue ; seulement parce qu'elle est*

*honnête, incorruptible. Eh quoi ! cet amoureux qui parle comme un censeur ; n'a-t-il donc ni mère, ni sœur, ni parente ?*

*Couleurs. Ah ! je devine : Cet homme promenait sa fortune de ville en ville pour en faire le prix de la pudicité inconnue. Dans son propre pays il n'y avait pas une femme honnête ! Ici où il vient s'établir ; comme toutes sont prostituées, il tombe, pour remplir son testament, sur une femme honnête qu'il ne cherchait pas. Songez que c'est moi qui accuse d'adultère une femme que j'ai épousée, dont j'ai souhaité d'avoir des enfants, que je ne demanderais pas mieux que de croire fidèle. Il faut que dans ce siècle on ne s'étonne de rien, pour voir défendre une femme contre la plainte de son mari par le témoignage d'un étranger ! Autrefois pour la protéger contre les bruits du dehors, le patronage le plus honorable était ce mot du mari : Je suis content de ma femme. Mais pour peu que vous teniez à ce genre de testament, je vais faire le mien en votre présence : Que ma femme soit mon héritière, parce qu'en mon absence, elle a inspiré une violente passion, par ce qu'elle a été choisie pour héritière par un jeune homme étranger, perdu de mœurs, parce qu'elle a pris possession de cet abominable héritage. Délibérez sur les deux testaments : auquel ajouteriez-vous foi ? A celui de l'amant qui l'absout ? à celui du mari qui la condamne ? La plus belle récompense d'une honnête femme, c'est de passer pour telle. Je ne sais même pas si, contre tous les penchants et les faiblesses du sexe, il y a un asile, un rempart plus sûr que l'idée de n'avoir jamais fait parler de soit ?<sup>1</sup>*

La déclamation de Latro dut être accueillie par les applaudissements enthousiastes de ses auditeurs. Elle abonde en pensées vives, ingénieuses, en traits brillants et souvent heureux. Mais toutes les idées en sont présentées d'une manière confuse. Latro, d'après Sénèque, ne multipliait ni les divisions ni les questions. On serait presque tenté de s'en plaindre, comme les adversaires du rhéteur, tant on a peine à discerner le plan et la marche régulière du discours. Si c'est là cet ordre d'autant plus puissant qu'il se cache mieux, et ne se trahit que par ses effets, l'assertion de Sénèque n'est pas sérieuse. En outre, Latro semble avoir plutôt cherché à plaire à son auditoire qu'à le convaincre. Toute son argumentation est conjecturale. Elle s'appuie sur le fait reconnu de la fortune léguée à la femme par l'étranger ; et, là-dessus, Latro élève un échafaudage de raisons spécieuses, assez vraisemblables même, et souvent ingénieuses : telle est la comparaison du testament fait par le séducteur avec le testament que le mari pourrait faire. Mais aucun de ces raisonnements n'emporte la conviction. Que la femme prouve qu'elle a cherché à prévenir son mari par des lettres, qu'elle a repoussé le séducteur, et n'a rien changé à sa parure, tout l'édifice de Latro est renversé et s'écroule. L'accusateur n'invoque aucun témoignage, n'étaye d'aucune preuve ses conjectures les plus plausibles, de sorte qu'il laisse son auditoire indécis, ébranlé mais non convaincu. Latro oublie même l'argument le plus fort qu'il aurait dû faire valoir : Que par un caprice de riche blasé, un étranger lègue sa fortune à une femme vertueuse, celle-ci doit-elle l'accepter ? Son devoir n'est-il pas de la refuser ? N'est-ce pas déjà un aveu de culpabilité que de se parer des richesses d'un inconnu qui a eu au moins le tort de chercher à la séduire ?

Défectueuse sous le rapport de la logique, la controverse, malgré d'incontestables mérites, manque de véritable éloquence. Le mari qui parle au

---

<sup>1</sup> Il y a ensuite quatre lignes dont le texte est altéré. Le reste manque. Les fragments du même livre contiennent un morceau qui appartient évidemment à cette controverse, mais ils ne font que répéter d'une manière décousue les traits qui se trouvent déjà dans ce qui a été traduit.

nom de la vertu outragée est-il véritablement ému ? Doit-il, avec ce ton de moraliste aimable et désintéressé, rechercher quelle doit être la tenue, l'attitude, la toilette, les allures d'une jolie femme dont le mari est absent ? Le morceau est piquant, mais est-il à sa place dans la bouche d'un mari outragé ? Ce ton satisfait d'un homme content de son esprit ne lui convient pas. Il trahit le déclamateur de profession qui a du talent, du style, du brillant, mais qui ne l'oublie pas assez. Ce sont là, il est vrai, et plus d'une fois on. l'a rappelé, les défauts inévitables du genre même.

Latro mourut dans un âge peu avancé, l'an 3 avant notre ère, selon la *Chronique* d'Eusèbe. Il se tua, dit-on, pour échapper aux atteintes d'une fièvre quarte. Le suicide était assez fréquent chez les rhéteurs célèbres. Ils menaient, en effet, une vie factice, toute d'excitations sans cesse renouvelées. Les applaudissements qu'on cherche à obtenir à chaque épreuve deviennent un besoin. On ne peut plus s'en passer. Le jour où l'âge, la maladie, un accident quelconque, éloignent ces caractères impressionnables du théâtre de leurs succès ; la vie leur est à charge ; la douleur leur paraît au-dessus de leurs forces, la mort leur semble préférable à une existence, où tout ce qui en faisait le prix pour eux vient à leur manquer. Ils se tuent alors, ne pouvant se résigner à se survivre.

Les détails où nous sommes entré à propos de Latro, la citation que nous avons faite d'une de ses *Controverses*, nous permettront d'être bref sur les autres déclamateurs qui composent le *quadriviral*, et nous dispenseront de reproduire des exemples de leur éloquence<sup>1</sup>. FUSCUS ARELLIUS, né en Asie, semblé avoir été un peu plus âgé que Sénèque. Il parlait avec élégance et généralement avec correction. Ses développements étaient souvent laborieux et embarrassés, l'arrangement de ses mots était plein de mollesse, et son style présentait une grande inégalité, tantôt grêle et tantôt diffus. On reprochait de la sécheresse à ses exordes, à ses arguments, à ses narrations. Dans ses *peintures*, il admettait toutes sortes de termes, pourvu qu'ils fussent de nature à produire de l'effet<sup>2</sup>. Il citait Virgile à tout propos, et même hors de propos. Sénèque reproduit plusieurs passages de Fuscus qui, s'ils ne permettent pas de contrôler le jugement porté par lui, suffisent à montrer qu'il avait de la chaleur et du talent. Fuscus préférait développer les causes délibératives ; et sans doute, à cause de son origine, aimait mieux parler en grec qu'en latin.

JUNIUS GALLIO était un ami de Sénèque ; il paraît avoir été plus jeune que lui, et à peu près du même âge qu'Ovide, qu'il adressa des consolations, à propos de la mort de sa femme<sup>3</sup>. N'ayant point d'enfant, il adopta le fils aîné de Sénèque, M. Annæus Novatus ; qui porta dès lors son nom. Il avait composé un *Traité de rhétorique*, et un *Recueil de déclamations* que Tacite mentionne, et qui existaient encore du temps de saint Jérôme<sup>4</sup>. Celui-ci les place à côté de celles de Cicéron et de Quintilien. Gallio, intervient souvent dans les *Controverses* citées par Sénèque. Il se distingue en général par la justesse de son goût, et la modération de son style. Dans le débat, il traite de préférence, non, la partie de la cause la plus facile, ni celle qui prête aux développements les plus brillants, mais celle qui

---

<sup>1</sup> M. Tivier, *De arte declamandi*, 1868, a donné dans son excellente thèse de nombreux passages des rhéteurs, traduits en français.

<sup>2</sup> *Suasoriæ*, II, VII ; *Controverses*, II, préface.

<sup>3</sup> Ovide, *Pontiques*, IV, II.

<sup>4</sup> Quintilien, III, 1, 21 ; IX, 2, 91. — Saint Jérôme, *Comm. in Esaiam*, préface.



est la plus raisonnable et la plus conforme au bon sens et à la justice. En revanche, il montre un amour excessif pour les antithèses ; et Messala, dans le *Dialogue des orateurs*, se moque à la fois *des fers à friser de Mécène, et des tintements de clochettes de Gallio*. Sénèque en donne de nombreux exemples<sup>1</sup>, et quand il résume son jugement sur son ami, sans doute gagné par la contagion, il commet à son tour une antithèse peu claire, en ajoutant que : *Si Latro et Gallio avaient fait assaut d'éloquence, la gloire eût été pour Latro et la palme pour Gallio*. Il serait difficile d'expliquer avec précision ce qu'il a voulu dire.

Le plus original, à coup sûr, des orateurs du *quadrivirat* est C. ALBUCIUS SILUS, de Novare. Il est plus connu que les précédents à cause des mésaventures que lui attirèrent son caractère fantasque et son défaut de jugement. Il remplissait dans sa patrie les fonctions d'édile. Un jour, à la suite d'une sentence qu'il avait rendue en cette qualité, les plaideurs auxquels il avait donné tort, le traînèrent par les pieds hors du tribunal. Indigné de cet affront, justifié peut-être par quelque écart de sa langue, il gagna aussitôt la porte de la ville et vint à Rome. Il y reçut l'hospitalité du rhéteur Plancus qui avait été disciple de Cicéron. Dès son début, à sa première déclamation, il parla si bien que Plancus, qui devait lui répondre, préféra se taire afin d'éviter la comparaison. Devenu aussitôt célèbre, il ouvrit une école à son tour. Il exposait le sujet de la controverse, et commençait à discourir assis ; puis, entraîné par sa verve, il se levait et disait, debout, la péroraison<sup>2</sup>. Son éloquence était comme son caractère, d'une grande inégalité. Quintilien en fait l'éloge, Virgile, au contraire, la critique dans ses *Catalecta*<sup>3</sup>. Sénèque l'estime beaucoup, quoiqu'il ait eu rarement l'occasion de l'entendre, Albucius ne déclamant pas en public plus de cinq ou six fois par an. Son abondance était extrême ; il parlait dans une controverse plus de trois heures de suite, sans cesser d'entasser les arguments sur les arguments et les preuves sur les preuves. Jamais il n'était embarrassé pour s'exprimer : *Quand mon esprit s'empare d'une idée*, disait-il lui-même, *les mots accourent en foule*. On lui reprochait même de se servir d'expressions triviales. Loin de les éviter, il les recherchait à dessein, tant il avait peur de passer pour *un homme d'école*. Dans son inconstance, il cherchait toujours à imiter celui qu'il avait entendu parler le dernier avec succès, que ce fût le philosophe Fabianus ou le rhéteur Hermagoras.

Albucius plaidait souvent au forum, mais, à l'exemple de Cicéron qu'il prétendait imiter, il traitait, de préférence, la péroraison. Il finit par renoncer au barreau. Il y jouait de malheur. Un jour, à Milan, dans une affaire de meurtre où il défendait un accusé devant le proconsul L. Pison (14 environ avant notre ère), il s'était avisé de déplorer avec emphase l'état de l'Italie, traitée encore une fois en province conquise. Puis, s'adressant à Marcus Brutus dont il apercevait la statue du tribunal, il l'avait invoqué et appelé le vengeur des lois et de la liberté. Le proconsul, à sa grande indignation, dut lui imposer silence, et le menaça à son tour de la sévérité des lois actuelles<sup>4</sup>. Une autre fois, devant le tribunal des Centumvirs, son adversaire demandant qu'on s'en rapportât à son serment, Albucius avait cru faire merveille, en introduisant une figure de son invention.

---

<sup>1</sup> *Controverses*, I, *passim*.

<sup>2</sup> Suétone, *De claris rhet.*, 6.

<sup>3</sup> Quintilien, II, 15, 36 ; Virgile, *Catalecta*, VII.

<sup>4</sup> Suétone, *De claris rhet.*, 6 ; pour les autres détails, *Controverses*, III, préface et *passim*.

*Jure*, avait-il dit, *mais je te donnerai la formule. Jure par les cendres de ton père qui ne sont pas ensevelies ! Jure par la mémoire de ton père !* Et il avait développé son lieu commun. Mais son adversaire le prit au mot. *J'accepte la formule*, dit L. Arruntius en se levant ; *mon client jurera*. En vain Albucius s'écriait qu'il n'avait pas fait une proposition *réelle*, mais une *figure de style*, et ajoutait : *A ce compte, les figures de rhétorique seront anéanties à jamais !* — *Qu'elles soient anéanties, je le veux bien*, répondit froidement Arruntius, *nous pourrions vivre sans elles !* et il avait obtenu gain de cause des juges qui riaient aux éclats.

Plein de colère, Albucius, à la suite de cet affront, refusa de reparaître au forum, et se renferma dans son école, pour s'y livrer, sans danger, à sa passion pour les figures. Il n'y échappait pas toujours, nous l'avons vu, aux taquineries des railleurs que ses emportements amusaient. Ce rhéteur, original eut une fin digne de son étrangeté. Déjà vieux et atteint d'un apostème, il revint dans sa patrie, à Novare, et voulut se donner la mort comme Latro. Mais il ne pouvait rien faire simplement. Il convoqua le peuple sur la place publique, lui exposa longuement les raisons pour lesquelles il se décidait à terminer sa vie, et après l'avoir harangué, il se laissa mourir de faim.

Sénèque nous a conservé de nombreux exemples de la fécondité et de l'exubérance des développements d'Albucius Silus. La controverse qui donne le mieux une idée de ses qualités et de ses défauts, est celle où il parle contre le préteur Flamininus, *accusé d'avoir dans une orgie, tranché la tête à un condamné*. Il en a déjà été question<sup>1</sup>.

Après les maîtres, après les vétérans consommés dans toutes les habiletés de l'école, il serait intéressant de connaître les déclamations mêmes des disciples qui, sans autre but que de compléter leur éducation, suivaient les leçons des rhéteurs, et, au sortir de leurs mains abordaient les différentes carrières ouvertes à l'activité des Romains. On jugerait mieux, de cette façon, la valeur et les résultats de l'enseignement des écoles. Mais ces travaux, s'ils ont été recueillis, ce qui est douteux, ont péri. Une seule copie d'élève a été conservée grâce à la prodigieuse mémoire de Sénèque le Père, grâce aussi au nom et à la célébrité de son auteur. C'est un assez long fragment d'une controverse plaidée par Ovide.

Dans un passage de *l'Institution oratoire*, Quintilien range le poète Lucain, parmi les orateurs<sup>2</sup>. Il trouve chez lui les caractères que développait l'enseignement des rhéteurs, l'ardeur, la véhémence, le trait, qualités qui appartiennent à l'éloquence plutôt qu'à la poésie. Longtemps avant lui, Sénèque avait fait la même observation au sujet d'Ovide. Dans les travaux de l'écolier, il démêlait les qualités et les défauts du poète : plus tard, dans les œuvres du poète, il retrouvait le souvenir des déclamations de l'écolier, et, jusqu'à des pensées et des expressions empruntées aux maîtres qu'il avait entendus. Ovide, en effet, avait fréquenté longtemps et avec succès les écoles des rhéteurs. Sur les bancs, il passait déjà pour un déclamateur habile. Il avait pour maître Fuscus Arellius, un des membres du *quadrivirat* dont on vient de parler, Les développements de Fuscus, comme nous l'avons vu, étaient brillants mais laborieux, et son style

---

<sup>1</sup> *Controverses*, IX, 2 ; voir les chapitres précédents.

<sup>2</sup> Quintilien, X, 1, 90.

inégal, prolixe, révélait plutôt la prodigalité que l'opulence. Quelques-uns des défauts de Fuscus se retrouvent dans les poésies de son disciple.

A l'exemple d'Arellius Fuscus, Ovide déclamait rarement des controverses, et seulement, quand elles roulaient sur clés sujets clé morale. Il préférait les discours du genre délibératif, sans doute, parce qu'ils offrent un grand nombre d'idées générales, de lieux communs qu'il lui était facile de développer, et de rehausser l'éclat des expressions. *Son talent, dit Sénèque, avait quelque chose d'égal, de gracieux, d'aimable : quant à son style, c'était déjà de la poésie, moins la mesure des vers.* L'argumentation, c'est-à-dire l'art d'agencer les preuves, de les coordonner, et d'affaiblir celles de l'adversaire, lui plaisait moins. Il s'y sentait gêné, et en quelque sorte captif. Il n'y pouvait pas donner, à son aise, libre carrière à sa fantaisie et à son imagination. Cependant c'est une controverse où il s'était surpassé, que Sénèque nous a conservée. En voici le sujet :

*Un mari et sa femme ont juré de ne point se survivre l'un à l'autre. Le mari, parti en voyage, fait répandre le bruit de sa mort. La femme se précipite d'un lieu élevé pour se tuer. Revenue à la santé, elle reçoit de son père l'ordre d'abandonner son mari. Elle refuse. Elle est renoncée par son père. Ovide parla contre le père en faveur du mari et de la femme dont il ne sépara pas la cause. De tous ceux, dit Sénèque, qui déclamèrent cette controverse devant Arellius, Ovide me parut de beaucoup le plus ingénieux, si ce n'est qu'il employait pêle-mêle toutes les idées du sujet. Voici ce que j'ai retenu de ses paroles<sup>1</sup> :*

*Toute la difficulté, dit Ovide en s'adressant au père, consiste à obtenir de toi, pour la femme, le droit d'aimer son mari, pour le mari, le droit d'aimer sa femme. Alors, peu conséquent avec toi-même, tu leur permets de se prêter serment l'un à l'autre, puisque tu leur as permis de se marier. Et quelle a été, penses-tu, la forme de notre serment ? C'est ton nom que nous avons invoqué. Si nous devenions parjures à notre parole, c'est la colère de son père qu'elle appelait sur elle, c'est la colère de mon beau-père que j'appelais sur moi. Père, épargne-nous ! Beau-père, épargne-nous ! Tous deux nous avons tenu notre serment. Mais voyez notre censeur rigoureux, voyez la fougue de sa tendresse ! Voyez son amour pour sa fille, amour outré qui lui fait oublier l'indulgence ! Dieux bons ! Comment donc a-t-il aimé sa femme ? Il aime sa fille, et il la renonce ! Il se plaint du péril qu'elle a couru, et il l'arrache à celui sans qui elle déclare ne pouvoir vivre ! Il déplore un malheur qui a failli lui coûter sa fille, cet homme qui recommande d'aimer modérément ! Prêcher la mesure en amour ! Vous réussiriez mieux en prêchant l'inconstance. Est-ce donc votre loi ? Les amants n'agiront jamais qu'après mûre considération ; ils ne feront aucune promesse qui ne soit exigible devant le tribunal ; ils ne diront pas un mot qui blesse le sens commun et la bonne foi. Cette manière d'aimer est à l'usage des vieillards. Mais, père, tu ne connais que la moindre partie de mes fautes. Nous nous sommes quelquefois querellés, puis réconciliés ; et peut-être, ce que tu ne soupçonnes pas, nous nous sommes parjurés. Est-ce que les pères se mêlent des serments des amants ? Si tu veux m'en croire, les dieux eux-mêmes ne s'en mêlent pas.*

*Ne te flatte pas, ma femme, d'avoir donné le premier exemple d'une faute si glorieuse. D'autres femmes sont mortes avec leurs époux, d'autres pour leurs époux. Mais sois sûre qu'elles seront honorées dans tous les siècles, louées à*

---

<sup>1</sup> Controverses, II, 10.

*l'envi par tous les écrivains. Sache, beau-père, supporter ton bonheur. Combien il t'en coûtera peu pour donner un illustre exemple ! A l'avenir, nous serons sur nos gardes. Nous avouons notre erreur.*

*En prononçant notre serment, nous ne songions pas à ce troisième cœur plus aimant que les nôtres. Fassent les dieux qu'il ne change pas ! Beau-père, sois inflexible. Reprends ta fille : je suis seul coupable, je serai seul puni. Pourquoi, par la mort de ma femme, priverais-je un père de sa fille ? Je quitte ma patrie ; je fuis, je m'exile : j'appliquerai à mes regrets ce cruel, cet affreux remède, la patience ! Je mourrais, si je devais mourir seul !*

Quoique nous n'ayons pas pour ce curieux morceau la même admiration que Sénèque, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître les qualités et les défauts du poète. Il y a peu d'argumentation ; les idées sont jetées au hasard, sans ordre, mais elles ont de la finesse, de la grâce et de l'esprit. Il y a en germe dans toutes ces pensées sur l'amour, sur les serments des amants, sur la tendresse des épouses, les sentiments qu'Ovide développera plus tard dans les lettres des *Héroïdes* et dans *l'Art d'aimer*. On y trouve, en outre, ce défaut si marqué dans ses poésies, quand il a rencontré un trait heureux, de ne plus savoir le quitter ; ce qui le faisait appeler par Scaurus, le *Montanus* des poètes, parce que, comme lui, le rhéteur Montanus gâtait ses traits à force de les répéter.

Scaurus, en relevant ce qui lui semblait *montanien* dans les vers d'Ovide, concluait avec raison, que si un grand mérite est de savoir bien dire, c'en est un grand aussi de savoir s'arrêter<sup>1</sup>. Scaurus aurait pu déjà, exercer sa critique judicieuse sur la déclamation de l'écolier. Il y aurait trouvé sans peine du *montanien*. Il aurait vu la même idée reproduite, sans cesse, sous des formes peu variées, mais toujours ingénieuses, et qui font plus d'honneur à l'esprit d'Ovide, qu'à son goût et à sa fécondité d'invention.

Il serait facile, si c'était ici le lieu, d'indiquer dans les ouvrages d'Ovide, les nombreux traits et passages qui rappellent en lui l'élève des déclamateurs, et que signalaient eux-mêmes les rhéteurs de l'antiquité. Nous nous bornerons à un exemple rapporté par Sénèque. Tout en suivant les leçons d'Arellius Fuscus, Ovide écoutait en même temps d'autres rhéteurs, Latro surtout, quoiqu'il n'imitât pas son genre d'éloquence. Tel est, cependant, le souvenir que, hors de l'école, il garda de Latro, qu'il reproduisit plus d'une fois en vers les pensées du rhéteur. *Dans le Jugement des armes, Latro avait dit : Jetons ces armes dans les rangs de l'ennemi, et allons les reprendre. Ovide met : Faites jeter au milieu des ennemis les armes du héros ; ordonnez-nous de les y aller reprendre. Tout le reste du développement est, de même, emprunté à la déclamation de Latro. Ailleurs, dans un préambule, Latro avait prononcé ces paroles — et sa phrase avait été retenue par ses élèves aussi exactement que des vers — : Maintenez la torche immobile, ses feux languissent ; agitez-la, la flamme s'élanche. L'oisiveté amollit les hommes ; le fer oisif est attaqué par la rouille ; l'oisiveté tue la science. Ovide dit de même : J'ai vu grandir la flamme des torches agitées, comme aussi, quand la main s'arrêtait, je l'ai vue s'éteindre<sup>2</sup>.*

Tous les élèves des écoles n'avaient pas le mérite et les qualités d'Ovide ; et leurs déclamations devaient être inférieures à celle que le hasard nous a conservée.

---

<sup>1</sup> *Controverses*, IV, 28.

<sup>2</sup> *Métamorphoses*, XIII ; *Amor*, I, II, 11.

Toutefois, quand on remarque l'impression durable produite par cet enseignement sur des natures d'élite, comme Ovide, Lucain, Juvénal et tant d'autres, il est permis de supposer que les natures moyennes en gardaient aussi un long souvenir. Cette éducation, qui surexcitait chez les disciples l'ardeur de l'étude, l'émulation de bien faire et de bien dire, avait ses excès et ses inconvénients ; quelle méthode n'en a point ? Mais enfin, elle réveillait les esprits trop disposés à se laisser aller à l'engourdissement et à la paresse. Chez les jeunes gens, d'ailleurs, le mauvais goût n'est jamais aussi fâcheux que l'absence totale de goût, que cette molle sagesse qui ne s'abandonne à aucun écart blâmable, mais qui, en retour, n'a jamais ni vivacité ni ardeur. Cette prétendue sagesse, si on veut lui donner son vrai nom, est de l'indifférence, ou plutôt de l'apathie.

## CHAPITRE XI – TIBÈRE ORATEUR

La vie et les actes de l'empereur Tibère relèvent de l'histoire politique plutôt que de l'histoire littéraire. Cependant le successeur d'Auguste appartient à celle-ci, comme son père adoptif, par la passion qu'il montra pour l'éloquence et la poésie dans la première partie de sa vie, et par les discours qu'il prononça, ou par les lettres qu'il écrivit lorsqu'il fut arrivé à l'empire.

La famille des Appius, dont il descendait, s'était, de tout temps, fait remarquer entre les familles patriciennes par sa morgue, sa dureté, par son attachement aux privilèges de l'aristocratie et sa haine contre les plébéiens. A ces défauts de sa race, Tibère joignit l'hypocrisie ; mais tandis que les Claudius semblent avoir eu peu de dispositions pour la littérature, que l'antique Appius Caecus, l'adversaire de Pyrrhus, est à peu près le seul d'entre eux auquel Cicéron accorde le titre d'orateur, Tibère manifesta de bonne heure des penchants littéraires. Toutefois, il manquait de goût, et, aux expressions nettes et claires, il préféra toujours les mots bizarres, maniérés, les tournures pénibles, obscures et entortillées.

On ignore quels maîtres lui enseignèrent le latin, le grec, et lui donnèrent les premières notions de l'éloquence et de la poésie auxquelles il s'appliquait avec ardeur. Il eut pour maître de rhétorique le rhéteur Théodore de Gadare, le chef, comme on l'a vu plus haut, des *théodoriciens* ou de la nouvelle école des rhéteurs de l'époque d'Auguste. On ne sait quel jugement Théodore portait sur le talent oratoire de son élève, mais on a conservé de lui un mot bien vrai et bien dur sur le caractère de Tibère. Il sut deviner les secrets sentiments que dissimulait cette nature épaisse et cruelle, et un jour qu'il avait des reproches à adresser à Tibère ; il l'appela *de la boue pétrie avec du sang*, *πηλὸν αἵματι πεφυρμένον*<sup>1</sup>.

Parmi les orateurs latins, Tibère choisit pour modèle Valerius Messala Corvinus, et quoiqu'il fût déjà vieux, s'attacha à lui. Cependant la parole simple, élégante et claire de Messala ne parvint pas à le corriger de son goût pour les phrases vagues et embarrassées, pour les expressions obscures et surannées. A force de travailler et de tourner son style, il le rendait presque inintelligible, de sorte qu'à ses discours écrits on préférerait ses improvisations qui avaient, au moins, l'avantage de la clarté. Il s'adonna également à la poésie. Il composa, en latin, un chant lyrique intitulé : *Plaintes sur la mort de Jules César*. Il fit aussi des vers grecs, et prit pour modèles des poètes fort ignorés aujourd'hui, Euphorion, Rhianus et Parthenius. Empereur, il resta fidèle à son admiration pour ces écrivains, et plaça leurs ouvrages et leurs images dans les bibliothèques publiques, au milieu des auteurs anciens les plus estimés. Aussi les savants, par esprit de flatterie, composèrent-ils, à son intention, beaucoup de commentaires de ces poèmes, et en publièrent-ils de nombreuses éditions. C'est au goût de Tibère pour leurs descriptions lascives et pour leurs vers déjà déclarés obscurs par Cicéron, que ces poètes doivent de n'avoir pas péri tout entiers<sup>2</sup>.

Les huit années que Tibère passa à Rhodes, en exil, achevèrent de le perfectionner dans la connaissance et la pratique de la langue grecque. Cependant il n'aimait pas à s'en servir en toute occasion, et, comme Auguste, il écartait les mots grecs du langage des affaires. Un jour, dans le sénat, ayant à

---

<sup>1</sup> Suétone, *Tibère*, 57.

<sup>2</sup> Cicéron, *De la divination*, II, 64 ; *Tusculanes*, III, 19.

faire usage du mot *monopole*, il demanda à l'assemblée la permission d'employer ce terme étranger. Une autre fois, un sénatus-consulte, lu devant lui, contenait le mot *ἐμβλημα* : il ordonna de changer cette expression pour y substituer le terme latin correspondant, ou, à son défaut, une périphrase qui eût le même sens. Enfin, comme on demandait en grec à un soldat son témoignage, il lui enjoignit de répondre en latin<sup>1</sup>.

A Rhodes, Tibère affectait de vivre comme un particulier obscur. Il avait une demeure modeste, une maison de campagne d'une extrême simplicité, il se promenait dans les gymnases sans licteur et sans appariteur, et fréquentait les écoles et les auditoires avec les allures d'un curieux uniquement avide d'éloquence. Il suivait surtout les leçons des grammairiens, et aimait à éprouver leur savoir et leur bon sens par des questions au moins bizarres. C'était surtout de l'histoire mythologique qu'il se préoccupait alors, et il leur soumettait souvent des problèmes ridicules dans ce genre : *Quelle est la mère d'Hécube ? — Quel nom portait Achille lorsqu'il se cachait à Scyros au milieu des jeunes filles ? — Quel chant faisaient d'ordinaire entendre les sirènes ?* Le jour même, où, après la mort d'Auguste, il entra dans le sénat pour la première fois, il porta cette affectation d'archéologie mythologique jusqu'à imiter le sacrifice offert par Minos à la mort de son fils, c'est-à-dire de l'encens, du vin, mais sans joueur de flûte<sup>2</sup>.

Cependant, tout exilé qu'il fût et en disgrâce, rendant et recevant des devoirs de politesse, comme sur le pied de l'égalité ; tout en feignant de vivre dans la plus étroite intimité avec les rhéteurs de Rhodes, Tibère cédait parfois à son humeur fantasque, et redevenait lui-même. Le lion, de temps en temps, faisait sentir sa griffe. Un jour qu'il était intervenu dans une discussion ardente entre des sophistes, l'un d'eux, le croyant favorable à ses adversaires, s'emporta contre lui en propos injurieux. Tibère rentra dans sa demeure sans rien dire, reparut tout à coup avec des appariteurs, cita devant son tribunal par un crieur public celui qui l'avait insulté, et le fit traîner en prison<sup>3</sup>. Il conserva même longtemps contre certains maîtres des ressentiments dont l'origine remontait à son séjour à Rhodes. Il avait désiré suivre en particulier les leçons du grammairien Diogène, qui les donnait d'ordinaire à Rhodes le jour du sabbat, et Diogène lui avait fait répondre par un esclave qu'il revînt le septième jour. Tibère s'en souvint sur le trône, et comme Diogène, de passage à Rome, se présentait pour le saluer, il lui envoya dire qu'il revînt au bout de sept années<sup>4</sup>.

Ce n'était là qu'une boutade, mais son intimité coûta plus cher à d'autres grammairiens dont, empereur, il continua à s'entourer. Il avait coutume, à table, de poser à ses convives des questions se rapportant à l'ouvrage qu'il avait lu dans la journée. Le grammairien Séleucus se tirait à merveille des difficultés et des pièges par lesquels l'empereur cherchait à le mettre en défaut. Tibère s'inquiéta, le surveilla, et apprit enfin que Séleucus s'informait régulièrement auprès de ses serviteurs de quels livres l'empereur s'occupait, et cherchait d'avance la réponse aux problèmes qu'il devait lui proposer. C'était un stratagème innocent. Au lieu d'en rire, Tibère chassa Séleucus de son intimité, et peu après le fit mourir. Un autre grammairien, Zénon, parlait d'une manière affectée, Tibère lui demanda un jour quel était ce dialecte désagréable dont il se servait. *C'est le dialecte dorien*, répondit Zénon. Aussitôt Tibère irrité condamna

---

<sup>1</sup> Suétone, 71.

<sup>2</sup> Suétone, 70.

<sup>3</sup> Suétone, 11.

<sup>4</sup> Suétone, 32.

son commensal à l'exil, et le reléguait dans l'île de Cinaria, persuadé que Zénon avait voulu, par une épigramme, lui reprocher son ancien séjour à Rhodes dont la population parlait le dialecte dorien<sup>1</sup>.

Ceux qui n'étaient pas admis à l'honneur de la familiarité du prince n'étaient pas, plus que les autres, à l'abri de ses fantaisies et de ses caprices. Tantôt un poète était inquiété pour avoir, dans une tragédie, fait adresser des outrages à Agamemnon par un autre personnage : tantôt un historien était poursuivi pour avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. Le poète et l'historien étaient punis, leurs ouvrages détruits, et cependant il était avéré que leurs œuvres avaient été lues en présence d'Auguste, un certain nombre d'années auparavant<sup>2</sup>. Tibère, il est vrai, aurait pu répondre qu'Auguste lui-même avait condamné l'*Histoire romaine* de Labienus à être brûlée sur la place publique. En revanche, s'il punissait les œuvres généreuses, cet empereur ladre et avare avait des récompenses polir les écrits étranges et maniérés qui flattaient son mauvais goût. Tandis qu'il refusait un légitime salaire à ceux qui l'accompagnaient dans ses voyages ou dans ses expéditions militaires, il donnait une somme de deux cent mille sesterces à Asellius Sabinus pour un dialogue où les champignons, les becs-figues, les huîtres et les grives se disputaient la prééminence. Jamais œuvre ne lui plut autant, jamais il ne se montra si prodigue envers un écrivain<sup>3</sup>. Pour en terminer avec les goûts et les habitudes littéraires de Tibère, son livre de prédilection, dans sa retraite de Caprée, était les livres obscènes de la poétesse Élémentis.

Le premier souvenir de l'éloquence de Tibère remonté à sa neuvième année. Il prononça, du haut de la tribune aux harangues, l'éloge funèbre de son père, jadis questeur de Jules César et ensuite préteur d'Antoine. Sénèque le Philosophe propose comme exemple la fermeté d'âme que l'enfant montra en cette occasion, mais il oublie que Tibère avait l'habitude de vanter le bonheur de Priam qui avait survécu à tous ses enfants<sup>4</sup> ! Cette oraison funèbre était, naturellement, l'œuvre de ses maîtres. Plus tard, Tibère, pour s'initier aux affaires, plaida diverses causes, et défendit devant le tribunal d'Auguste le roi Archélaüs, les habitants de Tralles et des Thessaliens poursuivis pour différents motifs. Il accusa de lèse-majesté, et fit condamner par les juges Fannius Cépion qui avait conspiré contre Auguste avec Varron Murena. Fit-il preuve en cette occasion d'un grand talent, on l'ignore ; mais accusé d'un tel crime et par un tel adversaire, Cépion était condamné d'avance.

Tibère prit encore la parole au sénat en plusieurs circonstances. Il intercédait en faveur des habitants de Laodicée, de Thyatire et de Chio, dont les maisons avaient été renversées par un tremblement de terre, et qui demandaient des secours aux sénateurs<sup>5</sup>. Ces discours sont de l'éloquence officielle, ce sont des sujets réservés d'ordinaire aux héritiers et aux proches des souverains, pour leur concilier l'affection des peuples. Les paroles de Tibère, brèves d'ailleurs, ne semblent pas avoir dépassé la moyenne de ce genre de harangues, car les historiens n'en ont rien conservé. Ils se bornent à mentionner l'intervention de Tibère dans ces occasions.

---

<sup>1</sup> Suétone, 56.

<sup>2</sup> Suétone, 61.

<sup>3</sup> Suétone, 42.

<sup>4</sup> Suétone, 62 ; Sénèque, *ad Helviam*, 15 ; Bayle, Dictionnaire, art. *Drusus*.

<sup>5</sup> Suétone, 8.



On ne rencontre de renseignements précis sur l'éloquence de Tibère qu'après la mort d'Auguste, lorsque, devenu le premier personnage de l'empire, il attire sur ses actes et sur ses moindres paroles l'attention des annalistes.

Au moment de saisir le pouvoir qu'il convoitait si ardemment depuis de longues années, Tibère crut nécessaire de jouer, pendant quelques jours, cette comédie de douleur et de modeste réserve dont les ambitieux ont tant de fois donné la représentation.

Aussitôt après la mort d'Auguste, il convoque le sénat en vertu de sa puissance tribunitienne, et lui adresse une allocution. Tout à coup, comme s'il ne pouvait plus contenir sa douleur, il éclate en sanglots : puis, souhaitant que non seulement la voix, mais que la vie même lui manque, il fait lire par son fils Drusus ce qu'il a écrit<sup>1</sup>. Après les funérailles d'Auguste, lui adresse-t-on des prières comme à l'empereur, il répond par des discours vagues sur la grandeur de l'empire et sur son insuffisance. *Le génie du divin Auguste, disait-il, pouvait seul soutenir un si grand fardeau : appelé par lui à partager les soucis des affaires, il avait appris de l'expérience combien il est difficile et périlleux de porter seul le poids du pouvoir. Dans un État qui s'appuyait sur tant de citoyens éminents, il ne fallait pas déférer à un seul homme toute la puissance. Si plusieurs associaient leurs efforts, ils viendraient plus facilement à bout de diriger le gouvernement*<sup>2</sup>. A ses amis, qui lui reprochent ses hésitations, il répond *qu'ils ignorent quel vautour est le rang suprême*. Au sénat qui le supplie à genoux, il ne donne que des paroles ambiguës et des raisons dilatoires, jusqu'à ce que plusieurs perdant patience, l'un d'eux s'écrie : *Enfin, qu'il gouverne ou qu'il abdique !* Un autre va jusqu'à lui dire, en faisant allusion à la réalité du pouvoir qu'il avait saisi depuis quelques jours et dont il affectait de refuser encore le nom : *Que les autres commençaient par promettre, quitte à tenir plus tard ; mais que, pour lui, il agissait d'abord, et se décidait tardivement à promettre*. Alors Tibère mit un terme à cette comédie ; il accepta l'empire, comme contraint et forcé, en se plaignant *qu'on lui imposât un dur et pesant esclavage*. Il ne put pas même encore se résigner à déclarer ouvertement sa pensée. Il laissa entrevoir qu'il se réservait de renoncer un jour à l'empire et dit textuellement : *Je le garde jusqu'au moment où il vous semblera juste d'accorder quelque repos à ma vieillesse*<sup>3</sup>.

Cette affectation de modestie s'étendit à tout. Le sénat offrit à Tibère le titre de *Père de la Patrie* dont le peuple continuait à le saluer, et ordonna qu'on jurât par son nom. Tibère s'en défendit avec obstination, en répétant *que rien n'est stable dans la vie, et que plus on l'aurait placé haut, plus le poste serait glissant*. Le sénat insistant, Tibère prononça, à ce propos, un discours où entre autres choses, il disait : *Je serai toujours semblable à moi-même, et je ne changerai jamais de conduite, tant que j'aurai ma raison. Mais ce serait un précédent fâcheux, si le sénat se déclarait lié par tous les actes d'un homme qui pouvait changer avec le temps... S'il vous vient plus tard des soupçons sur ma conduite et sur mon dévouement — Puisse ma mort, avant que pareille chose arrive, prévenir le changement de votre opinion sur mon compte ! — le titre de Père de la Patrie ne ferait rien pour ma gloire, mais il serait cause qu'on vous accuserait*

---

<sup>1</sup> Suétone, 23.

<sup>2</sup> Tacite, *Annales*, I, 11.

<sup>3</sup> Suétone 24.

*ou de légèreté pour m'avoir donné ce surnom, ou d'inconstance pour avoir changé d'avis sur moi*<sup>1</sup>. »

Suétone, si impassible d'ordinaire lorsqu'il raconte les actes les plus odieux des Douze Césars, ne peut s'empêcher d'introduire, en citant ces discours, une explication à la manière de Tacite. Il voit dans les paroles de Tibère la justice qu'il se rendait à lui-même, et la conscience qu'il avait de devenir bientôt un objet d'horreur pour ceux, qui l'appelaient Père de la Patrie. Cependant il redoublait de prévenances pour les moindres sénateurs et exagérait ses formules de respect au delà des convenances. Un jour, au moment de réfuter une opinion d'Haterius : *Pardonne-moi, je te prie*, lui dit-il, *si je parle librement contre toi, comme sénateur*. Puis s'adressant à tout le sénat : *J'ai souvent dit*, continua-t-il, *et je le répète encore, Pères Conscrits, qu'un prince revêtu par vous d'un pouvoir si étendu et si fort, s'il veut assurer le salut public, doit obéir au sénat toujours, au peuple entier presque toujours, et souvent même à des citoyens isolés. Je ne regrette pas de l'avoir dit, car j'ai trouvé en vous, et je trouve encore de bons, d'équitables et de bienveillants maîtres*<sup>2</sup>.

Cette apparente modération de Tibère avait probablement pour but de le rendre populaire, et de dissiper les préventions que sa conduite pendant le règne d'Auguste, et certaines révélations de son caractère avaient suscitées contre lui. Mais sa taille élevée, son corps épais, sa figure bourgeonnée, son cou raide et penché, sa mine sévère, sa démarche lourde et disgracieuse provoquaient l'antipathie. Il cherchait à plaire à la multitude sans pouvoir y réussir. Sa duplicité n'en imposait à personne. Aussi les injures, les inscriptions et les vers diffamatoires se multiplièrent-ils rapidement. Jadis il avait engagé, par lettre, l'empereur Auguste à punir les libelles composés contre-lui, et Auguste lui avait répondu de ne point écouter la chaleur de son âge, et de ne point s'occuper du mal qu'on disait de lui, pourvu qu'on ne pût pas lui en faire. Tibère empereur commença par imiter la sagesse de son prédécesseur. Il répétait *que dans un état libre, les langues et les esprits devaient être libres*. Puis, comme le sénat le pressait de rechercher et de punir les auteurs de ces écrits : *Nous n'avons pas assez de loisir*, dit-il, *pour nous embarrasser de nouvelles affaires. Si vous ouvrez cette porte, vous n'aurez plus d'autre occupation : chacun, sous ce prétexte, s'empressera de nous déférer ses ennemis*. Et comme on lui indiquait un de ceux qui s'élevaient le plus haut contre lui, il dit ces paroles qui seraient belles si elles avaient été sincères : *S'il modère son langage, j'aurai soin de justifier mes paroles et mes actions ; s'il persévère, je le hairai à mon tour*<sup>3</sup>.

Mais il tardait à Tibère de déposer le masque. Le sang impétueux des Appius bouillonnait en lui. Une fois son pouvoir affermi, lorsqu'il se fut assuré, avec la prudence d'un félin, que rien ne pouvait plus entraver la satisfaction de ses appétits, il se jeta sur sa proie, et assouvit ses ressentiments. Consulté par le préteur Pomponius Macer s'il faut recevoir les accusations de lèse-majesté, il répond que les lois doivent être exécutées. C'était la sentence de mort contre ceux qui avaient écrit ou passaient pour avoir écrit des vers diffamatoires sur son compte. Quelques-uns de ces vers anonymes ont été conservés. L'un de ces distiques n'arien de cruel ; s'il renferme une épigramme, la pointe n'en n'est ni très piquante ni très acérée : *Tu n'es pas chevalier. Pourquoi ? Tu ne possèdes pas cent mille sesterces. Veux-tu tout savoir ? Tu as été condamné à l'exil, à*

---

<sup>1</sup> Tacite, I, 72 ; Suétone, 67.

<sup>2</sup> Suétone, 29.

<sup>3</sup> Suétone, 28.

*Rhodes*. Les autres épigrammes sont plus dures. Elles flétrissent l'ingratitude de Tibère vis-à-vis de sa mère, à qui il était redevable de tant de bienfaits, et qui ne pouvait dissimuler ses propres sentiments à l'égard de son fils : *Homme, farouche, homme insensible, veux-tu que je te dise tout en un mot ? Que je meure si ta mère elle-même peut t'aimer !*

Les autres font allusion à l'orgueil, à la cruauté de Tibère, et lui rappellent en dernier lieu son exil à Rhodes, comme le souvenir le plus cuisant pour l'ambitieux. Un moment, en effet, Tibère s'était cru indispensable, et avait menacé Auguste de se retirer. Il avait été pris au mot par Auguste, et ne pouvait pas le pardonner aux Romains. L'une d'elles disait : *Contemple, Romain, contemple l'heureux Sylla, heureux pour lui non pour toi. Contemple, si tu veux, Marius, mais Marius après son retour. Revois Antoine, excitant la guerre civile ; revois ses mains plus d'une fois souillées de carnage Et conclus : c'en est fait de Rome ! Il baignera sa royauté dans le sang, celui qui passe de l'exil à la royauté !* Une autre ajoutait : *César, tu as bien changé le siècle d'or de Saturne : car, tant que tu vivras, nous aurons l'âge de fer !* Une autre enfin : *Il dédaigne le vin, parce qu'il n'a plus soif que de sang : c'est le sang qu'il boit avec la même avidité qu'autrefois il buvait le vin*<sup>1</sup>.

Avant de se retirer à Caprée, Tibère intervint fréquemment dans les délibérations du sénat. Il prononça de nombreux discours qui furent conservés, et dont les historiens ont reproduit quelques mots. Tantôt il appuie de sa parole les différents candidats aux fonctions consulaires, et invite hypocritement ceux qu'il a omis sur sa liste à se présenter<sup>2</sup>. Tantôt il exalte les victoires remportées par son fils Drusus sur Maroboduus, roi des Suèves, et prétend que *ni Philippe n'avait été aussi redoutable pour les Athéniens, ni Pyrrhus, ni Antiochus pour le peuple romain*<sup>3</sup>.

Tantôt enfin il repousse la proposition présentée par quelques sénateurs de nommer d'avance pour cinq ans les différents magistrats : *Il répugne, disait-il, à ma modération, de choisir tant de magistrats, et de remettre à une époque éloignée tant d'autres candidats. On a peine chaque année à éviter de faire des mécontents, et cependant une espérance prochaine console d'un échec. Quelles haines ne soulèverait-on pas chez ceux qui se verraient ajournés au delà de cinq ans ? D'ailleurs, comment prévoir de si loin les changements qui peuvent survenir dans les intentions, les familles et les fortunes ?*

*Les magistrats désignés un an d'avance s'abandonnent déjà à l'orgueil : que sera-ce si, pendant cinq ans, ils comptent sur leur magistrature ? Enfin, c'est quintupler le nombre des magistrats, et détruire les lois qui fixent aux candidats le temps pendant lequel ils doivent faire preuve d'activité, briguer et exercer leur charge*<sup>4</sup>.

Ce sont là moins des discours que de brèves allocutions où il est bien difficile d'apprécier le style et l'éloquence de Tibère. En revanche, Tacite indique diverses circonstances où l'empereur prend la parole et prononce de véritables harangues, ce qu'il appelle *continuam orationem*. Tels sont le refus opposé par Tibère à la demande de secours que lui adresse Hortalus, le petit-fils de l'orateur Hortensius, et qui était appuyée par le sénat ; le discours où il présente au sénat les fils de

---

<sup>1</sup> Suétone, 59.

<sup>2</sup> Tacite, I, 81.

<sup>3</sup> Tacite, II, 63.

<sup>4</sup> Tacite, II, 36.

Germanicus comme ses futurs héritiers, et implore des sénateurs leur appui pour ces jeunes princes ; celui où il repousse la requête des habitants de l'Espagne Ulérieure qui voulaient lui élever un temple ; la réponse à Séjan où, après avoir rendu grâces à ses services, il écarte, avec beaucoup de ménagement, la prière que lui faisait son favori d'épouser Livie, veuve de Drusus ; enfin la longue lettre fort sage et d'un véritable politique, où il condamne les lois somptuaires comme inutiles, et engage les sénateurs à ne point en proposer de nouvelles<sup>1</sup>.

Ces discours et d'autres moins importants, paroles ou lettres conservées par Tacite, reproduisent fidèlement les idées et souvent les expressions même employées par Tibère, et sont d'une ressemblance assez exacte pour que l'histoire politique puisse, sans erreur, les lui attribuer. Mais l'histoire littéraire a ici des obligations plus étroites. Comme il lui est impossible de discerner la part qui revient à Tibère ou celle qui appartient à Tacite, elle est obligée de s'abstenir, et de regretter que là où Tacite avait des documents authentiques — ce qu'il indique lui-même à deux reprises<sup>2</sup> — il ait préféré commenter et développer lui-même les paroles du prince. Dû reste, il prévient spontanément le lecteur de ces altérations par l'expression que l'on rencontre chaque fois : il parla à peu près en ces termes ; voici le sens général de son discours, etc. Il est fâcheux que, cédant à l'exemple de Tite-Live, il n'ait pas mieux aimé, comme le font les historiens modernes, donner les pièces officielles.

Il en est de même des différentes lettres que Tibère adressa de Caprée au sénat romain<sup>3</sup>. Tacite ou les résume en quelques mots, ou les arrange à sa façon. On serait encore heureux d'avoir, même altérée, la fameuse lettre dont parle Juvénal, *Grandis Epistola*, qui vint de Caprée et renversa Séjan du faite de la grandeur.

Cette partie des *Annales* est perdue. On n'a de la lettre que quelques mots insignifiants conservés par Suétone, où Tibère, fidèle à son système de dissimulation, se représentait comme faible et abattu, et priait les sénateurs *d'envoyer vers lui l'un des consuls, avec quelques forces militaires pour amener en leur présence un vieillard abandonné*<sup>4</sup>. En revanche un édit, cité par Tacite, à un caractère authentique, et semble être reproduit par l'historien d'une façon assez fidèle pour figurer ici.

Instruit du mécontentement que ressentait le peuple romain de voir les funérailles de Germanicus entourées de si peu d'honneurs, Tibère publia un édit où l'on retrouve les artifices de langage que l'historien lui attribue : *Il rappela qu'un grand nombre de citoyens illustres étaient morts pour la République, sans qu'aucun d'eux excitât des regrets aussi brillants. Ces regrets seraient glorieux pour le prince et pour les Romains, si on savait les modérer, car la dignité interdisait aux princes et au peuple-roi ce qui était permis à des fortunes privées et à de petits États. Une douleur récente avait autorisé le deuil et la consolation des larmes ; mais il était temps de reprendre courage. Ainsi le divin Jules, privé de sa fille unique ; ainsi le divin Auguste après la mort de ses petits-fils, avaient renfermé leur tristesse. Il n'est pas besoin d'exemples plus anciens ; combien de fois le peuple romain n'a-t-il pas supporté courageusement la défaite de ses armées, la mort de ses généraux, l'entier anéantissement des familles nobles ? Les princes meurent, la République est immortelle. Il fallait donc retourner aux*

---

<sup>1</sup> Tacite, II, 37, 38 ; IV, 37 ; IV, 40 ; III, 53.

<sup>2</sup> Tacite, I, 81 ; II, 63.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, VI, 3, 5, 6.

<sup>4</sup> Suétone, 65.

*devoirs accoutumés, et même aux plaisirs qu'allaient ramener les jeux délit Grande Déesse*<sup>1</sup>.

On sait quelle vie Tibère mena à Caprée, par quelles débauches, il essaya de s'étourdir, d'oublier l'horreur qu'il inspirait à tous et les flots de sang qu'il ne cessait de verser. Il ne put y parvenir. Le dégoût qu'il avait de lui-même se trahissait, en quelque sorte à son insu, et éclatait dans des lettres au sénat qui roulaient sur des intérêts secondaires. A propos d'un vulgaire délateur, 11lessalinus Cotta, qui avait imploré son appui, il commençait sa lettre par ces mots qui ont assez frappé Suétone et Tacite pour que ces deux historiens les aient reproduits textuellement l'un et l'autre : *Que vous écrirai-je, Pères Conscrits, disait-il, ou comment vous écrirai-je, ou que ne vous écrirai-je pas aujourd'hui ? Que les dieux et les déesses me perdent plus cruellement que je ne me sens périr tous les jours, si je le sais !*<sup>2</sup> Cette lettre inspire à Balzac les réflexions suivantes dans le *Socrate chrétien* : *Vous voyez comme la renommée condamne Tibère parla bouche des étrangers. Mais la conscience souscrit à cet arrêt par le propre témoignage de Tibère ; car, environ ce temps-là, il écrivit lui-même une autre lettre au sénat, dans laquelle il maudit sa malheureuse grandeur avec des paroles de désespoir. Il découvre à nu les inquiétudes et les peines d'une âme ennuyée de tout et mal satisfaite de soi-même, abandonnée de Dieu et des hommes, qui a perdu jusqu'à ses propres désirs, qui ne peut ni vivre, ni mourir ; il semble qu'il veuille faire pitié à ceux à qui il faisait encore peur*<sup>3</sup>. Balzac a bien jugé la situation de Tibère, et l'a peinte avec vigueur. Ajoutons que cette dernière lettre, écrite par Tibère lui-même, est digne de lui servir d'oraison funèbre.

Était-ce dans un de ces moments de désespoir que Tibère avait entrepris d'écrire ses *Mémoires* ? Voulait-il afficher son mépris pour l'humanité où essayer de se réhabiliter aux yeux de la postérité, en faisant appel à son jugement ? On l'ignore. Toujours est-il que dans sa retraite de Caprée, il se mit à composer des *Mémoires* sur sa vie. Cette œuvre et ses discours lui survécurent et devinrent la lecture assidue de l'empereur Domitien, son digne émule<sup>4</sup>. Cependant ces commentaires étaient très succincts. Il n'eut ni le courage ni le goût de leur donner beaucoup de développements. Il y falsifiait audacieusement la vérité, puisqu'il prétendait avoir renversé et puni Séjan, après avoir découvert ses complots contre les fils de Germanicus. Or, ainsi que le remarque Suétone avec indignation, c'est lui qui les fit périr tous les deux, l'un, lorsque déjà il se défiait des manœuvres de Séjan, et l'autre, après la punition de son ancien favori<sup>5</sup>. Si le reste des *Mémoires* était aussi sincère, il n'y a pas lieu de regretter la perte de ce document.

En résumé, si l'on cherche à se rendre compte de l'éloquence de Tibère, d'après les rares fragments qui en restent et les jugements portés par les historiens anciens, il semble qu'on pourrait lui appliquer, en souvenir de la définition de l'orateur donnée par Caton l'Ancien, l'expression de *vir potens, dicendi peritus*. Tibère avait une réelle habileté dans l'art de la parole. Avait-il une cause juste à soutenir ? S'agissait-il de pardonner au chevalier C. Cominius, auteur de vers outrageants ? Il s'exprimait avec abondance, facilité, au point de surprendre par

---

<sup>1</sup> Tacite, III, 6.

<sup>2</sup> Suétone, 67 ; *Annales*, VI, 6.

<sup>3</sup> Balzac, *Socrate chrétien*, IXe discours.

<sup>4</sup> Suétone, *Domitien*, 20.

<sup>5</sup> Suétone, *Tibère*, 61.

ces mérites nouveaux en lui, les auditeurs habituels de ses discours<sup>1</sup>. Était-il question de la grandeur de l'empire, de la conduite d'Auguste ? Fallait-il développer quelque lieu commun sur le fardeau des affaires, l'insuffisance de ses forces et l'instabilité des choses humaines ? Son éloquence était pleine de dignité : *Il savait de plus*, dit Tacite, *peser ses expressions avec un art merveilleux, donnant de la force à sa pensée, ou l'enveloppant à dessein*<sup>2</sup>.

C'était dans ce dernier art surtout qu'il était passé maître. Hypocrite et défiant, il n'exprimait jamais sa pensée avec franchise. Même lorsqu'il provoquait le sénat à frapper l'un de ses ennemis, il s'étudiait à voiler sa volonté. Il employait les circonlocutions, les expressions de regrets, les éloges, et après avoir longtemps laissé flotter sa parole, après avoir effrayé et rassuré tour à tour, comme par un jeu cruel, la victime qu'il allait atteindre, il ne laissait échapper qu'à la fin le mot fatal qui la désignait à la mort. Lors même qu'il ne dissimulait pas, il s'exprimait toujours, par caractère et par habitude, *en termes obscurs et ambigus, et s'appliquait à rendre impénétrables et épaisses les ténèbres qui enveloppaient sa pensée*<sup>3</sup>. Mais une pareille éloquence ne pouvait appartenir qu'à un empereur, habitué à parler sans trouver de contradicteur, à voir peser chacun des mots vagues qu'il laissait tomber de ses lèvres, ou que sa plume traçait avec réflexion : Elle ne convenait qu'à un homme puissant, qu'à un maître du monde, qui, comme le maître des dieux *νεφεληγερέτα Ζεύς*, pouvait assembler les nuages ou les dissiper à son gré.

---

<sup>1</sup> Tacite, IV, 31.

<sup>2</sup> Tacite, XIII, 3.

<sup>3</sup> Tacite, I, 11.

## CHAPITRE XII – L'ÉLOQUENCE AU SÉNAT SOUS LE RÈGNE DE TIBÈRE

Tacite nous introduit dans le sénat de Tibère par une parole devenue célèbre : *Pendant ce temps*, dit-il, à Rome, *tous, consuls, sénateurs, chevaliers se ruent vers la servitude. Plus on est illustre, plus on montre de dissimulation et d'empressement.* Toutefois Tibère, comme on l'a vu, affectait le plus grand respect extérieur pour les décisions du sénat, et s'étudiait à lui laisser de vains simulacres de liberté. Il lui abandonnait volontiers le règlement des affaires peu importantes. Des désordres ont-ils lieu au théâtre, ou ils coûtent la vie à quelques soldats chargés de les réprimer ? C'est le sénat qui instruit le procès, et statue sur le sort des coupables. Tibère se borne à écouter en silence, sans faire connaître son opinion : Le sénat lui offre-t-il le titre de Père de la Patrie ? Tibère n'accepte pas cette distinction, dans la crainte de cesser un jour d'être digne de l'approbation du sénat, et motive son refus par des paroles modestes qui ne manquent pas de dignité. Mais nul n'était dupe de cette comédie. Tous se sentaient à la merci d'un maître plein de fiel et de colères longtemps accumulées. Aussi tous les sénateurs recourent à l'adulation comme moins périlleuse que la liberté, et s'ingénient à lui donner les formes les plus variées, même celle de l'indépendance.

Un jour, Tibère refusant de recevoir l'accusation de crime de lèse-majesté contre un chevalier, T. Ennius, qui avait converti en argenterie une statue de l'empereur, Ateius Capito se récrie avec une généreuse indignation : *On ne doit pas*, dit-il, *enlever aux sénateurs la puissance de leur juridiction. Un tel crime ne peut rester impuni. Il est permis au prince de montrer de l'indifférence pour ses injures, mais c'est à la République à les venger*<sup>1</sup>. Heureusement pour Ennius, Tibère devina le piège, et laissa à Ateius Capito la honte de son inutile flatterie.

Ce ne sont pas seulement les premiers membres du sénat, les descendants des plus illustres familles, les plus menacés par conséquent, qui rivalisent d'adulation. La contagion s'étend et gagne les plus infimes. *Tous les consulaires*, dit Tacite, *une grande partie des anciens préteurs, et même beaucoup de sénateurs obscurs, se levaient à l'envi pour proposer et voter les flatteries les plus honteuses et les plus exagérées. Tibère, à ce que l'on rapporte, toutes les fois qu'il sortait du sénat, s'écriait en grec : Ô hommes prêts à tout esclavage !* Ainsi, il ne voulait pas de la liberté publique, et il ne voyait qu'avec dégoût une abjection si servile et si patiente !<sup>2</sup> C'est ce sentiment que Racine a rendu dans son vers si connu :

*Leur prompt servitude a fatigué Tibère.*

Montesquieu a cherché à expliquer l'apparente contradiction du sinistre empereur. *Tibère*, dit-il, *était comme la plupart des hommes ; il voulait des choses contradictoires. Sa politique générale n'était point d'accord avec ses passions particulières. Il aurait désiré un sénat libre et capable de faire respecter son gouvernement. Mais il voulait aussi un sénat qui satisfait à tous les moments ses craintes ses jalousies, ses haines : enfin l'homme d'État cédait continuellement à l'homme.* Le sénat, à son tour, cédait non à l'homme d'État mais à l'homme, et ne songeait qu'à flatter l'empereur. A chaque instant, il interrompait les délibérations les plus graves, pour voter un autel à la Clémence,

---

<sup>1</sup> Tacite, III, 70.

<sup>2</sup> Tacite, III, 65.

ou un autel à l'Amitié entouré des statues de Tibère et de Séjan<sup>1</sup> ! Le secret de sa conduite était bien simple. Il tremblait d'épouvante : *contremuerant Patres* !<sup>2</sup>

Tel est l'aspect général, le niveau moral, le ton habituel de l'assemblée. La peur règne au sénat. Tous l'éprouvent au même degré, mais elle se traduit d'une manière différente. Les uns, les plus honnêtes, se changent en flatteurs pour sauver leur vie, mais sans toujours y réussir. Les autres cherchent à deviner les haines du prince ; ils se font les délateurs de leurs collègues, et se chargent de désigner au bourreau les victimes. Que devient l'éloquence, au milieu d'une telle assemblée ? Elle joue un rôle bien effacé, et se trouve plutôt encore du côté des délateurs qui ont la parole plus libre, et qui élèvent plus haut la voix. Cependant elle est encore cultivée par quelques hommes restés fidèles aux vieilles traditions. Si on ne peut leur refuser le titre d'honnêtes, cela ne veut pas dire qu'ils aient toutes les vertus que comprend un pareil nom. Ils sont honnêtes par comparaison, autant que la peur et la difficulté des temps permet de le rester.

Le premier d'entre eux, par l'illustration de la famille et des souvenirs, est l'orateur ASINIUS GALLUS, fils du célèbre orateur Asinius Pollion. Il semble avoir hérité de la haine contre Cicéron attribuée à son père. Il en critiquait au moins le style, si l'on s'en rapporte à Aulu-Gelle, qui relève avec vivacité certaines critiques de détail adressées à Cicéron par Asinius Gallus et Largius Licinius<sup>3</sup>. Après qu'Auguste eut contraint Tibère à répudier Vipsanie, fille d'Agrippa, pour épouser Julie, Asinius rechercha en mariage Vipsanie, et finit par obtenir sa main. Tibère en conçut contre Asinius un vif ressentiment. Il lui reprochait déjà d'avoir conservé tout l'orgueil de son père, il le soupçonna dès lors de cacher des projets au-dessus, de la condition d'un simple particulier. Asinius amassa ainsi contre lui une haine que Tibère dissimula longtemps, suivant son habitude, et qui devait éclater un jour, terrible, implacable. Tant que vécut Auguste, Asinius put croire que le temps avait calmé la colère de Tibère. Étourdi et léger, il se laissa aller à des maladresses qui l'eussent rallumée, si elle avait jamais été éteinte.

Dans les premières séances du sénat qui suivirent la mort d'Auguste, Tibère, comme on l'a dit, se défendait mollement de recevoir l'empire. Il prétendait qu'incapable de soutenir un si grand poids, il accepterait avec résignation la partie du gouvernement que le sénat voudrait bien lui confier. *Apprends-nous donc, César, s'écria tout à coup Asinius impatienté de cette comédie, quelle partie de la République tu veux que l'on te confie ?* Tibère tressaillit à cette question qui coupait court à ses tergiversations, et lui, si maître toujours de lui-même, ne put cacher sur son visage l'impression de son dépit. Il balbutia une vague réponse qui témoignait de son trouble. Asinius sentit aussitôt la faute qu'il avait commise, et essaya de la réparer. Il prit la parole, et répliqua que *sa question n'avait pas eu pour but de partager ce qui était indivisible, mais clé convaincre César par son propre aveu, que l'État ne formait qu'un seul corps, et qu'une seule âme devait le diriger.* Il fit ensuite l'éloge d'Auguste, il développa longuement celui de Tibère, rappela ses succès militaires, les victoires qu'il avait remportées, les actes glorieux qu'il avait accomplis pendant la paix. Mais il ne

---

<sup>1</sup> Tacite, IV, 74.

<sup>2</sup> Tacite, VI, 9.

<sup>3</sup> *Nuits attiques*, XVII, 1.



réussit pas à calmer une colère d'autant plus vive que Tibère avait eu peur, un moment, de se voir pris dans ses propres artifices<sup>1</sup>.

Asinius n'aurait eu, dès lors, qu'une conduite à tenir : garder le silence, et se laisser oublier. Il ne put s'y résigner. Fils d'un orateur illustre qu'il prétendait au moins égaler, il lui était trop pénible d'assister en témoin muet aux délibérations du sénat. Il crut plus habile d'intervenir dans toutes les discussions, de jouer un grand rôle au milieu de l'assemblée, et d'imposer la modération au prince par la grandeur même de sa situation. Il se berça, en outre, de l'espoir d'apaiser Tibère par les démonstrations de son respect et la complaisance de ses flatteries. Aussi prit-il part à tous les débats importants, cherchant à deviner les intentions de Tibère, sans toujours y parvenir. Lorsqu'il s'agit de punir les auteurs de la sédition au théâtre, mentionnée plus haut, et où l'empereur refusa d'intervenir, Asinius Gallus crut lui plaire en provoquant des mesures de sévérité, et en demandant que les histrions fussent battus de verges. Le tribun Haterius Agrippa, plus habile, combattit son avis en rappelant qu'Auguste avait exempté des verges les histrions, et entraîna ainsi l'assentiment de Tibère pour qui les paroles d'Auguste étaient des lois inviolables<sup>2</sup>.

En revanche, lorsque le sénat voulut proposer une loi somptuaire, Asinius Gallus s'y opposa, et vit son opinion adoptée par Tibère. Certaines mesures contre le luxe de la table et les vêtements de soie portés par les hommes, avaient passé sans discussion, lorsqu'un sénateur, Fronton, demanda qu'on fixât une limite à l'argenterie, aux meubles et aux esclaves qu'on serait libre de posséder. Asinius Gallus prit alors la parole et prononça un discours sage dont Tacite a conservé le résumé. *Avec l'accroissement de l'empire, dit-il, les fortunes privées elles-mêmes se sont accrues. Ce n'est pas un fait nouveau, il date au contraire des temps les plus reculés. La richesse, au temps des Scipions, n'est plus celle de l'époque des Fabricius. Tout se proportionne à la situation de la République. Pauvre, elle eut des citoyens pauvres. Depuis qu'elle est arrivée au degré de magnificence où nous la voyons, chacun s'est enrichi. Pour ce qui est des esclaves, de l'argenterie, des objets nécessaires aux usages de la vie, l'excès et la modération se mesurent à la condition du possesseur. Si le cens des sénateurs est plus élevé que celui des chevaliers, ce n'est pas que les premiers soient d'une nature différente, c'est que, supérieurs en fonctions, en dignités, en rang, ils doivent l'emporter encore par les ressources qui assurent le repos de l'esprit et la santé du corps. Car on ne voudrait pas que les citoyens exposés par leur illustration à plus de soucis et de dangers, fussent en outre privés de ce qui peut en alléger le poids et les inquiétudes*<sup>3</sup>. Tibère donna son assentiment aux paroles d'Asinius et termina la discussion, en ajoutant que ce n'était pas le moment d'établir une telle censure, que si les mœurs venaient à chanceler, il serait là pour les soutenir et les réformer.

Quelque temps après cette discussion, Tibère ayant annoncé son départ de Rome, Cneius Pison proposa que les affaires ne fussent pas suspendues par le départ du prince, ajoutant qu'il serait glorieux pour le sénat et les chevaliers de paraître capables de supporter seuls le poids de leurs fonctions. Tibère garda le silence. Était-ce un appel à un avis contraire ? Asinius interpréta de cette façon l'attitude de Tibère, et soutint *qu'on ne pouvait rien faire de grand ni de digne du peuple romain que devant César, et sous ses yeux, et qu'il fallait réserver à sa*

---

<sup>1</sup> Annales, I, 12.

<sup>2</sup> Tacite, I, 77.

<sup>3</sup> Tacite, II, 33.

*présence les affaires intéressant l'Italie et les provinces*<sup>1</sup>. Tibère persista à ne rien dire, et Asinius vit son opinion adoptée par le sénat. Il crut avoir flatté le secret désir du prince, mais il perdit presque aussitôt, par une motion indiscrete, le bénéfice de son adulation. Il demanda « que les magistrats fussent nommés pour cinq ans, que les lieutenants placés à la tête des légions fussent, d'avance, désignés comme préteurs, et que le prince nommât douze candidats consulaires pour chaque année ». Asinius croyait plaire ainsi à l'empereur, il ne s'apercevait pas qu'il lui liait les mains pour l'avenir. Tibère, comme il a été dit plus haut, combattit et fit rejeter la proposition d'Asinius<sup>2</sup>. Il ne laissa pas éclater son mécontentement contre lui, mais il ajouta ce nouveau grief à ceux que sa mémoire tenait en réserve. Asinius le comprit. Il devint plus réservé pendant quelque temps, et multiplia les flatteries pour apaiser Tibère. Ainsi, Libon, accusé de méditer des *nouveautés*, *novas res*, s'étant tué, Asinius Gallus se signala par l'excès de son zèle. Il proposa des supplications aux dieux, il demanda qu'on élevât, en actions de grâces de la découverte de ce complot imaginaire, des statues à Jupiter, à Mars, à la Concorde, et qu'on fêtât à l'avenir, aux Ides de septembre, le jour où Libon s'était donné la mort<sup>3</sup>.

Mais ce n'étaient là que des paroles. Malheureusement, les actes d'Asinius ne répondaient pas assez à son langage. Tibère l'eût vu avec plaisir se charger de la défense de Pison accusé d'avoir empoisonné Germanicus. Par crainte de l'opinion publique, Tibère avait, en apparence, abandonné son ministre, mais il désirait le sauver. Gallus, dont les enfants étaient parents d'Agrippine, eut le courage de rejeter la demande de Pison<sup>4</sup> ; mais il ne se pas la colère que Tibère avait conçue de son refus. En vain, pour se faire pardonner, il s'associa aux ressentiments de Tibère et de Séjan contre C. Silius, ancien lieutenant et ami de Germanicus. En vain, après la mort de Silius, il fit condamner à l'exil sa femme, Sosia Galla, odieuse à Tibère à cause de l'affection que lui témoignait Agrippine ; en vain proposa-t-il de confisquer la moitié des biens considérables de Sosia que Tibère semblait convoiter, il ne put effacer les préventions de l'empereur contre lui. Là ou d'autres, par un mélange de liberté et d'adresse, savaient se maintenir, il ne réussissait qu'à aigrir Tibère tout en cherchant à le flatter. *Aussi je me demande, dit Tacite, si la fatalité et le hasard de la naissance décident, comme pour le reste, de la faveur et de la haine des princes, ou si notre conduite y contribue, si l'homme, en un mot, peut, entre une indépendance hardie et une obséquiosité honteuse, suivre un sentier exempt d'ambition et de dangers*<sup>5</sup>.

Il ne fallait plus alors à Tibère qu'une occasion pour qu'il laissât éclater sa colère contre Asinius. Celui-ci la lui offrit, en lui demandant d'expliquer certaines paroles obscures qui menaçaient indirectement la veuve de Germanicus. *De toutes les vertus que se croyait Tibère, dit Tacite, nulle ne lui était plus chère que la dissimulation. Aussi vit-il avec d'autant plus de colère qu'on avait pénétré ses pensées secrètes. Il allait ordonner d'arrêter Asinius sur-le-champ ; Séjan l'en empêcha, pour mieux assurer sa vengeance*<sup>6</sup>. Elle fut terrible et répondit par ses raffinements au caractère hypocrite et cruel de l'empereur.

Asinius, dans l'espoir de retarder l'explosion de la vindicte impériale, s'était attaché à la cause de Séjan, et ne cessait de proposer au sénat des décrets pour

---

<sup>1</sup> Tacite, II, 35.

<sup>2</sup> Tacite, II, 36.

<sup>3</sup> Tacite, II, 32.

<sup>4</sup> Tacite, III, 11.

<sup>5</sup> Tacite, IV, 18, 19, 26.

<sup>6</sup> Tacite, IV, 70, 71.

ajouter encore aux honneurs du favori. Quelque temps après une séance où, sans que le nom d'Agrippine eût été prononcé, il avait été question d'elle, Asinius obtint, à force d'instances, de faire partie de la députation des sénateurs qui devait porter à Séjan quelque nouvelle distinction. Tibère, averti, écrivit au sénat une lettre contre Asinius Gallus. Elle fut lue en son absence. Tibère s'y plaignait de lui en phrases obscures, suivant son usage, et lui reprochait, entre autres choses, de lui envier l'amitié de Séjan, quoiqu'il eût Syriacus pour ami. Il n'en fallait pas plus pour entraîner la condamnation d'Asinius et même celle de Syriacus, bien que celui-ci ne fût pas accusé par le prince, et eût seulement été nommé par lui. Ce citoyen d'une science remarquable, cet innocent, fut égorgé aussitôt, et le sénat dépêcha contre Gallus le préteur, avec ordre de le lier et de le mener au supplice.

Le jour même où la sentence était rendue contre lui à Rome sur la demande de Tibère, Asinius Gallus arrivait auprès de l'empereur. Celui-ci lui laissa tout ignorer, et lui fit même un accueil empressé. Il l'admit à sa table et vida avec lui la coupe de l'amitié. Il alla même plus loin. Asinius, prévenu de la décision du sénat, voulait se donner la mort. Tibère l'en empêcha, l'exhorta à prendre courage et à attendre qu'il revînt lui-même à Rome, où l'on instruirait son affaire et où il trouverait des juges. Amère dérision ! Tibère était résolu à n'y rentrer jamais : il voulait seulement prolonger les souffrances d'Asinius. Il le tint dans une prison étroite, sous la garde des divers consuls et des divers préteurs qui se succédèrent (30-33 ap. J.-C.). Asinius fut mis au secret ; il n'avait point d'esclave auprès de lui, il ne parlait à personne, il ne voyait personne, excepté ceux qui le forçaient à prendre de la nourriture ; et cette nourriture était calculée de manière à l'empêcher tout juste de mourir de faim<sup>1</sup>. Ce supplice dura trois ans. Asinius finit par mourir d'épuisement et d'inanition. Tibère permit alors qu'on lui rendit les derniers devoirs, mais il osa se plaindre du sort qui lui enlevait un accusé, avant qu'il fût publiquement convaincu, *comme si trois ans n'avaient pas suffi pour qu'un vieillard consulaire* (Asinius avait été consul l'an 27) *et père de tant de consulaires parût devant ses juges* ! La haine de Tibère n'était pas complètement satisfaite. Quelque temps après la mort d'Asinius, Agrippine mourut également de faim dans sa prison. Tibère essaya de déshonorer sa mémoire ; il accusa la noble veuve de Germanicus d'avoir commis de honteux désordres et de n'avoir pu supporter la vie, après la mort d'Asinius Gallus son amant<sup>2</sup> !

La vengeance de Tibère atteignit encore un autre membre d'une famille illustre, MAMERCUS SCAURUS. Ce sénateur descendait d'Æmilius Scaurus, l'auteur de la voie Émilienne, dont nous avons étudié les *Mémoires* dans un autre ouvrage<sup>3</sup> et qui s'était rendu illustre par l'éclat de son éloquence et la grandeur de ses services.

Mamercus avait hérité de la facilité de parole de ses ancêtres, mais il les déshonorait par l'infamie de ses mœurs. C'était le plus fécond des orateurs de son temps, et celui pour lequel le public montrait le plus d'indulgence. *Il ne se donnait aucune peine pour plaider*, dit Sénèque le Père ; *il s'instruisait de sa cause au barreau même, ou le matin en s'habillant. Puis il chicanait plutôt qu'il ne plaidait, pour arracher quelque interruption à ses adversaires et engager une*

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LVIII, 3.

<sup>2</sup> Tacite, VI, 23, 25.

<sup>3</sup> *Histoire de l'éloquence latine jusqu'à l'époque de Cicéron*, t. II, chap. XXV.

*discussion : en ce genre, il connaissait sa force. Il parlait avec agrément et une facilité sans égale. Son style avait quelque chose d'antique. Le soin d'éviter les termes vulgaires donnait à sa parole de la dignité : son visage même et tout son extérieur augmentaient en lui l'autorité de l'orateur. Tout cela peut nous apprendre, non pas quel grand orateur était Scaurus, mais quel grand orateur il aurait pu être. En général, ses plaidoyers ne valaient rien. Dans tous on voyait la trace d'un talent réel, mais inculte ; et, quand il plaidait bien, on disait qu'il avait eu de la chance. Sa longue, ou pour mieux dire, sa perpétuelle nonchalance l'avait amené au point qu'il ne voulait plus, qu'il ne pouvait plus travailler un discours. Il en publia sept qui, plus tard, furent brûlés par ordre du sénat. C'était un service rendu à leur auteur. Malheureusement, il reste de lui de petits traités plus plats encore que ses plaidoyers : ceux-ci, en effet, tout négligés qu'ils étaient, ne manquaient pas d'une certaine chaleur : ici il y avait moins de feu et tout autant de négligence*<sup>1</sup>.

Mamercus, ce paresseux, cet homme de plaisir, eût mieux fait de rester au barreau où il remportait de faciles succès, ou dans les écoles des déclamateurs où l'on admirait ses saillies et la finesse de ses réparties<sup>2</sup>. Il voulut prendre part aux délibérations du sénat, et à l'exemple d'Asinius Gallus, il réussit à blesser l'esprit soupçonneux de Tibère, dès les premiers jours de son avènement à l'empire. Pourtant il s'était borné à dire, en voyant Tibère hésiter à prendre l'empire, et s'en remettre au sénat : *Il faut espérer que les prières du sénat ne seront point vaines auprès de celui qui n'a point opposé les droits de la puissance tribunitienne à la délibération des consuls*. Mais cette parole, sans tirer Tibère de son silence et de son apparente irrésolution, suffit à faire naître dans son cœur un ressentiment que l'avenir devait aigrir davantage. Il éclata longtemps après.

Tacite appelle Mamercus l'orateur le plus fécond de son temps ; cependant il ne le montre pas très empressé à prendre la parole au sénat. Il ne cite que deux circonstances où il ait joué un rôle. La première est de peu d'importance. Domitius Corbulon, ancien préteur avancé en âge, se plaignait un jour au sénat qu'à un combat de gladiateurs, un jeune noble, nommé Sylla, avait refusé de lui céder sa place. La cause de Corbulon fut soutenue avec beaucoup de vivacité et d'élévation par des orateurs qui invoquaient la sévérité des lois antiques. Sylla, de son côté, fut défendu par diverses personnes de sa famille, entre autres par Mamercus Scaurus. Ce fut un tournoi oratoire où l'on fit de part et d'autre des passes d'armes brillantes. Enfin les vieillards qui avaient embrassé la cause de Corbulon allaient l'emporter, lorsque après des paroles de conciliation de Drusus, Mamercus Scaurus, oncle et beau-père de Sylla, apaisa Corbulon en lui exprimant les regrets et les excuses de son neveu<sup>3</sup>.

La seconde circonstance où Mamercus prononça un discours au sénat était plus grave. Uni au préteur Junius Othon, à l'édile Brutidius Niger, Mamercus soutint une accusation contre le proconsul C. Silanus, que la province d'Asie dénonçait au sénat comme concussionnaire (l'an 21). Les trois alliés reprochaient en outre, à Silanus, d'avoir offensé la divinité d'Auguste, et d'avoir manqué de respect à la majesté de Tibère. Quoique ce fussent là des crimes nouveaux, inconnus sous l'ancienne République, Mamercus justifiait son accusation en invoquant d'illustres exemples, celui de Scipion l'Africain poursuivant L. Cotta, celui de Caton le Censeur traduisant en justice Servius Galba et celui de son arrière-grand-père M.

---

<sup>1</sup> *Controverses*, V, préface.

<sup>2</sup> *Controverses*, I, 2, *Extracta*.

<sup>3</sup> Tacite, III, 31.

Scaurus, accusant P. Rutilius ancien proconsul d'Asie<sup>1</sup>. Mais ces exemples mêmes tournaient contre lui. Scipion et Caton avaient dénoncé des actes avérés de concussion et de cruauté. Quant à Scaurus, il avait fait condamner, par des intrigues de parti, Rutilius, le plus honnête homme de la République, et la province d'Asie s'était empressée d'offrir un asile au gouverneur qu'on accusait de l'avoir dépouillée. Silanus, qui avait encore contre lui la haine de Tibère, fut condamné. L'empereur après l'avoir perdu, après avoir parlé contre lui, fit preuve d'une clémence qu'on admira beaucoup. Il lui assigna pour lieu d'exil l'île de Cythère au lieu du rocher de Gyare, et le sénat y consentit.

La chute de Séjan, dont Mamercus était l'ami, lui fut fatale. Il fut accusé une première fois, l'an 31, avec d'autres personnages ; mais Tibère, tout en laissant échapper des menaces contre Scaurus, différa son procès et annonça son intention de l'instruire lui-même avec le sénat. Deux ans s'écoulèrent, et Scaurus commençait à se croire oublié ou pardonné, lorsqu'il fut incriminé de nouveau Macron, successeur et héritier de Séjan, qui continuait avec plus de mystère les pratiques de son prédécesseur, le dénonça à Tibère comme l'auteur d'une tragédie, *Atrée*, pleine d'allusions, disait-il. Un des vers que Macron signalait à Tibère était imité d'Euripide et signifiait qu'il faut souffrir les folies de celui qui a la puissance. *Était-ce l'auteur, demande avec raison Dion Cassius, ou l'officieux interprète qui offensait Tibère ?* Ce qui est certain c'est que Tibère lui-même, se rendant justice, crut se reconnaître dans les vers de Scaurus. *Puisqu'il a fait de moi un Atrée, je ferai de lui un Ajax*, dit-il par allusion à ce qu'Ajax s'était tué de ses propres mains. Les accusateurs Servilius et Cornelius, chargés de le poursuivre, n'osèrent pas cependant invoquer ce grief. Ils alléguèrent des sacrifices magiques et un commerce adultère avec Livie, déshonorant ainsi la veuve d'Auguste, du consentement de l'empereur, son propre fils. Scaurus, qui n'avait pas su vivre comme ses aïeux, mourut avec un courage cligne de son illustre famille. Il prévint le jugement sur le conseil de sa femme, Sextia, qui partagea sa mort après l'avoir conseillée<sup>2</sup>.

Une autre victime de Tibère, JUNIUS OTHON, n'appartient pas comme Mamercus Scaurus à l'élite de la noblesse ; il était, au contraire, d'une obscure naissance. Il avait commencé par être rhéteur, et il avait composé un *Traité des couleurs* en quatre livres : *Il traitait donc habilement*, dit Sénèque, *ces controverses difficiles où il faut garder un tempérament entre le silence absolu et l'argumentation explicite, et procéder par allusions*. Sénèque en cite plusieurs exemples. Il termine l'un d'eux par un jugement spirituel qui condamne à la fois le procédé et l'auteur : *Tant qu'il parla, on se figurait qu'il était impossible de discourir autrement ; quand il eut fini, on se demandait avec étonnement dans quel but il s'était donné tant de peine pour faire entendre à mots couverts ce qu'il pouvait nettement et librement exprimer. Scaurus raillait agréablement ce défaut en disant : C'est un homme qui vous lit à l'oreille le journal, acta diurna*<sup>3</sup>.

Est-ce à cet ouvrage *Sur les couleurs*, ou à des relations d'école, que Junius Othon dut la faveur de Séjan ? On ne sait. Mais, grâce à l'appui de Séjan, grâce à son impudence personnelle, il parvint aux honneurs publics, fut tribun du peuple, préteur, et pénétra enfin dans le sénat. Là il se joignit aux accusateurs

---

<sup>1</sup> Tacite, III, 66.

<sup>2</sup> *Annales*, VI, 9, 29 ; Dion Cassius, LVIII, 24.

<sup>3</sup> *Controverses*, II, 9.

qui poursuivaient Silanus, et contribua, avec Mamercus Scaurus, à entraîner sa condamnation. Mamercus ne survécut pas longtemps à sa victime. Il en fut sans doute de même d'Othon. D'après Tacite, Lelius Balbus, ayant réussi à faire condamner, comme coupable de lèse-majesté, Acutia, femme de P. Vitellius, Junius Othon, tribun du peuple, s'opposa à ce que le délateur reçût la récompense prélevée, selon l'usage, sur les biens de la victime. Cette circonstance fut l'occasion d'une lutte acharnée entre les deux adversaires. Othon fut vaincu, et condamné à l'exil<sup>1</sup>. Mais le titre de *tribun du peuple*, s'il n'a pas été donné par inadvertance à Othon par l'historien, indiquerait qu'il s'agit ici de son fils, rhéteur comme lui. Quant au sénateur, on ignore si, comme la plupart des instruments de Tibère, il a été victime d'un caprice du prince, ou bien si la mort de l'empereur lui a permis d'éviter le sort de tous les membres éloquents du sénat.

VALERIUS MESSALINUS COTTA était le fils de l'orateur Valerius Messala. On retrouvait en lui l'image de l'éloquence paternelle, mais non la fermeté et l'indépendance de son père<sup>2</sup>. Dès l'avènement de Tibère, il sut le charmer par l'imprévu de son adulation. Il proposa au sénat de renouveler chaque année le serment à Tibère. *Qui t'a chargé de faire cette proposition ?* lui demanda le nouvel empereur. — *Je l'ai faite, dit-il, de mon propre mouvement, et dans tout ce qui intéressera le bien public, je ne prendrai conseil que de moi-même, dussé-je déplaire !* — *C'était*, ajoute Tacite, *le seul raffinement qui manquât à la flatterie*<sup>3</sup>. Le rôle de Messalinus semble avoir plutôt consisté à recevoir la confiance de Tibère, qu'à prendre une part active aux délibérations du sénat. C'était un orateur bien vu du pouvoir, qui, par quelques phrases, un mot, indiquait les volontés du prince, et pesait sur les délibérations par ses indiscretions calculées, plus encore que par ses harangues : aussi Tacite se borne-t-il à citer une seule circonstance où Messalinus ait prononcé un discours véritable dont il nous donne une analyse fidèle et assez étendue.

Severus Cecina, personnage que ses mœurs et son caractère n'autorisaient pas à jouer le rôle de censeur, proposait au sénat d'interdire aux magistrats qui se rendaient dans les provinces d'emmener leurs femmes avec eux. Il insistait sur les inconvénients de leur présence à l'armée, dans les camps, de leur tendance à abuser des fonctions de leurs maris pour satisfaire leur luxe, leur avidité ou leurs ressentiments. Son discours, où des reproches fondés se mêlaient à des formules déclamatoires, produisit une certaine impression. Messalinus se chargea de répondre à ses paroles et se fit le défenseur des femmes contre ce nouveau Caton.

*Sous beaucoup de rapports, dit-il, la dureté des vieilles mœurs s'est heureusement modifiée et adoucie. Nous ne sommes plus aux temps où Rome était assiégée, et où les provinces étaient hostiles. On accorde peu aux besoins des femmes. Si ces frais ne sont pas une charge pour les maris, comment en seraient-ils une pour les alliés ? Elles partagent tout le reste avec leurs maris, et, en temps de paix, l'État ne saurait en souffrir. C'est libres de tout embarras que les maris doivent s'exposer à la guerre ; mais, au retour, après les fatigues, est-il un repos plus honorable que celui qu'on trouve auprès de son épouse ?*

---

<sup>1</sup> Tacite, VI, 47.

<sup>2</sup> Tacite, III, 34.

<sup>3</sup> Tacite, I, 8.

*Quelques-unes, dit-on, se laissent aller à l'ambition et à l'avidité. Eli quoi ! la plupart des divers magistrats sont-ils exempts de passions ? Est-ce une raison pour n'envoyer personne en province ? Des femmes perverses, ajoute-t-on, ont souvent corrompu leurs maris ! Tous les célibataires sont-ils donc intègres ? Jadis on a porté la loi Oppia, il est vrai, mais les circonstances la réclamaient. Plus tard on l'adoucit, on la modifia, parce que ces modifications parurent nécessaires. En réalité, nous cherchons à dissimuler notre lâcheté sous d'autres noms. Peine inutile ! C'est la faute du mari si la femme oublie la mesure. Ainsi donc, pour un ou deux caractères faibles, on enlèverait à tous les maris, les compagnes de leur bonne et de leur mauvaise fortune. On abandonnerait à lui-même un sexe naturellement faible, on l'exposerait sans défense à ses propres passions et aux passions des autres. C'est à peine si la présence des maris empêche de porter atteinte à la pureté du mariage. Qu'arrivera-t-il s'ils se laissent oublier pendant plusieurs années par ce divorce forcé. Prévenez les désordres qui se commettent en province, soit ; mais n'oubliez pas les dérèglements dont Rome est témoin<sup>1</sup>.*

Le discours de Messalinus, où, indépendamment des arguments sérieux, on croyait retrouver la pensée de Tibère, n'eut pas de peine à faire écarter la proposition de Cecina. Messalinus aurait aussi bien soutenu la thèse contraire, si l'empereur l'avait voulu ainsi. Ce qui le prouve, c'est que le jour où Tibère, à l'instigation de Séjan, voulut perdre C. Silius et sa femme, Sosia Galla, qui s'était rendue coupable de concussions, Messalinus, après avoir poursuivi Sosia de ses invectives, présenta un sénatus-consulte déclarant les maris responsables des exactions commises par leurs femmes, quand même ils n'en auraient jamais été complices, et que même ils auraient ignoré leurs mauvaises actions<sup>2</sup>. Il ne s'agissait plus de blâmer un mari faible, comme dans la discussion contre Cecina. Il fallait achever la ruine d'un malheureux gouverneur de province, coupable d'être lié avec Agrippine. Bientôt après, le secret de sa conduite se trahissait de lui-même, le jour où Tibère, poursuivant avec acharnement la famille de Germanicus, dénonça au sénat la conduite du jeune Néron et l'orgueil d'Agrippine. Messalinus proposa aussitôt contre eux une motion cruelle, *atroci sententia*, où il demandait leur mort. Le flatteur s'était trop pressé ; le sénat, incertain encore des volontés de Tibère, n'osa pas suivre Messalinus jusque là, et détourna, pour un temps, le coup qui menaçait la veuve de Germanicus<sup>3</sup>.

La faveur populaire, qui ne se lassait pas d'entourer Agrippine et ses jeunes enfants, obligea Tibère à différer leur perte. La chute de Séjan enhardit en même temps le sénat à traduire en justice. Messalinus que ses avis sanguinaires et complaisants, que son zèle pour Séjan avaient rendu l'objet d'une haine invétérée. On fut heureux de l'occasion de le perdre, qu'il sembla offrir de lui-même. Il avait appelé Caius César, *Caia*, comme pour lui reprocher des mœurs infâmes. En outre, assistant à un banquet donné par les prêtres pour célébrer le jour natal d'Auguste, il avait traité ce repas de banquet funèbre. Enfin, un jour qu'il se plaignait de L. Afruntius et de M. Lepidus, avec lesquels il avait une discussion d'intérêt, il avait ajouté : *Si le sénat est pour eux, j'ai pour moi mon petit Tibère — Tiberiolus meus —*. Les témoins ne manquaient pas contre lui. Messalinus en appela à Tibère, et celui-ci écrivit au sénat une lettre où il racontait l'origine de son amitié pour lui, et énumérait les preuves d'attachement

---

<sup>1</sup> Tacite, IV, 20.

<sup>2</sup> Tacite, IV, 20.

<sup>3</sup> Tacite, V, 3.

qu'il en avait reçues. Il terminait en priant le sénat de ne pas tourner en crime des paroles mal interprétées et quelques plaisanteries échappées dans la gaieté d'un festin. La requête de Tibère eut le résultat qu'on peut penser. Cotta fut absous et son principal accusateur Cecilianus fut condamné<sup>1</sup>. A partir de ce moment, soit prudence, soit toute autre raison, Messalinus n'intervint plus dans le sénat. L'histoire ne prononce pas son nom ; on ignore donc quel rôle il joua jusqu'à la fin du règne de Tibère. Cependant, s'il fut un flatteur du prince, il ne fut pas un délateur. Il se borna à accabler les victimes désignées par le prince ; il ne se fit pas le pourvoyeur du bourreau. En d'autres temps, la différence ne serait pas grande, elle est réelle sous Tibère, et ce mérite relatif doit être revendiqué pour l'héritier dégénéré des Messala.

C'est parmi les flatteurs qu'il convient de ranger également Q. HATERIUS, descendant d'une illustre famille sénatoriale, qui, de sa jeunesse et son éducation oratoire, appartient à l'époque d'Auguste, mais qui déshonora ses cheveux blancs, sous Tibère, par une basse adulation. Haterius avait été un homme d'école ; et grâce à Sénèque le Père, les caractères de son éloquence, fort estimée de son vivant, nous sont mieux connus que l'éloquence des orateurs politiques cités en passant par Tacite. Le caractère particulier de son talent était la facilité dans l'improvisation et la rapidité du débit. En théorie, il admettait la nécessité des divisions ; à l'entendre, on ne s'en serait pas douté, tant il avait peu d'ordre, et suivait docilement l'inspiration<sup>2</sup>. Il improvisait en public. *De tous les Romains que j'ai connus*, dit Sénèque, *il est le seul qui ait montré dans notre langue la facilité des Grecs. La rapidité de son débit allait jusqu'au défaut. Aussi Auguste disait-il de lui avec raison : Notre Haterius aurait besoin d'une enrayure. Il ne marchait pas, il courait ; il avait en abondance les idées aussi bien que les mots. Il redisait la même chose autant de fois et aussi longtemps qu'on voulait ; il en variait les figures et les développements ; on ne pouvait ni le modérer ni l'épuiser.*

Sénèque prétend même qu'Haterius, se rendant justice, avait soin de placer auprès de lui un affranchi qui avait ordre de régler l'intempérance de sa parole. Il s'arrêtait sur une idée ou passait outre, insistait ou concluait, suivant l'avertissement que lui donnait son conseiller. Cette assertion qui fait songer au joueur de flûte placé derrière Caius Gracchus, et chargé d'animer ou de retenir le son de sa voix, n'est peut-être pas sérieuse. Elle indique cependant l'intempérance de paroles à laquelle Haterius se laissait aller volontiers. Elle était devenue célèbre, et Sénèque le Philosophe, à son tour, engage Lucilius à s'en garantir. *Tout homme de sens*, dit-il, *doit soigneusement éviter le flux de paroles de Q. Haterius, homme en son temps très célèbre. Il n'y avait chez lui point d'hésitation, point d'interruption. Il ne commençait, il ne finissait qu'une fois*<sup>3</sup>. Sénèque le Père reproche en outre à Haterius de n'être pas un puriste, de n'avoir pas banni de ses discours certains termes que les délicats réprouvaient comme surannés, et d'avoir tenu à employer certaines expressions de Cicéron tombées depuis en désuétude et que l'école traitait de termes démodés et vieillies.

On serait plutôt porté à faire à Haterius un titre d'honneur de ce reproche. La critique de Sénèque montre que, si cet orateur avait des défauts, il savait du

---

<sup>1</sup> Tacite, VI, 5, 7.

<sup>2</sup> Sénèque le Père, *Controverses, Excerpta*, IV, préface.

<sup>3</sup> *Lettres à Lucilius*, 40.



moins résister à l'entraînement de la mode, et qu'il avait conservé le goût de la langue saine et naturelle du siècle précédent. On lui sait gré également de n'avoir pas voulu se prêter à ces fausses comédies de fermeté que les gens d'école s'essayaient à jouer à l'exemple des stoïciens. Ainsi, Sénèque vante beaucoup Asinius Pollion d'avoir soupé en grande compagnie, le jour même de la mort de son fils Herius, et d'avoir déclamé quatre jours après. En revanche, il blâme sévèrement Haterius d'avoir montré une très grande faiblesse à la mort de ses fils, et même longtemps après, un jour qu'il déclamait la controverse du père qui, arraché au tombeau de ses trois fils, porte plainte en injures, d'avoir été interrompu par ses sanglots au milieu de son discours. L'homme du métier ajoute, il est vrai, en adoucissant l'amertume de son expression : *Haterius reprit aussitôt avec tant d'énergie et tant de pathétique que l'on vit facilement tout ce que son génie devait à sa douleur*. Pour nous, nous admirons moins cette prétendue impassibilité de Pollion. Si elle est réelle, c'est de l'insensibilité. Si elle est feinte, comme il vaut mieux le supposer, quel nous convient-il de -lui donner ? Le naturel et les larmes d'Haterius sont plus estimables.

Sénèque ne nous a pas malheureusement conservé la controverse où la similitude des situations inspira l'éloquence d'Haterius. Il ne nous a transmis qu'un souvenir de ses déclamations : c'est un passage de la délibération — *suasoria* — où Cicéron se demande s'il doit brûler ses écrits, Antoine lui promettant la vie à ce pris. Haterius engageait Cicéron à ne pas les détruire, et à ne pas déshonorer inutilement sa gloire. Entre autres arguments, il lui disait : *Je t'exhorterais, Cicéron, à faire grand cas de la vie, si la liberté avait encore sa place dans l'État, si l'éloquence avait sa place dans la liberté, et si la tête de chacun n'était pas à la merci d'un caprice. Ce qu'il y a de mieux pour toi aujourd'hui, c'est de mourir ; tu peux en être sûr, puisque Antoine te promet la vie. Les tables infâmes de la proscription sont toujours affichées : combien d'anciens préteurs, combien de consulaires, combien de chevaliers ont péri ? Il ne survivra que ceux qui seront capables d'être esclaves. Je ne sais, Cicéron, si tu désires vivre en un pareil temps : mais avec qui tu désirerais vivre, je ne le vois pas. Tu as bien fait de consentir à vivre, lorsque de lui-même, César t'en priait sans faire de conditions. La République, à la vérité, n'était déjà plus debout, mais elle était, du moins, tombée dans le sein d'un bon prince* <sup>1</sup>

Ces paroles sont élevées, ces sentiments sont généreux, et sans avoir aucun mérite supérieur, font honneur à Haterius. Malheureusement, celui-ci laissa dans l'école les idées d'indépendance et de liberté dont on vient de lire l'expression. Il ne débuta pas, il est vrai sous Tibère, d'une façon qui pût l'engager à y persévérer. Au moment où celui-ci affectait encore de repousser l'empire, il eut, comme Mamercus Scaurus, la maladresse de le blesser, en lui demandant : *Jusques à quand, César, laisseras-tu la République sans chef ?* Tibère ne répondit rien à Scaurus, mais il éclata sur-le-champ contre Haterius. Celui-ci, qui ne connaissait pas encore le fond du cœur de Tibère, ne fut que plus troublé de se voir l'objet unique de la colère impériale. Il courut au palais pour se prosterner sur le passage de Tibère et implorer son pardon. Par une disgrâce risible, en serrant avec frénésie les genoux de l'empereur, il le fit tomber à la renverse. Les gardes accoururent et voulurent le tuer. Tibère était prêt à les laisser faire, lorsque l'intervention de Livie et ses instantes prières sauvèrent l'infortuné<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Sénèque, *Suasoriæ*, VII.

<sup>2</sup> Tacite, I, 13.

Malgré ce début fâcheux, Haterius dut à sa constante complaisance pour Tibère de rentrer en grâce auprès de lui. Il se signala au sénat, à différentes reprises. Tacite se borne à citer son intervention dans la discussion des lois somptuaires, où il proposa de bannir des tables la vaisselle d'or, et d'interdire la soie aux hommes comme une parure dégradante<sup>1</sup>. Bien que l'on crût découvrir sous cette apparente austérité le désir de flatter l'opinion présumée du prince, l'opinion d'Haterius pouvait se défendre. En revanche, il souleva le dégoût du sénat même, en demandant que les décrets du sénat en faveur de Drusus, fils de Tibère, fussent gravés en lettres d'or dans la Curie : *Cette basse flatterie*, dit Tacite, *couvrit de ridicule un vieillard qui, à son âge, ne pouvait en recueillir que la honte*<sup>2</sup>. Cependant Haterius, par son éloquence, son titre de consulaire, et l'antiquité de sa maison, jouait un rôle assez important dans l'assemblée pour que Tacite ait cru devoir indiquer l'époque de sa mort, l'an 25 de notre ère. L'historien se rencontre avec le vieux Sénèque dans le jugement qu'il porte sur l'éloquence d'Haterius. Il ne trouve pas les discours qu'il avait laissés à la hauteur de sa renommée. Il y voit plus de chaleur que de véritable talent. Il oppose cette éloquence harmonieuse et rapide qui disparut avec lui, aux ouvrages que vivifient le travail et la méditation, et dont le mérite, loin de s'affaiblir, grandit avec les années<sup>3</sup>. Haterius, comme les autres orateurs de cette époque, avait la facilité, l'habitude de la parole ; il n'avait pas le mérite du style qui, seul, assure l'immortalité aux écrits. Le sénateur L. ARRUNTIUS était un homme riche, actif, doué de grands talents et honoré de l'estime publique. Il avait passé par l'école et plaidé au forum. Il ne manquait pas de présence d'esprit. C'est lui qui affecta de prendre au sérieux, dans un procès, les figures de rhétorique de C. Albius Silus, et gagna de cette façon la cause de son client. L'empereur Auguste faisait grand cas d'Arruntius. Il l'avait signalé d'avance à son successeur comme un candidat possible à l'empire, en disant de lui : *Si l'occasion favorable se présente, il osera la saisir*<sup>4</sup>. Il n'en fallait pas davantage pour l'exposer à la haine de Tibère. L'empereur dissimula longtemps ; il laissa même Arruntius refuser impunément de défendre Pison, l'assassin présumé de Germanicus ; mais, après la disgrâce de Séjan, il permit aux délateurs de s'attaquer à lui. Arruntius, comme tous ceux qui faisaient ombrage à Tibère, fut englobé, à tort ou à raison, dans la chute du favori<sup>5</sup>.

MONTANUS VOTIENUS, de Narbonne, était un orateur plein d'esprit, sinon de goût. Dans les déclamations d'école, il se laissait aller à des redites qui choquaient ses auditeurs. Au barreau, ce défaut disparaissait complètement, ou frappait moins le public. Parmi les discours qu'il avait prononcés, Sénèque le Père admirait surtout la défense de Galla Numisia, accusée d'avoir empoisonné son père. Galla avait été déclarée par son père héritière d'un douzième de ses biens. *Montanus*, dit Sénèque, *prononça, à ce propos une parole éloquente et digne de l'immortalité. Je ne sais si l'on a jamais pu dire mieux dans cette sorte de procès : On ne doit un douzième ni à une fille ni à une empoisonneuse. Cela ne lui suffit pas, il ajouta : Sur le testament d'un père une fille a sa place entière, ou n'en a pas du tout. Et encore : Si elle est coupable, c'est trop ; si elle est innocente ce n'est pas assez. Et encore : Une fille ne peut pas être inscrite pour une si faible*

---

<sup>1</sup> Tacite, II, 32.

<sup>2</sup> Tacite, III, 57.

<sup>3</sup> Tacite, IV, 61.

<sup>4</sup> Tacite, I, 13.

<sup>5</sup> Tacite, III, 11 ; VI, 7.

somme sur le testament paternel : elle doit avoir tout ou rien<sup>1</sup>. Sénèque, tout en approuvant cet argument, y voit des redites qu'il excuse dans un procès, et qu'il blâme dans les exercices d'écoles, où la matière étant moins abondante, Ce défaut se dissimule moins. Montanus fut accusé devant Tibère par la colonie de Narbonne et eut Vinicius pour adversaire. il ne se troubla point de cette accusation et le jour même où il s'était défendu au sénat, il parut à l'école<sup>2</sup>. Il ne devait succomber que plus tard. Son esprit mordant et caustique qui n'épargnait pas l'empereur lui-même, le perdit. Il fut accusé d'offenses contre Tibère. Un témoin militaire, nommé Æmilius, répéta tous les propos tenus par Montanus. En vain, les sénateurs effrayés essayaient d'arrêter Æmilius, celui-ci alla jusqu'au bout, et Tibère eut le désagrément d'entendre proclamer tout haut ce que chacun pensait de lui tout bas, Votienus subit le châtement réservé aux criminels de lèse-majesté<sup>3</sup>. Il fut relégué dans les îles Baléares en 23 et y mourut deux ans après, suivant la *Chronique* d'Eusèbe.

Le personnage le plus honorable de cette époque est le sénateur LUCIUS CALPURNIUS PISON. Par la dignité de sa vie, la noblesse de son caractère, il sut en imposer à Tibère lui-même. Il vint un jour, au sénat, plein de colère, et dénonça énergiquement les intrigues du forum, la corruption des juges, la cruauté des délateurs dont les accusations menaçaient toutes les têtes. Il annonça que, plein de dégoût à la vue de tels spectacles, il allait quitter Rome et ensevelir sa vie dans quelque retraite lointaine et ignorée. En achevant- ces mots, il sortit du sénat. Tibère, vivement ému, essaya de calmer Pison par de douces paroles, et ne pouvant le retenir, engagea ses parents et ses amis, à employer pour le garder à Rome leur crédit et leurs prières. Ce discours était déjà bien hardi : Pison fit plus, il y joignit des actes. Il cita en justice Urgulanie, que la faveur de Livie mettait au-dessus des lois, et qui, s'enfermant dans le palais de César, refusait de comparaître devant le tribunal<sup>4</sup>. Livie, irritée de cette poursuite contre sa favorite, accusa Pison de lui manquer de respect. Tibère fut obligé, par condescendance pour sa mère, de lui promettre d'aller lui-même au tribunal intercéder en faveur d'Urgulanie.

Il s'y rendit, le visage composé, entouré d'un immense concours de peuple attiré par la nouveauté de cette scène, et suivi de loin par une escorte de soldats. Il s'avancait avec lenteur, prolongeant à dessein sa conversation, pour laisser à Pison le temps de retirer sa citation, et aux juges le temps de, se prononcer. Mais Pison, malgré les représentations de ses amis effrayés, alla jusqu'au bout, et il fallut que Livie cédât et payât la somme réclamée à Urgulanie<sup>5</sup>. C'était là un acte d'audace que tout autre eût payé de sa vie. On n'osa pas poursuivre Pison. Cependant, quelques années après, Q. Granius accusa l'intraitable sénateur d'avoir tenu des discours irrespectueux contre la majesté du prince, d'avoir chez lui du poison, et de venir au sénat, armé d'une épée. Ces dernières imputations tombèrent d'elles-mêmes. Mais on retint contre Pison la première accusation de propos malveillants contre l'empereur. Tibère n'osa pas donner l'ordre de le

---

<sup>1</sup> *Controverses*, IV, 28.

<sup>2</sup> *Controverses*, III, 20.

<sup>3</sup> Tacite, IV, 42.

<sup>4</sup> C'est probablement la première femme de l'empereur Claude, celle que Suétone (*Vie de Claude*, 26) appelle Plantia Urgulanilla, d'une famille triomphale.

<sup>5</sup> *Annales*, II, 34.

poursuivre. Il fut peut-être allé jusqu'au bout plus tard, mais Pison mourut à propos pour sauver à l'honneur du sénat l'odieux d'une inique condamnation<sup>1</sup>.

Nous sommes loin d'avoir énuméré les différents membres du sénat de Tibère chez lesquels on trouvait un réel talent pour la parole. Tous avaient passé par les écoles, étudié l'éloquence et entendu les orateurs fameux ou les disciples de ces orateurs. Tous avaient du mérite, mais un mérite secondaire. Il en est ainsi des générations qui succèdent aux grandes époques, littéraires ou artistiques. La nature semble continuer à distribuer les mêmes dons précieux du talent ou du génie. Mais au lieu de les accumuler sur quelques têtes, elle les répand sur une foule plus nombreuse. Ce n'est plus alors un fleuve puissant et majestueux, ce sont mille petits ruisseaux qui s'écoulent vers la mer. Il n'y a plus, à l'époque de Tibère, de génie vigoureux qui résume en lui la force d'une génération entière ; il y a un grand nombre d'hommes de talent qui ont bu à la source féconde de l'éloquence, qui ont un talent honorable, mais qui ne dépassent pas un niveau ordinaire. Du reste, la nature les eût-elle traités plus libéralement, les circonstances n'auraient pas permis à leur génie de se déployer. Tibère aurait aussitôt étouffé leur voix. Il n'y a donc pas lieu de poursuivre davantage l'énumération de ces orateurs secondaires qui composent la partie honnête du sénat romain, et de relever les rares fragments de leur éloquence qui ont survécu.

---

<sup>1</sup> *Annales*, IV, 21.

### CHAPITRE XIII – LES DÉLATEURS SOUS TIBÈRE

Un caractère commun à la législation de Rome et à celle d'Athènes est l'absence de ministère public. C'est, à la partie lésée à poursuivre le redressement de son offense. Si elle ne traduit pas le coupable en justice, le crime ou le délit reste impuni. Chacun est seul chargé du soin d'assurer sa propre vengeance. Mais au moins, à Rome, l'offensé pouvait, à défaut de talent dans la parole, s'adresser à des avocats ou accusateurs de profession qui prenaient en main sa cause, et, en son lieu et place, dénonçaient l'offenseur à la vindicte des lois. Le bien de l'État et celui des particuliers voulaient donc qu'il y eût à Rome un grand nombre d'orateurs prêts à citer les délinquants en justice ; et à faire châtier les coupables. *Il est utile dans un État, dit Cicéron, qu'il y ait beaucoup d'accusateurs, afin que l'audace soit contenue par la crainte.* Ils ne manquèrent jamais à Rome. Longtemps avant que Caton l'Ancien, tout jeune encore, allât devant les tribunaux des petits municipes défendre les droits et les intérêts des paysans ses voisins, l'exercice de l'éloquence et la profession d'avocat passaient pour l'occupation la plus méritoire et le premier devoir d'es jeunes gens qui aspiraient aux fonctions publiques. C'était en outre la voie la plus rapide pour faire connaître son nom et sa capacité. Aussi voyait-on les plus grands orateurs débiter dès leur jeunesse par des accusations importantes, par des procès intentés à des magistrats et à des gouverneurs de province prévaricateurs. Crassus avait dix-neuf ans quand il accusa Carbon ; César, à vingt et un ans, poursuivit Dolabella ; Asinius Pollion et Calvus avaient vingt-deux ans quand ils traduisirent en justice l'un, Caton, l'autre, Vatinius. Quand l'accusateur obtenait gain de cause, il arrivait du même coup à la renommée ; et il conquérait un rang considérable dans le parti sous la bannière duquel il se rangeait.

Mais l'exercice d'un droit légitime et nécessaire devait tourner facilement à l'abus, surtout aux époques de trouble et d'agitation. Athènes eut ses sycophantes qui firent de l'accusation un métier, soit pour effrayer leurs ennemis politiques, soit pour extorquer de l'argent aux citoyens pusillanimes. A Rome, les accusateurs de profession méritèrent de bonne heure, eux aussi, le mépris, public. Mais leur industrie daté principalement des : guerres civiles de Marius et de Sylla. Lorsque les violentes des proscriptionnaires commencèrent à se ralentir, lorsqu'il devint plus difficile de faire inscrire sur les listes de mort les noms de ceux dont on convoitait les biens, on les poursuivit en justice, pour obtenir légalement les dépouilles qu'on n'osait plus enlever de vive force. Le nom d'accusateur devint alors odieux. Les orateurs qui se respectaient n'intentèrent plus d'accusation que dans les affaires politiques, et s'abstinrent même, après avoir frappé un grand coup, de recommencer ces sortes de poursuites. Encore étaient-elles désintéressées, ou du moins était-ce l'ambition de se distinguer et non un sentiment de cupidité qui les inspirait. Mais la tourbe des parleurs n'éprouvait pas ces scrupules. Mise en goût par les profits que la délation rapportait au temps des proscriptions, elle persévéra dans ses pratiques. Elle continua d'accuser moins souvent encore le coupable qui avait les moyens de se défendre, que l'innocent, lorsque celui-ci paraissait une proie plus riche et plus facile. La loi, malheureusement, encourageait leur industrie, en accordant aux accusateurs le quart de l'amende ou de la confiscation prononcée contre le condamné. Aussi les avait-on surnommés **quadruplatores**.

Cicéron eut affaire à eux, lorsqu'à son début. dans la carrière oratoire il défendit le jeune Roscius d'Amérie, accusé de parricide par ceux-là mêmes qui avaient

tué son père, et s'étaient fait, adjuger ses dépouilles. L'orateur, après avoir rendu justice aux accusateurs, gardiens fidèles de la République et de leurs concitoyens, qui se font les organes de la loi muette et tiennent en respect les audacieux, flétrit énergiquement les accusateurs de bas étage qui n'obéissent qu'à des motifs intéressés. Il en trace un portrait piquant et qui s'applique à tous ceux qui exercèrent le même métier jusqu'à la chute de la République.

*Nous admettons tous volontiers, dit-il, qu'il y ait un grand nombre d'accusateurs. En effet, si l'on accuse un innocent, il peut être absous, tandis qu'un coupable, si on ne l'accuse pas, ne peut pas être condamné. Il vaut donc mieux que l'innocence soit réduite parfois à se justifier ; que de voir le crime n'être pas poursuivi. Des oies sont entretenues dans le Capitole au frais de l'État, des chiens y sont nourris, afin qu'ils avertissent de l'approche des voleurs. Ces animaux ne connaissent pas les voleurs ; ils signalent cependant ceux qui viennent de nuit dans le Capitole. Comme une telle démarche est suspecte, leur erreur même, quand ils se trompent, est utile à la sécurité du temple. Si les chiens aboyaient aussi, dans le jour ; contre ceux qui viennent offrir leurs hommages aux dieux, ils mériteraient, sans doute, qu'on leur rompit les cuisses, pour avoir montré de la défiance hors de propos. Il en est de même des accusateurs. Parmi vous ; les uns sont les oies, qui crient sans faire de mal : les autres sont les chiens, capables de mordre aussi bien que d'aboyer. Nous savons qu'on a soin de vous nourrir, mais vous devez, avant toutes choses, vous jeter sur ceux qui le méritent ; votre zèle, alors, sera bien vu du peuple. Ensuite, si vous voulez, lorsqu'il y a apparence de crime, aboyez au premier soupçon ; on peut encore vous le permettre. Mais si vous venez accuser un fils d'avoir tué son père, sans pouvoir dire ni pourquoi ni comment il l'a tué ; si vous aboyez sans même l'apparence d'un soupçon, l'on ne vous rompra point les cuisses ; mais, si je connais bien les juges qui nous écoutent, cette lettre K qui vous est tellement odieuse que vous avez toutes les lettres en aversion, vous sera imprimée sur le front avec tant de force que, désormais ; vous ne pourrez plus accuser que votre mauvaise fortune<sup>1</sup>.*

Les accusateurs que Cicéron réproche avec cette énergie survécurent à sa flétrissure. On les retrouve sous l'empire : ils s'appellent délateurs. Mais, avec le temps, leur industrie a changé, et elle a pris un caractère plus odieux. Durant la République, ils étaient aux gages de tout le monde, ils aboyaient au nom de qui les payait ; et le mal se corrigeait par le mal. Sous l'empire, les délateurs ne mordent plus que pour le maître : ils deviennent un instrument de règne. Ils font la chasse aux victimes que leur indique un signe de l'empereur : ils préviennent même souvent ses volontés, et lui amènent, sans attendre son ordre, la proie qu'il a oubliée ou dédaignée. En récompense de tant de zèle, l'empereur leur abandonne une portion des dépouilles. Bientôt même, mis en appétit à son tour, il partage avec eux la curée, et, plus d'une fois, les historiens remarquèrent que, suivant l'état du Trésor impérial, le nombre des délations augmentait ou diminuait.

Ce n'est pas du vivant de Tibère que l'institution des délateurs fut le plus florissante, mais c'est sous son règne qu'elle commença à fonctionner régulièrement ; et déjà l'on pouvait prévoir jusqu'où elle devait aller. L'historien Tacite placé au commencement même du règne de Tibère le moment où le métier de délateur devient en quelque sorte une magistrature, et désigne Cæpio

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Pro Roscio*, 20. La loi Remnéa condamnait les auteurs d'une accusation calomnieuse à la peine du talion et à l'infamie. On leur imprimait sur le front la lettre **K**, initiale du mot, *kalumniā*.

Crispinus comme le premier qui l'ait exercée. *Peu après, dit-il, Granius Marcellus, gouverneur de Bithynie, fut accusé de lèse-majesté par son propre questeur, Cæpio Crispinus, auquel se joignit Romanus Hispo. Le premier, Crispinus inventa une industrie que le malheur des temps et l'effronterie des hommes n'ont rendue que trop commune. Bientôt il s'attaqua aux plus grands noms, et, puissant auprès d'un seul, détesté de tous, il donna un exemple suivi par des hommes qui, devenus riches et redoutables d'indigents et méprisés qu'ils étaient d'abord, causèrent la perte des autres, et, en dernier lieu, se perdirent eux-mêmes*<sup>1</sup>.

C'est l'amour des richesses, c'est l'ambition qui font naître et qui multiplient les délateurs. Il suffit d'une accusation portée contre un citoyen illustre pour s'assurer du même coup la notoriété et la fortune. On se désigne ainsi soi-même à la confiance du prince, et l'on arrive aux plus hautes dignités. Combien de Romains qui, en d'autres temps, seraient restés purs et estimables, succombèrent à la tentation d'accuser, et se perdirent d'honneur et de réputation ! *Brutidius Niger, dit Tacite, se recommandait par les plus belles qualités. Il pouvait, en suivant le droit chemin, arriver à la situation la plus brillante. Emporté par son ambition, il voulut dépasser d'abord ses égaux, puis ceux d'un rang supérieur, et enfin ses propres espérances. La même cause a entraîné la ruine d'un grand nombre d'hommes, d'ailleurs estimables, qui, dédaignant une élévation lente et sans péril, poursuivirent, au risque de se perdre des succès prématurés*<sup>2</sup>.

Mais quoique les gens avides et les ambitieux sans scrupules ne fassent défaut sous aucun régime, Tibère ne se contente pas de ces instruments si dociles. Il va plus loin ; il n'attend pas les accusations, il les ordonne et il est obéi. *Q. Servius et Minucius Thermus comparurent ensuite. Tous deux avaient usé avec modération de l'amitié de Séjan, et excitaient pour cette raison une pitié plus vive. Tibère, après leur avoir reproché d'être les principaux auteurs du crime, ordonna à C. Cestius, le Père, de lire au sénat ce qu'il avait écrit au prince, et Cestius se chargea de l'accusation. Ce fut le fléau le plus déplorable de ces temps malheureux de voir les premiers membres du sénat pratiquer les plus basses délations. Les uns accusaient en public, et le plus grand nombre en secret, sans distinction d'étrangers ou de parents, d'amis ou d'inconnus, de faits récents ou de faits oubliés. Quoi que l'on eût dit, au forum, clans un repas ; sur n'importe quel sujet, tout devenait crime. Chacun se hâtait de prendre l'avance et de trouver un coupable ; quelques-uns pour assurer leur propre sûreté, le plus grand nombre comme saisis de vertige et d'une fièvre contagieuse. Minucius et Servius, condamnés, se joignirent aux délateurs, et firent éprouver le même sort à Julius Africanus, né en Saintonge dans les Gaules, et à Seius Quadratus, dont je n'ai pas découvert l'origine*<sup>3</sup>.

Ces trois classes de délateurs ont, chacune, des mobiles ou des passions qui dictent leur conduite, et qui l'expliquent sans la justifier. Mais que dire de ceux qui, sans motif apparent, par fantaisie ou intempérance de parole, intentent des accusations dont ils ne peuvent ignorer les dangereuses conséquences ? Est-ce un désir secret de flatter le prince qui les pousse ? Sont-ils seulement atteints de cette contagion de délation dont parle Tacite ? Les deux explications ne se contredisent pas et peuvent s'admettre à la fois, à moins qu'il ne faille recourir à celle qui justifie, aux yeux du Dandin de Racine, son goût pour la torture ?

---

<sup>1</sup> *Annales*, I, 74.

<sup>2</sup> *Annales*, III, 66.

<sup>3</sup> *Annales*, VI, 7.

*Bah ! cela fait toujours passer une heure ou deux.*

*Sur ces entrefaites, dit Tacite, Haterius Agrippa attaqua les consuls de l'année précédente : Pourquoi, leur demanda-t-il, après s'être poursuivis d'accusations réciproques, gardaient-ils maintenant le silence ? Sans doute, la communauté de craintes et de remords les avait réconciliés, mais le sénat devait-il taire ce qu'il avait entendu ? Regulus répondit que le temps restait à sa vengeance, et qu'il la poursuivrait en présence de l'empereur. Trio soutint qu'il valait mieux oublier ces rivalités entre collègues, et les mots blessants échappés à la colère. Haterius insistait, quand le consulaire Sanquinius Maximus engagea le sénat à ne point aggraver les soucis du prince par de nouvelles amertumes. César suffirait lui-même pour remédier au mal. C'est ainsi que Regulus fut sauvé et que Trio vit sa perte différée. Haterius en devint plus odieux. On s'indignait qu'un homme, abruti par le sommeil ou des veilles honteuses, et rassuré par sa lâcheté même contre la cruauté de Tibère, conspirât au milieu de l'ivresse et de la débauche, la perte des citoyens illustres<sup>1</sup>.*

Les imprudences des victimes facilitaient d'abord l'œuvre des délateurs. Ceux-ci n'avaient à l'origine qu'à recueillir les plaintes, les mécontentements que la mauvaise humeur laissait, échapper. Plus tard, quand une réserve légitime arrêta les épanchements les plus secrets, les éléments d'une accusation menaçaient de leur échapper. Ils y suppléèrent parla ruse, et tendirent des pièges aux moins méfiants. Tacite raconte en détail l'embûche où l'on fit tomber Libo Drusus de la maison Scribonia, pour pouvoir l'accuser de complot contre l'ordre établi : *Je rapporterai en détail, dit l'historien, le commencement, la suite et la fin de cette affaire, parce qu'elle fut le point de départ de ces intrigues qui, pendant tant d'années, ont miné l'État*<sup>2</sup>. Firmius Catus, sénateur, intime ami de Libo, se mit en tête de perdre ce jeune homme. Il le poussa au luxe, aux dépenses, l'engagea à consulter les mages et les Chaldéens, lui rappelant sans cesse les souvenirs de son bisaïeul Pompée, de sa tante Scribonia, autrefois épouse d'Auguste, et essayant d'exciter ainsi son ambition. Il le dénonça ensuite à l'empereur par l'intermédiaire d'un chevalier Flaccus Vesularius qui avait accès auprès de Tibère. Celui-ci, tout en refusant de voir Firmius Catus, l'encouragea à continuer, et, en attendant, pour mieux dissimuler, nomma Libo prêteur et l'admet à sa table.

Enfin, quand celui-ci, circonvenu, se décide à évoquer les morts par des enchantements, Fulcinius Trio accourt, et dénonce Libo au sénat. Catus se joint à Trio, et tous deux voient Fonteius Agrippa et C. Vibius Serenus leur disputer la gloire de perdre l'infortuné. Il n'était pas besoin de tant d'efforts réunis pour l'accabler. On savait en outre que Tibère le détestait et le craignait, puisque sacrifiant, un jour, avec lui et les pontifes, il lui avait, par méfiance, remis un couteau de plomb à la place du couteau ordinaire<sup>3</sup>. C'était donc une riche proie sur laquelle on pouvait compter et assez abondante pour satisfaire tous les appétits. Tibère ne trompa pas ces espérances. Les biens de Libo furent partagés entre ses quatre accusateurs, et des prétures extraordinaires furent données à ceux qui étaient membres du sénat.

Le piège où Libo tomba était grossier et bon pour un jeune homme vain et inexpérimenté. Les délateurs étaient hommes d'imagination : ils trouvèrent

---

<sup>1</sup> *Annales*, VI, 4.

<sup>2</sup> *Annales*, II, 27, 28.

<sup>3</sup> Suétone, *Tibère*, 25.



mieux pour perdre Titius Sabinus, chevalier romain du premier rang. Dernier ami de la famille de Germanicus, Sabinus était le seul qui eût encore le courage de visiter Agrippine. Il n'en fallut pas davantage pour le désigner aux attaques des délateurs : Tibère, du reste, le détestait et différait depuis quatre ans (23-27) le moment d'assouvir sa haine. Quatre anciens préteurs, Latinius Latiaris, Porcius Caton, Petilius Rufus, M. Opsius se firent les instruments de sa vengeance. Ils ambitionnaient le consulat auquel on ne pouvait arriver que par Séjan, et on ne pouvait se concilier Séjan que par un crime. Ils se partagèrent les rôles. Latiaris qui avait quelques relations avec Sabinus, se mit à le visiter d'une manière régulière, à déplorer le malheur qui accablait Agrippine et la famille de Germanicus, à s'emporter contre la cruauté de Séjan et de Tibère. Sabinus se laissait aller à des larmes d'attendrissement ; il rendait à Latiaris ses visites, et proférait à son tour des propos contre l'empereur et son ministre. Quand Latiaris crut le moment venu, il cacha ses trois complices entre la voûte et le plafond de sa chambre, y attira Sabinus, et provoqua habilement des confidences que les complices recueillirent, et dénoncèrent immédiatement à l'empereur, en dévoilant à la fois les détails de leur ruse et de leur propre honte. *Jamais*, ajoute Tacite, *Rome ne fut plus inquiète et plus effrayée qu'à cette nouvelle. On tremble devant ses proches, on évite les réunions, les entretiens. On fuit ses connaissances, aussi bien que les étrangers. On interroge du regard les objets muets et inanimés, les toits et les murailles.* Ce fut pis encore, le jour où l'on conduisit Sabinus au supplice, le premier de l'an 28. *Partout où l'infortuné portait ses regards, où arrivaient ses paroles, ce n'était plus que fuite et solitude ; on abandonnait les rues, les places. Quelques-uns cependant revenaient sur leurs pas, se montraient de nouveau, et redoutaient même d'avoir paru effrayés*<sup>1</sup>.

Un seul crime manque encore à cette série d'infamies, à cette liste de victimes trahies par ceux dans lesquels elles devaient avoir confiance, c'est une délation portée par un accusateur contre un membre de sa famille. Ce spectacle fut offert aux Romains ; ils purent voir et entendre un fils accuser son- propre père. Tibère eut la satisfaction de repaître ses yeux de la scène odieuse qui se passa au sénat. Vibius Serenus accusa son père, ramené de l'exil pour cette circonstance, d'avoir formé un complot contre Tibère, et d'avoir envoyé des émissaires en Gaule pour y souffler la révolte. L'ancien préteur, Cæcilius Cornutus, disait-il, avait fourni l'argent : Tacite représente, d'un côté, le fils élégamment paré, le visage rayonnant, entassant les calomnies, et de l'autre, le vieux Vibius, la figure pâle, les vêtements sordides, secouant ses chaînes avec énergie, et invoquant les dieux vengeurs contre ce fils dénaturé. Cæcilius Cornutus se tua pour abrégier ses inquiétudes. Vibius protesta de son innocence et de celle de Cornutus, et exigea le nom des autres complices. Vibius le fils -nomma alors Cn. Lentulus et Seius Tubero, amis du prince, l'un vieillard, l'autre maladif. L'accusation était évidemment fautive, elle retomba sur le dénonciateur.

Perdant la tête, égaré par le délire, poursuivi par les clameurs du peuple qui le menace du supplice des parricides, il s'enfuit à Ravenne. Mais Tibère le fit ramener et lui ordonna de continuer son accusation, car il détestait le vieillard et voulait sa perte. Cependant la conduite du fils avait soulevé une telle indignation que l'empereur fut obligé de se contenter d'un demi-châtiment, et que Vibius Serenus fut reconduit en exil dans l'île d'Amorgos. Le résultat du procès déconcerta les accusateurs. En outre, enhardis par l'émotion que cette odieuse affaire avait provoquée, les honnêtes gens du sénat proposèrent de supprimer

---

<sup>1</sup> *Annales*, IV, 68-70.

les récompenses promises aux dénonciateurs, toutes les fois qu'un citoyen poursuivi pour crime de lèse-majesté préviendrait le, sentence par sa mort. On allait voter cette résolution, lorsque Tibère vint au secours de ses délateurs. Furieux de l'issue du débat, il se plaignit avec dureté *que les lois fussent sans force, ajoutant que la République se trouvait sur le bord du précipice. Il valait mieux renverser tous les droits que d'éloigner ceux qui en étaient les gardiens. Ainsi, continue Tacite, il encourageait les délateurs, et cette race d'hommes née pour la ruine publique, et que des châtimens mérités ne réprimèrent jamais suffisamment, était encore excitée, au mal par des récompenses*<sup>1</sup>.

Il fallait, en effet, entretenir par l'appât des dépouilles des victimes, le zèle des dénonciateurs. Si les accusateurs un peu redoutables, comme Vibius Serenus le Fils, *devenaient en quelque sorte une personne sacrée*<sup>2</sup>, la tourbe des délateurs se prenait souvent dans ses propres filets. Tibère se lassait de recourir aux mêmes instruments, et il finissait tôt ou tard par les briser à la grande joie des Romains. Tacite enregistre avec complaisance les noms de tous ceux qui furent punis en dernier lieu des machinations qu'ils avaient tramées contre des innocents. Ainsi le sénateur Catus Firmius, qui avait causé la perte de Libo, fut condamné à être relégué dans une île pour avoir intenté fausement à sa sœur une accusation de lèse-majesté. Tibère lui épargna les horreurs de l'exil, mais le laissa exclure du sénat<sup>3</sup>. Flaccus Vescularius Atticus, qui avait trempé dans le même complot, ancien ami de Tibère qu'il avait suivi à Rhodes, fut condamné à mort sur la dénonciation de Julius Marinus, et celui-ci à son tour, fut entraîné dans la perte de Séjan<sup>4</sup>. Considius Æquus, Cœlius Cursor, chevaliers romains et accusateurs du préteur Magius Cæcilianus, sont punis sur la demande de Tibère mêmes<sup>5</sup>. Sextus Paconianus, instrument de Séjan, est condamné à être étranglé en prison, et dénoncé avant de mourir Latiaris, le principal auteur de la perte de Sabinus, et qui est aussi le premier à en porter la peine<sup>6</sup>. D'autres délateurs plus obscurs, Cécilianus, Aruseius, Sanquinius, Abudius Ruso, ancien édile, Cornelius, Servilius, Lælius Balbus, Calpurnius Salvianus, etc., sont condamnés à diverses peines pour les dénonciations dont ils se sont rendus coupables<sup>7</sup>. C'est là une satisfaction que Tibère accorde de temps en temps à l'opinion publique. Mais comme il ne cesse d'encourager par des récompenses les dénonciations nouvelles, la race des délateurs se perpétue. Ils oublient ceux d'entre eux qui ont succombé, ils ne regardent que les Cestius le Père, Ancharius Priscus, Gellius Publicola, Q. Granius, Pinarius Natta, Satrius Secundus, Porcius Caton, C. Gracilius, etc., à qui leurs délations ont valu des richesses et des dignités. Ils brûlent de les imiter et de s'élever comme eux, et ils travaillent sans relâche, comme sans remords, à perdre de nouvelles victimes.

Parmi ces délateurs vulgaires ou infâmes, qui périssent enlacés dans leurs propres embûches, ou réussissent à échapper à la punition méritée par leurs crimes, DOMITIUS AFER occupe une place à part. Son talent oratoire était incontesté. Quintilien, qui avait entendu Domitius, en fait le plus grand cas : *De tous les orateurs que j'ai connus, dit-il, les plus remarquables, sans contredit,*

---

<sup>1</sup> *Annales*, IV, 28-30.

<sup>2</sup> *Annales*, IV, 36.

<sup>3</sup> *Annales*, IV, 31.

<sup>4</sup> *Annales*, VI, 10.

<sup>5</sup> *Annales*, III, 37.

<sup>6</sup> *Annales*, VI, 3, 4, 33.

<sup>7</sup> *Annales*, VI, 7, 30, 47.

sont Domitius Africain et Julius Africanus. Le premier est à préférer pour l'art et les qualités du style en général. Je n'hésite pas à le mettre sur la ligne des anciens<sup>1</sup>. En outre, si Domitius, poussé par une ambition malsaine, imita la conduite des avocats subalternes, et se chargea, à son début, d'accusations vraiment odieuses, il sut s'arrêter à temps. Averti par la prudence, ou reconnaissant un peu tard l'ignominie de sa conduite première, il renonça à la politique, se renferma dans ses occupations du barreau, et leur dut de finir sa carrière plus honorablement qu'il ne l'avait commencée.

Domitius était né à Nîmes, sous Auguste, d'une famille romaine qu'on a essayé vainement de rattacher à la *gens Domitia* et qui était attirée probablement dans la première Narbonnaise par les fonctions publiques de son chef. Il fit ses études à Rome, et s'adonna au barreau avec assez de succès pour s'ouvrir facilement l'entrée des magistratures. Cependant ses plaidoyers ne lui attirèrent pas toute la notoriété qu'il ambitionnait. Soit par la faute des temps ou des causes qu'il avait à soutenir, soit par l'insouciance du public, il était déjà arrivé à la fin de l'âge, qu'il n'était pas apprécié à sa juste valeur. On le trouvait un avocat habile, éloquent ; il ne passait pas encore pour le plus brillant orateur de son temps. Il voulut brusquer la célébrité. L'an 26, il sortait de la préture *avec peu de considération*, dit Tacite, *et prêt à tout faire pour acquérir une prompt renommée*<sup>2</sup>. On lui confia l'accusation de Claudia Pulchra, cousine germaine d'Agrippine. Tibère poursuivait l'exécution du plan odieux conçu contre la veuve de Germanicus. Il enlevait successivement à celle-ci, chacun de ceux en qui elle mettait sa confiance, ou qui lui étaient unis par les liens du sang et de l'affection. On a vu plus haut à quelle machination Sabinus succomba, sans autre crime que d'être dévoué à la famille de Germanicus. Claudia Pulchra, parente et amie d'Agrippine, avait ainsi un double titre à être persécutée. Domitius lui reprocha une vie déréglée, un commerce adultère avec Furnius, des maléfices et des enchantements dirigés contre l'empereur.

À la nouvelle du danger que courait sa parente, Agrippine, toujours violente et incapable de se maîtriser, court au palais de Tibère, et le trouve occupé à offrir un sacrifice à Auguste. Elle tire de ce spectacle le sujet d'une invective amère : *Il n'appartient pas, dit-elle, d'offrir des victimes à la divinité d'Auguste, quand on persécute ses descendants. Ce n'est pas dans de muettes images que son âme divine a passé, mais dans sa véritable image, née de son sang céleste. Elle comprend le danger qui la menace, et s'est revêtue d'un habit de deuil. On accuse Pulchra de crimes imaginaires : la seule cause de sa perte est d'avoir follement choisi Agrippine pour objet de son culte, sans songer qu'une même faute a perdu Sosia*. Ces paroles arrachèrent à Tibère un de ces mots que sa dissimulation laissait si rarement échapper. Il lui répondit sévèrement par un vers grec *que ses droits n'étaient point lésés de ce qu'elle ne régnait point*. La démarche d'Agrippine fut l'arrêt de mort de Claudia Pulchra et de Furnius. Les deux accusés auraient succombé sous les coups de n'importe quel adversaire. Mais Domitius Africain se surpassa, et se plaça du même coup au rang des premiers orateurs. Tibère mit le sceau à sa réputation en disant que le titre d'orateur lui appartenait de plein droit<sup>3</sup>.

Domitius était arrivé au but de son ambition, il était célèbre, et, de plus, il s'était enrichi des dépouilles de sa victime. Il continua dès lors à accuser et à défendre,

---

<sup>1</sup> Quintilien, X, 1, 118.

<sup>2</sup> Annales, IV, 52.

<sup>3</sup> Annales, IV, 52.

*faisant plus admirer son talent qu'estimer son caractère*. Il sentait, cependant, l'indignité de sa conduite. Le hasard, qui a de ces surprises, le mit, quelque temps après le procès clé Claudia Pulchra, en présence d'Agrippine. Il chercha à éviter l'infortunée princesse. La tête basse, les yeux tournés d'un autre côté, il s'éloignait, Mais Agrippine le rappela, et lui appliqua, en le modifiant légèrement, le vers qu'Achille adresse aux hérauts envoyés vers lui par Agamemnon, et qui tremblent à sa vue. *Rassure-toi, Domitius*, dit-elle tristement, *le coupable ce n'est pas toi, mais Agamemnon*<sup>1</sup>. Cette parole est admirable de douceur et de résignation. Tout autre qu'un délateur en eût été touché. Cependant un an à peine s'était écoulé depuis la mort de Claudia Pulchra, que Domitius Afer accusait son fils, Quintilius Varus, parent de Tibère, fils ou petit-fils du trop célèbre Varus, battu et tué dans la forêt de Teuteberg. *Personne*, dit Tacite, *ne fut étonné que Domitius, longtemps pauvre, et qui avait dissipé follement le salaire de son dernier crime, se préparât à de nouveaux forfaits*. Mais ce qui prouve la profonde démolition de cette époque, c'est que l'on vit le descendant d'une illustre famille, un garent de Varus, P. Dolabella se joindre à l'accusation. Le sénat résista cependant aux efforts- réunis des accusateurs, et remit le prononcé de la sentence au retour de Tibère à Rome. C'était une fin de non-recevoir, la seule qui existât à cette triste époque<sup>2</sup>.

On pouvait croire qu'après avoir si brillamment débuté dans la carrière de l'infamie, Domitius Afer allait continuer ses accusations et courir à de nouveaux triomphes. Il démentit toutes les prévisions. Il semble renoncer dès lors à tenter des poursuites criminelles ; du moins, dans ce qui nous reste de Tacite, on ne voit plus Domitius Afer reparaître comme délateur. Peut-être n'avait-il voulu, par cet odieux procès de Pulchra et de son fils, selon le mot de Tacite, que *hâter sa renommée*<sup>3</sup>. Peut-être s'arrêta-t-il en voyant que le parti le plus sûr était de se tenir à l'écart. Le persécuteur d'Agrippine, Séjan, venait de tomber, et l'on massacrait ceux qui avaient été les amis du puissant favori. Les délateurs subalternes tombaient sous les coups du sénat altéré de vengeance, et quelques-uns des principaux étaient entraînés avec eux dans la ruine. Quoi qu'il en soit, Domitius s'abstint d'intervenir dans ces procès iniques que Tibère ordonnait et surveillait de Caprée. Il se renferma dans ses fonctions d'avocat, consolida sa réputation et sa fortune par ses succès au barreau, et vécut tranquille, sinon respecté, jusqu'à la fin du règne de Tibère.

L'avènement de Caligula fut le signal d'une réaction contre le parti qui triomphait la veille. Les victimes de Tibère, qui attendaient la mort dans les cachots, revinrent à la liberté, au pouvoir, et commencèrent à persécuter, à leur tour, ceux à qui ils devaient leur condamnation ou celle de leurs proches. Domitius Afer fut un des premiers accusés traduits devant le sénat. N'avait-il pas causé la mort de Claudia Pulchra, et accusé Quintilius Varus malgré le généreux pardon d'Agrippine ? Lesbiens dont-il se parait insolemment n'étaient-ils pas les dépouilles des amis de la mère du nouvel empereur ? Il se trouvait donc naturellement désigné aux représailles. Ce fut peut-être ce qui le sauva. Si sanguinaire que soit un prince, il n'aime pas à inaugurer son règne par des mesures de rigueur, fussent-elles légitimes. Il pardonne volontiers même aux criminels avérés ; jusqu'à ce que, l'habitude du pouvoir l'endurcissant, il en

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LIX, 12 — *Iliade*, I, 335.

<sup>2</sup> *Annales*, IV, 66.

<sup>3</sup> Grellet-Dumazeau, dans son excellente *Histoire du Barreau romain*, nous semble trop porté à excuser Domitius Afer. Il en fait presque une victime de Tacite, et, ne pouvant nier ses crimes, il plaide avec exagération les circonstances atténuantes.

arrive à condamner les fautes les plus légères des peines les plus cruelles. Domitius sortit sain et sauf de l'accusation dirigée contre lui.

On ne connaît de ce procès qu'un trait rapporté et vanté par Quintilien. Incriminé par le sénat de Caligula pour un acte qui, la veille, était un titre à la faveur de Tibère, Domitius n'en accepta pas la responsabilité, il la rejeta sur le sénat lui-même. On lui reprochait la mort de sa victime, mais qui donc l'avait ordonnée ? *C'est moi qui ai accusé*, dit-il au sénat, *mais c'est vous qui avez condamné* !<sup>1</sup> C'est là, en effet, un argument *ad hominem* excellent, mais ce n'est pas une justification. Si le sénat n'a pas eu le courage d'absoudre les accusés que le délateur, sous l'œil du prince ; amenait à son tribunal, le rôle le plus odieux appartient à celui qui, spontanément, les traduisait à sa barre. C'est lui qui est responsable du sang versé. Le sénat, cependant, fut troublé de cette apostrophe impudente, et donna gain de cause au délateur.

Domitius Afer avait eu peur. Il sentit le besoin de se concilier les bonnes grâces de Caligula, et chercha le moyen d'y parvenir. Il s'avisa d'une flatterie qui jusqu'alors avait réussi. Il éleva à Caligula une statue dont l'inscription disait que Caligula avait vingt-sept ans et était consul pour la seconde fois. Le prince se fâcha de l'inscription pour un motif inattendu. Il prétendit qu'Afer avait voulu par ces mots lui reprocher d'exercer les magistratures avant l'âge légal. Interprétation subtile et scrupule peu fondé ! Il y avait longtemps, en effet, que, République et légalité, tout avait péri. Mais l'empereur avait coutume de prendre les choses du mauvais côté. Déjà l'année précédente, en 37, sa sœur Drusilla, pour qui il avait une vive passion, étant morte, il avait reproché aux uns de la pleurer, puisqu'elle était déesse, et aux autres de ne pas la pleurer, puisqu'elle était femme. Aussi La Fontaine, en racontant comment le lion punit tour à tour le singe, *fade adulateur*, et l'ours, le *parleur trop sincère*, ajoute avec raison :

Ce monseigneur du lion-là,  
*fut parent de Caligula*<sup>2</sup>.

Domitius fut donc cité par l'empereur à comparaître devant le sénat, et Caligula se chargea de porter l'accusation contre lui. Ce prince avait de hautes prétentions à l'éloquence. Il se croyait le premier des orateurs ; et, comme il en était le plus puissant, il voulut entrer en lutte avec l'avocat qui avait la plus grande réputation de son temps. C'était là le motif secret de l'assignation adressée à Domitius Afer. Au jour dit, Caligula parut devant le sénat ; et pour être à la hauteur de son rival, et par défiance des hasards de l'improvisation, il lut un long discours qu'il avait longuement travaillé et médité. Les applaudissements répétés du sénat lui apprirent bientôt qu'il s'était surpassé. Déjà l'on considérait Domitius comme perdu. Que pouvait une plaidoirie, si brillante et si habile qu'elle fût, contre un accusateur doué d'une éloquence impériale ?

Domitius comprit la situation. Il se tira de ce mauvais pas en homme d'esprit, et en fin courtisan. *S'il avait accepté la lutte*, dit Dion Cassius, *il était perdu. Mais loin de répondre et de se justifier, il s'extasia d'abord sur le talent du prince, et reprit une à une, non pas comme un accusé qui discute, mais comme un auditeur qui loue, chaque partie du discours de Caligula. Sommé enfin de répondre, il*

---

<sup>1</sup> Quintilien, V, 10, 78.

<sup>2</sup> *La Cour du Lion*, VII, VII.

*recourut aux prières, aux gémissements ; il se prosterna et demanda grâce, non au prince mais à l'orateur. Caius enchanté, tout fier d'avoir entendu Domitius confesser sa défaite, sollicité d'ailleurs par son affranchi Calliste qui voulait du bien à Domitius, ne se montra pas inflexible. A quelque temps de là, Calliste demanda au prince pourquoi il avait eu l'idée d'accuser Domitius : Eh quoi ! répondit Caius, devais-je perdre un si beau discours ?*<sup>1</sup> Caligula avait voulu un triomphe oratoire ; Domitius le lui avait procuré aussi complet que possible. Il joua la comédie et fut sauvé. Que dire ? sauvé ! Caius, au sortir même du sénat, envoya aux consuls l'ordre d'abdiquer immédiatement leur magistrature, et nomma au consulat le rival que les foudres de son éloquence avaient terrassé ! Aussi, c'est à Domitius Afer comme à Quintilien que Juvénal pensait en écrivant le vers si connu :

*Si fortuna volet, fies de rhetore consul*<sup>2</sup>.

Mais la bienveillance de Caligula était capricieuse. Les favoris de la veille étaient souvent les victimes du lendemain. Heureusement pour Domitius, le règne de Caius fut court, et au souverain fantasque et cruel succéda le faible et débonnaire Claude. La parole fut plus libre, et des procès purent être intentés, même à des personnes qui touchaient à l'empereur. C'est ainsi que l'on voit Domitius prendre part à des attaques dirigées contre des affranchis de Claude. Dans l'un de ces débats, il prononça cette maxime rapportée par Quintilien : *Un prince qui veut tout savoir doit s'attendre à beaucoup pardonner*<sup>3</sup>. La pensée est profonde : elle n'est certes pas du délateur qui s'était mis aux gages de Tibère, et visait avant tout à faire fortune. Elle appartient à l'orateur mûri par l'expérience, désabusé de l'ambition, et éclairé par les vicissitudes de sa propre existence. Mais la tâche vulgaire que Domitius s'était donnée avait aussi ses difficultés. En poursuivant les affranchis de l'empereur, il s'attaquait à trop forte partie.

Déjà sous Auguste et Tibère, les affranchis avaient été très puissants, quoique ces deux princes, par un sentiment d'orgueil aristocratique, n'eussent jamais voulu leur laisser jouer un rôle public. Sous Claude, au contraire, les affranchis devinrent des personnages considérables. Ils surent profiter de la faiblesse d'esprit de Claude rot de la sympathie que l'empereur, si mal partagé de la nature, et par suite exposé à maintes humiliations,- avait naturellement pour les hommes d'une origine infime. Comme ses favoris, Claude avait souffert, et avait été longtemps le jouet de son entourage. De là sa bienveillance pour Pallas, pour Narcisse, esclaves d'abord, affranchis ensuite,- et enfin ministres tout-puissants. Afer entreprenait donc une œuvre au-dessus de ses forces, en traduisant en justice de tels adversaires. Aussi voyait-il sans étonnement les juges lui donner tort. *Un jour, dit Quintilien, qu'il plaidait contre un affranchi de Claude, un homme de cette condition s'étant écrié des bancs de la partie adverse : Quoi ! tu plaides toujours contre les affranchis de l'empereur ? — Toujours, dit-il, et en vérité, je n'en suis pas plus chanceux !*<sup>4</sup>

La hardiesse de Domitius semble n'avoir pas eu d'autre résultat fâcheux que la perte de ses procès. On le voit, quelques années après, nommé à une fonction administrative et succéder, l'an 48, à Didius Avitus Gallus dans la direction des

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LX, 19.

<sup>2</sup> Juvénal, VII, 197.

<sup>3</sup> Quintilien, VIII, 5, 3.

<sup>4</sup> Quintilien, VI, 3, 81.

eaux publiques<sup>1</sup>. C'est le dernier renseignement qu'on ait sur sa vie publique. Il survécut à Claude, occupé de ses travaux du barreau, et mourut, sous Néron, d'indigestion, à ce que prétend la *Chronique* d'Eusèbe, l'an 59 de notre ère. On lui éleva une statue à Nîmes.

Il avait légué, de son vivant, sa fortune considérable à deux jeunes gens, Lucanus et Tullus, qui, par reconnaissance et selon l'usage, ajoutèrent à leur nom celui de leur père adoptif. Quelque temps après cette adoption, Domitius poursuivit leur père en justice, obtint contre lui une sentence de condamnation, et fit vendre tous ses biens. On ignore quelle cause excita en lui cette haine inattendue. Qu'elle fût ou non légitime, Domitius ne la laissa pas retomber sur les fils qu'il avait adoptés, et maintint le testament fait en leur faveur dix-huit ans avant sa mort. D'après Pline le Jeune, le testament était verbal, et comme Domitius avait omis d'en écrire un autre, il laissa à son insu, son héritage, aux fils de son ennemi<sup>2</sup>. Cette assertion paraît erronée. *D'abord*, comme dit un jurisconsulte compétent<sup>3</sup>, *il est peu probable que Domitius, versé dans la science Au droit, eût fait un testament nuncupatif (verbal), parce que ce mode de testament n'était usité qu'en vue d'une mort imminente ; en second lieu, comment admettre qu'il n'eût pas songé, après la perte de son ennemi, à révoquer un testament fait depuis dix-huit ans ?* Il faut donc laisser à Domitius l'honneur d'avoir légué volontairement sa fortune aux jeunes gens qu'il avait faits siens par l'adoption, et qui n'étaient point responsables des torts de leur père.

Quoiqu'il reste peu de fragments de Domitius Afer, le caractère de son éloquence est assez connu grâce aux différents témoignages de Quintilien et de Tacite. Le premier, qui l'avait entendu parler, n'hésite pas à le mettre sur la ligne des anciens, et c'est pour lui le plus grand des éloges. Jeune encore à l'époque où Domitius, vieillissant, avait renoncé aux accusations politiques et s'adonnait exclusivement au barreau, Quintilien s'était attaché à sa personne, avait suivi ses leçons et médité ses préceptes. Il resta toujours fidèle à la mémoire de son maître ; il en vante l'éloquence, et nulle part il ne laisse échapper aucun mot défavorable sur son compte<sup>4</sup>. Il ne parle même jamais de l'époque de sa vie où Domitius était redouté comme délateur. En outre, de telles horreurs avaient signalé les règnes de Caligula, de Claude et de Néron, que les crimes commis sous Tibère disparaissaient dans le lointain du passé. Enfin, les anciens ont toujours distingué soigneusement l'orateur de l'homme public et privé. Ils ne portent pas sur un personnage un jugement d'ensemble, comme le font les modernes : ils louent ici les dons heureux de la nature, se réservant de blâmer ailleurs l'abus qui en a été fait. C'est ainsi que Cicéron énonce, dans le *Brutus*, des jugements favorables sur le talent oratoire de plusieurs de ses contemporains dont il flétrit autre part les crimes et l'immoralité. De même, Tacite est sévère jusqu'à l'injustice pour la conduite de Domitius dans ses *Annales*, tandis que, dans le *Dialogue sur les orateurs*, il ne songe qu'à rendre hommage à son éloquence. Comme Quintilien, il le proclame un orateur de premier ordre et le compare, à son tour, aux anciens<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Frontin, *Aqueducs*, p. 135, édit. Bipontine.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, VIII, 18.

<sup>3</sup> Grellet-Dumazeau, *Le Barreau romain*, p. 353.

<sup>4</sup> Quintilien, V, 1, 6 ; X, 1, 24.

<sup>5</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 15.

Cette admiration n'a rien d'étonnant. Au milieu des Q. Haterius, des Serapion et autres orateurs débridés, Domitius Afer se faisait remarquer par son ton posé : ce qui ajoutait à l'autorité de sa parole. *Son éloquence, selon Pline le Jeune, était pleine de lenteur et d'autorité*<sup>1</sup>. Or c'était là, selon les critiques de l'époque, un des caractères de l'éloquence de Cicéron lui-même. *Notre Cicéron, dit Sénèque, par qui l'éloquence romaine a pris son essor, marchait à pas mesurés*<sup>2</sup>. L'éloquence de Domitius ne, présentait donc point d'écart, point d'effervescence : elle n'avait ni l'intempérance, ni le désordre d'une parole irréfléchie. Tout en elle était mûr, et c'est par le mot de *maturité* que Quintilien désigne le caractère particulier de son éloquence et la rapproche de celle des plus grands orateurs de Rome<sup>3</sup>. Aussi un tel orateur était digne d'écrire sur les conditions, de son art. Cependant Domitius n'osa pas aborder l'ensemble de la rhétorique. Il traita seulement d'une partie de l'éloquence. Il composa un ouvrage en deux livres sur les *Témoins*<sup>4</sup>. Quintilien l'avait lu et même il avait entendu Domitius en expliquer les préceptes.

Il y a plus la façon dont Quintilien s'exprime, permet de supposer que la fin du chapitre VII (n° 7 à 37) où le rhéteur examine quelles questions il convient d'adresser aux témoins, est un extrait du Traité de Domitius. Il présente en ces termes le précepte le plus général de son maître. *Domitius, dit-il, recommande ici, avec pleine raison, et comme le premier devoir de l'orateur, de connaître la cause avec tous ses détails ce qui, du reste, est utile dans tous les cas. Comment y parvient-on ? je l'expliquerai quand le moment sera venu. Mais il est certain que cette connaissance suggère les questions qu'il faut adresser aux témoins, et vous met, pour ainsi dire dans la main, des armes préparées : elle vous montre aussi à quoi, dans le plaidoyer, vous devez préparer les esprits des juges.* A une époque de sagesse et de bon goût, il n'y aurait pas lieu de féliciter Domitius d'un précepte aussi juste et aussi vrai. Mais à l'époque où il parle, il est juste de lui en tenir compte. En se séparant, sur ce terrain, des rhéteurs qui improvisent et inventent les détails, les *couleurs* des causes qu'ils plaident, Domitius montre qu'il prend son art au sérieux, et qu'il est le disciple des vrais orateurs.

L'éloquence de Domitius avait encore pour caractère d'être enjouée et pétillante de bons mots. *L'enjouement, dit Quintilien, est une qualité des récits ; le bon mot consiste en un trait décoché : Domitius a possédé à un degré merveilleux ces deux genres d'esprit ; ses discours offrent un grand nombre de narrations amusantes, et l'on a publié des recueils de ses mots spirituels*<sup>5</sup>. Il est fâcheux que ces narrations aient péri. Quant aux bons mots, quelques-uns ont survécu. Ceux de Galba étaient amusants, ceux de Junius Bassus, injurieux ; ceux de Cassius Severus, mordants ; ceux de Domitius Afer étaient inoffensifs, au rapport de Quintilien.

Bien que tout le sel d'un bon mot disparaisse dans une traduction, en voici, quelques-uns, ne fût-ce que pour expliquer le caractère inoffensif que Quintilien leur attribue. *Les plaisanteries les plus agréables, dit-il, sont celles qui n'annoncent ni fiel, ni rancune, comme celle d'Afer à l'égard d'un plaideur ingrat qui évitait sa présence au barreau. Il lui fit dire par un de ses esclaves : Es-tu content que je ne t'aie point vu ? Telle est celle qu'il adressa, à son intendant.*

---

<sup>1</sup> *Lettres*, II, 14.

<sup>2</sup> *Lettres à Lucilius*, XL, 11.

<sup>3</sup> Quintilien, XII, 10, 11.

<sup>4</sup> Quintilien, V, 7, 6.

<sup>5</sup> Quintilien, VI, 3, 42.



*Celui-ci après lui avoir rendu un compte infidèle, ajoutait effrontément qu'il mangeait à peine du pain et ne buvait que de l'eau : Pauvre moineau, rends tout de même ce que tu dois... Il est aussi de bon ton d'user de ménagements quand on raille. Un candidat, briguant son suffrage, lui disait : J'ai toujours honoré ta maison. Au lieu de lui donner un démenti, comme il le pouvait : Je le crois, répondit Afer, c'est la vérité<sup>1</sup>. D'un de ses adversaires qui brillait plus par sa toilette que par le soin qu'il donnait à ses plaidoyers, il disait : C'est de tous les avocats, l'homme non le plus préparé, mais le mieux paré<sup>2</sup>.*

Voici encore d'autres bons mots d'Afer. L'avocat Longus Sulpicius était d'une laideur repoussante. Il plaidait un jour contre un homme qui voulait se faire déclarer libre, et il s'aventura jusqu'à dire : *Il n'a pas même la figure d'un homme libre !* Domitius lui répondit : *En ton âme et conscience, Longus, est-ce là ton avis ? Quiconque est laid n'est donc pas libre ?* Didius Gallus avait obtenu une charge, après l'avoir vivement brigüée. Puis il se plaignait qu'on lui eût fait violence pour le décider à l'accepter : *Allons, lui dit Afer, un peu de courage, il faut faire quelque chose pour la République.* Dans une cause qu'il plaidait, Mallius Sura se démenait beaucoup, allait, venait, gesticulait, secouait sa toge et la relevait. Domitius, pour s'en moquer, dit spirituellement, *qu'il faisait peu pour son affaire, mais qu'il était bien affairé — non agere sed satagere —*. Le mot est spirituel en latin ; il l'est moins encore que celui de C. Julius qui, voyant Curion se démener de côté et d'autre, en plaidant, demanda plaisamment : *Quel est donc cet homme qui parle dans une barque ?*<sup>3</sup>

Quintilien cite encore, parmi les bons mots, ceux où l'on feint, c'est-à-dire où l'on exprime une pensée qu'on n'a pas. Il en donne comme exemple une interruption d'Afer, dans un procès où son adversaire invoquait sans cesse le témoignage d'une femme en crédit, Celsina. Afer fit semblant de croire qu'il s'agissait d'un homme et s'écria : *Quel est donc ce Celsina dont on parle tant ? Mais où la feinte a plus de grâce,* continue Quintilien, *c'est quand on l'oppose à une autre feinte. Domitius Afer avait depuis longtemps fait son testament. Un homme qui était lié d'amitié avec lui depuis peu, espérait gagner quelque chose à ce qu'il le changeât, lui fit un conte, et lui demanda s'il devait conseiller à un ancien centurion qui avait déjà testé, de revenir sur ses premières dispositions : N'en fais rien, lui dit finement Afer, tu le désobliges<sup>4</sup>.* Citons, enfin pour terminer cette liste, un mot spirituel et hardi à la fois de Domitius. L'an 52, Julius Gallicus plaidait une cause au tribunal de Claude. L'empereur, irrité de certaines paroles de l'avocat, ordonna de le jeter dans le Tibre, qui n'était pas loin. C'était, sans doute, en souvenir de l'immersion dans le Rhin que Caligula lui avait fait subir, à lui-même, un jour que le sénat l'avait député vers son terrible neveu. Quelque temps après, un plaideur repoussé par Gallicus vint trouver Afer pour le charger de sa cause : *Eh quoi !* lui dit celui-ci, *qui te fait croire que je sache mieux nager que Gallicus ?*<sup>5</sup>

Parmi les qualités que Quintilien relève chez son ancien maître, il constate que tout en possédant à fond les secrets du style, il violait à dessein certaines règles, pour ôter à sa diction l'air d'être apprêtée et trop soignée. Il le loue d'avoir modifié la figure de style appelée *ὁμοίωτων*, qui consiste dans la répétition

---

<sup>1</sup> Quintilien, VI, 3, 93.

<sup>2</sup> Quintilien, VI, 3, 81.

<sup>3</sup> Cicéron, *Brutus*, 60.

<sup>4</sup> Quintilien, VI, 3, 92.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LX, 33.

des mêmes cas, sans qu'il soit besoin de conserver le même nombre de syllabes. Il en donne comme exemple la phrase suivante, où le latin seul peut indiquer le genre de mérite que le rhéteur y voit : *Amisso nuper infelicis aulæ, si non præsidio inter pericula, tamen solatio inter adversa*. C'est-à-dire : *Cette cour malheureuse qui vient de perdre, sinon son rempart contre les dangers, du moins sa consolation dans l'adversité*<sup>1</sup>. Quintilien lui fait encore un mérite de placer souvent ses verbes au milieu de la phrase pour donner à son style un air négligé. Il en produit comme exemple ces mots de l'exorde de son plaidoyer pour Lælia : *Eis utrisque apud te iudicem periclitatur Lælia — Voilà les deux fautes dont Lælia est accusée devant toi — Afer était tellement en garde contre ces mesures délicates et molles qui flattent l'oreille, qu'il s'appliquait à les modifier, lors même qu'elles se présentaient naturellement*<sup>2</sup>.

Nous avons rappelé ces observations de Quintilien dont le côté technique laisse les modernes indifférents, dans le seul but de montrer que Domitius Afer est un disciple indépendant, et par cela même un vrai disciple de Cicéron. A l'art vulgaire des déclamateurs, tout préoccupés de polir leur style, de balancer leurs phrases, d'opposer à chaque membre de période un membre correspondant, comprenant autant de mots, et même autant de syllabes, il préfère un art plus élevé, qui n'est pas contraire aux règles consacrées, mais qui ne s'y soumet que dans une juste mesure, et obéit à ces règles plus hautes où les hommes supérieurs seuls peuvent atteindre. Aussi n'est-il pas étonnant de voir Domitius professer la plus vive admiration pour Homère et pour Virgile. Tandis que les beaux esprits de l'époque critiquaient diverses expressions de Virgile, et relevaient avec satisfaction certains défauts du plan qu'il avait suivi, il le proclamait le prince des poètes latins. *Je lui demandai, dans ma jeunesse, dit Quintilien, dans quel ordre il rangeait tous les poètes : Homère est le premier, me dit-il, Virgile est le second, mais il est plus près du premier que du troisième*<sup>3</sup> ». Cependant il avait vu Caligula poursuivre d'une haine insensée Homère et Virgile, et chercher à anéantir par le feu leurs immortels ouvrages.

Malgré le grand nombre des causes que Domitius a soutenues, on a peu de détails sur ses plaidoyers. On ne connaît même les noms que de quelques-uns. Quintilien cite comme un des plus estimés celui que Domitius avait prononcé en faveur de Volusenus Catulus<sup>4</sup>. Mais il se borne à ce renseignement. Il est un peu plus explicite au sujet du procès de Cloantilla, défendue par Domitius dans sa vieillesse. Cloantilla était la femme d'un Romain qui avait pris part à la révolte de Scribonianus contre Claude. Malgré la défense de l'empereur, elle avait donné la sépulture au corps de son mari, trouvé mort parmi les rebelles. Traduite devant le tribunal de Claude une première fois, elle fut acquittée par lui. Elle reparut de nouveau en justice sur la dénonciation de son frère et des amis de son père, du moins autant qu'on peut le conjecturer d'un passage de Quintilien<sup>5</sup>. Nous avons quelques mots découpus, extraits des diverses parties du plaidoyer de Domitius. Dans l'exorde, faisant allusion sans doute au pardon déjà accordé par Claude, l'orateur disait : *Je vous rendrai grâces tout d'un trait*<sup>6</sup>. La narration où Domitius exposait le dévouement de Cloantilla contenait ces mots : « Cette femme

---

<sup>1</sup> Quintilien, IX, 3, 79.

<sup>2</sup> Quintilien, IX, 4, 31.

<sup>3</sup> Quintilien, X, 1, 86.

<sup>4</sup> Quintilien, VI, 7, 7.

<sup>5</sup> Quintilien, IX, 2, 20.

<sup>6</sup> Quintilien, IX, 4, 31.

ignorante de tout, malheureuse en tout<sup>1</sup>. Dans l'argumentation, Domitius, après avoir montré l'embarras de Cloantilla, ignorante, partagée entre ses devoirs d'épouse et l'obligation d'obéir aux volontés impériales, la représentait demandant conseil même à ses adversaires : *Dans cet embarras, elle ignore et ce qui convient à son sexe et ce qu'exige son titre d'épouse. Supposons que le hasard vous présente à sa vue : Ô mon frère, et vous, amis de mon père, quel conseil me donnez-vous ?*<sup>2</sup> Enfin, arrivé à la péroraison, Domitius, plein de confiance dans l'issue du premier procès qui avait donné gain de cause à sa cliente, se tournait vers les enfants de Cloantilla, et terminait par ces paroles éloquentes : *Ne craignez pas cependant, enfants, quand le jour en sera venu, de rendre les derniers devoirs à votre mère !*<sup>3</sup>

L'insuffisance de ces extraits, leur insignifiance sauf pour le dernier, ne nous permettent pas d'apprécier la valeur de ce plaidoyer. Il était extrêmement goûté de Quintilien. Mais l'élève de Domitius oublie de nous apprendre quel en fut le résultat. Espérons pour Domitius, qui avait fait réussir tant de causes mauvaises, qu'il recueillit cette dernière et honorable palme ; que le jour où il prit en main la cause du dévouement et de la justice, il eut la satisfaction de voir ses efforts récompensés. Toutefois, à défaut de l'acquiescement, objet principal de l'ambition de l'avocat, Domitius obtint les applaudissements spontanés des auditeurs. Il ne voulait, en effet, que des suffrages libres et sincères. Il n'était pas homme à se faire accompagner au prétoire de gens convoqués pour applaudir. Cependant il avait assisté aux débuts de cette institution toute romaine. Pline le Jeune, qui nous apprend ce détail, nomme même l'inventeur de ce bel usage, Largius Licinius, contemporain de Domitius. Du moins, Licinius y mettait encore quelque pudeur. Il priait les applaudisseurs de venir ; plus tard on les paya. *Voici*, dit Pline le Jeune, *ce que je tiens de la bouche de Quintilien, mon maître : J'étais aux côtés de Domitius Afer, nous racontait-il, un jour qu'il plaidait devant les centumvirs avec sa gravité et sa lenteur habituelles. Tout à coup des clameurs insolites s'élevèrent dans le tribunal voisin. Domitius étonné s'arrête. Le bruit ayant cessé, il reprend le fil de son discours. Nouvelles clameurs ; nouveau silence de Domitius. Troisième interruption : il demande cette fois le nom de l'avocat ; on lui répond : Largius Licinius. Alors, suspendant son plaidoyer : Centumvirs, dit-il, c'en est fait de l'éloquence ! Et certes, continua Pline, elle commençait à dépérir, quand Domitius la déclara morte. Mais c'est aujourd'hui qu'elle est bien réellement détruite et presque anéantie !*<sup>4</sup>

En voyant l'éloquence tomber si bas qu'il fallait mendier et payer les applaudissements, Domitius Afer eut bien fait de renoncer complètement -au barreau et de secouer la poussière de sa toge. Il appartenait à une autre époque, et sa place n'était plus au milieu de la nouvelle génération. La vieillesse lui donnait en outre ce sage conseil. L'âge avait affaibli les forces de son esprit, et il ne s'apercevait pas qu'il se survivait à lui-même. Cependant les avertissements ne lui manquaient pas, et la brutalité romaine ne lui ménagea point les affronts. Quand il plaidait, les uns avaient l'indignité de rire, les autres rougissaient pour lui, et on disait de l'homme qui avait été jadis le premier du barreau *qu'il aimait mieux manquer de souffle que cesser. Ce n'était pas*, dit Quintilien, qui rappelle avec regret les défaillances de son maître, *que ses discours fussent précisément mauvais, mais ils étaient au-dessous de sa réputation. Avant donc d'être pris à*

---

<sup>1</sup> Quintilien, IX, 3, 66.

<sup>2</sup> Quintilien, IX, 2, 20.

<sup>3</sup> Quintilien, VIII, 5, 16.

<sup>4</sup> *Lettres*, II, 14.

*ces pièges de l'âge, conclut-il sagement, l'orateur doit prudemment sonner la retraite et gagner le port, tandis, que son vaisseau est encore intact*<sup>1</sup>. Tacite constate aussi la décadence du talent d'Afer et son obstination à paraître sur une scène dont la vieillesse aurait dû l'écarter. *Le talent de Domitius, dit-il, perdit beaucoup dans son dernier âge, où malgré l'affaiblissement de son esprit, il ne put se résigner au silence*<sup>2</sup>. Que d'orateurs, que d'écrivains et de poètes s'abusent de même sur leur propre compte, et oublient le conseil qu'Horace se donnait si prématurément à lui-même, et que Boileau a traduit par ces vers :

*Malheureux, laisse en paix ton cheval vieillissant,  
De peur que tout à coup, efflanqué, sans haleine,  
Il ne laisse en tombant son maître sur l'arène !*

---

<sup>1</sup> *Inst. Orat.*, XII, 11, 3.

<sup>2</sup> *Annales*, IV, 52.

## CHAPITRE XIV – ÉLOQUENCE IMPÉRIALE. CALIGULA. CLAUDE

L'histoire de Domitius Afer a déjà montré quelles prétentions l'empereur Caligula avait au titre d'orateur. Comme tous les membres de la famille de César, ce prince avait des facultés littéraires, et avait reçu une éducation libérale qui les avait développées. Il fut élevé, tout enfant, dans la maison d'Auguste, puis sous la direction de son père Germanicus, qui possédait les aptitudes les plus diverses, puisqu'il était à la fois politique habile, général heureux, poète et orateur estimé. Il vécut dans les camps, en Germanie, à côté de son père ; les soldats, flattés de voir le fils de leur général porter les chaussures des légionnaires, le surnommèrent **Caligula**<sup>1</sup>.

Le hasard ou plutôt sa jeunesse — il était le dernier des enfants males d'Agrippine —, le fit échapper à la persécution exercée par Tibère contre toute la race de Germanicus. Il aurait, toutefois, partagé le sort de ses deux frères, Néron et Drusus, déclarés ennemis publics par le sénat, sur l'ordre de l'empereur, si les crimes de Séjan, en faisant périr la descendance directe de Tibère, n'eussent forcé celui-ci à prendre Caligula pour son héritier. Le jeune prince, appelé à l'empire contre toute attente, s'appliqua dès lors à gagner les bonnes grâces de Tibère et de son entourage par de si viles complaisances, qu'on a dit de lui *qu'il n'y avait pas eu de meilleur valet ni de plus méchant maître*. Mais ses mauvais instincts n'échappaient pas à la finesse du vieillard de Caprée. Il s'en réjouissait, et ne se gênait pas pour dire tout haut : *Caius vit pour ma perte et pour celle du genre humain : j'élève une hydre qui dévorera les Romains, et un Phaéton qui embrasera l'univers !* Tibère ne croyait pas prédire si juste, s'il est vrai que Caligula ait tenté un jour de l'assassiner, ou, comme le bruit en courut à Rome, qu'il ait hâté par le poison les derniers jours de son père adoptif<sup>2</sup>.

Le début de Caligula dans la carrière de l'éloquence fut l'éloge funèbre de sa bisaïeule Livie, qu'il prononça du haut des rostrs, en présence de la multitude accourue à ce spectacle, l'an 29 de notre ère. Depuis que sa mère Agrippine avait été reléguée en exil par Tibère, il vivait auprès de Livie. Il dut principalement à cette circonstance d'être choisi par Tibère pour lui rendre ce devoir.

Caligula avait à cette époque dix-sept ans et portait encore la robe prétexte<sup>3</sup>. Il se répandit probablement en grands éloges sur l'origine illustre et l'histoire extraordinaire de cette femme qui, enlevée par Octave à son premier mari Tibère Néron, eut l'habileté de circonvenir Auguste et de lui faire adopter Tibère, son fils, aux dépens de sa propre lignée. Caligula se dédommagea, plus tard, de cet éloge de convention par des invectives déplacées. Parlait-il de Livie, il ne l'appelait jamais qu'un *Ulysse en jupons*. Il l'accusa, même dans une lettre adressée au sénat, d'avoir eu pour aïeul maternel un décurion de Fondi, Aufidius Lurco, au mépris des actes publics qui témoignaient des magistratures exercées à Rome par ce personnage. En arrivant à l'empire, Caligula prononça de même l'éloge funèbre de Tibère, et lui fit de magnifiques funérailles. Héritier de son pouvoir, il est à croire qu'il ne lui ménagea ni les honneurs ni les louanges. Il versa même d'abondantes larmes sur la perte de celui qui avait été le bourreau

---

<sup>1</sup> La chaussure du soldat romain s'appelle *caligæ*.

<sup>2</sup> Suétone, *Caligula*, 10, 11, 12 ; *Tibère*, 73.

<sup>3</sup> Suétone, 23 ; *Annales*, V, 1.

de tous les siens et dont il avait peut-être avancé le trépas. Puis il courut à Pandataria et à Pontia, recueillir les restes de sa mère et de ses frères et les ramena à Rome lui-même. Comme il ne négligeait aucune occasion de parler en public, il est probable, malgré le silence des historiens, qu'en cette circonstance encore, il prononça un discours où, au moins, il exprimait des regrets véritables et versait des larmes sincères. C'est à cette occasion, sans doute, qu'en faisant valoir sa piété filiale, il prononça ces paroles rapportées par Suétone : *Que, pour venger la mort de sa mère et de ses frères, il était entré avec un poignard dans la chambre de Tibère endormi ; mais que, saisi de pitié, il s'était retiré en jetant son arme. Il ajoutait que Tibère s'en était, il est vrai, aperçu, mais qu'il n'avait osé faire aucune recherche, ni ordonner aucune poursuite*<sup>1</sup>.

C'est seulement après son avènement à l'empire, que Caligula put satisfaire à son aise ses goûts d'orateur. Il dédaignait l'érudition, mais il avait cultivé sérieusement l'éloquence. Suidas prétend même qu'il avait écrit en latin un traité de rhétorique ; d'autres, il est vrai, attribuent cette œuvre à son père, Germanicus<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, Caligula s'appliqua avec zèle à l'art oratoire, et y réussit aussi bien en grec que dans sa langue maternelle<sup>3</sup>. Sa folie elle-même ne l'empêcha pas de rester éloquent. Sa parole vive, assurée, mordante et pleine d'abondance, s'accommodait mieux du rôle d'accusateur. Prenait-il la parole, *il allait*, disait-il, *tirer le glaive forgé dans ses veilles*. Quand il était en colère, les pensées et les mots se pressaient et se succédaient avec rapidité. Il débitait ses phrases avec feu, allait et venait tout en parlant, et élevait la voix assez haut pour se faire entendre des, plus éloignés. Il aimait aussi à répondre aux plaidoyers heureux des orateurs, et quand le sénat jugeait d'illustres accusés, il prenait la parole tantôt pour les charger, tantôt pour les défendre. Il convoquait alors par un édit les membres de l'ordre équestre, pour qu'ils vissent entendre les foudres de son éloquence, et, selon qu'il était content de lui-même et des applaudissements recueillis, il donnait son suffrage pour ou contre les accusés<sup>4</sup>.

Il n'est donc pas étonnant que Caligula, avec ces grandes prétentions à l'éloquence, ait été tenté d'engager une lutte oratoire avec Domitius Afer, le premier avocat de son temps, et se soit montré, magnanime à l'égard de l'adroit délateur. Vainqueur de l'aveu même de son rival, il ne pouvait que lui pardonner ses attaques contre les amis d'Agrippine ; il crut se surpasser en lui offrant, comme nous l'avons vu, le consulat. Mais un autre orateur excita la jalousie de l'empereur et ne sut pas l'apaiser : ce fut Sénèque le Philosophe dont l'éloquence commençait à attirer l'attention. Sénèque avait alors trente-cinq ans environ ; il était dans toute la force de son talent, et il arrivait au sénat, précédé et soutenu parla réputation de son père et de son frère Novatus Gallio. En outre, il jouissait d'une grande renommée d'honnêteté ; il n'accusait personne, et se contentait d'apporter dans les délibérations une maturité supérieure à son âge et une éloquence qui plaisait par la nouveauté, l'éclat des pensées et la vigueur du trait.

Le bruit qu'on faisait autour de Sénèque importuna bientôt Caligula. Il se répandit à plusieurs reprises en épigrammes contre l'orateur à la mode. Il prétendit d'abord que *Sénèque ne faisait que des pièces d'apparat et que ses discours n'étaient que du gravier sans ciment*. Mais il se lassa à la fin des succès remportés par le jeune orateur, et un jour qu'il avait assisté à un procès soutenu

---

<sup>1</sup> Suétone, 23, 15, 12.

<sup>2</sup> Juste Lipse, *Ad Taciti annal.*, XIII, 3.

<sup>3</sup> Josèphe, *Guerre des Juifs*, XIX, 2 ; d'après Meyer, Dion Cassius, *excerpta Vaticana*, p. 534.

<sup>4</sup> Suétone, 53.

devant le sénat, où Sénèque avait parlé éloquemment, et provoqué, malgré la présence du prince, d'unanimes applaudissements, il ne se contenta plus. Il donna l'ordre de le mettre à mort. L'arrêt fut révoqué à temps, grâce à l'intervention d'une femme que Sénèque avait mise dans ses intérêts. Elle persuada à Caligula que Sénèque, atteint de consommation, n'avait plus que peu de temps à vivre, et que le prince pouvait s'épargner une rigueur inutile<sup>1</sup>. Sénèque, averti, se condamna à la retraite, et s'adonna dès lors exclusivement aux travaux philosophiques qui ont fait sa gloire.

Si la jalousie de Caligula contre Sénèque est odieuse et ridicule à la fois, son jugement sur les discours de son rival n'est pas éloigné de la vérité. Il dénote du goût et du discernement. Caligula en fit preuve plus d'une fois. Tout jeune encore, d'après Quintilien, il adressa ce mot piquant à un orateur qui lisait d'une façon prétentieuse : *Si tu prétends chanter, tu chantes mal ; si tu prétends lire, tu chantes*<sup>2</sup>.

Mais l'exercice du pouvoir et une maladie mentale troublèrent si profondément son esprit que tous ses actes et ses pensées, même en ne sortant pas de l'ordre littéraire, présentèrent bientôt l'apparence du décousu et de la folie. C'est ainsi que, dans ses voyages en Sicile, à Syracuse, à Lyon, en Gaule, il établit des concours d'éloquence en grec et en latin. Placé sur une estrade, près de l'autel d'Auguste, à Lyon, il présida lui-même à ces tournois oratoires. Bizarre en tout, il voulut que les vaincus allassent remettre eux-mêmes aux vainqueurs le prix qu'ils avaient mérité, et composassent des vers à la louange des triomphateurs. C'était, il faut en convenir, un médiocre honneur pour ceux-ci, que des poèmes écrits sur commande et par les plus inhabiles. Quant aux concurrents qui avaient montré trop d'insuffisance ou dont les vers lui avaient déplu, il les condamna à les effacer avec une éponge ou avec leur langue, sous peine de recevoir la fêrule et d'être jetés dans le Rhône<sup>3</sup>.

Il fut plus sensé et plus heureux dans sa manière d'encourager les historiens. Nous avons vu combien, sous le règne de Tibère et même sous celui d'Auguste, l'histoire avait eu à subir de persécutions. Les auteurs étaient contraints de se donner la mort, leurs ouvrages étaient livrés aux flammes. Ainsi avaient été brûlées solennellement sur la place publique les œuvres de T. Labienus, de Cassius Severus et de Cremutius Cordus. Caligula, par une inspiration dont il faut lui savoir gré, ordonna de rechercher les exemplaires qui avaient échappé à la proscription, ou que la terreur n'avait pas décidé à détruire. Il promit de les laisser copier et lire librement, ajoutant qu'il importait extrêmement à sa gloire que tous les faits importants fussent connus de la postérité. Restait à, savoir si on retrouverait ces ouvrages. On les retrouva, *tant*, dit Tacite, *la tyrannie est insensée de croire que son pouvoir d'un moment étouffera dans l'avenir le cri de la vérité*<sup>4</sup>. Les ouvrages brûlés reparaissent toujours : ils renaissent de leurs cendres plus sûrement que le phénix.

L'*Histoire* de Cremutius Cordus fut rendue à la lumière par sa fille Marcia, comme le témoigne ce passage éloquent de Sénèque : *A la première occasion, dit-il, que t'offrirent les changements de l'État, tu rendis au jour les ouvrages de ton père, qui, eux aussi, avaient subi le supplice. Tu le sauvas ainsi de la mort véritable, et*

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LIX, 19.

<sup>2</sup> Quintilien, I, 8, 2. Quelques éditions portent C. J. Cæsar, ce qui retirerait à Caius l'honneur de ce mot pour le donner au dictateur Jules César. Mais les meilleures éditions ne portent pas de J.

<sup>3</sup> Suétone, 20 ; Dion Cassius, LIX, 22 ; Juvénal, I, 44.

<sup>4</sup> Suétone, 16 ; *Annales*, IV, 35.

*tu rendis aux citoyens ces livres qu'il avait écrits de son sang. Tu as bien mérité des lettres romaines, dont une partie précieuse avait été brillée ; tu as bien mérité de la postérité qui connaîtra l'histoire sincère de ce temps, et qui saura à qui elle la doit. Tu as bien mérité de ton père dont le souvenir ne périra pas, tant qu'on aimera à connaître l'histoire de Rome, tant qu'on se plaira au commerce de nos ancêtres, tant qu'on voudra savoir ce qu'est un vrai Romain, un homme qui, au mi-lieu d'esclaves courbés sous le joug de Séjan, reste indomptable et conserve la liberté de son esprit, de son cœur et de son bras. Quel dommage pour la République, si tu n'avais arraché à l'oubli celui qu'on y condamnait pour les deux plus belles choses du monde, l'éloquence et la liberté ! On le lit, on l'admire ; il est dans les mains, dans les cœurs de tous, et ne craint rien du temps. Quant à ses bourreaux et à leurs forfaits, qui sont leur titre à la mémoire des hommes, déjà l'on commence à n'en plus parler !*<sup>1</sup> Hélas ! Sénèque se berce d'une généreuse illusion en promettant une éternelle durée aux œuvres de Cremutius Cordus. Il compte sans la proscription des successeurs de Caligula et sans les outrages du temps qui n'ont pas sauvé de la ruine les œuvres qu'avait préservées un moment le dévouement filial de Marcia.

Le bon sens dont Caligula faisait preuve à l'égard des historiens de l'empire, peut-être par esprit de réaction contre les sévérités de Tibère, l'abandonnait en d'autres occasions, notamment quand il s'agissait d'écrivains consacrés par l'admiration publique. Il fut sur le point de bannir des bibliothèques publiques, les images et les écrits de Tite-Live lui reprochant *le style verbeux et les inexactitudes de son Histoire*. Mais il poursuivait surtout les poètes d'une haine aveugle et insensée. Il proscrivait Virgile à cause « de son manque absolu de génie et l'exiguïté de sa science ». Quant à Homère, il méditait d'en détruire les poèmes, et demandait à ceux qui voulaient l'en détourner : *Pourquoi il n'aurait pas sur Homère les mêmes droits que Platon qui l'a chassé de sa République*<sup>2</sup>. Il était plus dur encore pour les poètes vivants. Un auteur d'*atellanes* avait introduit dans une pièce un jeu de mots qui lui déplut. Caligula le fit brûler vif en plein amphithéâtre<sup>3</sup>. Il menaçait du même sort, sinon les jurisconsultes eux-mêmes, au moins les livres qui contenaient les applications de leur science. Il le faisait entendre en répétant en termes vagues : *Qu'il ferait si bien, par Hercule ! que nul, excepté lui, ne pourrait donner de consultations*<sup>4</sup>. Après de pareils traits de folie, quelle valeur faut-il attacher à l'ordre si différent de publier les œuvres de Cremutius Cordus, à cet éclair de bon sens qui ne devait pas se renouveler !

L'empereur Claude, oncle et successeur de Caligula, appartient à l'histoire littéraire à un double titre, comme orateur et comme écrivain. Il était né à Lyon, l'an 14 avant Jésus-Christ, de Drusus, le second fils de Livie, celui dont la naissance, trois mois après le mariage de Livie avec Auguste, avait provoqué les épigrammes des Romains. Il était frère, cadet de Germanicus, mais, moins heureux que son frère, il fut, dès son bas âge, en proie à des maladies diverses et opiniâtres, qui attaquèrent son esprit comme son corps, et dont il ressentit toute sa vie la fâcheuse influence. Déjà, dans la correspondance d'Auguste, on a vu ce que l'empereur et toute sa famille pensaient du pauvre enfant si disgracié de la nature. Trois lettres d'Auguste, dont l'une est la page la plus considérable qui reste de ce prince, montrent qu'après avoir vainement essayé de tirer parti des qualités heureuses que Claude unissait à, une véritable imbécillité, Auguste

---

<sup>1</sup> *Ad Marciam*, 1.

<sup>2</sup> Suétone, 34.

<sup>3</sup> Suétone, 27.

<sup>4</sup> Suétone, 34.



se décida à, le tenir éloigné de tout emploi public. Il alla même jusqu'à croire impossible de l'exposer aux regards moqueurs du peuple romain. Cependant, entouré de soins tendres et intelligents, Claude aurait pu, avec le temps, effacer les mauvaises impressions que ses bizarreries avaient produites, il aurait pu devenir un homme ordinaire, sinon supérieur. Mais dédaigné par son grand-oncle Auguste, méprisé par Livie, sa grand'mère, qui ne voulait pas lui parler et ne communiquait avec lui que par lettres, bafoué par sa mère Antonia, qui l'appelait *un avorton, une ébauche de la nature* ; moqué, insulté par sa sœur Livilla et par tous les complaisants du palais impérial, astreint à obéir, même après être sorti de tutelle, aux ordres d'un pédagogue *d'un barbare, ancien palefrenier, choisi exprès pour lui infliger à tout propos les plus durs traitements* — ce sont les propres expressions de Claude<sup>1</sup> — ; enfin, ne trouvant nulle part autour de lui ni sympathie ni bienveillance, mais se heurtant sans cesse à des outrages et à des mauvais traitements, Claude devint fatalement le personnage à l'esprit incohérent et décousu, mélange de bien et de mal, de folie et de raison, que l'histoire nous fait connaître, et qu'un caprice de la fortune a pu seul donner aux Romains comme empereur.

Heureusement Claude avait le goût des lettres, comme tous les membres de la famille de César. Repoussé par les siens, écarté de toute fonction publique, il se livra avec ardeur, dès son premier fige, aux études libérales, et publia même plusieurs de ses essais en divers genres. Les œuvres des princes, si médiocres qu'elles soient d'ordinaire, sont toujours accueillies avec enthousiasme par leurs courtisans. Celles de Claude ne valaient sans doute ni mieux ni moins que les productions d'origine princière. Mais il n'était prince que de nom, et ses écrits rencontrèrent, dans sa famille et à la cour, l'indifférence la plus complète. La prévention contre lui était si fermement établie que le malheureux auteur n'en acquit pas plus de considération, et ne parvint pas à faire concevoir de lui pour l'avenir de meilleures espérances. Cependant, quand il déclamaient, il s'élevait parfois jusqu'à l'éloquence. Il s'exprimait avec force, il articulait avec netteté, et déployait des qualités oratoires qu'on ne lui soupçonnait point. Un jour l'empereur Auguste l'entendit dans un de ses bons moments, et, comme on l'a vu, il en témoigna à Livie sa profonde surprise. *Que Tibère, ton petit-fils* (c'était le premier nom de Claude), lui écrit-il, *déclamant devant moi, ait pu me plaire, je veux mourir, ma chère Livie, si je n'en suis pas moi-même étonné ! Par quelle merveille, lui qui ne peut se faire entendre quand il parle, se fait-il entendre nettement quand il déclame ? Je ne puis me l'expliquer*<sup>2</sup>.

S'il changea d'avis, Auguste ne changea, pas, cependant, de conduite à l'égard de Claude. Celui-ci, se résignant à son sort et au titre d'augure qu'on lui avait conféré, continua de se livrer à ses études de prédilection. Sous le règne de Tibère, il sentit l'ambition lui venir avec l'âge, et demanda à son oncle de l'élever aux honneurs. Tibère lui accorda les ornements consulaires. C'était peu : Claude insista pour obtenir le consulat effectif. Tibère lui répondit par un billet laconique et méprisant où se trouvaient ces seuls mots : *Je t'envoie quarante pièces d'or pour les Saturnales et pour les Sigillaires*<sup>3</sup>. Claude se le tint pour dit : il renonça à toute prétention politique, et retourna à l'étude des lettres et à son entourage ordinaire. C'était, il faut le reconnaître, une compagnie peu honorable. Tacite la qualifie durement de *société de bouffons avec lesquels Claude amusait ses*

---

<sup>1</sup> Suétone, *Claude*, 2 ; citation extraite d'un petit écrit, *Quodam libello*, composé par Claude, probablement ses *Mémoires*.

<sup>2</sup> Suétone, *Claude*, 3, 4. Voyez le chapitre sur Auguste écrivain.

<sup>3</sup> Suétone, 5.

*stupides loisirs*. L'un d'eux était Julius Pelignus, dont Claude fit plus tard un gouverneur de la Cappadoce, *homme*, dit Tacite, *aussi méprisé pour les difformités de son corps que pour la lâcheté de son âme*<sup>1</sup>. Mais, avec les bouillons, il y avait aussi un groupe plus distingué de rhéteurs et de grammairiens, grecs pour la plupart, auxquels s'applique l'expression dédaigneuse de Tacite. Claude poussa très loin, avec eux, ses études sur la langue et la littérature helléniques. Il en vint même à considérer le grec comme sa langue maternelle. Un étranger dissertant devant lui cri grec et en latin, il commença sa réponse en ces termes : *Puisque tu sais parler nos deux langues*. Plus tard, lorsqu'il fut empereur, il adressa souvent en grec des discours aux ambassadeurs ; et donna à maintes reprises en grec le mot d'ordre au tribun de garde<sup>2</sup>.

Claude avait malheureusement d'autres goûts encore. Le temps qu'il ne consacrait pas à l'étude, il le perdait dans des habitudes d'intempérance et d'ivrognerie qu'il conserva toujours. Il aimait aussi passionnément le jeu, comme Auguste. Il écrivit même un traité *Sur le jeu*<sup>3</sup>. Si cet ouvrage est un de ceux qui ne firent concevoir de lui aucune espérance meilleure pour l'avenir, on ne saurait blâmer Auguste ni Tibère. Cependant il composait d'autres livres sur des sujets plus heureux. Asinius Gallus avait écrit un ouvrage où il attaquait et critiquait les expressions de Cicéron qui choquaient son purisme. Aulu-Gelle traite assez durement cette œuvre. Claude ne se borna pas à en combattre les conclusions ; il écrivit une défense en règle du grand orateur, et le justifia des reproches de son critique<sup>4</sup>. Il fit même une comédie grecque. Mais par un calcul qui dénote plus de bon sens qu'on ne lui en accorde d'ordinaire, il la garda en portefeuille. Il ne voulut pas s'exposer aux insultes et aux quolibets des spectateurs, et il attendit d'être empereur pour la faire jouer. La comédie fut représentée à Naples, dans une cérémonie qu'il célébra à la mémoire de son frère. Il demanda naïvement aux juges du concours ce qu'ils en pensaient, et, sur leur avis favorable, la couronna lui-même<sup>5</sup>. Il est permis de penser que la dignité impériale de l'auteur ne nuisit pas au succès de la pièce.

C'est à l'époque du principat de Tibère, au moment pif Claude était dans toute la force de l'âge, qu'il faut placer ses travaux sur la grammaire, et l'invention de trois nouveaux caractères qu'il ajoutait à l'alphabet latin. Il composa un traité pour en démontrer la nécessité et les avantages, se fondant sur ce que l'alphabet grec n'était pas non plus sorti complet des mains de ses inventeurs. Le premier de ces caractères est le digamma éolique **ƒ** qu'il voulait introduire dans l'écriture latine pour distinguer l'**u** consonne de l'**u** voyelle. Le caractère ordinaire **V** aurait été réservé à la voyelle **u** ; la lettre nouvelle aurait exprimé le son que nous appelons **V** aujourd'hui en français. Il y a en effet, en latin, dans l'absence de signe particulier pour la consonne **V** une occasion fréquente de confusion, là surtout où la consonne est suivie de la voyelle **u**, sans qu'aucune différence de forme indique la différence de son, par exemple dans les mots analogues à **SERVVM** ou à **DIVVS**, etc. Aussi Quintilien, Aulu-Gelle et Priscien, en signalant ces inconvénients, regrettent-ils que la réforme de Claude, appliquée seulement sous son règne, ne lui ait pas survécu<sup>6</sup>. Les imprimeurs modernes se sont trouvés en

---

<sup>1</sup> Tacite, XIII, 40.

<sup>2</sup> Suétone, 42.

<sup>3</sup> Suétone, 33.

<sup>4</sup> Suétone, 41 ; Aulu-Gelle, XVII, 1.

<sup>5</sup> Suétone, 11 ; Annales, XI, 13, 14.

<sup>6</sup> Quintilien, 1, 7, 26 ; XII, 10, 29 ; Aulu-Gelle, XIV, 52 ; Priscien, I, 4, 20.

présence de la même difficulté jusqu'au jour où, en 1629, Zeitner, imprimeur de Strasbourg, réserva le signe **V** à la consonne actuelle, et arrondit la lettre pour en former l'**u** que nous employons. La réforme proposée : par Claude était donc excellente en principe :

Le second caractère inventé par Claude était l'**anti-sigma**, ou **sigma** renversé, qu'il voulait introduire à la place du **ϕ** grec dans tous les mots où la lettre **P** est suivie d'un **S**<sup>1</sup>. Le troisième caractère avait la forme suivante **l̄**. C'était une variété de la lettre **i**, réservée aux mots où cette voyelle, d'après l'usage, n'avait pas un son plein, et se rapprochait du son d'autres lettres, comme dans les mots **VIHO**, **VIRTUTE** et **SCRIBERE**<sup>2</sup>. C'est ainsi que, dans les inscriptions du règne de Claude, on lit : **AEGLI·PTI**, **BATHI·LLVS**, **CI·CNVS**, **BI·BLIOTBECA**, etc.

Ces deux derniers caractères compliquaient inutilement l'écriture ; il n'est donc pas à regretter qu'ils n'aient pas été admis. Sous le règne de Tibère, Claude se borna à recommander aux savants l'adoption de son alphabet. Devenu empereur, le grammairien passa de la théorie à la pratique. Il fit graver les caractères inventés par lui dans tous les actes publics de son règne. Mais cette innovation ne put lui survivre. La routine reprit ses droits, et le digamma éolique, qui eût été si utile cependant aux Romains, fut proscrit aussi bien que les deux autres caractères qu'une fantaisie d'érudit avait mis un instant à la mode.

C'est encore au règne de Tibère qu'appartiennent les travaux historiques de Claude. Dès sa première jeunesse ; il avait eu du goût pour l'histoire. Tite-Live, le grand historien de Rome, frappé de son zèle et de ses heureuses dispositions, l'avait encouragé à continuer ses travaux, et Sulpicius Flavus l'avait aidé d'abord à les écrire. -Claude voulut initier le public à la connaissance de ses œuvres, mais il était dans sa destinée de toujours prêter à rire par quelque côté, même lorsqu'il faisait bien.

La première fois qu'il essaya de les lire en présence d'un auditoire nombreux, dès le début de la séance, plusieurs bancs mal étayés s'affaissèrent, et l'un se brisa sous le poids d'un spectateur trop gros. De là un tumulte et de grands éclats de rire qui retardèrent la lecture, et nuisirent à son effet. Une fois le tumulte apaisé, Claude essaya de continuer son manuscrit. Mais l'incident ridicule lui revenait sans cesse à l'esprit ; chaque fois que ses yeux se portaient du côté du gros auditeur, il était pris de fou rire, et, à son exemple, l'hilarité générale recommençait de plus belle<sup>3</sup>. Pendant son principat, Claude convoqua souvent le public à l'audition de ses œuvres, mais, par un souci de sa dignité, assez remarquable chez lui, il ne lut pas lui-même ses œuvres, il les fit entendre par le lecteur. Cependant il aimait les lectures publiques, et se plaisait à s'y rendre même lorsqu'il n'était pas invité. Un jour qu'il se promenait, il entendit de grandes clameurs, et en demanda la cause. On lui dit que Nonianus faisait une lecture ; il vint aussitôt avec sa suite, se mêler au groupe des auditeurs<sup>4</sup>. Pline le Jeune, grand amateur de ces sortes d'exercices, oppose avec orgueil ce goût littéraire de Claude à l'indifférence de ses contemporains.

L'*Histoire*, de Claude, commençait au meurtre du dictateur César, et elle abordait le récit des guerres civiles. Il en avait déjà écrit deux livres quand il l'interrompit.

---

<sup>1</sup> Priscien, I, 7, 42.

<sup>2</sup> Velius Longus, p. 2235 dans Putsch.

<sup>3</sup> Suétone, 41.

<sup>4</sup> Pline le Jeune, I, 43.

Sa mère Antonia et son aïeule Livie ne cessaient de lui représenter les dangers de l'œuvre qu'il avait entreprise, où il aurait, lui, membre de la famille des Césars, à évoquer bien des souvenirs fâcheux pour le fondateur de la dynastie. Elles reproduisaient, sinon les termes, du moins le sens des vers d'Horace : *Tu traites là un sujet fort périlleux, et tu marches sur des charbons recouverts d'une cendre trompeuse*. Claude finit par reconnaître les difficultés de son entreprise ; il comprit qu'il ne lui était pas possible de dire la vérité, et qu'en tout cas, on ne le souffrirait pas dans l'entourage de l'empereur. Sans renoncer complètement à son œuvre, il la laissa en suspens, et reprit le récit des faits à la bataille d'Actium et à la paix qui suivit les guerres civiles. Devenu empereur, il ne cessa pas de travailler à son ouvrage, et à sa mort, il en avait écrit quarante et un livres<sup>1</sup>.

Cette *Histoire* a péri. Il n'en reste que quelques indications géographiques, conservées par Pline le Naturaliste. Ainsi Claude évaluait à 150.000 pas la distance qui sépare le Bosphore Cimmérien de la mer Caspienne, et rapportait que Séleucus Nicator avait conçu le projet de percer cet isthme, au moment où il fut tué par Ptolémée Ceraunus<sup>2</sup>. Claude estimait à 1.300.000 pas, la largeur de l'Arménie depuis Dascusa jusqu'au bord de la mer Caspienne, et la largeur à la moitié de cette distance, depuis Tigranocerte jusqu'à l'Ibérie<sup>3</sup>. Selon lui, le lac Maréotis provenait de la bouche Canopique par un canal qui, servant au commerce de l'intérieur, renfermait plusieurs îles et avait 30.000 pas de longueur, et 150.000 de tour<sup>4</sup>. Pline emprunte encore aux *Histoires* de Claude des détails sur certaines curiosités naturelles. L'historien impérial rapportait des merveilles de l'ambre appelé *Bratus*. D'après lui, les Parthes mettaient dans leur boisson des feuilles de cet arbre dont l'odeur approchait beaucoup de celle du cèdre, et ils trouvaient dans la fumée de ce bois un remède contre la fumée des autres bois<sup>5</sup>.

Claude donnait encore dans son livre des renseignements sur le cours de l'Arsanias et du Tigre. Selon lui, le cours du Tigre est si voisin de celui de l'Arsanias dans le pays d'Arrhène, que lorsque ces deux fleuves sont grossis par les pluies ou les neiges, ils réunissent leurs eaux sans se mêler. L'eau de l'Arsanias, plus le gère, surnage pendant environ 4.000 pas, puis l'Arsanias s'éloigne et va se jeter dans l'Euphrate<sup>6</sup>. Moins heureux en histoire naturelle qu'en géographie, il affirmait qu'un hippocentaure était né en Thessalie et était mort le même jour. Cependant son erreur était excusable, puisque Pline prétend en avoir vu un, sous son règne, qui fut apporté d'Égypte dans du miel<sup>7</sup>. Mais Cuvier n'avait pas encore expliqué comment la mâchoire supérieure, en s'atrophiant parfois chez les quadrupèdes, donne à la mâchoire inférieure l'apparence d'un menton humain, de sorte que la tête, raccourcie dans sa partie supérieure, offre une ressemblance grossière avec celle de l'homme.

Enfin, dans son *Histoire*, Claude rapportait que les jeux séculaires, « après avoir été longtemps interrompus, avaient été rétablis par Auguste qui avait soigneusement calculé leur époque ». Mais, une fois sur le trône, Claude voulut se donner la satisfaction archéologique de les célébrer. Il déclara alors qu'Auguste en avait, avancé l'époque et n'avait pas attendu le retour du véritable

---

<sup>1</sup> Suétone, 41.

<sup>2</sup> Pline, VI, 12, 2.

<sup>3</sup> Pline, VI, 10, 2.

<sup>4</sup> Pline, V, 11, 4.

<sup>5</sup> Pline, XII, 39, 1.

<sup>6</sup> Pline, VI, 31, 2.

<sup>7</sup> Pline, VII, 3, 2.

anniversaire. Il ne songeait pas qu'il se mettait ainsi en contradiction avec lui-même. Les Romains ne l'oublèrent pas, et c'est avec des moqueries qu'ils recueillirent la voix du crieur, qui selon l'antique formule, convoquait le peuple à des jeux *que personne n'avait vus, et que personne ne devait revoir*. Cependant, beau coup de Romains, vivants encore, avaient assisté aux jeux donnés par Auguste. Certains comédiens même, qui avaient pris part à la première représentation, reparurent sur le théâtre aux grands éclats de rire des spectateurs<sup>1</sup>.

Claude avait encore composé deux autres ouvrages, dont la perte est plus regrettable que celle de ses *Histoires*. Si peu de mérite qu'ils pussent avoir, ils combleraient une lacune fort regrettable. Ils roulaient, en effet, sur des sujets que les modernes connaissent d'une manière incomplète ; et leur conservation, en satisfaisant la curiosité des savants, leur aurait épargné bien des recherches, et probablement aussi bien des erreurs. Ces deux ouvrages étaient écrits en grec. L'un était une *Histoire d'Etrurie*, en vingt livres ; l'autre, une *Histoire de Carthage*, en huit livres. Claude paraît avoir professé une grande estime pour ces deux œuvres, et en avoir fait plus de cas que de ses *Histoires*, si l'on en juge par le soin qu'il prit d'en vulgariser la connaissance. Il établit à Alexandrie un second *Musée* qu'il appela de son nom. Tous les ans, à une époque fixée, chaque professeur devait lire, à son tour, et en entier, dans l'un des musées, l'*Histoire d'Etrurie*, dans l'autre, l'*Histoire de Carthage*<sup>2</sup>. Cependant, pour une cause que nous ignorons, la renommée de ces deux ouvrages ne s'étendit pas très loin, Ils ne devaient pas être dépourvus de qualités, l'*Histoire d'Etrurie*, surtout. Les *Tables lyonnaises* semblent prouver que Claude connaissait bien les *Annales étrusques*. Quoi qu'il en soit, aucun écrivain contemporain ou, postérieur n'a emprunté de citation à ce livre.

Pour terminer la liste des ouvrages de Claude, il écrivait des *Mémoires* sur sa propre vie, quand il fut surpris... par l'empire. L'œuvre qu'il avait entreprise contenait huit livres, sur lesquels Suétone s'exprime avec une sévérité qui ne lui est pas habituelle. Il dit de ces volumes *qu'ils étaient plus dépourvus de raison que de style*<sup>3</sup>. Cet ouvrage était sans doute la consolation du pauvre *paria* de la famille impériale. C'était là qu'il racontait les misères de son enfance, les mauvais traitements des membres de sa famille, et les brutalités de son pédagogue *cet ancien palefrenier* dont il a été parlé plus haut. Il contenait aussi ses rêves de poète, ses ambitions déçues, et les divagations de sa pensée, mal assise et mal ordonnée. On comprend que ces récits personnels, si différents de ceux que les Romains avaient l'habitude d'exposer dans leurs *Mémoires*, aient été appréciés sévèrement par Suétone. Ils ne pouvaient lui révéler que les petits faits d'une existence vulgaire, ignorée, innocente, que les occupations d'un homme studieux dont la vie s'était écoulée dans son cabinet, et avait été consacrée à d'utiles, mais obscurs travaux. Heureux Claude, si son existence s'était terminée avec celle de Caligula ! Mais élevé brusquement à l'empire ; il va paraître aux rostrales et au sénat, il va conquérir une place parmi les orateurs et aussi parmi les tyrans. Il aurait passé pour la victime de Tibère et de Caius ; il en sera le continuateur !

Au moment où un soldat, occupé à piller, découvrait derrière un rideau l'oncle de Caligula, tout tremblant, et le saluait empereur, Claude était âgé de cinquante-

---

<sup>1</sup> Suétone, 21.

<sup>2</sup> Suétone, 42.

<sup>3</sup> Suétone, 43.

cinq, ans. Il avait, comme on l'a vu, de naturelles dispositions à l'éloquence ; il réunissait, en outre, la plupart des qualités physiques, utiles à l'orateur. *Son extérieur était digne et même imposant, tant qu'il se tenait debout ou assis, surtout au repos. Il était grand, sans être trop mince : ses traits étaient réguliers, et une belle chevelure blanche tombait sur d'assez larges épaules.* Malheureusement, la médaille a son revers. *S'il marchait, continue Suétone, ses jarrets, trop faibles, fléchissaient sous lui, et dans toute action, familière ou sérieuse, son geste le déconsidérerait. Son rire était laid ; sa colère l'était plus encore, car alors sa bouche béante écumait, ses narines s'humectaient, puis il bégayait. En tout temps, s'il faisait le moindre mouvement, sa tête ne cessait de trembler*<sup>1</sup>. Sénèque, dans sa *Facétie sur la mort de Claude*, confirme les éloges et les critiques de Suétone<sup>2</sup>. On peut dire, cependant, que les défauts physiques, remarqués par le biographe et le satirique, appartiennent plutôt aux dernières années de la vie de Claude, et qu'à son avènement au principat, avec sa belle taille, son aspect plein de dignité, sa chevelure blanche, il se présentait au sénat sous un aspect imposant. Si donc l'élève de Tite-Live et de Sulpicius Flavus, sortant à la fois de la condition privée et du cabinet de l'écrivain solitaire, pour devenir l'homme public sans rivaux et l'orateur universellement applaudi, affrontait une épreuve périlleuse, il pouvait la soutenir, et il la soutint, en effet, non sans quelque honneur, au jugement même du sévère Tacite qui reconnaît son éloquence<sup>3</sup>.

Mais c'était moins l'art et l'étude qui manquaient à Claude que le sens commun. Aussi le jugement que Suétone porte sur ses *Mémoires, d'être moins dépourvus de style que de raison*, s'applique aussi bien à son éloquence. Souvent Claude paraissait ne savoir ni qui il était, ni avec qui, ni dans quel temps, ni dans quel lieu il parlait. Un jour, il était question dans le sénat des bouchers et des marchands de vin. Tout à coup il s'écria : *Qui de vous, je vous le demande, pourrait vivre sans offula* (morceau de viande de porc) ? Puis il se mit à décrire l'abondance des anciennes tavernes où il avait l'habitude autrefois d'aller lui-même chercher du vin. Il recommanda, un autre jour, un candidat à la questure, en rappelant que, pendant une de ses maladies, le père du candidat lui avait donné, à propos, de l'eau fraîche, et il développa ce titre à la magistrature qu'il briguait. Il fit comparaître une femme en témoignage devant le sénat. *C'est une affranchie et une femme de chambre de ma mère, dit-il, mais elle m'a toujours regardé comme son maître. Je dis cela, parce qu'il y a encore dans ma maison des gens qui ne me considèrent pas comme leur maître*<sup>4</sup>. Ces naïvetés ne pouvaient avoir d'autre résultat que de le déconsidérer, et de nuire à l'effet de sa parole les jours où elle était bien inspirée. L'infortuné Claude s'en apercevait par une sorte de demi-conscience de son état. De temps en temps, il essayait : de réparer ses bévues, et plus d'une fois, dans de petits discours — *oratiunculis* —, il chercha à faire croire que ses bizarreries étaient préméditées, qu'à l'exemple de Brutus, il avait feint l'imbécillité sous Caligula, pour échapper à la cruauté de l'empereur, et pour sauver ses jours. Malheureusement, il ne persuadait personne. Il parut même, quelque temps après son discours, un livre ayant pour titre la *Guérison des imbéciles*, où l'auteur s'étudiait à prouver que personne ne contrefait la stupidité<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Suétone, 30.

<sup>2</sup> *Apokolokyntose*, 4 ; Juvénal, VI, 620.

<sup>3</sup> *Annales*, XIII, 3.

<sup>4</sup> Suétone, 40.

<sup>5</sup> Suétone, 33.

De même, lorsqu'il s'adressait au peuple par des édits, Claude montrait la même incohérence. Pendant sa censure, il prit des mesures fort sages, et rendit de justes décisions. Puis, en un seul jour, il publiait vingt édits, parmi lesquels il s'en trouvait deux, dont l'un avertissait *que la vendange serait abondante, et qu'il fallait goudronner avec soin les tonneaux*. L'autre affirmait que *contre la morsure de la vipère, aucun remède n'égalait le suc de l'arbre appelé if*. Le lendemain, il saisisait l'occasion d'un anniversaire pour rendre hommage à son aïeul, Marc-Antoine le Triumvir, et en faire l'éloge en excellents termes. L'édit portait *qu'il demandait des honneurs annuels pour le jour natal de son père, Drusus ; il le souhaitait d'autant plus que le même jour était également marqué parla naissance de son aïeul Antoine*<sup>1</sup>. Puis, aussitôt après cet édit qui lui fait honneur, il en rendait un autre pour s'excuser auprès du peuple de ses emportements. Il établissait une distinction entre sa colère durable et sa colère subite, et promettait : *Que celle-ci serait courte et inoffensive, et que, l'autre serait toujours fondée*<sup>2</sup>. Si ce retour sur soi-même est bon au point de vue moral, il faut reconnaître qu'il est certaines confidences qu'un empereur ne doit pas faire à l'univers entier, attentif à l'écouter !

Le biographe Suétone s'arrête avec complaisance sur ces bizarreries de l'éloquence de Claude. Tacite, historien plus sévère, omet ces détails, et donne une idée plus favorable des discours de l'empereur. L'an 52, les Parthes, fatigués de leurs dissensions, vinrent demander à Claude pour roi le jeune 11léherdate, d'origine royale, qui avait été livré en otage aux Romains et élevé à Rome. A leur discours, Claude répondit par une harangue qui ne manquait pas de noblesse. « Il parla, dit Tacite, de la grandeur romaine, des hommages rendus à l'empire par les Parthes, et s'égala à Auguste qui, sur leur prière, leur avait déjà donné un roi. Mais il omit de citer Tibère qui, cependant ; leur avait aussi envoyé des souverains. Puis ; s'adressant à Méherdate qui était présent, il l'engagea à voir,

<sup>1</sup> Suétone, 11.

<sup>2</sup> Suétone, 38. — On a trouvé à Trente dans le Tyrol, le 29 avril 1869 inscription publiée par M. Mommsen, *Hermès*, t. IV, p. 99. Berlin, 1870, un long édit de l'empereur Claude, gravé sur une table de bronze. Il porte avec lui sa date et le lieu de son origine. Il a été rendu à Baies, aux Ides de mars, la sixième année de son règne. (15 mars de l'année 46). Il roule sur le droit de citoyens romains des Anaunes et sur des empiètements commis aux dépens du domaine impérial. Le ton en est simple et familier, comme il l'était d'usage en ces sortes de publications. Mais les phrases sont embrouillées, remplies de parenthèses, et Claude s'y laisse aller à ses intempérances habituelles de langage. Si l'on peut excuser la complaisance avec laquelle il s'étend, à la fin, sur certains détails relatifs à des soldats prétoriens, issus de ces régions, on s'étonne de le voir, dans un document officiel, critiquer la conduite de ses prédécesseurs, Tibère et Caligula, dont l'un par son absence obstinée de Rome (*absentia pertinaci*) et dont l'autre par sa négligence, ont laissé cette affaire sans solution. Voici le texte de cet édit :

*M. Ivnio Silano Q. Svlpicio Camerino cos idibvs Martis, Bais in praetorio edictvm Ti. Clavd Caesaris Avgvsti Germanici propositvm fvit id gvod infra scriptvm est.*

*Ti. Clavdivs Caesar Avgvs tvs Germanievs pont maxim., trib. potest. VI imp. XI p. p. Ços. designatvs IIII dicit : Cvm ex veteribvs controversis pendentibvs aliquamdiu etiam temporibvs Ti. Caesaris patrvl mei, ad qvas ordinandas Pinarivm Apollinarem miserat, qvae tantvmmodo inter Comenses essent (quantvm memoria refero) et Bergaleos, isgve primvm apsentia pertinaci patrvl mei, deinde etiam Gai principatv qvod ab eo non exigebatvr referre (non stvlte gvidem) neglexerit, et postea detvlerit Camvrivs Statvtvs ad me agros plerosqve et saltvs mei ivris esse : in rem praesentem misi Plantam Ivlium amicum et comitem mevm, qvi cvm adhibitis procuratoribvs meis, qviqve in alia regione, qvive in vicinia orant, svmma cvra inqvieserit et cognoverit, cetera qvidem, vt mihi demonstrata commentario facto ab ipso svnt, statvat pronvtietque ipsi permitto.*

*Qvod ad conditionem Anavnorvm et Tvlliasivm et Sindvnorvm pertinet, qvorvm partem delator adtribvtam Tridentinis, partem ne adtribvtam qvidem arqvisse dicitvr, tam et si animadverto non nimivm firmam id genvs hominvm habere civitatis Romanae originem : tamen, cvm longa vsvrpatione in possessionem eius fvisse dicatvr etita permixtvm cvm Tridentinis, vt didvci ab is sine gravi splendidi municipi invria non possit, patior eos in eo ivre, in qvo esse se existimaverunt, permanere beneficio meo, eo qvidem libentiv, qvod pleriqve ex eo genere hominvm etiam militare in praetorio meo dicvntvr, qvidam vero ordines qvoqve dvxisse, non nvlli allecti in decvrias Romae res ivdicare.*

*Qvod beneficivm is ita tribvo, vt qvaecvmque tanqvam cives Romani gesservnt egervntque avt inter se avt cvm Tridentinis alisve, rata esse ivbeam, nominaqve ea, qvae habervnt antea tanqvam cives Romani, ita habere is permittam.*

dans lui-même et dans son peuple, non un maître et des esclaves, mais un chef et des citoyens, et à pratiquer la clémence et la justice, vertu que leur nouveauté même ferait chérir davantage des barbares. Enfin, se tournant du côté des députés, il fit l'éloge de Méherdate : *C'était, disait-il, l'élève des Romains, et sa modération était inaltérable. Du reste, il fallait supporter les défauts des rois ; il était funeste d'en changer trop souvent. Quant à Rome, elle était si rassasiée de gloire, qu'elle désirait voir vivre en repos, même les nations étrangères*<sup>1</sup>. Ces conseils sont élevés et judicieux : les Parthes, pour leur malheur, ne devaient pas en profiter.

Tacite cite plusieurs discours de Claude, où, à côté de passages heureux et de pensées pleines de noblesse, l'empereur se laisse aller à ses naïvetés habituelles. Telle est, entre autres, la harangue prononcée par Claude devant le sénat pour exempter de tributs l'île de Cos. Il s'étendit d'abord longuement sur l'antiquité de la population de cette île. *Les Argiens, ou Céos, père de Latone, les premiers, dit-il, y établirent leur séjour. Esculape, ensuite, y apporta l'art de la médecine, qui y était cultivé encore avec éclat par ses descendants.* Sur le terrain historique, Claude était intarissable : il cita, avec les dates, les noms de tous les successeurs d'Esculape. Les détails étaient longs, mais le sénat était disposé à excuser, chez l'empereur, cette complaisance pour son étude favorite. Malheureusement, Claude après avoir fini son développement historique, donna prise à la critique. Au moment où l'on attendait de lui des raisons politiques justifiant le privilège qu'il réclamait, il se borna à dire *que son médecin habituel, Xénophon, était issu de cette famille, et qu'il fallait accorder à ses prières une immunité qui fit de l'île de Cos une terre sacrée à jamais, et vouée sans partage au culte de son dieu.* Ainsi, là même où il pouvait invoquer en faveur de ses protégés des titres plus sérieux à la reconnaissance du peuple romain, citer, par exemple, des victoires auxquelles les habitants de Cos avaient contribué par leur courage, son inadvertance ordinaire lui faisait omettre les raisons plausibles, et révéler l'influence secrète qui provoquait son intervention<sup>2</sup>.

Dans un passage célèbre, où il apprécie le talent littéraire de Sénèque, Quintilien exprime le vœu que Sénèque eût écrit, avec son esprit propre, mais avec le jugement d'un autre *ingenio suo, judicio alieno*. Ces mots peuvent servir à caractériser l'éloquence de Claude. C'est lui qui prépare, compose et prononce ses discours. Mais le jugement manque à la plupart de ses harangues ; il n'énonce souvent que les volontés d'un autre : il exprime, à son insu, et sans en comprendre la portée, les pensées qu'un autre lui a suggérées. C'est ce que l'on peut voir, surtout dans le discours si important par ses conséquences, où il annonça au sénat son projet d'adopter Néron. On sait par quels artifices Agrippine réussit à décider son faible époux à prendre une mesure si contraire aux intérêts de Britannicus. L'affranchi Pallas mit fin aux hésitations de Claude en le pressant *de pourvoir aux intérêts de l'empire, et d'entourer d'un appui l'enfance de Britannicus. Ainsi le divin Auguste, quoiqu'il eût des petits-fils pour soutiens de sa maison, avait rehaussé la situation des enfants de sa femme. Ainsi Tibère, qui avait déjà un héritier de son sang, avait adopté Germanicus. De même Claude devait s'adjoindre un jeune homme qui prit une part de ses fatigues*<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> *Annales*, XII, 11.

<sup>2</sup> *Annales*, XII, 61 ; voir encore, XII, 22, 25 ; Suétone, 39, 26.

<sup>3</sup> *Annales*, XII, 25.



Ces raisons spécieuses, l'exemple d'Auguste et de Tibère habilement présenté, l'emportèrent sur les dernières lueurs de bon sens qui éclairaient Claude. Il résolut d'adopter Néron. Il annonça sa décision au sénat, mais il ne put la justifier dans son discours qu'en répétant les raisons alléguées par Pallas. Il n'en soupçonna pas la perfidie : il ne s'aperçut même pas que l'exemple d'Auguste adoptant Tibère, sur les instances de Livie, au détriment de Germanicus et de ses héritiers directs, était d'un sinistre augure pour l'avenir de Britannicus. Il parla *ingenio suo, judicio alieno*, surtout si, comme le prétend Suétone, il se plut à répéter au sénat *que dans la famille des Claude, une adoption était sans exemple*<sup>1</sup>. Tacite ne semble pas avoir lu, dans le discours de Claude, cette phrase qui, vu la circonstance où elle aurait été prononcée, serait une énormité caractéristique. Il l'attribue *aux habiles* qui perçaient à jour le jeu dangereux joué par Agrippine et par Pallas.

Jusqu'ici nous n'avons rencontré que les fragments de l'éloquence de Claude, résumés et plus du moins fidèlement reproduits par les historiens de ce prince. Nous avons réservé pour la fin de cette étude, un discours authentique de Claude prononcé pendant sa censure, l'an 47, vers le milieu de son règne. A cette époque il fut question de compléter le sénat. Les habitants de la Gaule Chevelue (Belgique, Celtique et Aquitaine), depuis longtemps alliés et citoyens de Rome, sollicitèrent le droit de parvenir à Rome aux honneurs publics. . Leur demande excita une vive rumeur dans le sénat. On invoqua, pour la combattre, jusqu'aux vieux souvenirs du siège d'Alésia, l'on réveilla même les souvenirs plus anciens encore de la prise de Rome par les Gaulois. Claude, né à Lyon, se montra favorable à la requête des Gaulois, et prononça, pour la soutenir, un long discours. On n'en connaissait que le résumé assez développé, conservé par Tacite, lorsqu'en 1528, en faisant des fouilles à Lyon sur la colline de Saint-Sébastien pour y placer des conduites d'eau, on trouva une table d'airain, longue de 5 pieds 9 pouces, large de 4 pieds 1 pouce, et séparée en deux morceaux. Elle contenait une longue inscription sur deux colonnes. La partie supérieure de la table ou l'autre table, qui reproduisait le titre des premières lignes de l'inscription, ne put être retrouvée. On rapprocha les deux fragments de la table qui est aujourd'hui au musée de Lyon, et l'on reconnut qu'on avait sous les yeux le discours même prononcé dans le sénat par l'empereur Claude en faveur des Gaulois<sup>2</sup>.

Cette découverte si intéressante, au point de vue archéologique, n'a révélé aucun fait historique nouveau. Elle a seulement montré, une fois de plus, de quelle façon les documents authentiques se transforment sous la plume des écrivains anciens. Le fond du discours est fidèlement reproduit ; mais l'historien a résumé, remanié, amélioré même à sa façon le discours de l'empereur. Ce sont les idées de Claude, mais présentées par Tacite et avec le style de Tacite. Un historien de l'éloquence latine doit relever avec soin ces différences et ces altérations de la pensée première de l'orateur. C'est, du reste, une bonne fortune très rare, dans les études antiques de pouvoir comparer ensemble le texte vrai prononcé par le personnage, et le discours arrangé par les écrivains. Telle est la harangue prononcée par le premier Scipion l'Africain montant au Capitole pour remercier les dieux, et la déclaration du tribun Sempronius Gracchus en sa faveur, citées l'une et l'autre, d'après les pièces officielles, par Aulu-Gelle, et reproduites assez fidèlement dans le fond, mais améliorées dans la forme par

---

<sup>1</sup> Suétone, 39.

<sup>2</sup> On peut voir au musée national de Saint-Germain-en-Laye la reproduction de l'original par la galvanoplastie.

Tite-Live. Tel est encore le sénatus-consulte relatif aux Bacchanales rapporté dans son vieux texte par l'inscription de Cigala, et résumé brièvement par Tite-Live<sup>1</sup>. Aussi sera-t-il intéressant de voir, l'un à côté de l'autre, le discours de l'empereur Claude avec toutes ses longueurs, tel enfin qu'il a été dit par lui ; et le discours tel que Tacite a jugé à propos de le refaire : et de le remanier.

Voici d'abord la traduction des paroles de Claude. Il ne manque, comme on l'a dit, au texte authentique que quelques lignes au début et au milieu de l'inscription, c'est-à-dire, au commencement de chacune des deux colonnes gravées sur la table d'airain.

.....

*Je devine quelle sera la pensée des hommes, la première que l'on m'opposera. Mais, je vous en prie, ne rejetez pas la nouvelle mesure à titre d'innovation. Songez plutôt combien Rome a vu d'innovations, et, dès son origine, par combien de formes et d'états divers elle a successivement passé.*

*D'abord, des rois ont possédé Rome, sans pourtant la transmettre à des héritiers de leur sang. Le nouveau roi, étranger à son prédécesseur, l'était quelquefois aux Romains eux-mêmes. Ainsi Romulus eut pour successeur Numa, qui était Sabin, voisin de Rome, sans doute, mais alors étranger. Ainsi Ancus Martius fut remplacé par Tarquin l'Ancien. D'un sang mêlé — car il avait pour père le Corinthien Démarate, et pour mère une femme de Tarquinies, noble, il est vrai, mais bien pauvre, puisqu'elle fut obligée de s'abaisser jusqu'à un tel mari —, l'entrée aux honneurs lui fut interdite par ses concitoyens il vint donc s'établir à Rome, où il obtint la royauté. Entre lui et son fils, ou son petit-fils (les auteurs diffèrent sur ce point), prend place Servius Tullius, fils, selon les Romains, de la captive Ocrisia, selon les Étrusques, compagnon fidèle de Cœlius Vivenna, et son ami dévoué pendant tous ses malheurs. Après des alternatives de succès et de revers, emmenant avec lui les restes de l'armée de Cœlius, il quitta l'Étrurie, et vint s'établir sur le mont qu'il appela Cœlius du nom de son chef.*

*Il s'appelait lui-même, en étrusque, Mastarna ; il prit le nom que j'ai dit, et parvint au trône pour le bonheur des Romains. Bientôt Tarquin le Superbe, par sa propre conduite comme par celle de ses fils, se rendit insupportable au peuple, qui, dégoûté aussi de la royauté, confia l'État à des chefs annuels nommés consuls.*

*Rappellerai-je la dictature, pouvoir bien autrement redoutable que celui des consuls, et imaginé par nos ancêtres comme une ressource suprême dans les guerres périlleuses et dans les discordes civiles ? On les tribuns du peuple créés jour la protection des plébéiens ? Ou le pouvoir transféré des consuls aux décemvirs, puis, quand on eut brisé le joug des décemvirs, rendu aux consuls ? Ensuite, l'autorité consulaire, répartie en un plus grand nombre de mains, et ces magistrats qu'on nommait tribuns des soldats avec puissance consulaire, élus tous les ans par six et par huit ? Enfin, les plébéiens admis aux honneurs, et entrant en partage, non seulement des magistratures, mais des sacerdoces ? Quant aux guerres, soutenues par nos ancêtres, et aux progrès de l'empire, si je les racontais, j'aurais l'air de sacrifier à la vanité, de chercher un prétexte pour parler des provinces conquises au delà de l'Océan<sup>2</sup>.*

---

<sup>1</sup> Voyez l'Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron, vol. I, p. 263, 269 ; vol. II, p. 102.

<sup>2</sup> Allusion de Claude à l'expédition qu'il avait faite dans la Grande-Bretagne.

*Je reviens à mon véritable sujet. Le droit de cité... sans doute.... Une nouveauté.... Le divin Auguste.... mon oncle Tibère voulut que la fleur des colonies et des municipes dans tout l'empire, je veux dire, les hommes qui réunissaient le mérite à la fortune, siégeassent avec nous dans la curie. Mais, dira-t-on, ne faut-il pas préférer, comme sénateur, un Italien à un provincial ? Tout à l'heure, Pères Conscrits, en justifiant cette partie rie ma censure, je montrerai par le fait quelle est mon opinion. Mais je dirai tout de suite que les provinciaux eux-mêmes, s'ils peuvent faire honneur au sénat, n'en doivent pas être exclus.*

*Voyez la colonie de Vienne, si distinguée, si puissante, depuis combien de temps elle donne des sénateurs à cette assemblée ! Dans cette colonie est né l'un des ornements de l'ordre équestre, l'un de mes amis les plus intimes, L. Vestinus, dont je vous prie d'admettre les enfants parmi les jeunes prêtres, en attendant qu'avec l'âge ils parviennent à de plus grands honneurs. Il est un brigand que je ne veux pas nommer<sup>1</sup>. Mais ce prodige de la palestre, cet être que j'abhorre, avait mis le consulat dans sa famille, avant même que sa colonie eût obtenu sans réserve le droit de cité romaine. Je pourrais encore citer son frère, homme à plaindre, et bien digne d'échapper à la catastrophe qui nous enlève en lui un membre utile du sénat.*

*Il est temps enfin, Tibère César Germanicus, de découvrir aux sénateurs où tend ton discours ; car te voilà parvenu aux confins de la Gaule Narbonnaise.*

*Tant d'illustres jeunes gens, sur qui tombent mes yeux, ne doivent pas plus faire rougir le sénat, que Persicus, homme très noble et mon ami, fie rougit de trouver parmi ses ancêtres le nom de l'Allobrogique. Si, jusque-là, nous sommes d'accord, que me reste-t-il à faire, sinon de vous montrer du doigt sur la carte, que la Gaule, en dehors même de la Narbonnaise, nous envoie déjà des sénateurs, puisque Lyon nous en a donné que nous estimons tous ? C'est avec hésitation, Pères Conscrits, que j'ai franchi les limites des provinces que vous connaissez, que vous acceptez. Il faut maintenant, sans tergiverser, plaider la cause de la Gaule Chevelue. Si l'on vient nous rappeler qu'elle a coûté dix années d'une rude guerre au divin Jules, qu'on rappelle aussitôt un siècle bien compté de fidélité inébranlable, de dévouement plus d'une fois mis à l'épreuve pendant nos malheurs. Ces mêmes Gaulois, pendant que mon père Drusus soumettait la Germanie, ont secondé ses mouvements en maintenant chez eux un calme, un ordre parfaits. Il avait pourtant quitté, pour marcher à cette guerre, une opération nouvelle et bien délicate, le cens des Gaules. Combien cette opération est difficile, même pour nous, qui n'y cherchons autre chose que la connaissance exacte de nos ressources, c'est ce que nous savons par notre propre et cruelle expérience.*

Voici, maintenant, le discours de Claude *arrangé* par Tacite<sup>2</sup> :

*Mes ancêtres dont le plus ancien, Clausus, Sabin d'origine, reçut à la fois le droit de cité romaine et le titre de patricien, m'exhortent à suivre la même politique, en transportant ici tout ce qu'il y a d'illustre autre part. Je n'ignore pas, en effet, qu'Albe nous a donné les Jules ; Camérie, les Coruncanus ; Tusculum, les Porcius ; et sans remonter jusqu'à l'antiquité, que l'Étrurie, la Lucanie, l'Italie*

---

<sup>1</sup> Il s'agit de Valerius Asiaticus, qui possédait les jardins de Lucullus. Messaline, désirent s'en emparer, l'accusa d'intrigues avec Poppée et excita Claude à le faire mourir (*Annales*, XI, 1 ; Dion Cassius, LIX, 30 ; voir plus loin le chapitre XVI).

<sup>2</sup> *Annales*, XI, 24.

*entière, nous ont fourni des sénateurs. Nous avons étendu l'Italie jusqu'aux Alpes afin d'absorber dans le nom romain non plus des individus isolés mais des contrées et des peuples. La pain fut assurée à l'intérieur, et notre puissance affermie au dehors, quand la population transpadane reçut le droit de cité, et quand ; sous prétexte que nos légions étaient répandues dans l'univers, on y incorpora les meilleurs soldats des provinces. C'était un allègement aux fatigues de l'empire. Est-on fâché d'avoir pris à l'Espagne ses Balbus, à la Gaule Narbonnaise d'autres familles aussi illustres ? Leurs descendants sont au milieu de nous, et leur amour pour cette patrie n'est point inférieur au nôtre. Pourquoi Lacédémone et Athènes ont-elles péri, malgré la puissance de leurs armes, sinon pour avoir écarté d'elles les vaincus comme appartenant à une autre race ? La sagesse de Romulus, notre fondateur, a consisté à transformer si souvent, en un seul jour, des ennemis en concitoyens. Des étrangers ont régné sur nous, des fils d'affranchis ont été magistrats, non pas, comme l'on croit d'ordinaire, par une innovation, mais en vertu d'un usage pratiqué par nos ancêtres.*

*Mais les Sénonais, dit-on, ont combattu contre nous. Jamais, sans doute, les Éques et les Volsques ne nous ont livré bataille ? Nous avons été pris par les Gaulois. Mais nous avons donné des otages aux Étrusques et passé sous le joug des Samnites. Cependant, si l'on se rappelle toutes nos guerres, aucune ne fut plus promptement terminée que celle des Gaulois. Depuis cette époque, la paix a été fidèlement observée. Déjà par les mœurs, les arts, les alliances, ils se confondent avec nous ; qu'ils nous apportent donc aussi leur or et leurs richesses, plutôt que d'en jouir seuls. Toutes les institutions, Pères Conscrits, qu'on regarde aujourd'hui comme les plus anciennes, furent nouvelles autrefois. Les plébéiens obtinrent les magistratures après les patriciens, les Latins après les plébéiens, les autres nations d'Italie après les Latins. Ceci vieillira aussi, et cette, mesure, que nous défendons aujourd'hui par des exemples, servira d'exemple à son tour.*

Le fond et les arguments des deux discours sont les mêmes : il y a cependant des différences assez sensibles. Tacite termine sa harangue par l'idée qui sert à Claude d'entrée en matière. Il supprime l'interpellation singulière que le prince s'adresse à lui-même, où, las de son énumération, il s'avertit d'indiquer à ses auditeurs le but de ce long développement. L'historien, faisant œuvre d'art, a préféré omettre cette naïveté caractéristique. Il a passé également sous silence les détails intimes sur L. Vestinus, et l'allusion à Valerius Asiaticus, sur lesquels Claude insiste. Il s'est borné à parler vaguement des familles illustres venues de la Gaule Narbonnaise. Il a ajouté au contraire, l'exemple tiré de Lacédémone et d'Athènes, qui avaient péri pour avoir repoussé l'élément étranger. Enfin, pour nous restreindre aux détails principaux, il a resserré en quelques lignes la longue histoire des innovations dans le gouvernement présenté par Claude. Tacite a regardé ce développement comme un lieu commun, suffisamment traité par les orateurs romains, et dont il est facile de retrouver les modèles dans les harangues de Tite-Live et de Salluste. L'empereur Claude, au contraire, auteur de livres d'histoire, et surtout d'une Histoire d'Étrurie, s'est arrêté complaisamment sur des détails qui faisaient briller son érudition. De là ces renseignements concernant l'origine de Tarquin l'Ancien, celle de Servius Tullius, et son premier nom de Mastarna.

La marche du discours en souffre, sans doute. Mais, qu'importe ? L'historien des Étrusques étale avec amour le résultat de ses recherches. Aussi l'œuvre de Tacite est-elle plus littéraire, plus rapide, plus convaincante que celle de Claude ; mais

elle l'œuvre de Tacite. Elle ne nous donne pas, comme la *Table de Lyon*, l'idée l'éloquence diffuse, pédantesque et en même temps naïve de l'empereur Claude.

Une cause soutenue par l'empereur était assurée du succès. Le sénat admit la requête de la Gaule Chevelue ; et les Éduens, les plus anciens alliés des Romains en Gaule, reçurent les premiers le droit d'entrer au sénat. La mesure fut favorablement accueillie par l'opinion publique. Lyon devint colonie romaine et fut surnommée dès lors *Colonia Claudia Copia Augusta Lugdunum*. La Gaule reconnaissante multiplia sans doute les copies du discours impérial. Seule, la *Table* élevée à Lyon a survécu. Quelques Romains farouches murmurèrent cependant contre la décision de Claude. L'écho de leurs plaintes, ou plutôt de leurs critiques, se retrouve dans la *facétie* de Sénèque *Sur la mort de Claude*. *Vraiment, répondit Clotho, je voulais lui laisser quelques jours pour faire citoyens romains ce peu de gens qui sont encore à l'être, puisque c'était son plaisir de voir Grecs, Gaulois, Espagnols, Bretons, et tout le monde en toge. Cependant, comme il est bon de laisser quelques étrangers pour graine ; soit fait selon ta volonté.... Elle dit, et tranche le fil de l'existence du pauvre empereur* <sup>1</sup> Mais, n'en déplaise au satirique, la mesure prise par Claude pour infuser au sénat de Rome un peu de sang nouveau était bonne. Tacite est le premier à le reconnaître.

---

<sup>1</sup> Traduction de J.-J. Rousseau.

## CHAPITRE XV – SÉNÈQUE LE PHILOSOPHE

Ce n'est pas comme philosophe, mais comme avocat et auteur d'ouvrages tenant à l'art oratoire, que Sénèque relève de ces études. Son activité littéraire s'est étendue à tous les genres. Mais son nom rappelle surtout l'auteur de tant d'ouvrages philosophiques, des *Bienfaits*, des *Questions naturelles*, des *Lettres à Lucilius*. On songe moins déjà qu'il a composé des tragédies, les seules œuvres latines en ce genre qui nous soient parvenues. On oublie qu'il a été aussi avocat célèbre dans sa jeunesse, et qu'il a composé trois *consolations*, appartenant toutes les trois au genre démonstratif, au même titre que les oraisons funèbres et les harangues académiques. C'est de ce Sénèque plus ignoré que l'on s'occupera ici.

L. ANNAEUS SÉNÈQUE était le second des trois fils que Sénèque le Père avait eus de sa femme Helvia<sup>1</sup>. Il naquit environ l'an 4 avant Jésus-Christ à Cordoue. Il y vécut quelques années, et vint de bonne heure à Rome, sous la conduite de sa tante maternelle qui avait épousé déjà, ou qui devait épouser un personnage qui fut pendant seize ans préfet d'Égypte, et mourut en revenant de sa province, probablement Vitrasius Pollion<sup>2</sup>. Sénèque vante les rares qualités de cette parente, son énergie et sa modestie ; il néglige de nous dire son nom. Elle l'éleva avec la tendresse la plus vigilante ; et comme l'enfant était d'une santé frêle et délicate, elle lui servit de véritable mère et le sauva de dangereuses maladies.

On ne sait quel fut le professeur d'éloquence du jeune Sénèque ; il est probable qu'il suivit d'abord les leçons de son père, mais son goût l'entraînait plutôt vers la philosophie. Il eut à vaincre, dans cette circonstance, la résistance paternelle. Sénèque le Père n'aimait point, on l'a vu, les études philosophiques, et, vraisemblablement, il ne se résigna pas sans lutte à la vocation de son fils. Il crut tout concilier en le plaçant entre les mains d'un grammairien philosophe, le Grec Attalus Stoicus, auquel il reconnaissait une grande éloquence, et qu'il déclare *le plus fin et le plus habile parleur des philosophes de son temps*<sup>3</sup>. Sénèque suivit les leçons d'Attalus avec tant d'assiduité qu'il était toujours dans son école. Il y arrivait le premier, en sortait le dernier, et l'accompagnait même dans ses promenades pour discuter avec lui des matières philosophiques<sup>4</sup>.

Sénèque eut encore pour maître Sotion, dont il mentionne souvent le nom avec respect. Celui-ci lui inspira une telle passion pour la doctrine de Pythagore, que le jeune homme renonça à l'usage de la viande et s'en abstint pendant plusieurs années. En vain son père lui représentait que ce régime compromettrait sa santé. Il n'y renonça que plus tard, et par prudence, l'an 19 de notre ère, lorsque Tibère rendit des édits fort rigoureux contre les superstitions étrangères — *alienigena sacra* —, et comprit dans ses poursuites ceux qui s'abstenaient de la viande de certains animaux<sup>5</sup>. Sénèque conserva toujours ces habitudes végétariennes, et, au moment de sa mort, il ne vivait encore que d'eau pure et de fruits, par crainte d'être empoisonné, dit malignement Tacite, et par préférence aussi, est-on en droit d'ajouter. Sénèque suivit encore les leçons du philosophe Papirius. Fabianus qui commença par exercer l'art oratoire et y acquit une grande réputation<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir le chapitre X, Sénèque le Père.

<sup>2</sup> *Ad Helvium*, 17, 2.

<sup>3</sup> *Suasoriae*, II, 12 ; Attalus fut, dans la suite, exilé de Rome par Séjan.

<sup>4</sup> *Lettres à Lucilius*, 108.

<sup>5</sup> *Lettres à Lucilius*, 108 ; *Annales*, II, 85.

<sup>6</sup> *Controverses*, III, préface ; *Ibid.*, 9.

Sénèque le Père mentionne souvent la part que Papirius prenait aux controverses des rhéteurs ; il cite même un long passage d'une déclamation prononcée par lui. Papirius se livra ensuite à la philosophie, et il y apporta ses habitudes de l'école. Il faisait de temps en temps des conférences publiques sur la philosophie, on l'écoutait en silence sans l'interrompre, mais souvent l'admiration arrachait, des applaudissements à ses auditeurs<sup>1</sup>.

Il écrivait moins bien qu'il ne parlait ; Sénèque, tout en reconnaissant ses défauts, l'en excusé avec indulgente, en disant que le philosophe s'occupé des pensées et dédaigne le soin des mots.

Sénèque a aimé, a suivi docilement chacun de ses maîtres ; il en parle avec reconnaissance et il en a subi l'influence plus qu'il ne le crut lui-même. Ces rhéteurs qui débutent par cultiver les exercices oratoires, et qui deviennent ensuite des philosophes, ont laissé leur empreinte sur son génie. Leur élève a eu plus- de talent, mais il a été tel qu'eux-mêmes. Il traite avec passion les sujets philosophiques ; mais ce n'est pas un philosophe profond, dissertant sur des matières abstraites et creusant toutes les questions. C'est un orateur brillant, fécond, qui discourt avec éclat, avec esprit, sur les doctrines émises par d'autres philosophes, mais qui se borne à développer habilement les lieux communs de morale que Zénon et Épicure lui ont transmis, et que Cicéron déjà avait fait connaître aux Romains.

Aussi, Sénèque se trouva-t-il tout préparé pour aborder de bonne heure l'éloquence judiciaire, et s'y rendre aussitôt célèbre. Il plaida beaucoup et longtemps, et fut regardé comme le plus éloquent avocat de son temps. Ses plaidoyers furent écrits et conservés. Ils existaient encore au temps de Quintilien. L'auteur de *l'Institution oratoire* avait le chagrin de voir ses disciples eux-mêmes les lire avec passion, et il avait grand'peine *à les empêcher de le préférer à d'autres orateurs bien meilleurs* (il songe à Cicéron), *que Sénèque n'avait pas cessé de poursuivre de ses critiques dans ses livres*<sup>2</sup>. Mais si le sévère défenseur de Cicéron reconnaît avec ses élèves la grande éloquence de Sénèque, il accuse son style d'être corrompu et d'autant plus pernicieux qu'il plaît par ses propres défauts, et qu'il abonde en vices séduisants. Il voudrait qu'il eût écrit avec son esprit, mais avec le goût d'un autre. La postérité a ratifié le jugement de Quintilien.

Le règne de Caligula est l'époque la plus brillante de la vie de Sénèque. Jeune, orateur brillant, causeur infatigable et plein d'esprit, Sénèque pouvait aspirer à tous les honneurs. Sa tante, veuve du préfet d'Égypte, avait conservé d'utiles relations à Rome. Pour lui elle sortit de sa retraite ; pour lui elle se fit ambitieuse, et elle réussit à lui faire obtenir la questure qui lui donnait l'entrée au Sénat. A cette époque, Sénèque se maria avec une femme dont on ignore le nom. Il en eut deux fils : le plus jeune, emmené en Espagne par sa grand-mère Helvia, y mourut vingt jours avant la disgrâce de son père ; l'autre, Marcus, plus âgé, resté à Rome, vivait encore en l'an 44. Sénèque, sec et froid sur son second enfant qu'il a connu à peine, parle avec tendresse de l'aîné. Il l'appelle *blandissimum puerum*. *N'as-tu pas comme consolation, dit-il à Helvia, Marcus, cet aimable enfant, dont la vue fait cesser toute tristesse ? Il n'y a pas de douleur si grande, si récente, que ses caresses n'apaisent. Quelles larmes sa gaieté n'arrêterait-elle pas ? Quel front contracté par l'inquiétude ne se dériderait*

---

<sup>1</sup> *Lettres à Lucilius*, 52 ; 100 et *passim*.

<sup>2</sup> Quintilien, X, 1, 126, 129.

*pas à ses saillies ? A qui sa pétulance n'arracherait-elle pas un mot plaisant ? Qui ne se laisserait toucher, distraire de ses pensées par son babil intarissable ? Grands Dieux ! Je vous en supplie ; faites qu'il nous survive ! Que la cruauté des destins s'apaise et s'arrête sur moi ! Que sur moi retombent la douleur de la mère et celle de l'aïeule ! Que le reste de la famille soit heureux, et je ne me plaindrai pas de ma solitude et de mon sort !*<sup>1</sup>

On a vu plus haut comment la jalousie de Caligula interrompit le cours de l'heureuse fortune de Sénèque, et comment celui-ci eût péri si une des favorites du prince ne l'eût engagé à s'épargner une rigueur inutile, puisque son rival en éloquence allait mourir, atteint de consommation. Sénèque, sauvé de ce danger, ne chercha plus à attirer sur lui l'attention publique ; il s'enfonça dans l'obscurité et se livra à ses études de philosophie. Il vécut ignoré jusqu'à la mort de Caligula. Il reprit alors ses relations mondaines, et l'existence large et opulente que lui permettait sa grande fortune. Mais l'année même de l'avènement de Claude, il fut victime d'une accusation dont les historiens se contentent de mentionner la cause ou le prétexte, sans prendre de parti. Messaline poursuivait de sa haine la plus jeune des filles de Germanicus et clés sœurs de Caligula, Julia Livilla, âgée de vingt-deux ans. Elle la fit bannir par Claude, Sénèque fut enveloppé dans la même accusation et frappé de la même peine. Messaline voulait même le faire périr ; Claude résista et demanda au sénat de lui faire grâce de la vie. Sénèque fut exilé en Corse ; il y devait rester huit ans (41-49)<sup>2</sup>.

On n'a guère de renseignements certains et précis, comme on voit, sur la carrière oratoire de Sénèque. Aussi son nom n'aurait pas figuré à cette place si, dans la partie de son existence que l'on vient de retracer, et dans les années qui suivirent immédiatement, il n'avait pas composé trois ouvrages qui appartiennent à l'éloquence, nous voulons parler des Consolations.

S'il est naturel que des parents, en perdant un membre aimé de leur famille, lui disent un dernier adieu sous forme d'oraison funèbre, il ne l'est pas moins que des amis, surtout quand ils sont séparés par de grandes distances, adressent à celui qui regrette un fils, une mère, un père, des lettres destinées à le consoler de son deuil, ou à lui montrer au moins qu'il n'est pas seul à pleurer. Aussi, à côté des éloges funèbres, il y eut de bonne heure des lettres *consolatoires*. Lorsque Tullia, la fille chérie de Cicéron, lui fut enlevée, ses amis absents lui écrivirent de toutes parts pour adoucir sa douleur paternelle. Il nous reste une de ces lettres, fort belle, écrite d'Athènes par Servius Sulpicius, où tous les arguments de circonstance se trouvent heureusement résumés et condensés en quelques pages éloquentes<sup>3</sup>. Cicéron lui-même, quelques années plus tard, en écrivit une du même genre à un ami, T. Titius, qui avait perdu ses enfants<sup>4</sup>. Mais des esprits ingénieux, des Grecs, remarquèrent bientôt que la philosophie avait, depuis longtemps, accumulé dans ses livres toutes les considérations morales qui pouvaient consoler un cœur affligé ; que ces idées s'appliquaient à tous les temps, à toutes les conditions, à toutes les infortunes. Ils les recueillirent, les classèrent par genres et par espèces. *Il y eut des traités séparés sur l'exil, la ruine de la patrie, la servitude, les infirmités, la cécité, en un mot sur toutes les misères humaines*<sup>5</sup>. Le philosophe Crantor, de l'ancienne Académie, avait même

---

<sup>1</sup> *Ad Helvium*, 16.

<sup>2</sup> *Annales*, XIII, 42 ; Dion Cassius, XLI, 10 ; Scholiaste de Juvénal, V, 109.

<sup>3</sup> *Ad familiares*, IV, 5. Elle est du mois d'avril 45 av. J.-C.

<sup>4</sup> *Ad familiares*, V, 16 ; époque incertaine.

<sup>5</sup> *Tusculanes*, III, 34.



écrit *Sur le deuil un petit livre charmant, disait-on, un livre d'or et qu'il fallait apprendre mot à mot*<sup>1</sup>.

Crantor fit école. Il eut de nombreux imitateurs qui, suivant la calamité à laquelle il fallait porter remède, s'appliquèrent à varier la forme et l'ordre de leurs consolations. Mais le fond resta toujours le même. *Sans vouloir énumérer tous ces arguments, on disait que l'homme est destiné à mourir ; que la nature a besoin de défaire les êtres pour en produire de nouveaux ; que la matière dont nous sommes composés est comme l'argile sous la main du statuaire, qui la reprend et la transforme en créations nouvelles ; que le défunt est délivré de la prison du corps ; que la mort est préférable à la vie, et autres vérités dont l'extrême simplicité ne doit pas faire méconnaître la valeur. Tout cela, neuf encore et bien dit, pouvait agir sur les hommes ; car les pensées morales ont dans leur nouveauté un net relief qui les imprime plus profondément dans les âmes*<sup>2</sup>. Les Romains, à leur tour, empruntèrent aux Grecs ces traités, et ne firent souvent que les traduire. Cicéron lui-même, après la mort de sa fille, composa pour son propre usage un *Traité de Consolation*, où il avait, disait-il, entassé pour un seul deuil les arguments de toutes les écoles philosophiques de la Grèce<sup>3</sup>. Il n'est donc pas étonnant que Sénèque, après lui, ait été tenté de s'essayer dans un genre qui convenait si bien à la nature de son génie. Orateur et philosophe, élevé par des maîtres dont on ne saurait dire s'ils étaient plus philosophes qu'orateurs, où plus orateurs que philosophes, il était merveilleusement préparé à traiter ces œuvres d'un caractère mixte, où il pouvait développer à son aise les grandes vérités de la philosophie, en les revêtant de toutes les grâces et de tous les ornements de son éloquence. Il ne fallait plus qu'une occasion.

La *Consolation à Marcia* a été composée au commencement du règne de Caligula, à l'époque où ce prince était encore *les délices de Rome*, et, par esprit de réaction plutôt que par amour de la liberté, rendait des arrêts contraires aux décisions de son prédécesseur. Une des mesures de Tibère qui avait le plus ému l'opinion publique, était la sentence rendue contre les livres d'histoire de Cremutius Cordus, condamnés à être brûlés sur le forum, parce que l'auteur avait fait l'éloge de Brutus, et appelé Cassius le dernier des Romains. Les circonstances du procès avaient encore passionné les esprits. Cremutius, au lieu de céder à l'orage, s'était rendu au sénat, y avait tenu tête aux délateurs, S. Secundus et P. Natta, qui l'accusaient, et avait revendiqué courageusement les droits de la pensée et de l'histoire, dans un discours que Tacite aurait dû conserver intégralement au lieu de le refaire<sup>4</sup>. Rentré chez lui, sans attendre la décision du sénat, il voulait se donner la mort. Mais sa fille Marcia veillait sur lui. Il trompa sa vigilance, en feignant de manger et en faisant disparaître tous les aliments. *Au bout de quatre jours, sentant ses forces le trahir, il embrassa sa fille en lui disant : Ma fille chérie, apprends la seule chose que je t'aie jamais cachée : je suis entré dans le chemin de la mort, et je l'ai déjà à moitié franchi ne me retiens pas, tu ne le dois ni tu ne le peux. Puis il ordonna qu'on emportât toute lumière et s'ensevelit dans les ténèbres. Sa résolution connue, ce fut une joie publique, publica voluptas, de le voir par une mort volontaire, échapper à la gueule de ces loups avides. Cependant les délateurs, à l'instigation de Séjan,*

---

<sup>1</sup> *Académiques*, II, 44.

<sup>2</sup> C. Martha, *Études morales sur l'antiquité*, chap. III. Tout serait à citer dans ce chapitre excellent.

<sup>3</sup> *Ad Atticum*, XII, 14 ; *Tusculanes*, III, 31.

<sup>4</sup> *Annales*, IV, 35, 36.

*assiègent le tribunal des consuls ; on se hâte, mais, pendant qu'on délibère, Cremutius s'était absous lui-même et leur avait échappé*<sup>1</sup>.

Ces épisodes dramatiques n'étaient pas encore oubliés ; lorsque la décision de Caligula permit aux livres de Cremutius Cordus de reparaître. On les croyait perdus, mais Marcia, comme on l'a vu au chapitre précédent, en avait courageusement conservé un exemplaire ; et elle exhuma elle-même l'œuvre de son père, aux applaudissements du public. Les stoïciens surtout, qui considéraient Cremutius comme leur chef, accueillirent avec enthousiasme la résurrection de son œuvre, pendant que tout ce qu'il y avait à Rome d'esprits généreux opprimés sous le long règne de Tibère, se réjouissait de ce retour aux idées libérales, et, dans son illusion, voyait déjà poindre l'aurore d'une ère de félicité.

C'est à la fille de Cremutius Cordus, à Marcia, qui déplorait la mort d'un fils, que Sénèque adresse un discours de consolation. Il voulait, sans doute, mettre le sceau à sa réputation d'orateur et de philosophe, en envoyant à la femme qui jouissait en ce moment de la faveur publique, une éloquente allocution, où il pourrait exprimer en phrases élégantes les maximes morales chères aux stoïciens, et faire admirer en même temps des gens étrangers à la philosophie les grâces fleuries et, les savantes antithèses de son style. Il est difficile, en effet, d'admettre qu'il n'y ait pas eu, de la part de Sénèque, dans le choix de son sujet, quelque mobile intéressé. Quoiqu'il fût d'usage, dans les écrits consolatoires, d'attendre que les premiers transports de la douleur fussent un peu calmés, afin que l'esprit, moins accablé, pût mieux accueillir les conseils et les admonestations des amis, il y avait déjà trois ans que le fils de Marcia était mort. Sans doute, Metilius était jeune, beau, et si tendrement uni à sa mère que, pour ne pas la quitter, il n'avait pas voulu porter les armes. Sa conduite était si exemplaire que, presque enfant, il avait été revêtu du sacerdoce. Mais il n'était pas le seul enfant de Marcia. Si les deux fils de celle-ci étaient morts, il lui restait encore deux filles vivantes qui avaient elles-mêmes des enfants. Ce Metilius, l'objet de ses préférences, était marié aussi et laissait deux filles qui comblaient le vide de sa maison. Bien que le cœur maternel ait ses mystères, il est peu probable qu'au bout de trois années, entourée de tant d'enfants et de petits-enfants, Marcia fût livrée à une douleur si profonde qu'elle eût besoin de l'éloquence de Sénèque pour se consoler.

Quoi qu'il en soit, Sénèque l'entreprend. Son discours *consolatoire* est d'une assez grande étendue. Il renferme toutes les idées générales usitées en pareille circonstance : les jeux cruels de la fortune, la brièveté de la vie même la plus longue, la nécessité de la mort pour tous les êtres et pour le monde physique lui-même, etc. Mais ces vérités banales sont présentées avec tant de variété et d'éloquence qu'elles prennent sous sa plume une forme nouvelle, et que, si elles ne produisent pas la résignation qu'il voudrait inspirer, elles provoquent l'admiration pour son génie souple et fécond.

Sénèque annonce qu'il suivra, dans sa consolation, un plan nouveau. On commence, d'ordinaire, ces sortes d'écrits par les préceptes, et l'on termine par des exemples. Pour lui, il fera le contraire. Il le prétend, du moins, car il mêle constamment aux exemples qu'il cite les réflexions qu'ils lui suggèrent. Il rappelle d'abord les femmes illustres qui ont perdu leurs fils. Il oppose l'une à l'autre Octavie, sœur d'Auguste, qui ne s'est pas consolée de la perte de

---

<sup>1</sup> *Ad Marciam*, 22.

Marcellus, et Livie, qui s'est remise de la mort de son fils Drusus. Mais Livie avait auprès d'elle le philosophe stoïcien Areus. Sénèque aussitôt refait les discours qu'Areus a dû adresser à Livie, et exhorte Marcia à suivre, comme elle, les leçons de la philosophie et à calmer sa douleur. Il énumère ensuite, avec force détails, les deuils qui ont frappé Auguste, Tibère, Cornélie, mère des Gracques, et tant d'autres.

Si certain passage est étrange, lorsqu'il invite Marcia à prendre exemple sur les femelles des animaux qui se consolent bientôt de la perte de leurs petits, d'autres contiennent de grandes beautés, et rappellent, plus d'une fois, les enseignements du christianisme. *Née mortelle, tu as enfanté des mortels. Être corruptible et périssable, soumis à tant d'accidents et à tant de maladies, avais-tu donc espéré qu'une substance si frêle avait engendré un être fort et éternel ? Ton fils est mort, c'est-à-dire il a touché le terme vers lequel se hâte tout ce que tu regardes comme plus heureux que le fruit de tes entrailles. C'est là que toute cette multitude qui plaide au forum, s'assoit au théâtre, prie dans les temples, c'est là qu'elle s'achemine d'un pas inégal. Et ceux que tu adores et ceux que tu méprises, une même cendre les fera égaux. N'est-ce pas cette leçon que te donne l'oracle Pythien en te disant : Connais-toi ?*<sup>1</sup>

La seconde partie, où Sénèque prétend donner des préceptes et des consolations proprement dites, est remplie de pages très belles et vraiment éloqu岸tes. Il laisse de côté les arguments et les exemples usités dans ces sortes d'ouvrages, et s'élève à des considérations plus hautes. Il n'abandonne pas les doctrines stoïciennes, mais il les renouvelle, et les rajeunit par les ressources inépuisables et l'éclat de son style : *Ô ignorants de leur malheur, s'écrie-t-il, ceux qui ne vantent pas la mort comme la plus belle invention de la nature ! Soit qu'elle achève notre bonheur, soit qu'elle écarte l'infortune, soit qu'elle mette fin à la satiété ou à la lassitude d'un vieillard, soit qu'elle moissonne la jeunesse dans la pleine fleur de ses espérances, soit qu'elle rappelle l'enfance avant que la route soit plus pénible, la mort est un terme pour tous, un remède pour beaucoup, un vœu pour quelques-uns, et ne mérite mieux de personne que de ceux qu'elle vient trouver avant qu'ils l'invoquent. C'est elle qui affranchit l'esclave malgré le maître, c'est elle qui brise les chaînes des captifs. C'est elle qui fait que ce n'est pas un supplice de naître, que je ne succombe pas aux menaces du sort, que je conserve une âme intacte et maîtresse d'elle-même. J'ai un port pour aborder*<sup>2</sup>.

Sans doute, les idées que Sénèque vient d'exprimer sont familières aux stoïciens. Mais il y insiste, et à force de creuser ces pensées sur la mort, il en tire des conclusions inattendues. L'on se demande même parfois si c'est un païen qui parle, et non quelque disciple de Massillon. *Tu n'as perdu, dit-il à Marcia, que l'image de ton fils, et une image peu ressemblante. Quant à lui, désormais éternel, en possession d'un état meilleur, dépouillé de fardeaux étrangers, il est tout à lui-même. Ces os que tu vois entourés de muscles, cette peau qui, les recouvre, ce visage, ces mains ministres du corps, cette enveloppe extérieure, ne sont pour l'âme qu'entraves et ténèbres. L'âme en est accablée, obscurcie, souillée ; voilà ce qui l'entraîne loin du vrai, loin d'elle-même, voilà ce qui la plonge dans l'erreur. Toutes ses luttes sont contre cette chair qui lui pèse, qui voudrait l'enchaîner et l'abattre. Elle cherche à s'élever là d'où elle est descendue*

---

<sup>1</sup> Ad Marciam, 11.

<sup>2</sup> Ad Marciam, 20.

*; c'est là que l'attend le repos éternel, c'est là qu'après être sortie, des régions obscures et grossières, elle ira contempler les espaces purs et lumineux*<sup>1</sup>.

En morale, Sénèque est éclectique. Il s'adresse d'abord à Zénon, mais il ne néglige ni Épicure ni aucune doctrine philosophique. Aussi, après qu'il a conduit le fils de Marcia dans les régions célestes ; ne s'étonne-t-on pas de le voir emprunter des développements, soit au Songe de Scipion de Cicéron, soit à la peinture que Virgile fait des Champs Élysées. A l'exemple de Scipion l'Africain faisant les honneurs du ciel à son petit-fils, Scipion Émilien ; Cremutius Cordus reçoit à son arrivée son petit-fils Metilius : *Là ton père, Marcia, quoique chacun y soit le parent de tous, se consacre à son petit-fils tout ravi de ces clartés nouvelles, il lui explique la marche des astres qui l'entourent ; puis, non par des conjectures mais par la connaissance de la vérité, il l'initie de lui-même aux mystères de la nature. De même que c'est un charme pour l'étranger de parcourir avec son hôte les détours d'une ville inconnue, c'en est un pour ton fils d'interroger sur les causes célestes un interprète de sa famille. Il aime à plonger sa vue sur les profondeurs de la terre ; il se plaît à regarder d'en haut les choses qu'il a quittées. Ainsi donc, Marcia, conduis-toi comme placée sous les yeux de ton père et de ton fils*<sup>2</sup>.

Enfin, dans une péroraison éloquente, Sénèque fait intervenir Cremutius Cordus s'adressant à sa fille du haut de la voûte céleste, et lui répétant les mêmes consolations. Il vante à Marcia le bonheur dont jouissent et jouiront les élus jusqu'à la fin du monde, c'est-à-dire jusqu'au jour où, suivant la croyance antique, tout périra pour renaître et recommencer une nouvelle vie. Son discours se termine par cette phrase et cette idée admirables : *Et nous aussi, âmes bienheureuses, en possession de l'éternité, quand il plaira à Dieu d'accomplir ces nouvelles révolutions, au milieu de l'universel ébranlement, nous-mêmes, débris chétifs de cette grande ruine, nous irons nous confondre dans les antiques éléments. Heureux ton fils, ô Marcia, qui déjà connaît ces mystères* !<sup>3</sup>

Telles sont les idées principales développées dans cette *Consolation* qui arrache à Diderot des cris d'admiration dans son *Essai sur Sénèque*. Si l'on n'est pas toujours de l'avis de l'encyclopédiste, si l'on ne peut pas partager surtout l'enthousiasme qu'il éprouve pour une comparaison faite par Sénèque entre un voyage entrepris sur une terre inconnue et le voyage de la vie, comparaison ingénieuse, mais prolongée outre mesure, il est incontestable, qu'étant donné le genre de ces dissertations oratoires, Sénèque en a tiré le parti le plus éloquent. Il offre ici la réunion de toutes les qualités de son style, éclat, fécondité, ressources infinies, que ses contemporains admiraient, et il présente moins de défauts que partout ailleurs. La gravité du sujet le retient, et il est plus sobre de ces antithèses ingénieuses, où trop souvent, au risque d'altérer sa pensée, il se plaît à faire admirer son esprit. La *Consolation à Marcia* est la première en date des œuvres de ce genre que Sénèque a composées ; c'est aussi la plus belle. Les suivantes, malgré leurs beautés, n'en seront que la reproduction abrégée et parfois affaiblie.

Il y avait trois ans, l'an 44, que Sénèque vivait exilé en Corse. Il avait occupé d'abord ses loisirs forcés à composer des vers et à écrire quelques-unes de ses

---

<sup>1</sup> *Ad Marciam*, 24.

<sup>2</sup> *Ad Marciam*, 25.

<sup>3</sup> *Ad Marciam*, 26.

tragédies. Il se lassa d'attendre. Longtemps il avait espéré que la haine de Messaline contre lui s'apaiserait, que de puissantes influences interviendraient en sa faveur, et qu'il finirait par obtenir de rentrer en Italie. Mais la grâce se faisait désirer ; l'exilé était oublié. Sénèque voulut ramener sur lui l'attention et seconder, par un écrit d'un genre nouveau, les démarches que ses amis pouvaient tenter. Il écrivit une Consolation à sa mère Helvia sur son exil.

Ce qui était nouveau dans cette œuvre, c'était de voir l'exilé, celui que l'on pleurait composer une Consolation, et l'adresser à ceux mêmes qui se lamentaient sur son malheur. *En vain*, dit Sénèque, *je relevais les œuvres écrites par les génies les plus éminents pour maîtriser et corriger la tristesse, je ne trouvais pas d'exemple d'un homme qui eût consolé les siens, lorsque c'était sur lui-même que ceux-ci pleuraient*<sup>1</sup>. Mais c'était moins le désir d'être original qui inspirait Sénèque que l'espoir d'attirer la commisération sur son sort. En effet, cette Consolation ne sort pas du cadre consacré. Ce sont les mêmes vérités générales qu'on a rencontrées dans l'écrit à Marcia, ce sont les mêmes exemples, quelquefois les mêmes expressions reproduites par Sénèque avec moins d'ampleur et de développement, pour n'avoir pas l'air de se répéter.

Helvia, cependant, s'était trouvée dans une situation particulièrement douloureuse, quand Sénèque avait dû partir pour l'exil. Elle s'était rendue en Espagne pour administrer le riche patrimoine de ses enfants, et elle y avait vu mourir entre ses bras le plus jeune des fils de Sénèque. Ce deuil, ajouté à la perte d'autres membres de sa famille, l'avait décidée à revenir en Italie pour y chercher des consolations au milieu des siens. Vingt jours après la mort de son petit-fils, elle se mettait en route, et trois jours après son arrivée à Rome, elle voyait son fils de prédilection arraché de sa demeure, condamné à partir sur-le-champ pour la Corse, cette île peu connue, mal renommée, où l'on déportait les criminels vulgaires.

Un écrivain moderne, ce semble, aurait tiré parti de ces circonstances dramatiques : il aurait représenté la mère calme et souriante, au milieu de ses trois fils et de ses petits-enfants ; puis l'arrivée subite du messenger impérial, et Sénèque se détachant avec peine des étreintes de son fils Marcus, pour lequel il éprouvait une vive tendresse, et laissant abîmées dans leur désespoir et sa mère Helvia, et sa nièce Novatilla qu'il aimait chèrement, et sa tante qui l'avait élevé et qui lui avait ouvert la route des honneurs. Après avoir renouvelé les larmes de sa mère par le souvenir de cette séparation déchirante, il les aurait séchées en étalant un courage et une résignation qu'il n'avait peut-être pas. Mais non, la raideur stoïcienne s'interdit ces scènes de sensibilité féminine, de pathétique vulgaire. C'est à la philosophie seule qu'il convient d'emprunter des consolations dignes d'un philosophe. Sans doute, c'est l'écrit même de Sénèque qui nous a fourni ces détails sur les membres de sa famille qui l'entouraient au moment de sa disgrâce. Mais ils se trouvent çà et là dans la *Consolation*, ils y sont glissés, et en quelque sorte perdus au milieu des généralités. Dans ce retour de Marcia après une longue absence, dans sa présence à cette scène de séparation, Sénèque ne voit qu'une circonstance presque heureuse : elle était habituée depuis longtemps à être loin de son fils !

Au début de la *Consolation*, Sénèque commence à rappeler à sa mère toutes les épreuves par lesquelles elle a passé ; tous les deuils qu'elle a eu à supporter et

---

<sup>1</sup> *Ad Helviam*, 1 : Sénèque oublie la *Consolation* que Cicéron avait composée pour se consoler lui-même de la mort de Tullia, sa fille.

dont le plus terrible est l'exil de son fils. Mais comme elle a fortifié son esprit par la lecture des livres des philosophes, par ses entretiens avec son fils dont elle était insatiable, et que Sénèque rappelle, malgré lui sans doute, en quelques mots émus, il lui adresse des consolations viriles. Sénèque a eu, il est vrai, richesses, honneurs, gloire<sup>1</sup>, mais il n'est pas malheureux, il ne peut pas l'être. Le sage tire son bonheur de lui-même. Qu'est-ce que l'exil ? un changement de lieu. Mais tout dans l'univers change de place, choses et gens, depuis les astres, depuis les hordes des barbares jusqu'aux simples particuliers. En Corse même il y a plus d'étrangers que d'indigènes. Qu'est-ce que la pauvreté ? le sage a besoin de si peu de chose pour sa nourriture et ses vêtements. Il cite alors l'exemple de pauvres illustres, Regulus, Scipion, Menenius Agrippa et tant d'autres. Il y a, dit-on, l'ignominie ? Mais l'ignominie est dans le mal, et non dans le châtement. Il n'y a pas d'ignominie là où il n'y a pas faute. Socrate, Aristide n'ont-ils pas été condamnés ? Le sage abattu ressemble à un sanctuaire renversé : on foule du pied les débris, mais on les vénère comme augustes et sacrés<sup>2</sup>.

Ces idées ne manquent pas de grandeur. Sénèque les reprend, les explique, les commente avec plus ou moins de force et d'éloquence. Il termine par ces mots où l'on peut croire qu'en fils dévoué il cherche à tromper Helvia sur ses véritables sentiments, mais qui n'entraînent pas la conviction. *Voici l'idée que tu dois te faire de moi : je suis content et joyeux comme dans les meilleurs jours ; or les meilleurs jours sont ceux où l'âme, libre de toute préoccupation, se livre à ses travaux habituels, tantôt trouve plaisir à des études plus légères* (allusions à ses poésies), *tantôt se tourne à la contemplation de sa nature et de la nature de l'univers, et se redresse avide de la vérité*<sup>3</sup>.

Moins brillante, moins éloquente que la *Consolation à Marcia*, l'ouvrage adressé à Helvia est encore une œuvre de grand mérite. L'auteur ne voulait pas répéter ce qu'il avait déjà dit. Quoiqu'il semblât avoir épuisé le thème ordinaire des discours consolatoires, il a réussi, cependant, à force de souplesse, à reprendre quelques-uns des mêmes arguments, sans avoir l'air de se copier lui-même. S'il n'a pas évité toutes les redites, il a composé un écrit réellement remarquable, et dont le plus grand défaut est d'être venu le second.

On n'en peut pas dire autant de la *Consolation à Polybe*, écrite probablement une année après la *Consolation à Helvia*, et dont le ton contraste si étrangement avec les discours précédents et les autres œuvres de Sénèque, que l'on a plus d'une fois contesté son authenticité. Plus que tous les autres, Diderot s'emporte en fureurs corniques contre ceux qui attribuent à Sénèque cette dissertation plate et indigne de lui. Forcé d'admettre qu'il l'a écrite, il veut y voir une satire de Polybe et de l'empereur Claude, une sorte de préface à l'*Apokolokyntose*. Mais nonobstant l'indignation de Diderot, l'œuvre est de Sénèque ; ce n'est pas une satire, c'est une humble requête à un affranchi tout-puissant : on peut en regretter le ton, mais elle ne mérite, cependant, ni tant de colères ni tant d'injures. Qu'on n'oublie pas qu'elle a été écrite en Corse, qu'on se rappelle surtout le rôle des affranchis de Claude, et le pouvoir absolu dont ils étaient investis. Si Sénèque manque de dignité en invoquant l'appui de Polybe, on peut en dire autant du comte de Bussy-Rabutin et de tous les nobles qui vivaient, *par*

---

<sup>1</sup> *Ad Helviam*, 13, 14.

<sup>2</sup> *Ad Helviam*, 12.

<sup>3</sup> *Ad Helviam*, 17.

*ordre*, loin de Versailles. Ils ne se faisaient pas faute d'implorer le crédit de gens qui n'*étaient pas nés*, mais qui pouvaient mettre fin à leur disgrâce. Le duc de Saint-Simon aurait cru s'abaisser en s'adressant à un ministre de Louis XIV, qui n'eût pas été gentilhomme, mais il n'a jamais souffert les tortures de l'exil.

En effet, l'exil en se prolongeant, devient la plus terrible des peines, même de notre temps, où les lettres, les journaux, les moyens de communication de toute sorte, replacent en quelque sorte le banni au milieu des siens, le font vivre avec eux, et lui font respirer, pour ainsi dire, l'air de la patrie. Dans l'antiquité, il était plus terrible. Les communications étaient difficiles, les lettres arrivaient à de longs intervalles, quand elles ne se perdaient pas en route ; à peine si quelques amis, affrontant les délateurs, osaient échanger avec l'exilé des correspondances dont la prudence avait banni tout véritable épanchement. On ne savait même pas si l'on devait se réjouir ou s'effrayer de l'arrivée, sur le rocher inhospitalier, d'un vaisseau venant de l'Italie. Il pouvait apporter un message heureux, mais il pouvait aussi amener un centurion et des soldats chargés d'exécuter une sentence plus rigoureuse et de mettre à mort le proscrit qui se croyait à moitié pardonné<sup>1</sup>. Les biens de l'exilé étaient confisqués ou anis sous le séquestre. Inconnu des peuples au milieu desquels il séjournait, il souffrait de la misère et des rigueurs d'un climat contre lequel il ne pouvait se défendre. Qu'on se rappelle les *Tristes* et les *Pontiques* d'Ovide, et l'on se fera une idée exacte des sentiments par lesquels Sénèque passa successivement, la fermeté d'abord, puis la résignation, enfin le désespoir, et l'on sentira plus d'indulgence pour sa conduite.

La *Consolation à Helvia* n'avait pas produit l'effet espéré. Sénèque s'aigrit : il oublia ces travaux qu'il vantait tout à l'heure à sa mère, il descendit de ces régions sereines où il voulait planer avec le sage de Lucrèce, il regarda autour de lui sur la terre, il se vit en Corse et la maudit. C'est à l'époque de cette crise qu'il convient de placer ces épigrammes médiocres contre la Corse qu'on lit dans ses œuvres. Nul doute qu'elle ne fût un triste séjour pour l'exilé, mais on ne peut s'empêcher de sourire, en l'entendant reprocher à la Corse d'être absolument stérile et de ne rien produire. *L'automne n'y a point de fruits ; l'été point de moissons ; l'hiver point d'olives ; le printemps point de feuilles, et aucune herbe ne pousse sur ce sol désolé : il n'y a ni pain à manger, ni eau à boire, il n'y a que deux choses, l'exil et un exilé*. On se demande alors comment Sénèque et les habitants de la Corse pouvaient y vivre.

A ce moment psychologique, Sénèque apprend que Polybe, l'affranchi de Claude ; le plus cher à l'empereur après Narcisse, a perdu son frère. Polybe était un lettré. Il avait gagné les bonnes grâces de son maître en l'aidant dans ses travaux littéraires. Il avait lui-même traduit les poèmes de Virgile en prose grecque. Il avait également traduit ou développé en latin les apologues d'Ésope, ce qui était encore une nouveauté, *Intentatum Romanis ingeniis opus*, dit Sénèque<sup>2</sup>. Il dominait son faible maître, et ne le respectait pas toujours même en public. Un jour, au théâtre, un acteur ayant prononcé un vers qui disait : *Insupportable est le marchand d'étrivières que la Fortune a élevé*, le public sembla lui en faire l'application. Polybe répliqua à haute voix : *Le même poète a*

---

<sup>1</sup> *Ad Polybium*, 32.

<sup>2</sup> *Ad Polybium*, 27. Phèdre n'est nommé ni par Sénèque ni par Quintilien ; il semble n'avoir pas été connu d'eux. On croit que ses œuvres n'ont été publiées qu'après la mort de Tibère et encore d'une manière incomplète.

*dit aussi* : On a vu devenir rois des gens qui auparavant étaient bouviers<sup>1</sup>. Claude ne châtia pas son impudence. Il est vrai que Polybe était à ce moment l'amant de Messaline et soutenu par elle. Il était tout-puissant et semblait devoir l'être toujours. Sénèque entreprendra donc de consoler Polybe de la mort de son frère. Il y a déjà quelque temps que ce frère est mort, car les nouvelles n'arrivent que tard en Corse. Qu'importe ! Polybe aura peut-être oublié la perte qu'il a faite, mais il aura pitié de l'exilé et s'entremettra pour obtenir son rappel !

La première partie de la *Consolation à Polype* a péri. C'est une lacune qui n'est pas très regrettable. Ces pages devaient contenir les mêmes généralités que les Consolations précédentes, puisque, dans la partie qui nous reste et qui concerne plus directement Polybe, on trouve encore des souvenirs, des imitations empruntées aux discours adressés à *Marcia* et à *Helvia*. Ce sont les mêmes vérités philosophiques, où l'on rencontre parfois des pensées élevées sur les grandes positions qui sont un grand esclavage<sup>2</sup> ; sur le bonheur des morts dans les régions des bienheureux, tableau qu'il avait déjà tracé avec des couleurs plus vives et plus naturelles dans la *Consolation à Marcia*<sup>3</sup>. Mais on a hâte de quitter ces exemples de morts, de disgrâces supportées courageusement pour arriver à ce qui est le caractère propre de la nouvelle composition, aux adulations prodiguées par Sénèque à Polybe et à l'empereur Claude. *Je ne cesserai pas, dit-il à Polybe, de te mettre César devant les yeux. Tant qu'il gouverne l'univers, et qu'il montre que l'empire est mieux gardé par les bienfaits que par les armes, tant qu'il présidera aux affaires humaines, il n'y a pas de danger que tu t'aperçoives de ta perte. En lui seul, tu trouves un soutien suffisant, une consolation suffisante. Relève-toi, et toutes les fois que les larmes viendront à tes yeux, tourne tes regards vers César, et tes larmes se sécheront au radieux aspect de cette auguste divinité... Que les dieux et les déesses le prêtent longtemps à la terre, qu'il égale les hauts faits d'Auguste, qu'il dépasse ses années. Tant qu'il sera parmi les mortels, qu'il n'éprouve pas qu'il y ait rien de mortel dans sa famille, qu'il voie son fils (Britannicus né vingt jours après l'avènement de Claude) gouverner l'empire romain, qu'il s'assure de lui par une longue épreuve, et qu'il l'associe à sa puissance longtemps avant de l'avoir pour successeur ; que ce jour-là soit bien tardif, et puisse-t-il n'être connu que de nos neveux le moment où les siens, gens sua, le placeront dans le ciel*<sup>4</sup>.

Ces louanges de Claude sont déjà exorbitantes sous la plume qui écrira plus tard l'apothéose de ce prince changé en citrouille, mais Sénèque n'a pas fini ; il continue son développement et son dithyrambe en l'honneur de l'empereur. *Ô Fortune ! écarte de lui tes mains... Permets qu'il remédie aux maux du genre humain depuis longtemps malade et accablé ; permets qu'il rétablisse et remette à sa place tout ce que la fureur du prince, son prédécesseur, a bouleversé. Que cet astre, qui est apparu à l'univers précipité dans l'abîme et plongé dans les ténèbres, brille toujours. Que César pacifie la Germanie, qu'il nous ouvre la Bretagne ; qu'outre les triomphes paternels, il en obtienne de nouveaux. J'en serai spectateur, moi aussi : sa clémence, la première de ses vertus, me le promet. Il ne m'a pas renversé au point de ne pas vouloir me relever. Que dis-je ! il ne m'a pas renversé : mais j'étais heurté par la fortune, je tombais, il m'a soutenu ; et au moment où je roulais dans l'abîme, ses mains divines m'ont déposé doucement sur le bord. Il a supplié pour moi le sénat, et non seulement il*

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, XI, 29.

<sup>2</sup> *Ad Polybium*, 26.

<sup>3</sup> *Ad Polybium*, 28.

<sup>4</sup> *Ad Polybium*, 31.



*m'a donné la vie, mais il l'a demandée pour moi... Heureuse ta clémence, ô César ! Grâce à elle, les exilés vivent sous ton régime plus paisibles, que naguère les grands ne vivaient sous Caligula. Ils ne tremblent pas, ils n'attendent pas le glaive à toutes les heures, ils ne palissent pas à la vue des navires qui arrivent. Grâce à toi, la fortune est limitée dans ses rigueurs, ils ont l'espérance d'un meilleur avenir, ils ont le repos dans le présent. Sache-le bien : ces foudres-là, seules, sont justes, quand ceux mêmes qu'elles ont frappés les adorent*<sup>1</sup>.

Après cet appel désespéré à Claude, Sénèque s'adresse encore à Polybe, et, en répétant sans cesse les mots de clémence, il l'engage indirectement, à plusieurs reprises, à lui servir d'intermédiaire auprès de l'empereur. C'est la pensée qui revient dans chacun de ses développements, plus ou moins nettement accusée : c'est une invitation adroite et insinuante à des mesures réparatrices. Enfin, quand il a fait valoir de son mieux toutes les raisons qui doivent consoler Polybe de la mort de son frère, il termine sa consolation par un post-scriptum, cette partie de toute lettre, a dit un psychologue, qui en donne le véritable sens, et qui en contient l'idée principale. *Voilà, dit-il, telles que j'ai pu les retracer, les réflexions d'une âme affaiblie et émoussée par une longue inertie. Si elles te semblent trop peu répondre à ton bénie, ou trop peu remédier à ta douleur, pensé qu'on n'est guère capable de consoler les autres, quand on est absorbé par ses propres maux, combien il est difficile de trouver des expressions latines, quand autour de soi résonne le jargon grossier des Barbares, jargon insupportable même pour des Barbares un peu plus civilisés*<sup>2</sup>.

Tant de prières, tant de supplications, tantôt effrontées et hardies, tantôt délicates et ingénieuses, restèrent sans effet. Sénèque eut la douleur de s'être abaissé inutilement. Polybe fut peut-être touché de la requête de l'exilé, peut-être attendait-il une occasion favorable pour la faire réussir. La fortune ne lui en donna pas le temps à lui-même. A la suite de nous ne savons quelle intrigue de palais, ou bien d'un simple caprice de femme blasée, Messaline brisa le jouet dont elle s'était servie. Elle obtint de Claude la mort de son ancien favori. Il avait cessé de plaire, et il possédait d'immenses richesses qui tentèrent sa cupidité. N'était-ce pas le moment où Claude se plaignant de la gêne du fisc impérial, on lui répondait spirituellement : *Tu serais dans l'abondance, si tes affranchis consentaient à partager avec toi* ?<sup>3</sup> Dion Cassius se borne à mentionner la «mort de Polybe sans autres détails»<sup>4</sup>.

Sénèque se crut alors, comme Ovide auquel il pensa plus d'une fois, condamné à finir ses jours dans l'exil. Écrivit-il réellement à ce moment un éloge de Messaline, comme ses ennemis le lui reprochèrent, comme l'affirme Dion Cassius, toujours malveillant pour lui<sup>5</sup> ? On ne peut l'affirmer ; mais, en admettant qu'il l'ait composé, il eut au moins la pudeur de le supprimer de ses ouvrages, et le détruisit lui-même. Le salut lui arriva, lorsqu'il n'y comptait plus. Victime d'une intrigue de palais, il fut sauvé par une intrigue du même genre. Messaline, à son tour, fut punie de ses cruautés et de ses débauches, et le premier soin d'Agrippine, la nouvelle impératrice, fut de rappeler Sénèque de l'exil, de le nommer préteur, et de lui confier l'éducation du jeune Néron.

---

<sup>1</sup> Ad Polybium, 32.

<sup>2</sup> Ad Polybium, 37. Sénèque pense évidemment aux passages d'Ovide où le poète exilé exprime les mêmes idées : *Il me semble que j'ai déjà désappris à m'exprimer en latin ; déjà je parle comme un Gète ou un Sarmate.* (Tristes, V, 12, 57 et passim.)

<sup>3</sup> Suétone, Vie de Claude, 28.

<sup>4</sup> Dion Cassius, XL, 91.

<sup>5</sup> Dion Cassius, XLI 10.

Sénèque était resté huit ans en exil, de 44 à 49. Il avait cinquante ans. Dès lors, il joue un rôle important sur la scène du monde : il devint un homme politique. Dans cette nouvelle situation, il lui faut, plus que jamais, écrire des œuvres oratoires ; mais c'est un autre qui prononce ses discours, comme on le verra plus loin<sup>1</sup>, et c'est à un autre que le public adresse ses éloges ou ses critiques.

Nous avons jugé avec impartialité l'éloquence de Sénèque, et nous avons admiré, sous quelques réserves, sa fécondité et ses ressources. Nous avons recherché avec plus de sévérité les motifs personnels qui semblaient avoir inspiré chacune de ses Consolations, surtout la *Consolation à Polybe*, mais sans lui reprocher trop durement de l'avoir écrite. Quand un malheureux roule dans l'abîme, peut-on lui tenir grande rigueur d'implorer celui qui peut l'en tirer ? C'est un affranchi, il est vrai, mais un affranchi que l'empereur a élevé au rang de ministre et dont l'impératrice a fait son amant. Une autre raison de cette indulgence, c'est qu'à côté de l'humble écrit de l'exilé se place un autre document contemporain, de l'année 49, postérieur, par conséquent, à l'œuvre de Sénèque, qui nous montre le sénat romain tout entier, des personnages consulaires, les descendants des plus illustres familles, se précipitant aux pieds de Pallas, un autre affranchi de Claude, pour l'accabler d'hommages, de récompenses publiques, et pour consacrer, par une inscription fastueuse sur l'airain, le témoignage éternel de leurs basses flatteries. C'est à cette prostitution du sénat que Diderot, s'il l'avait connue, aurait dû réserver les foudres de son éloquence. Un Romain l'a fait. S'il eût voulu venger Sénèque, il n'aurait pas pu mieux s'y prendre qu'en nous conservant le texte de l'inscription et le commentaire indigné qu'il y joint.

Un jour, sous le règne de l'empereur Trajan, vers l'année 107, Pline le Jeune se trouvait sur la route de Tibur, à moins d'un mille de la porte Esquiline, lorsque son attention fut attirée par un monument magnifique en marbre. C'était le tombeau de l'affranchi Pallas, tout-puissant sous Claude et mort sous le règne de Néron. Une partie de l'épithaphe mentionnait une décision du sénat rendue en faveur de Pallas, conçue en termes si humbles que Pline eut la curiosité de rechercher le sénatus-consulte dans les archives du sénat. Il le trouva. Le décret était plus honteux encore que l'épithaphe ne l'indiquait. Pline l'a copié à peu près en entier, et il l'envoie à l'un de ses amis, Montanus, avec des observations pleines de colère<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voyez plus loin le chapitre sur Néron.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, VII, 20 ; VIII, 6. Sénatus-consulte en faveur de l'affranchi Pallas (28 janvier 49) : *Huic senatus ob fidem pietatemque erga patronos ornamenta prætoria decreuit et sestertium centies quinquagies, cuius honore contentus fuit... non exhortandum modo verum etiam compellendum ad usum aureorum anulorum... nomine Pallantis senatus gratias agit Cæsari, quod et ipse cum summo honore mentionem eius prosecutus esset et senatui facultatem fecisset testandi erga eum benevolentiam suam. Ut Pallas, cui se omnes pro virili parte obligatos fatentur, singularis fidei singularis industriæ fructum meritissimo ferat. Cum senatui populoque Romano liberalitatis gratior repræsentari nulla materia posset, quam si abstinentissimi fidelissimique custodis principalium opum facultates adiuuare contigisset. Voluisse quidem senatum censere dandum ex ærario sestertium centies quinquagies et quanto ab eius modi cupiditatibus remotior eius animus esset, tanto impensius petere a publico parente, ut eum compelleret ad cedendum senatui. Sed cum princeps optimus parensque publicus rogatus a Pallante eam partem sententiæ, quæ pertinebat ad dandum ei ex ærario sestertium centies quinquagies, remitti uoluisset, testari senatum, et se libenter ac merito hanc summam inter reliquos honores ob fidem diligentiamque Pallanti decernere cœpisse, voluntati tamen principis sui, cui in nulla re fas putaret repugnare, in hac quoque re obsequi. Utique, cum sit utile principis benignitatem promptissimam ad laudem præmiaque merentium illustrari ubique et maxime iis locis, quibus incitari ad imitationem præpositi rerum eius curæ possent, et Pallantis spectatissima fides atque innocentia exemplo provocare studium tam honestæ æmulationis posset, ea quæ X. kal. Februarias quæ proximæ fuissent in amplissimo ordine optimus*

Ce n'était pas pour avoir marié Agrippine à Claude que Pallas recevait du sénat cette distinction. La cause en était plus modeste et, surtout, plus inattendue d'un ancien esclave. Claude avait proposé au sénat de punir les femmes libres qui auraient eu commerce avec des esclaves. On devait tenir pour esclaves celles qui se seraient dégradées à l'insu du maître, et pour affranchies celles qui auraient eu son aveu. Ces unions, du reste, étaient fréquentes et si bien consacrées par l'usage, au moins dans les classes pauvres que, parfois même, elles étaient imposées par le père de la jeune fille libre<sup>1</sup>. Mais elles choquaient l'orgueil romain : on les proscrivit. Le sénat rendit grâce à Claude de la sagesse de la mesure qu'il lui soumettait. Claude ayant décliné les éloges, et déclaré que l'idée de ce règlement était due à Pallas ; il y eut alors une explosion de remerciements en l'honneur de l'affranchi. Le consul désigné, Baréa Soranus, proposa de décerner à Pallas les honneurs de la préture, et 15 millions de sesterces. Cornelius Scipion voulut en outre qu'on le remerciât au nom de l'État *de ce que étant issu des rois d'Arcadie, il sacrifiait une très ancienne noblesse à l'utilité publique, et se laissait compter au nombre des serviteurs du prince*. Claude assura que Pallas, content de l'honneur, voulait rester dans sa pauvreté (il possédait 300 millions de sesterces) ; et le sénatus-consulte fut gravé en airain et affiché sur le forum auprès de la statue du divin Jules<sup>2</sup>.

Voici comment Pline le Jeune rapporte l'inscription qui excite sa colère, et comment il la commente<sup>3</sup>. *Ma dernière lettre t'a appris que j'ai remarqué, ces jours passés, une inscription gravée sur le tombeau de Pallas, et ainsi conçue : A Pallas, le sénat, pour récompenser sa fidélité et son attachement envers ses patrons, a décerné les ornements de la préture et 15 millions de sesterces il s'est contenté du seul honneur ! — Passons sur ce que Pallas, un esclave, se voit offrir les ornements de la préture : ils sont offerts par des esclaves. Passons sur cette partie du sénatus-consulte qu'il faut non seulement l'exhorter, mais encore le contraindre à porter des anneaux d'or<sup>4</sup>. La majesté du sénat aurait eu à souffrir si un homme, ayant le rang de préteur, n'eut porté que des anneaux de fer. Ce sont choses légères, et l'on peut ne pas y insister. Mais il faut rappeler que Au nom de Pallas, le sénat — et la curie n'a pas été ensuite purifiée ! —, au nom de Pallas, le sénat rend grâce à César de ce que lui-même, en parlant de Pallas, dans les termes les plus honorables, avait donné au sénat l'occasion de lui témoigner tout son bon vouloir. — Quoi de plus beau, en effet, pour le sénat, que de n'être pas soupçonné d'ingratitude envers Pallas ?*

*On ajoute : Afin que Pallas, à qui tous se reconnaissent personnellement obligés, reçoive pour sa fidélité singulière, pour ses talents éminents, la récompense dont il est si digne. — Ne dirait-on pas qu'il a étendu les frontières de l'empire, ou rendu des armées à la République ? Ce n'est pas assez ; on continue : Comme le sénat et le peuple romain ne peuvent déployer plus à propos leur libéralité qu'envers le désintéressé, le fidèle gardien du Trésor impérial, s'ils sont assez heureux pour améliorer sa fortune. — Sans doute, c'était le vœu du sénat, c'était la principale joie du peuple, c'était la libéralité la mieux entendue que d'améliorer la fortune de Pallas, en épuisant les caisses publiques. Écoutez la suite : Le sénat*

---

*princeps recitasset senatusque consulta de iis rebus facta in ære inciderentur, idque æs figeretur ad statuam loricatam divi Iulii.*

<sup>1</sup> Paul. Sentent., II, tit. XXI ; dix-huit cas décidés font connaître le fond et les principales conséquences de la mesure prise par Claude. Ces unions (*contubernia*) étaient fréquentes ; quelquefois même (n° 10) ordonnées par le père de la jeune fille. Voyez encore Gaius, *Institutes*, I, 160.

<sup>2</sup> Tacite, *Annales*, XII, 53.

<sup>3</sup> Pline le Jeune est éloquent, mais prolix, aussi nous réduirons ses protestations aux parties essentielles.

<sup>4</sup> Les anneaux d'or étaient réservés aux sénateurs, aux premiers magistrats et aux chevaliers.

voulait décréter que du Trésor public, il fût donné à Pallas 15 millions de sesterces, et qu'en raison de son insouciance bien connue pour ces sortes d'avantages, on priât instantanément le Père commun d'exiger de Pallas qu'il obéit au sénat. — *Il ne manquait, en effet, que de voir l'autorité publique traiter avec Pallas ! Pallas supplié d'obéir au sénat ! Et contre ce farouche désintéressement, César lui-même pris pour avocat, afin qu'il daignât recevoir 45 millions de sesterces ! Il ne le daigna pas : c'était le seul moyen qu'il eût, devant l'offre d'une pareille somme, d'être plus arrogant que s'il l'eût acceptée.*

*De cela même, pourtant, le sénat, sur le ton de la doléance, fit l'éloge en ces termes : Mais puisque le meilleur des princes, le Père commun, prié par Pallas, a désiré que cette partie du décret qui lui attribuait 15 millions de sesterces à prendre sur le Trésor public, ne fût pas maintenue : le sénat atteste qu'il se disposait à voter cette somme avec les autres honneurs pour récompenser l'honnêteté et le zèle de Pallas : mais que, redoutant comme un sacrilège de résister en quoi que ce soit à la volonté de son prince, en cela aussi, il voulait obéir. — Te figures-tu Pallas s'opposant à un sénatus-consulte, et César cédant aux prières ou plutôt à l'ordre de son affranchi. C'est fini, penses-tu ? Prends patience, voici qui surpasse tout : Comme il est utile que la générosité du prince, toujours prête à louer et à récompenser le mérite, soit publiée partout, et principalement aux lieux où les préposés aux affaires du prince puissent trouver un motif d'émulation, où le dévouement éprouvé et l'intégrité de Pallas puissent provoquer de nobles rivalités, le sénat décrète que le mémoire lu devant l'ordre amplissime par le meilleur des princes dans la séance du 4 avant les calendes de février dernières passées (28 janvier 49), et les sénatus-consultes faits sur ce sujet, seront gravés sur l'airain, et le tableau exposé près de la statue cuirassée du divin Jules ». — C'était trop peu pour de telles infamies que le sénat en eût été témoin. On choisit un lieu plus fréquenté pour les offrir aux yeux des contemporains, aux yeux de la postérité !... Que j'ai de joie, ajoute Pline en conclusion, de n'avoir pas vécu dans ces temps qui me font rougir de honte, comme si j'y avais vécu.*

Pline, par pudeur pour les familles patriciennes, ne nomme ni le consul Barea Soranus, ni Cornelius Scipion, qui ont pris l'initiative de ce sénatus-consulte honteux, et qui l'ont signé sur les registres du sénat. C'est Tacite qui nous fait connaître leurs noms. Combien la *Consolation à Polybe* de Sénèque a droit à l'indulgence à côté de cette basse et plate servilité !

## CHAPITRE XVI – L'ÉLOQUENCE À ROME SOUS LE RÈGNE DE CLAUDE

Le sénatus-consulte voté par le sénat romain en l'honneur de l'affranchi Pallas, gravé sur l'airain, et suspendu *auprès de la statue du divin Jules revêtu de sa cuirasse*, en apprend plus sur la situation morale de cette assemblée que les considérations des historiens et que les phrases amères échappées çà et là à Tacite. C'est en apparence le même sénat que celui dont nous avons tracé plus haut le portrait, sous le règne de Tibère, mais avec cette différence que chacun des traits, pour rester ressemblant, doit être grossi, ou, comme disent les gens du métier, poussé au noir. Le sénat de Claude et de Néron ne peut pas aller plus loin que celui de Tibère en servilité et en lâcheté ; il trouve cependant le moyen de tomber plus bas : il perd jusqu'au sentiment de son avilissement et de sa honte. Il n'éprouve plus pour les actes odieux de la tyrannie cette hésitation instinctive, cette répulsion secrète que Tibère sentait et devinait à travers les protestations empressées de ses flatteurs. Il n'a plus ni conscience ni sens moral, et il trouve naturels tous les attentats du pouvoir absolu. Aussi, c'est aux sénateurs de Claude surtout qu'il convient d'appliquer le tableau méprisant que Narcisse trace des Romains dans *Britannicus* :

*D'un empoisonnement vous craignez la noirceur ?  
Faites périr le frère, abandonnez la sœur ;  
Rome, sur les autels, prodiguant les victimes,  
Fussent-ils innocents, leur trouvera des crimes :  
Vous verrez mettre au rang des jours infortunés  
Ceux où jadis la sœur et le frère sont nés.*

Le même sénat fera plus encore. Il rendra un sénatus-consulte pour mettre au nombre des jours néfastes celui qui avait vu naître Agrippine, la mère de l'empereur !

Les orateurs qui brillent dans ce sénat sont dignes de lui. Ils sont inférieurs à leurs devanciers ; et le plus éloquent des « parleurs » de cette époque est un scélérat du nom de P. SUILIUS. Quintilien, si exact à mentionner ceux de ses contemporains qui se sont distingués dans l'art de la parole, ne fait pas à Publius Suilius l'honneur de le citer. Ni Suétone ni Pline ne prononcent son nom. Suilius ne nous est connu que par Tacite qui en a fait justice, et par Dion Cassius qui nous a conservé un échantillon de son éloquence éhontée. Ainsi, avec la nouvelle génération, la décadence de l'art des Asinius Pollion et des Messala Corvinus se précipite de plus en plus, et il y a loin du talent même de Domitius Afer aux invectives d'un Publius Suilius. L'un est un homme instruit, éloquent, de mœurs douces, et d'un esprit plus doux que ses mœurs, irrité contre la gloire qui se fait attendre, et la brusquant par une mauvaise action ; mais rentrant aussitôt dans la voie qu'il n'aurait jamais dû quitter. L'autre est un orateur à vendre, non seulement lors de ses débuts, mais encore pendant toute sa carrière, véritable instrument de tyrannie, diffamateur de verve, et pour tout dire, en un mot, reconnu dès son premier pas, par Tibère lui-même, et flétri par lui.

*Tibère, dit Tacite, fut inflexible contre Publius Suilius, ancien questeur de Germanicus, convaincu d'avoir reçu de l'argent dans une affaire qu'il jugeait. Suilius était banni de l'Italie. Tibère demanda qu'il fût relégué dans une île, et s'éleva contre lui avec la plus grande force, jusqu'à affirmer par serment que ce châtiment importait au bien public. Cette sévérité, mal accueillie dans le moment, tourna à la gloire du prince, après le retour de Suilius. En effet,*

*l'époque suivante vit celui-ci, tout-puissant et vénal, jouir longtemps de la faveur de Claude, et toujours en user pour le mal*<sup>1</sup>. Tibère, il est vrai, en poursuivant Suilius avec cette rigueur, agissait par un motif de haine personnelle. S'il confisqua les biens de Suilius, s'il le relégua dans une île, c'était moins le juge prévaricateur qu'il voulait punir que l'ancien officier de Germanicus, et le partisan d'une famille odieuse. En revanche, l'un des premiers actes du fils de Germanicus, de Caligula, fut de rappeler de l'exil Publius Suilius et de lui rendre ses biens et ses dignités.

La perte des quatre livres des *Annales* de Tacite, du livre VI au livre XI, nous laisse ignorer ce que fut Suilius sous le règne de Caligula. Il est permis de supposer que, rentré à Rome, altéré de vengeance, il profita de la faveur du prince pour assouvir ses ressentiments et pratiquer le métier de délateur. En tout cas, dès le début du livre XI, on le voit se mettre au service des passions de la femme de Claude, de Messaline. Il joue le rôle principal dans l'accusation intentée à Publius Valerius Asiaticus, personnage considérable, de noble naissance, riche et éloquent, celui dont le nom se trouve rappelé avec colère dans le discours de Claude reproduit par la Table de Lyon. Le procès fait à Asiaticus semble, au premier abord, n'être qu'un de ces actes de l'arbitraire impérial dont on a déjà vu tant d'exemples. Il présente cependant une circonstance particulière. Jusqu'à cette époque, quand les empereurs voulaient se débarrasser d'un ennemi, ils l'attaquaient eux-mêmes ou le faisaient attaquer devant le sénat, ou bien le traduisaient devant les tribunaux. Sûrs d'avance du résultat, ils ne s'écartaient pas des voies légales, même dans leurs plus odieux caprices. Au contraire, le procès d'Asiaticus fut jugé loin des tribunaux et de tout ce qui pouvait rappeler le souvenir des lois, dans la chambre de Claude, en présence même de Messaline, la véritable ennemie de l'accusé.

Suilius présenta l'accusation. Le lieu n'était pas favorable à l'éloquence, et les juges ne demandaient pas de longs développements. Tacite se borne à résumer les griefs qu'il fit valoir contre Asiaticus. Ses imputations sont de la plus grande banalité, et ressemblent à toutes celles que les délateurs dirigeaient contre les victimes désignées à leurs attaques. Il accusa Asiaticus d'avoir corrompu les soldats en leur prodiguant de l'argent, et en facilitant leurs débauches, puis d'avoir eu avec Poppée, femme de Scipion, une liaison adultère, enfin d'avoir dégradé son sexe. C'est le thème ordinaire des accusations à Rome. Déjà dans les discours judiciaires de Cicéron, on trouve cet usage d'aller fouiller dans la vie privée de l'accusé, pour y ramasser des souvenirs honteux, vrais ou faux qui, s'ils amènent la condamnation, ne sont trop souvent que le prétexte et non la cause véritable de l'accusation. Le motif réel des poursuites contre Asiaticus était la haine que lui portait Messaline, et surtout son désir ardent de s'emparer des jardins de Lucullus que Valerius avait embellis avec la plus grande somptuosité. Les imputations de Suilius eussent-elles été vraies, il n'en serait pas moins étrange de voir Asiaticus obligé de justifier sa conduite privée, non devant un tribunal représentant la morale publique, mais devant Claude et devant Messaline, c'est-à-dire la sottise et la lubricité réunies !

Assuré d'obtenir gain de cause, quoi qu'il dit, Publius Suilius n'eut donc pas besoin de faire de grands frais d'éloquence pour perdre son adversaire. Valerius Asiaticus n'en essaya pas moins de se défendre ; et il est, fâcheux que Tacite ne nous ait pas conservé son discours qui émut profondément Claude, et qui

---

<sup>1</sup> *Annales*, IV, 31.

arracha des larmes à Messaline elle-même. Elle sortit de la chambre pour les essuyer. Mais elle n'abandonnait pas sa proie. Par son ordre, Lucius Vitellius, père du futur empereur, se joignit à l'accusateur, et détruisit l'effet que les paroles d'Asiaticus avaient produit sur l'esprit mobile de Claude. La seule grâce que l'empereur accorda à l'accusé fut de lui laisser le choix de sa mort. Asiaticus mourut avec courage, non en stoïcien farouche, mais en épicurien aimable, et le sourire sur les lèvres. Il se baigna, soupa gaiement, en disant qu'il eût été plus honorable pour lui de périr victime des ruses de Tibère ou des foreurs de Caligula, que des artifices d'une femme et de la bouche impure d'un Vitellius. Il visita ensuite son bûcher, et ordonna de le changer de place, de peur que la flamme n'endommageât l'épais feuillage de ses arbres. Puis il se fit ouvrir les veines<sup>1</sup>.

Telle fut la première victime de Publius Suilius. Encouragé par les récompenses de Messaline, il continua son métier de délateur. Après Asiaticus, il fait condamner à mort deux chevaliers romains du premier rang, nommés Pétra, coupables d'avoir eu un songe, de l'avoir raconté, et peut-être de l'avoir interprété sans penser à mal. *La véritable cause de leur mort, dit Tacite, fut d'avoir prêté leur maison aux entrevues de Poppée et d'Asiaticus. Le prétexte fut un songe où l'un d'eux avait vu Claude couronné d'épis renversés, image qu'il avait interprétée comme le pronostic d'une famine. Selon d'autres, la couronne était faite de pampres flétris, et l'accusé en avait conclu que le prince mourrait au déclin de l'automne*<sup>2</sup>. Depuis ce temps, continue Tacite, *Suilius continua d'accuser sans relâche ni pitié, et son audace trouva de nombreux imitateurs.*

Cependant, ce n'est pas impunément qu'on viole toutes les lois divines et humaines et qu'on prétend asseoir une fortune solide sur le crime et sur la terreur. Les haines soulevées contre Suilius éclatèrent un jour. Elles restèrent sans résultat, mais le motif ou plutôt le prétexte, mis en avant pour le perdre, est assez étranger à nos mœurs, et assez inattendu pour qu'on y insiste. Ce détail importe d'ailleurs à l'histoire de l'éloquence romaine.

Pendant qu'il s'enrichissait au sénat des dépouilles de ses victimes, Suilius n'avait pas abandonné le barreau. Avocat renommé, bien vu du prince, redouté de tous, il devait attirer les clients. Il en avait beaucoup et leur faisait grassement payer son ministère. Cela ne lui suffit pas. Il trouva plus lucratif et plus expéditif de vendre ses bons offices aux deux parties à la fois, à son adversaire, comme à son client, sauf à trahir, au moment décisif, le moins riche ou le moins généreux. C'était un trafic qu'il n'avait pas même l'honneur d'avoir inventé et dont on avait déjà vu quelques exemples. *Nulle marchandise publiquement étalée, dit Tacite*<sup>3</sup>, *n'était plus à vendre que la perfidie des avocats.*

Suilius se faisait remarquer, entre tous, par son impudence, lorsqu'un événement imprévu causa dans Rome un de ces scandales que rien ne saurait étouffer. Un chevalier romain distingué, nommé Samius, après avoir donné 400.000 sesterces (80.000 fr.) à Suilius, reconnut trop tard que celui-ci s'était laissé corrompre par son adversaire. Ruiné par la perte de son procès, il vint dans la maison de son infidèle défenseur et, après lui avoir adressé de cruels reproches, se perça de son épée sous ses yeux<sup>4</sup>. L'affaire fit du bruit. Les

---

<sup>1</sup> *Annales*, XI, 2, 3.

<sup>2</sup> *Annales*, XI, 4, 5.

<sup>3</sup> *Annales*, XI, 5.

<sup>4</sup> *Annales*, XI, 5.

ennemis de Suilius profitèrent de l'indignation soulevée par cet acte de collusion, pour attaquer le délateur. Le consul désigné, C. Silius, prononça contre Suilius un discours énergique ; les sénateurs indignés se levèrent de leurs places et réclamèrent l'application de la loi *Cincia qui défendait de recevoir pour plaider une cause de l'argent ou des présents*.

La loi *Cincia, De donis et muneribus*, invoquée par le sénat, remontait à l'an 205 avant notre ère, c'est-à-dire ; vers la fin de la deuxième guerre Punique. C'était une loi tout aristocratique, dont le but avait été de maintenir l'existence de l'ancien patronat et de l'ancienne clientèle. Quand home, encore voisine de son origine, ne se composait que de patrons et de clients, la loi imposait au patron le devoir de paraître en justice, et de plaider pour ses clients pauvres, sans crédit auprès des magistrats, et d'ailleurs étrangers aux formules de droit dont les patriciens s'étaient réservé la connaissance. Le patron qui eût osé accepter un salaire de son client, aurait soulevé une réprobation unanime. Celui-ci, du reste, payait sous d'assez nombreuses formes la protection du patri tien, pour n'avoir pas besoin de rémunérer encore son éloquence. Son suffrage n'était-il pas assuré à son patron briguant les magistratures, sans parler des dons en nature ou en argent, que dans différentes circonstances, le client était contraint de lui offrir ? Traduit en justice, le patron se présentait au tribunal, escorté de la foule de ses clients dont le nombre et l'attitude lui servaient déjà d'appui. Tombait-il aux mains de l'ennemi ? Les clients réunissaient aussitôt leurs ressources pour former sa rançon. Mariait-il sa fille ? Ils devaient contribuer à la dot de la jeune épousée. Ainsi donc, lorsque les clients paraissaient en justice, ils avaient déjà payé plusieurs fois la protection que celui-ci leur donnait. Enfin, ce service rendu en des circonstances critiques les rattachait davantage à lui, et les maintenait dans une dépendance plus étroite.

Mais avec le temps, et par la force naturelle des choses, les liens unissant le patron et ses clients se détendirent peu à peu. A la fin de la deuxième guerre Punique, le sénat voulut les resserrer. Il profita de la faveur que la conduite des chefs de la noblesse avait valu à l'ordre tout entier. N'étaient-ce pas la politique adroite du sénat et l'habileté des généraux patriciens, qui avaient assuré l'abaissement de Carthage et le triomphe de Rome ? Il porta donc la loi *Cincia*, qui faisait une obligation légale de ce qui était seulement un usage. II enjoignit, par des prescriptions formelles, aux patrons de défendre en justice leurs clients, et de n'accepter ni salaire ni présent pour leur intervention. Il comprenait bien que l'autorité exercée par le patricien s'affaiblirait nécessairement, et finirait par disparaître, le jour où l'éloquence sortirait de l'enceinte étroite du patriciat, et où les plaideurs pourraient choisir, à un prix débattu, l'avocat qui leur semblerait le plus capable. Tel est le but, telle est la portée politique de cette loi, tel est le sens de ces prescriptions qui étonnent les modernes au premier abord. Mais le sénat avait compté sans le développement que prit l'art de la parole au contact de la civilisation grecque. Jusque-là l'éloquence était seulement une facilité naturelle d'élocution qui empruntait son relief et son prix à la dignité même du patron. Lorsqu'elle s'enseigna publiquement dans les écoles, quand elle devint un métier, l'ancien patronat fût ébranlé. Il ne devait jamais se remettre du coup qui lui était porté.

Dès lors le plébéien aspira aussi à l'éloquence, il y parvint et se fit avocat. Il mit aussitôt son talent et la puissance de sa parole au service de tous ceux qui, riches ou pauvres, recouraient à lui. Pauvre lui-même, il fit payer aux plaideurs l'appui qu'il leur donnait, et nul ne songea à contester la légitimité de sa demande. C'est ainsi que les injonctions de la loi *Cincia*, dont on ne connaît pas,



du reste ; les clauses d'une manière précise, se trouvèrent éludées par tous d'un commun accord. En vain Cicéron raille son adversaire Hortensius d'avoir reçu de Verrès ; pour honoraires, un sphinx d'un grand prix, il est bientôt accusé à son tour d'avoir vendu son éloquence à Publius Sylla, l'ancien complice de Catilina, au prix d'un million de sesterces, et s'en défend mal par des bons mots<sup>1</sup>. Déjà avant lui, l'orateur M. Licinius Crassus acquérait par son éloquence une fortune énorme de 76 millions de francs, et l'on reprochait à P. Clodius et à C. Curion de s'enrichir en ruinant leurs clients<sup>2</sup>. L'on ne violait pas toujours ouvertement la loi. L'avocat ne recevait pas toujours d'honoraires au moment où il venait de plaider ; il se contentait d'être inscrit sur le testament de son obligé. Cicéron se glorifiait d'avoir recueilli par legs plus de 20 millions de sesterces, dont la plupart provenaient de clients reconnaissants<sup>3</sup>.

Cependant, c'est sous l'empire surtout que l'usage s'établit d'exiger du plaideur des honoraires déterminés d'avance. A cette époque, l'éloquence est devenue un art tout à fait plébéien. Le patricien y renonce le plus souvent, parce que l'éloquence ne conduit plus ni aux dignités ni à la gloire, et qu'elle compromet celui qui la possède. Les plébéiens remplissent les tribunaux, ils y tiennent la place des riches et des nobles, devenus ignorants par prudence. *C'est dans les derniers rangs de la plèbe*, dit Juvénal, *que l'on trouve l'éloquence : c'est le plébéien qui défend maintenant les causes du noble ignorant*<sup>4</sup>. Dès lors, la loi *Cincia*, sans avoir été abrogée, tomba en désuétude. Auguste essaya vainement d'en faire revivre les prescriptions l'an 20 avant notre ère. Il fit décréter par un sénatus-consulte que l'avocat, convaincu de vénalité, serait condamné à rendre le quadruple de ce qu'il avait reçu<sup>5</sup>. Mais le sénatus-consulte resta à l'état de lettre morte. La loi ne fut pas mieux exécutée qu'auparavant.

Sous le règne de Claude, on avait même si complètement oublié l'ordonnance remise en vigueur par Auguste, qu'aucun des adversaires de Suilius ne l'invoqua contre lui. Il en est toujours ainsi, quand une loi, faite en vue d'un but politique, cesse d'être en rapport avec les mœurs d'une société nouvelle, et surtout quand elle n'est pas conforme à l'équité. Si les honoraires des *patrons* étaient injustes, ceux des *avocats* — *causidici* — étaient légitimes. On pouvait blâmer et réprimer les prétentions excessives des défenseurs, mais ceux-ci étaient en droit de faire payer la science et le talent, qu'ils avaient acquis eux-mêmes au prix de grands sacrifices.

On fut donc étonné de voir le sénat exhumer contre P. Suilius une loi dont l'esprit et les prescriptions étaient si complètement tombés en désuétude. Mais si le scandale causé par l'avocat prévaricateur était grand, il était dangereux de le poursuivre pour ses crimes réels. Aussi, le débat porta uniquement sur la violation de la loi *Cincia*, comme si les adversaires de P. Suilius y avaient toujours eux-mêmes attaché une grande importance. Le consul désigné, C. Silius, ennemi personnel de Suilius, commença par rappeler l'exemple des grands orateurs qui regardaient la gloire comme le plus digne salaire de l'éloquence. *Autrement*, dit-il, *le plus noble des arts est profané par un vil trafic. Il n'y a plus d'assurance contre la fraude, lorsque l'on songe à la grandeur du profit espéré : si l'éloquence est désintéressée, les procès seront moins nombreux. Aujourd'hui*

---

<sup>1</sup> Aulu-Gelle, XII, 2 ; Cicéron, *Lettres à Atticus*, I, 16 ; VI, 4, 5

<sup>2</sup> Cicéron, *Paradoxes*, VI, 2 ; Tacite, *Annales*, XI, 1.

<sup>3</sup> . Cicéron, *Philippiques*, II, 16.

<sup>4</sup> Juvénal, *Satires*, VIII, 47.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LIV, 18.

*les inimitiés, les accusations, les haines sont entretenues par les avocats ; à l'exemple des médecins qui s'enrichissent par les maladies, ceux-ci trouvent leur avantage dans cette plaie du barreau. Qu'on se souvienne d'Asinius Pollion, de Messala et plus récemment d'Arruntius et d'Æserninus, que leur vie et leur éloquence désintéressées ont conduits aux plus hautes dignités.*

Les arguments du consul Silius, tels que les résume Tacite, ne sont pas d'une grande valeur. Si la gloire est la récompense des maîtres du barreau, il n'en est pas de même des orateurs plus modestes, qui rendent d'utiles services aux plaideurs, et qui attendent une juste rémunération de leurs efforts et de leurs peines. Que le nombre des procès diminue, ils n'en seront pas supprimés pour cela. *Tant que les hommes, dit La Bruyère, pourront mourir et qu'ils aimeront à vivre, le médecin sers, raillé et payé.* De même, tant qu'il y aura des contestations entre les hommes, il faudra recourir aux avocats et les enrichir à ses dépens. Cette réponse aux attaques du consul était si naturelle que Suilius songea à l'employer. Mais il craignait que l'empereur, dont on connaissait les goûts d'antiquaire, ne fût favorable en secret à la requête du consul. Il commença par recourir aux supplications.

Avec Cossutianus et quelques autres délateurs compromis comme lui, il se jeta aux pieds de Claude et implora l'oubli du passé. Rassuré par l'accueil bienveillant du prince, il répliqua alors avec hardiesse

*Quel est l'homme, dit-il, assez présomptueux pour compter sur une gloire éternelle ? L'éloquence a un objet utile et pratique. Les avocats prêtent à chacun un appui qui l'empêche d'être à la merci des puissants. Mais ce talent ne s'acquiert pas gratuitement. Il faut négliger ses affaires pendant qu'on se dévoue à celles des autres. Beaucoup vivent du service militaire, quelques-uns de la culture de leurs champs. Personne n'embrasse un état sans en avoir d'avance calculé les profits. Il était facile à Asinius et à Messala, enrichis par les guerres d'Antoine et d'Auguste, à Æserninus et à Arruntius, héritiers de familles opulentes, d'afficher du désintéressement. Mais on peut leur opposer des exemples éclatants, et les prix que P. Clodius et C. Curion mettaient à leur éloquence. Pour eux, modestes sénateurs, ils ne demandaient à la République qu'à jouir des arts de la paix. L'empereur devait songer aux plébéiens qui aspiraient à s'illustrer au barreau. C'en est fait des talents, si l'on supprime les récompenses ! — Ces réflexions, continue Tacite, étaient peu nobles, mais le prince ne les trouva pas sans fondement<sup>1</sup>. Malgré l'avis de Tacite, Claude eut raison ce jour-là ; et Silius, pour avoir attaqué son adversaire sur un mauvais terrain, perdit sa cause.*

Suilius triomphant put donc continuer à vivre de son éloquence. Toutefois, Claude fixa à 10.000 sesterces (2.000 francs) la somme des honoraires qu'un avocat pourrait recevoir. Il ne devait point dépasser ce chiffre sous peine de concussion. Mais la loi de Claude, abrogée, selon Tacite, par Néron, confirmée par lui, selon Suétone<sup>2</sup>, ce qui est plus vraisemblable, resta sans effet. Les plaideurs étaient trop intéressés à l'éluder. En effet, c'était moins l'éloquence de Suilius ou de tel autre avocat que son crédit auprès du prince, et son influence sur les jugés, que le client cherchait à s'assurer. La peur, en pareille circonstance, ne calcule pas. Aussi s'ingéniait-elle à corrompre les avocats tout-

---

<sup>1</sup> Annales, XI, 7.

<sup>2</sup> Annales, XIII, 5 ; Suétone, Vie de Néron, 17.

puissants, qui ne demandaient pas mieux. S'il s'agissait d'avocats ordinaires, on n'avait garde de dépasser les limites de la loi.

On restait même fort au-dessous, s'il faut en croire le tableau probablement exagéré de Juvénal. *Voyons, dit le satirique, ce que rapportent aux avocats la défense des citoyens, et les liasses de papier qui les accompagnent. Ils crient bien fort, surtout en présence d'un créancier, ou si, plus âpre encore, quelque autre créancier ; tenant un grand registre, les excite à soutenir un titre douteux. Alors leurs poumons vomissent de monstrueux mensonges, et couvrent leur robe de salive. Veut-on connaître les profits du métier ! que l'on mette d'un côté les fortunes de cent avocats, et de l'autre celle du cocher Lacerna. Les juges ont pris place : pale d'anxiété, nouvel Ajax, tu te lèves pour défendre, au tribunal de Bubulcus, la liberté douteuse de ton client. Allons, malheureux, brise ta poitrine, pour trouver à ton retour des palmes verdoyantes ornant, en signe de triomphe, l'échelle qui conduit à ton taudis. Quel est le prix de ton éloquence ? un jambon desséché, un plat de poissons bourbeux, des oignons d'Afrique moisis et cinq bouteilles d'un vin arrivé par le Tibre, récompense de quatre plaidoyers. Obtiens-tu par hasard une pièce d'or, tu en dois une partie aux praticiens qui t'ont aidé*<sup>1</sup>.

Ce passage de Juvénal qui révèle, à côté de l'avocat, l'existence du praticien ou de l'avoué, exagère sans doute la misère des avocats. Il montre cependant, par contrecoup, qu'en payant à Suilius 400.000 sesterces, Samius achetait moins son éloquence que son crédit. Quel juge, à cette époque, aurait osé refuser sa voix au favori tout-puissant de Claude ?

Le crédit de Suilius fut donc à peine ébranlé par l'effort impuissant de ses adversaires. Tant que vécut Claude, il ne cessa de poursuivre de ses attaques les victimes désignées à ses délations. Après la mort de son protecteur, il interrompit son sinistre métier. Mais, violent et incapable de fléchir, il tint tête jusqu'au bout à ceux qu'il effrayait jadis, et que l'avènement de Néron au trône impérial avait élevés au pouvoir. Instrument de Claude et de Messaline, dévoué aux intérêts de Britannicus, il ne put se résigner à la mort du jeune prince. Sans attaquer l'empereur, sans même prononcer le nom de Britannicus, ce qui l'eût trop tôt désigné aux vengeances de Néron, il poursuivit Sénèque de ses invectives, le plaçant sans doute au nombre des meurtriers, puisqu'il n'avait pas quitté la cour après l'empoisonnement de Britannicus. A défaut d'une accusation directe que la prudence lui interdisait, il n'était aucun reproche qu'il lui épargnât.

*Cet homme, disait-il, se venge sur les amis de Claude, du juste exil auquel il a été condamné. Habitué à de frivoles études, ne s'adressant qu'à des jeunes gens inexpérimentés, il est jaloux de ceux qui mettent au service de leurs concitoyens une vive et saine éloquence. Il a été, lui, le questeur de Germanicus, et il a porté l'adultère dans la maison de ce prince. Est-ce un crime plus grand de recevoir d'un plaideur reconnaissant le prix d'un travail honorable — allusion à la loi Cincia qu'il était, de nouveau, question de reprendre contre Suilius —, que de séduire les premières femmes de l'empire ? Par quels préceptes de sagesse, par quelle philosophie, Sénèque a-t-il, en quatre ans de faveur, amassé trois cents millions de sesterces ? A Rome, il capte les testaments, il attire dans ses filets les vieillards sans enfants, tandis qu'il épuise par ses usures l'Italie et les provinces. Quant à lui, Suilius, il a acquis par son travail une modeste aisance. Mais, il est*

---

<sup>1</sup> Juvénal, *Satires*.

*prêt à tout affronter, accusations et dangers, plutôt que d'abaisser devant cette fortune subite sa longue et ancienne considération*<sup>1</sup>.

Telle est la forme que Tacite donne aux invectives de Suilius. Malgré leur violence, elles ne manquent pas de dignité ; l'affectation même avec laquelle Suilius, l'avocat perfide du chevalier Samius, parle de *son travail honorable et de sa modeste aisance* prête à ses paroles une certaine vraisemblance. Cependant, à en croire Dion Cassius, Suilius allait encore plus loin, et la véhémence de sa haine ne reculait devant aucune accusation, si injurieuse et si infamante qu'elle fût. Elle ne ménageait ni l'empereur ni sa mère, Agrippine. Tout en ayant l'air de parler en son propre nom l'historien grec semble reproduire le langage même du terrible délateur. Le passage de Dion Cassius mérite d'être rapproché du langage de Tacite. *Sénèque fut dénoncé. On lui reprochait, entre autres méfaits, d'avoir commerce avec Agrippine. Il ne se contentait pas d'avoir été l'amant de Julie* (la fille de Germanicus) ; *l'exil ne l'avait pas corrigé ; il fallait encore qu'il se liât avec Agrippine, une telle femme, la mère d'un tel fils ! Au reste, ce n'est pas en ce point seulement, c'est en tout que la vie de ce philosophe contredit ses préceptes. Il condamne la tyrannie, et il a été le précepteur d'un tyran ; il s'acharne contre ceux qui s'attachent aux hommes puissants, et il ne quitte pas les palais ; il gourmande les flatteurs, et il a poussé l'adulation envers Messaline et les affranchis de Claude jusqu'à leur envoyer de son île un livre rempli de leurs louanges, que depuis, il est vrai, la honte lui a fait supprimer ; il fait le procès aux richesses, et il a amassé 75 millions de deniers ; il accuse le luxe d'autrui, et il a chez lui trois cents tables de titre, à pieds d'ivoire, sur lesquelles il mange. En voilà assez pour faire comprendre le reste, et l'impudence d'un homme qui, époux d'une femme très noble, recherche d'infâmes amours et en a inspiré le goût à Néron. Pourtant il avait d'abord poussé la rigueur jusqu'à obtenir de Néron qu'il ne l'embrasserait pas, ni ne mangerait avec lui. Pour ceci, on peut deviner son prétexte ; il veut philosopher à loisir, sans être distrait par les festins du prince ; quant au baiser de Néron, je ne puis concevoir pourquoi il s'en défendait. Une seule raison se présente à l'esprit ; il ne veut pas du baiser d'une telle bouche ; mais ce serait une excuse inadmissible avec l'homme dont j'ai fait connaître les goûts*<sup>2</sup>.

Malgré la malveillance notoire avec laquelle Dion Cassius s'exprime en toute circonstance sur le compte de Sénèque, il est difficile de ne pas voir dans cet amas d'imputations grossières, un souvenir des attaques personnelles de Suilius. Seul, un ancien familier du palais impérial, et qui y a conservé des accointances, a pu connaître ces détails d'intérieur et les dénaturer avec autant de perfidie. C'est Suilius qui charge ici Sénèque de toutes les souillures que la haine et une ambition déçue peuvent imaginer. Sénèque fut averti des attaques de son ennemi, et comme il était tout-puissant, il trouva aussitôt des défenseurs prêts à soutenir sa cause. Suilius avait enseigné le moyen de perdre un adversaire ; on le retourna contre lui. Il fut accusé soudainement d'avoir pillé les alliés et volé le Trésor public pendant qu'il gouvernait l'Asie ; le sénat accorda un an aux dénonciateurs pour recueillir leurs preuves. Ils jugèrent plus court d'accuser Suilius des crimes commis à Rome. La liste des victimes de P. Suilius était longue. C'étaient Q. Pomponius jeté dans la guerre civile par la violence de ses accusations, Julie, fille de Drusus et Poppea réduites à se donner la mort, Valerius Asiaticus, Lusius Saturninus, Cornelius Lupus, une foule de chevaliers

---

<sup>1</sup> *Annales*, XIII, 45.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXI, 10.

romains perdus par ses intrigues. On lui reprochait, en tin mot, toutes les cruautés du règne de Claude.

En vain Suilius invoqua les ordres de ce prince. *Je n'ai rien fait*, dit-il, *de mon propre mouvement : j'ai obéi à l'empereur*. A ces mots, Néron lui ferma la bouche, en déclarant qu'il avait trouvé dans les tablettes de son père la preuve que jamais celui-ci n'avait ordonné une accusation. *J'ai obéi à Messaline*, essaya de balbutier Suilius. *Pourquoi donc*, reprirent les accusateurs, *avait-il été choisi de préférence à tout autre pour prêter sa voix aux vengeances d'une femme impudique ? Ne méritent-ils pas un châtement ces instruments de cruautés, qui après avoir reçu le salaire du crime, rejettent sur d'autres la responsabilité du crime ?* Suilius, sans se laisser déconcerter, sans rien perdre de son orgueil, riposta à toutes les attaques, rendit coup pour coup. Il n'en fut pas moins condamné à perdre la moitié de ses biens et fut relégué dans les îles Baléares. Ses adversaires voulaient entraîner dans sa perte son fils Nerulinus et déjà l'accusaient de concussion. Néron les arrêta, en disant qu'on avait assez fait pour la vengeance. Suilius partit donc pour l'exil, mais sa fortune encore considérable lui permit de consoler par une vie voluptueuse l'isolement où il termina ses jours<sup>1</sup>.

A mesure que l'on avance dans cette recherche et cette étude des derniers débris de l'éloquence romaine, les fragments des orateurs deviennent plus rares, leurs portraits plus indécis, et leur souvenir plus effacé. Il manque à cette époque un ouvrage analogue au *Brutus* de Cicéron ou aux *Controverses* de Sénèque, qui nous fit connaître les noms de ceux qui cultivent encore l'art oratoire, et nous donnât des détails sur leurs discours. Cependant les écoles ne cessaient pas de réunir autour des rhéteurs une foule nombreuse, et le forum continuait d'être assidûment fréquenté. Mais les historiens ne mentionnent que les orateurs politiques, ou les délateurs qui se font les instruments des vengeances impériales, et les victimes qui succombent sous leurs coups. A peine quelques noms d'orateurs judiciaires se rencontrent-ils dans les livres des grammairiens ou des auteurs de traités de rhétorique. C'en est assez, toutefois, pour qu'un auteur contemporain ne pût pas voir se réaliser le vœu qu'il exprime en ces termes : *Sans comédiens et même sans avocats, les villes ont été heureuses autrefois et pourraient l'être encore*<sup>2</sup>. Les comédiens ne manquent pas à Rome ; il s'en trouve même sur le trône. Quant aux avocats, malgré le silence des historiens, on en connaît encore un nombre suffisant pour ne pas perdre les traces de l'éloquence, et pour continuer, du moins, à marquer sa route.

Au premier rang se place CRISPUS PASSIENUS, le fils de C. Vibius Crispus Passienus, que Sénèque le Père cite souvent dans ses *Controverses* et qu'il appelle *l'homme le plus éloquent et le premier orateur de son époque*<sup>3</sup>. On a souvent confondu le fils avec le père par suite de la négligence avec laquelle les anciens reproduisent les noms propres, sans les faire précéder du prénom qui distingue les membres de la même famille. Le Passienus, que Sénèque le Père a connu, eût été un vieillard à la mort de Caligula, tandis que celui qui devint le second mari d'Agrippine était un homme jeune et dans la force de l'âge. Crispus Passienus marcha sur les traces paternelles. Il hérita de l'éloquence comme des

---

<sup>1</sup> *Annales*, XIII, 43, 44.

<sup>2</sup> *Columelle*, I, 1.

<sup>3</sup> *Controverses*, II, 13, 11.

richesses de C. Vibius, et se distingua assez par l'habileté de sa parole pour qu'un de ses discours figurât au nombre de ceux qui, dans la jeunesse de Quintilien, étaient proposés comme modèles aux jeunes gens<sup>1</sup>. Une pièce de vers de l'*Anthologie*, qui lui est adressée constate à la fois son éloquence et son crédit.

A un ami. — *Crispus, s'écrie le poète, toi qui es ma force, et l'ancre de ma fortune en péril ; Crispus, digne d'être admiré même dans l'antique forum ; Crispus, qui ne connais ta puissance que quand il faut rendre service ; Crispus, la rive et le sol où s'est sauvé mon seul honneur, ma fortune inexpugnable, et aujourd'hui la seule consolation de mon cœur affligé ; Crispus, le doux espoir et l'arme vaillante du citoyen paisible, dont les lèvres distillent le miel de l'Hymette, qui ajoutes à la gloire d'un aïeul et d'un père éloquents<sup>2</sup> ; toi, dont il suffit qu'on s'éloigne pour se sentir exilé ; est-elle avec moi que la mer a jeté à demi mort sur un lit de rochers, est-elle avec moi ton âme qu'aucun obstacle ne saurait arrêter ?<sup>3</sup>* Quel est le poète qui s'adresse à Passienus ? Les vers où il est question du *lit de rochers* et de *nauffrage* pourraient, à la rigueur, s'appliquer à Sénèque le Philosophe ; aussi les lui a-t-on quelquefois attribués. C'est une supposition peu vraisemblable. Sénèque cite deux fois le nom de Passienus dans ses œuvres, mais sans lui donner aucun témoignage d'affection<sup>4</sup>. L'omission serait étrange après les démonstrations exagérées de tendresse que contient la pièce de l'*Anthologie*.

Cet orateur auquel les exilés envoient des supplications si ardentes semble, par sa douceur et la modération de son caractère, occuper une place à part dans cette époque d'éloquence armée et de paroles sanglantes. Il avait épousé en premières noces Domitia, la tante maternelle de Néron, dont l'avarice était proverbiale à Rome. Elle intenta un procès en réclamation d'argent à son frère Domitius Ahenobarbus, et Passienus dut soutenir sa cause. Il trouvait indigne de sa femme et de son beau-frère, également riches, une contestation de ce genre, et laissa échapper un mot qui indiquait son regret. Dans sa péroraison, il s'étendit longuement sur les liens de parenté qui unissaient les deux plaideurs, sur la fortune dont ils étaient, tous les deux, abondamment pourvus, et ajouta, non sans une tristesse mélancolique : *Rien ne vous manque moins que ce qui cause vos débats<sup>5</sup>*. Vain reproche, peu fait pour arrêter Domitia, s'il faut en croire le mot cruel de l'avocat Junius Bassus. Comme Domitia se plaignait que celui-ci, en l'accusant d'avarice, avait allégué qu'elle avait coutume de vendre ses vieux souliers. *Vendre ! non*, répondit Bassus, *je n'ai jamais dit cela : J'ai dit que tu avais coutume d'en acheter de vieux !<sup>6</sup>* C'était substituer à son premier trait une satire plus mordante encore.

Sénèque le Philosophe va même jusqu'à faire de Crispus Passienus un moraliste. *Crispus Passienus*, dit-il, *de tous les hommes que j'ai connus, le plus ingénieux en toutes choses, et surtout à enseigner les caractères et les remèdes des vices, répétait souvent que devant l'adulation notre porte n'est jamais barricadée, mais seulement fermée, comme on la ferme devant une maîtresse. Si cette maîtresse*

---

<sup>1</sup> Quintilien, X, 1, 24.

<sup>2</sup> Ces mots, à défaut d'autres preuves, suffiraient à distinguer Passienus de l'orateur qui a été connu de Sénèque le Père.

<sup>3</sup> *Anthologie*, t. I, livre III, épigr. 157, p. 598, édit. Burmann.

<sup>4</sup> *Des bienfaits*, I, 15 ; *Questions naturelles*, IV, préface.

<sup>5</sup> Quintilien, VI, 1, 50.

<sup>6</sup> Quintilien, VI, 3, 74.

*vient à l'ouvrir, elle est aimable, et, si elle la brise, adorable*<sup>1</sup>. L'idée est ingénieuse et finement exprimée. *Il y a, disait encore Passienus, des hommes dont j'aime mieux le discernement que les bienfaits. Il y en a d'autres dont j'aime mieux les bienfaits que le discernement. Par exemple, j'aime mieux le discernement du divin Auguste, j'aime mieux les bienfaits de Claude*<sup>2</sup>. Sénèque commence par désapprouver la distinction faite par Passienus. *Pour moi, dit-il, je ne pense pas qu'on doive désirer le bienfait d'un homme dont on méprise le discernement*. Mais l'auteur de l'apothéose satirique de Claude se rappelle à temps qu'il a, lui aussi, accepté les bienfaits du ridicule empereur. Il se hâte donc d'ajouter : *Fallait-il donc refuser ce que donnait Claude ? Non, mais il fallait le recevoir comme on reçoit de la Fortune, que l'on sait pouvoir, au moment même, se tourner contre nous*. Nul doute que Passienus n'ait accepté les bienfaits de Claude dans les sentiments que demande Sénèque.

Ce moraliste judicieux et indulgent était parfois profond et avait de ces mots qui emportent la pièce, témoin celui qu'il prononça contre Caligula, et que Tacite, n'eût point désavoué. L'auteur des Annales trace le portrait de Caligula sous le règne de Tibère ; il oppose à la cruauté que montra plus tard le jeune prince l'hypocrisie avec laquelle il s'appliqua à flatter Tibère, le persécuteur de sa famille : *De là, ajoute-t-il, le mot si heureux et si célèbre de, l'orateur Passienus : qu'il n'y eut jamais un meilleur esclave ni un plus méchant maître*<sup>3</sup>. Le mot est vrai, et indique une juste connaissance de la nature humaine. Montesquieu ne dédaigne pas de s'en emparer et de le commenter. *Ces deux choses sont assez liées, dit-il, car la même disposition qui fait qu'on a été vivement frappé de la puissance illimitée de celui qui commande, fait qu'on ne l'est pas moins, lorsque l'on vient à commander soi-même*<sup>4</sup>.

Cependant, on n'appartient pas impunément à une époque où le délire semble s'emparer de toutes les âmes, et où la folie s'assoit sur le trône. Passienus, le sage, partageait la maladie commune ; il avait, du moins, une manie qu'il poussait jusqu'à l'extravagance. Il aimait passionnément, non les arbres, mais un arbre qui se trouvait près de Tusculum, sur une colline nommée Corne, dans un bois de hêtres magnifiques consacré à Diane. Était-ce une imitation de l'orateur Hortensius auquel Cicéron reproche la même manie ? Était-ce un jeu, ou un véritable travers ? Il n'en était pas moins étrange de voir ce respectable personnage, cet orateur célèbre, deux fois consul, baiser ce hêtre au feuillage touffu, l'embrasser, se coucher à son ombrage et l'arroser avec du vin<sup>5</sup>. Mais la folie la plus grave que commit Passienus fut d'épouser Agrippine, la mère de Néron, et, après l'avoir épousée, de l'instituer son héritière. Agrippine l'empoisonna pour s'assurer son héritage. Suétone ne reproche pas à la mère de Néron d'avoir commis ce crime, mais saint Jérôme l'en accuse d'une manière formelle<sup>6</sup>. On ne prête, il est vrai, qu'aux riches, dit le proverbe, et Agrippine est riche en crimes de ce genre.

JULIUS AFRICANUS est aussi un orateur dont on ne connaît guère que le nom. Quoique aucun de ses discours n'ait survécu, il mérite au moins d'être mentionné

---

<sup>1</sup> *Questions naturelles*, IV, préface.

<sup>2</sup> Sénèque, *Des bienfaits*, I, 15.

<sup>3</sup> *Annales*, VI, 20 ; voir plus haut le chapitre sur Caligula.

<sup>4</sup> *Grandeur et décadence des Romains*, chap. XV.

<sup>5</sup> Pline, *Histoires naturelles*, XVI, 91.

<sup>6</sup> Suétone, *Néron*, 6 ; saint Jérôme, *Chronique d'Eusèbe*.

à cause de l'estime particulière où les anciens tenaient son éloquence. Quintilien n'hésitait pas à le placer à côté de Domitius Afer, et au-dessus de tous les orateurs qu'il avait connus. Il faisait toutefois quelques réserves. Il lui trouvait plus de mouvement qu'à Domitius Afer, mais aussi trop de recherche dans le choix des mots, des longueurs, et il blâmait en lui l'emploi exagéré des métaphores<sup>1</sup>. Ces défauts avaient frappé d'autres esprits judicieux.

Le soin excessif que Julius Africanus donnait à son style, son amour pour les métaphores impatientaient même ceux qui admiraient le plus son talent. Un mot ingénieux de l'orateur Crispus Passienus rend parfaitement cette impression. Un jour qu'il venait d'entendre Africanus, il s'écria : *Bien, par Hercule ! bien ! mais pourquoi si bien ?*<sup>2</sup> On ne pouvait mieux critiquer la recherche minutieuse de l'élégance des mots et des pensées, que cet orateur semble avoir affectionnée. Les délicats seuls, il est vrai, avaient ces scrupules lorsqu'ils l'entendaient. Quant à la foule, elle l'admirait de confiance et prononçait, à propos de lui, les noms de Cicéron et d'Asinius. Aussi, dans le *Dialogue sur les orateurs*, le partisan des modernes, Aper, oppose-t-il les discours d'Africanus à l'interlocuteur qui ne veut pas admettre avec lui les progrès et l'éclat de la nouvelle éloquence<sup>3</sup>. Ce jugement, si excessif qu'il puisse paraître, fait regretter néanmoins que rien n'ait été conservé de cette parole tant vantée.

Le père de Julius Africanus, né en Gaule, dans la Saintonge, avait compté parmi les amis de Séjan. Il fut enveloppé dans la ruine de l'ancien favori de Tibère<sup>4</sup>. L'orateur, son fils, était Gaulois comme lui. Il habitait son pays natal, ou du moins, il était chargé d'en défendre les intérêts à Rome, et d'en appuyer les députations auprès de l'empereur. C'est à ce titre qu'il eut à remplir une mission délicate à la cour. Après la mort d'Agrippine, Néron, comme on sait, aussitôt son forfait commis, avait envoyé au sénat une lettre écrite par Sénèque, où il accusait sa mère d'avoir cherché à le faire périr. Il y disait entre autres choses : *Je suis sauvé, mais je ne le puis croire encore, ni m'en réjouir*<sup>5</sup>. Des députations empressées, accoururent immédiatement des provinces pour le rassurer sur ses remords et sur ses scrupules. Julius Africanus était à la tête de la députation des Gaules. Il prononça, à cette occasion, un discours qui, heureusement pour sa mémoire, n'a point survécu. Un trait seul en a été conservé par Quintilien. Africanus y faisait allusion au mot de la lettre de Néron que nous avons cité plus haut : *Vos provinces des Gaules, dit-il, vous supplient, César, de supporter votre bonheur avec résignation*<sup>6</sup>. Était-ce une épigramme à peine dissimulée ? Il vaudrait mieux le croire pour l'honneur d'Africanus. Malheureusement, il est à penser qu'il y a à un de ces traits inattendus, que l'orateur affectionnait. Africanus a parlé, sérieusement, et c'est sérieusement que Quintilien cite son mot parmi les exemples de pensées nouvelles.

---

<sup>1</sup> Quintilien, I, 1, 118 ; XII, 10, 11.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, VII, 6.

<sup>3</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 15.

<sup>4</sup> *Annales*, VI, 7.

<sup>5</sup> Quintilien, VIII, 5, 18.

<sup>6</sup> Quintilien, VIII, 5, 15.



## CHAPITRE XVII – L'ÉLOQUENCE SOUS LE RÈGNE DE NÉRON

Si le nom de NÉRON peut figurer dans une histoire de l'éloquence romaine, ce n'est pas qu'il ait montré de grandes aptitudes pour l'art de la parole. Il a été médiocre orateur, de même qu'il a été mauvais poète et mauvais musicien. Mais comme ses prédécesseurs, il a eu le goût des arts et des lettres, et, en qualité d'empereur, il a eu à prononcer des discours officiels dont il a été quelquefois l'auteur, et dont il a eu la responsabilité. Fils de Domitius Ahenobarbus et d'Agrippine, la fille de Germanicus, il perdit son père de bonne heure. Plus tard, Caligula exila Agrippine et confisqua les biens de la famille. Le jeune Néron, réduit presque à l'indigence, fut alors recueilli par sa tante maternelle Lepida. Mais il ne paraît pas que sa première éducation ait été fort soignée. Il n'avait d'autres maîtres qu'un danseur et un barbier<sup>1</sup>. Après la mort de Caligula, il recouvra ses biens paternels, et lorsque Agrippine, revenue de l'exil, épousa Crispus Passienus, il put recevoir les conseils de son beau-père, le meilleur avocat de son temps. Il eut ensuite pour maître Sénèque le Philosophe, qu'Agrippine, comme on l'a vu, s'empressa de rappeler de la Corse et d'attacher à sa personne.

Un enseignement, si excellent qu'il soit, ne peut suppléer à l'œuvre de la nature. Là où le fonds manque, l'éducation perd ses droits. Malgré le mot fameux qu'il prononça au moment de se donner la mort, *qualis artifex pereo* ! Néron n'était pas un artiste. Il n'avait que des aspirations vagues, mobiles, capricieuses, pour les arts et pour les lettres. Il aimait à graver, à peindre, à faire des vers, à chanter<sup>2</sup>. Il y réussissait un peu, mais ne dépassait pas les bornes d'une honnête médiocrité. Il n'avait qu'un talent d'*amateur*. On ne peut pas même dire de lui avec Racine :

*Il excelle à conduire un char dans la carrière.*

En effet, sa passion pour les chevaux n'était pas toujours heureuse. Aux jeux Olympiques il voulut conduire un char de dix chevaux, il ne put y parvenir, et fut, plusieurs fois renversé de son char. Il n'en obtint pas moins le prix de la course<sup>3</sup>. Il apporta dans l'étude de l'éloquence la même médiocrité d'aptitudes. Cependant on le fit débiter de bonne heure. Il venait d'avoir seize ans et d'épouser Octavie, quand, pour le faire connaître des Romains ; et l'illustrer par des succès oratoires, on le chargea de soutenir dans le sénat certaines causes d'apparat, où il ne devait rencontrer ni difficultés dans l'ex-position ni contradicteurs. C'est ainsi qu'il appuya la requête des habitants d'Ilion, demandant à être exemptés de toute espèce d'impôts, comme bienfaiteurs et ancêtres du peuple romain. Il fit valoir *dans un brillant discours* l'origine troyenne des Romains, rappela Énée, père des Jules et, par conséquent, de la dynastie impériale, et énuméra toutes les traditions mythologiques que Virgile a si bien mises en œuvre dans son *Énéide*. Il n'eut pas de peine à obtenir gain de cause. Il prit également en mains la défense de la colonie de Bologne, ruinée par un incendie ; elle reçut, grâce à son intervention, un secours de 10 millions de sesterces. Il porta la parole encore en deux circonstances semblables pour des villes alliées. Sur sa demande, on rendit la liberté aux Rhodiens, qui l'avaient déjà plus d'une fois recouvrée par leurs services et perdue par leurs séditions.

---

<sup>1</sup> Suétone, *Néron*, 6.

<sup>2</sup> *Annales*, XIII, 3.

<sup>3</sup> Suétone, 24.

Enfin la ville d'Apamée, renversée par un tremblement de terre, fut dispensée, sur sa demande, de payer le tribut annuel pendant cinq ans<sup>1</sup>.

La simplicité de ces causes permet de supposer, sans qu'il y ait là un grand titre d'honneur, que Néron n'emprunta pas l'éloquence de Sénèque pour les soutenir. Son maître dut, tout au plus, revoir ces harangues. Il n'en est pas de même des discours que Néron prononça à son avènement à l'empire. Le jour où Agrippine laissa percer la nouvelle de la mort de Claude, où Néron entouré de soldats choisis fut présenté aux prétoriens, il n'adressa à l'armée que quelques paroles où il lui promettait des largesses, mais ces paroles avaient été préparées et pesées par Agrippine et par Sénèque<sup>2</sup>. L'éloge funèbre de Claude, débité par lui aux obsèques du malheureux prince, était aussi l'œuvre de Sénèque qui l'avait paré de tous les ornements de son éloquence. On écouta avec faveur la moitié de la harangue, où l'orateur rappelait l'illustration de la gens Claudia et louait les connaissances littéraires du pauvre Claude. Mais on ne put s'empêcher de rire, quand on entendit Néron vanter la sagesse et la prévoyance d'un prince, qui avait déshérité son fils pour lui substituer le descendant des Domitius. Le public remarqua aussi avec malice que, le premier des Césars, Néron avait recouru à une main étrangère pour composer une oraison funèbre, et l'on ne manqua pas de lui opposer l'exemple de ses prédécesseurs<sup>3</sup>.

C'est à Sénèque encore qu'il faut attribuer l'honneur du discours solennel que Néron prononça au sénat pour lui notifier son avènement, et pour tracer le tableau flatteur et peu fidèle de sa future administration. Cependant Tacite, qui résume la harangue, ne prononce pas le nom du philosophe. *Néron parla d'abord de l'autorité des sénateurs et de l'assentiment des soldats ; il rappela les conseils et les exemples qui l'aideraient à exercer dignement le pouvoir : Ma jeunesse, disait-il, n'a été comme promise ni par les guerres civiles, ni par des discordes domestiques ; je n'apporte ni haine, ni ressentiment, ni désir de vengeance. Il traça ensuite le plan de son gouvernement, en protestant surtout contre certains actes de Claude, dont le souvenir était encore récent : Je ne me ferai point, ajouta-t-il, le juge de tous les débats, je n'enfermerai point dans mon palais les accusateurs et les accusés, de manière à laisser grandir l'influence de quelques hommes — allusion au procès d'Asiaticus et à la conduite de Suilius —. Ma demeure sera inaccessible à la vénalité et à l'ambition : elle sera distincte de l'État. Le sénat gardera ses anciennes fonctions. L'Italie et les provinces du peuple relèveront du tribunal des consuls, et ceux-ci leur permettront de se présenter devant le sénat. Quant à moi, je veillerai sur les armées qui me sont confiées*<sup>4</sup>.

Malgré le silence de Tacite, c'est Sénèque qui doit être le principal auteur de ce programme séduisant. C'est encore à lui qu'on doit attribuer, en grande partie, les harangues officielles, où Néron fait étalage de ces vertus *qui rappellent Auguste vieillissant*. Le public ne s'y trompe pas. Sa malice y voit clair. En vain les discours sont accueillis par les applaudissements du sénat et gravés en lettres d'or : *Voilà encore Sénèque, dit-on, qui veut montrer la sagesse de ses leçons, ou faire étalage de son talents*<sup>5</sup>. Tout autre, en effet, était le style de Néron. On le vit bien dans l'édit par lequel il s'excusa devant le peuple d'avoir fait achever à la

---

<sup>1</sup> *Annales*, XII, 58.

<sup>2</sup> *Annales*, XII, 69.

<sup>3</sup> *Annales*, XIII, 3.

<sup>4</sup> *Annales*, XIII, 4.

<sup>5</sup> *Annales*, XIII, 11.

hâte les obsèques de Britannicus. *C'est, portait l'édit, la coutume de nos ancêtres de soustraire aux regards les funérailles de ceux qui meurent d'une manière prématurée, pour ne pas en prolonger l'amertume par une pompe et des éloges funèbres. Quant à moi, privé de l'appui d'un frère, je place toutes mes espérances dans la République. Le sénat et le peuple doivent donc entourer d'autant plus de leur bienveillance, un prince qui reste seul d'une famille née pour le rang suprême*<sup>1</sup>.

Il est fâcheux pour la mémoire de Sénèque qu'on ne puisse pas même laisser à Néron le triste honneur d'avoir composé la lettre où il annonçait au sénat la mort de sa mère, et où il accusait Agrippine d'avoir voulu l'assassiner. Mais le témoignage de l'antiquité est formel. Soit remords, soit incapacité, Néron eut recours à la main de son ministre, et celui-ci laissa échapper l'occasion d'un refus indigné et d'une mort honorable. C'est dans d'autres circonstances que Néron s'exerçait à l'éloquence et composait des discours. Ainsi, après avoir fait périr Poppée par ses violences, il ne craignit pas de prononcer son éloge funèbre du haut de la tribune. Le panégyrique, il est vrai, fut digne de l'auteur et de celle qui en était l'objet. *Néron loua la beauté de ses traits, la divinité de l'enfant dont elle avait été mère, et les autres dons de la fortune, ses uniques vertus,* ajoute Tacite<sup>2</sup>.

Est-ce le succès que le discours de Néron obtint auprès des flatteurs qui l'encouragea ? Est-ce le désir de conquérir toutes les gloires ? Néron ayant, par l'habitude des crimes, perdu sa timidité première, prit plus souvent la parole en public. Il déclama fréquemment devant de nombreux auditoires<sup>3</sup>. Il se fit proclamer vainqueur aux concours d'éloquence des jeux Quinquennaux établis par lui en l'an 59<sup>4</sup>. Il acquit ainsi, par ces exercices, une certaine facilité qu'il retrouva encore au moment suprême, lorsque, caché près de Rome, il se demandait s'il allait fuir en Égypte, ou s'il allait se présenter à la tribune et adresser au peuple d'instantes supplications. Il se hâta de jeter sur ses tablettes, où on le retrouva après sa mort, le discours qu'il comptait prononcer. Il ne donna pas suite à ce dessein, persuadé, non sans raison, qu'avant de parvenir jusqu'au forum, il serait mis en pièces par la multitude irritée<sup>5</sup>. Il est fâcheux qu'un Aulu-Gelle quelconque, à défaut de Suétone, ne nous ait pas conservé cette harangue, le seul discours en *latin* que peut-être Néron ait composé sans avoir recours à une aide étrangère.

Il ne resterait donc aucun monument authentique de Néron sans un hasard heureux qui a fait retrouver récemment en Grèce, à un archéologue français, le texte officiel et complet du discours que Néron prononça *en grec* aux jeux Isthmiques, quand il rendit la liberté à toute la Grèce<sup>6</sup>. C'est en Béotie, à Karditza, l'ancienne Acraephiæ, que M. Holleaux a découvert en 1888 la harangue de Néron, gravée sur une stèle de marbre qui est encastré lui-même dans la muraille de la vieille église de Saint-Georges. On sait l'étrange voyage que Néron fit à travers la Grèce, deux ans avant sa chute, avec une armée de soldats et une armée non moins nombreuse d'histrions. On eût dit la marche triomphale de Dionysos, revenant des Indes avec ses troupes de Bacchantes et de Satyres avinés. Accueilli par les flatteries intéressées des habitants, il

---

<sup>1</sup> *Annales*, XIII, 17.

<sup>2</sup> *Annales*, XIV, 16.

<sup>3</sup> Suétone, 10.

<sup>4</sup> *Annales*, XIV, 21.

<sup>5</sup> Suétone, 47.

<sup>6</sup> Suétone, 24.

parcourut la Grèce, remportant la victoire dans tous les concours de musique, et recevant dix-huit cents couronnes, tandis que, par son ordre, on célébrait autant de sacrifices dans tout l'empire. Aussi déclarait-il que *seuls les Grecs savaient écouter et que seuls ils étaient dignes de l'apprécier*<sup>1</sup>.

Comme il aimait tout ce qui avait l'air grandiose, on lui conseilla de s'illustrer en perçant l'isthme de Corinthe ; il fit commencer aussitôt les travaux et donna lui-même le premier coup de pioche. Bien qu'il ne fût pas entré à Lacédémone à cause des lois de Lycurgue qu'il prétendit respecter, ni à Athènes, à cause des mystères d'Éleusis et des Erynnies que le souvenir de sa mère assassinée lui faisait redouter, il voulut témoigner sa reconnaissance à la population grecque, en l'affranchissant du tribut, et en lui rendant sa liberté. Cette solennité et le souvenir de Flamininus flattaient sa vanité. Flamininus avait emprunté la voix d'un héraut pour annoncer sa proclamation. Néron, qui avait toujours aimé à déclamer en grec, qui avait plaidé en grec devant l'empereur Claude pour les Troyens et pour les Rhodiens<sup>2</sup>, ne pouvait souhaiter une occasion plus éclatante pour faire entendre de tous sa belle voix, et il prononça lui-même son discours.

C'est ce discours et la convocation qui le précède que nous a rendus l'inscription découverte par M. Holleaux à Karditza.

*L'empereur César dit : Voulant remercier la très noble Hellade de son affection et de sa piété envers moi, j'invite les habitants de cette province à venir, en aussi grand nombre que possible, à Corinthe le quatrième jour avant les kalendes de décembre*<sup>3</sup>.

*La multitude s'étant réunie, l'empereur prononça dans l'assemblée les paroles suivantes :*

*Vous ne pouviez vous attendre, Hellènes, encore due de ma bonté magnanime il n'est rien qu'on ne doive espérer, à la faveur que je vous fais, faveur si grande que vous n'auriez pas osé la demander. Vous tous, Hellènes, qui habitez l'Achaïe et la contrée appelée jusqu'ici Péloponnèse, recevez la liberté exempte de tout tribut, que même dans les temps les plus heureux vous ne possédiez pas tous, car vous étiez asservis aux étrangers ou bien les uns aux autres.*

*Que n'ai-je donc pu, aux temps où l'Hellade était florissante, accorder cette faveur, afin qu'un plus grand nombre jouît de mon bienfait ; aussi je reproche au temps d'en avoir, d'avance, amoindri la grandeur. Et maintenant, ce n'est pas par compassion mais par affection que je vous donne ce bienfait. Je remercie aussi vos dieux dont, sur terre et sur mer, j'ai éprouvé la protection constante, je les remercie de m'avoir fourni les moyens de vous accorder un si grand bienfait. En effet, d'autres chefs, eux aussi, ont rendu la liberté à des villes, Néron seul l'a rendue à la province tout entière.*

A la suite du discours est gravé un long décret par lequel, sur la proposition d'Épaminondas, fils d'Épaminondas, grand prêtre perpétuel des Augustes et de Néron Claudius César Auguste, la ville d'Acraephiæ reconnaissante, décide d'élever un autel à Néron, et de l'associer aux dieux de là cité avec cette dédicace : *A Néron Zeus, libérateur, à toute éternité*. Il est probable qu'on rendit à Néron les mêmes honneurs dans toutes les villes de la Grèce.

---

<sup>1</sup> Suétone, 22.

<sup>2</sup> Suétone, 7.

<sup>3</sup> Le 28 novembre de l'année 66 ou plutôt 67. L'indécision sur la date de l'année provient de l'insuffisance des monuments historiques à cette époque, et du caprice de Néron, qui avait déplacé sa convenance la célébration des jeux Olympiques.

Malgré sa brièveté, le discours de Néron est caractéristique. On y voit s'étaler, à tous les mots, cette vanité enfantine et impudente qui signale chacun de ses actes. Il convient de relever quelques expressions outrecuidantes comme celle-ci : *encore que de ma bonté magnanime il n'est rien qu'on ne doive espérer*. Quelle parole inattendue dans la bouche de l'auteur de tant de crimes ! Plus loin, il veut plaire aux Grecs, et il les blesse en répétant le mot *mon bienfait* et, en rappelant qu'ils ont toujours été esclaves, *ἔδουλώσατε*, tantôt des étrangers, tantôt les uns des autres. Est-il rien de plus bizarre que le regret qu'il éprouve de n'avoir pas pu rendre ce décret, lorsque la Grèce était plus peuplée et dans toute sa fleur ; que ce dépit contre le temps jaloux de sa gloire, sans s'apercevoir qu'à l'époque de sa grandeur et de sa prospérité ; la Grèce n'aurait pas été asservie à l'empire romain, et n'aurait pas eu besoin de ses faveurs ? Quelle satisfaction d'amour-propre puéril brille dans le certificat qu'à la fois il se décerne à lui-même en se comparant aux autres *chefs* (?), *ἡγεμόνες*, qui ont rendu la liberté à des villes isolées, tandis que Néron l'a rendue à la province tout entière ! Les mots grecs, eux-mêmes, bien que les phrases soient claires, sont maniérés et manquent de justesse et de précision. Sans vouloir rien exagérer, ni tirer d'un discours aussi bref des conclusions excessives, on peut dire que Néron se peint dans sa proclamation, et que si le style c'est l'homme, on est en droit de le déclarer aussi pauvre orateur que triste prince !

Néron peut prétendre avec plus de raison au titre de poète. Cependant sa faible muse, presque aussi impuissante que son éloquence, a souvent recours à l'aide des poètes qu'il tenait à ses gages. Tacite le montre s'entourant de jeunes gens qui avaient quelque talent pour les vers. Leur tâche était de relier ensemble et de terminer les morceaux qu'il avait commencés ou qu'il improvisait, de remplir les mesures imparfaites, en conservant, par-dessus tout, les inspirations bonnes ou mauvaises du poète impérial. *De là, dit-il, le style de ces poésies sans verve et sans couleur, qui ne semblent pas provenir d'une même source*<sup>1</sup>.

Le procédé de Néron est celui du cardinal de Richelieu auquel on n'a pas contesté le nom de mauvais poète. Néron peut prétendre au même honneur. Si faibles qu'aient été ses poésies, si restreintes qu'ait été, plus d'une fois, la part qu'il y a prise, il a fait et écrit des vers. Suétone prétend même qu'il les composait avec plaisir et facilité, et que les œuvres, publiées sous son nom, sont réellement les siennes. Le chroniqueur attitré de la cour impériale a tenu dans ses mains des tablettes, des feuilles contenant quelques-uns de ses vers les plus connus, où les ratures, les surcharges et les interlignes témoignaient du travail solitaire et personnel de l'auteur<sup>2</sup>. Les jeunes collaborateurs du prince parmi lesquels se trouvaient, entre autres, Lucain et Nerva, le futur empereur, mettaient la dernière main à ces ébauches. C'est peut-être à leur participation que sont dues les deux tragédies, *l'Oreste* et *l'Antigone*, dont Néron jouait les rôles de préférence, et qu'on lui attribue quelquefois d'après un texte de Philostrate<sup>3</sup>.

De toutes ces pièces devers lues chez lui, ou en public sur la scène, accueillies avec les applaudissements que l'on sait, reproduites en lettres d'or et conservées dans le temple de Jupiter Capitolin, la plus célèbre est le poème intitulé à *τὰ Τρωϊκά*, *Poèmes Troyens*. C'est un épisode de ce poème, la *Prise d'Illion* *Ἀλωσις Ἰλίου*, que *rendu joyeux, suivant son expression, par la beauté de la flamme*, il

---

<sup>1</sup> *Annales*, XIV, 16.

<sup>2</sup> Suétone, 52.

<sup>3</sup> Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyane*, IV, 39.

récitait du haut de la tour de Mécène pendant que l'incendie dévorait Rome<sup>1</sup>. C'est encore en s'accompagnant de sa lyre qu'il répétait le poème d'*Atys et les Bacchantes*, dont on lui attribue la composition<sup>2</sup>. La tradition commune veut voir, avec plus de complaisance peut-être que de justesse, quatre vers de ce poème dans la satire ou Perse critique les poètes de son temps. *Voulez-vous voir*, dit le satirique, *de ces vers moelleux qu'on savoure en dandinant la tête ? Écoutez : La corne des Bacchantes retentit de rauques hurlements. Et la Bassaride qui veut trancher la tête au jeune et orgueilleux taureau, et la Ménade qui va guider ses lynx avec des guirlandes, appellent mille fois Évios ! l'écho répète après elles Évios ! Entendrait-on*, continue le poète, *pareille chose, s'il survivait en nous une veine, une fibre de nos pères ? Ces mots sans vigueur flottent au bord des lèvres ; Atys et la Ménade sont noyés dans la salive : rien qui sente le pupitre creusé ou les ongles rongés*<sup>3</sup>.

Non seulement la conformité de ce sujet avec : celui que Dion Cassius attribue à Néron, mais encore les critiques du satirique sur la mollesse et sur la fadeur des quatre vers cités, paraissent justifier l'allégation du ScoliaSTE et des commentateurs. La poésie de Néron semble, au jugement des anciens, avoir présenté les caractères que Perse flétrit ici avec tant d'énergie. Ses vers étaient faibles, d'une harmonie et d'une élégance efféminées. Ils n'indiquaient ni, travail ni énergie. Ils n'avaient rien dans le fond ni dans la forme. Cette fadeur est si sensible qu'elle se trahit même dans le seul vers authentique de Néron qui ait été conservé, et qui se trouve dans Sénèque. Le philosophe parle de l'éclat que présentent les plumes des oiseaux, quand ils s'agitent, et cite à l'appui de sa théorie le vers *si élégant* de l'empereur Néron :

*Colla Cytheriacæ splendent agitata columbæ.*

*Chaque mouvement de la colombe de Cythère fait onduler les nuances de son cou*<sup>4</sup>. N'en déplaise au philosophe, le vers a beau être facile et élégant, rien ne serait plus fastidieux qu'une pièce offrant, dans tout son développement, les mêmes caractères. Quant à l'objection que Perse n'aurait pas osé critiquer les vers de l'empereur, il suffira de dire que, de l'aveu de Suétone, Néron souffrit patiemment les critiques les plus insolentes, et, que, par prudence, Perse après avoir écrit : *Le roi Midas a des oreilles d'âne*, changea deux mots, sur le conseil de Cornutus ; et se borna à demander : *Qui n'a pas des oreilles d'âne ?*<sup>5</sup>

Parmi les poèmes composés par Néron, on cite encore un petit poème satirique, *le Borgne*, dirigé contre Clodius Pollion, ancien préteur<sup>6</sup>, et une pièce de vers fort cruelle contre le sénateur Afranius Quinctianus<sup>7</sup>. Dans cette dernière satire, Néron, dont les mœurs étaient si épouvantables, attaquait avec verve les mœurs infâmes d'Afranius. C'était sans doute la pleine connaissance de son sujet qui avait inspiré sa muse, plus énergique ce jour-là que d'habitude, si l'on s'en

---

<sup>1</sup> Suétone, 10 ; 38 ; Dion Cassius, LXII, 29 ; *Annales*, XV, 39.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXI, 20.

<sup>3</sup> Perse, *Satires*, I, 99. Voici les quatre vers attribués à Néron :

*Torva Mimalloneis implerunt cornua bombis ;  
Et raptum vitulo caput ablaturo superbo  
Bassaridis, et lyncem Maenas flexura corymbis  
Eeion ingeminat. Reparabilis assonat Echo.*

Rappelons, pour aider à comprendre les vers de Néron, qu'égarées par Dionysos, Ægypte et les Ménades poursuivaient Penthée ou Atys, et que la mère coupa la tête à son fils, le prenant pour un jeune taureau.

<sup>4</sup> *Questions naturelles*, I, 5.

<sup>5</sup> Perse, I, 122 ; *Auriculas asini quis non habet ?* Au lieu de *Mida rex habet*.

<sup>6</sup> Suétone, *Domitien*, I.

<sup>7</sup> *Annales*, XV, 49.

rapporte aux expressions de Tacite et à l'assertion du Scoliaste. D'après ce dernier, c'est à Néron que Juvénal pensait en écrivant ce vers : *Plus mordant qu'un débauché qui écrit une satire*<sup>1</sup>. Afranius Quinctianus, pour se venger, entra dans la conspiration ourdie contre Néron, au moment où ce prince, jaloux du succès de *l'Orphée* composé par Lucain, interdisait au poète de faire désormais des vers, et le décidait ainsi à s'associer à la conjuration de Pison.

Si l'on peut croire Néron l'auteur d'un poème, *le Succin*, en l'honneur de Poppée<sup>2</sup> ; s'il fit un chant sur la chute inoffensive du théâtre de Naples qui s'écroula ; après la sortie des spectateurs, sans blesser personne<sup>3</sup>, il n'y a pas lieu de lui attribuer la composition de *l'Hymne d'Amphitrite et de Neptune*, ni les couplets en l'honneur de Mélicerte et de Leucothoé, qu'il chantait, en commençant avec un hoyau d'or les travaux du percement de l'isthme de Corinthe<sup>4</sup>. Les expressions de Lucien n'indiquent pas qu'il en soit l'auteur. Il paraît mieux prouvé qu'il conçut, s'il ne commença pas à l'exécuter, un projet poétique vraiment singulier. Il voulut mettre en vers l'histoire romaine, non pas en *madrigaux*, comme le Mascarille des *Précieuses ridicules*, mais en vers héroïques. Avant d'en avoir écrit un seul, il s'occupait de décider en combien de livres il composerait son œuvre ; il consultait tout le monde, même en dehors de sa société ordinaire. Il prit, entre autres avis, celui de Cornutus, l'un des hommes les plus savants de l'époque. Celui-ci répondit avec beaucoup de sincérité à la question de Néron : il faillit lui en coûter la vie. Un poème embrassant tant de siècles et tant d'événements devait avoir quatre cents livres, c'était, du moins, l'opinion de l'empereur. *C'est beaucoup*, dit Cornutus, *personne ne lira autant de livres*. — *Mais ton Chrysispe*, reprit alors un flatteur, *celui que tu prônes et que tu imites, en a écrit bien davantage*. — *Il est vrai*, répliqua Cornutus avec impatience, *mais ses écrits étaient utiles au genre humain*. La réponse n'était pas d'un courtisan. Néron, blessé dans son amour-propre, voulut faire périr Cornutus ; après réflexion, il se contenta de le reléguer dans une île<sup>5</sup>.

Ainsi, à mesure que Néron avance en âge, sa manie poétique tourne à la frénésie. Enivré par les applaudissements qu'on ne lui ménage point, il se croit le plus grand poète de l'univers, et tout lui devient un sujet à exercer sa muse, la chevelure de Poppée, l'écroulement d'un amphithéâtre, les débauches d'un sénateur, l'histoire romaine, tout lui paraît une

#### *Admirable matière à mettre en vers latins.*

Les derniers mois de sa vie en sont la preuve. Au mi-lieu des préoccupations les plus terribles, quand il sent son pouvoir chanceler, quand les rênes de l'empire échappent à ses faibles mains, il cherche partout des sujets pour sa muse, il fait des vers sur les événements qui le menacent, et il lance, des satires contre ses adversaires.

Parmi les nouvelles contradictoires qui circulent sur les révoltes des provinces, quelques bruits favorables à sa cause se répandent dans Rome. Aussitôt il oublie le soulèvement de Galba et des Espagnols, il donne un festin somptueux, et il récite, en les accompagnant de gestes bouffons, des vers satiriques contre les

---

<sup>1</sup> *Annales*, XV, 49 ; Juvénal, IV, 106.

<sup>2</sup> Pline, *Histoires naturelles*, XXXVIII, 3.

<sup>3</sup> *Annales*, XV, 34.

<sup>4</sup> Lucien, *Néron ou le percement de l'Isthme*, 2.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LXII, 29.

chefs de l'insurrection, et il les publie<sup>1</sup>. Ce n'est pas assez. Le succès inattendu qu'il apprend peut l'avoir aveuglé. Il fait plus. Il conçoit le projet d'aller se présenter en suppliant aux armées révoltées : il est sûr de les toucher par ses accents. Déjà il parle de revenir à leur tête en entonnant un chant de triomphe *Epinicia*, et il demande ses tablettes pour le composer d'avance<sup>2</sup>. Un pareil trait d'aberration mentale se passe de tout commentaire.

Néron tombe enfin. Sa mémoire, son souvenir sont proscrits. Justice est faite du frère empoisonneur, du parricide, du meurtrier de tant de victimes nobles et innocentes. Mais il aurait manqué quelque chose à la vindicte publique, si l'on avait épargné le poète. Un poète contemporain s'en chargea. Un des interlocuteurs du Dialogue sur les orateurs, Maternus, rappelle que sa gloire commença *le jour où dans son Néron* (poème ou tragédie ?) *il fit justice d'une puissance abhorrée et qui avait osé profaner le culte sacré des Muses !*<sup>3</sup>

Nous avons franchi peut-être les bornes de ces études consacrées à l'histoire de l'éloquence sous l'empire, en relevant les souvenirs qui ont survécu des essais poétiques de Néron. Nous ne dirons donc rien de son talent le plus cher, de sa passion pour le chant, de son goût pour les représentations théâtrales. Cette frénésie de paraître sur le théâtre pour y jouer les rôles de femme, avec un masque figurant le visage de Poppée, ou des rôles d'homme, tels qu'*Oreste meurtrier de sa mère !* choquait au plus haut point les usages romains. Aussi les historiens, même Tacite, abondent-ils en détails caractéristiques sur ces représentations, où Sénèque et Burrhus étaient obligés de donner le signal des applaudissements, et surtout sur ces concours de chant et de musique où Néron s'astreignait à tous les usages, s'imposait toutes les fatigues, cabalait contre ses rivaux, pour qu'on ne lui enlevât pas une couronne qu'il obtenait toujours<sup>4</sup>. On peut se reporter à leurs écrits. Il suffira de dire, si l'on est curieux de tels détails, que ce triomphateur de tous les concours de musique et de chant qui eurent lieu sous son règne, n'avait encore qu'un talent médiocre. *Sa voix grêle manquait de clarté et d'étendue, en sorte qu'il faisait rire et pleurer à la fois*<sup>5</sup>. Rire, quand on l'entendait ; pleurer, quand on se rappelait qu'on avait là, sous ses yeux, le maître de l'univers, l'arbitre absolu de la vie et de la mort de tant de millions d'hommes !

Si de la *Maison d'or* où Néron écrit des discours, compose des poèmes et accorde sa lyre, on redescend dans Rome, si l'on cherche où est l'éloquence, on ne trouve plus que cette habileté de parole *avide, sanglante, née, de la corruption et qui sert d'arme meurtrière*, comme la qualifie Tacite<sup>6</sup>, c'est-à-dire l'éloquence des délateurs. Le plus célèbre de ceux qui se sont si tristement illustrés pendant le règne de Claude, Publius Suilius, est puni de ses crimes sous le principat de Néron ; mais le despotisme impérial aboutissait fatalement à la délation, et le châtement de Suilius ne rend pas ses pareils moins audacieux, ni moins impudents. Le délateur est devenu un instrument de règne. L'empereur ne peut s'en passer. Grâce à lui, il répand au loin la terreur. Par lui, il atteint les délits qui ne tombent sous le coup d'aucune loi déterminée ; par lui, il évite le scandale

---

<sup>1</sup> Suétone, *Néron*, 42.

<sup>2</sup> Suétone, *Néron*, 43.

<sup>3</sup> Tacite, *Dialogue sur les orateurs*, 11.

<sup>4</sup> Suétone, 12, 21, 23 ; Dion Cassius, LXIII, 9 ; LXI, 20 ; *Annales*, XIV, 15.

<sup>5</sup> Dion Cassius (Xiphilin), LXI, 20.

<sup>6</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 12.



des poursuites officielles ; par lui, il frappe froidement et sûrement ceux qui, sans proférer aucune parole, sans faire aucun geste, l'offensent par la tristesse de leurs regards et la sévérité de leur attitude. Aussi les récompenses impériales seraient-elles venues d'elles-mêmes provoquer le zèle des délateurs si, à la honte de cette époque, une meute, toujours nombreuse, toujours infatigable, n'avait entouré sans cesse le prince, attentive à ses moindres gestes, épiait ses regards, et, s'élançant au premier signe sur la proie désignée. Aussi le sort des délateurs de Tibère punis sous Caligula n'effraya-t-il pas Suilius ; et, à son tour, le sort de Suilius ne l'empêcha pas d'avoir des successeurs.

Le premier qui se présente est COSSUTIANUS CAPITO. — C'était un avocat, peu connu de nous avant le règne de Néron. Il plaidait des causes au barreau et s'y enrichissait par les mêmes moyens que Suilius, en vendant son éloquence tour à tour aux deux parties. Cet orateur *qui glissait dans l'infamie par une pente naturelle*, suivant l'énergique expression de Tacite<sup>1</sup> eût été condamné comme, concussionnaire avec Suilius et quelques autres, si le faible Claude eût laissé remettre en vigueur la loi *Cincia*. Il échappa pour le moment à la peine qu'avaient méritée ses crimes. Il fut envoyé plus tard en Cilicie en qualité de gouverneur. Il y renouvela les rapines et les violences de Verrès. Mais les temps étaient changés.

Sous l'empire, les provinces étaient plus sagement gouvernées que sous la République. Le despotisme, qui frappait sans pitié à Rome les puissants, avait intérêt à ménager les provinces et les populations dont les richesses alimentaient le faste impérial. Les gouverneurs, mieux surveillés, étaient plus souvent punis quand leur tyrannie dépassait la mesure. Les Ciliciens poursuivirent leur gouverneur, devant le sénat. Leur député parla en grec contre son adversaire, et, arrivé à la péroraison, lui lança un trait dont Quintilien, dans sa jeunesse, admirait l'à-propos. Il le traduit ainsi en latin *erubescis Caesarem timere, tu rougis de craindre l'empereur*<sup>2</sup>. Cossutianus, lassé par la persévérance de ses accusateurs, renonça enfin à se défendre, et fut condamné d'après la loi sur la concussion. Il fut puni, suivant le jeu de mots de Juvénal, *pour avoir piraté dans le pays des pirates*<sup>3</sup>.

Ce procès est de l'année 57. Condamné à l'exil, Capito y resta quatre années. Il en revint lorsque, Tigellin, dont il était le gendre, eût été nommé préfet du prétoire après la mort de Burrhus. Il reprit sa place au sénat, et chercha aussitôt à justifier la grâce qu'il avait obtenue, par son zèle à dénoncer les ennemis du prince. Il accusa le préteur Antistius du crime de lèse-majesté. Celui-ci aurait lu, suivant lui, des vers injurieux contre Néron devant de nombreux convives chez Ostorius Scapula. C'était la première fois qu'on remettait en vigueur la loi de *majesté*. On crut même, dans le sénat, que le but du procès était moins de perdre Antistius que de fournir à l'empereur l'occasion d'un beau trait de générosité. Il n'en fut rien. Capito poursuivit Antistius et produisit de nombreux témoins qui déclaraient avoir entendu les vers. Le maître de la maison, Ostorius, interrogé, s'honora en répondant courageusement qu'il n'avait rien entendu.

On crut de préférence les témoins qui accusaient. Le consul désigné, Junius Marcellus, opina pour la mort ; Thræsea pour l'exil, et il amena le sénat à partager son avis. Avant de rédiger le décret, les consuls demandèrent l'avis de

---

<sup>1</sup> *Annales*, XVI, 21.

<sup>2</sup> Quintilien, VI, 1, 14.

<sup>3</sup> *Satires*, VIII, 92 ; depuis la guerre des pirates, terminée par Pompée, les mots *Cilicien* et *pirate* étaient devenus synonymes.

l'empereur, et celui-ci écrivit, à ce propos, une lettre au sénat où perçait son dépit. *Antistius*, y disait-il, *sans avoir été provoqué par aucune offense, l'avait gravement injurié. Le prince avait demandé que le sénat lui rendit justice et proportionnât la peine au délit. Mais, après tout, résolu à arrêter l'effet de la rigueur, il ne s'opposait point à l'indulgence. Que les sénateurs prononçassent à leur gré : ils étaient même libres d'absoudre.* Malgré le ton de cette lettre, Thræsea n'en persista pas moins dans son avis. Le sénat eut, ce jour-là, le courage de son opinion, et Anstius ne fut condamné qu'à l'exil<sup>1</sup>.

Pendant quelques années, à la suite de ce procès, le nom de Cossutianus Capito n'est plus prononcé par les historiens. On le voit reparaître l'an 66, mêlé comme auteur ou complice principal à un forfait nouveau. Le frère de Sénèque, père de Lucain, Annæus Mella, avait, comme intendant des revenus de Néron, acquis des richesses considérables. Elles firent envie à l'empereur. Aussitôt Mella fut accusé d'avoir connu par son fils la conspiration tramée contre Néron ; l'on produisit une fausse lettre de Lucain qui l'instruisait du complot, et Néron la lui fit mettre sous les yeux. Mella se vit perdu ; il se hâta de s'ouvrir les veines, après avoir légué une partie de sa fortune à Tigellin et à son gendre Capito, pour sauver le reste. Mais les faussaires, Capito sans doute, ne s'arrêtèrent pas en si beau chemin. Ils acceptèrent le testament, et y joignirent deux lignes, où Mella se plaignait de mourir sans avoir mérité son sort, tandis que deux ennemis du prince, Rufius Crispinus et Anicius Cerialis jouissaient de la vie. Cette phrase perfide coûta la vie à Anicius Cerialis. Quant à Crispinus, il avait déjà péri<sup>2</sup>.

Enhardi par ces honteux succès, Cossutianus Capito s'attaqua *à la vertu même*, à Thræsea, sa dernière et sa plus illustre victime. Thræsea était coupable d'avoir gardé intacte l'honnêteté de son âme, et d'être demeuré libre au milieu d'un sénat esclave et corrompu. Néron avait encore contre lui un grief particulier ; il lui reprochait d'avoir montré peu de zèle, c'est-à-dire, de l'avoir peu applaudi aux représentations des *Juvenales*, offense d'autant plus sensible que Thræsea, à Padoue, sa patrie, avait assisté aux jeux du Ceste, institués par le Troyen Anténor, et n'avait pas dédaigné de chanter sur la scène en costume tragique<sup>3</sup>. En réalité, le rôle d'indépendance que Thræsea jouait au sénat consistait à sortir de la salle, au moment où les sénateurs allaient voter une mesure inique, ou bien à s'abstenir de paraître aux séances.

On regrette que ce personnage, si cher à Tacite, n'ait pas agi quelquefois d'une manière plus énergique, et se soit borné trop souvent à des attitudes, tristes et mélancoliques. Du moment qu'il s'exposait à la mort par cette conduite préméditée, il eût mieux fait de prendre l'offensive, et de combattre avec éloquence les mesures arbitraires ordonnées par le prince. Il eut peut-être réveillé ainsi, dans le sénat, quelque dernier sentiment d'honneur, et sinon arrêté Néron, avancé au moins l'heure de sa chute. C'était l'objection que faisaient les propres amis de Thræsea à des votes émis par lui dans des circonstances insignifiantes, où il offensait le prince, sans ranimer le sénat. Tacite le disculpe mal sur ce point<sup>4</sup>.

Dans le procès d'Antistius, malgré la volonté de Néron nettement indiquée, il avait montré ce que peut une parole honnête, même au milieu de gens avilis. Son intervention active avait entraîné les sénateurs, et arraché Antistius à la

---

<sup>1</sup> *Annales*, XIV, 48, 49.

<sup>2</sup> *Annales*, XVI, 17.

<sup>3</sup> *Annales*, XVI, 22.

<sup>4</sup> *Annales*, XIII, 49.

mort. Plus agressif, Thrasea aurait peut-être sauvé d'autres victimes, et sa mort n'en aurait été que plus glorieuse.

Quoi qu'il en soit, Capito qui n'avait pas pardonné à Thrasea de l'avoir fait condamner dans le procès des Ciliciens, l'accusa d'une multitude de crimes, dont Tacite, en refaisant-le discours du délateur, a conservé la longue et curieuse énumération. En premier lieu, Thrasea était sorti du sénat pendant la délibération qui avait suivi le meurtre d'Agrippine : il avait montré peu de zèle aux représentations des *Juvenales* ; il avait soustrait Antistius à la mort en ouvrant un avis plus doux ; enfin il s'était absenté volontairement le jour où l'on avait décerné à Poppée les honneurs divins. A ces griefs déjà anciens, Capito en ajoutait de nouveaux. Au commencement de l'année, Thrasea évitait de prêter le serment solennel ; quindécemvir, il n'assistait pas aux vœux pour l'empereur ; il n'offrait jamais de sacrifices pour le salut du prince ni pour sa voix céleste ; depuis, trois ans, il n'avait pas paru dans le sénat ; et le jour où l'on punissait les complots de Silanus et de Vetus, il était allé de préférence, au forum, défendre les intérêts de ses clients. Il avait déjà des sectateurs et des satellites qui copiaient son air et son maintien ; les armées, les provinces lisaient chaque jour avec plus d'empressement les journaux du peuple romain — *diurna* — pour savoir *ce que Thrasea n'avait pas fait*. Tant de griefs suffisaient à perdre un accusé. Néron, cependant, jugea à propos d'adjoindre à Capito un orateur aussi vil, mais plus éloquent et plus violent que lui<sup>1</sup>.

CAIUS EPRIUS MARCELLUS était né à Capoue de la tribu Falerna. Il avait une éloquence emportée, à laquelle venait s'ajouter un air farouche et menaçant, un corps mal fait, que l'habitude de la débauche rendait encore plus repoussant<sup>2</sup>. Lorsque Claude força Silanus à se démettre de la préture, celui-ci n'avait plus qu'un jour à exercer sa charge. Eprius accepta de le remplacer pour cesser, le soir même, ses fonctions. En récompense de sa servilité, il fut nommé gouverneur de la Lycie et pilla sa province. Accusé par les Lyciens en même temps que Capito l'était par les Ciliciens, il fut plus heureux que son émule. Il réussit à faire exiler quelques-uns de ses accusateurs, pour avoir mis un innocent en péril<sup>3</sup>. Tel est l'homme que Néron adjoignit à Capito. Ce dernier commença l'attaque, mais les coups décisifs furent portés par Eprius Marcellus. Cependant son discours, refait par Tacite de main de maître et dans un style énergique, contient plus d'injures que de raisons. Il n'y a que de la haine et, pour ainsi dire, que des rugissements de bête fauve, dans les paroles de l'accusateur. On y sent la violence de la passion, mais aussi la faiblesse des griefs :

*Il s'agit, s'écria-t-il, du salut de la République. L'insolence des inférieurs aigrit la clémence du maître. Les sénateurs, trop indulgents jusqu'ici, laissent un Thrasea déserteur de la chose publique, un Helvidius Priscus, son gendre, et le complice de ses fureurs, un Paconius Agrippinus, héritier de la haine de son père contre les Césars, un Curtius Montanus, auteur de vers infimes, braver impunément leur autorité. Je demande que Thrasea reparaisse, consulair au sénat, prêtre aux vœux publics, citoyen au serment annuel, à moins que, par un mépris impudent des lois et des cérémonies anciennes, il ne se déclare ouvertement traître et ennemi. Lui qui a l'habitude de faire le sénateur zélé et de défendre ici les détracteurs du prince, qu'il vienne donc -au sénat, et déclare quelles réformes et quels changements il exige dans l'État. On supportera plus aisément des*

---

<sup>1</sup> Annales, XVI, 22.

<sup>2</sup> Annales, XVI, 23 ; Dialogue sur les orateurs, 8.

<sup>3</sup> Annales, XIII, 33.

*censures qui attaquent tout en détail, qu'un silence qui condamne tout à la fois. Est-ce la paix de l'univers ou les succès de nos armées qui le chagrinent ? Non ! Qu'on cesse de favoriser l'orgueil d'un homme qui s'attriste du bien public, qui déserte les tribunaux, les théâtres, les temples, S'il nous menace sans cesse de son exil, ne comblons pas son vœu abominable. Il ne reconnaît ni décrets ni magistrats. Rome pour lui n'existe plus. Qu'il brise donc en mourant ses derniers liens avec cette patrie, depuis longtemps éloignée de son cœur, et dont aujourd'hui il détourne ses yeux !<sup>1</sup>*

Tel est, à peu près, le discours qu'au milieu du sénat glacé de terreur par la vue des soldats armés qui entouraient la curie, Eprius débita d'une voix animée et le visage tout en feu. Thrasea était absent. Ses amis lui avaient conseillé de venir se défendre contre les fureurs d'Eprius ; mais il pensa qu'il y aurait plus de vanité que de vraie grandeur à se présenter au sénat. Il aima mieux mourir sans ostentation. Il avait vécu simple, il mourut simplement. L'éloquence d'Eprius, récompensée par Néron, comme celle de Capito, par un présent de 5 millions de sesterces triompha dans le vide. Eprius n'eut pas l'honneur de voir Thrasea répondre à ses attaques. Mais tout absent qu'il fût, sa figure vénérable, sommé dit Tacite, était présente à la pensée de tous les sénateurs. Néron lui-même rendit involontairement hommage à sa victime, en lui laissant le choix de sa mort.

Après la chute de Néron, Eprius Marcellus, à qui ses délations avaient valu une fortune de 300 millions de sesterces, sentit sa puissance chanceler. Le gendre de Thrasea, Helvidius Priscus, qu'Eprius avait voulu entraîner dans la perte de son beau-père et qu'il avait fait condamner à l'exil, reparut au sénat sous Galba et poursuivit Eprius. Les deux adversaires prononcèrent l'un contre l'autre d'éloquents discours qui subsistaient encore au temps de Tacite. Mais le sénat craignit que la perte du célèbre accusateur *n'entraînât celle d'une légion de coupables*, et il décida Helvidius à laisser tomber l'accusation<sup>2</sup>. Licinius Caecina dirigea une seconde attaque contre Eprius, au moment où le sénat, réuni à Modène, ignorait sinon, l'issue de la bataille de Bédriac, au moins la mort de l'empereur Othon. Elle fut arrêtée encore une fois par l'intervention de ses collègues<sup>3</sup>.

Vitellius succombe à son tour, et le sénat décide d'envoyer une députation à Vespasien. La délibération qui eut lieu à cette occasion mit de nouveau aux prises Helvidius Priscus et Eprius Marcellus. Le premier demandait que les députés fussent désignés au choix par les magistrats ; l'autre, qui craignait de n'être pas élu et de paraître ainsi peu estimé, proposait qu'ils fussent tirés au sort. Le débat s'échauffa, peu à peu entrèrent les deux adversaires, et Helvidius fit entendre à Eprius de durs vérités. Il maintint avec force que le sort pouvant s'arrêter sur des indignes, il valait mieux envoyer à Vespasien, non des délateurs, mais des citoyens irréprochables. *Qu'Eprius Marcellus*, disait-il en terminant, *se contente d'avoir poussé Néron à tuer tant d'innocents. Qu'il jouisse de ses récompenses et de l'impunité, mais du moins qu'il laisse Vespasien aux honnêtes gens.*

Le discours d'Helvidius était écrasant. Eprius Marcellus, visiblement embarrassé ; se répandit en vagues considérations sur les usages pratiqués au sénat dans les

---

<sup>1</sup> *Annales*, XVI, 28, 29.

<sup>2</sup> *Histoires*, IV, 6.

<sup>3</sup> *Histoires*, II, 53.

votes. Il s'abrita derrière l'avis du consul. Il balbutia quelques excuses sur la mort de Thræsea. qu'il fallait imputer non à lui-même mais au sénat qui l'avait condamné ; et lança en terminant quelques paroles amères à Helvidius, insinuant que celui-ci avait la prétention de régenter Vespasien, un triomphateur, et dont les enfants étaient des hommes. Malgré la pauvreté de sa justification personnelle, l'avis d'Eprius Marcellus, plus conforme à l'usage du sénat, et propre à rassurer les timides, finit par prévaloir<sup>1</sup>.

En attendant que le nouvel empereur arrivât à Rome, le sénat eut à s'occuper de réparer les maux causés par la guerre civile et par la lutte des Vitelliens et des Flaviens. En même temps, il épura les fastes souillés par les décrets adulateurs qu'il avait rendus lui-même, sous chacun des régimes qui s'étaient succédé en si peu de mois, en l'honneur de Néron, de Galba, d'Othon et de Vitellius. Il se laissa même entraîner, au commencement de l'année 70, à rédiger un serment que tous les membres devaient prononcer, où ils prenaient les dieux à témoin *qu'ils n'avaient concouru à aucun acte qui compromit la sûreté de personne, et qu'ils n'avaient tiré ni profit, ni honneur du malheur des citoyens*.

C'était une attaque directe contre les délateurs. Quelques accusateurs de bas étage, Sarioleus Vocula, Nonius Actianus, Sestius Severus, s'inclinèrent sous la flétrissure de leurs collègues. En vain Vipstanus Messala essaya de défendre son frère Aquilius Regulus autre grand coupable. Il s'attira une réponse virulente de Curtius Montanus, qui souleva les applaudissements de l'assemblée. Helvidius Priscus en conçut l'espérance de renverser Eprius Marcellus, et il reprit ses attaques contre lui. Il fit d'abord l'éloge de Cluvius Rufus qui, riche comme Eprius, célèbre orateur comme lui, n'avait jamais sous Néron mis personne en péril, et il accabla Eprius *de ses propres crimes et de l'innocence d'autrui*.

Eprius Marcellus vit l'émotion du sénat, il sentit l'orage s'accumuler contre lui ; et prit un parti décisif. Il se leva avec Vibius Crispus, autre délateur compromis comme lui, et fit un mouvement pour sortir : *Nous partons*, dit-il, *Helvidius Priscus, et nous te laissons ton sénat ; règne à la face de César !* Il y avait dans cette parole, lancée en fuyant comme la flèche du Parthe, autant d'éloquence que de perfidie. Marcellus se sauvait lui-même, en dirigeant contre Helvidius une accusation qui sera relevée plus tard par Domitien. On le ramena cependant dans le sénat, et la lutte recommença pendant tout le jour. Les moins nombreux et les plus violents l'emportèrent encore. Toutefois, malgré l'éloquence qu'Eprius Marcellus déploya dans cette séance, il n'eut peut-être pas échappé à la peine qu'il méritait. Mais le lendemain, Domitien et Mucien, qui gouvernaient Rome en l'absence de Vespasien, vinrent au sénat, prirent la défense des accusés, et engagèrent les accusateurs à se désister de leurs poursuites. De tels conseils équivalaient à un ordre formel : le sénat le comprit et se tut.

Eprius Marcellus était encore une fois sauvé<sup>2</sup>. Bien plus, sous le règne de Vespasien, il devint tout-puissant, et fit encore sentir dans Rome sa terrible influence : *Humiliante condition*, s'écrie Tacite, *d'une grande et malheureuse cité, contrainte de supporter en moins d'un an Othon et Vitellius, tour à tour abandonnée aux Vinius, aux Valens, aux Icelus, aux Asiaticus, jusqu'à ce qu'elle tombât aux mains d'un Marcellus et d'un Mucien, en qui elle trouve d'autres hommes plutôt que d'autres mœurs !*<sup>3</sup> Vespasien valait mieux que Mucien et que

---

<sup>1</sup> Histoires, IV, 7, 8.

<sup>2</sup> Histoires, IV, 41 et suiv.

<sup>3</sup> Histoires, II, 95.

son fils Domitien ; cependant il combla Eprius d'honneurs, comme nous l'apprend une inscription trouvée dans le vestibule de l'église de Saint-Priscus, près de l'ancienne Capoue. On y voit qu'honoré de deux consulats, du titre d'augure, et de plusieurs dignités sacerdotales, Eprius reçut cette inscription de la reconnaissance de la province de Cypré administrée par lui !

Aussi l'auteur du *Dialogue sur les orateurs*, rappelant la modeste origine du Capouan Eprius Marcellus, sa puissance, sa fortune de 300 millions de sesterces, son crédit auprès de Vespasien, en fait honneur à l'éloquence, et y voit une preuve éclatante de l'utilité de l'art de la parole. Telle est la conclusion peu morale à laquelle il arrive. Mais, aux paroles enthousiastes d'Aper, il convient d'opposer la noble réponse de Maternus : *Quant à Crispus et à Marcellus, dont tu me cites l'exemple, qu'offre donc leur fortune de si enviable ? Est-ce de craindre ou d'être craints ? Est-ce d'être assaillis chaque jour de solliciteurs qui reçoivent leurs bienfaits en les maudissant ? Est-ce de ce que, enchaînés à l'adulation, ils ne paraissent jamais à leurs maîtres assez esclaves, ni à nous assez libres ? Quel est ce pouvoir absolu dont ils sont revêtus ? Des affranchis ont la même puissance*<sup>1</sup>.

Maternus a raison : mais par un rapprochement douloureux, tandis que Eprius Marcellus meurt tranquille et comblé d'honneurs, Maternus qui prononce ces paroles, éloquente protestation de la vertu contre le triomphe du méchant, périt victime de l'empereur Domitien. Toutefois, Maternus, à l'âme pure, au cœur stoïque, aurait préféré son sort à celui d'Eprius, et, pour nous servir des expressions poétiques qu'il emploie, si, après la mort de ces deux hommes, on eût dressé leurs statues sur leur tombeau, le front calme et serein de Maternus eût rappelé l'innocence de sa vie et la sécurité de sa mort ; le visage triste et farouche d'Eprius Marcellus eût trahi l'orateur malhonnête dont le trépas fut salué par l'allégresse publique<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 8, 13.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXVI, 16, parle, il est vrai, d'un Marcellus (il ne l'appelle pas Eprius), ami de Vespasien, qui, impliqué dans une conspiration et condamné par le sénat, se coupa la gorge avec un rasoir sous le règne de ce prince. Si le fait s'applique au délateur, il a subi la juste punition de ses crimes. Mais il doit y avoir ici une erreur de nom ; autrement on ne s'explique pas les paroles de l'auteur du *Dialogue sur les orateurs*, vantant l'heureuse destinée d'Eprius Marcellus dans un ouvrage écrit, au plus tôt, dans les dernières années du règne de Vespasien.

## CHAPITRE XVIII – L'ÉLOQUENCE SOUS LES SUCCESEURS DE NÉRON

La biographie du délateur C. Epirus Marcellus nous a conduit jusqu'au règne de Vespasien. Les successeurs immédiats de Néron, Galba, Othon, Vitellius ne firent que passer sur le trône, et n'ont laissé aucun souvenir personnel qui intéresse l'histoire de l'éloquence. L'empereur Vespasien ne fut pas, non plus, un orateur. Élevé à la campagne d'abord, puis dans les camps, il avait plus l'habitude d'agir que de parler. Administrateur froid et ferme, cruel au besoin, homme laborieux, exact, ami de l'ordre, il recherchait dans les instruments de son pouvoir la probité et le talent. Aussi les accusateurs à gages, les orateurs qui vendaient au prince la vie des citoyens illustres, devinrent inutiles sous son règne. Vespasien pacifia donc, et c'est une partie de sa gloire, cet affreux genre d'éloquence, la délation. Il comprit même qu'il avait plus d'intérêt à laisser impunies les plaintes et les railleries provoquées par ses réformes qu'à sévir contre les médisants. *// supporta patiemment*, dit Suétone, *la franchise de ses amis, les allusions des avocats et les boutades des philosophes*<sup>1</sup>. Il fit plus : le premier il assigna des appointements annuels sur le fisc, aux rhéteurs grecs et latins. La somme qu'il leur donna était élevée, 100.000 sesterces (ou 17.693 fr.). Son choix, et il lui fait honneur, tomba d'abord sur Quintilien. Les poètes, les artistes distingués tels que ceux qui réparèrent la *Vénus* de Cos et le *Colosse* eurent part à ses faveurs. Ses bienfaits mêmes s'étendirent sur les acteurs et les musiciens célèbres par leur talent<sup>2</sup>. Les encouragements donnés par lui aux lettres et aux arts sont d'autant plus méritoires que ce prince administrait les finances avec une sévérité devenue proverbiale.

Le sénat n'est donc pas condamné, pendant le règne de Vespasien, à remplir le rôle déplorable qui avait été le sien sous les empereurs précédents. La curie cesse d'être le théâtre d'accusations et de débats passionnés, terminés par le meurtre ou par le suicide. Elle devient une assemblée d'hommes d'affaires, d'administrateurs intègres, ou forcés de le paraître. Les questions soumises à la discussion sont relatives au gouvernement des provinces ; elles sont décidées en peu de mots, et d'une manière conforme à l'équité. On peut donc répéter du sénat de Vespasien ce que l'on a plusieurs fois dit de certains souverains que *le silence des historiens en est le plus bel éloge*. Cependant, le hasard nous a conservé un monument authentique de l'éloquence *officielle* du sénat, à l'époque qui nous occupe. Par son caractère et sa teneur, il appartient plutôt à l'histoire politique qu'à l'art oratoire. Cependant, il ne sera peut-être pas sans intérêt, en l'absence de tout autre document, de le reproduire et de l'apprécier.

Vers le milieu du xive siècle, sous le pontificat de Clément VI, on trouva à Rome une table de bronze qui est conservée aujourd'hui dans le musée du Capitole. Elle contient un fragment important du décret rendu par le sénat en faveur de Vespasien, aussitôt que cette assemblée eut appris la mort du frère de Vitellius et le triomphe définitif des Flaviens<sup>3</sup>. Le sénatus-consulte, véritable *lex Imperii*, est ainsi conçu<sup>4</sup> :

---

<sup>1</sup> Suétone, *Vespasien*, 13.

<sup>2</sup> Suétone, *Vespasien*, 18, 19.

<sup>3</sup> Tacite, *Histoires*, IV, 3.

<sup>4</sup> Traduction de Burnouf modifiée.

... *Qu'il lui soit permis de conclure des traités avec qui il voudra, comme cela fut permis au divin Auguste ; à Tibère Jules César Auguste, et à Tibère Claude César Auguste Germanicus ;*

*Qu'il lui soit permis d'assembler le sénat, d'y faire ou faire faire des propositions, de faire rendre des sénatus-consultes par votes individuels, ou en ordonnant le partage<sup>1</sup>, comme cela a été permis au divin Auguste, à Tibère Jules César Auguste, à Tibère Claude César Auguste Germanicus ;*

*Toutes les fois que le sénat sera assemblé en vertu de sa volonté, de son autorisation, de son ordre, de son mandat, ou en sa présence ; que tous ses actes aient leur force, et soient observés, aussi bien .que s'il était convoqué ou tenu d'après une loi ;*

*Toutes les fois que les aspirants à une magistrature, pouvoir, commandement, ou charge quelconque, seront recommandés par lui au sénat et au peuple romain ; et qu'il leur aura donné ou promis son appui, que dans tous les comices leur candidature soit comptée extraordinairement ;*

*Qu'il lui soit permis ; toutes les fois qu'il le trouvera utile à la République, d'étendre et reculer les limites du Pomœrium, comme cela à été permis à l'ibère Claude César Auguste Germanicus ;*

*Qu'il ait le droit et le plein pouvoir de faire tout ce qu'il croira convenable à l'intérêt de la République, à la majesté des choses divines et humaines, au bien public et particulier, ainsi que l'eurent le divin Auguste, Tibère Jules César Auguste, et Tibère Claude César Auguste Germanicus ;*

*Que de toutes les lois, de tous les plébiscites dont il a été écrit que seraient dispensés le divin Auguste, Tibère Jules César Auguste, et l'ibère Claude César Auguste Germanicus, l'empereur César Vespasien soit dispensé comme eux ; que tout ce qu'ont dû faire le divin Auguste, Tibère Jules César Auguste, et Tibère Claude César Auguste Germanicus, d'après quelque loi que ce puisse être, il soit permis à l'empereur César Vespasien Auguste de le faire également ;*

*Que tout ce qui, avant la présente loi, a été fait, exécuté, décrété, commandé par l'empereur César Vespasien Auguste, ou par toute autre personne, sur son ordre ou son mandat, soit réputé légal et demeure ratifié, comme si ces actes avaient été faits par l'ordre même du peuple.*

*Sanction. Si quelqu'un, en vertu de la présente loi, a contrevenu ou contrevient par la suite aux lois, plébiscites ou sénatus-consultes, en faisant ce qu'ils défendent, ou en ne faisant pas ce qu'ils ordonnent, qu'il ne soit point pour cela réputé coupable, ni tenu à aucune réparation envers le peuple romain ; qu'aucune action ne soit intentée, aucun jugement rendu à ce sujet, et que personne ne soutire qu'il soit cité devant lui pour cette raison.*

Ce document officiel ne présente pas de grandes qualités oratoires. Les modernes, habitués aux harangues fleuries, aux *adresses* éloquentes que les magistrats et les assemblées politiques prodiguent en pareille circonstance, éprouvent, au premier abord, en lisant le sénatus-consulte de l'an 69, une sorte de déception. Toutefois, cette déclaration a une valeur réelle au point de vue littéraire. Elle caractérise l'esprit formaliste et précis des Romains. Nul peuple n'a été plus profondément juriste à toutes les époques de son histoire, aussi bien

---

<sup>1</sup> *Per relationem discessionemve*, on entend par *discessio* l'action de passer du côté de celui dont on adopte l'avis. Voir Aulu-Gelle, XIV, 7.



dans les premiers siècles de la République qu'au temps de Justinien. Les prescriptions religieuses, les conventions de toutes sortes, les lois les plus anciennes, comme nous en avons donné les preuves ailleurs<sup>1</sup>, ont la même rigueur, la même précision que les textes les plus récents.

Le sénat énumère chacun des droits qu'il concède au nouvel empereur, comme il les a conférés à certains de ses prédécesseurs qu'il désigne d'une manière minutieuse pour prévenir toute confusion. Cependant, ce sénatus-consulte, qui semble tout livrer, a en même temps une portée limitative. Vespasien jouira des mêmes droits que ses devanciers, mais dans la mesure ou ils en ont joui, et pas au delà.

Quelles libertés peuvent rester au sénat, après l'abandon de tant de privilèges ? On n'a pas à le rechercher ici. Nous nous bornons à constater qu'il reste fidèle à l'esprit juridique de toute la législation romaine. Il a prévu tous les cas, il est allé au-devant de toutes les interprétations abusives des avocats impériaux. On ne pourra pas tirer de son texte autre chose que ce qu'il y a mis. Sans doute le despotisme du maître ne sera pas arrêté par ces réserves tacites. Le sénat le sait bien : mais, fidèle à l'esprit romain, il a fait sa déclaration avec la rigueur que ce peuple a toujours apportée dans toutes ses formules religieuses, ses traités politiques, et ses lois judiciaires. Ce document présente tous les caractères de cette race de légistes. Au milieu même de l'abaissement politique le plus complet, l'esprit romain vit et se perpétue.

Pour rédiger le sénatus-consulte qui donne à Vespasien tant de prérogatives, les sénateurs n'avaient eu qu'à copier les termes des décrets qu'ils avaient rendus quelques mois auparavant, et où ils avaient conféré à Othon, puis à Vitellius la même autorité<sup>2</sup>. Ces déclarations, par lesquelles le sénat renonce à ses privilèges particuliers et au bénéfice des lois antiques, ne datent pas du règne de Vespasien. Leur ensemble compose ce qu'on peut appeler la constitution du pouvoir impérial, *lex Imperii*. Depuis qu'Auguste avait attiré successivement à lui tous les privilèges, les droits, les fonctions qui appartenaient sous la République au sénat, aux censeurs, aux consuls, en un mot à tous les magistrats, il avait, en réalité ; exercé le pouvoir dont les attributions sont énumérées par la Table de Bronze. L'usage, à défaut de texte écrit, avait mis la même puissance entre les mains de ses successeurs. C'est ce que Tacite fait entendre ; lorsqu'à l'avènement d'un empereur, il se contente de dire laconiquement : *Le sénat lui décerne toutes les choses habituelles aux princes, cuncta principibus solita*. A quel moment ces déclarations du sénat furent-elles rédigées pour la première fois, sous la forme que nous avons reproduite ? On ne peut l'indiquer avec certitude. Il est permis d'affirmer qu'elles datent au plus tard de l'avènement de Galba, lorsque le pouvoir impérial sortit de la famille d'Auguste.

Dès lors, la constitution de l'empire est rédigée de la main même du sénat ; il n'y a plus qu'à changer le nom du souverain. Chaque nouvel empereur est investi par le sénatus-consulte des prérogatives du rang suprême, ou, pour mieux dire, du pouvoir absolu. C'est à ce décret, et aux décrets semblables, rédigés par le sénat pour les princes venus après Vespasien, que le jurisconsulte Ulpien fait allusion, en parlant de la loi royale, *lex Regia*, qui remet aux mains de l'empereur toute l'autorité<sup>3</sup>. Malgré les discussions auxquelles a donné lieu le terme obscur

---

<sup>1</sup> Voyez *Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome* ; notamment la formule du *Père Patrat*, les prescriptions imposées au flamine de Jupiter, le serment des légionnaires, les lois des Douze-Tables, etc.

<sup>2</sup> Tacite, *Histoires*, IV, 3 ; I, 47 ; II, 55.

<sup>3</sup> Ulpien, *Digeste*, I, 4 ; lib. I, § I, *De Constitutione Principum*.

de *lex Regia* ; qu'on en attribue l'origine à Ulpien ou à Tribonien, le mot désigne fort bien la chose, et le doute n'est pas possible.

Pour en revenir au sénat de Vespasien, si ce sénatus-consulte est en quelque sorte son testament politique et le témoignage incontestable de son abdication, il montre en même temps quelle autorité conservait encore le nom si révérend autrefois du sénat romain. C'est de lui que Vespasien veut tenir ses pouvoirs ; il semble croire que sa puissance n'aura de légalité que si elle est confirmée par le sénat. Il fait acte de déférence à son égard, en attendant son investiture même d'une assemblée docile ; toujours prête à saluer, quel qu'il soit, le prétendant victorieux. Le sénat, de son côté, en donnant son acquiescement, semble se croire maître de le refuser : il en a, au moins, l'apparence. Aussi, en 1316, au moment où la découverte de la Table de Bronze à Rome était encore toute récente, le fameux tribun Nicolas Rienzi s'appuya sur les termes du sénatus-consulte en l'honneur de Vespasien pour appeler les Romains à l'indépendance. *Il rappela aux Romains d'alors, dit un de ses historiens<sup>1</sup>, combien étaient grandes la puissance et la majesté de leurs ancêtres, puisque les empereurs n'avaient de pouvoirs que ceux qu'ils tenaient du peuple et du sénat.* Rienzi se faisait illusion. Cependant le sénat de Vespasien avait encore pour lui *magni nominis umbram* ; plus tard, lorsque l'empire sera vendu à l'encan, ou disputé par les diverses armées, il n'aura même plus *l'ombre de ce grand nom*, et ces respects extérieurs.

Si, du sénat de Vespasien, l'on descend aux orateurs qu'on y voit d'ordinaire siéger, le premier d'entre eux est un avocat célèbre alors par ses succès au barreau, et qui avait préféré à l'arène sanglante des délateurs les luttes plus honorables du forum, GALERIUS TRACHALUS. Quintilien le cite à plusieurs reprises et caractérise son genre d'éloquence. *Rome naguère encore, dit-il, comptait des talents célèbres : Trachalus montrait ordinairement de l'élévation, ne manquait point de clarté et semblait se régler sur les meilleurs modèles. Toutefois, ajoutait-il, il gagnait à être entendu : il avait l'organe le plus heureux dont j'aie mémoire, un débit qu'on eut admiré même au théâtre, la grâce du corps ; en un mot, tous les avantages extérieurs lui avaient été prodigués<sup>2</sup>.* Plus loin, au XII<sup>e</sup> livre, Quintilien revient encore, sur les qualités extérieures de cet orateur. *Quand Trachalus parlait, il effaçait tous ses contemporains : et par où ? C'était sa haute stature, le feu de ses regards, un visage imposant, des gestes savants, une voix ! Cicéron souhaite à son orateur une voix presque semblable à celle des tragédiens : la voit de Trachalus n'aurait souffert de comparaison avec celle d'aucun des acteurs tragiques que j'ai entendus. Un jour qu'il parlait à la basilique Julia, devant la première section du tribunal, tandis que les trois autres étaient en séance, sa voix domina le tumulte de la basilique entière ; on put l'entendre, le suivre, et je me souviens qu'à la honte de ceux qui parlèrent après lui, on l'applaudit des quatre tribunaux à la fois<sup>3</sup>.* Tacite mentionne aussi, en passant, l'organe retentissant de Trachalus<sup>4</sup>.

Cet orateur fut consul à la fin du règne de Néron, en 68, et eut pour collègue le poète C. Silius Italicus. Si les élections, sous l'empire, avaient eu lieu comme autrefois au Champ de Mars et par le vote des centurions, Trachalus aurait tout à

---

<sup>1</sup> Dujardin-Boispréaux, *Histoire de N. Rienzi*, p. 116.

<sup>2</sup> Quintilien, X, 1, 119.

<sup>3</sup> Quintilien, XII, 5, 5 ; 10, 11.

<sup>4</sup> Tacite, *Histoires*, I, 90.

fait rappelé le candidat Novius dont *la voix*, suivant le satirique Horace, *au milieu de deux cents chariots se rencontrant sur le forum avec trois enterrements, pouvait couvrir de ses accents le son des cornes et des trompettes*<sup>1</sup>. Le poète trouve ce mérite insuffisant chez un orateur ; mais, à cet avantage secondaire, quoique fort apprécié de Cicéron dont la voix fut toujours un peu faible, Trachalus en joignait d'autres que Quintilien a fait ressortir. Si sa manière était pompeuse et sonore, sonars, elle avait de l'élévation et de la clarté, et tout en manquant un peu d'abondance, elle rappelait la bonne école et le souvenir des grands maîtres.

Trachalus, avant d'arriver aux honneurs, sous Néron, s'était déjà fait connaître comme avocat, du vivant de l'empereur Claude. Suilius, le fameux délateur dont on a vu les exploits plus haut, et qui avait été exilé sous Tibère, l'eut pour adversaire dans un procès, et s'attira une réponse de Trachalus que Quintilien qualifie d'heureuse. *Il y a bien des manières de renvoyer un trait*, dit l'auteur de *l'Institution oratoire : la plus agréable, c'est de le faire, en jouant sur le même mot*. Suilius disait à Trachalus : « S'il en est ainsi, tu pars pour l'exil — *is in exilium*. — *Et s'il n'en est pas ainsi*, répondit Trachalus, *toi tu y repars — redis*<sup>2</sup>. C'est faute de s'être souvenus de l'exil de Suilius sous Tibère, que certains commentateurs de Quintilien ont mal traduit, ou déclaré inintelligible la réponse de Trachalus.

On a un peu plus de renseignements sur la lutte judiciaire que Trachalus soutint contre un autre délateur, Vibius Crispus. Un jeune homme de dix-huit ans avait légué à la courtisane Spatale le quart de ses biens ; mais, au moment de sa mort, sa fortune se trouvait fort diminuée. Cependant la courtisane réclama le legs et l'exécution du testament. Vibius Crispus, son avocat, s'enferma exclusivement dans la question de droit : il fit bon marché de l'honorabilité de sa cliente, et même de la mémoire du jeune homme. Trachalus, au contraire, parla, au nom de la morale outragée, et représenta ce jeune homme de dix-huit ans comme une victime des ruses de la courtisane. Il n'insista pas sur la question de droit ; il se réclama principalement de la *loi Voconia* qui ne permettait de léguer aux épouses et aux parentes qu'un dixième de la fortune du testateur. Son argumentation, se résuma dans ce rapprochement éloquent : *Est-ce donc là, s'écria-t-il, ô lois, gardiennes vigilantes de la pudeur, est-ce là ce que vous voulez ? Une épouse ne pourra hériter que du dixième : une courtisane héritera du quart* !<sup>3</sup> Toutefois, cet argument, bon aux yeux du moraliste, laissait intacte la légalité du testament et ne pouvait l'infirmier dans l'esprit des juges.

En se laissant élever au consulat, Trachalus se trouva insensiblement mêlé à la politique. Sous le règne d'Othon, il devint l'orateur officiel de ce prince, ou, pour parler plus exactement, il composa les discours que l'empereur eut à prononcer pendant les quelques mois que dura son pouvoir. Étourdi de sa fortune inespérée, *Othon s'en rapportait pour les affaires militaires aux conseils de Suetonius Paullinus et de Marius Celsus, et dans les affaires civiles au talent de Galerius Trachalus. Il y en avait même, ajoute Tacite, qui prétendaient reconnaître la manière de Trachalus, pompeuse, sonore, faite pour remplir l'oreille et qu'une longue pratique du forum avait rendue célèbre*<sup>4</sup>. Le témoignage de l'historien est si formel qu'un savant moderne, dans un mémoire sur

---

<sup>1</sup> *Satires*, I, VI, 40.

<sup>2</sup> Quintilien, VI, 3, 78.

<sup>3</sup> Quintilien, VIII, 5, 13.

<sup>4</sup> *Histoires*, I, 90.

*Trachalus orateur et consul romain*, a cru pouvoir lui attribuer les quatre discours que l'auteur des *Histoires* a mis dans la bouche d'Othon<sup>1</sup>. Cette conclusion est inadmissible. Il en est des discours d'Othon comme de ceux de Néron. Sénèque les a écrits, Néron les a prononcés, et Tacite les a remaniés et résumés en y mettant sa marque particulière. C'est l'usage constant des historiens anciens, et comme nous l'avons vu, suivi par Tacite dans ses *Annales*, où il a refait jusqu'au discours de l'empereur Claude, reproduit en. Gaule à de nombreux exemplaires.

Si l'on entre dans le détail de ces discours, on y retrouve la main de Tacite, et non celle d'un autre. Dans Je premier, Othon vient d'être proclamé empereur ; mais il hésite, il a peur, il envoie des baisers à la foule, il se laisse entraîner par les soldats plutôt qu'il ne les commande, et, arrivé au camp, il adresse aux prétoriens un discours plein de force et d'éloquence qui s'inspire de circonstances que Trachalus ne pouvait pas prévoir : *Qui suis-je ! s'écrie Othon, au moment où je parais devant vous, braves compagnons, je ne saurais le dire ! M'appeler homme privé, je n'en ai pas le droit, après que vous m'avez salué empereur ; empereur, je ne le puis, puisqu'un autre a le pouvoir !*<sup>2</sup> Mais ce début est l'œuvre de l'historien qui l'a composé dans son cabinet, où il imite, de sens rassis, le discours que Scipion, chez Tite-Live, adresse à ses soldats révoltés. Plus tard, en composant ses *Annales*, Tacite se souviendra encore de cet exorde, et le mettra dans la bouche de Germanicus apaisant la sédition des légions de Germanie<sup>3</sup>.

L'examen du deuxième et du quatrième discours nous mènerait à la même conclusion. Le dernier est fort beau. Il se place après la bataille de Bédriac. Othon, vaincu en partie, mais soutenu par de nouvelles légions qui arrivaient de Mésie, aima mieux se donner la mort que de prolonger une lutte incertaine et sanglante. Avant de mourir, il parla aux soldats réunis autour de lui, et opposa à leurs prières une résolution inébranlable. Ni Othon ni Trachalus ne pouvaient avoir la liberté d'esprit nécessaire pour composer une harangue aussi remarquable par l'élévation des idées que par l'éclat du style<sup>4</sup>. Plutarque, qui a raconté la *Vie d'Othon* d'après les *Mémoires* de Julius Secundus, orateur distingué et secrétaire de ce prince, rapporte le même discours, mais il est plus simulé, sans phrases à effet, et plus conforme assurément à la vérité<sup>5</sup>.

En revanche, le discours (le troisième en date) prononcé par Othon avant de partir contre l'armée de Vitellius, et où il fit ses adieux au sénat et au peuple, celui où les dilettantes du barreau reconnaissent la manière de Trachalus, était réellement l'œuvre de ce dernier. L'orateur l'avait peut-être même conservé et publié dans la suite. On serait porté à le croire, d'après le récit de Tacite. L'historien a reproduit et refait tous les autres discours d'Othon. Ici, il se borne à résumer les paroles de l'empereur comme s'il analysait le texte même de Trachalus. *Othon, dit-il, convoqua l'assemblée du peuple et exalta la majesté de Rome, l'accord du peuple et du sénat en sa faveur ; puis il parla avec ménagement des Vitelliens, accusant l'ignorance plutôt que l'audace des légions, du reste, sans nommer nulle part Vitellius, soit modération de sa part, soit que l'auteur de la harangue, scriptor orationis, par crainte personnelle ; se fût abstenu de toute invective contre Vitellius*<sup>6</sup>. Ainsi le seul discours qui soit, d'une façon certaine, l'œuvre de Trachalus est celui-là même que nous n'avons pas. Il

---

<sup>1</sup> *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1821, t. VII, p.119.

<sup>2</sup> *Histoires*, I, 37.

<sup>3</sup> Tite-Live, XXXVIII, 21 ; Tacite, *Annales*, I, 42.

<sup>4</sup> *Histoires*, II, 47.

<sup>5</sup> Plutarque, *Othon*, 15.

<sup>6</sup> *Histoires*, I, 90.

est fâcheux que l'historien n'en ait pas au moins donné une analyse plus détaillée.

A l'avènement de Vitellius, les partisans d'Othon furent poursuivis, et Galerius Trachalus avec eux, malgré la circonspection et la prudence dont il avait usé dans ses paroles. Il échappa aux accusateurs grâce à la protection de Galérie, femme de Vitellius<sup>1</sup>. C'était sans doute une de ses parentes, comme la ressemblance des noms permet de le supposer. Il reprit sa place dans le sénat de Vespasien, et mourut sous le règne de cet empereur.

MARCUS FABIVS QUINTILIANUS, M. Fabius Quintilien, était Espagnol, comme les Sénèque et comme le poète Lucain. Il naquit de l'an 33 à l'an 40 de notre ère, à Calaguris, ville de la Tarraconaise, aujourd'hui Calahorra, dans la Vieille-Castille. Cependant Martial, Espagnol aussi, et qui aime à rappeler toutes les illustrations de son pays, ne mentionne pas cette communauté d'origine, dans une lettre qu'il adresse à Quintilien, et où il l'appelle *la gloire de la toge romaine*<sup>2</sup>. Mais la conclusion qu'on pourrait tirer de son silence ne saurait prévaloir contre le témoignage formel de la Chronique de saint Jérôme, et ceux d'Ausone et de Sidoine Apollinaire. Quintilien quitta de bonne heure l'Espagne, sous le règne de Claude, et vint à Rome se former à l'art oratoire dans les écoles de déclamation. Il suivit avec zèle les leçons des rhéteurs et ne reçut point d'autres enseignements. Il cite même quelques-uns des exercices auxquels il se livrait, dans sa première jeunesse, sous leur direction. *Mes maîtres, dit-il, avaient la coutume de ne préparer aux causes conjecturales par des exercices qui n'étaient pas sans utilité, et qui m'étaient même agréables. Ils m'invitaient à rechercher et à développer dans mes devoirs, pourquoi les Lacédémoniens représentaient Vénus armée ; pourquoi on représentait Cupidon sous la figure d'un enfant ailé tenant des flèches et une torche ? et autres sujets semblables. Dans ces sujets,* ajoute-t-il, *je tâchais de pénétrer ce qui fait ordinairement l'objet des controverses, c'est-à-dire, l'intention, sorte de thèse qui peut être regardée comme une espèce de chrie*<sup>3</sup>. Quintilien se ressentira toujours de son passage dans ces écoles, où l'on s'occupe plus des mots que des idées, et où tous les sentiments, même les plus naturels, ne sont jamais envisagés qu'au point de vue des expressions imagées, et des antithèses ingénieuses qu'on en peut tirer. Le monde que Quintilien connut, commence et finit aux écoles des rhéteurs. C'est à elles seules qu'il pensera en composant son *Institution oratoire*.

Parmi les maîtres du jeune Fabius, et au premier rang, se trouvait son père, Quintilien, rhéteur de profession et fils de rhéteur, mais d'un mérite si secondaire que Sénèque, l'auteur des *Controverses*, énumérant les rhéteurs qu'il a vus et entendus, le range au nombre de ceux *dont il serait oiseux de parler. Ne disons rien*, ajoute-t-il, *des rhéteurs dont la renommée est morte avec eux*<sup>4</sup>. Il cite cependant, plus loin, une pensée du père de Quintilien, dans la *Controverse* que nous avons mentionnée plus haut, au chapitre : *Des écoles des rhéteurs*, et où les interlocuteurs parlent successivement pour et contre ceux qui recueillaient les enfants exposés, et les estropiaient afin d'exploiter la charité des passants. Sénèque, parmi les arguments subtils qu'il reproduit avec autant d'indifférence que les bons, rapporte le suivant, où Quintilien s'adressait en ces termes aux malheureux estropiés : *Des deux manieurs dont vous êtes victimes, je ne saurais*

---

<sup>1</sup> *Histoires*, II, 60.

<sup>2</sup> Martial, *Épigrammes*, II, 90.

<sup>3</sup> *Institution oratoire*, II, 4, 26.

<sup>4</sup> *Controverses*, I, préface, 2.

*dire quel est le plus grand pour vous, d'être nourris ou de nourrir. Vous êtes nourris, parce que vous êtes estropiés, et, à votre tour, vous nourrissez celui qui vous estropie*<sup>1</sup>. Nous n'aurions assurément rien perdu à ce que cette opposition médiocre et de mauvais goût eût été omise par Sénèque.

L'auteur de *l'Institution oratoire* se montre très sobre de détails au sujet de son père. Il en parle peu, ne voulant point sans doute, porter contre lui un jugement sévère, et restant assez fidèle à la vérité pour n'en pas faire un éloge menteur. Il n'en cite qu'un trait. Parmi les figures de mots, il en rappelle une, imaginée par son père, et nous apprend ainsi indirectement que celui-ci ne s'était pas borné au métier de rhéteur, mais avait encore exercé la profession d'avocat. *Il peut arriver, dit-il, qu'une pensée forte et vive reçoive quelque grâce du contraste de deux mots, sans s'altérer par cette opposition. Pourquoi pousserais-je la réserve jusqu'à négliger un exemple domestique ? Un homme chargé d'une ambassade avait déclaré qu'il mourrait à la peine plutôt que de ne pas la remplir ; cependant, peu de jours après, il revint sans avoir rien fait. Dion père, qui parlait contre lui, lui dit : Quant à ton ambassade, je n'exige pas que tu y meures, mais au moins que tu y demeures — non exigo ut immoriaris legationi, immorare. Car la pensée même* (Quintilien, en bon fils, on le voit, joint le commentaire à la citation), *la pensée même est juste, la consonance des deux mots, presque identique, est agréable, d'autant plus qu'elle n'est pas cherchée et semble s'offrir. L'un des deux mots, d'ailleurs, a son sens ordinaire, et l'autre est donné par, l'adversaire lui-même*<sup>2</sup>.

On peut pardonner à la piété filiale l'éloge d'un calembour assez heureux.

Outre les leçons de son père, Quintilien suivit celles de maîtres plus éloquents et plus célèbres. Tout jeune encore, il fut, d'après le scholiaste de Juvénal, l'auditeur du célèbre grammairien Palémon. *Témoin des brillants succès de Sénèque le Philosophe, qui n'était connu encore que par son talent d'avocat, il eut la force de préférer à sa parole brillante et pleine de séduction, l'éloquence plus saine, plus vigoureuse, et ce qu'il appelle la maturité du célèbre délateur Domitius Afer*<sup>3</sup>. Quintilien fréquentait en même temps le barreau, et assistait à toutes les causes soutenues par les avocats renommés. C'est ainsi qu'il a pu parler, pour les avoir entendus, et de ses contemporains et d'un grand nombre d'orateurs appartenant à la génération qui a précédé la sienne, Junius Bassus, Cossutianus Capito, Servilius Nonianus, Julius Africanus, Vibius Crispus, Julius Secundus, Galerius Trachalus<sup>4</sup>. Nous devons à l'assiduité et à l'heureuse mémoire du jeune rhéteur la plupart des renseignements qui ont survécu sur les causes plaidées par ces orateurs, et sur les arguments mêmes qu'ils ont fait valoir.

On a peu de détails sur la jeunesse de Quintilien. La *Chronique* de saint Jérôme nous le montre, l'an 68, revenant de la Tarraconaise à Rome à la suite de Galba. Combien de temps Quintilien fut-il absent de Rome, quel motif l'en éloigna ? Commença-t-il à enseigner la rhétorique dans sa patrie ? Ce sont autant de questions auxquelles on ne peut répondre avec certitude. Toutefois, il n'est pas nécessaire de supposer avec Dodwell, parce que Quintilien rentra dans Rome en même temps que Galba, qu'il en soit parti dès l'année 61, lorsque celui-ci fut placé par Néron à la tête de la province d'Espagne. Il peut avoir été appelé dans

---

<sup>1</sup> *Controverses*, X, 33, 19.

<sup>2</sup> *Institution oratoire*, IX, 3, 73.

<sup>3</sup> *Institution oratoire*, V, 7, 7.

<sup>4</sup> *Institution oratoire*, VI, I, 3 ; X, 1, et *passim*.

la Tarraconaise par ses affaires domestiques ou même par le gouverneur quelques années après. En effet, il serait difficile que Quintilien, âgé d'une vingtaine d'années en 61, eût déjà assisté à tous les plaidoyers d'orateurs éminents qu'il déclare avoir entendus. En revanche, c'est en 68, très probablement, que commencent les vingt années d'existence laborieuse que Quintilien consacra, d'après son propre témoignage, à l'exercice de la profession d'avocat et à l'enseignement de la rhétorique. Avocat et professeur, il obtint tous les succès que la vanité humaine peut désirer, et lorsque l'empereur Vespasien, établit des chaires publiques aux frais de l'État, Quintilien fut le premier qui reçut du Trésor public la somme considérable de 100.000 sesterces (17.693 fr.) allouée, par ce prince. Il renonça de bonne heure à ses fonctions au barreau pour se consacrer entièrement à l'enseignement ; et il eut, en outre, la sagesse de quitter celui-ci à temps. Il obtint de Domitien la permission de se retirer en 88, à peine âgé de cinquante ans.

Quintilien conçut alors la pensée de conserver par écrit les préceptes de rhétorique qu'il avait professés si longtemps afin de les rappeler à ceux qui les avaient entendus, et d'en faire profiter ceux à qui leur âge ou leur éloignement de Rome n'avait pas permis de l'écouter. Déjà, quatre ans auparavant, il avait publié un traité *Sur les causes de la décadence du goût*, que Juste Lipse a voulu, mais à tort, confondre avec le *Dialogue sur les orateurs*, que l'on attribue généralement à Tacite, et qui, s'il n'est pas de l'auteur des *Annales*, n'est assurément pas de Quintilien.

L'ouvrage *Sur les causes de la décadence du goût* paraît avoir disparu de bonne heure. Quant à l'*Institution oratoire*, Quintilien en avait déjà composé trois livres, quand Domitien le chargea d'enseigner la rhétorique aux enfants de sa sœur. C'est probablement à cette époque que l'empereur l'éleva à la dignité de consul, ou, suivant Ausone, lui donna, sinon les fonctions, au moins les insignes du consulat<sup>1</sup>. C'était une distinction inouïe jusqu'alors. Elle excita contre Quintilien la jalousie des autres rhéteurs et les attaques des satiriques.

*Glissons, dit Juvénal, sur cet exemple d'une destinée inouïe. L'homme heureux est beau, il est vaillant ; l'homme heureux est sage, illustre, de noble race ; il, pare ses jambes du ruban noir et du croissant, sénatorial ; l'homme heureux est le plus grand des orateurs et des dialecticiens ; et, fût-il enchaîné, il chante à merveille. Tout dépend de l'astre sous lequel tu as, tout rouge encore au sortir du sein maternel, poussé tes premiers vagissements. Que la Fortune le veuille, de rhéteur tu deviendras consul ; qu'elle le veuille aussi, de consul tu deviendras rhéteur !*<sup>2</sup>

Quelque répandu que fût le goût des lettres et de l'éloquence, on retrouvait toujours à Rome ce fond d'esprit romain qui s'était jadis personnifié dans le vieux Caton. On aimait les lettres, on cultivait avec passion l'art oratoire qui, même sous l'empire, conduisait aux honneurs, et l'on regardait comme étrange que le maître de tant d'avocats distingués eût été appelé, par un caprice de l'empereur, aux dignités auxquelles il avait, jusque-là, préparé les autres. Aussi les satiriques ne furent pas les seuls à critiquer l'élévation de Quintilien. Sans en avoir de preuves directes, on peut le supposer d'après le ton ironique, avec lequel Pline le Jeune, le meilleur élève de Quintilien, l'amant passionné des belles-lettres, apprend à un de ses amis, qu'un sénateur jadis exilé par Domitien,

---

<sup>1</sup> Ausone, *Action de grâces à Gratien*.

<sup>2</sup> Juvénal, VII, 136.

s'est fait professeur en Sicile. *As-tu appris, écrit-il à Minucien<sup>1</sup>, que Valerius Licinianus s'est fait professeur en Sicile ? Tu ne dois pas l'avoir encore appris, car la nouvelle est toute récente. Ancien préteur, il comptait naguère parmi les avocats les plus éloquents ; mais, de chute en chute, le voilà devenu de sénateur, exilé, et d'orateur, rhéteur. Aussi, en ouvrant son école, a-t-il dit d'une voix dolente et pénétrée : Ô Fortune, quelle comédie tu te donnés ! de professeurs tu fais des sénateurs, et de sénateurs des professeurs ! Il y a dans ce mot quelque chose d'un ressentiment si amer, si poignant, qu'à mon avis, il s'est fait professeur tout exprès pour le dire.* Comment n'eût-il pas été honteux, pour le nom romain, qu'on, élevât Quintilien au consulat, lorsque Valerius Licinianus se croyait déshonoré, et Pline est de son avis, de devenir de préteur maître d'éloquence ! Quintilien, il est vrai, était de mœurs irréprochables, et Licinianus n'avait qu'un inceste à se reprocher !

Mais Juvénal a bien raison d'ajouter aux vers cités plus haut cette réflexion : *Cet homme heureux, néanmoins, est plus rare que le corbeau blanc. Combien ont maudit leur chaire et son titre vain et stérile, comme le montre la fin de Thrasymaque et celle de Carrinas.* Il eût pu joindre Quintilien à sa liste. Au moment où celui-ci commençait son *Institution oratoire*, il perdait en l'espace de quelques mois sa jeune femme et son second fils âgé de cinq ans. Il supporta ce malheur avec une résignation stoïcienne. Mais bientôt après, son fils aîné, qui avait dix ans et lui donnait les plus belles espérances, lui fut enlevé par la maladie. Quintilien ne put maîtriser sa douleur, et l'exhala en termes touchants au début du VI<sup>e</sup> livre de l'*Institution oratoire* qu'il composait au même moment. Sans doute le père ne parle pas seul dans les pages où il raconte ses deuils domestiques, et trop souvent, des expressions et des tours maniérés trahissent la main du rhéteur et une mélancolie plus apprêtée que sincère. Mais il faut faire la part des habitudes professionnelles de Quintilien, et voir, dans ces pages trop critiquées<sup>2</sup>, une ébauche de ces traités consolatoires que les anciens aimaient à composer, tels que les *Consolations* de Sénèque<sup>3</sup>, où une douleur vraie se traduit trop souvent en phrases de rhétorique.

La préface de l'*Institution oratoire* nous apprend que Quintilien mit deux ans à écrire cet ouvrage, de l'an 90 à l'an 92 environ. Il était attendu avec tant d'impatience que l'auteur, pressé de satisfaire le désir du public, s'excuse de n'avoir pas eu le temps de revoir et de corriger le style. A partir de la publication de son œuvre, la vie de Quintilien est peu connue. Sa vieillesse fut triste et solitaire. Il semblerait même avoir perdu cette richesse qui excitait la verve de Juvénal, s'il l'allait s'en rapporter à une lettre où Pline le Jeune offre à Quintilien — *Quintiliano suo* —, une somme de 50.000 sesterces, pour l'aider à marier sa fille. *Tu es très désintéressé, écrit-il, et tu as élevé ta fille, petite-fille de Tutilius, de la manière convenable. Cependant, comme elle va épouser un citoyen honorable, Nonius Celer, qui ses emplois civils imposent un certain train, il faut qu'elle règle sa manière de vivre et sa toilette sur le rang de son mari ; le luxe n'augmente pas notre dignité, mais la relève. Tu es très riche de cœur, je le sais, mais de ressources modestes. Aussi, je réclame pour moi une partie de ton fardeau, et, comme un second père, je donne à notre fille 50.000 sesterces*

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 11.

<sup>2</sup> Voir notamment Nisard : *Poètes latins de la décadence*.

<sup>3</sup> Voir plus haut les *Consolations* de Sénèque au chap. XV.



(environ 9.000 francs). *Je lui donnerais davantage, si je n'étais persuadé que la médiocrité de ce petit présent pourra seule te décider à le recevoir. Adieu*<sup>1</sup>.

Il s'agit ici d'un autre Quintilien, de position obscure et modeste, familier de la maison de Pline, qui dote la fille en écrivant au père une lettre aimable, quoi qu'un peu dédaigneuse et qui sent son grand seigneur. Si Pline avait adressé cette épître à *Marcus Fabius*, l'auteur de *l'Institution oratoire*, son ancien maître, il aurait parlé sur un autre ton, et il aurait rappelé au moins le souvenir qu'il avait conservé de ses leçons. C'est ce qu'il ne manque pas de faire toutes les fois qu'il prononce son nom. D'ailleurs, dans une lettre du même livre que Mommsen place au plus tôt l'an 106 de notre ère, Pline le Jeune parle de Quintilien comme s'il était déjà mort au moment où il écrit<sup>2</sup>. Enfin, comme Quintilien, dans la préface du livre VI, déclare qu'il a perdu tous ses enfants, et qu'il reste seul, *superstes omnium meorum*, il faudrait admettre un second mariage, peu vraisemblable à l'âge où le rhéteur était arrivé.

Quoique *l'Institution oratoire* roule sur l'art de former un orateur, et qu'elle soit devenue aussitôt la base de l'enseignement de la rhétorique, la règle, le canon que les maîtres n'auront plus qu'à expliquer et à commenter dans leurs écoles, il n'entre pas dans notre plan d'en parler ici en détail, et nous renvoyons le lecteur aux ouvrages spéciaux sur l'histoire de la littérature latine. Quintilien, du reste, n'apporte aucune idée nouvelle. Il se borne à analyser et à traduire ses prédécesseurs, à refondre surtout et à présenter d'une manière didactique les divers ouvrages relatifs à l'art oratoire, que Cicéron publiait un siècle auparavant. Là même où il croit innover, il est la dupe de son heureuse mémoire, et prend ses réminiscences pour des nouveautés.

Mais s'il a peu d'idées générales qui lui soient propres, il abonde en détails heureux et piquants. Son expérience de professeur lui suggère mille observations sagaces, utiles, des anecdotes, des réflexions qui varient agréablement la monotonie des préceptes. On sent l'homme du métier qui connaît les jeunes gens, qui les aime, qui sait prendre et manier ces natures délicates et capricieuses. S'il n'a pas droit à l'admiration exagérée qu'on professait pour lui à l'époque de la Renaissance, il n'en occupe pas moins une des premières places parmi les écrivains latins qui sont parvenus jusqu'à nous. Le 1er livre de *l'Institution oratoire*, le plus original de l'œuvre entière, est d'une lecture attachante et suffirait à lui assurer l'immortalité.

La partie de Quintilien qui appartient directement à ces études, est très restreinte. Quintilien a été le premier avocat de son temps, mais sa modestie l'a empêché de s'étendre sur les causes qu'il a défendues, et même de publier les discours qu'il a prononcés. Ses plaidoyers, cependant, excitaient une admiration universelle. On accourait pour les entendre. Bien plus, on les publiait, ou plutôt, on faisait courir sous son nom des plaidoyers sur les sujets qu'il avait traités, et le succès excitant l'avidité des copistes, on mettait en circulation des harangues défigurées, mutilées, où Quintilien refusait de se reconnaître<sup>3</sup>. Quintilien en publia lui-même fort peu. Le premier qu'il livra au public, et il se le reproche comme une vaine gloriole de jeune homme (il avait alors environ trente ans), avait été prononcé dans la cause de *Nævius Arpinianus*. Celui-ci était accusé d'avoir tué sa femme en la précipitant d'un endroit élevé. Le mari prétendait que sa femme

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 32.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 6 ; voir encore *Lettres*, II, 14 (date approximative de 91 à 100).

<sup>3</sup> *Institution oratoire*, VII, 2, 24.

s'était donné volontairement la mort. On n'a point d'autres renseignements sur la nature et l'issue du procès. On ne peut pas même affirmer que Quintilien soutint la cause du mari. Ses expressions semblent l'indiquer, mais pas d'une façon précise.

Il parle encore d'un procès de succession qu'il soutint au barreau pour une veuve. Le mari ne pouvant, d'après la loi, léguer sa fortune à sa femme, avait laissé ses biens à d'autres héritiers, et ceux-ci s'étaient engagés, par un fidéicommiss, à les remettre à la veuve. L'intrigue n'avait pas été assez bien conduite pour que la vérité ne transpirât. Les héritiers naturels traduisirent donc la femme en justice. Mais ils l'accusèrent d'avoir supposé un testament. Quintilien profita de ce que ses adversaires avaient déplacé la question et l'avaient mise sur un terrain mauvais pour eux. *Il m'était facile, dit-il, de justifier la femme au sujet de la supposition du testament ; je n'avais qu'à avouer l'existence du fidéicommiss ; mais alors l'héritage était perdu pour la femme. Il me fallut donc plaider de manière à faire comprendre aux juges ce qui s'était passé, sans que les dénonciateurs pussent tirer parti de mes paroles. J'eus le bonheur de triompher de ces deux difficultés*<sup>1</sup>. Quintilien cite ce plaidoyer à propos d'une figure de rhétorique, *la plus à la mode de nos jours*, dit-il, où l'orateur veut être deviné sans s'exprimer d'une manière précise. Il est fier du succès qu'il a obtenu ; mais en véritable avocat romain, il ne craint pas d'avouer l'injustice de la cause qu'il défendait.

Le dernier souvenir personnel que Quintilien rapporte est plus bref encore. Il rappelle que le juge est quelquefois obligé de prononcer dans sa propre cause. *Je vois, dit-il, dans le livre des Observations recueillies par Septimius, que Cicéron eut à plaider dans une affaire de cette nature, et moi-même j'ai plaidé pour la reine Bérénice par-devant elle*<sup>2</sup>. Il serait curieux de savoir quel était-ce débat ouvert devant la reine Bérénice, et où elle était directement intéressée. Avait-il rapport à cette séparation célèbre dans l'histoire, que Suétone a résumée en ces mots si connus : *Titus aimait Bérénice et avait, dit-on, promis de l'épouser .... Dès son avènement à l'empire, il l'éloigna de Rome, malgré lui, malgré elle ?* S'agissait-il simplement, comme il est plus probable, d'une affaire moins romanesque, d'une vulgaire contestation d'argent ? Toutes les suppositions sont permises.

A défaut de renseignements plus précis sur les causes qu'il a soutenues, Quintilien indique, à plusieurs reprises, qu'il a souvent plaidé au barreau, et que ses préceptes ne sont pas empruntés seulement à ses lectures et à l'exemple des grands orateurs, mais sont le résultat de sa propre expérience. On peut in me, en réunissant quelques-uns de ces passages, apprécier l'ensemble des procédés qu'il prétend avoir mis en pratique. Cette méthode, hâtons-nous de le dire, n'a rien de nouveau, c'est celle de tous les esprits sages et bien ordonnés. Quintilien, il est vrai, ne prétend pas l'avoir inventée : il l'a reçue, dit-il, en partie de ses maîtres : la réflexion et surtout la pratique lui en ont montré la justesse et la fécondité. Il y a seulement une certaine naïveté de sa part à ajouter : *Je révélerai en quoi elle consiste ; je n'en ai jamais, du reste, fait de mystère, promam, nec unquani dissimulavi. Cette méthode consiste simplement à bien étudier la cause, et à connaître par le menu tout ce qui la concerne. J'avais grand soin au barreau, dit-il, de me mettre au courant de tout ce qui entrait dans la cause. Aux écoles, on établit d'avance certains points fixes et peu nombreux, que les Grecs*

---

<sup>1</sup> *Institution oratoire*, IX, 2, 73.

<sup>2</sup> *Institution oratoire*, IV, 1, 19.

appellent thèmes, et Cicéron propositions. Quand j'avais placé ces éléments de la cause en quelque sorte sous mes yeux, je ne songeais pas moins à mon adversaire qu'à moi-même. Et d'abord, ce qui n'est pas difficile, mais ce qu'il faut considérer avant tout, j'établissais ce que chaque partie voulait prouver, et ensuite les moyens dont chacune pourrait se servir<sup>1</sup>. Un pareil procédé est sage assurément, mais il est en même temps si élémentaire' et si naturel qu'il n'était pas nécessaire, il semble, de tant de précautions oratoires pour l'exposer. Quelle pouvait être, d'ailleurs, la valeur des plaidoyers où l'on parlait sans y recourir ?

La narration est une des parties principales d'une cause. Il s'agit pour l'accusateur de présenter les faits du débat sous un jour défavorable, et atour l'accusé, au contraire, de les rétablir à son avantage. Les rhétoriques anciennes attachaient une grande importance à la narration. Mais l'opinion dominante était qu'elle n'avait de valeur, que si les faits étaient groupés et présentés dans leur ensemble pour avoir plus de force. Les classiques reprochaient même à Cicéron d'avoir dédaigné ces règles étroites, et d'avoir placé, par exemple, plusieurs narrations dans les différentes parties de son plaidoyer pour Cluentius où il avait cru utile de le faire. Quintilien, toujours si réservé quand il s'agit de contredire les principes généralement adoptés par les rhétoriques, est heureux ici de se mettre à l'abri du nom de Cicéron. Il rappelle avec orgueil que, dans les causes qui étaient partagées entre plusieurs avocats, on lui confiait de préférence la narration, et qu'il n'a jamais hésité, à la scinder en plusieurs parties, lorsqu'il y voyait un avantage. *Pour moi, dit-il, si mon expérience peut être comptée pour quelque chose, je l'ai fait au barreau, aussi souvent que je le jugeais nécessaire, et j'ai toujours eu en cela l'approbation des auditeurs éclairés et des juges. Je puis même le dire sans vanité, comme sans crainte d'être démenti par les nombreux avocats avec lesquels j'ai plaidé de concert : c'était ordinairement à moi que l'on confiait le soin de présenter la cause*<sup>2</sup>.

L'on sait, enfin, le rôle prédominant que jouait le pathétique dans les causes judiciaires. Les grands orateurs réservaient pour la péroraison leurs effets les plus puissants, et Cicéron se vantait d'avoir su manier le pathétique mieux qu'aucun de ses rivaux en éloquence. Mais l'illustre orateur oublie de nous dire avec une précision suffisante si, au moment où il excitait l'attendrissement des auditeurs, il était ému lui-même. Il semble l'indiquer par les paroles qu'il prête à l'orateur Antoine racontant les péripéties du procès d'Aquilius : *Si j'essayai alors d'émouvoir la compassion du public, c'est que j'étais ému moi-même : Ce ne fut pas je ne sais quel art inconnu, mais la vive émotion de mon âme, mais ma douleur qui m'inspira ce mouvement tant vanté, qui me poussa à déchirer la tunique et à montrer les cicatrices d'Aquilius .... Je pleurais moi-même, j'étais en proie à un violent transport, tandis que j'invoquais les dieux et les hommes, les citoyens et les alliés. Si toutes les paroles que je prononçai alors n'avaient été empruntées de ma douleur, mon discours, loin d'exciter la compassion des juges, aurait provoqué leurs railleries*<sup>3</sup>.

Malgré ce passage, il est permis de concevoir des doutes sur la réalité de l'émotion qu'éprouve un orateur habile, habitué à faire vibrer les cordes du pathétique. Sans aller jusqu'au paradoxe de Diderot, qui, s'étayant sur les confidences de quelques acteurs, prétend qu'une émotion personnelle, loin de servir le tragédien nuit toujours à l'effet qu'il veut produire, on peut admettre

---

<sup>1</sup> *Institution oratoire*, VII, 1, 3.

<sup>2</sup> *Institution oratoire*, IV, 2, 86.

<sup>3</sup> *De Oratore*, II, 57 ; voyez *Histoire de l'éloquence latine avant Cicéron*, t. II, p. 219.

que l'avocat partage exceptionnellement l'émotion qu'il provoque. Quintilien, à l'en croire, s'inscrirait en faux contre la thèse de Diderot. Il ne se borne pas à dire que, dans les causes du barreau et même dans les exercices de l'école, il faut parler avec verve, avec chaleur, en se mettant à la place du personnage, ce qui est le seul moyen d'exciter l'intérêt et de soutenir l'attention. Il va plus loin. Il prétend avoir vu des histrions et des comédiens qui, en sortant de jouer un rôle triste et touchant, pleuraient encore après avoir déposé le masque. Il fait de cette émotion une règle de l'art oratoire, et cite son propre exemple. *Voici, dit-il, ce que je n'ai pas dû ensevelir dans le silence, puisque c'est par cela, à quelque prix qu'on m'estime, ou qu'on m'ait estimé, que j'ai conquis un certain renom de talent dans l'art oratoire. J'ai été souvent ému en plaidant : les larmes me gagnaient ; je sentais mon visage pâlir, et j'éprouvais une véritable douleur*<sup>1</sup>.

On ne peut, malheureusement, contrôler par aucun plaidoyer de Quintilien la vérité de son assertion. Il est probable que l'auteur de *l'Institution oratoire* se fait illusion à lui-même en évoquant les souvenirs de sa carrière d'avocat. On peut en juger par la préface de son VI<sup>e</sup> livre où il parle des pertes qui affligent son âge mûr. Ici Quintilien n'a pas à s'émouvoir pour un client, à provoquer en lui-même une douleur factice. Il déplore des malheurs qui lui sont personnels, il raconte des deuils domestiques, les coups répétés de la fortune qui l'ont frappé dans ses êtres les plus chers, et surtout dans ce jeune enfant qui lui faisait concevoir tant d'espérances. Sans doute il a des accents touchants, mais trop souvent le rhéteur prend la parole à la place du père, et, ses phrases peu simples ne respirent pas et ne communiquent pas l'émotion. Les autres discours de Quintilien présenteraient, à plus forte raison, les mêmes caractères. Cependant, si l'on peut douter que Quintilien ait été le grand orateur qu'il se plaît à laisser supposer, il n'en est pas moins certain qu'il a bien compris le rôle de l'éloquence, qu'il a sagement et habilement composé ses plaidoyers, et, qu'à une époque de décadence, il a pu, avec justice, passer pour le premier avocat de son temps.

Il n'y a pas lieu de parler ici des *Déclamations* placées sous le nom de Quintilien, et qu'on joint ordinairement à *l'Institution oratoire*. On a voulu voir dans ces exercices d'école, les discours que les copistes du temps faisaient courir sous le nom du brillant avocat. Il y a ici confusion. Quintilien ne parle que des discours qu'il avait prononcés au barreau, tandis que les *Déclamations* sont un cahier de matières et de corrigés à l'usage d'un rhéteur de profession. Le nom de Quintilien se trouve à la première page, voilà pourquoi on les lui attribue. Sans doute, quelque rhéteur de second ordre a voulu se couvrir de ce nom glorieux, mais tout proteste contre cette usurpation. Ni les dix-neuf discours entiers, ni les fragments de cent quarante-cinq déclamations, reste des trois cent quatre-vingt-huit que contenaient autrefois les manuscrits, ne sont de Quintilien. Malgré des traits heureux semés çà et là, ces déclamations trahissent des mains différentes et souvent inexpérimentées. Certains sujets, par leur nature seule, ne conviennent pas à l'austérité bien connue de Quintilien. Les règles qu'il donne dans son *Institution* sont souvent violées et méconnues. L'ouvrage est donc l'œuvre d'un rhéteur d'un siècle postérieur, qui a voulu imiter le livre des *Controverses* de Sénèque le Père, et qui n'en a fait qu'un pastiche faible et ennuyeux.

## CHAPITRE XIX – L'ÉLOQUENCE SOUS LES EMPEREURS FLAVIENS

---

<sup>1</sup> *Institution oratoire*, VI, 2, 30.

*L'Institution oratoire*, malgré ses douze livres et le développement considérable de chacun d'eux, nous a fourni à peine quelques rares détails sur l'éloquence de Quintilien considéré comme avocat. Aussi ne faut-il pas nous étonner de la disette de renseignements où nous sommes réduits au sujet des autres orateurs du règne de Vespasien. Le peu que l'on sait sur leur compte et même sur leurs noms, on le doit à l'auteur du *Dialogue sur les orateurs*. Tacite, car pour plus de commodité, et pour nous conformer à l'usage, nous continuerons à lui attribuer la paternité de cette œuvre si remarquable, Tacite voulant, à l'imitation de Cicéron, composer un dialogue sur l'éloquence, a choisi les orateurs les plus illustres de l'époque où il plaçait son dialogue. Il en a pris quatre, et a fait soutenir à chacun la thèse la plus conforme à son caractère, à ses opinions, à la nature de son talent : De même, Cicéron introduisait dans le dialogue *Sur l'orateur*, outre des personnages secondaires, M. Licinius Crassus, Antoine et C. Julius César. Antoine traitait de l'invention, Crassus, de l'élocution, César, de la plaisanterie ; chacun, en un mot, dissertait de la partie de l'art oratoire où il passait pour exceller.

L'auteur du *Dialogue sur les orateurs* a voulu mettre aux prises les partisans de l'ancienne éloquence, qui se couvraient du grand nom de Cicéron et voyaient en lui et dans ses contemporains, les maîtres de la parole romaine, et les partisans de l'école nouvelle, les romantiques si l'on veut, qui traitaient de vieilleries les méthodes et le style de l'illustre orateur. Loin de croire à la décadence de l'art oratoire, ils proclamaient avec assurance la supériorité des modernes sur les anciens. On a vu plus haut, lorsque nous avons examiné la révolution accomplie dans l'éloquence, après la mort d'Asinius Pollion et de Messala, et qui s'était personnifiée dans l'orateur Cassius Severus, ce qu'il faut penser de la nouvelle école et de ses prétentions<sup>1</sup>. On n'a plus ici à rentrer dans le débat. Il reste à recueillir les quelques renseignements biographiques que le *Dialogue sur les orateurs* fournit sur les interlocuteurs qui y prennent part.

Le partisan des modernes, le défenseur éloquent des romantiques, le personnage, pour lequel Tacite paraît avoir le plus de prédilection, est l'orateur MARCUS APER. Ce personnage était originaire de la province qui avait déjà donné à Rome des orateurs éminents, où l'instruction s'était développée avec tant de rapidité, et où les écoles devaient fleurir encore, longtemps après que leur enseignement ne trouvait plus d'écho en Italie. Il était Gaulois. C'est du moins ce que l'on peut conclure du passage, où il compare la faible renommée qu'obtiennent les poètes avec la vaste notoriété qui est le partage des orateurs. *Quel voyageur, dit-il, arrivant d'Espagne, d'Italie, je ne parle pas de nos Gaulois, s'enquiert en arrivant à Rome du poète Saleius Bassus ?*<sup>2</sup> Ces mots *nos Gaulois*, épigramme ou éloge, semblent indiquer qu'Aper parle ici de ses compatriotes. Il avait habité la Bretagne, il le reconnaît lui-même, dans les rangs de l'armée que les Romains étaient obligés d'entretenir au cœur de cette île à moitié soumise, et toujours prête à se révolter. Il y avait vu un vieillard qui prétendait avoir combattu contre César, lorsque, pour assurer la conquête de la Gaule, l'adversaire de Vercingétorix avait tenté, à deux reprises, une expédition en Bretagne<sup>3</sup>. Aper y avait conquis *malgré la défaveur attachée à sa naissance et à*

---

<sup>1</sup> Voyer le chapitre VII, intitulé : *La nouvelle éloquence. Cassius Severus.*

<sup>2</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 10.

<sup>3</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 17.

*son pays*, dit-il, les titres de questeur de tribun, de préteur, qu'il rappelle non sans orgueil au début du dialogue<sup>1</sup>.

Mais ces dignités militaires ou civiles ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'étude de l'éloquence. C'est là qu'il obtint les plus grands succès et les triomphes les plus flatteurs. Il fut de bonne heure regardé avec Julius Secundus ; comme l'avocat le plus éloquent de son époque, et eut l'honneur de compter, parmi ses disciples, l'auteur du *Dialogue sur les orateurs*. *M. Aper et Julius Secundus*, dit celui-ci, *étaient alors les deux plus célèbres talents de notre barreau. J'allais les entendre avec empressement l'un ou l'autre au forum ; en outre, je les fréquentais chez eux et je les suivais en public, poussé par un merveilleux désir d'apprendre et une certaine ardeur de jeunesse. Je recueillais soigneusement leurs discussions, et même leurs confidences les plus intimes*<sup>2</sup>.

Aper devait son succès à sa passion pour l'art qu'il cultivait. Il ne se bornait pas aux causes qu'il plaidait en public. Il s'exerçait, et ne cessa jamais de le faire, aux causes fictives où se complaisait l'éloquence des partisans de la nouvelle école. Il prenait part aux controverses des rhéteurs et y assouplissait son génie<sup>3</sup>. Mais il dédaignait les études sévères, l'histoire, la politique, la philosophie, qui avaient fait la gloire de l'école de Cicéron et d'Asinius Pollion. Malgré l'expression adoucie et polie de Tacite, *il dédaignait les lettres plutôt qu'il ne les ignorait*, on peut croire que son instruction laissait à désirer<sup>4</sup>. Il trouvait plus facile de médire de la science que de combler le vide de son éducation première. En outre, comme l'avait fait jadis l'orateur Antoine, il espérait grandir dans l'opinion publique, en paraissant devoir son talent à son heureux naturel, plutôt qu'à un travail persévérant et à des connaissances profondes. Aussi son éloquence avait-elle les défauts et les qualités de son esprit. Si, parfois, elle manquait de fond et de solidité, elle était toujours ardente, animée, pleine de chaleur et de véhémence<sup>5</sup>. C'était une véritable éloquence de délateur. Malgré la nature de son talent, Aper resta honnête, mais il le doit aux circonstances politiques au milieu desquelles il vécut, et à la sagesse de Vespasien. Son admiration pour les délateurs fameux, courtisés, adulés par la foule à cause de la terreur qu'ils inspirent, permet de croire que, sous un autre prince, il aurait aimé à jouer leur rôle.

L'interlocuteur principal d'Aper est l'orateur CURIATIUS MATERNUS. Maternus avait obtenu au barreau des succès éclatants. Aper fait de son éloquence, comme de celle de Secundus, un éloge enthousiaste. *Et vous, Maternus et Secundus*, dit-il, *qui mêlez si bien à la force des pensées, l'éclat et la politesse des expressions ; qui apportez un tel choix dans l'invention, tant d'ordre dans la disposition, une telle abondance quand la cause le réclame, et une telle brièveté quand elle le permet ; vous qui savez si bien unir l'éclat du style à la netteté des idées, qui maniez les passions et tempérez la liberté avec tant de mesure que, si la malignité et l'envie ont retardé pour vous la justice de notre siècle, la vérité sera proclamée par nos descendants*<sup>6</sup>. Sans doute, les paroles d'Aper sont dictées par la bienveillance et la politesse, peut-être même par le secret dédain d'un homme

---

<sup>1</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 7.

<sup>2</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 4.

<sup>3</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 14.

<sup>4</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 2.

<sup>5</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 11, 24.

<sup>6</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 23.

qui se croit supérieur. Mais, en réduisant de beaucoup ces éloges, on peut conclure que Maternus apportait au barreau des facultés supérieures. Malgré les succès éclatants qu'il y obtenait, il le quitta de bonne heure pour la poésie. Il gardait dans son âme le culte de l'ancien état de choses qui avait fait la gloire et la puissance de Rome, et, ne pouvant épancher au forum les secrets sentiments de son cœur, il les exprimait dans ses vers.

C'était pour Maternus un moyen de parler politique sous l'empire. Au moment où s'ouvre le *Dialogue sur les orateurs*, il venait de lire en public sa tragédie de *Caton*, ouvrage, dit Tacite, où, s'oubliant lui-même pour ne songer qu'à son principal personnage, il avait, à ce qu'on répétait, offensé les puissants<sup>1</sup>. Ce sont même les bruits circulant dans Rome au sujet de sa hardiesse, qui attirent chez lui Aper et Julius Secundus, et sont l'occasion du dialogue. *Caton*, se donnant la mort pour ne pas survivre à la liberté, n'était pas un spectacle qu'on put offrir impunément à la Rome impériale. Il fallait la candeur d'un poète pour l'oublier. Il fallait aussi toute la jalousie soupçonneuse de l'empire pour voir un danger dans une lecture si inoffensive. Qui pouvait, un siècle non seulement après la mort de *Caton*, mais après la bataille d'Actium, songer à la liberté ancienne et à la République ? Tout cela était mort et bien mort ; et les accents de Maternus, si éloquents qu'ils fussent, ne pouvaient rien ressusciter. C'était une exhumation sans péril, si ce n'est pour le poète.

Avant de lire son *Caton*, Maternus avait composé encore une autre tragédie. Il avait écrit une *Médée*. C'était un des sujets favoris traités par les Romains sur le modèle de la *Médée* d'Euripide, une œuvre analogue, imitation ou traduction, à la *Médée* d'Ovide, dont le succès même n'avait pas ralenti le zèle des poètes. Il préparait encore une autre tragédie, *Thyeste*, où il se proposait d'ajouter aux hardiesses de son *Caton*<sup>2</sup>. Aper lui reproche d'y consacrer son temps, tandis que la défense des colonies et des municipes réclament sa présence au barreau. Maternus vante le charme de la poésie non sans mélancolie. Il y cherche l'oubli de l'éloquence sanglante qu'il a vue si puissante à Rome, sous le règne de Néron. Il a horreur de cette gloire, de cette notoriété mal acquise qu'Aper ne cesse d'envier. Il n'aurait certainement pas reparu sur le forum sous un prince cruel ; il se décida peut-être, mais nous n'en savons rien, à y reparaître sous Vespasien. Finit-il son *Thyeste* ? Fit-il encore parler la liberté, dans une pièce semblable à son *Caton* ? On l'ignore. Mais il avait prononcé les noms de liberté et de tyrannie. Si Vespasien eut le bon goût de ne pas s'en apercevoir, un autre était là qui grava ce crime dans sa mémoire, et se promit de ne pas le laisser impuni. Derrière Vespasien, il y avait son second fils Domitien. Le jour où l'émule de Néron voulut détruire tout ce qu'il y avait de sentiments nobles et généreux, il songea à l'auteur de *Caton* ; et il mit à mort l'interlocuteur d'Aper, le noble et généreux Curiatius Maternus<sup>3</sup>.

VIPSTANUS MESSALA, que Tacite introduit dans son *Dialogue* comme le partisan éloquent et convaincu des anciens, est un peu plus connu que ses deux interlocuteurs. On n'a pas, il est vrai, sur son habileté oratoire, d'autres renseignements que quelques mots du Dialogue. Mais il s'était signalé à la guerre, pendant la lutte des Flaviens et des Vitelliens, et, malgré son rang un

---

<sup>1</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 2.

<sup>2</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 3.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LXVII, 12.

peu secondaire, Tacite ne néglige jamais l'occasion de le citer. Il descendait de l'illustre famille des Messala. *Il était, dit Tacite, aussi distingué par son mérite que par sa naissance, et c'était le seul qui eût, apporté à cette guerre des intentions droites*<sup>1</sup>. Il prit part, en qualité de tribun et de chef de la VII<sup>e</sup> légion Claudiane, aux différentes luttes qui précédèrent la bataille de Crémone et le sac de cette malheureuse ville par les soldats de Vespasien.

Tacite rappelle complaisamment son intervention, même dans des faits de médiocre importance. Ainsi il le montre, tantôt venant rejoindre l'armée d'Antonius Primus, lieutenant de Vespasien, tantôt concourant à sauver Aponius Saturninus, général de l'armée de Mésie, que ses légions révoltées voulaient massacrer<sup>2</sup>. Enfin il mentionne, et avec raison, la part considérable de Messala au succès de la bataille de Crémone, qui commença à ruiner le prestige des Vitelliens. Déjà deux légions, l'*Italique* et la *Rapax*, du côté de Vitellius, s'avançaient pleines de confiance, et se croyaient victorieuses, quand la cavalerie flavienne fondit sur elles et les arrêta. La lutte s'engagea, mais le succès fut aussitôt décidé par l'arrivée inattendue de Messala, à la tête des auxiliaires de Mésie. Ceux-ci, aussi estimés que des légionnaires, enfoncèrent les deux légions malgré la marche forcée qu'ils venaient de faire, et contraignirent les Vitelliens à se réfugier dans Crémone<sup>3</sup>.

Vipstanus Messala ne se contenta pas de prendre une part active à cette guerre ; il voulut en raconter à d'autres les sanglantes péripéties. Acteur dans la tragédie, il rapporta ce qu'il avait vu, ce qu'il savait de première main. Est-ce une histoire qu'il composa ? Se borna-t-il à publier des *Mémoires* ? On ne sait ; mais Tacite lui emprunte, sans aucune précaution oratoire, comme à un auteur connu du public, deux épisodes caractéristiques de cette guerre civile, ou plutôt, suivant le mot de Lucain, plus que civile. Un Espagnol, Julius Mansuetus, incorporé dans la légion Rapax, combattit contre son fils qui servait dans la VII<sup>e</sup> légion, recrutée par Galba en Espagne, et fut mortellement blessé par lui. *Le père tombe mourant, le fils s'élançe pour le dépouiller, le reconnaît à sa voix et à ses traits, et en est reconnu. Il le serre alors glacé dans ses bras et, d'une voix lamentable, il prie les mânes paternels de lui pardonner, de ne pas le maudire comme un parricide. C'était le crime de tous, qu'était la part d'un seul homme dans les guerres civiles ?*<sup>4</sup>

Tacite ne s'est pas borné à emprunter ce fait douloureux à Vipstanus ; il lui doit encore la peinture de la scène et les réflexions suivantes : *En même temps, le fils relève le cadavre, creuse la terre, et rend à son père les derniers devoirs. Ceux qui étaient près de lui le remarquent, puis un plus grand nombre, enfin toute l'armée s'étonne, gémit et maudit cette guerre cruelle. Que valaient l'étonnement et les imprécations de l'armée tout entière, rapportés par l'honnête Vipstanus ? Tacite répond lui-même à la question en continuant froidement : *Cependant, les soldats n'en continuent pas avec moins d'ardeur à dépouiller leurs proches, leurs parents, leurs frères égorgés. Ils parlent du crime commis, et ne cessent d'en commettre de pareils !**

L'autre fait, emprunté par Tacite à Messala, est plus odieux encore. Les Flaviens, vainqueurs à la bataille de Crémone, assiégeaient la ville où s'étaient réfugiés les Vitelliens. Enrichie par un commerce actif, Crémone était, en ce moment même,

---

<sup>1</sup> *Histoires*, III, 9.

<sup>2</sup> *Histoires*, III, 12.

<sup>3</sup> *Histoires*, III, 18.

<sup>4</sup> *Histoires*, III, 25.



le rendez-vous de nombreux négociants, *magna pars Italiae*, qu'y avait attirés une foire considérable ; et la population secondait l'effort des soldats. Les chefs des Flaviens, voyant leurs troupes fatiguées près d'abandonner la lutte, leur promirent le pillage. Crémone fut emportée de vive force : 40.000 soldats et un nombre plus élevé de vivandiers et de goujats d'armée, plus corrompus et plus cruels, se ruèrent sur cette malheureuse ville. Tout fut mis à sac pendant quatre jours, les habitants furent égorgés, les femmes violées, les maisons pillées, les temples dévastés. Pour couronner cette œuvre de destruction, le feu consuma ce que les hommes n'avaient pu détruire. Le seul temple de Méphitis<sup>1</sup> dut à sa situation hors des murailles d'échapper à l'incendie. A cette nouvelle, un immense cri d'horreur s'éleva dans toute l'Italie et domina le bruit de la guerre civile. On refusa partout d'acheter Tes Crémonais captifs, et l'on mit en liberté ceux que les soldats, honteux de leur conduite, ne parvinrent pas à tuer secrètement. Qui avait promis le pillage aux soldats ? Qui avait la responsabilité de cet odieux attentat ? Personne ne voulut s'en reconnaître l'auteur. Vipstanus Messala, qui était au siège, en accusait Hormus, Pline l'Ancien l'impute à Antonius Primus. Tacite n'ose pas décider entre leurs témoignages.

Quelques mois après, Vipstanus Messala entra dans Rome, abandonnée par Vitellius. Il y trouvait la plus grande partie du sénat qui avait déjà passé du côté des vainqueurs, livrée à des dissensions intestines. C'était l'heure des représailles contre les délateurs, instruments de Néron et de Vitellius. Le plus farouche d'entre eux celui qui provoquait les ressentiments les plus violents, était le célèbre délateur Aquilius Régulus, l'assassin de Pison. On l'accusait même d'avoir déchiré avec ses dents la tête de sa victime. Mais Regulus était le frère utérin de Vipstanus Messala. Celui-ci *qui n'avait point encore l'âge sénatorial, dit Tacite, se fit une grande réputation de piété fraternelle et d'éloquence en osant intercéder pour son frère.... Il n'essaya pas de défendre ni la cause ni l'accusé ; il se jeta au devant du danger d'Aquilins et réussit à fléchir quelques-uns des sénateurs*<sup>2</sup>. Heureusement pour Aquilius, en ces époques tourmentées où la force seule était respectée, la position éminente que Messala occupait dans le parti victorieux était la meilleure des protections, et valait le plus brillant discours. Le crédit de Messala et quelques paroles de Mucien arrêtaient les velléités de rigueur que le sénat manifestait. Regulus échappa au sort qu'il méritait. Le délateur attiré de Néron devait s'illustrer encore, sous Domitien, par de nouvelles infamies.

L'intervention généreuse de Messala en faveur de son frère fut peut-être la première occasion où il révéla ses aptitudes à l'éloquence. Était-il aussi grand orateur que le choix fait de lui par Tacite, comme interlocuteur dans son *Dialogue*, permet de le supposer ? Ou doit-il seulement cet honneur à l'amitié que Tacite semble éprouver pour lui ? On ne saurait, faute de documents, trancher cette question. Il se montre, dans le *Dialogue*, partisan des anciens, de leurs méthodes et de leur plan d'éducation ; il n'a que des railleries spirituelles et fort justes pour les exercices de l'école, les déclamations et les sujets traités par les rhéteurs. Il prétend, au grand scandale d'Aper, qu'il n'existe plus de son temps un seul grand orateur. Mais il se borne à la partie la plus facile de son rôle, à la critique de ce qu'il voit autour de lui.

---

<sup>1</sup> *Histoires*, III, 33. Méphitis était la déesse des exhalaisons pestilentielles ; on lui élevait des temples pour se garantir de la peste.

<sup>2</sup> *Histoires*, IV, 42.

Il reconnaît, cependant, que les conditions l'éloquence sont changées, que la grande éloquence de Cicéron et de ses contemporains, alimentée par l'importance des débats politiques, serait déplacée et de nul emploi sous les empereurs, dans ces humbles prétoires qui -subsistent seuls -encore. Il fait preuve de goût : ses remarques et ses regrets sur la disparition de l'antique éloquence révèlent un esprit judicieux. Mais il appartient aussi à son époque. Si, comme le prétend Aper, Messala se voyait décerner partout le monde le titre de grand orateur, qu'il refuse à tous ses contemporains, c'est qu'il avait aussi quelques-uns des défauts que le public d'alors aimait et admirait<sup>1</sup>. On peut le conclure des paroles d'Aper : *Pour ta part, Messala, je ne te vois imiter des anciens que leurs traits les plus brillants*<sup>2</sup>. Messala était donc de son siècle par son goût pour les traits et pour les expressions brillantes et recherchées, marque fatale des âges de décadence.

*Il arrive très souvent, raconte Quintilien, que les jeunes gens, même les mieux doués, se consomment en efforts stériles, et aboutissent au silence par la passion de trop bien dire. A ce propos, je me souviens que JULIUS SECONDUS, mon contemporain, et comme chacun sait, mon intime ami, homme d'une admirable éloquence, ce qui ne l'empêchait pas de travailler sans relâche, me rapportait un mot qui lui avait été dit par son oncle. Celui-ci était Julius Florus, l'homme le plus éloquent de la Gaule, car c'est là seulement qu'il a fait briller son talent, orateur qui comptait peu d'égaux et était vraiment digne d'une telle parenté. Il vit un jour Secundus, qui était encore sur les bancs de l'école, sombre et abattu. Il lui demanda pourquoi il avait une mine si désolée. Le jeune homme répondit qu'ayant un sujet à traiter, il en cherchait l'exorde sans succès depuis trois jours. Il s'affligeait de son mécompte présent, et même désespérait de l'avenir. Alors Florus, souriant de son chagrin : Pourquoi, lui dit-il, veux-tu mieux parler que tu ne le peux ? Sans doute, conclut Quintilien, il faut s'efforcer de parler le mieux possible, mais, quel que soit le degré où l'on arrive, avant tout, il faut parler*<sup>3</sup>.

Cet enfant studieux, d'origine gauloise sans doute comme son oncle Julius Florus et comme Aper, cet élève opiniâtre *qui voulait parler mieux qu'il ne pouvait*, finit par devenir un avocat illustre. Tacite, qui l'introduit comme quatrième interlocuteur dans son Dialogue, avait été son disciple et son commensal. Il reconnaît à son éloquence les mêmes qualités qu'à celle de Maternus, c'est-à-dire la force des idées, l'éclat et la politesse des expressions, la sagacité dans l'invention, l'ordre dans la disposition<sup>4</sup> ; il ne fait qu'une réserve et l'indique en termes adoucis : *La malignité, dit-il, refusait généralement à Secundus une élocution facile*. Si l'on rapproche la critique de Tacite des indications données par Quintilien, où celui-ci parle de *la pureté et de l'élégance* de Julius Secundus, sans mentionner l'abondance et la facilité, on peut conclure que, sous les qualités de l'avocat distingué, on retrouvait encore les défauts qui arrêtaient le jeune homme dans ses exercices d'école. Par l'énergie de sa volonté et de son travail, il arrivait à triompher des obstacles que la nature lui opposait. Mais les connaisseurs trouvaient que *son éloquence sentait l'huile*, comme on l'avait dit à Athènes des débuts de Démosthène, et ils attribuaient ses succès oratoires,

---

<sup>1</sup> Dialogue sur les orateurs, 15.

<sup>2</sup> Dialogue sur les orateurs, 23.

<sup>3</sup> Institution oratoire, X, 3, 12. Voir encore XII, 10, 11.

<sup>4</sup> Dialogue sur les orateurs, 2. Voir ci-dessus la citation relative à Maternus : Tacite caractérise à la fois les deux orateurs.

surtout au soin minutieux qu'il apportait à composer ses plaidoyers et à polir ses expressions.

Tandis qu'Aper se reposait des fatigues du barreau par la composition de déclamations d'école, Julius Secundus consacrait à des œuvres plus sérieuses et plus littéraires les loisirs que les plaidoyers lui laissaient. Il avait écrit la *Biographie de Julius Asiaticus*, chef gaulois, qui avait pris parti pour Vindex et avait été mis à mort par Vitellius. C'était peut-être son parent. Vipstanus Messala en parle avec éloge dans le *Dialogue sur les orateurs*, et engage Secundus à continuer, et à faire suivre cette *Biographie* d'études du même genre, en lui promettant autant de succès dans cette sorte d'ouvrages qu'il en obtient au barreau par son éloquence<sup>1</sup>.

Malheureusement Secundus fut enlevé par une mort prématurée, avant d'avoir pu justifier les espérances qu'il faisait concevoir. D'un caractère aimable, d'un commerce sûr et facile, il paraît avoir excité de vives amitiés. Tacite parle de son maître avec une visible sympathie. En outre, Saleius Bassus, homme excellent, et qui passait pour le meilleur poète de son temps, avait voulu habiter avec lui la même demeure pour ne pas s'en séparer<sup>2</sup>. Quant à Quintilien, qui se vante de l'avoir eu pour intime ami, c'est avec un accent de regret ému qu'il termine par son nom l'énumération des orateurs romains dont il conseille la lecture. *Si Julius Secundus, dit-il, eût vécu plus longtemps, il eût certainement légué à la postérité le nom d'un orateur célèbre. Il eût ajouté, il ajoutait déjà ce qui semblait manquer à toutes ses autres qualités éminentes, je veux dire plus d'ardeur au combat, plus de méditation sur le fond des choses, quitte à s'occuper un peu moins du style. Néanmoins, quoique arrêté au milieu de sa course, il a conquis un rang honorable, tant il a d'abondance et de grâce d'ans les développements ; tant son style est pur, doux et brillant ; tant sa diction a de propriété, même dans les métaphores ; tant il a dans ses témérités les plus audacieuses, de lumineuse clarté !*<sup>3</sup>

Après avoir fait de Julius Secundus un éloge peut-être exagéré, mais inspiré par l'amitié, Quintilien ajoute ces quelques mots en manière de conclusion : *Ceux qui écriront après moi sur les orateurs, dit-il, auront une ample matière à louer justement ceux qui fleurissent aujourd'hui ; des talents de premier ordre honorent en ce moment notre barreau. Les uns, orateurs consommés, rivalisent avec les anciens ; les autres, jeunes et pleins de zèle, les imitent et marchent sur leurs pas à la perfection.* Si la première partie de ce jugement flatteur désigne, comme on peut le croire, Marcus Aper et les autres interlocuteurs du *Dialogue sur les orateurs* ; c'est à Tacite, à Pline le Jeune que Quintilien pense en parlant de ces talents plus jeunes et qui sont en train de se former. Mais parmi eux, ou plutôt à leur tête, il place un nom auquel les modernes sont loin de songer, celui de l'empereur DOMITIEN.

On a vu plus haut tout ce que Quintilien devait à la famille des Flaviens. Vespasien lui avait assuré, ce qui était sans exemple, un traitement considérable sur le Trésor public. Domitien le choisit comme précepteur de ses neveux, et l'éleva au consulat. Ces deux distinctions qui suscitèrent tant de jalousies, n'en étaient que plus flatteuses. Aussi n'en faut-il pas trop vouloir à Quintilien des

---

<sup>1</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 14.

<sup>2</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 8.

<sup>3</sup> *Institution oratoire*, X, 1, 120.

éloges exagérés par lesquels il témoigne sa reconnaissance à son bienfaiteur. On a pardonné depuis longtemps à Horace et à Virgile les adulations qu'ils prodiguaient à Auguste, et dont, les premiers, ils donnèrent l'exemple aux écrivains romains. A l'époque de Quintilien, après tant d'apothéoses que les empereurs se décernent tour à tour, et que le sénat et le peuple s'empressent de ratifier, il faut excuser le professeur consul d'avoir accordé à Domitien la palme de l'éloquence et de la poésie. Auguste avait ordonné les proscriptions quand Virgile et Horace le mettaient au rang des dieux et le proclamaient fils de Vénus. Domitien ne s'était pas encore fait connaître tout entier, au moment où Quintilien insinuait qu'il devait la perfection de ses œuvres littéraires aux enseignements de Minerve sa mère<sup>1</sup>.

Titus, plus âgé que son frère de treize ans, avait été élevé à Rome et avait eu les mêmes maîtres que le jeune Britannicus. On ne sait quels furent ceux de Domitien. Il passa une partie de sa jeunesse d'abord en Afrique, lorsque son père en était gouverneur, puis il le suivit dans *cette petite ville écartée* où Vespasien dû s'exiler pour s'être, endormi au théâtre, pendant que Néron faisait entendre aux Grecs les accents de sa voix divine<sup>2</sup>. L'éducation première de Domitien fut donc assez négligée par suite des vicissitudes qu'éprouva la fortune de son père, mais il eut- le temps de la refaire ou de la compléter après l'avènement de Vespasien. En effet, irrité des mesures imprudentes que son fils prenait à Rome selon son caprice, tandis qu'il était lui-même retenu en Orient par la guerre contre les Juifs, Vespasien lui interdit de se mêler des affaires publiques. *Alors Domitien*, dit Tacite, *voyant sa jeunesse méprisée par les hommes d'un âge mûr, renonça à s'occuper du gouvernement, et même à remplir les moins importantes des charges qu'il avait exercées d'abord. Sous les dehors de la simplicité et de la modestie, il se renferma dans une profonde dissimulation, il affecta le goût des lettres et l'amour de la poésie, afin de voiler son âme, et d'échapper à la rivalité d'un frère dont il jugeait mal le naturel plus tendre et si différent du sien*<sup>3</sup>.

Si c'était un rôle que jouait Domitien, il le remplissait avec conscience. Il s'exerça à la poésie, il composa des petits poèmes et les lut en public suivant l'usage<sup>4</sup>. Qui aurait pu voir un ambitieux dans ce jeune homme, vivant loin des affaires, uniquement occupé de travaux poétiques, et n'ayant d'autre souci que d'obtenir les applaudissements d'un auditoire complaisant ? Qui aurait pu l'accuser de nourrir contre son frère de noirs desseins, lorsqu'il demandait l'inspiration à la Muse fraternelle, et prenait pour sujet de ses vers les exploits de Titus ? *Sois-moi propice*, dit l'auteur des *Argonautiques*, Valerius Flaccus, en s'adressant à Vespasien, *sois-moi propice, favorise en moi le chantre des antiques héros. Pour l'Idumée vaincue, c'est ton propre fils — lui seul en est capable —, qui célébrera son frère, tout noir de la poussière de Solyme, portant de remparts en remparts ses torches et sa fureur victorieuse*<sup>5</sup>. C'est donc à l'auteur de poésies connues, appréciées du public, au prince dont on attendait un nouveau poème épique, que Quintilien adresse ses éloges. Ainsi expliqués et justifiés, ils perdent un peu de leur exagération.

*Je me borne à ces noms*, dit-il (il vient de nommer entre autres poètes Valerius Flaccus et Lucain), *parce qu'Auguste le Germanique a été détourné de la culture*

---

<sup>1</sup> L'*Institution oratoire* est composée de l'an 90 à l'an 92, et Domitien meurt en 96.

<sup>2</sup> Suétone, *Vespasien*, 4.

<sup>3</sup> *Histoires*, IV, 86.

<sup>4</sup> Suétone, *Domitien*, 2.

<sup>5</sup> Valerius Flaccus, *Argonautiques*, I, 11.

*des lettres par le gouvernement du monde, les dieux n'étant pas satisfaits pour lui qu'il fût le plus grand des poètes. Et pourtant, voyez les œuvres de sa jeunesse, lorsque après avoir fait présent de l'empire<sup>1</sup>, il se confina dans l'étude, quoi de plus sublime, de plus artistement travaillé, de plus parfait à tous les titres ? Qui pouvait en effet chanter les batailles mieux que celui qui sut si bien les gagner ? A qui les déesses, protectrices des lettres, pourraient-elles prêter une oreille plus complaisante ? Qui a plus de droits que lui aux enseignements directs de Minerve sa mère ? Justice lui sera plus pleinement rendue par les siècles futurs. Cette gloire est aujourd'hui effacée par la splendeur de ses autres vertus. Mais nous desservons le sanctuaire des lettres, et tu nous pardonneras, César, si nous n'avons point passé ton nom sous silence, si nous empruntons le vers de Virile, pour attester que, sur ton front,*

*Le lierre s'entrelace aux lauriers victorieux<sup>2</sup>.*

Si Quintilien s'étend longuement sur les mérites poétiques de Domitien, il est plus sobre d'éloges sur son talent oratoire. Il n'en dit qu'un mot : *Il me faut*, dit-il, *justifier le choix d'un prince éminemment supérieur en éloquence comme dans tout le reste, ita in eloquentia quoque eminentissimum<sup>3</sup>*. L'éloge est maigre, par comparaison, et semble justifié. En effet, les historiens ne citent guère de Domitien que des édits et de brefs discours adressés au sénat. Dans l'un d'eux, prononcé vers les premières années de son règne, il faisait allusion à la beauté de ses traits que relevait une pudeur modeste ; et, pour appuyer une mesure qu'il proposait, il débutait ainsi : *Vous avez jusqu'ici assurément approuvé mon caractère et ma physionomie<sup>4</sup>*. Ce passage insignifiant ne peut donner aucune idée de son éloquence. Il est peut-être extrait d'un discours de Domitien, prononcé dans le sénat *pour lui-même*, à ce que Priscien rapporte, sans indiquer dans quelle circonstance, ni à quelle époque il fut débité. Il s'y trouvait une phrase qui a, au moins le mérite d'exprimer une idée juste en termes simples et nets : *L'heureux succès de ma harangue a montré que la seule bienveillance de ceux qui écoutent ajoute à l'éloquence de ceux qui parlent<sup>5</sup>*.

Dans une autre occasion, Domitien fit amener au sénat plusieurs citoyens accusés du crime de lèse-majesté, et dit aux sénateurs : *Qu'il éprouverait en cette circonstance l'attachement que le sénat lui portait*. C'en était assez pour entraîner leur condamnation. Les sénateurs décrétèrent aussitôt que ces malheureux subiraient le supplice usité chez les ancêtres. Domitien reprit alors la parole en faveur des condamnés. Il avait obtenu leur châtement, il voulut en laisser l'odieux au sénat, et faire preuve de clémence. *Permettez-moi*, dit-il, *Pères Conscrits, d'arracher une grâce à votre dévouement. Il vous en coûtera, je le sais, de me l'accorder. Laissez aux condamnés le libre choix de leur mort. Vous épargnerez ainsi à vos regards un spectacle pénible, et tout le monde comprendra que je suis intervenu dans votre délibération<sup>6</sup>*. La clémence du magnanime empereur consistait non à faire grâce de la vie à ceux qu'il haïssait, car il ne pardonnait jamais, mais à leur laisser le choix de leur mort. L'ironie froide et l'hypocrisie sont le caractère distinctif de sa parole.

---

<sup>1</sup> Il fait allusion à un mot de Domitien. Celui-ci prétendait qu'il avait été le premier et le vrai maître de l'empire, en l'absence de Vespasien, et qu'il en avait fait don à son père d'abord, et ensuite à son frère.

<sup>2</sup> *Institution oratoire*, X, I, 31 ; Virgile, *Églogues*, VIII, 13.

<sup>3</sup> *Institution oratoire*, IV, I, 4.

<sup>4</sup> Suétone, *Domitien*, 18.

<sup>5</sup> Priscien, liv. VI, 7, p. 241.

<sup>6</sup> Suétone, *Domitien*, 11.

Il ne manquait pas non plus d'esprit. Sans parler de l'histoire du fameux turbot, la raillerie la plus cruelle que jamais empereur ait faite du sénat romain, il avait dès mots heureux. Il disait d'un homme vain et amoureux clé sa personne : *Je voudrais être aussi beau que Metius croit l'être*. On parlait d'un homme dont la chevelure était blanche et rousse : *C'est*, disait-il, *du miel mêlé de neige*. Comme on vantait devant lui le bonheur des princes : *Leur condition*, répondit-il, *est la plus malheureuse de toutes : on ne croit aux conjurations dont ils se plaignent que lorsqu'ils sont tués*. Le dernier mot est profond, et l'empereur Hadrien en louait la justesse et le répétait souvent<sup>1</sup>. Enfin, quoiqu'il regrettât d'être chauve, et qu'il prît pour lui les plaisanteries adressées à d'autres sur ce sujet, il ne craignit pas parfois de se railler lui-même. Un de ses familiers se plaignait de perdre ses cheveux ; il composa à son usage un petit traité sur la Conservation des cheveux, où il lui disait, en citant les paroles que, dans Homère, Achille adresse à Lycaon, le fils de Priam : *Ne vois-tu pas que je suis moi aussi et beau et grand ? Eh bien*, ajoutait-il, *la même destinée attend ma chevelure que la tienne. Je supporte avec résignation que mes cheveux vieillissent sur ma tête encore jeune. Apprends qu'il n'est point de parure plus gracieuse et moins durable*<sup>2</sup>.

La composition de ce badinage sans importance n'infirmes pas l'assertion de Suétone, d'après lequel, depuis son arrivée à l'empire, Domitien *ne s'appliqua jamais ni à l'histoire, ni à la poésie, il n'écrivit jamais, même pour les choses nécessaires. Il ne lisait que les Mémoires et les Actes de Tibère ; ses lettres, ses discours, ses édits étaient l'œuvre d'autrui*<sup>3</sup>. Certains faits prouvent, cependant, que, dans la première moitié de son règne, Domitien conserva quelque souci des lettres qu'il avait si longtemps cultivées. Ainsi, comme plusieurs bibliothèques avaient été détruites par l'incendie, il les rétablit à grands frais. Il acheta de nouveaux exemplaires des livres brillés, et quand il ne pouvait pas s'en procurer, il envoyait à Alexandrie des hommes spéciaux, chargés d'en faire des copies exactes<sup>4</sup>. S'il supprime des écrits, ce sont des libelles diffamatoires dirigés contre les principaux citoyens et les femmes les plus respectables, et il se borne à noter d'infamie les auteurs des pamphlets.

Vers la même époque, l'an 86 d'après Censorinus<sup>5</sup>, il établit en l'honneur de Jupiter Capitolin un concours quinquennal de musique, d'équitation et de lutte, où l'on distribuait des couronnes plus nombreuses que d'habitude. Il y avait des prix de prose grecque et de prose latine, sans parler des concours de cithare avec ou sans accompagnement de chant. On y voyait encore des jeunes filles lutter ensemble à la course. Domitien présidait lui-même ces fêtes un peu bizarres, chaussé de sandales, revêtu d'une toge de pourpre à la grecque, portant sur la tête une couronne d'or, avec les effigies de Jupiter, de Junon et de Minerve. Il avait établi encore des fêtes annuelles en l'honneur de Minerve, et il y assistait avec un collège de prêtres spécial. Le sort désignait les membres de la confrérie qui devaient donner des combats de bêtes somptueux, des représentations théâtrales, et en outre, des concours d'orateurs et de poètes.

Ces dernières solennités avaient lieu sur le mont Albain, que Domitien rivait choisi, en souvenir de l'Acropole d'Athènes, et comme le lieu le plus cher à

---

<sup>1</sup> Suétone, *Domitien*, 21 ; V. Gallicanus, *Vie d'Avidius Cassius*, 2.

<sup>2</sup> Suétone, *Domitien*, 21 ; *Iliade*, XXI, 108.

<sup>3</sup> Suétone, *Domitien*, 20.

<sup>4</sup> Suétone, *Domitien*, 8.

<sup>5</sup> Censorinus, *Du jour natal*, 18.

Minerve, sa mère<sup>1</sup>. Malgré le mélange de ces exercices physiques et de ces combats de bêtes fauves avec les fêtes de l'intelligence, mélange qui trahit le Romain, il faut tenir compte à Domitien de ces institutions : Les concours de poésie excitaient la verve et les talents de ceux qui avaient le goût des lettres ; ils attiraient même des concurrents qui ne manquaient pas de mérite, puisqu'à la première de ces Quinquennales, le poète Stace ne put emporter la palme et la vit adjuger à un rival mieux inspiré. Celui qui obtint la couronne décernée au meilleur orateur, fut un ancien membre du sénat, Palfurius Sura, exilé de cette assemblée depuis longtemps. Tous les assistants, aussitôt, applaudirent à son triomphe, et crurent trouver l'occasion favorable d'obtenir de Domitien la grâce de Palfurius et sa réintégration dans ses anciens honneurs. Domitien resta insensible ; et, sans daigner répondre à ceux qui le priaient, les invita, par la voix du héraut, à *garder le silence*<sup>2</sup>.

Ses bonnes dispositions pour les orateurs et les écrivains en prose et en vers, ne devaient pas durer longtemps. Aussitôt que Domitien fut saisi de cet esprit de vertige, de cette *folie impériale*, que l'on voit s'emparer de presque tous les empereurs romains, au bout de quelques années de pouvoir, il sévit sans pitié contre ceux qu'il avait protégés ou encouragés jusque-là. La liste de ses proscriptions est longue. Parmi eux, Hermogène de Tarse est tué pour avoir introduit quelques allusions dans son *Histoire*, et les copistes qui l'avaient écrite sont mis en croix. Metius Pomposianus est égorgé sous divers prétextes futiles, parmi lesquels se trouve l'accusation d'avoir extrait de Tite-Live les harangues des rois et des généraux. Ainsi l'amour de l'éloquence coûta la vie au premier éditeur du livre connu des écoliers modernes sous le nom de *Conciones* ! Junius Rusticus Arulenus et Herennius Senecio expient par leur mort le crime d'avoir fait l'éloge l'un de Pætus Thræsea, l'autre, d'Helvidius Priscus, et de les avoir appelés les hommes les Plus vertueux de Rome. Leurs ouvrages furent bridés de la main du bourreau sur la place publique. A la suite de cette mesure, tous les philosophes, parmi lesquels se trouvait Épictète, jeune encore, furent chassés de Rome et de l'Italie<sup>3</sup>.

Cette proscription n'était pas une simple menace. Elle fut exécutée avec la plus extrême rigueur. Il y avait danger à visiter ou à secourir les malheureux philosophes, privés, de tous moyens d'existence, et qu'un exil inattendu venait frapper dans leur situation et leurs intérêts les plus chers. *A l'époque*, écrit Pline le Jeune longtemps après, *où les philosophes furent chassés de Rome, j'allai voir Artémidore dans sa villa de la banlieue ; et, ce qui rendait ma démarche plus notoire et plus périlleuse, j'étais alors prêteur. Autre point : il avait besoin d'une somme assez ronde, pour acquitter des dettes contractées par les motifs les plus honorables. Comme les plus puissants et les plus riches de ses amis ne s'empressaient pas de la lui offrir, je l'empruntai pour lui en faire présent. Enfin, j'agissais ainsi, lorsque sept de mes amis venaient d'être ou tués ou exilés. Les morts étaient Senecio, Rusticus, Helvidius ; les exilés, Mauricus, Gratilla, Arria, Fannia. Je sentais comme la chaleur de la foudre qui avait si souvent frappé autour de moi, et je jugeais à des signes certains que le même sort m'était réservé*<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Suétone, *Domitien*, 4 ; Dion Cassius (Xiphilin), LXVII, 1.

<sup>2</sup> Suétone, *Domitien*, 13.

<sup>3</sup> Suétone, *Domitien*, 10 ; Aulu-Gelle, XV, 11 ; Tacite, *Agricola*, 2 ; Dion Cassius, LXVII, 13.

<sup>4</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, III, 11.

Pendant ce temps-là, l'encens fumait sur les autels en l'honneur æ Domitien, et les poètes lui tressaient des couronnes, comme au disciple fidèle des Muses, et au protecteur des lettres. *Oui, ô César, s'écrie Martial, quand la foule t'accable de ses suppliques, nous aussi qui offrons au maître de petits vers, nous savons qu'un dieu peut à la fois gouverner le monde et écouter les Muses, et qu'il ne dédaigne pas nos modestes guirlandes. Sois indulgent, Auguste, pour tes poètes : nous sommes la première et ta douce gloire, nous sommes tes premiers plaisirs et ta première étude. Ni le chêne, ni le laurier de Phœbus ne sont seuls dignes de toi : permets à notre peuple de tresser en lierre ta couronne civique*<sup>1</sup>. A son tour, Silius Italicus, imitant les flatteries de Virgile en l'honneur d'Auguste, fait prédire par Jupiter, dès la seconde guerre Punique, la gloire et les triomphes de Domitien. Cet éloge outré, trop long pour être cité, se termine ainsi : ... *C'est encore lui qui forcera l'Ister indigné à souffrir le passage des étendards romains, et qui saura le dompter entre ses rives sarmates. Le voilà qui surpasse tous les descendants de Romulus qu'a illustrés l'éloquence. Les Muses lui rendront un culte, et, plus habile que celui dont la lyre arrêta l'Hèbre et fit marcher le Rhodope, il excitera par ses chants l'admiration de Phœbus... Alors, ô fils des dieux, qui donneras naissance à des dieux, règne après ton père pour le bonheur du monde. Ta longue vieillesse viendra se reposer dans la demeure des cieux où Quirinus te cédera son trône : là tu siègeras entre ton père et ton frère, et ton divin fils montrera près de toi sa tête rayonnante*<sup>2</sup>.

On est saisi de dégoût en voyant jusqu'où l'adulation peut aller ; et l'on songe au passage où Tacite parle des misères du règne de Domitien, qui, après l'extrême liberté, fit connaître à Rome l'extrême servitude. Niais, sans invoquer ici le témoignage de l'éloquent auteur de la *Vie d'Agriicola*, il suffira d'opposer à l'indignité de ces flatteries, une anecdote rapportée par Philostrate, et la réponse ingénieuse et profonde de son héros, Apollonius de Tyane. *Un autre prisonnier dit qu'il était mis en jugement parce que, offrant un sacrifice à Tarente, où il était investi du commandement, il avait oublié d'ajouter aux prières publiques que Domitien était fils de Minerve. Apparemment, lui dit Apollonius, tu pensais que Minerve, étant, vierge, n'avait jamais enfanté. Tu ne savais donc pas, à ce qu'il paraît, que cette déesse enfanta autrefois aux Athéniens un dragon, c'est-à-dire un monstre* !<sup>3</sup>

Sous le règne de Domitien, l'an 90, mourut chargé d'années et de richesses le délateur VIBIUS CRISPUS, qui, après avoir servi d'utile instrument à plusieurs empereurs, dut à sa modération relative, de parvenir impunément à une longue vieillesse. Il était né l'an 10 de notre ère à Plaisance, ou, selon d'autres, dans la Gaule Transpadane, à Verceil, la petite ville rendue célèbre par la défaite des Cimbres<sup>4</sup>. Son origine *était basse et abjecte*, et ses mœurs répondaient à son origine. Il fut, en effet, un des compagnons assidus des débauches de Vitellius<sup>5</sup>. A en croire certains témoignages, et, s'il n'y a pas confusion sur les noms, il était aussi bon soldat que bon orateur. Il obtint le consulat sous l'empereur Claude, et fut ensuite proconsul en Afrique<sup>6</sup>. Sa vie est connue d'une façon plus précise à partir de Néron. Sous le règne de ce prince, l'an 60, Vibius Serenus, chevalier

---

<sup>1</sup> Martial, *Épigrammes*, VIII, 82.

<sup>2</sup> *Guerres Punique*, III, 607.

<sup>3</sup> Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyane*, VII, 12. Allusion à Erisichthonius qui, selon une tradition athénienne, était fils de Minerve et de Vulcain. Il avait un buste humain, et ses jambes étaient deux queues de serpent.

<sup>4</sup> Le scholiaste de Juvénal, IV, 81, le fait naître à Verceil ; la scholie de Valla le fait naître à Plaisance.

<sup>5</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 8 ; Dion Cassius, LXV, 2.

<sup>6</sup> Scholie de Valla, 11 ; Pline, *Histoires naturelles*, XIX, préface 4.



romain, son frère, avait exercé une telle tyrannie sur la province de Mauritanie, et pratiqué de telles concussions, que ses jours étaient en danger. Vibius Crispus intervint en sa faveur avec efficacité, et, grâce à son crédit, obtint que son frère fût seulement relégué hors de l'Italie<sup>1</sup>. La rigueur de la peine, même adoucie, indique à quelles extrémités Serenus s'était porté.

Vibius Crispus ne put pardonner cette accusation ni au sénat, ni surtout à l'accusateur de son frère, le chevalier Annius Faustus. Il attendit patiemment qu'une occasion favorable se présentât d'en tirer vengeance. Elle s'offrit neuf ans après, en 69, sous le règne d'Othon, au début de la guerre contre Vitellius. Un jour Vibius, qui, au talent et à la richesse, joignait l'appui plus précieux encore de l'empereur, vint demander aux sénateurs qu'Annius Faustus *fût invité à se justifier devant le sénat*. Les expressions dont il se servit étaient empruntées à un décret rendu sous le règne éphémère de Galba, sur la proposition même du sénat, pour autoriser les poursuites contre les délateurs aux gages de Néron.

Cette requête inattendue excita la stupeur de l'assemblée. Crispus, un de ceux contre lesquels le sénatus-consulte avait été dirigé, en demandait l'application ! Mais le décret n'avait pas été rapporté. Respecté ou méconnu, selon que l'accusé était faible ou puissant, il n'en subsistait pas moins. Vibius Crispus put donc prendre la parole contre le délateur de son frère, et l'accabler du poids de son éloquence et de son crédit : Il réussit à entraîner une partie du sénat. On alla jusqu'à proposer que, sans être défendu ni même entendu, Faustus fût livré à la mort. Les ennemis de Vibius s'opposèrent à l'adoption de cette mesure inique. Ils demandèrent que l'accusé, tout odieux qu'il fût, fut admis à se défendre, que l'on observât même pour lui la procédure ordinaire, qu'on entendît, après les griefs allégués, la réponse qu'il y ferait., Leur avis l'emporta, mais ne put sauver Faustus, qui fut condamné. L'opinion publique, tout en applaudissant au châtement d'un délateur odieux, ne pouvait s'empêcher de comparer à son sort l'impunité de Vibius Crispus, qui avait commis les mêmes crimes<sup>2</sup>.

L'année suivante, après la mort d'Othon et de Vitellius, dans cette séance du sénat, où nous avons déjà vu figurer Eprius Marcellus<sup>3</sup>, et où les ressentiments, longtemps accumulés contre les délateurs, éclatèrent avec tant de force, Vibius Crispus se trouva à son tour compromis. Déjà Publius Celer, Sarioenus Vocula, Nonius Accianus, Cestius Severus avaient été punis. On attaqua ensuite le délateur Pactius Africanus qui avait désigné à la cruauté de Néron les deux frères Scribonius, célèbres par leur union et leurs richesses. Vibius eut l'impudence de se joindre aux accusateurs et de harceler Pactius Africanus. Mais celui-ci fit tête à l'orage, et, se tournant vers Vibius, l'impliqua dans des actes que Vibius ne put justifier, et *en se donnant un complice tout-puissant, détourna les haines soulevées contre lui*. Dans le cours de la même séance, un autre délateur fameux, Aquilins Regulus était attaqué par divers adversaires. Il fut défendu, comme nous l'avons vu plus haut, par son demi-frère Vipstanus Messala. En même temps Helvidius Priscus cherchait à perdre Eprius Marcellus.

Vibius Crispus n'était pas encore directement attaqué, mais son nom se trouvait mêlé aux accusations dirigées contre Regulus et Eprius Marcellus, et revenait sans cesse dans la bouche de Montanus et d'Helvidius Priscus. La situation devenait dangereuse pour Eprius et Vibius qui, seuls des délateurs incriminés,

---

<sup>1</sup> Annales, XIV, 28.

<sup>2</sup> Histoires, II, 10.

<sup>3</sup> Voir chapitre XVII sur Eprius Marcellus.

étaient présents. Ils l'envisageaient tous deux d'un air différent, Eprius la rage dans le cœur *et la menace dans les yeux, tandis que Vibius aussi irrité affectait de sourire*. Tout à coup, Eprius Marcellus n'osant affronter plus longtemps l'orage qui grondait, se leva pour se retirer en faisant signe à Vibius : *Nous partons, dit-il, ô Helvidius Priscus, et nous te laissons ton sénat. Règne à la face de César !* Vibius se leva et le suivit tous deux sortirent de la salle. Qu'allait-il se passer ? Un peu de vigueur de plus, et le sénat rendait un décret contre ce triumvirat odieux d'Eprius Marcellus, d'Aquilius Regulus et de Vibius Crispus. Le courage manqua au sénat. On eut peur que Vespasien désapprouvât la condamnation de trois personnages aussi puissants et aussi fameux. On courut après Vibius et Eprius, on les ramena dans la salle, et, à la séance suivante, Domitien, intervenant en qualité de lieutenant de son père, recommanda à tous l'oubli des injures et des ressentiments. Il fut facilement obéi<sup>1</sup>.

Quelque temps après, Vespasien arrivait à Rome. Sans accepter les honteux services des délateurs, ce prince n'eut pas le courage de les éloigner complètement de sa personne. Il se laissa prendre aux flatteries de Vibius Crispus et d'Eprius Marcellus, qui redevinrent, sous son règne, aussi puissants que jamais. Ils eurent tout, honneurs, distinctions, crédit, et, à en croire Aper, dans le *Dialogue sur les orateurs*, ils surent même inspirer au prince *des sentiments mêlés de tendresse et de respect* !<sup>2</sup> En vain l'interlocuteur d'Aper, Maternus, proteste généreusement contre ce bonheur fondé sur les larmes et le sang de tant de victimes : le vulgaire, qui juge d'après les apparences, était de l'avis d'Aper. Que manquait-il à Vibius Crispus ? Favori de Vespasien, proconsul d'Afrique, il avait une fortune de 300 millions de sesterces. *Plus riche que Crispus*, était un proverbe courant dans Rome, et le souhait qu'exprimait le spirituel et toujours besogneux Martial<sup>3</sup>. Aussi le poète cherchait-il à flatter cet avocat tout-puissant et si riche. Mais Vibius Crispus n'était pas généreux, s'il est réellement le *Crispus* à qui Martial adresse l'humble requête suivante : *Tu prétends ne le céder à aucun de mes amis : mais, Crispus, que fais-tu pour m'en donner la preuve ? J'ai voulu t'emprunter 5.000 sesterces (4.000 fr.) : tu m'as refusé, quoique ton coffre regorgeât d'argent. M'as-tu jamais envoyé une petite mesure de fèves ou de farine, toi qui as des terres jusque sur les bords du Nil ? M'as-tu jamais donné la moindre toge à l'approche des frimas ? M'est-il venu de toi la moitié d'une livre d'argent ? La seule chose qui puisse me faire croire que je suis ton ami, c'est que tu ne te gênes pas pour pêter devant moi*<sup>4</sup>.

La source principale de la fortune de Vibius Crispus avait été son intervention active et incessante dans les causes du forum. *Vibius était, selon Quintilien, un orateur méthodique, agréable, né pour plaire, plus fait néanmoins pour les causes privées que pour les causes publiques : sa qualité maîtresse était l'agrément*<sup>5</sup>. Un tel mérite trouvait assurément mieux sa place dans les affaires civiles ; or, comme au temps de Vibius Crispus, les causes publiques ne sont que des délations, il vaut mieux pour Crispus avoir possédé cet agrément que des qualités plus fortes et plus éclatantes. Quintilien cite un trait qui fait connaître le sens de son mot *l'agrément de Crispus*. *Certains avocats, dit-il, ne se contentent pas de réfuter leur adversaire, ils développent eux-mêmes sa thèse et d'avance. Ils savent, disent-ils, que l'on doit articuler ceci, présenter cela. Cette méthode,*

---

<sup>1</sup> *Histoires*, IV, 40 et suivants : Voir ci-dessus, Vipstanus Messala.

<sup>2</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 8, 13.

<sup>3</sup> Martial, IV, 54 ; XII, 36.

<sup>4</sup> Martial, X, 14.

<sup>5</sup> *Institution oratoire*, X, 1, 119 ; XII, 10, 11.

*de mon temps, fut raillée un jour spirituellement par Vibius Crispus, homme d'un esprit agréable et peu commun. Moi, dit-il, de tout cela, je ne dirai pas un mot : à quoi bon le répéter deux fois ?*<sup>1</sup> C'est assurément une raillerie ingénieuse, mais elle n'est peut-être pas improvisée : elle fait partie de ces traits que les avocats romains préparaient à l'avance, et tenaient en réserve jusqu'à ce qu'ils trouvassent l'occasion de les placer.

Ce souvenir, si incomplet qu'il soit, est à peu près le seul qui reste de l'éloquence judiciaire de Vibius Crispus. Il en est un autre, cependant, qu'il suffit de rappeler ici. Il en a été déjà question à propos de l'orateur Trachalus<sup>2</sup>. Il s'agit de l'héritage qu'un jeune homme de dix-huit ans avait laissé à la courtisane Spatale, et que Trachalus contestait à celle-ci, au nom des héritiers naturels. Trachalus avait pour lui l'équité, Vibius Crispus le texte de la loi *Voconia*. Vibius Crispus s'en servit comme d'une réfutation solide et péremptoire, et l'emporta sur son adversaire. Mais, orateur à la mode, il parlait aussi pour lui-même et pour l'auditoire. Il tenait à ce qu'on l'admirât, et ne se refusait aucun de ces traits qu'on appelait de son temps *clausulae*. Ce mot n'avait plus le sens de *conclusion*. Il s'appliquait à ces petites pensées, à ces faux brillants que les avocats en renom aimaient à placer à la fin de chaque période ou plutôt de chaque développement, et qui étaient destinés à la galerie. Quintilien, tout en gémissant de cet usage, contraire au bon goût, en cite plusieurs exemples, et les divise en plusieurs espèces.

Parmi les *clausulae qui consistent dans une pensée étrangère, c'est-à-dire transportée d'un lieu dans un autre* ; il cite le mot suivant de Crispus. Il prétendit que le jeune homme, devinant sa mort prochaine, avait tenu à mener joyeuse vie, et il termina son développement par cette *clausula* de mauvais goût, intraduisible en français : *Ô homme véritablement divin, qui s'est satisfait lui-même ! Qui sibi indulxit !*<sup>3</sup> Il aimait ces saillies qui paraissent froides sur le papier, et auxquelles l'intonation, le geste et l'inattendu donnent seuls un peu de saveur. Dans une autre circonstance, voyant un homme se promener en pleine audience avec une cuirasse sur le dos, sous prétexte qu'il avait peur, il lui demanda brusquement : *Qui t'a autorisé à craindre de cette manière ?*<sup>4</sup> Ce sont là de ces boutades qu'un avocat se refuse difficilement, à l'occasion. Elles ne peuvent nous donner une idée suffisante du talent de Crispus.

Le mot le plus spirituel de Vibius Crispus est celui qu'il fit sur Domitien empereur. Ce prince, comme l'on sait, s'enfermait plusieurs heures, chaque jour, au début de son règne, pour percer des mouches avec un stylet. Un jour, quelqu'un attendait une audience de l'empereur : las de faire antichambre, il demanda : *Y a-t-il quelqu'un avec César, dans son cabinet ? — Non,* répondit Crispus, *pas même une mouche !* Ce mot fut dit, sans doute, à voix basse, et de façon à n'être recueilli ni par Domitien ni par ses flatteurs<sup>5</sup>. Il eût coûté cher à Crispus. Du reste, vieux et riche, celui-ci s'éloignait de plus en plus de la cour, et quoique l'ère des délations se fût rouverte avec le nouvel empereur, il cessa d'accuser, et finit mieux sa vie qu'on n'aurait pu l'attendre.

Le satirique Juvénal se montre même indulgent pour lui. Est-il reconnaissant de quelque secours d'argent que Crispus, mieux inspiré pour lui que pour Martial, lui

---

<sup>1</sup> *Institution oratoire*, V, 13, 48.

<sup>2</sup> Voyez le chap. XVIII sur l'orateur Galerius Trachalus.

<sup>3</sup> Ces mots ont pour but de faire penser à l'expression proverbiale : *indulgere Genio*. Le *Genius* est une divinité.

<sup>4</sup> *Institution oratoire*, VIII, 5, 15, 17.

<sup>5</sup> Suétone, *Domitien*, 3.

a accordé ? On ne sait, toujours est-il que, dans la satire au *Turbot*, s'il nous présente Crispus répondant à l'appel de Domitien, il s'exprime sur lui en termes plutôt bienveillants. *Venait aussi, dit-il, Crispus, charmant vieillard, dont les mœurs et l'éloquence étaient aussi douces que son caractère. Quel ami pouvait rendre de plus grands services au maître de la terre, des mers, et de tous les peuples, s'il eût été permis, sous ce fléau exterminateur, de désapprouver la cruauté, et de proposer un avis salutaire ? Mais quoi de plus intraitable que l'oreille d'un tyran, avec qui l'on ne causait de la pluie, de la chaleur, ou des orages du printemps, qu'au péril de sa tête ? Aussi jamais Crispus ne raidit ses bras contre le torrent ; il n'était pas assez citoyen pour dire tout ce qu'il avait dans l'âme, et sacrifier sa vie à la vérité. C'est ainsi qu'il put compter de nombreux hivers, et voir son quatre-vingtième printemps* <sup>1</sup> Il y a, sans doute, beaucoup d'ironie dans les paroles de Juvénal. Mais Vibius Crispus ne méritait pas une oraison funèbre aussi indulgente. A défaut de la satire, l'histoire a le devoir de protester.

---

<sup>1</sup> Juvénal, IV, 81.

## CHAPITRE XX – LES DÉLATEURS SOUS LE RÈGNE DE DOMITIEN

Aux premiers concours littéraires institués par Domitien l’an 86 sous le nom de *Quinquennales*, l’orateur qui obtint le prix d’éloquence s’appelait, comme on l’a vu au chapitre précédent, PALFURIUS SURA. C’était le fils d’un personnage consulaire, et il avait lui-même, pendant un certain temps, appartenu au sénat. Il était plus habile à manier la parole que soucieux de sa dignité. Il se respectait si peu lui-même qu’il ne rougit pas, étant sénateur, de paraître clans dès jeux publics, et d’y lutter corps à corps avec une femme athlète originaire de Lacédémone. Bien que sous les empereurs précédents, et principalement sous les pires, on eût vu des scandales aussi grands, et que Néron eût forcé les personnages les plus respectés à descendre clans l’arène, Vespasien se piquait de plus d’austérité. Il chassa Palfurius du sénat<sup>1</sup>. Celui-ci était plein de ressources ; dans l’espérance de rentrer en grâce, il affecta dès lors une grande sévérité de mœurs, et embrassa la secte stoïcienne, tout en continuant à s’exercer à l’éloquence et à la poésie. Vespasien n’eut pas l’air de s’apercevoir de ce changement de vie. Palfurius se flatta d’être plus heureux sous son fils Domitien, et c’est en vue de lui plaire qu’il prît part aux concours d’éloquence.

Mais à cette époque, Domitien conservait encore quelques apparences de décorum. Malgré le prix décerné à Palfurius, et les prières des assistants, il refusa de lui faire grâce, et invita l’assemblée à garder le silence<sup>2</sup>. Plus tard, cependant, il se ravisa. Il comprit qu’en laissant à l’écart un homme sans scrupule et orateur retors, il se privait d’un instrument précieux, et il accepta les services de Palfurius. Celui-ci aussitôt jeta de côté son manteau de stoïcien, oubliant ses anciennes doctrines et sut si bien flatter les passions de son maître, qu’il devint son familier. Il se fit délateur, et poursuivit impitoyablement les victimes désignées à ses attaques. Il devint riche et puissant. Il put habiter un palais près du temple de Diane Aventine et surtout (est-ce hasard ou souvenir de ses goûts d’autrefois ?) voisin du grand cirque<sup>3</sup>.

Il eut des amis, tels que Licinianus, il protégea les poètes, et parmi eux, Martial qui parle de sa gloire ! Il vit surtout affluer, chez lui, les clients, les accusés tout pâles, lui demandant grâce, ou implorant, à deniers comptants, le secours de son éloquence<sup>4</sup>. Comment en aurait-il été autrement, lorsqu’il se montrait délateur infatigable, lorsqu’il soutenait avec tant de dévouement et d’énergie les intérêts du prince ? N’est-ce pas lui qui inventa, avec son rival en délation, Armillatus, la doctrine d’après laquelle *dans toute l’étendue des mers, tout poisson remarquable par sa taille et sa beauté est la chose du fisc, en quelques eaux qu’il nage*. Aussi, en homme avisé, le pêcheur qui avait pris le fameux turbot l’offrit à Domitien *afin qu’il ne lui fût pas enlevé*. Mais toute médaille a son revers. Palfurius, triomphant sous le Néron chauve, souleva contre lui tant de haines, qu’aussitôt après la mort de son maître, il fut accusé par le sénat et condamné.

Concurrent malheureux de Palfurius Sura au premier concours des *Quinquennales*, METIUS CARUS, obtint, la seconde fois, la palme de l’éloquence. *Ô toi, s’écrie Martial, qui as eu le bonheur de remporter la couronne d’or, dis-moi,*

---

<sup>1</sup> Scholiaste de Juvénal, IV, 53.

<sup>2</sup> Voir le chapitre précédent.

<sup>3</sup> Martial, VI, 64.

<sup>4</sup> Martial, I, 50.

*Carus, où tu as mis le trophée conquis aux jeux de Pallas ?* Il n'était pas difficile à Carus de répondre à cette question. Il ne pouvait y avoir qu'une place pour cette couronne, présent d'une main si auguste. Carus l'avait deviné, c'était la tête de Domitien. *Vois-tu, répond-il au poète, ce marbre éclatant, vivante image du maître ? Ma couronne est allée d'elle-même se poser sur mon front.* Martial est saisi d'enthousiasme à cette nouvelle, et son admiration redouble quand il apprend que l'empereur, sensible à la flatterie de Carus, lui fait présent aussi *de ce marbre latin, supérieur à l'ivoire de Phidias.* Vite, il compose, pour célébrer ce trait glorieux de munificence, une nouvelle pièce que terminent ces deux vers : *Non seulement, ô Carus, Pallas t'a accordé la couronne ; c'est elle encore qui t'a donné l'image du maître que tu révères*<sup>1</sup>.

A partir de ce jour, vers l'an 92, la carrière de Carus est toute tracée. Il n'a plus qu'à justifier la faveur de Domitien, en se faisant l'exécuteur de ses vengeances. Il commence à poursuivre les malheureux que l'empereur lui désigne. Ils furent nombreux. Dès l'année suivante, l'un d'eux avait succombé. Tacite nous l'apprend dans son style énergique, en félicitant Agricola d'avoir échappé, par une mort prématurée, aux horreurs des dernières années de Domitien. *Agricola, dit-il, n'a pas vu le palais du sénat assiégé, tant de sénateurs égorgés dans un même massacre, tant de nobles femmes exilées ou fugitives : Carus Metius ne comptait encore qu'une victoire !*<sup>2</sup> On ignore le nom de cette première victime. Elle était illustre, sans doute, mais Carus n'en dédaignait aucune. Il en était d'obscur comme ce Thelesinus, à la perte duquel Martial applaudit, parce que Thelesinus ne voulait prêter d'argent que sur gage : *Si je veux t'emprunter sur parole, ô Thelesinus ? — Je n'ai pas d'argent, me dis-tu. — Si j'offre ma terre en gage, tu en as. Tu n'as pas confiance en moi, ton vieil ami mais tu as confiance en mon pauvre champ, en mon arbre. Mais voici que Carus te dénonce : fais-toi suivre au tribunal par mon champ. Tu cherches un compagnon d'exil ? emmène mon champ !*<sup>3</sup>

La plus illustre victime de Carus fut Herennius Senecio. Son crime était d'avoir écrit la *Biographie d'Helvidius Priscus*. Il lui en coûta la vie comme à Arulenus Rusticus pour avoir retracé les vertus de Thræsea. *On sévit, suivant les belles expressions de Tacite, non seulement contre les auteurs de ces ouvrages mais contre les ouvrages eux-mêmes, et les triumvirs eurent l'ordre de briller, dans les comices et sur le forum, les monuments de ces illustres génies. Sans doute, on espérait étouffer dans les flammes la voix du peuple romain, la liberté du sénat, la conscience du genre humain !*<sup>4</sup>

Au cours du procès, il arriva à Herennius Senecio de dire, dans sa défense, qu'il avait composé cette *Biographie* à la prière de Fannia, fille de Thræsea et femme d'Helvidius Priscus. Aussitôt Carus, saisissant l'occasion de perdre une nouvelle victime, fait amener Fannia devant le tribunal, et l'interroge d'un ton menaçant. Sans se troubler, Fannia comparait, et, en digne fille de Thræsea, en digne femme d'Helvidius, tient tête à l'accusateur. *As-tu fais cette prière à Senecio ? — Je l'ai faite. — As-tu fourni des documents à l'écrivain ? — J'en ai fourni. — Au su et au vu de ta mère ? — A son insu. Et il ne lui échappa pas, continue Pline le Jeune, une seule parole qui sentit la crainte*<sup>5</sup>. Herennius Senecio fut condamné à

---

<sup>1</sup> Martial, IV, 24, 25.

<sup>2</sup> Agricola, 45.

<sup>3</sup> Martial, XII, 25.

<sup>4</sup> Agricola, 2.

<sup>5</sup> Pline le Jeune, VII, 13.

mort ; Fannia à la confiscation et à l'exil. Déjà deux fois, elle avait accompagné son mari en exil, elle y partit une troisième à cause de lui. Mais, indomptable jusqu'au bout, elle emporta avec elle son exemplaire de l'œuvre de Senecio, tandis que tous les autres étaient brûlés sur le forum par la main des triumvirs. Un dernier détail de ce procès n'est pas moins odieux. Quelques années après, Aquilins Regulus, le rival de Carus en délation, accablait d'invectives la mémoire d'Herennius. Carus eut l'impudence de lui dire : *De quel droit touches-tu à mes morts ? Me vois-tu tourmenter les tiens, Crassus ou Camerinus ?*<sup>1</sup>

Carus Metius poursuivait le cours de ses odieux triomphes quand la mort de Domitien l'arrêta. Il venait de désigner à ses coups une victime, sinon plus illustre que Senecio, mais plus connue des modernes, Pline le Jeune. Il avait composé contre lui un mémoire où il relatait tous les crimes de lèse-majesté, réels ou imaginaires, dont Pline s'était rendu coupable. Heureusement pour le spirituel neveu du grand naturaliste, Domitien fut tué, avant d'avoir donné suite à la délation. Le mémoire, signé par Carus, fut trouvé dans le portefeuille de l'empereur<sup>2</sup>. Carus Metius fut accusé à son tour, à une époque incertaine, sous le règne même de Domitien, par un autre délateur que le vieux Scholiaste de Juvénal appelle Héliodore et qui aurait accusé également L. Junius Silanus et Massa Baebius<sup>3</sup>. L'exemple de Carus justifiait ainsi la belle réponse de Maternus aux éloges enthousiastes d'Aper sur la puissance des délateurs : *Qu'ont-ils donc dans leur destinée qui soit digne de tant d'envie ? Est-ce de craindre ou d'être craints ?* Les honteux services que Carus rendait en dénonçant les autres ne l'empêchaient pas d'être dénoncé lui-même par un plus hardi et un plus perfide. Il échappa à cette accusation, puisque Pline en parle comme vivant au commencement du règne de Trajan. On aime au moins à espérer qu'il fut enfin puni de ses crimes, et qu'il fit partie de ces troupes de délateurs, exposés aux huées de l'amphithéâtre par ordre de Trajan, et relégués dans des îles désertes.

FABRICIUS VEIENTO est plus célèbre par ses crimes que par son éloquence. Il s'était déjà fait connaître sous Néron en accusant des citoyens éminents. Flatteur du prince, élevé de bonne heure à la préture, l'an 54<sup>4</sup>, il justifia les bonnes grâces de Néron en lui rendant d'utiles services. Une méchanceté naturelle, aigrie par une laideur physique devenue proverbiale, l'excitait, malgré sa lâcheté, à poursuivre sa sinistre besogne<sup>5</sup>. Avant de perdre ses victimes, il tâchait de les déshonorer. Vers l'an 61, sous Néron, il mit en circulation un pamphlet, sans aucun mérite littéraire, intitulé *Codicille*, où il accablait d'invectives les sénateurs et les prêtres. Le livre fit scandale. Les intéressés se plaignirent, — et comme le crédit du personnage était plus mince qu'il ne croyait, il se trouva quelqu'un, Tilius Geminus, pour le dénoncer à son tour. Tant que l'accusateur, parla de l'honneur du sénat et du respect dû à la religion et à ses ministres, Néron restait indifférent, et ne s'occupa pas d'une affaire aussi peu importante. Mais Geminus ayant reproché à Veiento d'avoir trafiqué des faveurs du prince, et vendu à deniers comptants le droit de parvenir aux honneurs, Néron évoqua l'affaire devant son propre tribunal. Malgré ses supplications et la mention de ses services, Veiento fut convaincu et chassé d'Italie. Néron condamna même son ouvrage à être supprimé et livré aux flammes. Cette dernière circonstance mit le *Codicille* à la mode. Chacun voulut, comme il arrive toujours en pareille occasion,

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, I, 5.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, VII, 27.

<sup>3</sup> Juvénal, I, 36.

<sup>4</sup> Dion Cassius, LXI, 6.

<sup>5</sup> Juvénal, VI, 113 ; IV, 113.

lire l'ouvrage incriminé. On s'en procura des exemplaires, on les prêta sous le manteau, on les lut avec avidité, tant qu'il y eut péril à le faire, et, destinée facile à prévoir, comme il ne contenait que de grossières imputations, dès qu'à la mort de Néron, tout le monde put se le procurer, le *Codicille* tomba dans le plus profond oubli<sup>1</sup>.

Rentré à Rome, après la chute de Néron, Veiento semble avoir attendu jusqu'au règne de Domitien pour se venger. Dès l'avènement du second fils de Vespasien, il se rendit redoutable par des dénonciations incessantes. Il devint riche, puissant, et, malgré le haut prix auquel il mettait son éloquence, avocat très consulté : *A Rome, s'écrie Juvénal, tout se paye ! Combien donnes-tu pour parvenir à saluer Cossus ? pour obtenir de Veiento, sans même qu'il desserre les lèvres, un simple regard ?*<sup>2</sup> Délateur infatigable, flatteur ingénieux, -Veiento avait tous les droits pour assister à la délibération relative au *Turbot* et jouer un rôle considérable dans cet important débat. Il n'y manqua pas. Catullus Messalinus, l'aveuglé, s'extasie à l'aspect du turbot qu'il ne voit point, Veiento saura le surpasser. *Veiento ne veut pas demeurer en arrière. Mais, comme un énergumène dont Bellone aiguillonnerait la fureur, le voilà qui prophétise : Infaillible présage, s'écrie-t-il, d'un grand et illustre triomphe ! Tu prendras quelque roi ! Le Breton Arviragus tombera du timon de son char : la bête est étrangère : vois-tu les piquants qui se dressent sur son dos ? Il ne lui manqua que de nommer la patrie et de dire l'âge du Turbot !*<sup>3</sup>

Après la mort de Domitien, Veiento sut, comme d'autres délateurs, se concilier les bonnes grâces du débonnaire Nerva. Cependant, il ne se sentait pas très rassuré, car déjà un certain nombre d'accusateurs obscurs avaient été condamnés dès l'avènement de ce prince, sur la plainte des parents ou des amis de leurs victimes. Quoiqu'il ne fût pas en cause, il se sentait menacé ; aussi il ne manquait pas l'occasion de défendre les délateurs incriminés et de recommander l'oubli des injures. Son intervention, toutefois, était trop peu désintéressée pour qu'on n'accueillît pas avec défiance les conseils sortant d'une telle bouche. Il en fit un jour l'expérience. Pline le Jeune, ami personnel d'Helvidius Priscus et de sa famille, désirait ardemment punir celui qui l'avait dénoncé, Publicius Certus, consul désigné par Domitien. Il voulait au moins l'empêcher d'exercer le consulat, sous Nerva. A une séance du sénat, il se mit à parler d'une façon générale, sans désigner personne, de crimes qui demandaient une punition exemplaire. Il fut aussitôt interrompu ; mais, malgré les clameurs des intéressés, comme Veiento, et des timides, il réussit à faire entendre une protestation éloquente qui remua profondément l'auditoire et changea ses dispositions<sup>4</sup>.

Publicius Certus, heureusement pour lui, était absent. Veiento comprit le danger. L'incendie qui s'attaquait à Certus pouvait l'atteindre à son tour. Il entreprend alors la défense de Certus : on s'étonne d'une pareille audace, on l'interrompt, on lui coupe la parole. Troublé, déconcerté, enfin, il s'écrie : *Je vous en supplie, Pères Conscrits, ne me forcez pas à implorer le secours des tribuns !* Le silence se fait aussitôt, et le tribun Murena lui répond d'un ton dédaigneux : *Je te permets de parler, honorable Veiento*<sup>5</sup>. Nouvelles réclamations de l'assemblée. Dans les intervalles de silence, le consul continuait son appel, faisait voter les

---

<sup>1</sup> *Annales*, XIV, 50.

<sup>2</sup> *Satires*, III, 183.

<sup>3</sup> *Satires*, IV, 123.

<sup>4</sup> Voir au chap. XXIII, plus en détail, le rôle particulier joué par Pline le Jeune dans cette séance.

<sup>5</sup> Murena se sert par ironie du mot *vir clarissime*, qui répond au mot *honorable* employé par les membres de nos Assemblées.



sénateurs, et enfin prononçait la levée de la séance. Cependant, fort du droit antique qu'avait le sénateur de parler aussi longtemps qu'il voulait, et que Caton d'Utique avait exercé dans une circonstance mémorable, pour empêcher un vote exigé par César<sup>1</sup>, Veiento, toujours debout, continuait à parler. Il ne s'arrêta que lorsqu'il se trouva seul dans la salle. Alors, plein de colère, il alla se plaindre à l'empereur de cet affront, en répétant le vers d'Homère : *Ô vieillard, comme ces jeunes combattants se plaisent à te vexer*<sup>2</sup>. Nerva était bon prince ; Veiento faisait partie de ses soupers fins, il y occupait même la place d'honneur, à côté de Nerva. Il laissa tomber l'affaire de Certus<sup>3</sup>. C'était sauver en même temps Veiento.

En esquissant ces biographies des délateurs, on pense involontairement aux vers où Virgile décrit l'arbre merveilleux dont Énée va cueillir un rameau ; à peine est-il arraché, qu'il en pousse aussitôt un autre, et la branche se couvre sans cesse d'un rameau semblable. A chaque délateur, il en succède un autre, sans qu'il soit facile d'indiquer en eux quelque différence. Cependant, moins connu que les précédents, CATULLUS MESSALINUS semble avoir été encore plus odieux. Chaque fois que son nom est cité par les contemporains ; il est accompagné d'une épithète injurieuse. La perversité ; qui lui est commune avec les autres, prenait chez lui un aspect plus repoussant. Il avait des cheveux blancs et il était aveugle. Mais l'âge et la perte de la vue paraissaient exciter davantage sa lubricité et sa cruauté. Il semblait vouloir se venger sur l'humanité de cette double infirmité. Il ne cessait de pousser Domitien aux mesures sanguinaires.

Enfermé avec lui au château d'Albe, au moment où Agricola mourait, vers 93, il lui désignait les victimes, et se chargeait de les traduire devant le sénat. *Il ne respectait rien*, dit Pline le Jeune, *ne rougissait de rien, n'avait pitié de rien. Aussi était-ce lui, comme un trait aveugle et brutal, que Domitien lançait le plus volontiers contre les honnêtes gens* !<sup>4</sup>

Juvénal n'a eu garde de l'oublier dans sa revue des sénateurs appelés pour décider du *Turbot*. Il le met en scène d'une manière spirituelle, en le stigmatisant d'une épithète ineffaçable, *Mortifero Catullo*. *Vient aussi l'homicide Catullus*, dit-il, *celui qui brillait d'amour pour une femme que ses yeux ne pouvaient voir, monstre abominable et digne d'être remarqué, même de nos jours ; adulateur aveugle, semblable à ceux qui garnissent nos ponts, ou qui vont tendre la main aux chars des promeneurs dans le bois d'Aricie et qui envoient des baisers aux attelages lancés au galop. Aucun ne se montre plus étonné en présence du turbot. Il prodiguait les exclamations, en se tournant vers la droite : la bête était à sa gauche. C'est avec le même discernement qu'il vantait le gladiateur cilicien et ses coups, les machines du théâtre, et les acteurs enlevés jusqu'à la corniche !*

Catullus Messalinus mourut avant Domitien. Ce sinistre vieillard, eut, sous le règne de Nerva, une oraison funèbre, digne de lui, et qui est la plus sanglante épigramme des hommes et des choses de cette triste époque. « Junius Mauricus soupait chez Nerva avec un petit nombre d'invités. Tout auprès du prince, à la place d'honneur, était assis Veiento. Nommer l'homme, c'est tout dire. La conversation tomba sur Catullus Messalinus. Sa méchanceté, ses avis

---

<sup>1</sup> Voyez *Histoire de l'éloquence latine avant Cicéron*, I, p. 239.

<sup>2</sup> *Iliade*, VIII, 102.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, IX, 13 ; IV, 2 :2.

<sup>4</sup> Pline le Jeune, IV, 22.

sanguinaires furent, à la fin du souper, le sujet de l'entretien général, quand l'empereur Nerva prenant la parole : *Que pensons-nous, dit-il, qu'il lui serait arrivé, s'il n'était pas mort ? — Eh bien, répartit Mauricus, il souperait avec nous* !<sup>1</sup> Nerva laissa le mot impuni. Mauricus n'avait-il pas dit vrai ? Catullus Messalinus, malgré les souvenirs odieux qui s'attachaient à son nom, n'était pas plus coupable que Veiento et les autres assassins que Pline dédaigne de nommer. Et c'est du vertueux Nerva que l'on fait dater l'âge d'or de l'empire romain, pour avoir adopté Trajan !

A cette énumération des délateurs de Domitien que Juvénal réunit en séance pour décider du sort du turbot, et dont il esquisse les portraits avec une verve impitoyable, il manquerait un nom et une conclusion si l'on ne voyait pas apparaître *le ventre de MONTANUS, attardé par son embonpoint*. C'est ce personnage, du reste, qui résolut habilement le problème posé par Domitien. Ce Montanus n'est pas l'éloquent orateur qui, à l'avènement de Vespasien, prit la parole dans la séance où les délateurs obscurs du règne de Néron subirent le châtement de leurs crimes : ce n'est pas non plus le Curtius Montanus qui osa, le premier, attaquer le redoutable Aquilius Regulus, et qui faillit le perdre malgré l'intervention de Vipstanus Messala.

C'était un vulgaire viveur, ancien habitué des soupers de Néron, gourmand par goût, flatteur par habitude, délateur à l'occasion, et, heureusement pour sa mémoire, plus préoccupé de la bonne chère que d'accusations capitales, plus altéré de falerne que de sang. Son plus grand mérite est de n'avoir été accusé par Juvénal que d'une savante gourmandise et d'une basse adulation. *Quel est donc ton avis, demande le prince ? le turbot doit-il être coupé en morceaux ? — Épargne-lui ce déshonneur ! s'écria Montanus, que l'on prépare un vase profond, de parois légères, de circonférence spacieuse. Qu'il se trouve à l'instant, pour fabriquer ce plat, un habile Prométhée. Vite, l'argile et la roue ! Mais que dorénavant, César, un corps de potiers suive partout ta maison ! Digne de son auteur, cet avis triompha. Montanus connaissait les somptuosités d'un autre règne, les festins de Néron prolongés jusqu'au milieu des nuits, et la faine savamment renouvelée dans les estomacs par le falerne. Il n'eut point d'égal, à notre époque, dans l'art de manger. Huîtres de Circé, huîtres du lac Lucrin, huîtres de Bretagne, il les reconnaissait au premier coup de dent : comme au premier coup d'œil, il disait la patrie d'un hérisson de mer*<sup>2</sup>. »

Tel était le sénat de Domitien, ou plutôt, tels étaient les hommes qui servaient d'instruments à Domitien pour dominer le sénat silencieux et terrifié. Ils ne savent qu'une chose, flatter le maître et se jeter sur ceux qu'il désigne, aussi bas et aussi rampants devant lui qu'ils sont arrogants et féroces vis-à-vis de leurs victimes. Ils ne sont pas venus jusqu'à nous représentés en pied par le pinceau de Tacite, mais seulement dessinés par le crayon de Juvénal. Il ne faut peut-être pas le regretter. Avilis jusqu'au ridicule, ces derniers représentants de l'éloquence romaine n'offrent plus un sujet digne de la gravité de l'histoire. A de tels hommes, ce qui convient, ce n'est pas la flétrissure infligée par un Tacite, ce sont les coups de fouet de la satire !

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, IV, 22.

<sup>2</sup> Juvénal, IV, 130.

Si l'histoire du *Turbot* n'avait été qu'un cadre ingénieux, imaginé par Juvénal pour montrer la misère du sénat et l'infamie des délateurs qui y faisaient la loi, il est un personnage qu'on aurait vu figurer dans cette scène, au premier rang, MARCUS AQUILIUS REGULUS. Regulus clôt dignement la série des délateurs. C'est le héros du genre. Il est le dernier, et, en même temps, le plus grand de ces orateurs qui, aussi peu soucieux de la rhétorique que de la morale, étaient, en éloquence, les disciples de Cassius Severus, et en politique, les instruments des Tibère, des Néron et des Domitien.

Regulus était né à Rome vers l'an 40, à la fin du règne de Caligula, d'une famille qui n'appartenait peut-être pas à la *gens Attilia*, si célèbre par le dévouement légendaire de Regulus, mais qui était assez illustre pour s'attirer la haine de Néron. Le père du jeune Marcus, victime d'une dénonciation, fut condamné à l'exil et y mourut. Ses biens furent confisqués ou partagés entre ses créanciers. Sa veuve épousa en secondes noces un Messala ; elle en eut un fils, l'orateur Vipstanus Messala, dont il a été question dans un chapitre précédent. D'humeur farouche, d'énergie tenace, dénué de scrupules, Regulus résolut de sortir de la misère à tout prix et de conquérir la richesse et la réputation. S'il ne pouvait se faire aimer, il jura de se faire craindre, et choisit avec préméditation le métier de délateur. De lui-même et très jeune encore, il sollicita et obtint la permission d'accuser. En effet, l'abus de la délation avait, par la force des choses, entraîné ce correctif singulier. Il fallait, pour exercer le métier de délateur, en obtenir l'autorisation de l'empereur ou du sénat. L'empereur, il est vrai, l'accordait presque toujours, et le sénat ne la refusait jamais.

Regulus usa aussitôt du droit qu'on lui avait concédé Sans avoir jamais paru au barreau, sans s'être fait connaître comme avocat dans les causes civiles, il aborda du premier coup, les procès politiques et voulut pour son début *goûter d'un sang illustre*. Il accusa et fit condamner à mort Marcus Licinius Crassus, personnage consulaire, arrière-petit-fils, au cinquième degré, de Licinius Crassus, le plus riche des Romains. Sa seconde victime fut Salvidienus Orphitus, à qui Néron faisait un crime d'avoir loué trois pièces de sa maison, située près du forum, aux représentants de certaines villes de province qui cherchaient un endroit pour se réunir<sup>1</sup>. Bientôt après, un personnage considérable, Camerinus, tombait sous ses accusations, et payait de son sang le zèle du nouveau délateur<sup>2</sup>. Ces meurtres répétés soulevèrent contre Regulus une haine universelle.

Que lui importait ? Il avait conquis la fortune, objet de son ambition. Le seul meurtre de Crassus lui avait valu sept millions de sesterces, et les autres lui avaient mérité le sacerdoce et la questure. Si largement récompensé, il s'élançait dans la carrière : « Enfants innocents, femmes nobles, vieillards illustres, il ne respecte rien, il n'épargne rien. » Bien plus, il s'enivre de son horrible métier : il reproduit, en se les appropriant, les mots de Caligula. Celui-ci souhaitait que le *peuple romain n'eût qu'une tête* pour la faire tomber. Regulus *accuse la lenteur de Néron qui se fatigue, lui et ses délateurs, à frapper une famille, puis une autre, comme si, d'un seul mot, il ne pouvait pas anéantir le sénat tout entier*<sup>3</sup>.

On ne connaît que d'une manière sommaire la conduite de Regulus à la fin du règne de Néron. La perte de la dernière partie du livre XVI des Annales de Tacite,

---

<sup>1</sup> Tacite, *Histoires*, IV, 42.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, I, 5.

<sup>3</sup> Tacite, *loc. cit.*

en nous laissant ignorer les noms de ses victimes, fait tort à la gloire de Regulus. Privé de son protecteur, il est obligé, sous Galba, d'interrompre la série de ses exploits. Mais Galba ne règne pas longtemps, et Regulus a, du moins, la consolation de conspirer contre celui qui l'a réduit au silence, et de hâter la perte du vieil empereur avec celle de Pison sur qui Galba comptait s'appuyer. Le parti d'Othon triomphe à son tour : c'est pour Regulus l'occasion de commettre de nouveaux attentats. Il rencontre le meurtrier de Pison, lui achète la tête de sa victime, et *la déchire de ses dents*. Tacite, il est vrai, n'affirme pas ce détail odieux. C'est Curtius Montanus qui jette ce sanglant outrage à la face de Regulus en l'accusant devant le sénat.

Curtius Montanus avait eu, l'honneur d'être associé par Marcellus Epirus à Thræsea, à Helvidius Priscus, à Paconius Agrippinus dans les accusations que ce délateur avait portées contre ces illustres citoyens. Montanus avait dû fuir de Rome pour sauver sa vie. Aussi, lorsque la défaite de Vitellius permit au sénat de respirer, lorsque l'avènement de Vespasien fit espérer aux honnêtes gens que l'ère des délateurs était passée, Montanus dénonça énergiquement ceux qui s'étaient signalés, sous les règnes précédents, et demanda, comme un exemple salubre, la punition d'un de ces assassins.

Nous voici de nouveau revenus à la séance mémorable du sénat où l'on crut, pendant tout un jour, à la renaissance de la liberté. Il en a déjà été question à propos d'Epirus Marcellus et de Vibius Crispus, qui avaient commis les mêmes crimes que Regulus, et qui furent, comme lui, accusés par les parents ou les amis de leurs victimes. C'est à Regulus que Montanus s'attaqua avec une extrême violence. Dans un discours éloquent, que Tacite n'a pas hésité à reproduire ou plutôt à refaire, il retraça la, vie criminelle de Regulus, énuméra les noms de ses victimes et invita le sénat à exercer contre lui les dernières rigueurs. Mais nous avons vu comment l'intervention de Vipstanus Messala, frère utérin de Regulus, et surtout celle du jeune Domitien et de Mucien, lieutenants de Vespasien, calmèrent l'effervescence du sénat et arrachèrent les accusés au châtement, qu'ils méritaient. Regulus était sauvé.

Instruit par l'expérience, il chercha à s'effacer sous les règnes de Vespasien et de Titus. Il renonça à tenter des procès politiques ; ces empereurs ne l'eussent pas permis, et il se consacra aux luttes du barreau. Il y mûrit et fortifia son talent. Il se trouva donc prêt, lorsque la carrière s'ouvrit de nouveau aux délateurs, à y rentrer avec une éloquence plus exercée et une ardeur que le frein, imposé à son impatience, n'avait pas ralentie, mais au contraire, irritée et surexcitée.

L'avènement de Domitien combla ses vœux. Il devint bientôt le favori de l'empereur, et régna dans Rome, au-dessous de lui. Puissance et richesses, il avait tout ce qu'il avait souhaité ; il ne lui manquait que l'estime et la considération. Les poètes, plus souvent courtisans du succès que du malheur, essayèrent de lui en donner l'illusion par leurs flatteries intéressées. Ils chantaient ses louanges, lui disaient leurs poésies et lui empruntaient de l'argent. Martial, surtout, épuse pour Regulus toutes les formes de l'adulation. Regulus est, à ses yeux, le plus éloquent des orateurs, l'égal de Cicéron ; son talent est le type de la perfection ; il suffit qu'il défende un accusé pour que celui-ci soit absous, et qu'il n'ait plus qu'à aller rendre grâces aux dieux immortels, tandis qu'un cortège nombreux de citoyens en toge, précédant et

suisant Regulus, le ramène en triomphe dans sa demeure<sup>1</sup>. Tantôt Martial se plaint amicalement à Regulus qu'on ne lise pas les poètes contemporains ; et qu'on dédaigne ses épigrammes<sup>2</sup> ; tantôt il lui envoie le II<sup>e</sup> livre de ses *Poésies* et s'excuse de ne lui avoir pas adressé le I<sup>er</sup><sup>3</sup> : *Tu as la double renommée du talent et de la piété, ose-t-il lui écrire dans une autre dédicace, ton génie n'est égalé que par ton respect pour les dieux. Personne donc, à moins d'ignorer qu'un présent doit convenir à qui le recevra, personne, ô Regulus, ne peut trouver étrange que je t'offre à la fois mon livre et de l'encens*<sup>4</sup> ».

Quand Martial parle de la piété de Regulus et de son respect pour les dieux, quand il lui offre de l'encens, il dépasse déjà les bornes de la flatterie permise. Mais que dire des deux pièces où il relate un accident arrivé à Regulus ? Celui-ci se rendait dans une de ses villas, située à quatre milles de Rome, sur la route de Tibur. Son char, attelé de deux chevaux fougueux, venait de passer sous un portique vermoulu ; au même instant, le portique s'écroule avec fracas, sans blesser personne. Quelle tendre inquiétude marque Martial ! *Qui pourrait nier, s'écrie-t-il, que tu ne sois protégé des dieux, toi pour qui seul des ruines sont innocentes ? — Sans doute la Fortune a eu peur de nos plaintes et n'a pas osé affronter le poids de notre haine. Maintenant, ces ruines mêmes nous plaisent, tant nous sentons le prix du danger. Restées debout, ces voûtes n'eussent pas attesté la présence des dieux*<sup>5</sup>. L'existence des dieux prouvée par l'accident qui épargne les jours d'un Regulus ! Exagération pour exagération, n'a-t-on pas le droit de préférer l'hyperbole de Claudien, voyant une preuve de la Providence divine dans le châtement du sanguinaire Rufin ? Mais un distique de Martial explique la cause de sa tendre sollicitude. *Il n'y a pas un sou à la maison, Regulus, dit-il, je n'ai d'autre ressource que de vendre tes présents : veux-tu être mon acheteur ?*<sup>6</sup> Sans doute, le riche délateur fut plein de bonté pour le pauvre poète, car celui-ci, dans une autre pièce, lui adresse de petits présents, des poulets, des œufs, des figues de Chio, un chevreau, des olives et des légumes. Il a bien soin de dire que ce ne sont pas là des produits de son petit champ qui ne porte que lui-même : c'est au marché de Suburre qu'il a fait ces emplettes pour son cher Regulus<sup>7</sup>.

Quel pouvait donc être, au physique, cet homme si puissant, si redouté, cet avocat comparé à Cicéron, ce délateur qui avait déjà causé la mort de tant de victimes et préparait en ce moment celle d'Arulenus Rusticus, qui avait sa cour de flatteurs et tenait Martial à ses gages ? On serait disposé à se le représenter avec une haute stature, un visage menaçant, une tête énorme, un geste provocateur, une voix forte, capable de faire retentir tout le forum et de glacer les cœurs d'épouvante. Aucun de ces traits ne convient à Regulus. Voici la peinture que fait de lui, son adversaire, Pline le Jeune : *Regulus a la poitrine faible, l'air embarrassé, la voix sourde, la langue épaisse, l'imagination paresseuse, une mémoire très peu fidèle ; enfin, il n'a pour tout mérite qu'un esprit extravagant. Cependant, à force d'impudence et par sa folie même, il en est venu à s'acquérir dans l'opinion du grand nombre la réputation d'orateur. Aussi Herennius Senecio a-t-il retourné bien spirituellement contre lui la*

---

<sup>1</sup> Martial, *Épigrammes*, IV, 16 ; V, 63 ; II, 74.

<sup>2</sup> Martial, *Épigrammes*, V, 10.

<sup>3</sup> Martial, *Épigrammes*, II, 93.

<sup>4</sup> Martial, *Épigrammes*, I, 112.

<sup>5</sup> Martial, *Épigrammes*, I, 13 ; 83.

<sup>6</sup> Martial, *Épigrammes*, VII, 16.

<sup>7</sup> Martial, *Épigrammes*, VII, 31.

*définition de l'orateur donnée par le vieux Caton : L'orateur est un malhonnête homme, inhabile à parler. Par Hercule ! Caton lui-même a moins bien défini le véritable orateur que celui-ci n'a peint Regulus*<sup>1</sup>.

Ce portrait, tracé par un adversaire, ne doit pas être accepté sans réserve. Cependant, il est difficile de croire que Pline ait osé altérer complètement la vérité, en s'adressant à un contemporain qui pouvait facilement le convaincre de mensonge. Pline s'est donc borné à exagérer ce qu'il a vu, à enlaidir chacun des traits de Regulus, ses défauts physiques comme les lacunes de son éloquence. Mais alors d'où venait la puissance d'un tel orateur, car l'opinion publique donnait ce nom à Regulus, et Pline le lui accordé dans d'autres passages ? A quelles qualités a-t-il dû de tenir la première place parmi des hommes qui avaient fait de la parole l'étude de toute leur vie et l'instrument de leur fortune ? On n'en voit pas d'autres que son énergie et son audace. Pline lui-même en fait la remarque : *Les méchants, dit-il, ont plus d'opiniâtreté que les bons. Comme la hardiesse naît de l'ignorance et la timidité du savoir l'honnête homme perd de ses avantages par la modestie, tandis que le scélérat en trouve de nouveaux dans son impudence.* Une volonté implacable, un cynisme audacieux ont fait la force de Regulus. Combien d'autres orateurs n'ont pas d'autre secret pour dominer la foule ! Avant d'avoir parlé, ils en imposent déjà au public par la connaissance que celui-ci a de leur caractère, et par la réputation plus ou moins méritée qu'ils ont acquise. D'avance on les trouve éloquents. Aussi a-t-on dit avec raison que l'éloquence d'un orateur est, pour une bonne part, dans ceux qui l'écoutent.

Il y avait encore autre chose dans Regulus ; il y avait les instincts, les aspirations d'un véritable orateur, en un mot le respect de son art. On en trouve la preuve dans le témoignage même de Pline le Jeune, devenu plus impartial après la mort son ennemi. *Il m'arrive parfois au tribunal, écrit-il, de songer à Regulus, je ne dis pas, de le regretter. Pourquoi donc songé-je à lui ? c'est qu'il avait le respect de l'éloquence, il craignait, il pâlisait, il préparait, il écrivait ses discours*<sup>2</sup>. Le mot de Senecio n'est donc pas aussi juste qu'il est piquant, et il convient de retenir l'aveu que Pline laisse échapper. Quant aux travers qu'il prête à Regulus, s'ils sont fondés, ils ne prouvent rien contre son éloquence. *Il est vrai, continue Pline, qu'il ne pouvait se défaire de manies singulières. Il avait l'usage de mettre du collyre tantôt sur son œil droit ; tantôt sur son œil gauche, selon qu'il était demandeur ou défendeur, et de couvrir d'une emplâtre tantôt un sourcil, tantôt l'autre.* Cela veut dire, sans doute, que Regulus, après s'être fatigué la vue à lire les dossiers de ses clients, était obligé de soigner ses yeux. L'honnête Pline ne songe pas à cette explication si simple ; égaré par ses rancunes, il se fait l'écho d'imputations malveillantes et qui touchent au ridicule.

Il reproche encore à Regulus d'avoir eu *des superstitions de bonne femme, et de consulter, chaque fois, les aruspices sur le succès de son futur plaidoyer*, oubliant qu'il croyait lui-même aux songes et aux revenants. En revanche, il lui fait un mérite de n'avoir jamais cherché à abrégé les débats et d'avoir eu soin d'appeler au tribunal un nombreux public. *Il était fort agréable, dit-il, de plaider avec lui, car il demandait pour les plaidoiries un temps illimité et se chargeait de réunir des auditeurs. Quel plaisir d'avoir du temps à soi, sans le désagrément de l'avoir demandé, et de parler avec faveur dans un auditoire assemblé par un autre ! Car aujourd'hui, ajoute-t-il avec amertume, en pensant que ; sous Trajan, il n'a plus à sa disposition qu'une clepsydre ou deux, parfois même qu'une demi clepsydre,*

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, IV, 1.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, VI, 2.

*aujourd'hui les avocats tiennent moins à plaider qu'à se voir quittes de leur plaidoirie.*

On peut même croire que Regulus n'avait pas ce défaut de mémoire que Pline critique chez lui, si l'on en juge par une épigramme de Martial dirigée contre le rhéteur Apollonius, qui confondait tous les noms. *Autrefois, ô Regulus, Decimus (le dixième) devenait Quintus (le cinquième) en passant par la bouche d'Apollonius, et Crassus (le gros) devenait Macer (le maigre). Maintenant il salue l'un et l'autre par leur vrai nom. Que ne peuvent le travail et la persévérance ! Il a mis leurs noms par écrit et il est parvenu à les apprendre par cœur* <sup>1</sup> Martial était le courtisan et le débiteur de Regulus. On peut conclure de ces vers que celui-ci n'était pas dénué de mémoire, et n'avait pas besoin d'écrire ses discours pour ne pas oublier ce qu'il avait à dire. Martial avait trop d'esprit, et trop d'intérêt à le ménager, pour doubler la portée et le sel de son épigramme, en dédiant la pièce dirigée contre un rhéteur sans mémoire à un orateur atteint du même défaut.

Ce qui choque Pline dans Regulus, ce qui le rend injuste pour les qualités de son adversaire, c'est qu'ils appartiennent l'un et l'autre à une école d'éloquence différente. Regulus est un des plus brillants représentants de la *nouvelle éloquence*, et le dernier, au moins parmi les délateurs. Il se rattache à cette série d'orateurs qui remontent à Cassius Severus, et qui le regardent comme le fondateur du nouvel art de la parole, dédaigneux du style, peu scrupuleux sur les moyens, ne visant qu'au trait et sacrifiant tout au succès.

Pline le jeune, au contraire, élève de Quintilien, a pris Cicéron pour modèle. Il dédaignait, au moins en théorie, car il les mit plus d'une fois en pratique et pas toujours à son insu, les procédés employés par ses adversaires. Il se piquait surtout d'être cicéronien, et affectait de mépriser l'éloquence à la mode. Regulus lui lança même quelques traits à ce sujet dans un procès où il avait pour adversaires Satrius Rufus et Pline : *Satrius Rufus, dit-il, et celui qui rivalise avec Cicéron et qui n'est pas satisfait de l'éloquence de notre époque. C'est une accusation dont Pline est loin de se défendre ; il en tire gloire au contraire : Oui, dit-il, je cherche à rivaliser avec Cicéron, et je ne suis pas satisfait de l'éloquence de notre époque : il serait insensé, selon moi, quand on choisit des modèles, de ne pas prendre les meilleurs* <sup>2</sup>.

Ainsi Pline le Jeune conservait l'usage des divisions pratiquées par Cicéron, et condamnées par la nouvelle école. Il maintenait l'utilité de l'exorde, de la division, de la confirmation entourée des preuves qui s'appliquent à chacun des points en litige, et couronnait son discours par la péroraison habituelle. Regulus, en disciple de Cassius Severus et de Marcus Aper, avait une théorie toute différente. Il n'en faisait pas mystère. *Un jour, dit Pline, que nous défendions ensemble une même cause, Regulus me dit : Toi, tu crois devoir développer tous les moyens que fournit la cause : moi, d'un coup d'œil, j'aperçois la gorge : c'est là que je serre, ego jugulum statim video, hunc premo. (Il serre bien, il est vrai, la partie dont il fait choix : mais il se trompe souvent dans le choix de cette partie.) Je répondis : Ne peut-il arriver, par hasard, que tu prennes pour la gorge, le genou, la jambe, le talon ? Moi, qui ne suis pas si sûr de distinguer la gorge, je tâte partout, j'attaque partout, je fais flèche de tout bois* <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Martial, *Épigrammes*, V, 21.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, I, 5.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, I, 20.

. Ce sont bien là deux méthodes opposées. Mais, malgré l'adresse de sa réponse, Pline se sent troublé par la vigueur et la netteté de la théorie de son adversaire. Il développe, il commente les paroles qu'il a opposées à Regulus, dans une longue lettre adressée à Tacite. Puis il termine en demandant son avis à l'illustre historien, en le priant, sil n'approuve pas sa réponse, de lui donner, toutes ses raisons. *Car, dit-il, bien que je doive céder à ton autorité, cependant, en un sujet si important, mieux vaut encore, selon moi, céder à la force des raisons qu'à l'autorité.* Pline n'est pas sûr de l'assentiment de Tacite, et cherche à se le concilier. On ne connaît pas la réponse de l'historien. Quand même Tacite ne serait pas l'auteur du *Dialogue sur les orateurs*, on peut la pressentir. L'auteur des *Annales* n'a-t-il pas pour méthode, comme Regulus, de sauter à la gorge de ses ennemis et de la serrer fortement ?

Mais toute discussion de théorie mise à part, la méthode de Regulus, avec sa formule : *jugulum statim video, hunc premo*, était, plus que toute autre, propre aux délations. Les accusations haineuses, qui n'avaient d'autre but que de fournir un prétexte à une sentence de condamnation, n'avaient pas besoin d'être développées en de longs discours. Qui aurait, dans le sénat de Domitien, supporté les sept oraisons contre Verrès ? Qui en aurait écouté même une seule, avec son étalage d'argumentations, de preuves, de témoignages, de déductions savamment disposées et élaborées ? Venait-on accuser quelque personnage devant le sénat ? Les sénateurs aussitôt s'informaient, allaient aux renseignements. Quel était le crime de l'accusé ? Peu importait. Qui portait l'accusation ? Était-ce un favori, un délateur attitré ? Que pensait l'empereur ? Avait-il donné son assentiment à la poursuite ? Cela seul méritait considération. L'empereur approuve la poursuite ! — Soit, répondaient les sénateurs : encore une lâcheté à commettre, mais hâtons-nous, afin de l'oublier plus vite ! — Et ils s'empressaient de condamner, sans laisser à l'accusateur le temps de s'étendre, pour ne pas prolonger également leur honte et leurs remords. Force était donc au délateur d'être bref et énergique, c'est-à-dire d'être éloquent à la manière de Regulus. L'accusé lui-même, quand il osait se défendre, ce qui réussit quelquefois à plusieurs, était contraint d'user de la même méthode. Son meilleur moyen de salut n'était pas de répondre à l'accusation, mais de sauter à la gorge d'un plus puissant, pour se sauver avec lui, s'il ne l'entraînait pas dans sa propre chute.

L'éloquence de Regulus, comme celle de tous les délateurs, consistait surtout à troubler son adversaire par des interpellations, c'est-à-dire par des questions embarrassantes, qui n'avaient point de rapports avec le débat, mais qui mettaient l'orateur dans une situation fautive, et paralysaient ses moyens. Inoffensive et sans portée sous un régime régulier, cette arme était terrible sous les empereurs. Un jour, Pline le Jeune défendait contre Regulus, au tribunal des centumvirs, la cause d'Arionilla, femme de Timon. Pline, qui s'était chargé de ce procès à la prière d'Arulenus Rusticus, plus tard victime de Regulus et de Domitien, s'appuyait, dans une partie de la cause, de l'avis de Metius Modestus, homme irréprochable, mais qui était alors en exil, relégué par l'empereur. Regulus ne laisse pas échapper l'occasion de déplacer le débat par un argument *ad hominem*. *Dis-moi, Pline, demande-t-il tout à coup, que penses-tu de Modestus ? — Répondre du bien était dangereux, raconte Pline, mais quelle honte, si je répondais du mal. Je ne puis dire autre chose, sinon que les dieux me furent en aide. Je dirai ce que j'en pense, répondis-je, si les centumvirs doivent prononcer là-dessus. Cette première réponse était adroite, mais elle ne satisfait pas Regulus. — Je te le demande, dit-il, que penses-tu de Modestus ? —*



Jusqu'ici, *répondis-je*, on interrogeait des témoins contre les accusés, jamais contre les condamnés. Cette seconde réponse de Pline n'était pas seulement habile, elle frappait encore directement le délateur qui s'acharnait avec rage contre ses victimes. Eh bien, *reprit Regulus en revenant à la charge*, je ne te demande plus ce que tu penses de Modestus, mais quelle opinion as-tu de son amour pour le prince ? — *C'est là, répliquai-je*, ce que tu demandes : mais moi, je déclare qu'il est illégal même de faire une question sur ce qui est tranché par un arrêt. Regulus garda *enfin le silence*<sup>1</sup>.

La réponse de Pline est heureuse, et il a le droit de s'en féliciter. Cependant le soin même qu'il prend d'éviter de répondre directement à Regulus, et ses faux-fuyants trahissaient le secret de sa pensée. Il le sentait lui-même, aussi il ne pardonna jamais à Regulus l'embarras où il l'avait jeté par ses questions insidieuses. C'est de ce procès que date sa haine contre lui. Après la mort de Domitien, Regulus prétendit, pour calmer les ressentiments de Pline, que cette interpellation avait eu pour but, non d'embarrasser Pline, mais d'achever la perte de Modestus qui, clans une lettre lue devant Domitien, avait écrit ces mots : *Regulus, le plus pervers de tous les bipèdes*. Le trait peint l'homme ; Regulus s'excusait d'une infamie par une infamie plus grande.

Un dernier caractère de la nouvelle éloquence est, comme nous l'avons dit, la recherche du trait. Les délateurs en semaient leurs discours : Regulus en usa largement à leur imitation. Malheureusement, nous ne possédons pas assez de fragments de son éloquence pour en citer des exemples bien frappants. Après avoir provoqué les poursuites contre Arulenus Rusticus, Regulus triompha de sa mort. Il composa et lut en public un livre injurieux où il traitait Rusticus de *singe des stoïciens*, et où il lui reprochait : *sa face couturée d'une balafre vitellienne*. La première de ces injures est un nouveau témoignage de la haine que les délateurs portaient aux stoïciens. Ils se sentaient mal à l'aise en face de ces honnêtes gens, à l'esprit souvent étroit, mais dont la conscience implacable condamnait leur conduite, et, d'avance, ils voyaient en eux des ennemis. Quant à ce souvenir de Vitellius évoqué sous Domitien, il eût été mortel si la persécution n'eût pas déjà frappé Arulenus Rusticus. *On reconnaît à ces deux traits*, dit Pline qui les rapporte, *l'éloquence de Regulus*<sup>2</sup>. Juvénal a de ces expressions, mais elles semblent mieux à leur place dans une satire que dans un discours, où elles jurent avec le reste du style. C'est par ces mots, à en croire Pline, que Regulus écrasait ses adversaires. Sa rage s'exerçait ici contre un mort, mais il était coutumier du fait. Un jour, il déchirait avec tant d'emportement la mémoire d'Herennius Senecio qu'il s'attirait la verte réplique du délateur Metius Carus, que nous avons citée plus haut : *De quel droit touches-tu à mes morts ? Me vois-tu tourmenter les tiens, Crassus et Camerinus ?*

Il faut joindre à ces rares souvenirs de l'éloquence de Regulus la Biographie de son fils, qu'il composa sous le règne de Trajan. Cet homme impitoyable, dénué de tout sentiment tendre, ne se rattachait à l'humanité que par l'amour ardent qu'il portait à son fils. Celui-ci avait montré, dès la première enfance, d'heureuses dispositions qui arrachaient au besogneux Martial les éloges les plus hyperboliques. *Vois-tu*, dit-il, comme, *si jeune encore, avant d'avoir accompli sa troisième année, Regulus écoute et applaudit son père ! Comme il quitte, à l'approche de son père, le sein de sa mère ; comme il comprend que la gloire de son père est la sienne ! Déjà les clameurs, la barre des centumvirs, la foule qui*

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, I, 5.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, I, 5.

*s'y presse, la basilique Julia sont les plaisirs de ce petit enfant* !<sup>1</sup> Ce nourrisson si précoce fit preuve, un peu plus tard, d'une grande vivacité d'esprit. Pline lui-même le reconnaît : *Mais*, ajoute-t-il avec malveillance, *son caractère n'était pas décidé : il se pouvait qu'il suivît la bonne voie, pourvu qu'il ne prît pas exemple sur son père*. Regulus donnait à son fils les marques de la plus vive affection. Ses moindres caprices étaient des lois : *Petits chevaux de selle, grands chevaux d'attelage, chiens de toute taille, rossignols, perroquets, merles, tout ce qui excitait son désir, lui était aussitôt prodigué*. Il alla même jusqu'à l'émanciper pour qu'il prit hériter des biens de sa mère.

L'objet de tant de tendresses ne devait pas en jouir longtemps. Le jeune Regulus mourut avant d'avoir perdu le titre de puer, et d'être entré dans l'adolescence, c'est-à-dire de sept à quatorze ou quinze ans. Le père se livra aux manifestations d'une folle douleur. *Il fit tuer sur le bûcher de son fils tous les animaux qu'il avait aimés, et il remplit des accents de son désespoir les jardins somptueux qu'il possédait au delà du Tibre, dont les portiques sans fin couvraient un espace immense, et dont les statues bordaient toute la rive*. Là il reçut les compliments de condoléance, non seulement de ses amis et de ses courtisans, mais ce qui indignait Pline, de toute Rome. *Tout le monde le hait, dit-il, tout le monde le déteste, et, comme si on l'estimait, comme si on l'aimait, chacun court et s'empresse*.<sup>2</sup> Le naïf Pline ne peut s'expliquer ce concours, mais si Regulus n'est plus puissant depuis l'avènement de Trajan, il est toujours riche, et, dans cette foule hypocrite, il y a bon nombre de captateurs de testaments qui vont mettre ses leçons en pratique.

Regulus apporta dans les témoignages de sa douleur la même énergie qu'il avait montrée en toutes choses. *Il s'est mis en tête*, dit Pline, *de pleurer son fils ; il le pleure comme on n'a jamais pleuré. Il s'est mis en tête d'en avoir le plus grand nombre possible de statues et de portraits. Tous les ateliers ne travaillent que pour lui. Images sur la toile, images en cire, images en airain, images en or, en ivoire, en marbre, toutes les images possibles se font en ce moment pour lui*.<sup>3</sup>

Ces manifestations d'un amour inconsolable ne suffirent pas à Regulus. Il composa lui-même un écrit sur la vie de son fils et en donna à Rome une lecture publique devant un nombreux auditoire. Puis il fit copier mille exemplaires de cette Biographie, les répandit dans l'Italie et les provinces, en invitant les décurions de chaque ville à choisir celui d'entre eux qui aurait le plus bel organe pour lire cet écrit au peuple, sur la place publique. C'est déjà là une entreprise peu ordinaire, mais ce qui est plus étonnant, c'est que Regulus, avec sa ténacité habituelle, en n'épargnant ni son argent ni sa peine, réussit à faire lire la Biographie de son fils partout où il l'envoya. Pline conclut mélancoliquement : *Ah ! si cette énergie eût été employée dans un meilleur sens, que de bien Regulus aurait pu faire !*

Quelle était, au juste, la valeur de cette œuvre dictée par la douleur paternelle ? Il est difficile de le savoir. On ne peut s'en rapporter sur ce point à Pline, qui reste insensible au désespoir et au deuil de Regulus. *Aurais-tu par hasard*, écrit-il à Lepidus, *la commission de lire en plein forum, dans ton municipe, le livre lamentable de Regulus, et de reproduire l'homme dépeint par Démosthène, enfant sa voix, s'épanouissant et donnant des coups de gosier, ἐπάρας τήν*

---

<sup>1</sup> Martial, *Épigrammes*, VI, 38.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, IV, 2.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, IV, 7.

φωνήν, καὶ γεγηλῶς, καὶ λαρυγγίζων ? *Car ce livre est d'une telle ineptie qu'il provoque le rire plutôt que des gémissements. On dirait qu'il est écrit non sur un enfant, mais par un enfant*<sup>1</sup>. Pline satisfait sa haine avec l'antithèse par laquelle il termine son jugement. Mais, sans qu'il soit besoin d'attribuer à l'œuvre de Regulus une éloquence supérieure, on peut croire qu'une douleur si vive avait inspiré à un homme, habile à parler, des accents émus et véritablement touchants. Quant à la sincérité de son désespoir, pourquoi la suspecter, comme Pline fait ? Celui-ci n'a jamais été père, et ne peut s'y connaître. D'ailleurs, les bêtes féroces aiment bien leurs petits.

Les lettres de Pline le Jeune, auxquelles on doit la plupart des renseignements que nous avons reproduits sur Regulus, délateur et père de famille, le dépeignent encore sous une face nouvelle et ridicule, comme captateur de testaments, et captateur malheureux. On sait par Juvénal, qui l'a flétrie avec éloquence, en quoi consistait cette singulière profession, si l'on peut se servir de ce mot. Regulus s'y essaya à son tour, mais sans succès. Riche, veuf, n'ayant qu'un enfant, il n'avait nul besoin de se ravalier à des moyens aussi bas pour augmenter une fortune déjà colossale. Mais, superstitieux à l'excès, il tenait à accomplir un présage qui l'avait encouragé dès sa jeunesse. Un jour qu'il offrait un sacrifice, pour savoir en combien de temps il pourrait arriver à posséder 60 millions de sesterces, ce qui lui paraissait le comble de la fortune, la victime avait présenté de doubles entrailles. Regulus en avait conclu qu'il posséderait un jour 120 millions de sesterces<sup>2</sup>. De là toutes les délations qu'il avait portées, de là ces plaidoiries perpétuelles au barreau ; de là, à défaut des unes et des autres, ces captations de testaments. Il n'y réussit pas toujours, à en croire Pline qui s'indigne de son hypocrisie, quand elle est couronnée de succès, et fait des gorges chaudes de ses mésaventures.

Un jour, il apprend que Verania était à l'extrémité. C'était la veuve de ce Pison., dont on accusait Regulus d'avoir déchiré la tête avec ses dents. Regulus, qu'elle avait tant de raisons de haïr, pousse l'impudence jusqu'à venir la voir. Il s'assied à son chevet et feint de s'intéresser à sa santé. Il lui demande le jour et l'heure de sa naissance, puis, comptant sur ses doigts avec force simagrées : *Tu es, lui dit-il, à ton époque climatérique, mais tu en réchapperas. Pour en être sûr, je vais consulter un aruspice que j'ai souvent mis à l'épreuve.* Il part, fait un sacrifice, et revient jurer à la mourante, sur la tête de son fils, que les présages sont favorables. La crédule Verania demande son testament et y consigne un legs pour Regulus. Peu après le mal redouble, et elle meurt en s'écriant : *Oh ! le scélérat, le perfide et plus que parjure !* Une autre fois, un riche consulaire Velleius Blaesus, se mourait. Comme il parlait de modifier son testament, Regulus, qui y voyait son avantage, suppliait les médecins de prolonger à tout prix la vie du malade. Le nouveau testament fait et scellé, Regulus change de ton et s'adressant aux mêmes médecins : *Combien de temps encore voulez-vous torturer ce malheureux ? Pourquoi lui refuser une douce mort, puisque vous ne pouvez le rendre à la vie ?* Blaesus meurt, et, plus avisé que Verania, comme s'il avait tout entendu, il ne laissa rien à Regulus.

*As-tu assez de ces deux récits ?* demande Pline, que la présence d'esprit de Blaesus a mis de belle humeur, *ou, selon la loi des écoles, exiges-tu le troisième ? Je puis te satisfaire. Aurelia, femme riche, allait sceller son testament, et s'était parée de ses plus riches vêtements. Regulus, venu comme témoin, demande à*

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, IV, 1.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, II, 20.

*Aurelia de lui léguer les robes qu'elle portait. Aurelia croit qu'il plaisante : mais la demande est sérieuse. Regulus insiste et contraint cette femme à rouvrir son testament, et à inscrire le legs. Il ne la perd pas de vue pendant qu'elle écrit, et s'assure par lui-même que la mention est exacte. Il est vrai, ajoute Pline, qu'Aurelia n'est pas morte, mais ce n'est pas la faute de Regulus ; il avait compté qu'elle n'en réchapperait pas. Et voilà l'homme qui reçoit, comme s'il en était digne, des legs et des héritages !*<sup>1</sup>

Cependant Domitien meurt et le temps de Nerva et de Trajan est venu. Le règne des délateurs est passé. Regulus ne se croit plus en sûreté. Il redoute surtout la haine de Pline le Jeune, qui ne cachait pas ses sentiments à son égard. Aussi le fait-il supplier de lui rendre ses bonnes grâces par Cæcilius Celer, par Fabius Justus, par Spurinna. *Je t'en supplie*, dit-il à celui-ci, *va voir Pline chez lui demain, de très bon matin, je ne puis plus supporter mes inquiétudes : obtiens à tout prix qu'il ne soit plus irrité contre moi*. Bientôt il vient lui-même trouver Pline dans la salle des préteurs. Il le tire à l'écart, et lui demande pardon des plaisanteries qu'il avait un jour dirigées contre lui et où il lui reprochait d'être disciple de Cicéron<sup>2</sup>. *Mais*, répondit Pline, *toi qui te rappelles si bien cette affaire insignifiante, comment peux-tu oublier celle où tu m'as demandé ce que je pensais de Modestus*. Regulus pâlit à ces mots, il balbutia confusément cette réponse : *En te faisant cette question, ce n'est pas à toi que je voulais nuire, mais à Modestus*. Pline toutefois ne prit aucun engagement et dit qu'il attendrait Mauricus, rappelé de l'exil où l'avait envoyé Regulus. Si Mauricus voulait accuser Regulus, Pline se réservait de régler sa conduite sur la sienne. Mais Mauricus, soit bonté, soit prudence, recula devant l'idée d'entamer un procès contre un adversaire aussi difficile à abattre, *δυσκαθαίρετον*<sup>3</sup>. On ne poursuivit donc pas Regulus, et le délateur de tant de citoyens illustres fut épargné.

Néanmoins, Regulus se trouvait dans une situation fautive, et s'étudiait à ménager tout le monde, de peur de réveiller des souvenirs fâcheux, et d'être entraîné un jour ou l'autre, à l'improviste, sur un terrain dangereux. Au sénat, de peur d'attirer l'attention sur lui, il avait toujours soin d'adopter l'avis de la majorité, et ne craignait pas, à l'occasion, de se déjuger lui-même, afin de se trouver du côté du plus grand nombre. Ainsi, l'an 99, dans le procès de péculat et de crime capital, intenté à Marius Priscus, proconsul d'Afrique, et soutenu par Pline le Jeune et Tacite, que le sénat avait délégués à cet office, Regulus penchait pour la condamnation la plus douce, parce que le sénat paraissait y incliner. N'osant prendre directement la parole, il excita en particulier le sénateur Pompeius Collega à combattre la motion du consul désigné, Cornutus Tertullus, qui demandait le châtiment le plus rigoureux, et à proposer une peine plus légère. Collega le fit. Mais quand Regulus vit, contrairement à son attente, la majorité du sénat passer du côté de Cornutus, il n'hésita pas un instant : il quitta Pompeius Collega qui se trouva presque seul, et vint se ranger auprès de Cornutus. Collega lui reprocha amèrement de n'avoir pas le courage de suivre l'avis dont il était l'auteur. Regulus ne répondit rien et laissa Pline railler la mobilité de son caractère, qui passait de l'audace extrême à l'extrême timidité<sup>4</sup>. Que lui importait ! Ce n'était ni timidité ni mobilité d'esprit, mais calcul et prudence. Par cette politique sans dignité, mais adroite, il conjura les orages les plus lointains, et obtint ce qu'il souhaitait le plus désormais, de se faire oublier.

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, II, 20.

<sup>2</sup> Voir plus haut.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, I, 5.

<sup>4</sup> Pline le Jeune, II, 11.

Regulus échappa ainsi à tous les dangers, et même au plus terrible de tous, à la proscription en masse des délateurs, ordonnée par Trajan. On sait comment ce prince, pour donner satisfaction à la conscience publique, pour éviter les débats judiciaires et les représailles sans fin que des poursuites régulières auraient entraînés, commanda d'arrêter les délateurs qui s'étaient signalés sous Domitien, les fit comparaître enchaînés dans l'amphithéâtre sous les yeux du peuple assemblé, et les abandonna sur des navires *à la colère des flots et des dieux*. A cette vue, l'enthousiasme fut grand dans Rome ; les poitrines, si longtemps comprimées, sous les mauvais empereurs ; par la cruauté qu'inspirait cette engeance infâme, se dilatèrent enfin et respirèrent librement. Aussi, c'est avec une joie sincère qui révèle ses anciennes terreurs, que Pline rappelle, dans son Panégyrique, le spectacle dont Rome fut alors témoin.

*Oui ! s'écrie-t-il, nous avons vu amener dans l'amphithéâtre, comme des assassins et des brigands, la troupe des délateurs.... Rien n'a été plus agréable, plus digne de ce siècle, que d'apercevoir du haut de nos sièges, les délateurs, le cou renversé et la tête en arrière, forcés de nous montrer leur face hideuse. Nous les reconnaissons ; nous jouissons, lorsque ces scélérats, comme des victimes expiatoires des alarmes publiques, étaient entraînés sur le sang des criminels à des supplices plus lents et à des peines plus terribles. On les jette sur des navires rassemblés à la hâte ; on les abandonne à la merci des vents. Qu'ils partent ! Qu'ils fuient ces terres dévastées par les délations ! Si les flots et les tempêtes les jettent sur des rochers ; qu'ils ne trouvent que la pierre nue et des rivages inhospitaliers ! Qu'ils y mènent une vie pénible et pleine de tourments ! Qu'ils aient le chagrin dernier de laisser derrière eux le genre humain tranquille et rassuré !<sup>1</sup>*

Pline a raison. Le supplice de ceux qui avaient fait couler tant de larmes sous Domitien, et qui avaient causé tant de deuils, fut pour Rome un beau spectacle. Malheureusement, ni Regulus, ni les autres célèbres délateurs dont nous avons parlé, ne comparurent dans l'amphithéâtre. Pline les y aurait cherchés vainement du regard. Les victimes expiatoires qu'on promena en public, comme preuves vivantes de la justice du prince, sont prises dans la tourbe des délateurs obscurs. Les grands coupables, ceux qui ont immolé le plus de victimes, qui ont acquis par leurs délations le plus de crédit et de richesses, dont l'exemple a été le plus funeste, en provoquant les appétits des criminels vulgaires, ceux-là, comme toujours, sont épargnés. Pendant que les délateurs de bas étage, jetés pêle-mêle sur des vaisseaux, vont échouer sur des rives inhospitalières, pendant qu'ils souffrent les tourments de l'exil, qu'ils sont en proie aux remords et à la misère, leur chef, Regulus, plein de jours et de richesses, meurt paisiblement dans son lit. Ne serait-ce pas le cas de répéter avec La Fontaine ?

*Selon que vous serez puissant ou misérable,*

*Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.*

En vain l'opinion publique, et, après elle, la postérité ont condamné Regulus : un jugement de cour l'a *rendu blanc* et l'a épargné.

---

<sup>1</sup> Panégyrique de Trajan, 34.

## CHAPITRE XXI – AVOCATS ET ORATEURS DE LA FIN DU 1er SIÈCLE. - I

A la longue liste des délateurs protégés, encouragés par Domitien, que nous avons dressée, à la Biographie d'Aquilius Regulus *le maître et le chef du chœur*, par laquelle nous avons terminé, il serait fâcheux qu'on n'eût pas à opposer des voix plus honnêtes, et une éloquence qui ne fût pas entachée de sang. Heureusement pour l'honneur du nom romain et de l'humanité, il s'est trouvé des orateurs qui pouvaient, sous le règne de Nerva et de Trajan, se reporter, sans rougir, aux discours qu'ils avaient prononcés dans l'âge précédent. Toutefois, le nombre en est fort restreint. Les uns s'étaient vus bientôt, par prudence, obligés de se taire : les autres avaient été proscrits et envoyés en exil. En outre, à défaut des noms, on a peu de renseignements sur les personnes. L'absence de monuments historiques ou de documents détaillés ne permet pas de rendre à chacun la justice qui lui est due. Aussi ne faut-il pas craindre d'exhumer ceux de ces orateurs *honnêtes gens* sur qui des circonstances comme la découverte d'une inscription, permettent de jeter une lumière même incomplète. Parmi eux se trouve l'orateur SALVIUS LIBERATIS.

On ne connaissait de Salvius Liberalis qu'un mot rapporté par Suétone, et le rôle qu'il joua, d'après Pline le Jeune, dans le procès intenté à Marius Priscus par la province d'Afrique. Mais qu'était ce personnage ? Quelles étaient son origine, ses fonctions ? Quel titre avait-il à prendre la parole, devant le sénat, dans les circonstances où Pline le fait intervenir ? Trois courtes inscriptions, dont l'une a été découverte assez récemment, permettent de répondre, et donnent sur lui quelques renseignements<sup>1</sup>. On y voit que Salvius Liberalis joignait à ces deux noms ceux de Nonius Bassus, qu'il était Italien, originaire de la colonie Ombrienne d'Urbinum, où la dernière inscription a été retrouvée. Il occupait une position importante dans son pays, puisqu'il en devint plus tard le *patron*, et qu'il y fut élu quatre fois magistral *quinquennal*. Aussi l'attention de Vespasien fut-elle naturellement attirée sur lui, lorsque ce prince résolut de reconstituer le sénat et l'ordre des chevaliers.

Les deux corps principaux de l'État, en effet, avaient été décimés par les proscriptions ou par les guerres civiles, et ils étaient composés, en majeure partie, de membres, indignes d'y figurer. Vespasien ne garda que les plus honnêtes parmi les survivants, et leur adjoignit les citoyens les plus estimés de Rome et de l'Italie<sup>2</sup>. Mais pour se conformer à la légalité et introduire dans le sénat quelques-uns des nouveaux venus, il dut leur conférer par décret les charges qu'il fallait avoir occupées pour avoir droit au titre de sénateur. Ainsi Salvius Liberalis ne géra aucune des magistratures subalternes, le vigintivirat et la questure, par lesquels il était d'usage de passer, sous l'empire, pour arriver aux dignités plus importantes. Il ne remplit même ni le tribunat ni la préture ; un décret rendu par Titus et par Vespasien ; probablement pendant leur censure, l'an 72 de notre ère, lui conféra les titres de tribun et de préteur honoraire *allectus inter tribunicios, inter prætorios*.

Outre ces détails, l'inscription d'Urbinaglia mentionne encore différentes dignités et charges importantes, remplies par Salvius Liberalis ; mais, à ce qu'on peut conjecturer, sous le règne de Trajan. Tels sont le consulat, le proconsulat de la

---

<sup>1</sup> La plus détaillée a été découverte en 1824 et publiée en 1826.

<sup>2</sup> Suétone, *Vespasien*, 9.

Macédoine et celui de la Bretagne. Elle ajoute que, désigné par le sort pour le proconsulat d'Asie, Salvius Liberalis *s'excusa*. Elle ne dit pas pour quel motif il déclina cette mission. Est-ce pour plaire au prince, ou à un concurrent moins heureux, ou pour une simple raison de santé que Salvius voulut rester à Rome ? En pareil cas, on donnait au démissionnaire une indemnité en argent qui, d'après le continuateur de Dion Cassius, s'élevait à un million de sesterces<sup>1</sup>. Enfin, cette inscription rappelle que Salvius appartenait au collège des *Frères Arvales*. Elle confirme ainsi une autre inscription déjà connue, qui donne la formule même de l'admission de Salvius dans le sacré collège ; formule ainsi conçue : *Dans le temple de la Concorde, en présence des Frères Arvales, sur l'arrêt de l'empereur César Vespasien Auguste, nous nous adjoignons C. Salvius Liberalis Nonius Bassus, à la place de feu C. Matidius, son oncle paternel* (ou Matidius Patruinus ?) La date de la réception de Salvius est du 1<sup>er</sup> mars 78.

Salvius Liberalis a donc été un citoyen considérable, désigné par ses vertus et son talent aux faveurs de Vespasien, nommé par lui sénateur et Frère Arvale, élevé par Trajan aux premières charges de l'État. A son éloquence, qui avait d'abord attiré sur lui l'attention des habitants d'Urbinum, il joignait un tour d'esprit vif et une allure indépendante. Il défendait un jour devant Vespasien un personnage nommé Hipparque, dont la fortune était assez grande pour paraître son unique crime. Vespasien était connu par son habitude de *presser les éponges humides*, comme il disait, en parlant des concussionnaires qu'il avait, à dessein, laissés s'enrichir. Les juges et l'accusateur pensèrent qu'en traduisant Hipparque devant son tribunal, Vespasien voulait *presser l'éponge*. Salvius Liberalis s'y prit habilement pour détruire l'effet de cet *argument* non exprimé, mais d'autant plus dangereux. Il s'écria au milieu de son discours : *Qu'importe à César qu'Hipparque possède cent millions de sesterces ?* Le trait était hardi et adroit : il mettait à nu les secrètes pensées de l'assemblée, et peut-être celles du prince. Vespasien, pris au piège, s'exécuta galamment. Tandis que les juges se regardaient avec une certaine stupeur, il se leva de son siège, et alla féliciter Salvius d'avoir si bien vu qu'il n'était animé dans ce procès d'aucune intention de lucre<sup>2</sup>.

Salvius ne trouva pas grâce devant Domitien. Il fut accusé sous son règne, et condamné à la relégation. Un délateur nommé Norbanus Licinianus avait intenté l'accusation, ou l'avait au moins soutenue de son témoignage. Rappelé de l'exil sous Nerva, Salvius négligea de tirer vengeance de son ancien adversaire. Mais celui-ci ne voulut pas être oublié. Chargé de soutenir l'accusation de concussion portée par la Bétique contre son ancien gouverneur Classicus, Norbanus se laissa corrompre par Casta, femme de Classicus, et fut convaincu de prévarication. On rappela, à ce propos, ses anciens méfaits. Deux personnages consulaires, Pomponius Rufus et Libo Frugi, attestèrent que Norbanus avait témoigné jadis contre Salvius Liberalis, et avait contribué à le faire condamner. Ce souvenir lui fut funeste. Le sénat suspendit momentanément le débat engagé contre Classicus ou plutôt contre sa mémoire, car Classicus s'était tué pour se soustraire à une condamnation, et Norbanus Licinianus fut invité à répondre à l'accusation de ses adversaires. Il demanda un jour de délai pour préparer sa défense. On le lui refusa. Il lui fallut répondre sur-le-champ. *Son caractère fourbe et méchant*, dit Pline qui assistait à la scène, *ne me permet pas de*

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LXXVIII, 22 ; l'historien grec appelle cette indemnité *γέρας*, Tacite (*Vie d'Agricola*, 42) se sert du mot *salarium*.

<sup>2</sup> Suétone, *Vespasien*, 13.

*décider si ce fut avec audace ou avec fermeté, mais il est certain que ce fut avec la plus grande présence d'esprit.* Le sénat fut inflexible ; il voulut à la fois satisfaire sa haine contre les délateurs et rendre hommage à. Salvius Liberalis. Il condamna, séance tenante, Norbanus à la relégation dans une île<sup>1</sup>.

Salvius Liberalis ne semble pas être intervenu dans le débat, soit pour charger Norbanus, soit pour le défendre. Il prit cependant la parole à la fin du procès de Classicus, mais d'une manière conforme à sa nature brusque et franche. Il apostropha durement les autres députés de la Bétique, collègues de Norbanus, et leur demanda en termes véhéments pourquoi ils ne poursuivaient pas tous les complices des concussions que la province leur avait désignés, et, suivant les circonstances, accusaient les uns et ménageaient les autres. On songe involontairement à Caton l'Ancien, en voyant Liberalis mettre en cause ces pauvres députés qui s'estimaient déjà très heureux d'avoir obtenu la condamnation de leur ancien gouverneur. Le rapprochement devient encore plus sensible, lorsque Pline parle du discours âpre et éloquent que Salvius prononça à cette occasion, et de la véritable tempête qu'il fit éclater sur leurs têtes. *Je tirai du danger,* dit-il, *ces honorables citoyens. Aussi quelle reconnaissance ! c'est à moi, disent-ils, qu'ils doivent d'avoir échappé à ce terrible ouragan, illum turbinem !*

Quelques mois auparavant, le sénat avait jugé le grand procès de la province d'Afrique contre son proconsul, Marius Priscus. Il en a déjà été parlé à propos de Regulus, et nous aurons à y revenir d'une manière plus détaillée. Il suffira donc de mentionner ici le rôle que Salvius Liberalis joua dans le débat. Il défendait l'accusé : Pline le Jeune avait prononcé la veille contre lui un long discours, qu'il raconte avec sa complaisance habituelle pour ses propres couvres. Salvius devait lui répliquer, et il savait que sa réponse serait réfutée par Tacite. Placé entre ces deux orateurs, les plus célèbres de son temps, Salvius Liberalis fut à la hauteur de sa tâche et de ses adversaires. Malheureusement Pline néglige d'analyser son discours et se borne à louer le talent dont il fit preuve. *Le lendemain,* dit-il, *Marius Priscus fut défendu par Salvius Liberalis, orateur à l'esprit délié et méthodique, homme énergique et éloquent, et qui déploya dans cette cause toutes les ressources de son talent*<sup>2</sup>. Venant d'un adversaire tout enflammé encore du succès qu'il vient d'obtenir, cette appréciation équivaut à un éloge complet. C'est, malheureusement, avec le souvenir du procès de Classicus, le seul passage où Pline parle de ce sénateur éloquent et de cet honnête homme.

Moins connu encore est l'orateur POMPEIUS SATURNINUS. Il porte le même nom qu'un délateur du règne de Domitien dont Juvénal écrit : *Plus cruel encore est Pompeius, habile à ouvrir la gorge aux gens avec ses dénonciations clandestines*<sup>3</sup>. Le Saturninus dont il est question ici est un ami et un correspondant de Pline, qui lui témoigne une grande tendresse et professe pour lui la plus vive admiration. L'amitié et les éloges de Pline sont pour Pompeius Saturninus un brevet d'honnêteté qui le distingue du délateur cité par Juvénal. *Je vantais son talent,* écrit Pline, *avant de savoir combien il est souple, varié, multiple. Aujourd'hui, il s'est emparé de moi, il me tient, il m'envahit tout entier. Je l'ai entendu plaider avec vivacité et avec feu. Sa parole est aussi ornée et*

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, III, 9.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, II, 11.

<sup>3</sup> Juvénal, *Satires*, IV, 109.



*aussi polie dans la réplique que dans les discours préparés. Les pensées sont justes et nombreuses, la composition est belle et pleine de force, les expressions sont harmonieuses et marquées au coin de l'antiquité.*

Pompeius ne se bornait pas à l'étude de l'éloquence. Il avait composé des *Histoires*, et Pline vante la brièveté, la clarté, la douceur, l'éclat et même le sublime de ses narrations. Ce panégyriste complaisant trouve même, dans les harangues historiques de son ami, des qualités plus grandes de précision et de solidité que dans ses discours judiciaires. Enfin Pompeius était poète. *Catulle et Calvus ne font pas mieux*. Cependant Pline reconnaît qu'au milieu de vers pleins de qualités exquises, il s'en trouve, à dessein, de durs et de négligés, mais Catulle et Calvus en ont aussi de pareils. Ce n'est pas tout. Pompeius lui communique sous le nom de sa femme des lettres dont il se défend faiblement d'être l'auteur. *Je crus lire, dit Pline, Plaute et Térence en prose.... Je ne quitte donc plus Pompeius, je le prends avant d'écrire, je le prends après, et quand je me délasse ; et je crois toujours le lire pour la première fois. Crois-moi, fais-en autant. Traite-le en ancien quoiqu'il soit notre contemporain*<sup>1</sup>.

Tels sont les termes dans lesquels Pline le Jeune parle de Pompeius Saturninus. Ils sont extraordinaires et dépassent les bornes de l'admiration. Toutefois, qu'on rabatte, autant qu'on le voudra, de leur exagération, il n'en doit pas moins rester que Pompeius offrait un ensemble de qualités remarquables, comme orateur, historien et poète. Jamais Pline n'a parlé d'aucun de ses contemporains avec autant d'enthousiasme. Il s'est trompé par optimisme, nous n'en doutons point, mais la chaleur de son admiration fait vivement regretter qu'il n'ait rien survécu des écrits, plaidoyers, *Histoires* ou vers dont Pline recommande si chaudement la lecture à son ami Erucius.

L'orateur dont il nous reste à parler est CORNELIUS TACITUS. Le nom du grand historien de l'empire n'est ignoré de personne. Ses œuvres admirables à tant de titres qu'il est superflu même d'y joindre un mot d'éloge, les *Histoires*, les *Annales*, la *Germanie*, la *Vie d'Agricola*, sans parler du *Dialogue sur les orateurs*, sont dans toutes les mains et dans toutes les mémoires. Cependant on n'a que des renseignements peu précis et insuffisants sur sa biographie : la date de sa naissance, celle de sa mort, le lieu de sa naissance sont inconnus. On ne possède sur les principales circonstances de sa vie que les indications furtives, en quelque sorte, qu'il laisse échapper comme à regret, en parlant des événements auxquels il a été mêlé. Le caractère commun des grands écrivains de la Grèce et de Rome, sauf de rares exceptions<sup>2</sup>, est la réserve, la discrétion avec lesquelles, au moment même où ils nous donnent les plus beaux fruits de leur génie, ils dissimulent soigneusement leur personne.

A leur exemple, nos auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle se cachent modestement derrière leurs ouvrages. On n'en sait pas plus sur La Bruyère, d'après ses *Caractères*, que sur Thucydide ou Tite-Live, d'après leurs œuvres d'histoire. Ce silence est regrettable, quand on n'a pas, comme cela arrive trop souvent, d'autres documents pour y suppléer. C'est sans doute dans le but d'épargner de tels regrets aux âges qui suivront, que nos écrivains contemporains ont soin d'informer la postérité de mille détails personnels, et d'étaler naïvement leur moi

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, I, 16.

<sup>2</sup> Notamment Cicéron. Et cependant que de détails intimes et intéressants, sur sa jeunesse en particulier, il nous laisse ignorer.

à toutes les pages (le leurs livres. Pour en revenir à Tacite, nous nous bornerons à relever les indications sommaires que fournissent ses ouvrages et les *Lettres* de Pline le Jeune. Avant d'être historien, Tacite a été orateur. C'est à ce titre qu'il appartient à une histoire d'éloquence.

On suppose, mais sans preuves à l'appui, que Tacite était le fils de CAÏUS CORNELIUS TACITUS, chevalier romain, qui fut procureur de la Belgique sous Vespasien. Tacite aurait pu, ainsi, apprendre de bonne heure à connaître et à aimer la Germanie dont il devait plus tard opposer les mâles vertus à la décadence romaine. Comme l'empereur Tacite (275-276 ap. J.-C.), né à Interamna en Ombrie (aujourd'hui Terni), se prétendait parent de Tacite, et avait dans cette ville, ainsi que son frère Florianus<sup>1</sup>, une statue et un cénotaphe, on y fit naître également, mais arbitrairement, l'historien. Terni ne peut invoquer d'autre preuve que sa persévérance à maintenir sa prétention. Au XVII<sup>e</sup> siècle elle montrait le *tombeau* de Tacite, et en 1514, lui élevait une statue. Ni le tombeau ni la statue ne trouvèrent grâce devant le pape Pie V. Il fit démolir l'un et l'autre, en haine de l'écrivain, auquel il reprochait d'avoir mal parlé du christianisme<sup>2</sup>. Quant à la date de la naissance de Tacite, elle est reculée par les uns jusqu'à l'an 50 de notre ère ; elle est placée par les autres vers l'an 54. Cette dernière date semble plus conforme à l'interprétation qu'il convient de tirer d'une lettre de Pline le Jeune, né en 62, et où il dit que Tacite et lui étaient à peu près du même âge, *ætate prope modum æquales*<sup>3</sup>.

Si Tacite est l'auteur du *Dialogue sur les orateurs*, dont la scène se place l'an 76 ou 77, sous le règne de Vespasien, l'illustre historien aurait eu pour maîtres d'éloquence les orateurs Marcus Aper et Julius Secundus. Il se serait attaché à eux, comme les jeunes gens, dans l'ancienne Rome, s'attachaient à la, personne d'un orateur illustre, pour les écouter, profiter de leurs leçons, de leurs exemples, et être à la fois leurs commensaux et leurs disciples. On trouverait ainsi l'emploi de la jeunesse de Tacite, qu'il n'y a pas lieu d'envoyer faire la guerre sur les bords du Rhin, comme le veulent certains biographes. Tacite se serait fait remarquer ainsi, dès sa plus tendre jeunesse, par des dispositions extraordinaires, peut-être même par des succès au barreau, qui auraient attiré l'attention d'Agricola. On s'explique de cette façon qu'un personnage aussi considérable qu'Agricola, consul désigné, et futur commandant en chef de la province et des légions de Bretagne, ait consenti à promettre sa fille en mariage à un jeune homme de vingt-deux ans, et la lui ait donnée aussitôt qu'il fut élevé au consulat, en 78<sup>4</sup>. Déjà, il est vrai, Tacite entrait dans les charges publiques. Il reçut le vigintivirat de Vespasien, la questure de Titus, et la préture de l'empereur Domitien<sup>5</sup>.

Tacite nous donne lui-même ce détail : *L'an de Rome 841* (88 de notre ère), dit-il, *Domitien donna des jeux Séculaires. J'y assistai régulièrement, comme revêtu du sacerdoce des quindécemvirs et préteur en exercice. Je ne rapporte pas ce détail par vanité, mais parce que le .soin de présider à ces jeux et à leurs diverses cérémonies appartient de tout temps au collège des quindécemvirs*<sup>6</sup>. La phrase de Tacite : *Je ne rapporte pas ce détail par vanité* a choqué Montaigne. *Cela m'a semblé un peu lasche*, dit-il, *qu'ayant eu à dire qu'il avait exercé certain*

---

<sup>1</sup> Vopiscus, *Tacite*, 10, 3 ; 15, 1.

<sup>2</sup> Fr. Angeloni, *Storia di Terni*, page 42.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, VII, 20.

<sup>4</sup> Tacite, *Vie d'Agricola*, 9.

<sup>5</sup> Tacite, *Histoires*, I, 1.

<sup>6</sup> Tacite, *Annales*, XI, 11.

*honorabile magistrat à Rome, il s'aïlle excusant que ce n'est point par ostentation qu'il l'a dict : ce traict me semble bas de poil, pour une asme de sa sorte ; car le n'oser parler rondement de soy accuse quelque faulte de cœur :lin jugement roide et haultain, et qui juge sainement et sûrement, il use à, toutes mains des propres exemples, ainsi que de chose estrangière, et témoigne franchement de luy comme de chose tierce. Il fault passer par-dessus ces règles populaires de la civilité, en faveur de la liberté et de la vérité*<sup>1</sup>. Montaigne est sévère, et, en homme qui parle complaisamment de lui-même, il semble plaider sa propre cause. La réflexion de Tacite part d'un scrupule peut-être excessif, mais louable, d'après lequel l'historien croirait abaisser la dignité de son art, et manquer de respect à ses lecteurs en les entretenant de sa personne.

L'année qui suivit sa préture, en 89, Tacite quitta Rome avec la fille d'Agricola, et il passa plusieurs années sans y revenir. C'est ainsi, comme il l'explique, qu'il ne put avec sa femme veiller auprès du lit de douleur de son beau-père, mort en 93, et qu'ils éprouvèrent le désespoir de l'avoir perdu quatre ans avant le temps<sup>2</sup>. L'explication la plus naturelle de cette longue absence est qu'après avoir rempli les fonctions de préteur à Rome, il fut chargé comme propréteur de l'administration d'une province. On peut alors supposer que cette province fut la Germanie, ou une province assez voisine de la Germanie pour lui permettre de recueillir les renseignements si curieux et si précis dont il a composé son livre.

Tacite revint à Rome quelque temps après la mort d'Agricola, en 93, et, rentré dans le sénat, assista, auditeur silencieux mais désolé, la rougeur au front, aux actes qui signalèrent les dernières années du règne de Domitien. Il y a plus que l'indignation d'une âme généreuse, il y a le souvenir d'un témoin oculaire, et presque le remords d'un complice involontaire dans les phrases éloquentes, où il énumère les crimes dont le sénat romain fut alors le théâtre. *Bientôt après, ajoute-t-il, nos propres mains traînèrent Helvidius en prison ; bientôt les regards de Mauricus et de Rusticus confondirent notre lâcheté ; et Senecio nous couvrit de son sang innocent. Néron, du moins détournait les yeux : il ordonnait les crimes et n'en était pas spectateur. Le plus grand de nos maux sous Domitien était de voir et d'être vus, quand nos soupirs étaient comptés, quand son visage cruel, couvert de cette rougeur dont il s'armait contre la honte, observait tranquillement la pâleur de tant d'infortunés !*

Mais, enfin, Rome est délivrée de Domitien au mois de septembre 96, et dès le début du nouveau règne, en janvier 97, Tacite succède comme consul à Verginius Rufus et prononce son éloge funèbre. Nous aurons à revenir sur les actes du consulat de Tacite, qui appartiennent à l'histoire de l'éloquence. Disons, pour terminer sa biographie, qu'au sortir du consulat, il se mit à écrire différentes œuvres historiques. Il composa la *Germanie* en 97, sous le deuxième consulat de Trajan et du vivant de Nerva. Trajan régnait seul quand il écrivit la *Biographie d'Agricola*. *Agricola n'a pas vécu, dit-il, jusqu'en ce siècle heureux : il n'a pas vu le règne de Trajan, mais il le prévoyait et l'appelait de tous ses vœux*<sup>3</sup>. Il s'appliqua ensuite à la composition des quatorze livres de ses Histoires qui embrassaient un espace de vingt-huit ans, de 68 à 96, et dont nous n'avons plus que les quatre premiers livres avec le commencement du cinquième.

---

<sup>1</sup> Montaigne, *Essais*, l. III, chap. VIII.

<sup>2</sup> *Vie d'Agricola*, 44, 45.

<sup>3</sup> *Vie d'Agricola*, 44.

Arrivé à la fin de sa tâche, c'est-à-dire à la mort de Domitien, Tacite voulut rattacher son ouvrage à l'histoire même de l'empire. Il reprit alors les événements antérieurs à la mort de Néron, et condensa dans les seize livres de ses *Annales*, les cinquante-quatre années qui s'écoulaient entre l'avènement de Tibère et la chute du dernier prince de la famille d'Auguste. Un passage du livre II des *Annales* (chap. LXI) fait allusion aux conquêtes accomplies par Trajan en 115 à l'extrémité de l'Orient, et donne une date approximative à la composition de ce dernier ouvrage. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les diverses questions que peut faire naître la chronologie des œuvres de Tacite. Qu'il nous suffise de dire que la gloire de Tacite, comme historien, était établie de son vivant ; que Pline cite ses *Histoires*. *Ces Histoires*, dit-il, *seront immortelles, c'est, j'en conviens franchement, ce qui m'inspire un désir plus ardent d'y trouver une place*<sup>1</sup>. Quant au *Dialogue sur les orateurs*, si cet ouvrage est de Tacite, comme il est très probable, il est de sa jeunesse. Il appartient à l'époque de sa vie où, avant de s'adonner à des études plus hautes et plus sérieuses, il se préoccupait surtout des systèmes différents d'éloquence. N'est-ce pas à cette œuvre même que Pline fait allusion en écrivant de sa campagne à Tacite : *Donc, trêve à la poésie qui, selon toi, naît de préférence dans les forêts et dans les bois*<sup>2</sup>. La date de la mort de Tacite est inconnue. Il vécut, sans doute, assez pour voir les premières années du règne d'Hadrien.

Malgré l'absence de détails précis sur les débuts de la carrière oratoire de Tacite, on est en droit de supposer qu'ils ont été brillants. C'est par l'éloquence judiciaire, au défaut de l'éloquence politique, qu'un jeune homme ambitieux se faisait connaître et attirait sur lui l'attention des empereurs et de leurs ministres. Tacite avait dû paraître sur le forum de bonne heure, et plaider ces causes qui semblaient aux Romains une préparation indispensable à l'administration des affaires publiques. C'est grâce à ses succès oratoires qu'il obtint les dignités auxquelles l'élevèrent successivement Vespasien, Titus et Domitien. C'est à son éloquence qu'il devait la considération, la renommée, dont Pline le Jeune parle en tant d'endroits, et ce cortège empressé de courtisans dont il se vit entouré, aussitôt après la mort de Domitien. Tacite est déjà célèbre, et Pline est fier de se dire son ami, à une époque où Tacite ne semble pas encore avoir composé ses ouvrages. Ce ne peut être son alliance avec Agricola qui l'a mis autant en évidence, c'est plutôt le rôle politique qu'il a joué dans le sénat à l'avènement de Nerva, et ce rôle il l'a dû à l'habileté de sa parole. Cependant, il ne reste aucun témoignage sur la part que Tacite prit aux diverses délibérations du sénat, depuis le moment où la mort de Domitien fut annoncée au public, jusqu'au jour où l'autorité de Nerva fut reconnue sans contestation. Il faut se transporter à l'époque de son consulat, et consulter les lettres de Pline le Jeune, pour trouver deux circonstances solennelles où il est constaté qu'il a prononcé un discours.

Au commencement de l'année 977, au mois de janvier, le consul Verginius Rufus mourut des suites d'un accident. Nommé consul pour la troisième fois, à l'âge de quatre-vingt-trois ans par la faveur de Nerva, il exerçait sa voix et préparait un discours pour remercier l'empereur. Il était debout et tenait à la main un livre ou registre — *liber* — de grande dimension et fort pesant. L'objet lui échappa tout à coup des mains ; Verginius veut le retenir et le ramasser, il tombe sur le pavé glissant, se brisa la cuisse, et meurt à la suite des opérations qu'on lui fit subir

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune VII, 20.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, IX, 10 ; — *Dialogue sur les orateurs*, 12.

pour la lui remettre. Tacite, nommé consul à sa place<sup>1</sup>, fut chargé par l'empereur de prononcer sur le forum l'éloge funèbre de son prédécesseur. Par cette mesure, Nerva honorait doublement Verginius Rufus, en lui accordant la distinction, rare à Rome, d'un éloge funèbre du haut des rostrs par un magistrat public, par un consul, tandis que l'usage n'accordait aux défunts illustres qu'un éloge prononcé par un membre de leur famille, dans un coin du forum ou sur leur tombeau ; en outre, celui qui prenait la parole pour louer Verginius était Tacite ! Aussi Pline le Jeune qui avait été le pupille de Verginius, qui était resté son admirateur et son ami, a-t-il raison de dire, en parlant de cette cérémonie : *Les obsèques de ce grand homme feront époque dans le règne du prince, dans l'histoire du siècle, dans celle du forum et des rostrs. Son éloge fut prononcé par Tacite, en sorte que, pour comble à ce bonheur sans exemple, il fut loué par la voie la plus éloquente*<sup>2</sup>.

Agé de quatre-vingt-trois ans, né par conséquent l'an 13 ou 14 de notre ère, avant la mort d'Auguste, Verginius Rufus était déjà en état de connaître et de juger par lui-même des hommes ou des choses, lorsque Tibère écrivait de Caprée *la longue et diffuse lettre* qui renversait Séjan et brisait l'édifice de sa fortune. Que de choses, depuis, Verginius avait pu voir dans le cours de sa longue carrière, que de violences et d'actes sanguinaires, que de lâchetés, que de bassesses répugnantes et que de dévouements aujourd'hui ignorés ! Quelle succession de princes, différents d'humeur et de caractère, mais tous semblables par leur cruauté et leur infamie, sauf Vespasien et Titus, avait défilé sous ses yeux ! Il y avait là, pour un orateur comme Tacite, une ample matière à réflexions graves et philosophiques.

Quels jugements profonds et énergiques pouvait porter, sur les dix règnes dont Verginius avait été témoin, l'historien qui a résumé en termes si saisissants, au début de ses *Histoires*, la période particulière qu'il entreprenait de raconter. Ne devait-il pas y avoir, dans l'oraison funèbre, quelques traits analogues aux phrases célèbres où il parle de *cette époque, riche en désastres, terrible par les batailles, féconde en séditions, où la paix elle-même fut cruelle ; ... où l'Italie fut affligée par des calamités nouvelles ou qui ne s'étaient pas vues depuis plusieurs siècles... où la mer était pleine d'exilés et les rochers souillés par des meurtres, où, à Rome, se voyaient des cruautés plus grandes encore où, la noblesse, la richesse, les honneurs, le refus même des honneurs tenaient lieu de crimes ; où les délateurs étaient encouragés par des récompenses aussi odieuses que leurs forfaits, où ils se partageaient les sacerdoces et les consulats comme des dépouilles, le gouvernement des provinces et le pouvoir politique... où l'on vit en même temps des femmes s'exilant avec leurs époux, des parents généreux, des esclaves dévoués jusqu'à la torture et des morts comparables à celles qu'on vante dans l'antiquité*<sup>3</sup>.

Nous ne croyons pas exagérer. Tacite dut briser le cadre trop étroit où l'habitude romaine enfermait l'oraison funèbre et esquisser, en quelques-uns de ces traits dont il a le secret, l'ensemble des événements dont Verginius Rufus avait été le spectateur, et dans lesquels il avait, à plusieurs reprises, joué un rôle considérable.

---

<sup>1</sup> Malgré les nombreux témoignages qui placent le consulat de Tacite en 97, sous le règne de Nerva, M. Asbach, s'appuyant sur un passage du *Panégyrique de Trajan*, mal compris par lui, a voulu le placer en 93, sous le règne de Trajan. M. Philippe Fabia n'a pas eu de peine à le réfuter et à démontrer qu'il fallait s'en tenir à la date universellement reconnue. (*Académie des inscriptions et belles-lettres*, 7 avril 1893.)

<sup>2</sup> Pline le Jeune, II, 1.

<sup>3</sup> *Histoires*, I, 2.

Verginius Rufus, simple chevalier, fils d'un père obscur<sup>1</sup>, était originaire du même pays que Pline le Jeune. Son municpe était voisin de Côme, ses propriétés touchaient à celles de Pline, et c'est à ces relations de voisinage qu'il dut d'être nommé tuteur de celui-ci. Consul pour la première fois, l'an 64, sous Néron<sup>2</sup>, Verginius fut envoyé comme proconsul en Germanie. Quatre ans après, il réprima le soulèvement de la Gaule qui se révoltait contre le despotisme de Néron, et il contraignit Vindex à se donner la mort. Galba, à qui les émissaires, de Vindex étaient venus offrir leur appui, s'il voulait se déclarer empereur, instruit de la défaite de Vindex, se préparait déjà à se tuer, à son exemple, lorsqu'il apprit les hésitations de Néron, et sut que Verginius Rufus avait refusé l'empire pour lui-même. Il essaya alors de se concilier Verginius, mais celui-ci, fidèle jusqu'à l'excès à Néron, ou peut-être trop timide pour prendre une résolution décisive, refusa de se joindre à Galba et de rétablir l'ordre *en commun*. Aussi, dès que Galba se vit proclamé par le sénat, il envoya à Verginius l'ordre de remettre l'armée à son successeur Flaccus Hordeonius. Verginius obéit, et vint se joindre au cortège de Galba qui se rendait à Rome<sup>3</sup>.

Usais, à ces époques troublées, c'était trop d'avoir paru assez grand pour mériter l'empire. En vain Verginius avait refusé le pouvoir que lui offraient les légions de Germanie. Galba se rappelait que son armée avait hésité à se détacher de Néron, que Verginius avait tardé à se déclarer pour lui, et il le voyait avec défiance. Plus cruel, il aurait mis Verginius à mort ; il se contenta de le retenir à sa cour, l'honorant de paroles flatteuses, mais en réalité le gardant prisonnier<sup>4</sup>. Suspect sous Galba, Verginius fut, en revanche, bien traité par Othon, et élevé par lui au consulat en 69. Lorsque celui-ci, à la nouvelle de la défaite de Bédriac, se donna la mort, les soldats d'Othon coururent chez Verginius Rufus pour le sommer avec menaces d'accepter l'empire. Sur son refus, ils voulurent le contraindre à se rendre auprès de Valens et de Cæcina pour décider l'un d'eux à se proclamer empereur, en opposition à Vitellius. Verginius, assailli dans sa maison, eut la plus grande peine à se soustraire à des instances qui mettaient ses jours en péril. Il éluda de prendre un engagement, et échappa aux soldats par une porte de derrière<sup>5</sup>.

C'est surtout aux ouvrages mêmes de Tacite que nous empruntons ces détails biographiques sur l'homme modeste, à qui deux fois l'empire fut offert, et qui, deux fois, eut la sagesse et la grandeur d'âme de le refuser. Sans doute Tacite se rappelait l'oraison funèbre qu'il avait prononcée en l'honneur de ce Romain des anciens temps, quand, dans ses *Histoires*, il mentionnait de telles preuves de modestie et de désintéressement. N'y a-t-il pas même quelque trace moins lointaine, quelques souvenirs moins effacés, peut-être quelques expressions de son éloge funèbre, dans le récit qu'il fait d'une aventure arrivée à Verginius, peu de temps après la mort d'Othon. Il se trouvait à Ticinum et assistait à un souper de Vitellius. Imitant l'exemple de leur chef, les officiers se livraient au plaisir de la bonne chère, et, de leur côté, les soldats s'abandonnaient à tous les excès. Bientôt à l'ivresse succédaient le désordre, les rixes, les rivalités entre les différents corps, et des combats où deux cohortes d'auxiliaires gaulois étaient massacrées. *En ce moment (nous laissons ici la parole à Tacite), en ce moment, un esclave de Verginius vint à passer. On l'accuse d'être aposté par son maître*

---

<sup>1</sup> *Histoires*, I, 52.

<sup>2</sup> *Annales*, XV, 23.

<sup>3</sup> Plutarque, *Galba*, 10.

<sup>4</sup> Tacite, *Histoires*, I, 8.

<sup>5</sup> Tacite, *Histoires*, II, 51 ; Plutarque, *Othon*, 18.

*pour assassiner Vitellius ; et déjà les soldats couraient à la salle du festin, demandant la mort de Verginius. Vitellius, qui tremblait cependant au moindre soupçon, ne douta pas un instant de l'innocence de celui-ci. Il eut de la peine, toutefois, à contenir les soldats qui voulaient la mort d'un consulaire, leur ancien général. Du reste, nul ne fut plus souvent que Verginius exposé aux révoltes de toute espèce. L'admiration, l'estime de son caractère subsistaient tout entières, mais les soldats le haïssaient parce qu'il les avait dédaignés, oderant quia fastiditi !*<sup>1</sup>

La perte des *Histoires* de Tacite nous laisse ignorer les autres événements de la vie de ce citoyen illustre. On voit cependant, par ce que l'on en connaît, que si l'orateur était grand, le sujet était digne de lui. Ce n'était certes pas un homme ordinaire, celui qui, après avoir refusé deux fois l'empire, avait inspiré assez d'estime, par la noblesse de son caractère, pour échapper aux soupçons et à la cruauté de Galba, de Vitellius et de Domitien. Verginius Rufus avait la conscience de ce qu'il valait et se rendait lui-même justice. Ainsi, un historien distingué de ces époques troublées, dont Tacite invoque souvent le témoignage, Marcus Cluvius Rufus, lui dit un jour : *Tu sais, Verginius, quelle exactitude on doit apporter dans l'histoire ; par conséquent, si tu lis dans mes Histoires autre chose que ce que tu voudrais, je te prie de nie pardonner.* Verginius lui répondit noblement : *Et toi, Cluvius, ignores-tu que j'ai fait ce que j'ai fait, pour que vous, vous fussiez libres d'écrire ce qu'il vous plairait.*<sup>2</sup>

Les écrits de ses contemporains lui furent favorables, et Pline le Jeune peut dire de lui sans exagération : *Verginius vécut encore trente années pour être témoin de sa gloire. Il a lu les vers faits en son honneur, il a lu les Histoires, et a joui, vivant, de la postérité, posteritati suæ interfuit.*<sup>3</sup> » En tout cas, en parlant du désintéressement et de la modestie de Verginius Rufus, Tacite a dû citer l'épithète que celui-ci avait ordonné de graver sur son tombeau :

Hic situs est Rufus, pulso qui Vindice quondam,  
Imperium asseruit non sibi, sed patriæ.

*Ci-gît Rufus qui, vainqueur de Vindex autrefois, revendiqua l'empire non pour lui-même, mais pour la patrie !*

Mais, ô vanité des choses humaines ! l'homme qui deux fois dédaigna l'empire, qui trois fois fut honoré du consulat, dont Tacite prononça l'oraison funèbre, qui demanda pour toute récompense cette inscription, après tout modeste, n'avait pas encore, dix ans après, obtenu le tombeau simple dont il se contentait, et nulle épithète, pas même celle qu'il avait réclamée, n'indiquait la place de ses cendres ! *Je voulais voir, dit Pline, son tombeau, et je regrette de l'avoir vu : il est encore inachevé ! Ce n'est pas la difficulté d'exécuter le plan : il est modeste et plutôt mesquin ; c'est négligence de la part du mandataire. Je ne puis songer sans indignation et sans douleur que, dix ans après sa mort, les restes oubliés, les cendres négligées d'un si grand homme gisent à l'abandon, sans une épithète, sans un nom, tandis que sa mémoire glorieuse se propage dans l'univers entier. Et pourtant, sa prévoyance avait ordonné qu'on écrivît en vers, sur sa tombe, son action immortelle et vraiment divine.*<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Tacite, *Histoires*, II, 68.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, IX, 19.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, II, 1.

<sup>4</sup> Pline le Jeune, VI, 10 ; IX, 19.

L'oraison funèbre de Verginius Rufus est le seul souvenir oratoire qui soit resté du consulat de Tacite. Mais deux ans après, au mois de janvier de l'année 99, il prenait la parole dans le sénat, à propos de l'accusation de péculat intentée au proconsul Marius Priscus par la province d'Afrique. Comme il en a déjà été parlé plus haut, et que nous aurons à raconter plus loin, d'après Pline le Jeune, la part active qu'il y prit et qu'il raconte longuement, il suffit de mentionner ici le rôle de Tacite. Pline le Jeune et lui s'étaient partagé les rôles. Pline, plus jeune, plus avide de se signaler, et qui d'ailleurs avait encore le consulat à conquérir (il l'obtint l'année suivante), se chargea de porter le premier la parole et de soutenir l'accusation. Tacite accepta volontiers de répliquer aux défenseurs de l'accusé principal et de ses complices. C'est ce qui eut lieu. Après le discours de Pline, Claudius Marcellinus et Salvius Liberalis parlèrent successivement, l'un pour Flavius Martianus coaccusé, et l'autre pour Marius Priscus. Tacite répliqua à tous les deux.

Malheureusement, le vaniteux Pline, uniquement occupé de faire savoir à son correspondant le succès éclatant de son propre plaidoyer, ne nous dit presque rien de Tacite. Il n'indique ni le plan qu'il a suivi, ni les arguments qu'il a fait valoir. Il n'en dit qu'un mot ce mot, il est vrai, est tout à fait caractéristique : *Tacite, raconte-t-il, répondit à Salvius Liberalis avec une extrême éloquence, et avec le caractère distinctif de sa parole, c'est-à-dire, [σεμνῶς](#)<sup>1</sup>*. Or, comme nous avons eu l'occasion de le dire ailleurs<sup>2</sup>, la qualité que les Grecs appellent [σεμνότης](#), qu'ils reconnaissent chez un très petit nombre de leurs orateurs, est le caractère particulier de la grande éloquence sénatoriale, c'est la *dignité*, ce que les Romains comprennent sous le nom de *majestas*. Ce seul mot donne donc une grande idée de la harangue que Tacite prononça en cette occasion, et fait regretter davantage l'insuffisance du récit de Pline.

Pourquoi Tacite n'a-t-il plus eu d'autres procès à soutenir avec Pline le Jeune pour associé ? on aurait encore quelques détails, si brefs qu'ils fussent, sur son éloquence judiciaire ou sénatoriale. Il est vraisemblable, en effet, qu'il dut encore prendre plus d'une fois la parole devant le sénat de Trajan, mais le temps jaloux en a effacé jusqu'au moindre vestige. Heureusement pour sa gloire, son éloquence vit tout entière dans les admirables discours qu'il a introduits, suivant l'usage des historiens anciens, dans ses *Histoires*, dans ses *Annales* et jusque dans la *Vie d'Agricola*. C'est là qu'il faut en chercher l'image vivante, grave, austère et en même temps habile, à laquelle ne manque aucune des qualités que l'art peut donner, et au-dessus desquelles apparaît cette qualité suprême, cette dignité [σεμνότης](#) ou *majestas* que Pline relevait dans le plaidoyer contre Marius Priscus. Il n'appartient pas à notre sujet d'insister sur cette partie si considérable et si belle de l'œuvre de Tacite. Nous nous exposerions à répéter moins bien et avec moins d'autorité, ce que tant d'écrivains distingués, tant de critiques éminents ont dit avant nous, et ce que pense chaque lecteur lettré qui a pris en main les écrits de Tacite.

Il nous suffira de dire que Tacite orateur est de son temps, au double point de vue de la méthode et du style. Il appartient à l'école de la nouvelle éloquence, il relève non de Cicéron, comme Quintilien et comme Pline, mais de Cassius Severus, ainsi que la plupart des orateurs que nous avons passés en revue. A l'exemple d'Aquilius Regulus, *il saute à la gorge de son adversaire et il la serre*. Il va droit à son but, sans préparation, sans détour, sans longs développements.

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, II, 11.

<sup>2</sup> Voyez *Histoire de l'éloquence latine avant Cicéron : L'éloquence au sénat*, t. I, p. 242.



Son style surtout porte la trace du siècle où il vit. Au milieu des qualités les plus remarquables, il a les défauts des époques de décadence, la recherche du trait, de l'antithèse, l'irrégularité des constructions, le néologisme dans les tournures et dans les mots, et parfois, en souvenir de son passage dans les écoles des rhéteurs, la subtilité et la déclamation. Toutefois, quelques réserves que l'on puisse faire sur le style et sur le fond des discours *du plus grave des historiens*, comme l'appelle Bossuet, on ne prononcera jamais le mot d'éloquence politique, sans que le nom de Tacite vienne aussitôt sur les lèvres.

## CHAPITRE XXII – AVOCATS ET ORATEURS DE LA FIN DU 1er SIÈCLE. - II

Si l'on peut regretter que l'auteur des Annales et des Histoires ait gardé un silence aussi absolu sur les événements de sa vie publique ou de sa vie privée, on n'a pas le même reproche à adresser à son contemporain et son ami Pline le Jeune. La prolixité de celui-ci, sa vanité, sa complaisance à raconter les divers incidents auxquels il a été mêlé, et jusqu'aux menus détails de son intérieur domestique, ne laissent presque rien ignorer de ce qui le concerne. Seules, les dernières années de sa vie, sur lesquelles il a négligé ou n'a pas eu le temps de recueillir sa correspondance, sont peu connues. Cependant, l'historien ressent parfois quelque impatience à ne pas rencontrer, dans les 250 lettres que Pline a publiées<sup>1</sup>, plus de renseignements précis sur les événements politiques de son époque.

Mais si l'on est curieux de connaître la vie privée d'un grand personnage romain, ce qu'il nous est si rarement possible d'entrevoir ; d'être, au courant des commérages de la grande ville, des habitudes, des goûts, des pensées, des préjugés d'un homme de lettres à Rome (car Pline fut avant tout et par-dessus tout un homme de lettres), on trouve dans la correspondance de Pline le Jeune une ample moisson de documents intéressants et d'indications précieuses. Aussi, est-il peu d'écrivains anciens qui aient été l'objet d'autant d'études spéciales, composées avec amour et écrites avec talent<sup>2</sup>. On n'aura donc pas à reprendre ici ce que d'autres ont si bien fait ; nous nous bornerons à étudier Pline orateur, et nous ne toucherons à sa biographie que dans la mesure nécessaire pour faire connaître en lui l'avocat et l'auteur du *Panégyrique de Trajan*.

Pline *dit* le Jeune naquit à Côme, sur les bords du lac Larius, l'an 61, ou au commencement de l'année 62 de notre ère. Il était neveu de Pline l'Ancien par sa mère Plinia. Il perdit, à l'âge de huit ans, son père P. Lucius Cæcilius<sup>3</sup> et fut placé sous la tutelle du sénateur Verginius Rufus, originaire des environs de Côme, dont il a été question au chapitre précédent. Pline le Naturaliste se trouvait en Espagne comme gouverneur de la province, au moment de la mort de son beau-frère. A son retour, il recueillit chez lui sa sœur et son neveu, éleva celui-ci, l'adopta, et lui légua son nom et sa fortune. C'est à partir de son adoption que le

---

<sup>1</sup> Le chiffre exact est 247 lettres. Nous ne comprenons pas dans ce nombre les lettres du livre X, où se trouve la correspondance de Pline, gouverneur de Bithynie, avec l'empereur Trajan. Ce livre contient 71 lettres et 51 brèves réponses de Trajan aux questions plus ou moins importantes que Pline lui soumet.

<sup>2</sup> Notamment Demogeot, *Étude sur Pline le Jeune* ; Nisard, à propos des lectures publiques ; A. Dupré, *Thèse sur Pline le Jeune*, 1849 ; plus récemment Mommsen, *Étude sur Pline le Jeune*, Hermès, III.

<sup>3</sup> Les inscriptions relatives à Pline le Jeune l'appellent fils de Lucius.

Inscription des Thermes de Côme relatant les titres et les dignités de Pline le Jeune et les legs faits par lui à ses concitoyens (Le récolement le plus récent de cette inscription est celui de Mommsen, *Hermès*, III ; voir encore *Bibliothèque des Hautes études*, 15e fasc. 1813).

*C. Plinius, fils de Lucius, de la tribu Ufens, Cæcilius Secundus, consul, augure, légat de la province du Pont et de Bithynie, envoyé dans cette province avec le pouvoir consulaire, d'après un sénatus-consulte, par l'empereur César Nerva Trajan Auguste Germanicus Dacicus, curateur du lit du Tibre et de ses bords et des égouts de Rome, préfet du Trésor de Saturne, préfet du Trésor militaire, préteur, tribun du peuple, questeur de l'empereur, Sévire des chevaliers romains (c'est-à-dire, commandant une des six turmes équestres à la revue annuelle), tribun des soldats de la IIIe légion Gallica, décemvir pour juger les procès... les thermes avec cet argent (suppléé à fait construire. Les chiffres indiquant la somme ont été mutilés). Il y a joint pour les embellir 300.000 sesterces ; en outre il a ordonné par son testament d'ajouter pour l'entretien 200.000 sesterces... de même pour nourrir les affranchis, ses gens, au nombre de cent, il a légué à la ville un capital de 1.866.666 sesterces dont il a voulu que les intérêts servissent dans la suite à donner un repas annuel à la plèbe de la ville... de même, de son vivant, il a donné pour élever les garçons et les filles de la plèbe de la ville la somme de 500.000 sesterces ; il a donné également une bibliothèque (Pline avait donné un million de sesterces pour la fonder Lettres, V, 7 ; voir Mommsen, à l'ouvrage cité, et Salomon Reinach, Manuel de philologie classique, p. 353) ; et pour l'entretien de la bibliothèque cent mille sesterces...*

jeune homme joignit, suivant l'usage, à son nom de famille, celui de son père adoptif, et s'appela C. Plinius L. F. Cæcilius Secundus.

On connaît le zèle infatigable que Pline l'Ancien apportait à s'instruire. Son neveu semble s'être inspiré de son exemple. Mais ce n'étaient pas les secrets de la nature qui piquaient sa curiosité. Il avait le goût des lettres et de l'éloquence. Il y apportait des dispositions naturelles remarquables, et une ardeur qu'alimentaient sans cesse les encouragements de son oncle. A quatorze ans, il composait une tragédie grecque et suivait à Rome les leçons du maître le plus renommé de l'époque, de Quintilien. Pendant que les rhéteurs et les avocats du temps appartenaient tous à la nouvelle école, et professaient à l'endroit de Cicéron les maximes dédaigneuses qu'on trouve érigées en théorie dans le Dialogue sur les orateurs, Quintilien s'attachait uniquement à Cicéron, et déclarait hautement que *c'était déjà avoir fait un grand progrès dans l'éloquence que de se plaire à sa lecture*. Pline, à l'exemple de son maître, prit Cicéron pour modèle. Il chercha à lui ressembler, non seulement dans son style et dans son genre d'éloquence, mais encore dans sa vie privée. A chaque circonstance qui permet le moindre rapprochement. Pline rappelle que Cicéron a agi ainsi, qu'il a fait tel ou tel acte. C'est pour imiter Cicéron qu'il recueille sa correspondance, qu'il écrit certaines lettres ; c'est en souvenir du proconsulat de Cicéron en Cilicie qu'il accepte, malgré sa santé délicate, le gouvernement de la Bithynie où il devait mourir.

En même temps qu'il écoutait Quintilien, Pline suivait à Rome les leçons de Nicéas de Smyrne, le plus célèbre rhéteur grec de son temps<sup>1</sup>. Et déjà il venait au forum, écoutait les avocats en renom, refaisait leurs plaidoyers, et s'exerçait sans trêve et sans relâche à la déclamation. Rien ne peut mieux donner une idée de l'application qu'il apportait à l'étude, que sa persistance à lire Tite-Live pendant l'éruption du Vésuve. Malgré les tremblements de terre violents et répétés qui ébranlaient la maison du cap Misène où il se trouvait, et empêchaient tout sommeil, il ne cessa de faire des extraits du grand historien. Il fallut l'arracher à ce travail à sept heures du matin pour fuir de l'édifice qui s'écroulait. Pline avait alors dix-huit ans.

L'année suivante, il débuta au forum et plaida sa première cause<sup>2</sup>. Il abandonna bientôt le barreau pour aller en Syrie porter les armes, à la fin de l'année 81. Il servit plusieurs années comme tribun des soldats. Mais il n'avait nul goût pour le métier militaire. D'ailleurs la vie des camps, sous Domitien, n'offrait aucun attrait : *Les talents étaient suspects, l'incapacité en honneur, les chefs avaient perdu toute autorité, les soldats tout respect ; ni commandement ni autorité, partout le relâchement, le désordre ; subversion complète ; rien à apprendre, et plutôt tout à oublier*<sup>3</sup>. La phrase est belle, la peinture saisissante, toutefois, il faut reconnaître que Pline n'eut pas à souffrir personnellement de la situation de l'armée. Il ne fit guère de service effectif en Syrie. Malgré son titre de tribun militaire, qu'il n'omet pas de rappeler à l'occasion, il était employé à la comptabilité de la III<sup>e</sup> légion Gallica, par le gouverneur de la province. Il eut ainsi le loisir de se livrer à l'étude des lettres, et de suivre les leçons du philosophe Euphrate. Il l'engagea vivement, et finit même par le décider à s'établir à Rome<sup>4</sup>.

Après avoir servi dans les camps ou plutôt dans les bureaux, Pline rentra en Italie et brigua les honneurs. Il plaida au forum et fut nommé à des

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 6.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, V, 8.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 14.

<sup>4</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, I, 10.

magistratures inférieures. C'est ainsi qu'à des époques qu'on ne peut déterminer, il fut décevire pour juger les procès, *decemvir stlitibus judicandis*, espèce de juge assesseur remplissant les fonctions et relevant du *Prætor Peregrinus* ; il fut seoir des chevaliers romains, c'est-à-dire chef d'un des six escadrons de cavaliers qui prenaient part aux jeux Troyens ; en même temps Côme, sa patrie, le nommait flamine du divin Titus Augustus<sup>1</sup>. Ces dignités ou ces titres d'honneur sont antérieurs à son entrée au sénat. Pline fut nommé questeur en 89 ou 90, et tribun du peuple en 91 ou 92. Il remplissait les fonctions de préteur en 93, lorsque Domitien bannit de Rome les philosophes. Malgré sa position officielle, Pline, comme nous l'avons vu, eut le courage d'aller trouver l'un des proscrits, le philosophe Artémidore, pour lui apporter une somme d'argent assez forte, qu'il avait empruntée à son intention : *Et cependant, dit-il, sept de mes amis venaient d'être tués ou exilés. Je sentais comme la chaleur de la foudre qui avait si souvent frappé autour de moi, et je jugeais à des signes certains que le même sort m'était réservé*<sup>2</sup>. Le péril était même plus grand qu'il ne le supposait alors, puisqu'à la mort de Domitien, on trouva dans-les papiers de l'empereur une dénonciation portée contre Pline par le délateur Carus Metius<sup>3</sup>.

Pendant ces tristes années, Pline s'occupait à plaider des causes civiles et fréquentait le tribunal des centumvirs. Il plaida même quoique magistrat, sauf, pendant son tribunat. Il donne une raison curieuse et caractéristique de cette exception. Il eut craint d'avilir la dignité de cette magistrature inviolable, en l'exposant aux altercations du barreau, aux interruptions d'un adversaire<sup>4</sup>. Il parle du tribunat sous le règne de Domitien, comme l'eût fait à peine Tiberius Gracchus plus de deux siècles auparavant, lorsque le tribunat commençait à déchoir. En revanche, il ne prenait pas la parole au sénat, et il en donne des raisons élevées qui rappellent les idées exprimées par Tacite à la fin de la *Vie d'Agriola*. *Puis j'assistai, dit-il, comme spectateur aux séances du sénat, sénat tremblant et muet, car il fallait ou dire sa pensée et se perdre, ou dire le contraire de sa pensée et se déshonorer. Que pouvait-on apprendre ? qu'aurait-on eu aussi à retenir ? Le sénat était convoqué tantôt pour ne rien faire, tantôt pour prendre part à des crimes ; il siégeait pour l'amusement du prince, ou pour sa propre douleur ; ses décrets n'étaient jamais sincères, mais souvent cruels. Plus tard, sénateur, et dès lors, ayant mon rôle dans ces calamités, il m'a fallu, pendant plusieurs années, les voir et les endurer ; en sorte que nos esprits y ont perdu, même pour l'avenir, toute vivacité, tout nerf, tout ressort*<sup>5</sup>.

Il y a sans doute de l'exagération dans ces paroles évidemment inspirées par le souvenir de Tacite. Cependant Pline se réjouit sincèrement de la mort de Domitien, et salua avec bonheur l'aurore du siècle des Antonins. Orateur, il pourrait prendre la parole au tribunal des centumvirs et dans le sénat, sans crainte et sans danger ; homme politique, il s'élèverait successivement à tous les honneurs auxquels aspirait son ambition. L'avènement de Nerva, en 96, le trouva déjà investi des fonctions de préfet du trésor militaire, qui duraient trois ans (94 à 97).

Au sortir de cette charge, il fut nommé par Nerva, peu de temps avant sa mort, préfet du trésor de Saturne, et confirmé dans ce poste par Trajan. Il remplit

---

<sup>1</sup> Mommsen, *Hermès*, III, 112.

<sup>2</sup> Pline, *Lettres*, III, 11. Voyez plus haut le chap. sur Domitien.

<sup>3</sup> Pline, *Lettres*, VII, 27. Voyez plus haut Carus Metius.

<sup>4</sup> Pline, *Lettres*, I, 23.

<sup>5</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 14.

pendant deux ans cette fonction laborieuse, de 98 à 100. Au mois de janvier de l'année 100, Trajan, consul pour la troisième fois, lui accorda le consulat honoraire avec Julius Cornutus Tertullus, et lui assigna pour temps d'exercice les mois de septembre et d'octobre. C'est à cette occasion que Pline prononça le panégyrique de Trajan, sur lequel nous reviendrons. Trois ans après, en 103, Pline fut nommé augure, et s'en réjouit naïvement avec son ami Arrien, parce que Cicéron avait été, aussi, honoré de ce titre<sup>1</sup>. La confiance de l'empereur l'éleva ensuite aux fonctions importantes de curateur du lit du Tibre, de ses bords, et des égouts de Rome. C'était en quelque sorte le ministère des travaux publics qui lui était confié, tant on donnait d'extension aux mots *le lit du Tibre* et *les bords du Tibre*. Pline remplit cette charge de l'an 105 à l'an 107.

Les années qui suivirent furent consacrées par Pline à écrire différents opuscules, et surtout à refaire les discours qu'il voulait publier. En même temps, il choisissait dans sa volumineuse correspondance les lettres qu'il jugeait les plus intéressantes et les mieux tournées. *Je les ai recueillies*, dit-il dans une sorte de préface, *sans observer l'ordre des temps, car je ne composais pas une histoire, mais suivant qu'elles se sont trouvées sous ma main*<sup>2</sup>. Cette assertion est à peine vraie du I<sup>er</sup> livre. Le reste du recueil suit un ordre chronologique rigoureux, que les recherches patientes des érudits modernes et notamment de Mommsen<sup>3</sup> ont réussi à déterminer.

Mais les préoccupations littéraires, que l'auteur a apportées dans le choix de ses lettres, empêchent que son ouvrage soit aussi intéressant qu'il aurait pu l'être et le mettent bien au-dessous de la *Correspondance de Cicéron*.

Enfin l'an 111 ou 112, Trajan nomma Pline gouverneur de la province du Pont et de la Bithynie. Nul gouvernement ne pouvait lui être plus agréable. C'était sinon la province même, du moins la région où Cicéron avait été envoyé. Pline y resta un peu plus d'un an, et apporta à ses fonctions son zèle habituel. Il entretenait avec l'empereur une correspondance assidue qui compose le livre X de ses *Lettres*, et qui est précieuse pour l'histoire par les renseignements nombreux qu'elle fournit sur l'administration des provinces au I<sup>er</sup> siècle de notre ère. On y voit la centralisation excessive qui pèse sur toutes les parties de l'empire, et qui doit amener peu à peu, par son exagération même, la décomposition de ce corps immense. Les derniers temps de la vie de Pline ne sont pas connus. Sa santé délicate ne put résister au climat de l'Asie. Il mourut à la fin de son gouvernement, soit en Bithynie même, soit en revenant en Italie, l'an 113. Il avait cinquante-deux ans environ.

Si nous n'avons aucun des nombreux plaidoyers que Pline le Jeune a prononcés, ce n'est pas à lui assurément qu'il faut s'en prendre. Jamais orateur n'a autant songé à la postérité, ni autant travaillé pour elle. Sa vie entière a été consacrée à la culture des lettres. Tout le temps que lui laissaient les charges publiques appartenait à l'art oratoire. Il préparait avec le plus grand soin ses discours, puis, après les avoir prononcés, il les retravaillait et les corrigeait sans cesse, les lisait

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 8.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, I, 1.

<sup>3</sup> Mommsen, *Hermès*, III. La publication de ces livres a été faite successivement comme celle des *Épigrammes* de Martial. Le livre I<sup>er</sup> date de la fin de 96, et de 97 ; le livre II va de 97 à 100, le III<sup>e</sup> est de 104 et des années suivantes ; le livre IV commence en 104 ; le Ve a été publié en 106 ; le VI<sup>e</sup> est de la même année ; le VII<sup>e</sup> est probablement de l'an 107 ; le VIII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> comprennent les années 108 et 109. Le recueil était publié en entier avant le départ de Pline pour la Bithynie.

en public ou les soumettait à la censure de ses amis. Il se délassait de ce labeur considérable, sur lequel il revient constamment dans sa correspondance, en faisant des vers et en composant des poésies légères et badines. C'était sa distraction avec la lecture et la critique des œuvres de ses amis lorsqu'il était de loisir, ou, que de Rome, il se rendait en litière dans une de ses maisons de campagne. Aussi, c'était sur ses plaidoyers qu'il comptait le plus pour passer à, la postérité, et pour être mis, par elle, à côté de Cicéron, parmi les grands orateurs judiciaires.

*J'ai plaidé, dit-il, des causes graves et importantes. Je m'en promets peu de gloire ; cependant je me propose de les retoucher, de peur qu'en leur refusant ce dernier soin, ce travail qui m'a tant coûté ne périsse avec moi, car, pour ce qui regarde la postérité, tout ce qui n'est pas achevé est comme s'il n'était pas commencé. Tu peux, diras-tu, revoir tes plaidoyers, et en même temps écrire l'histoire. Pût à Dieu qu'il en fut ainsi ! Mais ces deux ouvrages sont si grands l'un et l'autre, que c'est faire assez que d'en faire un. J'ai commencé à plaider au forum à dix-neuf ans, et j'entrevois à peine, à l'heure qu'il est, en quoi consiste la perfection de l'éloquence !*<sup>1</sup> Malheureusement pour Pline, ces œuvres tant choyées, tant, travaillées, qui avaient fait sa gloire de son vivant, et sur lesquelles il comptait pour se présenter devant le tribunal de la postérité, ont péri tout entières. Il n'en subsiste que de rares indications, le nom de quelques-unes, et quelques détails épars dans sa correspondance.

Au temps de la République, les jeunes orateurs, comme l'on sait, cherchaient à débiter au barreau d'une façon éclatante, en intentant une accusation criminelle à quelque personnage important. A leur exemple, sous l'empire, les délateurs attaquaient un citoyen mal vu du prince. Les uns et les autres trouvaient ce moyen plus rapide pour acquérir de la notoriété et se faire une réputation d'éloquence. Il n'est pas, probable que Pline le Jeune ait ainsi commencé. Il était trop honnête pour embrasser la carrière de délateur. Quant à être chargé d'une cause criminelle, honorable, telle que la poursuite d'un gouverneur concussionnaire, il fallait être désigné par l'empereur ou par le sénat, et avoir déjà donné au barreau des preuves sérieuses de capacité.

Aussi la cause que Pline plaida à dix-neuf ans, dut être soutenue modestement devant le tribunal des centumvirs. Ces magistrats, dont le nombre fut porté jusqu'à cent quatre-vingts juges, décidaient des causes, qui étaient portées jadis devant le préteur. Ils se divisaient en quatre conseils, mais lorsque l'affaire était d'une haute importance, ils se réunissaient en deux sections et quelquefois en une seule. Dans ce cas, les affaires qui leur étaient soumises, quoique concernant les simples particuliers, prenaient le nom d'actions publiques — *judicia publica* — mais n'étaient jamais, cependant, des procès criminels. Ces derniers ressortissaient, en droit, de l'empereur, et, en fait, du sénat. C'est devant les chambres soit séparées, soit réunies des centumvirs, que Pline le Jeune a plaidé le plus souvent, dans sa jeunesse, et plus tard, lorsqu'il avait déjà passé par les honneurs, et qu'il était réputé le meilleur avocat de son temps. Aussi appelait-il le tribunal des centumvirs *son arène habituelle*<sup>2</sup>.

C'est là qu'il plaida une des premières causes dont il fasse mention nommément, celle de *Julius Pastor*. Pline était tout jeune encore ; il se qualifie lui-même d'*adolescentulus*. Il avait de vingt-deux à vingt-quatre ans. Il arrivait de l'armée,

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, V, 8.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, VI, 12.

où, pendant deux ans, ses fonctions de tribun militaire lui avaient fait perdre l'habitude du barreau ; il venait de se marier, et l'affaire de Julius Pastor devait se décider devant toutes les sections réunies des centumvirs. En outre, les partisans de son adversaire étaient très puissants, quelques-uns même passaient pour les amis de l'empereur, et cet empereur était Domitien. Aussi, la veille du jour où un procès si important pour lui allait se plaider, il dort mal. Ses pensées se reportaient sans cesse aux circonstances fâcheuses que présentait l'affaire, et, pour comble d'ennui, un songe lui représenta sa belle-mère, femme de Vectius Proculus, se jetant à ses pieds, et, au nom de sa fille, au nom des dangers auxquels il s'exposait, le conjurant d'abandonner la cause. Pline, malgré son penchant à la superstition et son respect pour les songes *qui viennent de Jupiter*, ne se laissa pas effrayer. Engagé par sa parole, il défendit la cause de son client et le fit avec assez de succès, non seulement pour gagner sa cause, mais pour conquérir du même coup l'estime et la faveur du public. *Ce plaidoyer, comme il le dit lui-même d'une façon alambiquée, lui ouvrit les oreilles du public, et la porte de la renommée*<sup>1</sup>.

En effet, à partir de ce jour, Pline devient un avocat très occupé, mais qui n'a pas encore le droit de choisir ses clients, qui accepte tous ceux qu'on lui propose, surtout quand ce sont des clients considérables, de peur de perdre, par un refus précipité, une occasion importante de se signaler. *Tu me demandes, écrit-il à Sabinus, de me charger de la cause des Firmiens. J'essayerai de le faire, malgré les nombreuses occupations qui me tiraillent en tous sens. Je désire, en effet, mettre au nombre de mes clients une colonie aussi importante* (Firmum dans le Picenum), *et te rendre un bon office. Lorsque tu as, comme tu le répètes sans cesse, recherché mon amitié pour y trouver de l'honneur et de l'appui, je n'ai rien à refuser à tes prières : en outre, c'est pour ta patrie que tu m'implores. Est-il rien de plus honorable et de plus fort que les supplications d'un ami dévoué ? Tu peux donc engager ma parole à tes ou plutôt à mes Firmiens. Ils méritent mes efforts et mon dévouement à cause de l'éclat de leur municipes. En outre, ne sont-ils pas dignes de toute estime puisqu'ils sont tes concitoyens ?*<sup>2</sup>

Pline défendit encore en justice, vers la même époque, les intérêts de Côme, sa patrie. Il oublie de nous dire à quelle occasion il parla, préoccupé de faire l'éloge de ce plaidoyer auquel il met la dernière main. *Rien, dit-il, n'est encore sorti de mes mains qui ait dû m'intéresser davantage. Dans mes autres plaidoyers, on n'avait à juger que de mon zèle et de ma loyauté à remplir mon ministère ; ici l'on jugera de mon dévouement à servir ma patrie. Aussi mon discours écrit s'est-il grossi par le plaisir que j'ai eu à célébrer, à rehausser ma patrie, à défendre ses intérêts et sa gloire.* Il s'agissait sans doute de quelque question de préséance, de quelque rivalité entre Côme et d'autres petites villes voisines, car Pline parle des descriptions poétiques et des jeux de mots dont il a semé son ouvrage. Il demande grâce pour ces ornements à Lupercus, auquel il soumet son ; plaidoyer, et il ne les eut point introduits si la cause ne les eût admis en partie. *Si je suis allé, sous ce rapport, dit-il, au delà de ce que demande la gravité de l'art oratoire, que les autres endroits du plaidoyer trouvent grâce devant les critiques chagrins*<sup>3</sup>.

Ces causes civiles ont été plaidées par Pline sous le règne de Domitien. Il en est de même de la défense d'*Arionilla*, femme de Timon, dont il s'était chargé à la

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, I, 18.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, VI, 18.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, II, 5.

prière d'Arulenus Rusticus, vers l'an 92. Il avait. là pour adversaire le fameux délateur Aquilinus Regulus. Nous avons vu plus haut<sup>1</sup> comment celui-ci embarrassa Pline en lui demandant à trois reprises ce qu'il pensait de Metius Modestus, que Domitien avait condamné à l'exil. Or c'était sur la sentence de Modestus que Pline fondait le bon droit de sa cliente. Pline sut éviter assez heureusement le piège qu'on lui tendait, mais il ne pardonna jamais à Regulus la perfidie de ses questions. Les autres causes civiles de Pline dont nous avons les noms appartiennent au règne de Nerva ou plutôt à celui de Trajan. La plus ancienne est celle de *Vectius Priscus*. Pline s'en chargea à la prière de Fabatus, grand-père de sa seconde femme<sup>2</sup>. On n'a point de détails sur cette affaire. On sait seulement qu'elle fut plaidée devant le tribunal des centumvirs.

Vers la même époque, autant qu'on peut le conjecturer, Pline eut à soutenir devant l'empereur ou plutôt devant le juge délégué par l'empereur, une cause capitale. Un jeune homme était mort en laissant une Partie de ses biens à ses affranchis, et l'autre à sa mère. Celle-ci, dont Pline tait le nom par discrétion, ne pouvant se consoler de n'être pas seule à hériter, accusa les affranchis d'avoir empoisonné le jeune homme et d'avoir produit un faux testament. L'affaire fit du bruit, à cause de la position de la demanderesse et de la réputation des avocats qui intervinrent pour l'une et l'autre partie. L'assistance était nombreuse. Pline le Jeune parla avec éloquence, et eut d'autant moins de peine à obtenir gain de cause que les esclaves du mort, mis à la torture, témoignèrent unanimement en faveur des accusés.

Mais la mère ne se tint pas pour battue. A force d'instances, et en mettant en jeu des influences considérables, elle obtint de l'empereur que l'affaire fût jugée de nouveau, affirmant qu'elle produirait de nouvelles preuves de ses allégations. Julius Servianus ; qui avait déjà présidé les débats, eut ordre d'instruire de nouveau l'affaire. L'avocat de la demanderesse était Julius Africanus, le petit-fils de l'orateur du même nom qui vivait sous Néron et dont nous avons parlé plus haut. Mais il n'avait pas le talent de son aïeul, et il montrait plus de faconde que d'habileté. Il plaida longtemps et épuisa toutes les clepsydres qu'on lui avait accordées sans rien produire de nouveau. Comme on l'avertissait de finir, il s'adressa au juge : *Je t'en conjure, Servianus, dit-il, permets-moi d'ajouter un seul mot.* Servianus ne le permit pas. Alors toute l'assistance se tourna vers Pline, s'attendant que celui-ci répondrait par un long discours, au long développement d'Africanus. Pline trompa l'attente du public et des juges. *J'aurais répondu à Africanus, dit-il, si celui-ci avait ajouté ce seul mot, qui aurait sans doute contenu toutes les preuves nouvelles.* La réplique était heureuse, on ne pouvait plus spirituellement indiquer le vide du discours d'Africanus et l'absence des charges nouvelles invoquées par lui. Le succès de Pline fut complet. *Je ne me souviens pas, dit-il, d'avoir jamais eu, en plaidant, le succès que j'obtins ce jour-là en ne plaidant pas*<sup>3</sup>.

L'an 404, Pline mit à soutenir les intérêts d'une dame romaine qu'il appelle Corellia un empressement qui fait honneur à son caractère. Elle était en contestation avec Caius Cæcilius, alors consul désigné, et qui fut consul substitué pour la deuxième moitié de l'an 402. Malgré les relations d'amitié qui l'unissaient à Cæcilius, Pline n'hésita pas, au risque de mécontenter le consul, à soutenir contre lui la cause de Corellia. C'était la fille de Corellius Rufus, citoyen éminent,

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, I, 5 ; voir plus haut le chapitre XX sur le délateur Aquilius Regulus.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, VI, 12.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, VII, 6.



auquel Pline avait voué la plus vive reconnaissance. Corellius en effet, pendant sa jeunesse, l'avait aidé de ses conseils, soutenu de ses recommandations, avait appuyé toutes ses démarches, et lui avait facilité l'accès des magistratures. Pline cite même deux traits qui prouvent l'estime et l'affection que Corellius éprouvait pour lui.

Un jour, chez l'empereur Nerva, la conversation vint à tomber sur les jeunes gens qui donnaient de grandes espérances. On parlait de Pline, et c'était un concert unanime d'éloges. Corellius seul ne disait rien. Il rompit enfin le silence, et de sa voix grave qui doublait l'autorité de ses paroles : *Pour moi, dit-il, je dois louer Secundus avec plus de réserve, car il ne fait rien que d'après mes conseils.* En outre, à son lit de mort, Corellius avait dit en s'adressant à sa fille : *Dans le cours de ma longue vie, je t'ai acquis de nombreux amis : les meilleurs cependant sont Secundus et Cornutus.* » Pline rappelle avec émotion ces preuves d'amitié, et il se promet d'en témoigner sa reconnaissance à Corellius par le dévouement qu'il apportera à défendre sa fille<sup>1</sup>. Longtemps après, il alla même jusqu'à vendre une terre 700.000 sesterces au lieu de 900.000 à une seconde Corellia, femme de Minucius Fuscus, uniquement parce qu'elle était la sœur de Corellius Rufus, d'un homme dont la mémoire était *sacro-sainte* pour lui<sup>2</sup>.

La dernière cause civile mentionnée par Pline est celle de Clarius. Il se borne à en dire qu'il a écrit son plaidoyer et l'a développé en l'écrivant<sup>3</sup>. Mais cette cause fut précédée du discours pour Accia Variola, qui eut le succès le plus éclatant et que Pline proclame son chef-d'œuvre<sup>4</sup>. Il s'agissait d'un procès de succession. Une adroite intrigante avait circonvenu par ses manœuvres un vieillard de quatre-vingts ans passés, qui appartenait à la haute société de Rome et qui jouissait d'une grande fortune. Elle lui avait inspiré une folle passion, et avait réussi à se faire épouser, malgré la vive opposition de toute la famille. Onze jours après le mariage, le vieillard instituait sa nouvelle femme héritière pour un sixième, et léguait à Suberinus, fils de celle-ci, dissipateur déshérité par son propre père, la plus grande partie de ses biens. Le vieillard mourut bientôt après. Le testament fut aussitôt attaqué en justice par Accia Variola, l'héritière naturelle, femme de distinction, dont le mari était préteur. L'affaire eut un énorme retentissement.

La qualité des personnes intéressées, les détails piquants et scandaleux dont le procès abondait, la gravité des questions soulevées, le nombre des avocats, la réunion des quatre sections du tribunal des centumvirs et des cent quatre-vingts juges, tout contribuait à donner de l'importance à cette cause. Aussi toute la ville s'y était donné rendez-vous. Une foule nombreuse garnissait les bancs du vaste tribunal, on se pressait autour en rangs serrés : les hommes et les femmes s'entassaient même dans les parties hautes de la basilique, et se penchaient en avant à tous les endroits d'où l'on pouvait voir, sinon entendre. *Grande était l'attente, dit Pline, des pères, des filles et même des belles-mères.*

Le plaidoyer de Pline, à ce que celui-ci rapporte, répondit à tant d'empressement. Tout s'y trouvait, abondance de faits, divisions judicieuses, narrations piquantes, style varié : le discours était long, mais il se renouvelait sans cesse. *Tu y verras, écrit-il à Romanus auquel il l'envoie, beaucoup de pensées élevées, beaucoup d'arguments victorieux, beaucoup de points traités à fond. Car, à côté de cette*

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, IV, 17.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, VII, 11 ; VII, 14.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, IX, 23.

<sup>4</sup> Pline le Jeune, VI, 33.

*éloquence impétueuse ou sublime, il faut souvent descendre jusqu'à compter, à présenter des chiffres et des calculs, en sorte qu'on se croirait, non plus devant les centumvirs ; mais devant de simples arbitres. J'ai cédé au souffle de l'indignation, à celui, de la colère, à celui de la douleur ; et, dans cette vaste cause, comme dans l'immense étendue de la mer, j'ai tendu la voile à plus d'un vent. En somme, quelques-uns de mes amis intimes regardent ce discours, je le répète, comme la premier des miens, comme mon discours Pour la Couronne.* Il est fâcheux que nous ne puissions pas, à notre tour, juger par nous-mêmes si les éloges que Pline s'accorde ne sont pas excessifs, et si l'enthousiasme de ses amis est bien fondé. Nous en sommes réduits à les croire sur parole. Quant au procès lui-même, il offrait, sous le rapport de la stricte légalité, des parties contestables sur lesquelles Pline le Jeune ne nous renseigne pas suffisamment. Il est dans son rôle d'avocat ; mais il est permis de constater, d'après son propre récit, que deux sections des centumvirs se prononcèrent contre lui, tandis que deux autres se déclaraient en sa faveur.

Toutefois le plaidoyer de Pline devait présenter de grandes qualités oratoires. On en a plusieurs preuves. D'ordinaire, quand il soumet une de ses œuvres à la critique de ses correspondants, il a recours aux formulés les plus insinuant et les plus timides. Jamais

*Auteur à genoux, dans une humble préface,*

ne demande grâce à son lecteur en termes plus soumis ni plus modestes que Pline. Il prie son juge de remarquer ceci, de faire attention à cela, de tenir compte de telle ou telle circonstance ; il fallait ici de la simplicité, là de la poésie, et plus loin de la plaisanterie, tantôt du sérieux, tantôt de l'enjouement. En un mot, il doute de lui-même, il a peur qu'on ne trouve pas son discours aussi bon qu'il le croit, et il a recours à toutes les ressources de son esprit *pour se concilier la bienveillance de son juge*. Au contraire, dans la lettre à Romanus, il n'use point de tant de précautions. Il a la conscience de la valeur de son œuvre, et avec, une assurance qui est un indice *psychologique* dont on peut tenir compte, il l'annonce d'une manière solennelle et inusitée. II commence allégrement sa lettre par le vers où Vulcain ordonne aux Cyclopes de suspendre toute autre besogne, pour fabriquer les armes d'Énée. *Enlevez tout, s'écrie le dieu, écartez vos travaux commencés !<sup>1</sup> Toi aussi, Romanus, continue Pline, que tu écrives ou que tu lises, suspends tout, écarte tout, et, tout entier à mon discours, comme les Cyclopes aux armes d'Énée, attaque l'œuvre divine ! Pouvais-je le prendre sur un ton plus haut ? Il faut dire qu'entre tous les miens ce discours est beau, car c'est bien assez pour moi de lutter avec moi-même. C'est celui que j'ai prononcé pour Accia Variola, et que recommandent le rang de la personne, la rareté de l'affaire, et le nombre imposant des juges.*

Enfin, une lettre de Sidoine Apollinaire, écrite trois siècles plus tard, confirme, à défaut de témoignages contemporains, la bonne opinion que Pline a de son œuvre. L'illustre évêque lit les plaidoyers de Pline, et il préfère à tous les autres celui qu'il a composé pour Accia<sup>2</sup>. *Cicéron, dit-il, supérieur à tous les orateurs dans ses divers discours, s'est surpassé dans le Pro Cluentio, M. Fronto, malgré l'éclat de ses autres harangues est au-dessus de lui-même dans l'accusation in Pelopem. Quant à Pline le Jeune, il rapporta plus de gloire chez lui du tribunal des centumvirs, le jour où il défendit Accia Variola que celui où il prononça, en*

---

<sup>1</sup> Virgile, VIII, 439.

<sup>2</sup> Sidoine Apollinaire, *Lettres*, VIII, 10.

*l'honneur de Trajan, ce prince incomparable, un panégyrique qui souffre facilement la comparaison.* Pline ne souscrirait peut-être pas complètement d ce jugement. Pour nous, sans le discuter, nous n'y voulons voir, en ce moment, que la preuve du succès éclatant, et, on peut ajouter, de l'éloquence du plaidoyer.

## CHAPITRE XXIII – PLINE LE JEUNE DANS LES CAUSES PUBLIQUES DEVANT LE SÉNAT

Outre les causes centumvirales, Pline le Jeune a eu, à diverses reprises, à soutenir des causes *publiques* ou criminelles. Celles-ci sont naturellement moins nombreuses, mais, par leur importance et la grandeur des intérêts débattus, elles procuraient à l'orateur plus de renommée, et faisaient connaître son nom jusqu'aux extrémités de l'empire. Il y avait deux sortes de causes publiques : les unes étaient spontanées et intentées *proprio motu*. C'étaient ces accusations criminelles, déjà en usage sous la République, mais qui, sous l'empire, s'appelaient des délations. Pline n'a jamais plaidé de causes de ce genre. Le jour où, de lui-même, il accusa Certus, il ne cherchait qu'à venger la mémoire d'Helvidius et à punir le délateur qui avait causé la mort de son ami. Les autres causes publiques étaient des poursuites intentées, par le sénat ou par les provinces, sur l'ordre de l'empereur, à des gouverneurs concussionnaires ou prévaricateurs. Un orateur, déjà connu par ses succès au barreau, était alors délégué pour soutenir d'office l'accusation. Ce choix était un honneur envié. Pline fut plusieurs fois désigné pour remplir cette sorte de ministère public.

La première cause criminelle de Pline remonte au règne de Domitien. La province Bétique, ayant porté plainte contre son gouverneur Bebius Massa, le sénat chargea Herennius Senecio et Pline le Jeune de soutenir l'accusation. La date de ce procès peut se fixer approximativement à l'année 92. Tacite dit, en effet, que son beau-père Agricola avait vu, avant sa mort, Bebius Massa accusé<sup>1</sup>. Les deux orateurs obtinrent gain de cause. Bebius Massa fut reconnu coupable et condamné ; ses biens furent mis sous le séquestre. C'est tout ce que l'on sait du procès, mais il eut une suite sur laquelle on possède plus de détails. Quelque temps après le jugement, Senecio apprit que les consuls avaient consenti à laisser exercer diverses répétitions sur ces biens. Il soupçonna avec raison, dans cette mesure, une intrigue ourdie par Massa avec les consuls pour rentrer en possession de sa fortune, et frustrer les habitants de la Bétique. Il vint trouver Pline et le pria de se présenter avec lui, devant les consuls, pour s'opposer à ce que les biens fussent dissipés et détournés de leur emploi légitime. Pline refusa d'abord. Son rôle lui paraissait terminé avec la condamnation de Massa. Peut-être voyait-il, non sans inquiétude, que le crédit de celui-ci ne cessait de croître et de grandir depuis la perte de son procès. C'était, en effet, le moment où Domitien commençait à s'abandonner sans réserve à ses instincts féroces et à ses caprices sanguinaires. Il finit cependant par céder aux instances d'Herennius qui était originaire de la Bétique et y avait été préteur.

Ils allèrent tous deux trouver les consuls. Herennius prit la parole le premier ; Pline appuya ses protestations de quelques mots. Massa aussitôt éclata en plaintes véhémentes contre Herennius, lui reprocha de ne plus faire l'office d'un avocat, mais de montrer l'acharnement d'un ennemi personnel, et lui intenta aussitôt l'action dite *Impietatis*. C'était en d'autres termes une accusation de lèse-majesté. Il ne dit pas un mot de Pline. Celui-ci, voyant l'étonnement de l'assistance, ne voulut pas séparer son sort de celui d'Herennius. *Je crains, dit-il, honorables consuls, que le silence de Massa à mon égard ne soit une véritable accusation de trahir la cause de mes clients. Je demande à être compris dans la même poursuite qu'Herennius.* Il n'y a dans les paroles de Pline qu'une

---

<sup>1</sup> Tacite, *Vie d'Agricola*, 45.

préoccupation honorable de partager le sort de son ami. La tyrannie de l'époque où il vivait en fait une réponse courageuse. Elle fut accueillie par les applaudissements de la foule. L'empereur Nerva, alors simple particulier, écrit, à ce propos, à Pline une lettre où il le félicitait, et félicitait son siècle *d'avoir produit un exemple comparable aux anciens*<sup>1</sup>. Pline lui-même n'est pas éloigné de le croire, puisque c'est à Tacite qu'il raconte en détail toute cette affaire et sa réponse, et, lui demande de consigner l'une et l'autre dans ses *Histoires*. Deux ans après, il est vrai, Herennius mourut condamné par Domitien, et l'affaire de Bebius Massa ne fut pas étrangère à sa mort.

Parmi toutes les victimes de Domitien, il en était une dont la perte laissa dans le cœur de Pline un long ressentiment. Il avait été l'ami personnel d'Helvidius Priscus, et il était resté l'ami de plusieurs femmes de sa famille, d'Anteia sa veuve, d'Arria sa belle-mère et de Fannia la mère d'Arria. Il avait juré de venger Helvidius ; la mort de Domitien lui sembla une occasion favorable. Les premiers jours de l'avènement de Nerva furent marqués par des représailles naturelles contre les délateurs du règne précédent. Pline, malgré la douleur que lui causait la perte récente de sa jeune femme, et quoique son deuil ne lui permît pas encore (le sortir de chez lui, résolu d'attaquer aussitôt Publicius Certus.

Il se hâte de prévenir de son dessein Anteia, Arria et Fannia ; il ne s'arrête pas à consulter Corellius Rufus, auquel il demandait toujours conseil, de peur que celui-ci n'essayât de le dissuader ; il ne calcule pas que son adversaire était habile et résolu, avait de nombreux amis, était préfet du Trésor et consul désigné, et se rend au sénat. Il demande la parole et débute par des considérations générales qu'on applaudit. Mais on devine, sans qu'il l'ait encore nommé, quel coupable il se prépare à accuser ; aussitôt des interruptions intéressées éclatent de tous côtés et le rappellent à la question. *Sachons*, dit l'un, *contre qui tu parles ici en dehors de l'ordre du jour ? — On ne peut accuser*, dit l'autre, *sans en avoir référé au sénat. — Laissez en paix ceux de nous qui ont échappé !* s'écrie un troisième plus impudent. Pline répond à tous sans se troubler ; les interpellations se croisent, se multiplient. Enfin le consul intervient et s'adressant à Pline : *Quand ton tour de parler sera venu, tu diras ce que tu voudras. — Tu ne feras là*, répondit Pline piqué, *que me permettre ce que tu as permis à tous jusqu'ici !* Et il s'assit.

Aussitôt on s'empresse autour de lui ; les uns par intérêt pour Pline, les autres, inquiets pour Certus ; essayent de le détourner de son projet : On lui représente qu'en persistant A se rendrait suspect aux empereurs à venir. *Soit*, répond-il, *pourvu que ce soit aux mauvais !* On insiste, en lui parlant des dangers auxquels il s'expose, de la puissance de Certus, des amis qu'il a, de son titre de consul désigné. Pline reste inflexible. Il répond par ce vers de Virgile :

*J'ai longtemps tout pesé ; j'en courrai les hasards*<sup>2</sup>.

En poursuivant la vengeance d'un crime odieux, je suis prêt, s'il le faut, à subir la peine de ma généreuse tentative ». En attendant, la délibération continuait. Mais, par une contradiction singulière, on avait interdit à Pline de porter une accusation contre Certus qu'il n'avait pas nommé, et tous ceux qui prirent la parole avant Pline, ne furent occupés qu'à justifier Certus, en le nommant, d'une

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 33.

<sup>2</sup> *Énéide*, VI, 105 : *Omnia praecepi algue animo mecum ante peregi.*

attaque générale qui ne tombait encore sur personne. Seuls Avidius Quietus et Tertullus Cornutus appuyèrent la plainte de Pline, et demandèrent au nom de Fannia et d'Arria, que le sénat, tout en remettant à Certus la peine qu'il avait méritée, le notât d'infamie. Satrius Rufus alla plus loin : il proposa que Publicius Certus, déshonoré par les attaques de ses adversaires, comme par les apologies de ses défenseurs, fût renvoyé absous.

Pline put enfin prendre la parole. Nous n'avons malheureusement pas son discours, et sa lettre, si remplie de détails pour tout ce qui précède, renvoie ici son correspondant au plaidoyer qu'il avait publié. Il dit seulement que sa parole remua profondément l'assemblée et changea les dispositions du sénat. Il ne demanda pas le châtement complet du coupable, il exprimait le vœu que le consulat au moins ne lui fût pas accordé : *Qu'il rende, dit-il, sous le meilleur des princes, la récompense qu'il a reçue sous le plus méchant des empereurs*<sup>1</sup>. Le délateur Fabricius Veiento répliqua, comme nous l'avons vu plus haut<sup>2</sup>, à la violente accusation de Pline. Mais aussitôt les sénateurs, sans vouloir l'entendre, quittèrent leurs sièges et la salle, et s'empressèrent autour de Pline qui se retirait, en le félicitant de son courage et de son éloquence.

Certus, qui avait eu la prudence de ne pas assister à la séance du sénat, obtint de la faiblesse de Nerva que le procès ne fût pas continué. Il fut néanmoins rayé de la liste des consuls, comme Pline l'avait demandé. Celui-ci lui réservait un châtement plus complet. Il publia trois livres, intitulés *De la vengeance d'Helvidius*, qui contenaient le récit de la délation et de la mort d'Helvidius, puis les détails de la séance du sénat, avec toutes les paroles échangées dans un sens ou dans un autre, et enfin son discours tout entier. Certus mourut bientôt après. Pline voudrait bien faire croire que son livre contribua à avancer la mort de son ennemi. *J'ai oui dire, écrit-il à Quadratus*<sup>3</sup>, *que, pendant sa maladie, son imagination me représentait sans cesse à lui : il croyait me voir le poursuivant le fer à la main. Je n'oserais assurer que le fait soit vrai il est bon, pour l'exemple, qu'il le paraisse*. Mais, n'en déplaise à l'éloquence de Pline, la maladie contribua sans doute plus que toute autre chose à terminer les jours de Publicius Certus. Toutefois, on doit rendre hommage ici à la résolution, à la fermeté, que montra Pline, comme à la noblesse des sentiments qui l'inspirèrent dans cette affaire.

Après le procès de Certus, il faut franchir un espace de trois ans, de l'an 96 à l'an 99, pour trouver une nouvelle cause criminelle plaidée par Pline. Il s'agit du procès de Marius Priscus, dont nous avons eu l'occasion de dire quelques mots à plusieurs reprises, à propos des différents orateurs, Regulus, Salvius Liberalis, Tacite qui y jouèrent un rôle. Marius Priscus, accusé par la province d'Afrique, craignit la sévérité d'une assemblée que devait présider, l'empereur Trajan, consul cette année, et toujours inflexible contre les prévarications des gouverneurs de province. Sans présenter de défense, il se borna à demander que l'affaire fût retirée au sénat, et renvoyée aux tribunaux ordinaires. Tacite, consul de l'année, et Pline, consul désigné pour l'année suivante, furent chargés par le sénat d'instruire l'affaire et de soutenir la réclamation des Africains. La prière de Priscus leur parut à bon droit suspecte ; ils examinèrent les pièces -du procès, et se convainquirent qu'au crime du péculat, Priscus avait joint des crimes plus

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, II, 13.

<sup>2</sup> Voir plus haut le chap. XX, le délateur Fabricius Veiento.

<sup>3</sup> *Lettres*, IX, 13 ; Pline compare ces trois livres au discours de Démosthène *Contre Midias*, qu'il avait toujours entre les mains en les écrivant.

odieux. Nouveau Verrès, il avait reçu de l'argent pour condamner des citoyens innocents à des peines rigoureuses et même à la mort. Il avait vendu 300.000 sesterces à Vitellius Honoratus l'exil d'un chevalier romain et le supplice de sept de ses amis. En outre, il avait accepté 700.000 sesterces de Flavius Martianus pour battre de verges, condamner au travail des mines, et enfin étrangler en prison un autre chevalier romain. Tacite et Pline furent donc d'avis de renvoyer d'abord Priscus devant un tribunal spécial pour crime de péculat, et de le soumettre ensuite avec ses complices à une accusation capitale, sur laquelle le sénat aurait à prononcer. Leur opinion l'emporta, malgré l'opposition de certains sénateurs amis de Priscus, et celui-ci fut condamné en premier lieu comme concussionnaire.

L'affaire capitale fut ensuite portée devant le sénat. Vitellius Honoratus étant mort. à, propos, on proposa d'abord de juger Flavius Martianus, seul, et en l'absence de Priscus. Après bien des remises, on joignit la cause de l'accusé principal, et celle de son complice. Pline, d'accord avec Tacite, se chargea de la partie la plus lourde de l'affaire, c'est-à-dire de présenter l'acte d'accusation, en peignant des couleurs les plus vives les exactions et les crimes du proconsul. Tacite eut pour rôle de répliquer aux défenseurs. Pline, qui avait sa réputation de grand orateur à soutenir ; était dans un état de surexcitation qu'il ne cherche pas à dissimuler. L'empereur présidait l'assemblée, et, comme on était au commencement de janvier, jamais le sénat n'avait été si nombreux. En outre l'importance de la cause, et les remises fréquentes auxquelles elle avait donné lieu, avaient redoublé la curiosité publique. *Imagine-toi*, écrit Pline à Arrien<sup>1</sup>, *quel sujet d'inquiétude et de crainte pour nous qui devons parler sur une affaire aussi grave, devant une telle affluence, et en présence de César !... La difficulté de la cause ne m'embarrassait guère moins que le reste*. En effet, s'il accusait un homme coupable de crimes odieux, celui-ci n'en était pas moins, un personnage consulaire, septemvir Epulon<sup>2</sup>, et, de plus, il avait le prestige du malheur puisqu'il venait déjà d'être condamné pour crime de péculat.

Le discours de Pline fut très long ; il dura près de cinq heures. L'orateur avait reçu comme limite du temps quatorze clepsydres de la plus grande dimension<sup>3</sup>. Il les épuisa toutes. Son ardeur à parler, la véhémence de son action, l'énergie de sa voix firent craindre plusieurs fois à l'empereur Trajan que Pline n'allât au-delà de ses forces. Aussi le fit-il avertir à diverses reprises par l'affranchi placé derrière lui, qu'il eût à se ménager et à ne pas oublier la faiblesse de sa complexion. Pline n'en continua pas moins jusqu'au bout, et vit, à l'attitude de l'assemblée, qu'elle partageait sa conviction. *Je reçus autant d'applaudissements, dit-il, que j'avais eu de crainte.... Tout ce qui me paraissait contraire et fâcheux avant que je prisse la parole, me devint favorable quand je le dis*. La fin de la séance fut consacrée à la défense de Martianus prononcée par Claudius Marcellinus. Le lendemain Salvius Liberalis, comme nous l'avons vu, plaida pour Marius Priscus. Tacite répondit à Marcellinus et à Liberalis, et la dernière réplique, appartenant selon l'usage à la défense, fut prononcée pour Marius, le principal accusé, par Catus Fronto. Celui-ci, renonçant à une justification

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, II, 11.

<sup>2</sup> *Septemvir epulonium* ; ces magistrats, au nombre de trois d'abord, puis de sept à partir de Sylla, étaient chargés de préparer les fêtes religieuses et d'ordonner les rites sacrés dans les jeux publics et les processions. Ils présidaient à ces solennités, et prenaient part au banquet des *Lectisternia* ; de là leur nom d'*Epulones*.

<sup>3</sup> La taille et le nombre des clepsydres variaient selon l'importance du procès. Il résulterait de ce passage de Pline que la clepsydre la plus grande mettait vingt minutes à s'écouler.

impossible, s'appliqua plus à fléchir les juges qu'à prouver l'innocence de son client.

La fixation de la peine souleva des débats très longs auxquels Aquilins Regulus prit une part peu heureuse, comme il a été rapporté plus haut. Marius Priscus fut condamné à verser au Trésor les 700.000 sesterces qu'il avait reçus de Martianus, et banni de Rome et de l'Italie. Martianus, frappé de la même peine, fut banni même de l'Afrique. Un complice subalterne, Hostilius Firminus, ne fut pas chassé du sénat, comme le demandaient quelques juges, mais il lui fut interdit de briguer, à l'avenir, toute fonction gouvernementale dans les provinces. C'était le consul désigné, Cornutus Tertullus, qui avait proposé et fait adopter ces condamnations. Pour les trouver sévères et proportionnées aux crimes commis, il faut se reporter aux usages et aux préjugés romains. Quant à Pline et à Tacite, outre la satisfaction d'avoir accompli leur devoir avec conscience et éloquence, ils obtinrent la récompense la plus flatteuse. Cornutus proposa à l'assemblée de voter un sénatus-consulte ainsi conçu : *Le sénat, reconnaissant que Tacite et Pline se sont acquittés de leur fonction avec zèle et dévouement, déclare que tous deux ont dignement rempli leur ministère*<sup>1</sup>. Le sénat et l'empereur donnèrent leur assentiment à la déclaration de Cornutus. C'était comblé les vœux du vaniteux Pline et même du grave Tacite.

Quelques mois après le procès de Marius Priscus, Pline le Jeune, qui se trouvait dans sa maison de campagne de Toscane, s'occupait de construire à ses frais un ouvrage public. Préfet du Trésor et consul désigné, il avait demandé un congé et comptait se reposer des affaires, quand il apprit que les députés de la Bétique, province qu'il avait défendue six ans auparavant avec Herennius Senecio, contre leur ; gouverneur Bebius Massa, étaient venus à Rome pour traduire en justice leur proconsul Cæcilius Classicus, et demandaient que Pline fût désigné pour soutenir leur cause. Le sénat avait répondu qu'il y consentirait, si les députés pouvaient obtenir Pline de lui-même. Flatté de la démarche et surtout du décret, bien qu'il feignit d'en être contrarié, Pline revint à Rome assister à la séance, où les députés renouvelèrent leurs instances auprès de lui, et invoquèrent les services qu'il leur avait déjà rendus et les liens du patronage. Le sénat se montra encore une fois favorable à leur prière, et Pline, qui ne demandait qu'à céder, s'exécuta de bonne grâce en faisant honneur à ses collègues de sa détermination. *Maintenant, dit-il, je cesse de croire que mes excuses soient valables*<sup>2</sup>. Une circonstance particulière donnait à ce débat un caractère exceptionnel. Le principal accusé n'était plus. *Une mort fortuite ou volontaire, mort honteuse et toutefois équivoque*, dit Pline qui n'explique pas le sens de ses paroles, avait soustrait Classicus aux conséquences d'une condamnation. Cependant la province, s'appuyant sur une loi tombée en désuétude, n'en persistait pas moins à demander que l'affaire fût poursuivie malgré la mort de Classicus, et elle obtint gain de cause.

Cæcilius Classicus, que Pline traite de personnage vil, méchant et impudent, avait exercé les fonctions de proconsul en Bétique, la même année que Marius Priscus en Afrique, il y avait usé des mêmes procédés de rapine et montré la même cruauté. Or Priscus était originaire de Bétique et Classicus d'Afrique, de sorte que les habitants de la Bétique qui trouvaient, au milieu de leur douleur, le

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, II, 11-12.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, III, 4.



temps de faire des jeux de mots, disaient spirituellement : *Fléau j'ai donné, et fléau j'ai reçu*<sup>1</sup>. La culpabilité de Classicus était parfaitement démontrée par sa mort et par les papiers qu'il avait laissés. On y avait trouvé une note écrite de sa main, où il avait marqué ce qu'il avait tiré de chacune de ses concussions. On avait en outre saisi une lettre impudente qu'il adressait à Rome à sa maîtresse et où étaient ces mots : *Io ! Io ! Je suis libre, et je reviens vers toi ; voilà déjà quatre millions de sesterces que j'ai amassés en vendant une partie des domaines de la Bétique.*

Il n'était donc pas difficile d'obtenir une condamnation posthume contre lui. Mais il avait un grand nombre de complices, que la province avait compris dans la plainte. Pline et Luceius Albinus, orateur abondant et fleuri, qui lui avait été adjoint, furent d'avis de diviser l'accusation dirigée contre eux. Ils craignirent, en dressant une poursuite collective, de faire la part trop belle à l'intrigue et à la fraude, et de permettre aux plus coupables et aux plus appuyés d'échapper, tandis que les plus faibles et les moins criminels seraient seuls condamnés. *Nous convînmes d'imiter, dit Pline, l'exemple de Sertorius qui commanda au plus robuste de ses soldats d'arracher à la fois toute la queue d'un cheval, et au plus faible, de ne l'arracher que poil à poil. Je te laisse compléter l'anecdote. Le seul moyen de triompher d'une pareille troupe d'accusés était de les détacher les uns des autres.*

C'est ce qu'il fit avec son collègue. Il comprit dans la première poursuite, outre Classicus, Bebius Probus et Fabius Hispanus, ses officiers principaux. Tous deux jouissaient d'un certain crédit ; Hispanus avait même de l'éloquence. Pline n'eut pas de peine à prouver les crimes de Classicus, démontrés par ses propres papiers. Mais comme Probus et Hispanus, sans nier les charges qui pesaient sur eux, rejetaient tous les torts sur Classicus, et prétendaient n'avoir agi que d'après ses ordres, Pline s'efforça de ruiner d'avance leur système de défense. Il s'appliqua à démontrer qu'il y avait crime à exécuter l'ordre d'un gouverneur dans une chose manifestement injuste. Cette argumentation obtint un plein succès. Elle eut encore pour résultat d'embarrasser l'avocat des accusés, Claudius Restitutus, orateur cependant exercé, et prompt à la riposte. Il confessa plus tard *qu'il n'avait jamais été si troublé ni si déconcerté qu'en se voyant arracher et enlever d'avance les seules armes où il avait mis toute sa confiance.* La sentence du sénat fut sévère. Il sépara les biens que Classicus possédait, avant de prendre possession de son gouvernement, de ceux qu'il avait acquis depuis. Les premiers furent rendus à sa fille ; les autres furent abandonnés à la province. En outre, tous les créanciers qu'il avait payés durent restituer les sommes qu'ils avaient reçues. Quant à Bebius Probus et à Fabius Hispanus, ils furent exilés pour cinq ans.

Quelques jours après, Pline et Luceius Albinus accusèrent Clavius Fuscus, gendre de Classicus et Stillonius Priscus, qui avait été tribun d'une cohorte sous ses ordres. Celui-ci fut banni de l'Italie pour deux ans, mais Fuscus fut renvoyé des fins de la plainte. Cet insuccès décida les deux accusateurs à en finir d'un seul coup, dans une troisième audience, avec le reste des accusés. Casta, la femme de Classicus, et sa fille étaient du nombre. Comme aucun soupçon ne pesait sur cette dernière, Pline crut devoir se désister de toute plainte contre elle. *Lors donc, dit-il, qu'à la fin de mon discours j'arrivai à son nom ; n'ayant*

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, III, 9. Le latin dit : *dedi malum et accepi*. La plaisanterie ne peut pas se rendre, à cause des sens multiples du mot *malum*, mal, méchant homme, coups, etc., sens que le mot mal ou fléau ne peut pas avoir en français.

*plus à craindre, comme je l'aurais eu au commencement, d'ôter à l'accusation quelque chose de son poids, je crus qu'il était honorable de ne pas accabler l'innocence. Je le dis hautement et de plusieurs façons. Tantôt je demandais aux députés de la Bétique s'ils m'avaient produit quelque fait qu'ils eussent l'espérance de prouver. Tantôt je priais le sénat de nie dire s'il croyait que, dans le cas où j'aurais un peu d'éloquence, je devais en abuser pour enfoncer le fer dans la gorge d'une personne innocente. Enfin je terminai mon développement par ces mots : Tu es donc juge, va-t-on me dire ? Non ; je ne suis pas juge, mais je me souviens que j'ai été tiré du « nombre des juges pour plaider cette affaire. Les uns ont été absous ; la plupart ont été condamnés et même exilés, les uns à temps, les autres pour toujours. Telle a été la fin de cette grande cause. Le même sénatus-consulte rendit un témoignage solennel à notre zèle, à notre loyauté, à notre fermeté ; c'était le seul prix qui pût récompenser dignement tant de peines<sup>1</sup>.*

Les derniers mots de Pline n'ont rien d'exagérés. Ce n'était pas une petite affaire de conduire les débats d'un procès criminel, où se trouvaient intéressés de nombreux coupables, appartenant tous à des familles puissantes et considérées, où il y avait tant de témoins à interroger, à raffermir, à réfuter, tant de plaidoiries différentes à prononcer, tant de controverses à soutenir, tant de répliques à entendre et à combattre. En outre, à combien de sollicitations secrètes, présentées par des voix amies, il fallait résister, sans compter les partialités hautement avouées que parfois on rencontrait ! Ainsi, tandis que Pline parlait contre un des accusés qui avait le plus de crédit, quelques juges allèrent jusqu'à l'interrompre et l'obligèrent à leur lancer cette vive apostrophe : *Eh ! laissez-moi continuer, cet homme n'en sera pas moins innocent, lorsque j'aurai tout dit.* Enfin, dans ces vastes procès, il y avait toujours quelque surprise. L'un des témoins ayant accusé Norbanus Licinianus, député de la Bétique, de s'être laissé corrompre par Casta, femme de Classicus, Norbanus, qui était odieux à plus d'un titre, fut aussitôt l'objet d'une poursuite particulière ; et du banc des accusateurs, passa sur celui des accusés<sup>2</sup>. Il fut condamné à l'exil, sous l'inculpation de s'être laissé corrompre par Casta. Mais, par une contradiction qui paraîtrait inexplicable, si Pline ne révélait pas la véritable cause de la sévérité déployée contre Norbanus, Casta fut déclarée innocente. On punissait l'un pour s'être laissé corrompre, et on proclamait que l'autre n'avait pas corrompu. En vain Pline fit ressortir la contradiction choquante que présentaient les deux sentences, on ne l'écouta pas, et il eut fort à faire pour défendre les autres députés de la Bétique contre les attaques virulentes de Salvius Liberalis. Il était temps que le procès se terminât : autrement on eût vu les accusateurs transformés à leur tour en accusés.

L'accusation portée par les habitants de la Bétique contre leur gouverneur valut à Pline le Jeune beaucoup de réputation, et lui procura la clientèle de cette riche province. Mis en goût par ce succès, il oublia les fatigues et les ennuis qu'il avait ressentis plus d'une fois dans ce débat important, et accepta la même année de plaider une cause du même genre, l'an 101. Cette fois, il parut dans le sénat, non comme accusateur, mais comme avocat de l'accusé, Julius Bassus, poursuivi pour concussion par la province de Bithynie. Julius Bassus était célèbre par ses malheurs. Il avait été déjà traduit devant le sénat, sous le règne de Vespasien,

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, III, 9.

<sup>2</sup> Voir au chapitre précédent, l'orateur Salvius Liberalis.

par deux simples particuliers : son affaire, après être restée longtemps pendante, s'était terminée à son avantage. Sous le règne de Titus, il vécut dans la retraite comme ami de Domitien, ce qui ne l'empêcha pas d'être accusé plus tard par les délateurs de ce prince et condamné à l'exil.

Nerva lui donna le gouverneraient de la Bithynie pour le consoler de ses disgrâces, mais, à son retour, Bassus, malgré son grand âge, fut dénoncé par sa province. Bien qu'il faille se méfier ici du témoignage de Pline, son avocat, il ne semble pas que les délits reprochés par Bassus fussent bien graves. Ancien questeur en Bithynie, plus tard gouverneur de cette province, Bassus s'y était fait des amis, il avait donné des présents, il en avait reçu, surtout aux Saturnales et à l'anniversaire de sa naissance. Il ne s'en cachait pas, il l'avait déclaré à plusieurs personnes et même à Trajan. Les envoyés de la province appelaient ces présents des vols et des concussions. C'était le point à discuter. Ce qui ajoutait à la difficulté de la cause, c'est que la loi défendait aux gouverneurs de recevoir même des présents. Or, en présence des aveux de Bassus, il s'agissait d'amener les sénateurs à rendre la sentence la plus douce et la plus favorable à l'honneur de l'accusé.

Les accusateurs qui parlèrent en premier lieu furent Pomponius Rufus Varenus<sup>1</sup> dont la parole véhémement était pleine de ressources, et Theophanes, un des députés de Bithynie, que des ressentiments personnels excitaient contre Bassus, et qui avait soulevé toute l'affaire. Pline et Lucceius Albinus, qui déjà avaient plaidé ensemble contre Classicus, se partagèrent la défense. La loi qui limitait à six heures le temps accordé à l'accusation, en allouait neuf à la défense ; sur les instances de Bassus, Pline en prit cinq pour son plaidoyer. Bassus avait tracé à son avocat la marche que celui-ci devait suivre.

*Il m'avait chargé, dit Pline, de poser les bases de sa justification, de parler de l'illustration de son origine et de ses malheurs, des attaques des délateurs dont il avait été victime, enfin des causes qui lui avaient valu la haine des Bithyniens factieux et en particulier de Theophanes. Il voulait surtout que je répondisse à l'accusation des présents, la plus forte portée contre lui ; car, sur tous les autres griefs, plus graves en apparence, loin d'être coupable, il méritait même des éloges.* Pline se conforma au désir de son client, mais il avoue que la question des présents l'embarrassa beaucoup. Il ne voulait ni implorer l'indulgence des juges, ce qui était reconnaître la culpabilité de son client, ni justifier sa conduite, ce qui eût été imprudent, en face des termes précis de la loi. *En présence de cette difficulté, dit-il, je résolus de prendre un moyen terme, et je crois y avoir réussi.* Seulement, il oublie de nous dire, ce qu'il serait important de savoir au point de vue de l'art oratoire, en quoi ce moyen terme consistait.

Il parla le premier jour trois heures et demie. Il hésitait à reprendre la parole le lendemain, pour achever l'heure et demie qu'on lui avait réservée. Il croyait arriver en moins bonnes dispositions devant un auditoire inattentif et refroidi. Il céda aux instances de Bassus et n'eut, à ce qu'il dit, qu'à s'en applaudir, tant les sénateurs parurent plutôt mis en goût que rassasiés par son discours précédent. Lucceius Albinus parla ensuite : *Il entra si bien dans ce que j'avais dit, continue Pline, que nos discours offrirent l'agrément de deux pièces différentes, et semblèrent n'en former qu'une.* Les répliques furent prononcées par Herennius Pollion et par Theophanes. Le premier montra de la force, l'autre déploya tant de prolixité, qu'il dut plaider aux lumières, et qu'il fatigua l'assistance. Le troisième

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 9.

jour de l'affaire fut consacré aux répliques de Titius Homulus et de Fronto en faveur de Bassus. Enfin, le quatrième jour, après qu'on eut entendu les témoins, on opina pour la sentence.

Bebius Macer, consul désigné, s'en tenant à l'aveu de Bassus qu'il avait reçu des présents, voulait, aux termes de la loi, qu'il fût, pour ce chef, déclaré convaincu de péculat. Caepio Hispo, au contraire, reconnaissant que ; malgré la loi, ces sortes de présents étaient tolérés et passés en usage, invitait le sénat à adoucir, suivant son droit, les rigueurs de sa sentence, et, sans toucher à l'honneur de Bassus, à le renvoyer devant un tribunal civil. Cet avis prévalut Mais ce qui rend particulièrement curieuses ces grandes affaires criminelles qui passionnaient les Romains sous l'empire, c'est que le procès de Bassus faillit se terminer comme celui de Classicus. Il s'en fallut de peu que Theophanes, l'accusateur, ne fût accusé à son tour, comme Norbanus Licinianus l'avait été. Valerius Paullinus voulait qu'on le poursuivit pour les mêmes faits qu'il avait reprochés à Bassus, c'est-à-dire pour avoir reçu des présents, et il l'aurait emporté sans les consuls qui laissèrent tomber l'affaire. Bassus fut accueilli en sortant du sénat par des applaudissements unanimes. Quant à son avocat, Pline, il se mit aussitôt à écrire à son ami Ursus les détails de cette affaire en lui annonçant l'envoi prochain de son plaidoyer<sup>1</sup>. Celui-ci a péri comme tous les autres.

Peu de temps après le procès de Julius Bassus, les Bithyniens, qui jouaient de malheur avec leurs proconsuls, ou qui avaient l'esprit processif et peu endurant, reparurent dans le sénat. Ils venaient se plaindre de leur gouverneur Pomponius Rufus Varenus, celui-là même qu'ils avaient demandé et obtenu du sénat, l'année précédente, comme défenseur contre Bassus. Varenus prit pour avocats Pline le Jeune et Homullus. Les orateurs des Bithyniens étaient l'un des députés, Fonteius Magnus, et Nigrinus. Pline parle de concussions, mais il néglige de dire quels étaient les griefs particuliers reprochés à Varenus. En revanche, il s'étend sur les incidents que présenta ce procès. Lorsque les Bithyniens, introduits dans le sénat, eurent demandé la permission de poursuivre leur proconsul, Varenus demanda, de son côté, qu'il lui fût permis de faire entendre les témoins qui pouvaient servir à sa justification. C'était, sous une apparence de justice, un moyen dilatoire, qui renvoyait le débat à une époque indéterminée. L'usage, à défaut de prescription précise de la loi, s'y opposait. En effet, le droit de poursuite fût devenu illusoire pour les provinces si, outre la difficulté d'obtenir l'autorisation d'accuser, il leur eût fallu attendre encore, pendant de longs mois, la venue des témoins invoqués par l'accusé. Celui-ci, qui avait intérêt à différer le procès, n'aurait pas manqué de profiter de la distance et de la difficulté des communications, pour lasser la patience de ses adversaires. Aussi, les Bithyniens s'opposèrent-ils à ce que le sénat admît la requête de Varenus. Celui-ci, insistant de son côté, le débat s'ouvrit aussitôt sur cette première question.

Pline prit alors la parole en faveur de son client<sup>2</sup>. *Je parlai pour lui*, dit-il, *non sans résultat : Bien ou mal, c'est une autre affaire, tu le verras par mon plaidoyer*. Cette réserve est significative chez Pline, elle n'indique pas qu'il soit très satisfait de son discours. Quoi qu'il en soit, Fonteius Magnus, le député bithynien, lui répondit. Pline apprécie son discours d'une façon dédaigneuse ; il

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 9.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, V, 20.

est vrai qu'il s'agit d'un adversaire. *Beaucoup de mots, très peu de choses. C'est, du reste, la coutume des Grecs comme lui. La volubilité leur tient lieu d'abondance ; leurs périodes longues et glacées roulent comme un torrent et tout d'une haleine. Aussi Julius Candidus dit avec esprit : Autre chose est l'éloquence, autre chose est la loquacité.* Cette longue plaidoirie, succédant à celle de Pline, avait duré jusqu'à la fin de la séance. Le lendemain Homullus parla en faveur de Varenus avec habileté, force et élégance, et Nigrinus lui répondit d'une manière serrée, pressante et fleurie. On alla aussitôt aux voix, et, malgré l'opposition d'Acilius Rufus, le sénat accorda aux Bithyniens et à Varenus ce qu'ils demandaient. Les uns eurent le droit de poursuivre ; l'autre, celui d'appeler ses témoins. En réalité Varenus l'emportait ; c'était pour Pline un succès de mauvais aloi. Aussi il triomphe modestement et se borne à dire : *Nous avons obtenu une chose qui n'est pas autorisée par la loi, ni suffisamment usitée, juste cependant. Pourquoi juste ? Mon plaidoyer te le dira.*

Son plaidoyer l'avait déjà dit aux sénateurs, mais, malgré le vote favorable qu'il avait obtenu, n'avait pas convaincu tout le monde. Pline en fit l'expérience. A la réunion suivante de l'assemblée, où l'on traitait une toute autre affaire, le préteur Licinius Nepos revint sur le procès de Varenus. Il attaqua violemment la décision rendue. Il demanda aux consuls de faire décider par le sénat si l'on suivrait dorénavant, dans les procès de concussion, la jurisprudence usitée pour les accusations de brigue, et si l'on permettrait à l'accusé, aussi bien qu'à l'accusateur, de produire des témoins. Il était un peu tard pour présenter ces remontrances à propos d'une affaire jugée. C'est ce que le préteur, Jubentius Celsus, se chargea de faire sentir à Nepos. Celui-ci s'emporta et répliqua avec vivacité : l'affaire s'envenima. Les deux préteurs en vinrent aux injures grossières, tour à tour excités ou calmés par les sénateurs que cette dispute amusait, et qui couraient de l'un à l'autre, à mesure qu'ils parlaient, pour écouter leurs invectives. Pline gémit de cette scène qui lui paraît indigne du sénat et des deux magistrats. Ce qui le révolte avec plus de raison, et n'est pas moins curieux pour nous, *c'est que l'un était instruit de ce que l'autre avait préparé. Celsus répondait à Nepos d'après une feuille de papier, et Nepos avait sa réplique écrite sur ses tablettes. L'indiscrétion de leurs amis leur permettait de se quereller, comme s'ils s'étaient communiqué d'avance ce qu'ils allaient se dire*<sup>1</sup>.

Toutefois l'affaire de Varenus ne devait pas en rester là, et la querelle scandaleuse, débattue au sénat, eut un lendemain plus honorable pour les membres de l'assemblée. Les Bithyniens, qui avaient provoqué ce retour sur la délibération favorable à Varenus, étaient gens tenaces ; ils ne se regardèrent pas comme battus, malgré ce double insuccès. Ils revinrent à la charge auprès des consuls dont l'un, Acilius Rufus, était favorable à leur cause. Ils se plaignirent à eux du sénatus-consulte qui permettait à Rufus Varenus d'évoquer ses témoins à décharge. Ils firent plus, ils allèrent trouver l'empereur Trajan, et implorèrent son appui. Pline trouve leur opiniâtreté pleine d'inconvenance ; on ne peut cependant qu'y applaudir. Elle prouve leur bon droit. Elle montre en outre, à l'honneur de l'empire, combien la situation des provinces était plus heureuse, et entourée de plus de garanties sous les empereurs, que dans les temps les plus vantés de l'ancienne République. Quelle n'eut pas été l'indignation de Rome tout entière si, déboutés, par quelque artifice de procédure, de leur poursuite contre Verrès, les Siciliens avaient refusé de se soumettre à la décision du sénat, et en

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VI.

avaient appelé du sénat violant la loi au sénat mieux informé ! C'est ce que firent les Bithyniens en recourant à l'intervention toute-puissante de Trajan.

L'empereur, qui cherchait en toute occasion à rendre au sénat son crédit, ne voulut pas dans cette circonstance y porter atteinte, et trancher l'affaire lui-même. Il renvoya les députés Bithyniens devant le sénat. L'assemblée, il faut le dire à sa louange, se montra soucieuse de sa dignité. Partagée entre le désir de plaire à l'empereur, et la honte de se déjuger, elle prit le parti le plus honnête. Malgré les efforts de Claudius Capito et d'Acilius Rufus, elle se rangea à l'avis de Catus Fronton qui demandait le maintien de la première décision. Sauf huit sénateurs, tous les autres, même ceux qui avaient voté d'abord contre Varenus, déclarèrent qu'on ne pouvait plus, après le sénatus-consulte, lui refuser ce qu'il avait obtenu. Ils ajoutèrent qu'avant la sentence chacun pouvait voter suivant son opinion, mais qu'une fois le vote acquis, tous devaient maintenir avec fermeté la décision de la majorité. Varenus eut donc le droit de citer des témoins à décharge. Cette lutte obstinée, dès le début du procès, faisait craindre à Plinius des difficultés sérieuses pour la suite. *Juge, dit-il à son correspondant, quels assauts j'aurai à soutenir dans le véritable combat, puisque, dès les premiers engagements, les adversaires font preuve de tant d'acharnement !*<sup>1</sup>

Il se trompait. Les Bithyniens, battus dans la question préjudicielle, semblent avoir renoncé à la lutte. La permission accordée à Varenus de faire venir ses témoins des extrémités d'une province si éloignée, et de tirer l'affaire en longueur, équivalait à une fin de non-recevoir. Les députés se voyaient condamnés à séjourner à Rome, plusieurs années, loin de leurs affaires personnelles, exposés à des dépenses considérables. Ils préférèrent en rester là ; ils abandonnèrent sans doute la poursuite contre Varenus. S'ils persistèrent, nous l'ignorons. Mais on ne voit pas que Plinius, qui n'aurait pas délaissé son client, ait plaidé pour lui. Dans une lettre même où il énumère les causes publiques qu'il a soutenues, il ne parle que du discours prononcé pour Varenus au début de son procès. *En dernier lieu, dit-il, j'ai plaidé pour Varenus, qui demandait à faire entendre des témoins en sa faveur. Je l'ai obtenu. A l'avenir, je souhaite d'être chargé uniquement des affaires que je serais disposé de moi-même à entreprendre*<sup>2</sup>. C'était un adieu définitif aux grandes affaires plaidées devant le sénat. Il n'en est plus fait mention dans la correspondance de Plinius. Son silence, rapproché des détails abondants qu'il donne sur les causes publiques dont il vient d'être question, autorise à croire qu'il n'intervint plus dans les luttes de ce genre, et qu'il se borna dès lors à paraître devant le tribunal des centumvirs, où il se sentait plus à l'aise et qu'il préférait à tout autre.

---

<sup>1</sup> Plinius le Jeune, *Lettres*, VI, 13.

<sup>2</sup> Plinius le Jeune, *Lettres*, VI, 29.

## CHAPITRE XXIV – PLINE LE JEUNE, ORATEUR POLITIQUE

Quelque différence qu'il y eût entre les consuls désignés par le sénat ; nommés par les empereurs, et les consuls élus au Champ de Mars à l'époque de la République, les Romains, scrupuleux observateurs des anciens usages, observaient sous l'empire presque toutes les formalités qui avaient existé dans les siècles de liberté. Jusqu'à Auguste, le premier soin des consuls, en inaugurant leurs fonctions, était de convoquer le sénat et de renouveler devant lui le serment qu'ils avaient fait, après leur élection, d'observer les lois<sup>1</sup>. Puis ils consultaient l'assemblée sur l'ordre des jours sacrés du peuple latin et sur les affaires relatives à la religion<sup>2</sup>.

Sous l'empire, ces formalités subsistaient encore avec quelques modifications. Les consuls, en entrant en charge, prêtaient serment de garder les lois, entre les mains de l'empereur, s'il était présent, oit, en son absence, entre les mains des consuls précédents. Puis, à la première assemblée du sénat qui suivait leur élection, ils adressaient leurs remerciements à l'empereur, dans un discours préparé, où ils vantaient les vertus du prince. Ils ne prenaient pas la parole dès le début de la séance. Ils attendaient qu'une question eût été soumise à la délibération des sénateurs. Ensuite, lorsque la discussion s'engageait ; l'empereur ou celui qui présidait à sa place, s'adressait à eux en premier lieu comme consuls désignés ; alors les nouveaux consuls se levaient, ils exprimaient leur reconnaissance au prince de la distinction dont ils avaient été l'objet, et épuisaient toutes les formules de la flatterie pour célébrer ses vertus. C'est ainsi que les plus mauvais empereurs pouvaient chaque année, et même plusieurs fois par année, suivant le nombre des consuls qu'ils avaient nommés<sup>3</sup>, entendre vanter leurs bienfaits, leur courage, leur clémence et leur bonté. Ces éloges, écoutés avec indignation et colère à l'origine, n'inspiraient plus à la longue, par la monotonie et la banalité de la louange, que le dégoût et l'ennui<sup>4</sup>. On disait de cette harangue : *honore*, ou *in honorera principis censere*<sup>5</sup>.

Lorsqu'en l'année 100 de notre ère, Pline le Jeune prit possession du consulat, il se conforma à la coutume avec empressement. Orateur disert, fleuri, amoureux de l'éloquence, il attendait impatiemment une occasion si favorable qui devait lui permettre de montrer, dans leur plus beau jour, ses qualités oratoires. En outre, c'était de Trajan qu'il s'agissait. L'éloge qu'il allait prononcer ne devait rien coûter à sa conscience ni à sa sincérité. Pour quelqu'un qui avait vu les misères et les cruautés du règne de Domitien, Trajan était l'idéal de toutes les vertus. Sa bonté, sa justice, sa déférence pour le sénat, ses victoires sur les ennemis de l'empire, son habileté d'administrateur, son activité infatigable, étaient autant de sujets qui appelaient l'éloge, et qui, chose rare jusque-là, le méritaient. Pline prononça donc, devant le sénat, mais en l'absence de Trajan retenu loin de Rome, un éloge qu'il rehaussa de toutes les qualités de composition et de style, que son talent et son expérience de la parole purent lui fournir. Il fut accueilli non seulement avec les applaudissements de commande, qu'obtenaient toujours les harangues où il était question du prince, mais avec cette approbation sincère

---

<sup>1</sup> Tite-Live, XXXI, 50.

<sup>2</sup> Ovide, *Pontiques*, IV, 4, 9 ; Tite-Live, XXI, 63.

<sup>3</sup> Sous l'empereur Commode (Lampride, VI) on vit vingt-cinq consuls dans une année ; d'ordinaire, on en créait douze qui restaient deux mois en fonction.

<sup>4</sup> Pline, III, 13, 18.

<sup>5</sup> Pline, *Panegyrique*, 54.

et convaincue, où l'on sent que l'auditoire est en communion d'idées avec l'orateur, admire son talent, et goûte en même temps sa personne et le sujet qu'il a choisi.

La harangue prononcée par Pline obtint donc un légitime succès. S'il n'avait eu que de la vanité, l'orateur pouvait se déclarer satisfait, mais il était encore écrivain. Il aimait l'éloquence avec passion, et, à l'exemple de Cicéron, il croyait n'avoir rien fait, tant que le discours prononcé n'avait pas été transcrit, revu, corrigé *et considérablement augmenté*. L'usage et la nécessité de placer *son discours d'ouverture*, entre une délibération commencée et le vote de l'assemblée, ne lui avaient pas permis de s'étendre à son gré. Il avait dû resserrer ses idées, s'interdire tout développement. En un mot, il n'avait prononcé que le sommaire de son discours, que la matière de son panégyrique. Il reprit alors sa harangue en sous-œuvre, comme il avait l'habitude de le faire pour tous ses discours judiciaires, civils ou criminels. Il développa chacun de ses points et de ses paragraphes, comme il l'eût fait dans l'école de Quintilien. Il corrigea sans cesse, il ajouta, il compléta ; enfin il acheva cet ouvrage que l'on appelle le *Panégyrique de Trajan*, la seule des œuvres oratoires de Pline qui nous ait été conservée.

Mais, et nous croyons devoir insister sur cette idée, à cause des erreurs accréditées dont le Panégyrique est l'objet ; en prononçant son discours devant le sénat, Pline n'innova en rien, il se conforma à l'usage établi et incessamment répété avant lui. Il ne se fit pas spontanément l'interprète de la reconnaissance publique de l'empire romain envers Trajan. Il répéta ce que d'autres avaient dit auparavant en l'honneur de Trajan, de Nerva, de Domitien et de Néron., ce que d'autres consuls devaient répéter l'année suivante. Ce qui valut à son discours la bonne ou la mauvaise fortune de devenir le point de départ d'un genre nouveau et le modèle des panégyristes des siècles suivants, c'est la vérité des éloges même excessifs qu'il adresse à Trajan, c'est le développement qu'il donna après coup à la harangue prononcée dans le sénat, c'est le talent littéraire et l'éloquence dont son œuvre garde l'éternelle empreinte. D'autres discours du même genre, prononcés sous d'autres princes, existaient à Rome avant Pline. Mais ils ne rachetaient pas, parle mérite littéraire, leurs basses et mensongères adulations. La publication du *Panégyrique de Trajan* les fit tous oublier, et les âges suivants, en copiant l'œuvre de Pline, attribuèrent à celui-ci l'honneur d'avoir inventé un genre d'éloquence, tandis qu'il s'était borné à suivre l'exemple de ses devanciers.

On s'explique facilement, par des considérations littéraires, la précaution qu'avait eue Pline de conserver les paroles prononcées dans le sénat, et le soin qu'il a pris de transformer en une composition savante les phrases banales de son remerciement. Pline, à l'en croire, a eu des motifs d'un ordre plus relevé et qu'il expose en ces termes : *Les fonctions de consul, dit-il, m'ont fait un devoir de rendre au prince des actions de grâces au nom de la République. Après m'en être acquitté clans le sénat, comme le demandaient le lieu, le temps et la coutume, j'ai cru qu'il convenait à un bon citoyen de reproduire mes paroles par écrit, en leur donnant plus d'abondance et de développement. J'ai voulu d'abord, par une louange sincère, faire valoir aux yeux de notre empereur ses propres vertus. J'ai voulu ensuite montrer à ses successeurs, par son exemple plutôt encore que par des préceptes, la voie qu'ils auront à suivre de préférence pour arriver à une gloire égale. Il est beau, sans cloute, d'enseigner à un prince ce qu'il doit être ; c'est une entreprise délicate, j'ajouterai même, pleine de présomption. Mais louer un bon empereur et faire luire ainsi aux regards de ses successeurs, comme du*



*haut d'une tour, une lumière qui les guide, c'est une œuvre aussi utile et plus modeste*<sup>1</sup>. Ce langage fait honneur à Pline. Cette préoccupation morale, si elle n'est pas seulement une phrase à effet, donne à son *Panegyrique* une portée plus sérieuse et plus élevée. Mais chez Pline, l'écrivain amoureux du beau langage et des applaudissements ne se laisse pas longtemps oublier. Il va reparaitre aussitôt.

*Je t'envoie sur ta demande, écrit-il à Romanus*<sup>2</sup>, *le discours de remerciements que j'ai adressé récemment à notre excellent prince, en qualité de consul. Je te l'aurais envoyé, du reste, même si tu ne l'avais pas demandé. Considère, je te prie, dans cette œuvre, la beauté du sujet et surtout sa difficulté. Dans tous les autres ouvrages, la nouveauté seule suffit à réveiller l'attention. Ici tout est connu, rebattu et a été dit. Aussi, le lecteur, oisif pour ainsi dire et indifférent, ne se préoccupe que du style, et alors, comme il ne songe qu'aux expressions, il est plus difficile à satisfaire. Plat à Dieu qu'il fit attention au moins au plan, aux transitions, aux figures du discours. Car des ignorants peuvent parfois inventer heureusement et s'exprimer avec éclat. Mais il n'appartient qu'aux délicats de disposer avec art et de faire un emploi varié des figures. Il ne faut pas même rechercher toujours des pensées élevées et sublimes. Dans un tableau, le mélange des ombres fait mieux que toute autre chose ressortir la lumière ; de même pour le style, les parties simples font valoir les côtés éclatants. — J'ai remarqué encore, dit-il dans la lettre citée plus haut, que les parties les plus sévères de mon œuvre ont le plus satisfait mes auditeurs. Il est vrai que je n'ai lu qu'à peu de personnes un ouvrage écrit pour tous ; néanmoins, ce goût sérieux me réjouit, comme s'il devait être plus tard celui de tous les lecteurs.* Pline continue encore sur ce ton, et se flatte de l'espoir que, avec les habitudes de liberté dues à Trajan, et aussi grâce à l'exemple de son *Panegyrique*, le style fleuri et efféminé fera place désormais au style mâle et vigoureux.

Cette appréciation du *Panegyrique de Trajan* par Pline lui-même est curieuse à plus d'un titre, à cause des aveux partiels qu'elle contient, et des précautions oratoires par lesquelles l'auteur cherche à excuser aux yeux de ses correspondants les défauts de son œuvre. Pline ne se rend pas lui-même bien compte de tout ce qui manque à son discours. Il le sent en partie, il met même le doigt sur les points précis qui laissent à désirer ; mais, par une illusion habituelle aux écrivains, il est prêt à transformer en beautés les côtés les plus sujets à la critique. Ainsi, on lui accorde volontiers qu'après l'abus des panegyriques faits sous les règnes précédents, il lui était difficile de piquer la curiosité des lecteurs. Ses éloges de la piété filiale ou des vertus militaires de Trajan, après ceux du même genre donnés à Néron, meurtrier de sa mère, ou à Domitien habillant ses esclaves en prisonniers germains, ne pouvaient avoir d'autre nouveauté que d'être mérités, et la sincérité de la louange ne met pas toujours à l'abri de l'ennui. Mais, si l'on reconnaît avec Pline qu'il s'avancit sur des sentiers depuis longtemps frayés, on doit regretter qu'il ne les ait pas parcourus d'un pas plus ferme et plus assuré. Il recommande à l'admiration de son ami le plan de son *Panegyrique*, et celui-ci donne prise à la critique. Pline est-il sincère ? ou veut-il aller au-devant d'un reproche dont il sent la justesse ?

Le plan du *Panegyrique de Trajan* a, en effet, plus de solidité en apparence qu'en réalité. Après les solennités de l'exorde, où figurent et Trajan, et les empereurs qui l'ont précédé, et le sénat qui a imposé le *Panegyrique* à l'orateur par un

---

<sup>1</sup> *Lettres*, III, 18.

<sup>2</sup> *Lettres*, III, 13.

décret, Pline aborde son sujet. Il raconte en détail la façon dont Trajan est arrivé à l'empire. Comme ce prince a dû à l'adoption d'être appelé au trône, l'orateur célèbre les avantages de l'adoption sur l'hérédité ; il vante le discernement de Nerva, et fait l'éloge des vertus que Trajan a montrées avant son avènement. Nerva meurt ; Pline lui décerne l'apothéose, et entreprend aussitôt l'éloge de toutes les qualités que Trajan a déployées comme général d'abord, et dont, comme administrateur, il fait maintenant sentir les bienfaits à l'univers entier. Chacune des mesures prises par Trajan et chacun de ses consulats sont l'objet d'une louange particulière. Après les vertus publiques du souverain, l'orateur passe à ses vertus privées. Il admire Trajan dans sa famille, il célèbre sa femme et sa sœur, aussi vertueuses et aussi simples, au milieu des grandeurs qu'elles l'étaient jadis dans la condition privée. Puis il revient aux rapports affectueux que Trajan entretient avec ses amis, à la réserve qu'il garde vis-à-vis de ses affranchis. Enfin, arrivé à la péroraison, Pline remercie l'empereur, en son nom personnel, de la dignité de consul qui lui a été accordée ; il adresse une prière aux dieux pour qu'ils prolongent les jours du prince, et termine par des compliments aux sénateurs, dont l'estime l'a soutenu jusqu'à ce jour dans sa carrière publique, estime qu'il essayera de toujours mériter.

Le plan suivi par Pline et réduit ici à ses traits principaux, ne doit pas faire illusion par son apparent enchaînement. Il satisfait l'esprit jusqu'au moment où l'orateur aborde l'examen des mesures administratives adoptées par Trajan. L'historien politique seul, privé par le silence de Suétone, de Tacite et de Dion Cassius, de renseignements détaillés sur les actes de Trajan,, peut alors suivre avec intérêt les développements de Pline, et encore celui-ci accorde aux décrets les plus insignifiants autant d'importance qu'aux actes les plus considérables de l'empereur. Le plan de l'orateur devient surtout incertain et diffus, quand Pline esquisse l'histoire des consulats de Trajan. Préoccupé de l'idée d'opposer à la morgue, à l'insolence et à la cruauté de Domitien, la conduite simple et modeste de Trajan, il relève les traits les moins importants, et insiste sur chacun d'eux avec une complaisance exagérée.

*Quel est l'acte de ton principat, dit-il, que le panégyriste soit obligé de passer sous silence, ou d'indiquer avec précaution ? Est-il un temps de ta vie, est-il même un seul instant où tu ne fasses pas le bien, et où tu ne justifies pas l'éloge ? Non, tous tes actes sont si beaux que la louange est superflue : il suffit de les raconter. Aussi, mon discours s'étend-il à l'infini, et je n'ai pas encore achevé l'histoire de deux années*<sup>1</sup>. Après s'être ainsi excusé, ou plutôt après avoir justifié d'avance tous les développements qu'il médite, Pline se lance de nouveau dans un éloge interminable de la conduite de Trajan. Il l'admire lorsqu'il accepte le consulat, et quand il le refuse, quand il consulte le consul désigné, quand il vient au forum ou reste chez lui, quand il désigne les candidats au consulat, ou affecte d'en laisser l'élection au sénat. On n'en finirait pas d'énumérer tous les titres qu'il trouve chez Trajan, et qu'il recommande à l'admiration de ses contemporains. Le tiers du *Panégyrique* est consacré à des louanges banales qu'un Tacite eût enfermées en quelques pages, et qu'il eût rendues plus saisissantes et plus animées en les résumant, au lieu de les affaiblir à force de les étendre et de les répéter.

D'ailleurs, la façon dont Pline remplit les divisions de son *Panégyrique* n'a rien de méthodique. Ce n'est pas un enchaînement serré de faits et de preuves, destiné

---

<sup>1</sup> *Panégyrique*, 56.

à faire concevoir une opinion de plus en plus haute de Trajan, où l'auteur se serait élevé peu à peu, de l'éloge des vertus simples et modestes de l'homme au panégyrique des vertus du grand général et de l'habile administrateur. Pline suit une marche opposée. Après avoir peint l'empereur, le maître du monde, il descend aux petits détails, aux petites vertus de l'homme. Là encore, nul lien réel, nulle déduction rigoureuse, mais une succession de tableaux développés avec talent et avec esprit, où le soin du détail l'occupe tout entier, et lui fait oublier la vue d'ensemble qu'il a promise. Pendant qu'il recourt à toutes les couleurs de sa palette pour représenter tantôt le triomphe de Trajan et son entrée à Rome, tantôt le supplice des délateurs, tantôt l'apothéose de Nerva, Pline, occupé à polir son style et à charmer les yeux et les oreilles, perd de vue le reste de son sujet. L'ensemble disparaît sous les épisodes qui occupent une place disproportionnée à leur importance, et cependant ils se rattachent d'une façon si peu serrée à la suite du discours qu'on pourrait les supprimer, ou les transporter dans une autre partie du *Panégyrique*, sans que le lecteur s'en aperçût.

A défaut d'un plan aussi rigoureusement tracé qu'il le croit, Pline a-t-il au moins le hérite d'avoir des transitions irréprochables ? Il se flatte d'avoir réussi sur ce point, et il faut convenir que, dans une série d'éloges adressés à chacune des vertus publiques et des vertus privées de Trajan, il était difficile de passer d'une qualité à l'autre, d'une manière naturelle et régulièrement motivée. Il l'a essayé, et l'on doit ajouter qu'il a souvent réussi. Mais combien de transitions faibles, et forcées ! que d'endroits où, après avoir épuisé toutes les ressources de son art à varier ses formules, il en est réduit à rattacher péniblement le développement nouveau à celui qui précède ! Ainsi, après avoir raconté les succès militaires de Trajan, il veut dire qu'il a rétabli la discipline dans les camps, et il ne trouve pas autre chose que ceci : *Un succès m'en rappelle un autre ; aliud ex alio mihi occurrit*<sup>1</sup>. A quelques pages de là, il écrit encore : *La multitude de tes mérites m'appelle à de nouveaux sujets*<sup>2</sup>. Ces transitions, dont on pourrait multiplier les exemples, sont élémentaires : elles prouvent l'embarras du panégyriste à rattacher ensemble tous les tableaux qu'il présente à ses lecteurs ; elles prouvent en même temps l'illusion de l'auteur, s'il croit son correspondant disposé à s'en contenter.

Reste le style. Malgré quelques réserves de fausse modestie, Pline est satisfait de sien, et des qualités d'écrivain qu'il a montrées. Dans sa lettre à Romanus, il lui recommande de bien remarquer l'emploi varié des figures qui s'y trouvent. Il excuse, en outre, les parties simples qu'il a laissées dans son panégyrique, et qui doivent servir, selon lui, à faire valoir les pensées élevées et sublimes, comme les ombres dans un tableau font ressortir la lumière. Des deux appréciations de Pline on peut laisser de côté la première. Ce serait une besogne ingrate que de rechercher, avec preuves à l'appui, s'il a fait un emploi aussi varié qu'il croit des figures. L'impression que produit la lecture du *Panégyrique* contredit une pareille assertion. Quant aux ombres, il a tort de les excuser. On en cherche vainement la trace dans son œuvre, et le plus grand reproche qu'on lui puisse faire, c'est de n'en pas offrir assez. Sans doute, en parlant des vertus de son héros, de sa modestie, de sa vie frugale dans les camps, de l'affabilité de ses rapports avec les consuls, les sénateurs et même avec les particuliers, Pline descend à de petits détails qui contrastent avec les parties *élevées et sublimes* du reste du *Panégyrique*. Mais nulle part, son style n'est simple ; partout l'auteur cherche à

---

<sup>1</sup> *Panégyrique*, 18.

<sup>2</sup> *Panégyrique*, 28.

donner à sa pensée et à son expression, une tournure piquante et ingénieuse. Si Boileau a pu dire avec raison des pièces de Quinaut,

*Que jusqu'à Je vous hais tout s'y dit tendrement,*

il aurait pu dire de Pline, avec plus de justesse encore, *que les choses les plus banales s'y disent spirituellement.*

L'esprit, en effet, est le travers de Pline et le défaut de son ouvrage. Il y en a partout, et à tout propos. L'auteur le prodigue, et en abuse, jusqu'à fatiguer le lecteur. *Pline le Jeune*, dit un juge compétent, *a infiniment d'esprit : on ne peut même en avoir davantage, mais il s'occupe trop à le montrer, et ne montre rien de plus. Il cherche trop à aiguïser toutes ses pensées, à leur donner une tournure piquante et épigrammatique, et ce travail- continuel, cette profusion' de traits saillants, cette monotonie d'esprit produit bientôt la fatigue. Il est, comme Sénèque, meilleur à citer par fragments qu'à lire de suite. Ce n'est plus, comme dans Cicéron, ce ton naturellement noble et élevé ; cette abondance facile et entraînant, cet enchaînement et cette progression d'idées, ce tissu où tout se tient et se développe ; cette foule de mouvements, ces constructions nombreuses, ces figures heureuses qui animent tout ; c'est un amas de brillants, une multitude d'étincelles, qui plaît beaucoup pendant un moment, qui excite même une sorte d'admiration ou plutôt d'éblouissement, mais dont on est bientôt étourdi. Il a tant d'esprit, et il en faut tant pour le suivre, qu'on est tenté de lui demander grâce, et de lui dire : En voilà assez !*<sup>1</sup>

Nous n'avons jusqu'ici apprécié le Panégyrique de Pline qu'en suivant pas à pas, approuvant quelquefois, et plus souvent rectifiant, le jugement porté par l'auteur sur son propre ouvrage. Il reste à l'examiner à un autre point de vue, et ce serait faire tort au panégyriste de Trajan de ne point envisager le côté politique' de son ouvrage. C'en est la partie la plus solide. En effet, Pline n'éprouve point les regrets de la liberté antique que conservaient encore certains esprits, et qu'on trouve reproduits dans plusieurs discours indirects, où Tacite exprime les sentiments de la foule, et fait parler tour à tour les Romains résignés à l'empire, et ceux qui préféraient l'ancienne République. Pline avait pu lui-même entendre plusieurs fois l'expression de ces regrets dans la bouche de son premier tuteur, Verginius Rufus, cet honnête homme, à l'esprit étroit, mais d'une vertu antique, si célèbre pour avoir refusé l'empire à la mort de Néron.

Pline le Jeune est de son temps. Il est profondément attaché à l'état de choses actuel, le seul qui puisse donner au peuple romain l'ordre et la tranquillité. Il ne songe plus à un retour impossible vers le passé. Aussi, quand il veut féliciter l'empereur Trajan de ses exploits, il n'hésite pas à le comparer aux grands hommes de la République. Il ne garde aucune arrière-pensée, en citant les Brutus et les Camille à côté de son nom. Il ne voit, en lui et en eux, que d'illustres citoyens qui ont rendu à la patrie les services demandés par les circonstances et les besoins de leur temps. *On te dresse des statues, dit-il, semblables à celles qu'on élevait autrefois à des simples particuliers pour d'éclatants services rendus à l'État — rem publicam —. Les images de César sont de la même matière que celles des Brutus et des Camille. Le motif qui les fait ériger est le même. Ceux-ci chassèrent de nos murailles les rois et l'ennemi vainqueur. César chasse la royauté elle-même ; il écarte les maux qu'entraîne la*

---

<sup>1</sup> La Harpe, *Cours de littérature*, t. III.

*captivité, et il garde le rang de prince pour qu'il ne reste point de place à un maître*<sup>1</sup>

Ces sentiments ne sont pas particuliers à Pline. Ils sont partagés par tous les esprits sages et libéraux de son temps, qui ont la force de renoncer à des préférences secrètes et de se rendre à la nécessité des choses. Ainsi pense Tacite ; et ce sont ses propres idées qu'il exprime quand il fait dire à l'empereur Galba, s'adressant à Pison qu'il veut adopter et appeler, après lui, à l'empire : *Si ce corps immense de l'empire pouvait se tenir debout et garder l'équilibre sans un modérateur, j'étais digne de recommencer les temps de la République. Mais telle est depuis longtemps la nécessité où nous sommes placés que ma vieillesse ne peut donner au peuple romain rien de plus qu'un bon successeur, et ta jeunesse, rien de plus qu'un bon prince*<sup>2</sup>. Si, dès l'époque de Galba, Tacite admet la puissance impériale, comme seule capable désormais de maintenir *en équilibre le corps immense de l'empire*, combien devait-il être plus convaincu de cette nécessité, lorsqu'il voyait à la tête des affaires un prince habile, sage, humain comme Trajan ! Aussi a-t-il plus d'une fois, en parlant de ce prince dans la partie de ses ouvrages qui nous est parvenue, et où le nom de Trajan ne vient qu'incidemment, des termes élogieux et expressifs, dont le *Panegyrique* de Pline n'est que le commentaire, et le développement. *Maintenant*, dit-il, *le courage nous revient. Dès le commencement de ce siècle si heureux, Nerva César a concilié des choses autrefois inconciliables, l'empire et la liberté. Nerva Trajan augmente chaque jour la félicité de notre époque, et la sécurité publique n'est plus seulement un souhait et une espérance ; c'est un vœu complètement réalisé*<sup>3</sup>. Qu'elle est encore la partie de l'histoire que Tacite a réservée pour sa vieillesse ? c'est *le principat de Nerva, et le règne de Trajan, sujet fécond et moins dangereux grâce au rare bonheur d'une époque où l'historien peut penser librement et dire sa pensée*<sup>4</sup>. Si Tacite avait pu donner suite à de projet, n'est-il pas permis de dire que le *Panegyrique* de Pline n'aurait fait que devancer l'œuvre de l'historien, et lui préparer les matériaux ? Tacite n'aurait plus eu qu'à raconter en détail, et dans leur ordre chronologique les actes de Trajan, que Pline se borne à effleurer. Il les aurait loués comme le panégyriste, sans arrière-pensée : les termes seuls auraient été différents.

Pline est encore l'interprète de la vérité et des pensées de ses contemporains quand, tout en reconnaissant la nécessité d'un seul maître pour l'empire romain, il cherche à concilier cette nécessité avec la raison, et avec ce qu'il appelle la liberté des citoyens. Il est frappé des inconvénients que présente la transmission de l'empire par voie d'héritage. Depuis un siècle que l'ancien état de choses a

---

<sup>1</sup> *Panegyrique*, 55.

<sup>2</sup> Tacite, *Histoires*, I, 16. Ce passage est admirablement traduit et commenté par ces vers de Corneille, où Galba annonce à sa mère qu'il a résolu d'adopter Pison :

*Non que si jusque-là Rome pouvait renaître,  
Qu'elle fût en état de se passer d'un maître,  
Je ne me crusse digne, en cet heureux moment,  
De commencer par moi son rétablissement.  
Mais cet empire immense est trop vaste pour elle  
A moins que d'une tête, un si grand corps chancelle  
Et pour le nom des rois son invincible horreur  
S'est d'ailleurs si bien faite aux lois d'un empereur  
Qu'elle ne peut souffrir, après cette habitude,  
Ni pleine liberté, ni pleine servitude ;  
Elle veut donc un maître....*

(*Othon*, acte III, sc. III).

<sup>3</sup> *Agricola*, 3.

<sup>4</sup> *Histoires*, I, 1.

disparu, deux familles ont occupé à Rome le souverain pouvoir, la famille d'Auguste et celle des Flaviens. La première compte un seul empereur Auguste, dont le nom éveille des sympathies au siècle de Trajan. Tous les autres princes, Tibère, Caligula, Claude, Néron, n'ont laissé que les plus douloureux souvenirs. Quant à la seconde, si Vespasien, qui en fût le chef, a été un bon empereur, Titus n'a pas vécu assez longtemps pour être jugé en pleine connaissance de cause ; et le règne de Domitien *le Néron chauve* dépasse en durée celui de son père et de son frère. Les contemporains de Pline n'ont donc connu de l'hérédité que ses inconvénients.

Aussi, appelaient-ils de leurs vœux le seul tempérament que pût admettre la transmission du pouvoir absolu, c'est-à-dire l'adoption. Le choix par l'empereur régnant du plus digne, comme son successeur, à quelque rang qu'il appartint, leur apparaissait le seul moyen de remédier à l'abus de l'hérédité. Ce qui confirmait encore leur confiance, c'est l'heureux début de la forme nouvelle de succession. Nerva, avancé en âge, appelait à l'empire Trajan que lui désignait l'opinion publique. Et Trajan, étant sans enfants, serait, tôt ou tard, contraint de chercher autour de lui un successeur. Les Romains n'étaient-ils pas excusables d'espérer que la nécessité de l'adoption, qui s'était imposée à Nerva et qui devait s'imposer à Trajan, deviendrait une règle incontestée pour leurs successeurs, et comme la loi fondamentale de l'empire ?

La part de liberté conservée aux citoyens, dans cette organisation nouvelle, devait consister à indiquer au prince celui qui mériterait le mieux d'être l'objet de son choix. L'éclat des vertus publiques et privées, la grandeur des services rendus à l'État, serviraient de titres suffisants à celui que ne recommanderait pas l'illustration de la naissance, le désigneraient d'abord à l'attention de tous, et, par une douce contrainte, finiraient par l'imposer au souverain. Tel est le rêve que forment pour l'avenir Pline et les Romains, telle est la réalité qu'ils ont en ce moment sous les yeux dans la personne de Trajan désigné par ses services à l'attention de tous, et imposé par l'opinion publique au débonnaire Nerva.

N'est-ce pas d'ailleurs à l'adoption que Rome à de ses meilleurs empereurs, et cette période heureuse et tranquille qu'on appelle le siècle des Antonins ?- Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle ont été appelés au trône par l'adoption, et cette succession fortunée d'hommes de mérite et d'honnêtes gens s'interrompt, aussitôt que. Marc-Aurèle transmet, par faiblesse, l'empire à son fils Commode. Aussi Pline fait-il preuve de sens politique, et donne-t-il une voix au sentiment secret de tous, quand il célèbre les bienfaits de l'adoption, non de l'adoption imposée par une femme ambitieuse, comme celle de Tibère due aux intrigues de Livie, ou celle de Néron, œuvre d'Agrippine, mais de l'adoption qui sort de la famille impériale, qui va chercher dans tout l'empire le plus digne, et finit par ratifier le choix de tous ?

*Nulle parenté, dit Pline en parlant de Nerva et de Trajan, nul lien du sang ne rattachait l'un à l'autre le fils adoptif et celui qui devenait son père. Une seule chose les unissait : tous deux étaient vertueux, l'un était digne d'être choisi et l'autre de le choisir. Aussi, tu n'as pas été adopté, comme d'autres l'ont été avant toi par complaisance pour une épouse. Ce n'est pas un beau-père qui t'adopte pour fils, c'est le prince : et le divin Nerva est devenu ton père dans le même esprit qu'il était le père des Romains. C'est ainsi qu'un fils doit être choisi lorsqu'il l'est par un empereur. Quand on est sur le point de transmettre à un seul homme, le sénat et le peuple romain, les armées, les provinces, les alliés, quoi ! on irait chercher son successeur dans les bras d'une femme ! On ne*

*prendrait l'héritier de la souveraine puissance que dans sa famille ! Les regards de l'empereur ne se porteraient pas sur toute la République ! Et il ne tiendrait pas ; pour son plus cher et pour son plus proche parent, le citoyen qui lui paraîtrait le plus vertueux et le plus semblable aux dieux ! C'est parmi tous qu'il faut choisir celui qui doit commander à tous. Il ne s'agit pas de donner un maître à des esclaves ; là, on peut se contenter de l'héritier désigné par la naissance. L'empereur doit un prince à des citoyens. Il y aurait orgueil et tyrannie royale à ne pas adopter celui qui, de l'aveu de tous, arriverait à l'empire, même à défaut de l'adoption. C'est cette règle qu'a suivie Nerva*<sup>1</sup>.

Ces idées et ces espérances exprimées ici par Pline, non sans dignité, seront reprises par Tacite quand il écrira ses Histoires. Que dit Galba dans le discours cité plus haut ? Après avoir énuméré à Pison, les avantages de l'adoption, et les avoir opposés aux inconvénients de l'hérédité, il continue ainsi : *Sous Tibère, Caligula et Claude, l'empire a été comme l'héritage d'une seule famille. L'élection qui commence avec nous tiendra lieu de liberté. Après l'extinction, des Jules et des Claudes, l'adoption donnera l'empire aux plus vertueux. La naissance est l'œuvre du hasard, c'est lui qui fait naître un homme du sang des empereurs, et l'on n'examine rien au delà. L'adoption est le résultat d'un jugement réfléchi, et si le prince veut choisir, l'opinion publique lui désigne celui qui doit être l'objet de son choix*<sup>2</sup>. Ainsi parle Tacite, en confirmant d'une manière indirecte le langage de Pline. Peut-être s'en est-il souvenu en plaçant ces idées dans la bouche de Galba ?

Mais l'adoption ne peut-elle pas, par un caprice du prince, se porter sur un personnage indigne ? Pline pré-, voit l'objection, et essaye d'y répondre. Si les premiers empereurs ont adopté des princes scélérats, c'est que, méchants eux-mêmes, ils cherchaient des successeurs qui leur fussent semblables. *Ils préféraient*, dit-il, *dans les citoyens le vice à la vertu, d'abord parce qu'on aime à se retrouver dans autrui, ensuite parce qu'ils espéraient que ceux qui n'étaient bons qu'à devenir esclaves seraient plus dociles à la servitude*<sup>3</sup>. La réponse n'est pas concluante. Mais Pline avait le droit. de penser qu'un bon empereur, amené au pouvoir par l'adoption, choisirait son fils adoptif parmi les plus clignes, et que le premier choix serait le garant des suivants. Le siècle des Antonins a donné raison à son optimisme généreux.

Avec le *Panegyrique de Trajan* se termine l'étude de Pline, considéré comme avocat et orateur. Ses neuf livres de lettres, et surtout la correspondance (livre X) que, gouverneur de Bithynie, il entretient avec l'empereur Trajan, sont pleins, il est vrai, de renseignements intéressants, mais ils regardent plutôt l'historien. On

---

<sup>1</sup> *Panegyrique*, 7.

<sup>2</sup> Tacite, *Histoires*, I, 16. Corneille dit encore en traduisant Tacite :

*Jusques à ce grand coup [\*], un honteux esclavage  
D'une seule maison nous faisait l'héritage.  
Rome n'en a repris, au lieu de liberté,  
Qu'un droit de mettre ailleurs la souveraineté ;  
Et laisser après moi dans le trône un grand homme,  
C'est tout ce qu'aujourd'hui je puis faire pour Rome....  
Jule et le grand Auguste ont choisi dans leur sang  
Ou dans leur alliance à qui laisser ce rang ;  
Moi, sans considérer aucun nom domestique,  
J'ai fait ce choix comme eux, mais dans la République.*

[\*] La mort de Néron.

<sup>3</sup> *Panegyrique*, 45.

ne pourrait les aborder ici sans sortir de notre sujet. Qu'il suffise de dire que Pline semble avoir considéré le *Panegyrique* comme son chef-d'œuvre d'éloquence politique, et que, croyant avoir assez fait pour sa gloire ; il ne traita plus au sénat de grande cause publique<sup>1</sup>. Son œuvre, du reste, fut accueillie par d'unanimes applaudissements. Ceux mêmes qui faisaient des réserves n'osèrent rien dire, de peur qu'on ne transformât en opposition à l'empereur les critiques adressées à l'écrivain. Quant à Trajan, il est probable qu'il fut de l'avis de son panégyriste. Pline ne cite nulle part de jugement précis, porté par l'empereur sur son ouvrage, mais les faits répondent pour lui. Sans parler du titre de *curator alvei Tiberis et riparum et Cloacarum Urbis*, qui vint s'adjoindre, en 105, à tous ceux que Pline réunissait déjà, Trajan l'admit dans sa plus étroite intimité. Il le consultait avec déférence, et quand il l'eut nommé gouverneur du Pont et de la Bithynie, chaque fois que Pline lui demande ses instructions, il répond par des lettres qui, malgré leur brièveté impériale, *imperatoria brevitatis*, témoignent d'une véritable affection.

De même que Cicéron, Pline songea un instant à écrire des livres d'histoire. Il se fait engager par son ami Capito à s'adonner à cette œuvre<sup>2</sup>. Quelle époque :, répond-il, pourrait-il traiter de préférence ? L'antiquité ? mais la concurrence est grande, et la comparaison (avec Tite-Live, sans doute) lui semble dangereuse. Les temps modernes ? mais que de difficultés pour dire la vérité ! à combien de haines on s'expose ! Il verra plus tard : en attendant, il veut remanier et publier ses discours. Dans l'intervalle, Tacite publia les premiers livres de ses *Histoires*, et leur succès détourna Pline d'écrire des événements contemporains.

La seule œuvre se rattachant à l'histoire qu'il ait faite, est un éloge ou une biographie de Vestricius, Cottius, jeune homme du plus grand mérite, et pour qui il éprouvait un vif attachement. Cottius était mort à la fleur de l'âge, pendant que son père, Vestricius Spurinna, soumettait le pays des Bructères. Sur la proposition de l'empereur, le sénat avait voté une statue triomphale à Spurinna, et, dans l'espoir d'adoucir la douleur du père victorieux, y avait joint une statue pour son fils<sup>3</sup>. Cet honneur inusité et, l'affection qu'il ressentait inspirèrent à Pline l'idée de ce petit ouvrage. Il l'adressa ensuite aux parents de Cottius, en les priant de le garder secret jusqu'au jour où il se déciderait à le publier<sup>4</sup>. Loin d'innover, en écrivant cet opuscule, Pline se conformait à l'usage des orateurs anciens pour lesquels l'histoire était une partie intégrante de l'éloquence, et qui se délassaient des travaux du barreau, en composant des biographies. De même, dans le *Dialogue sur les orateurs*, Vipstarius Messala félicite Julius Secundus d'avoir retracé la vie de Julius Africanus<sup>5</sup>, de même Tacite avait composé la vie de son beau-père Agricola...

Pline le Jeune aborda aussi la poésie ; mais seulement assez tard. Il lisait mal les vers, il le reconnaît lui-même<sup>6</sup>, mais il les aimait beaucoup. Jusqu'à l'année 101 et sa quarantième année, il ne s'appelle qu'amateur de poésie et patron des jeunes poètes<sup>7</sup>. Cependant il ne néglige pas d'énumérer ses premiers essais poétiques. A l'âge de quatorze ans, il avait composé une tragédie grecque, dont il

---

<sup>1</sup> Prononcé le 1er septembre 100, le *Panegyrique* fut publié beaucoup plus tard. Pline n'en parle pour la première fois qu'au livre III de ses *Lettres*, et ce livre embrasse les faits de l'an 101 à l'an 104.

<sup>2</sup> *Lettres*, V, 8.

<sup>3</sup> *Lettres*, II, 7.

<sup>4</sup> *Lettres*, III, 10.

<sup>5</sup> *Dialogue sur les orateurs*, 14 ; voir plus haut, chap. XIX.

<sup>6</sup> *Lettres*, IX, 34.

<sup>7</sup> *Lettres*, I, 16 ; III, 15, 21 ; IV, 3 ; V, 17.



ne se rappelle même plus le nom. En revenant de son service militaire, retenu par les vents contraires dans l'île d'Icarie, il avait composé des vers élégiaques, *latinos elegos*, contre la mer, et contre l'île elle-même. Plus tard, la lecture d'une épigramme de Cicéron contre son cher Tiron lui inspira l'idée d'en écrire une pareille sur le même sujet, et il rappelle les treize vers hexamètres, *heroicos*, qu'il a composés. Il les trouve bons, puisqu'il les cite. On ne peut partager son enthousiasme : ces vers sont durs, d'une extrême platitude et les meilleurs sont médiocres<sup>1</sup>.

Mais c'est surtout, à partir de l'an 105, que Pline s'occupe de poésie pour se reposer de ses travaux plus *sérieux*, c'est alors qu'il commence à en parler dans de nombreuses lettres à ses amis, et que, suivant l'expression de Sénèque : *Il se met à les tourmenter avec sa Muse, coepit amicos inquietare*. Il débute par traduire des vers grecs. Il écrit au vieil Arrius Antoninus qu'il a traduit ses épigrammes grecques, mais sans espoir d'égaliser la grâce de l'original, *soit par la faiblesse de son talent, soit par la pauvreté, ou plutôt, comme dit Lucrèce, à cause de l'indigence de la langue latine*<sup>2</sup>. Il s'enhardit ensuite, et s'élève à des compositions personnelles. Il écrit des vers élégiaques et cite quatre distiques de sa composition ; il trouve qu'il les fait avec une facilité qui le surprend et qui nous surprend beaucoup moins<sup>3</sup>.

Enfin, après plusieurs autres essais en vers, élégiaques, iambiques et autres mètres, sur lesquels il donne force détails, il se décida à publier un volume de poésies légères qu'il appelle *son livre d'Hendécasyllabes*, d'après la mesure du vers qui y domine<sup>4</sup>. Ce qui lui plaît dans les *Hendécasyllabes*, c'est qu'on les lit facilement, et qu'on peut les chanter<sup>5</sup>. Il est vrai que sa jeune femme les chante : *Elle chante mes vers*, dit-il, *en s'accompagnant de sa lyre, sans autres leçons que celles de l'amour, le plus excellent des maîtres*<sup>6</sup>. Si cet enthousiasme naïf de Pline pour ces poésies, fort médiocres et qui n'étaient, à ses yeux, qu'un délassement, fait sourire le lecteur, il impatientait parfois les plus âgés de ses correspondants, étonnés de recevoir des vers souvent fort légers, et même des vers *sotadéens*, au lieu des discours qu'ils attendaient<sup>7</sup>. En revanche, les jeunes applaudissaient à son goût et s'autorisaient de son exemple<sup>8</sup>.

Le plus grand chagrin de Pline le Jeune était de n'avoir pas eu d'enfants. Il s'était marié deux fois sous le règne de Domitien, et il donnait comme la meilleure preuve de son désir d'avoir un héritier, qu'il avait deux fois contracté mariage sous le plus funeste des règnes<sup>9</sup>. Sa seconde femme, belle-fille de Vectius Proculus, mourut en 97<sup>10</sup>. Il épousa en troisièmes noces, vers 104, Calpurnia, fille de Calpurnius Fabatus, jeune femme, dont il vante souvent l'esprit, le charme et la tendresse<sup>11</sup>. Elle le suivit dans sa province de Bithynie, mais elle en revint avant lui, rappelée par la mort de son grand-père et la maladie de sa

---

<sup>1</sup> Lettres, VII, 4.

<sup>2</sup> Lettres, IV, 8 ; V, 10.

<sup>3</sup> Lettres, VII, 9.

<sup>4</sup> Lettres, IV, 14.

<sup>5</sup> Lettres, VII, 4.

<sup>6</sup> Lettres, IV, 19.

<sup>7</sup> Lettres, IV, 14 ; V, 3.

<sup>8</sup> Lettres, IV, 27.

<sup>9</sup> Lettres, X, 2.

<sup>10</sup> Lettres, IX, 13.

<sup>11</sup> Lettres, IV, 19 ; IV, 1 ; VIII, 10, 11, 19.

tante<sup>1</sup>. Un accident, arrivé pendant une grossesse, avait fait perdre à Pline l'espérance qu'elle lui donnât jamais d'enfants. Aussi, il voulut, de bonne heure, faire jouir d'une partie de sa grande fortune Côme, sa patrie, et ses concitoyens. Déjà, du vivant de Domitien, il avait fait don à la ville de Côme d'une bibliothèque valant un million de sesterces, et d'un capital de 100.000 sesterces, dont le revenu était destiné à l'entretien du local et à de nouvelles acquisitions de livres<sup>2</sup>. Il avait encore alloué à ses concitoyens une somme de 500.000 sesterces pour élever les jeunes gens et les jeunes filles de la plèbe de sa patrie, sans parler des dons qu'il faisait à chaque instant pour fonder des écoles et pour en payer les maîtres<sup>3</sup>.

Il songea donc à son municipe natal en rédigeant ses dispositions testamentaires. Des inscriptions, plus éloquentes dans leur concision que le *Panégyrique* de Trajan, nous les font connaître en partie. L'une d'elles, surtout, l'inscription dite des Thermes de Côme, en conserve le témoignage. Elle est très intéressante pour l'histoire générale et pour celle de Pline. Elle énumère toutes ses fonctions, toutes les dignités qu'il a remplies, tous les bienfaits dont il a comblé ses concitoyens. Il léguait d'abord une somme considérable, qui reste inconnue par la mutilation de l'inscription, pour élever des thermes dans la ville de Côme. Une somme de 300.000 sesterces y était jointe, destinée à embellir l'intérieur de l'édifice ; les intérêts d'un capital de 200.000 sesterces devaient, en outre, servir à l'entretenir en bon état. Pline lègue encore pour nourrir cent affranchis de sa maison, un capital de 1.866.666 sesterces et demi, dont les intérêts, 112.000 sesterces, attribuaient à chacun d'eux une rente de 1.120 sesterces (soit 225 francs environ). Après la mort de ceux-ci, la rente devait servir aux frais d'un repas annuel, réservé à toute la plèbe de sa ville natale. L'inscription, dont malheureusement la fin est mutilée, rappelle les donations faites par Pline de son vivant. Elle devait décorer la façade de l'édifice des Thermes. Au moyen âge, elle fut transportée à Milan<sup>4</sup>.

Ces libéralités de Pline le Jeune lui font grand honneur. On se sent dès lors disposé à lui pardonner entièrement cette vanité qui s'étale si naïvement dans sa correspondance, son *moi* qui fait sourire souvent, qui impatiente parfois, mais qui chez lui, cependant, en dépit du mot de Pascal, n'est jamais haïssable.

---

<sup>1</sup> *Lettres*, X, 121.

<sup>2</sup> *Lettres*, V, 7.

<sup>3</sup> *Lettres*, IV, 13 ; III, 6, et *passim*.

<sup>4</sup> Inscription des Thermes de Côme relatant les titres et les dignités de Pline le Jeune et les legs faits par lui à ses concitoyens (le récolement le plus récent de cette inscription est celui de Mommsen, *Hermès*, III ; voir encore *Bibliothèque des Hautes études*, 15e fasc. 1813).

*C. Plinius, fils de Lucius, de la tribu Ufens, Cæcilius Secundus, consul, augure, légat de la province du Pont et de Bithynie, envoyé dans cette province avec le pouvoir consulaire, d'après un sénatus-consulte, par l'empereur César Nerva Trajan Auguste Germanicus Dacicus, curateur du lit du Tibre et de ses bords et des égouts de Rome, préfet du Trésor de Saturne, préfet du Trésor militaire, préteur, tribun du peuple, questeur de l'empereur, Sévire des chevaliers romains (c'est-à-dire, commandant une des six turmes équestres à la revue annuelle), tribun des soldats de la IIIe légion Gallica, décemvir pour juger les procès... les thermes avec cet argent (suppléé a fait construire. Les chiffres indiquant la somme ont été mutilés). Il y a joint pour les embellir 300.000 sesterces ; en outre il a ordonné par son testament d'ajouter pour l'entretien 200.000 sesterces... de même pour nourrir les affranchis, ses gens, au nombre de cent, il a légué à la ville un capital de 1.866.666 sesterces dont il a voulu que les intérêts servissent dans la suite à donner un repas annuel à la plèbe de la ville... de même, de son vivant, il a donné pour élever les garçons et les filles de la plèbe de la ville la somme de 500.000 sesterces ; il a donné également une bibliothèque (Pline avait donné un million de sesterces pour la fonder *Lettres*, V, 7 ; voir Mommsen, à l'ouvrage cité, et Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique*, p. 353) ; et pour l'entretien de la bibliothèque cent mille sesterces...*

## CONCLUSION

Arrivé à la fin de cette étude, qui embrasse l'histoire de l'éloquence à Rome depuis la mort de Cicéron jusqu'au règne d'Hadrien, il n'est pas hors de propos, comme à l'extrémité d'une longue route, de nous retourner en arrière pour mesurer l'espace parcouru ; et de jeter un regard d'ensemble sur les hommes et sur les œuvres que nous avons passés en revue. Beaucoup de noms ont défilé sous nos yeux. Les orateurs, le plus souvent, ne nous sont pas connus directement par leurs œuvres, que le temps a détruites, mais par les témoignages des contemporains. Malgré des lacunes trop nombreuses, il est possible encore de se faire une idée exacte des phases successives que l'éloquence romaine a traversées au I<sup>er</sup> siècle de notre ère.

L'établissement de l'empire a porté le dernier coup à l'éloquence politique, les proscriptions d'Octave ont tué Cicéron le plus grand orateur romain ; et le principat d'Auguste ferme la bouche aux derniers orateurs survivants. Messala, Asinius Pollion avaient un talent de parole remarquable. Ils brillaient même d'un vif éclat avec Cicéron et auprès de lui. Le nouveau régime les condamne au silence, ou plutôt les réduit à se faire admirer au barreau. On se presse encore autour d'eux pour admirer leur parole élégante et correcte, mais ils appartiennent à une génération qui disparaît. Ils ont des auditeurs ; ils n'ont point de disciples.

Il reste cependant un orateur politique : c'est l'empereur, modèle naturel de l'éloquence *pacifiée*, car il n'a pas de contradicteur. Il parle au peuple, mais par des *édits*, et il réserve au sénat les harangues qu'il prononce encore, harangues de plus en plus courtes, discours d'un maître qui impose sa volonté, et non d'un orateur qui cherche, par la justesse de ses idées et l'éclat de sa parole, à persuader ses auditeurs. Telle est l'éloquence impériale, malgré des nuances qui tiennent au caractère des princes et aux circonstances où ils sont placés : Auguste qui appartient encore à la bonne époque par, ses débuts, fait admirer la clarté et la simplicité de ses idées. Si son style a peu d'abondance ; il est d'une latinité pure et élégante, il s'élève même à la grandeur dans son Testament politique. Tibère, au contraire, est diffus, embarrassé. Naturellement obscur, il enveloppe, à dessein sa pensée de nuages si épars qu'ils interceptent la lumière, même les jours où-la foudre s'en échappe.

Caligula montre d'abord d'heureuses dispositions ; il a du goût, des connaissances, mais une maladie mentale et la folie de l'empire troublent bientôt son jugement. Son règne si court est marqué par les bizarreries de ses caprices. Il aime l'éloquence, et il exile Sénèque, parce qu'il le trouve trop brillant orateur. Il proscrie les ouvrages de Tite-Live, et il fait publier l'*Histoire* de Cremutius Cordus, brûlée par ordre de Tibère.

Claude aime à prendre la parole, et prononce de nombreux discours. Un seul a survécu, c'est la harangue où il demande pour les Gaulois le droit d'être admis au sénat. Mais, malgré ses efforts, l'élève et l'admirateur de Tite-Live ne réussit pas à s'élever bien haut. Le désordre de son esprit, l'incohérence de sa pensée éclatent, en dépit de lui, dans ses discours comme dans ses édits. Quant à Néron, il n'a rien d'un orateur ; ce n'est qu'un mauvais poète, et il se borne à répéter les harangues composées par Sénèque. Un seul discours prononcé aux jeux Isthmiques lui appartient en propre ; mais sa médiocrité n'est rachetée par aucun mérite. Avec Néron finit l'éloquence impériale. Les princes qui lui

succèdent ne nous sont pas connus par des témoignages directs. C'est Tacite qui prête à Galba (69 ap. J.-C.) ce discours éloquent et profond qui est la véritable philosophie de l'histoire romaine. Les autres empereurs sont des hommes d'affaires étrangers et indifférents aux études de l'art oratoire. Leur seul mérite littéraire est dans le style sec, mais net et précis de leurs édits.

Chassée de la politique, l'éloquence se renferme dans la scène plus modeste du barreau, et, par un phénomène singulier, devient l'objet d'études d'autant plus ardentes et enthousiastes. L'éloquence était tout du temps de la République ; sous l'empire elle n'est plus rien ; et cependant la foule des adorateurs, sans s'apercevoir que le dieu a disparu de l'autel, s'empresse dans l'enceinte du temple, plus empressée et plus nombreuse que jamais. Dès lors l'éloquence devient un art qui s'enseigne avec des préceptes et des formules qu'on écoute avec respect et qu'on retient avidement. Mais à force de tourner dans un cercle sans issue, l'art se raffine, s'épuise, et aboutit à des minuties et à des subtilités qui corrompent le goût et hâtent la décadence.

Il est d'usage de jeter la pierre aux écoles des rhéteurs. Elles ont eu, nous l'avons dit, leur importance et même leur dignité. Écartés de la place publique, les derniers orateurs politiques y sont venus pour s'y faire entendre. Ils y ont trouvé un auditoire plus restreint, mais plus intelligent, non une foule, mais une élite. Dans les écoles, leur parole a encore un peu de liberté : ils ne sont pas obligés de mentir à leur pensée, ou de se taire par crainte de la mort. Aussi préfèrent-ils les causes fictives qu'ils y soutiennent, aux harangues du sénat et même aux causes réelles du barreau. Les écoles n'ont pas corrompu l'éloquence, elles l'ont plutôt conservée, au milieu de l'abaissement général des talents et des caractères, elles peuvent revendiquer l'honneur d'avoir produit des orateurs et des écrivains, tels que Sénèque, Quintilien, Tacite et Pline le Jeune.

Elles n'ont jamais pu conjurer le mal : elles y ont cédé. Le plus grand grief qu'on ait contre elles, c'est que de leur sein sont sortis les délateurs. Hommes habiles, éloquents, les délateurs ont fourbi, il est vrai, leurs armes dans l'arsenal des écoles. Mais les rhéteurs n'avaient fait d'eux que des orateurs : c'est leur bassesse morale à leur ambition qui les ont transformés en des accusateurs au sinistre renom. Nous avons étudié et cité les plus célèbres de ceux qui ont fait un si triste emploi des dons les plus heureux de l'intelligence, depuis Mamercus Scaurus qui vit sous Tibère, jusqu'à Regulus Aquilius, l'instrument des basses œuvres de Domitien. Par une heureuse réaction, l'avènement de Nerva fait disparaître, les délateurs, et deux noms illustres, ceux de Tacite et de Pline terminent glorieusement ce siècle littéraire. Ils permettent enfin à l'esprit de se reposer sur des œuvres inégales, mais également sympathiques.

Tacite et Pline sont plus estimables que les orateurs leurs devanciers ; ils ont plus de talent que leurs contemporains, mais ils en partagent les défauts. Ils appartiennent à leur temps.

S'ils entravent un instant les progrès de la décadence, à peine auront-ils disparu qu'elle reprendra plus rapide, et d'une manière définitive. A quelle cause doit-on l'attribuer ? Parmi les historiens, les uns accusent l'absence de liberté politique, les autres, l'influence des écoles. Ces deux raisons sont justes ; chacune d'elles a pu contribuer, pour sa part, à l'affaiblissement du goût. Mais la vraie raison qui les résume et qui les contient toutes, c'est qu'il en est des œuvres de l'esprit comme du corps humain. Faible d'abord, celui-ci grandit, se développe, arrive à son apogée, et redescend peu à peu la route opposée pour aboutir à la décrépitude. L'éloquence, comme la littérature, a eu ses bégalements du premier

âge, à l'époque des Caton et des Gracques. Elle est arrivée avec Cicéron à toute la perfection qu'elle pouvait atteindre. Après lui, elle devait fatalement décroître. La liberté politique aurait été rétablie après Auguste, les écoles des rhéteurs auraient été fermées, qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, la décadence serait survenue. Il y a longtemps que Velleius Paterculus l'a dit de tous les ouvrages du génie humain : *Quod summo studio petitur ascendit in summum ; difficili in perfecto mora est, naturaliter que quod procedere non potest, recedit ; ce que l'on cultive avec passion arrive à son apogée ; mais il est difficile de s'arrêter au point de la perfection, et, par une loi naturelle ; ce qui ne peut avancer recule*<sup>1</sup>.

## FIN DE L'OUVRAGE

---

<sup>1</sup> Velleius Paterculus, liv. I.

## APPENDICES

### Appendice I.

Édit de proscription rendu par les triumvirs (43 av. J.-C.).

Voici la teneur de la proscription : Lepidus, M. Antonins, Octavius César, élus pour réformer et constituer la République, font savoir : Si le parti des méchants, bassement suppliant après sa défaite, n'avait, par une insigne mauvaise foi, abusé de sa sécurité pour fomenter contre ses bienfaiteurs les haines et les complots : d'abord ils n'auraient point assassiné C. César, qui, ayant sur eux tous les droits du vainqueur, avait eu pitié d'eux, les avait épargnés, traités en amis, et comblés, sans exception, de présents, de dignités et d'honneurs. Aujourd'hui, ils ne nous contraindraient pas, nous qu'ils ont outragés, nous qu'ils ont fait déclarer ennemis de la patrie, à prendre contre eux une mesure générale. Mais, instruits par les périls que nous avons courus, instruits par la fin déplorable de C. César, certains que leur scélératesse ne peut être adoucie par la clémence, nous avons résolu de prévenir nos ennemis plutôt que d'attendre leurs coups. La mesure que nous prenons ne sera donc trouvée ni injuste, ni cruelle, ni excessive, si l'on veut bien songer à ce que C. César et nous-mêmes avons enduré.

César, leur empereur, César, grand pontife, César qui avait vaincu et conquis les nations les plus redoutées des Romains, qui, le premier des hommes, avait affronté au delà des colonnes d'Hercule une mer inexplorée et découvert une terre jusque-là inconnue, ils l'ont tué dans un temple, en plein sénat, sous l'œil des dieux. Vingt-trois coups de poignard ont signalé la fureur de ces hommes qu'il avait épargnés, les ayant pris les armes à la main : plusieurs même figurent parmi les héritiers qu'il s'était choisis. Le reste du parti, en présence d'un tel sacrilège, loin d'en punir les coupables auteurs, leur a décerné les magistratures et les commandements. Ceux-ci en usent pour vider les caisses publiques, rassembler contre nous une armée, et ameuter les barbares éternels ennemis de l'empire. Ils font plus : ils brillent, dévastent, détruisent les villes de nos alliés quand ils n'ont pu les séduire. Quant à celles qu'ils ont frappées de terreur, ils les entraînent contre la patrie et contre nous.

Nous avons déjà puni quelques-uns d'entre eux, et, si Dieu nous favorise, vous verrez bientôt le châtement des autres. La plus grande partie de la tâche est accomplie. Déjà nous avons dans les mains l'Espagne, la Gaule, et cette terre même de la patrie. Il nous reste, pour dernier travail, à marcher contre les meurtriers de César qui ont passé la mer. Au moment donc de partir pour une guerre lointaine, ce serait, il nous semble, compromettre votre salut et le nôtre, que de laisser derrière nous des ennemis qui exploiteront notre absence, prêts à tirer parti contre nous des vicissitudes de la guerre. Il serait plus fâcheux encore de nous attarder à cause d'eux dans des circonstances si pressantes, tandis que nous pouvons anéantir d'un seul coup ces hommes, qui, les premiers, nous ont déclaré la guerre, le jour où ils ont mis hors la loi nos armées et nous.

Oui, ils vouaient à la même mort que nous tant de milliers d'hommes, sans souci de la vengeance des dieux et de la haine des hommes. Pour nous, loin d'en vouloir à des corps entiers, nous n'inscrivons pas même au nombre de nos ennemis tous ceux qui se sont prononcés contre nous, tous ceux qui nous ont

poursuivis, ni tous ceux que distinguent leur richesse, leur puissance, leur dignité, tous ceux enfin que fit périr un homme qui fut, avant nous, maître absolu, chargé, comme nous, de constituer la République après les troubles civils, un homme que vous avez surnommé *l'Heureux* à cause de ses succès. Pourtant, comme il était seul, il avait moins d'ennemis que nous qui sommes trois. Mais notre vengeance n'atteindra, entre tous, que les plus pervers et les plus coupables. Ces mesures sont pour votre bien autant que pour le nôtre. Car, sommes-nous en désordre, c'est sur vous que retombent les malheurs. Elles sont aussi pour le bien de l'armée. En effet, il faut une consolation à ces soldats qui ont été déclarés rebelles à la patrie par nos ennemis communs. Nous pouvions, notre liste étant faite, saisir aussitôt les coupables, avant qu'ils fussent avertis. Nous avons mieux aimé publier leurs noms à l'avance dans votre intérêt. Les soldats irrités auraient pu outrepasser nos ordres, quant au nombre et aux personnes. Ait contraire, s'ils ont le chiffre exact et les désignations nominatives, ils ne manqueront pas, comme il leur est enjoint, de respecter les autres.

Donc, appelant sur cette mesure la faveur des dieux, nous décrétons : Ceux qui sont inscrits sur la présente, liste, il est défendu de les accueillir, de les cacher, de les faire évader, d'en recevoir de l'argent. Quiconque aura, auteur ou complice, sauvé ou secouru l'un d'eux, nous décidons, prévenant ainsi toute excuse et tout espoir de grâce, que, par le fait même, il sera proscrit. Les têtes nous seront apportées à nous-mêmes par ceux qui les auront coupées. Pour chacune, l'homme libre recevra 25 000 drachmes attiques, l'esclave 10 000 avec la liberté, et le droit de citoyen à la place de son maître. Mêmes récompenses pour les délateurs. Aucun de ceux qui recevront de l'argent ne sera inscrit nominativement dans nos comptes, afin qu'on n'en puisse faire une preuve contre lui. *Telle est*, ajoute Appien, *la proscription des triumvirs, autant du moins que j'ai su la traduire du latin en grec*<sup>1</sup>.

## Appendice II.

### Éloge funèbre dit de Turia.

Quelques lignes initiales manquent.

#### I

..... rvm probit .....

rvm ..... permansisti prob .....

Orbata est<sup>2</sup> *repente ante nupliarvm diem vtroque parente in penatium solitvdine vna occisis. Per te maxime, cvm ego in Macedoniam abissem, vir sororis tvae C. Cluvius in Africam provinciam, non remansit inulta mors parentvm.*

Tanta cvm indvstria munere pietatis perfvncta, *effecisti inquirendo et vindicando, vt si praesto fvissemvs non amplius praestitissimus. At haec habes commvnia cvm sanctissima femina sorore tvae.*

Qvae dvm agitabas, ex patria domo, propter cvstodiam *pudicitiae, sumpto de nocentibvs svpplicio e vestigio te in domvm maritatem<sup>3</sup> contulisti, ubi adventvm mevm exspectasti.*

Temptatae deinde estis vt *testamentum patris, quo nos eramvs heredes, rvptum diceretur, cœmptione facta cum vxore : ita necessario te cvm vniversis patris*

*bonis in tutelam eorum, qui rem agitabant, recidisse : sororem omnium rerum fore expertem, quod emancipata esset Cluvio. Qua mente ista acceperis, qua iis praesentia animi restiteris, etsi aevi, compertum habeo.*

Veritate cavssam communem tutata es : testamentum ruptum non esse, ut *uterque potius* hereditatem teneremus, quam omnia boni sola possideres, certa *quidem sententia* te ita patris acta defensuram, ut si non optinisses, partituram cum *sonore te existimares* nec sub condicionem tutelae legitimae venturam, quovis *per legem in te ius non esset* ; neque enim familiae gens vlla probari poterat, quae te id facere *cogeret* : nam etsi patris testamentum ruptum esset, tamen iis qui intenderent *non esse id ius*, quia gentis eiusdem non essent.

Cessant constantiae tuae, neque amplius rem sollicitaverunt : quo facto, *reverentiae in patrem*, pietatis in sororem, fidei in nos patrocinium susceptum sola peregristi.

Rara sunt tam diviturna matrimonia finita morte, non divertio *interrupta* : nam *contigit* nobis, ut ad annum XXXXI, sine offensa perviceretur. Utinam *vetustum ita extremam* subisset mutationem vice mea, quia iustus erat cedere fato maiorem.

Domestica bona, pudicitiae, opsequi, comitatis, facilitatis, lanificiis tuis *adsiduitatis, religionis* sine superstitione, ornatus non conspiciendi, cultus modici *evr memorem ? cur dicam de tuorum caritate*, familiae pietate, cum aequae matrem meam ac tuos parentes colueris, *eandemque requiem* illi quam tuis curaveris, cetera innumerabilia habueris communia *cura omnibus* matronis dignam *famam colentibus* ? Propria sunt tua, quae vindico ac *praedico*, si qui in similia incidunt, ut talia paterentur et praestarent, quae rara ut essent, *hominum* fortuna cavet.

Omne tuum patrimonium acceptum ab parentibus communi diligentia conservavimus. Neque enim erat adquirendi tibi cura, quod totum mihi tradidisti. Officia *ita partiti* sumus, ut ego tutelam tuae fortunae gererem, tu meae custodiam *svstineres*. Multa de hac parte omittam, ne tua propria mecum communem : satis sit *hoc mihi tuis* de sensibus *indicasse*.

*Liberalitatem* tuam cum plurimis necessariis tuis

praecipue pietati praestitisti . . . . . is alias nominaverit, unam dumtaxat simillimam *tui* . . . . . habuisti sororem tuam : nam propinquas vestras *dignas eiusmodi* . . . . . officiis domibus vestris apud nos edveavistis, eadem ut *condicionem dignam familiae* vestrae consequi possent, dotes parastis : quas *quidem a vobis consilulas* communi consilio ego et C. Cluvius excepimus et probantes *liberalitatem* ne vestro patrimonio vos multaretis, nostram rem familiarem *svbdidimus* *nostraque praedia* in dotes dedimus. Quod non venditandi nostri causa *rettuli*, sed ut *illa consilia* vestra concepta pia liberalitate honori nos *duxisse constaret* *exequi de nostris*.

. . . . . a tua praetermittenda . . . . .

## II

. . . . . *Non minus enim tibi hoc debeo quam ipsi Caesari* me patriae redditum a se, nam nisi parasses quod servaret, *etiam* Caesar inaniter opes suas polliceretur. Ita non minus pietati *tuae quam clementiae Illius* me debeo.

Quid ego nunc interiora *nostra* et recondita consilia *secreto pectoris* erant ? ut repentinis *vnctis*, ad praesentia et *imminentia vitanda* excitatus tuis consiliis



conservatus sim ? ut neque audacia *abrupti me* temere passa sis, et modestiora cogitanti fida *receptacula pararis*, sociosque consiliorum tuorum ad me servandum dederis sororem tuam et virum eius C. Clivium, conivincto omnium periculo ? non finiam, si attingere coner. Sat est mihi tibi que salvatiter me latuisse.

Acerbissimum tamen invito mihi accidisse tua vice fatebor, *reddito iam non inutiti* cive patriae beneficio et iudicio absentis Caesaris Augusti, *quom per te* de restitutione mea M. Lepidus conlega praesens *interpellaretur*, et ad eius pedes prostrata humi, non modo non adlevata, sed *tracta et servilei* in modum rapsata, *livoribus* corporis repleta, firmissimo *animo eum admoneres* edicti Caesaris cum gratulatione restitutionis meae, *auditisque verbis coram* contumeliosis et crudelibus exceptis vulneribus, *palam ea praeferres*, ut auctor meorum periculorum notesceret. Quid nocuit *mox ea res*.

Quid hac virtute efficacius ? praebere Caesari clementiae *locum et cum custodia* spiritus mei notare importunam crudelitatem *egregia tua patientia* ?

Sed quid plura ? Parcamus orationi, quae debet et potest *exire*, ne *exiliter maxima* opera tractando parum digne peragamus, quom pro documento meritorum tuorum *oculis omnium praeferam* titulum *vitae servatae*.

Pacato orbe terrarum, *restituta* republica, quieta deinde *nobis et felicia* tempora contigerunt. Fverunt optati liberi, quos aliquamdiu *sors inviderat*. Si fortuna *procedere* esset passa, sollemnis *inserviens*, *quid utrique nostrum* defuit ? *Procedens alias* spem finiebat. Quid *agitaveris propter hoc* quaeque ingredi conata sis, forsitam in quibusdam feminis *conspicua et admirabilia*, in te quidem minime *admiranda*, conlata virtutibus *tuis reliquis*, praetereo.

Diffidens fecunditati tuae et dolens orbitate mea, ne tenendo in *matrimonio* te spem habendi liberos *deponerem*, atque eius causa essem *infelix*, de *divertio* elocuta es, vacuamque *domum* alterius fecunditati *te tradituram*, non alia mente nisi ut, nota concordia nostra, tu ipsa mihi *dignam condicionem* quaereret, pararesque, ac futurum liberos *te communes* proque tuis habituram *adfirmares* ; neque patrimonii *nostrum*, quod *adhuc* fuerat commune, *separationem* facturam, sed in eodem *arbitrio meo id* et si vellem tuo ministerio *futurum* : nihil *seivnctum*, nihil *separatum* te habituram, sororis socrusve officia pietatemque mihi *deinceps praestituram*.

Fatear necesses adeo me exarsisse, ut excesserim mente, adeo *exhorrisse* actus tuos, ut vix redderem mihi. Agitari divertia inter nos *ante quam fato* dicta lex esset, posse te aliquid concipere mente quare *viva desineres* esse mihi vxor, cum paene exvle me vita *fidissima permansisses* !

Quae tinta mihi fuerit *cupido*tas aut necessitas habendi liberos, ut *propterea* fidem exverem, mutarem certa *dvbiis* ? Sed quid plura ? *Remansisti* apud nie ; neque enim *cedere* tibi sine dedecore meo et *communi infelicitate* poteram.

Tibi vero quid *memorabilius* quam *inserviando* mihi *operam dedisse* te, ut quom ex te liberos habere non possem, per te tamen *haberem et diffidentia* partus tui alterius *conivgio* parares *fecunditatem* ?

Vtinam *patienter* utriusque *aetate* *procedere* *conivgium* *potvisset*, *donec* elato me maiore, quod *ivstius* erat, *suprema* mihi *praestares*, *antea vero* *superstite* te excederem orbitate *filia* mihi *svpstituta*.

Praeuevristi fato, delegasti mihi luctum desiderio tui nec liberos *habentem* solym virum reliquisti. Flectam ego quoque sensus meos ad iudicia tua, a te *destinatam adoplans*.

Omnia tua cogitata praescripta cedant laudibus tuis, ut sint mihi *documento qualem ego* desiderem, quod immortalitati ad memoriam consecratam te *tradidisti*.

Fructus vitae tuae non derunt mihi. Occurrente fama tua, firmatus animo et doctus actis tuis resistam *fortunae*, quae mihi non onmia eripuit, cum laudibus crescere tui memoriam *passa* est. Sed quod tranquillus status erat, tecum amisi, quam speculatricem et propugnatricem meorum periculorum *cogitans*, calamitate frangor nec permanere in promisso possum.

Naturalis dolor extorquet constantiae mires : maerore versor et quibus *angor luctu taedioque* in nevro (nevro) mihi consto : repetens pristinos casus meos futurisque *eventus ab omni spe* decido : mihi tantis talibusque *praesidiis* orbatvs, intvens famam tuam *non tam forlitter* patiendo haec quam ad desiderium luctumque reservatus videor.

Vltimum huius orationis erit omnia mervisse te neque omnia tibi contigisse mihi *ut praestarem* tibi. Legem habvi mandata tua : quod extra mihi liberum fuerit, *praestabo*.

Te, Di manes tui ut quietam patiantur atpveita tveantur, opto.

#### Traduction en français.

... Avant le jour fixé pour notre mariage, tu fus privée soudainement de tes père et mère, assassinés ensemble dans la solitude du foyer domestique.

Ce double crime ne resta pas impuni, grâce à tes soins surtout, car j'étais parti pour la Macédoine, et C. Cluvius, l'époux de ta sœur, était dans la province d'Afrique.

Tu t'es acquittée avec une intelligence si active de ce devoir pieux, en recherchant, dénonçant, poursuivant les coupables, que nous n'eussions en vérité mieux fait si nous avions pu agir nous-mêmes. Tu en partages le mérite avec ta respectable sœur.

Durant les agitations de cette poursuite, tu dus abandonner la maison paternelle où tu n'étais pas suffisamment gardée, et tu vins occuper la maison conjugale, où, après le châtement des assassins, tu attendis mon retour.

Vous fûtes ensuite circonvenues, ta sœur et toi, pour consentir à ce que le testament paternel, où toi et moi nous étions institués héritiers, fut déclaré révoqué par la survenance d'une *coemptio* entre ton père et son épouse. Tu serais ainsi tombée, avec l'universalité de l'héritage paternel, sous la tutelle des meneurs de cette intrigue, ta sœur étant écartée de l'hérédité ; comme sortie de la famille, par sa mancipation à Cluvius, son époux. Quoique absent alors, je sais bien quel accueil tu fis à ces propositions et quelle présence d'esprit tu sus y opposer.

En vérité, tu défendis la cause de nous tous, dont l'intérêt était que le testament ne fût pas cassé, et qu'à toi et à moi fût attribuée la succession, plutôt qu'à toi seule la possession du tout, bien assurée que tu étais d'ailleurs de te conformer aux intentions paternelles, puisque le testament étant maintenu, tu partageais l'héritage avec ta sœur, légataire d'une part des biens. Du même coup, tu

échappais à la tutelle légitime qui ne devait point t'atteindre d'après la loi, aucun lien de gentilité ne pouvant être prouvé, pour ta famille, qui t'obligeât à t'y soumettre. En effet, quand même le testament de ton père eût été cassé, les meneurs du procès ne pouvaient alléguer ce droit, n'étant pas de la même gens.

Ils furent lassés par ta constance, et ne poussèrent pas plus loin leurs tentatives. Tu fis ainsi respecter par ta fermeté seule, le testament de ton père, l'intérêt de ta sœur, et la loi du patronage qui t'unissait à moi.

Ils sont rares de nos jours, les mariages d'une aussi longue durée que le nôtre, dont la mort seule a terminé le cours, et qui n'ont point été dissous par le divorce ! Nous avons prolongé notre union jusqu'à sa quarante et unième année, sans le moindre nuage entre nous. Plût aux dieux que mon destin eût seul mis fin à ce bonheur, consacré par le temps, et qu'il était plus juste de voir cesser par la mort du plus âgé que par la tienne !

Rappellerai-je les dons précieux de tes qualités privées ? Ta pudeur, ta déférence, ta douceur, ta facilité de caractère, l'assiduité de ton travail, ta religion éclairée, ton élégance sans prétention, la modération de toutes tes habitudes ? Ai-je besoin de parler de ton attachement à tes proches, de ton affection pour ta famille, de ton respect pour ma mère, que tu honorais comme la tienne même, du soin que tu as pris de sa tombe, à l'égal de ce que tu as fait pour tes père et mère, et des autres innombrables vertus qui te sont communes avec les dames romaines les plus soigneuses de leur réputation ? Je ne veux louer ici et revendiquer pour toi que les qualités qui te sont propres, celles dont nul autre que moi n'a trouvé de pareilles, ou, si l'on en vit autre part, dont le sort a ménagé rarement la rencontre aux mortels.

Nous avons conservé avec une commune prudence tout le patrimoine que tu tenais de tes pères. Me l'ayant remis tout entier, tu n'avais aucun souci d'en augmenter la valeur ; mais nous avons partagé la gestion de notre fortune : je m'étais réservé de protéger la tienne et tu gardais celle de ton époux. Sur ce point, je passerai, beaucoup de choses sous silence, de peur de m'attribuer une part de tes mérites. Il me suffit d'avoir indiqué tes sentiments.

Mais je dirai combien tu te montras généreuse pour plusieurs de tes proches... Une seule femme a pu t'être comparée, ce fut ta sœur... Vous aviez recueilli, dans vos maisons, des jeunes filles, vos parentes, dignes assurément de vos bienfaits, et vous les aviez élevées auprès de vous. Vous leur aviez destiné des dots pour qu'elles pussent s'établir d'une manière assortie à, leur condition. Cluvius et moi, nous avons, d'un commun accord, accompli vos intentions, et, approuvant votre générosité, nous avons engagé nos biens propres, et livré nos domaines personnels, afin de payer les dots constituées par vous, et de laisser intact votre patrimoine. Je ne le dis point pour en tirer vanité, ni l'un ni l'autre, mais pour montrer l'union de nos pensées avec les vôtres, puisque nous tenions à honneur d'acquitter, de nos fonds mêmes, des obligations imaginées par votre libéralité pieuse...

(LACUNE)

*L'orateur a dû commencer ici le détail de ses adversités politiques. Il continue :*

Je ne suis pas moins redevable à toi qu'à César lui-même. En protégeant ma vie, tu préparais les voies à sa clémence, car, si tu n'avais assuré mon salut, sa générosité se fût en vain prononcée en ma faveur. Je dois donc autant à ton pieux dévouement qu'à sa magnanimité.

Évoquerai-je ici le souvenir de nos tourments intérieurs et de nos secrètes tribulations ? Dirai-je comment j'ai maintes fois échappé à des périls imminents, grâce à des avis parvenus par tes soins ? Combien souvent tu m'as courageusement sauvé d'une témérité, ou préparé des asiles plus stars dans ma détresse ? Je dois comprendre dans ma gratitude et ta sœur et son époux, complices de tes soins, et associés clans le danger commun du dévouement à un proscrit. Je n'en finirais pas si je voulais tout dire. Il me suffit, et il suffit à ta mémoire, que je professe ici ce que je dois à la retraite salutaire que tu m'as ménagée.

J'avouerais cependant qu'à cette occasion j'éprouvai l'une des plus grandes amertumes de ma vie ; lorsque après avoir obtenu de César Auguste, absent alors de Rome, d'être rendu à ma patrie ; citoyen utile encore peut-être, tu vins solliciter en personne de son collègue Lépide, gouverneur de la ville, mon rétablissement et l'exécution de la sentence gracieuse. Tu le trouvas opposant, inflexible, et, prosternée devant lui, te traînant à ses pieds, non seulement il ne te relâcha pas, mais il te laissa outrager et meurtrir par ses satellites, comme une vile esclave, pendant que, d'une voix inflexible et ferme, tu lui rappelais l'édit de grâce, et la lettre de félicitation qui l'accompagnait, bravant les grossières injures et les brutalités de ses gens, dénonçant au peuple ces cruautés, et signalant comme l'unique auteur de tous ces maux ce triumvir qui ne tarda pas d'ailleurs à recevoir son châtement. Ton courage pouvait-il rester sans effet ? Non, ta patience inébranlable fournit à César l'occasion de confirmer sa clémence, décida du sort de ma vie, et flétrit la dureté importune du tyran.

Qu'est-il besoin d'ajouter ? Ce peu de paroles doit suffire. En insistant plus longuement, je ne pourrais qu'affaiblir l'expression de mes paroles, et manquer peut-être de dignité, pendant que je ne veux montrer à tous les yeux que le bienfait dont je suis redevable à ton dévouement.

La paix de l'univers étant assurée, et la République rétablie, des jours paisibles et fortunés se levèrent pour nous. Nous désirions avoir des enfants que le sort nous avait refusés jusqu'alors. Si la fortune nous avait souri sur ce point, que nous eût-il manqué ? Mais un destin contraire nous en ôta l'espérance. Ici je passerai sous silence les agitations de ton âme et les rêves dont ton inquiétude se nourrit. Ton affectueuse sollicitude serait digne d'être admirée chez toute autre femme, mais elle ne fut, chez toi, que l'application ordinaire de tes autres vertus.

Désespérant de ta fécondité, et désolée de me voir sans enfants, tu voulus mettre un terme à mon chagrin, et, craignant de perpétuer mes regrets par la persistance d'un mariage stérile, tu nie proposas le divorce, offrant de céder la place à une autre épouse plus féconde, dans le seul but d'assurer mon bonheur. Tu voulais donner une preuve éclatante de la tendresse connue de nos sentiments, en cherchant toi-même cette épouse digne de moi, dont tu aurais traité les enfants comme les tiens ; tu renonçais à reprendre ton patrimoine personnel, et à séparer ce qui avait été confondu entre nous jusqu'à ce jour ; tous les biens seraient restés à ma disposition, et, si je l'eusse accepté, tu aurais même contribué par ton travail et tes soins à la prospérité commune. Rien n'eût été changé, si ce n'est que tu m'aurais rendu désormais les offices d'une sœur ou d'une belle-mère affectueuse.

Je dois le confesser : irrité d'une telle proposition, j'eus de la peine à contenir mon courroux et à rester maître de moi. Je ne pouvais te pardonner d'avoir conçu l'idée de nous séparer, avant que la nature nous en eût imposé la loi, et je

ne comprenais point que, vivante encore, tu ne fusses pas mon épouse, toi qui, pendant les jours de l'exil avais été ma compagne fidèle et inséparable.

Étais-je donc si passionné de paternité, et des enfants m'étaient-ils si nécessaires que je voulusse manquer à la foi promise, et changer un bonheur certain pour une satisfaction douteuse ? Mais passons. Tu demeuras auprès de moi, car je ne pouvais céder à ta proposition sans me déshonorer, et sans faire notre malheur à tous deux.

Pour toi, quoi de plus digne de mémoire que cette généreuse pensée de satisfaire mon désir, et, ne pouvant me donner toi-même des enfants, de vouloir me ménager par un autre mariage et par ton entremise même, la possibilité d'être père avec une autre épouse ?

Plût aux dieux que, restant unis, nous eussions avancé dans la vie jusqu'à ce que moi, le plus vieux, je fusse arrivé au terme de mes jours, soutenu par tes soins et mourant dans tes bras, après m'être substitué une fille adoptive qui m'eût remplacé auprès de toi.

Mais tu m'as précédé dans la tombe, me laissant la douleur, le deuil, les regrets, et le triste sort de vivre seul. J'accommoderai mon existence selon tes intentions et j'adopterai celle que tu préparais à cette destinée.

A toutes tes pensées je veux me conformer : mais, pour aujourd'hui, laisse-moi dire tes louanges qui seront la preuve de mes regrets et le témoignage de tes droits à une mémoire immortelle.

Les exemples de ta vie ne seront pas inutiles ! Protégé par ta bonne renommée, ferme comme ton âme et instruit par tes actes mêmes, je résisterai à la mauvaise fortune qui ne m'aura point tout ôté, si elle permet que mes regrets augmentent la gloire de ton nom. Mais avec toi j'ai perdu le calme de mon esprit ; tu n'es plus là pour être mon témoin et mon soutien dans les périls ; je demeure brisé par le malheur et me sens incapable d'y résister.

La nature accablée m'en refuse les forces. Noyé dans la douleur, je ne trouve plus d'équilibre pour mon âme. Repassant en mémoire mes anciennes infortunes et le sort que l'avenir me réserve, je perds toute espérance. Privé d'un si grand et si constant appui, et plein de ton souvenir, j'ai moins foi à la résignation qu'à la peine éternelle de mon affliction.

La conclusion de ce discours sera que tu as tout mérité, et que je reste avec le chagrin de n'avoir pu tout te donner. Tes désirs ont été toujours ma loi suprême ; ce qu'il me sera permis de leur accorder encore, je n'y manquerai pas.

Que les dieux, que tes mânes assurent et protègent ton repos !

### Appendice III.

#### Éloge funèbre dit de Murdia.

Mvrdiae L. F. matris . . . . .

Sed propriis viribus adlevent cetera, quo firmiora probabilioraque sint. Omnes filios aequè fecit heredes, partitione filiae data ; amor maternus caritate liberum, aequalitate partium constat. Vire certam pecuniam legavit, ut ipsius dotis honore iudici avergetur. Mihi revocata memoria patris, aequè in consilium et fide sua adhibita, aestimatione facta, certas res testamento praelegavit, neque ea mente

quo me fratribus meis cum eorum aliqua contumelia praeferret, sed memor liberalitatis patris mei, reddenda mihi statuit, quae iudicio viri sui es patrimonio meo cepisset, ut ea iussu suo custodita proprietati meae restituerentur. Constitit ergo in hoc sibi ipsa ut a parentibus dignis viris data matrimonio obsequio, probitate retineret, nequa meritis gratior fieret, fide carior haberetur, iudicio ornatio relinqueretur, post decessum consensu civium laudaretur. Quomodo descriptio partium habeat gratum fidemque animum, in viros aequalitatem, in liberos iustitiam, in veritate ; quibus de causis quomodo omnium bonarum feminarum simplex similisque esse laudatio solet, quod naturalia bona propria custodia servata varietates verborum non desiderant, satisque sit eadem omnes bona fama digna fecisse, et quia acquirere novas laudes mulieri sit arduum, quomodo minoribus varietatibus vita iactetur, necessario communia esse colenda, ne quod amissum ex iustis praeceptis cetera turpet, eo maiorem laudem omnium carissima mihi mater meruit, quod modestia, probitate, pudicitia, obsequio, lanificio, diligentia, fide par similisque ceteris probeis feminis fuit, neque ulli cessit virtutis, laboris, sapientiae (laude)... praecipuam aut certe...

#### Traduction française.

. . . . . De Murdia, fille de Lucius, ma mère . . . . .

... Mais qu'ils soient naturellement adoucis partout le reste plus solide .et plus digne encore d'approbation (?). Elle a divisé également son héritage entre tous ses fils et en a laissé une part à sa fille. Son amour maternel est démontré par sa tendresse pour ses enfants et par l'égalité de ce partage. A son mari elle a légué une somme déterminée pour qu'à son droit sur sa dot s'ajoutât l'honneur clé ce jugement, Quant à moi, après avoir rappelé la mémoire de mon père, l'avoir consultée, et s'être inspirée de sa propre droiture, après avoir fait une juste estimation, elle m'a légué par préciput des biens déterminés, non dans le but de me préférer âmes frères d'une manière injurieuse pour eux, mais se souvenant de la libéralité de mon père à son égard, elle a décidé de me rendre ce que, d'après le jugement de son mari, elle avait prélevé sur mon patrimoine, afin que ces biens gardés par son ordre fussent restitués à mon avoir. Elle a donc été d'accord avec elle-même, en ce que donnée en mariage par ses parents à des époux honorables, elle s'est attachée ceux-ci par sa soumission et sa probité ; elle s'est appliquée à ce que mariée ses bons offices la rendissent plus agréable, sa fidélité plus chère, que l'estime qu'on lui accorderait la laissât plus honorée, et que morte ses concitoyens la célébrent d'une voix unanime. Le partage égal prouve la reconnaissance et la fidélité de son âme, son égalité vis-à-vis de ses maris, sa justice envers ses enfants....

Pour ces raisons, comme l'éloge de toutes les femmes de bien est simple et semblable, que les qualités naturelles conservées par elles soigneusement n'ont pas besoin d'expressions variées, comme il suffit que toutes aient fait les mêmes actes louables, qu'il est difficile aux femmes d'acquérir des gloires nouvelles, comme leur vie est soumise à de moindres vicissitudes, et qu'il leur faut nécessairement pratiquer les devoirs communs à toutes, de peur que l'omission d'une de ces justes prescriptions ne fasse tort au reste, la plus chère de toutes les femmes, ma mère, a mérité une gloire d'autant plus grande que, par sa modestie, sa probité, sa pudeur, sa complaisance, son assiduité à filer la laine, son activité, sa fidélité, elle a été égale et semblable à toutes les femmes honnêtes, elle n'a cédé à aucune en vertu, en travail, en sagesse... mais sa principale gloire ou assurément....5

---

1 Appien, *Guerres civiles*, IV, 8 et suivants.

2 Texte restitué par MM. Mommsen et Degenkolb (*Deux discours funèbres du temps d'Auguste et d'Adrien*, extraits des *Dissertations* de l'Académie royale des sciences de Berlin, 1863, publiés in-4° en 1864), recensé par M. Huschke (1866) ; publié d'après ces savants, par M. Ch. Giraud, membre de l'Institut, dans le *Journal des savants*, août 1870 ; et parmi les *Juris romani antiqui vestigia, fragmento, monumenta ad usum scholarum*, du même auteur, in-12°. Paris, librairie Cotillon, 1812.

3 Mommsen lit *materterae* qui semble moins juste.

4 Lisez *susceptum*.

5 Orelli, *Inscriptionem latinarum amplissima collectio*, n° 1860. — Egger, *Reliquiae*, p. 322.